

CONSEIL METROPOLITAIN SÉANCE DES 25 ET 26 JUIN 2026

PROCÈS-VERBAL

Sommaire

I. Séance	03
II. Ordre du jour	04
III. Délibérations	09
IV. Débats	137

Annexes :

- Vote électronique**
- Déports en séance**
- Tableau des subventions**

I. Séance

CONSEIL METROPOLITAIN DES 25 ET 26 JUIN 2026 CITE DES CONGRES, SALLE 300, 5 RUE DE VALMY A NANTES

Séance ouverte le jeudi 25 juin 2026 à 14 h 11 et levée le vendredi 26 juin 2026 à 16 h 51

Convocation : 19 juin 2026

Présidence de séance :

- Madame Johanna ROLLAND – Présidente
- Monsieur Bertrand AFFILE – 1^{er} Vice-Président (Délib.4)

Secrétariat de séance :

- Titulaire : Monsieur Patrick GROLIER

Quorum :

- Délibérations 01 à 48 : **50**

II. Ordre du jour

N°	OBJET	RAPPORTEURS	PAGINATION	
			Délibérations	Débats
	Désignation du secrétaire de séance		-	137
1	Procès-verbal du conseil métropolitain du 27 avril 2026	Mme ROLLAND	9	137
2	Compte rendu des délégations	Mme ROLLAND	10	137
3	Règlement budgétaire et financier	M. AFFILE	11	140
4	Approbation des comptes financiers uniques (CFU) 2025	M. AFFILE	13	141
5	Affectation des résultats 2025 - Budget supplémentaire 2026	M. AFFILE	15	151
6	Pacte financier de solidarité - Montant de la Dotation de Solidarité Communautaire 2026	M. AFFILE	23	153
7	Attribution de compensation - Nantes - Ajustement à la baisse	M. AFFILE	25	159
8	Pacte financier - Soutien à la végétalisation des cours d'écoles et des crèches des communes - Fonds de concours - Attributions 2026	M. QUÉRO	27	159
9	Plan Intercommunal de Sauvegarde - Présentation aux nouveaux élus métropolitains	M. GRACIA	29	165
10	Règlement intérieur du conseil métropolitain - Commissions métropolitaines - Approbation	M. AFFILE	31	174
11	Charte de déontologie des élus - Approbation	M. AFFILE	33	177
12	Commission intercommunale des impôts directs (CIID) - Désignations diverses - Approbation	M. AFFILE	35	178
13	Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) - Composition - Approbation	M. AFFILE	37	178

N°	OBJET	RAPPORTEURS	PAGINATION	
			Délibérations	Débats
14	Habitat - Programme local de l'habitat 2019-2025 - Bilan final de la mise en œuvre des actions engagées	Mme BOURGEAIS	39	179
15	Bilan et perspectives sur les compétences et équipements culturels métropolitains et sur les chantiers de coopération culturelle intercommunale	M. CHATEAU	44	188
16	Transition écologique - Nantes - Rénovation des infrastructures tramway du secteur Bouffay sur la ligne 1 - Programme et enveloppe financière prévisionnelle - Autorisation de lancement du marché de maîtrise d'oeuvre - Approbation	M. CITEAU	58	195
17	Protocole de fin de contrat - Délégation de Service Public du réseau de transports publics urbains de personnes de Nantes Métropole - Approbation	Mme BOURGEAIS	60	202
18	Saint-Herblain - 6 rue Alain Bombard - Acquisition auprès de la société VALNEVA	M. DESCLOZIERS	62	205
19	Indre - Projet de construction d'un quai d'embarquement et d'un bâtiment industriel sur le site Naval Group de Nantes-Indret - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm - Bilan de la concertation préalable	M. DESCLOZIERS	64	208
20	Engagements Loire - Nantes : - Projet Loire au cœur - Aménagement des espaces publics quai de la Fosse - Travaux de rénovation des trottoirs et de l'éclairage public - Signature du marché - Rénovation du quai de la Fosse - Ajustement de l'enveloppe financière prévisionnelle - Lancement d'une procédure avec négociation - Travaux de restauration du quai Doumergue - Ajustement de l'enveloppe financière prévisionnelle - Lancement d'une consultation de travaux	Mme BESLIER	66	217
21	Nantes - Requalification des rues Vesprés, Loiret et Albert Londres - Lancement d'une procédure adaptée	M. CITEAU	69	219

N°	OBJET	RAPPORTEURS	PAGINATION	
			Délibérations	Débats
22	Rezé - Travaux d'aménagement de la place François Mitterrand Sud dans la ZAC Château - Mise en place d'une procédure d'indemnisation des professionnels riverains - Saisine de la commission de règlement amiable	M. QUENEA	71	220
23	Saint-Herblain - Projet Grand Bellevue Hors ZAC - Ilot des Arts et secteur Bernardière - Travaux de requalification d'espaces publics - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Maître d'oeuvre externe - Lancement d'une procédure adaptée	M. QUENEA	73	222
24	Eau - Assainissement - Accord cadre de prestations intellectuelles pour la réalisation de prestations de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'opération de travaux sur des ouvrages d'eau potable ou d'assainissement sur le territoire de Nantes Métropole - Lancement d'une procédure avec négociation	M. SALECROIX	75	223
25	Fourniture de produits pour le traitement de l'eau potable de l'usine de la Roche et les stations de traitement des eaux usées - Lancement d'une procédure avec négociation	M. SALECROIX	77	227
26	Délégation de service public pour l'exploitation du Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD) de Couëron - ARC EN CIEL 2034 - Avenant n°6 - Approbation	Mme COPPEY	79	227
27	Traitement des déchets verts des déchèteries et des pôles de proximité - Signature du marché	Mme COPPEY	82	232
28	Transition écologique - Société par Actions Simplifiées Nantes Métropole Énergies - Apport en comptes courants d'associés	Mme VITOUX	84	234
29	Transition écologique - Engagement d'un nouveau Contrat Chaleur Renouvelable territorial avec l'ADEME (2026-2030) - Contrat d'objectifs et gestion déléguée des aides financières de l'ADEME	Mme VITOUX	86	236
30	Transition écologique - Réseau de chaleur Bellevue Chantenay - Mise à jour de la zone de classement prioritaire	Mme VITOUX	89	237

N°	OBJET	RAPPORTEURS	PAGINATION	
			Délibérations	Débats
31	Quartier-Hospitalo-Universitaire (QHU) - Région des Pays de la Loire - Construction du "campus santé Franceline Ribard" - Approbation des avenants 2 à la convention-cadre, à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et financement de l'entité "parking public", à la convention financière pour les entités "formation" et "restauration universitaire", et à la convention "propriété"	M. AFFILE	91	237
32	Personnel métropolitain - Adaptation du tableau des effectifs - Dispositions diverses - Approbation	Mme BASSAL	94	243
33	Attribution de subventions aux tiers - Approbation	M. AFFILE	99	237
34	Octroi de la garantie de Nantes Métropole à certains créanciers de l'Agence France Locale (AFL)	M. AFFILE	100	240
35	Exploitation de la décharge réhabilitée de Tougas à Saint-Herblain - Garantie financière - Approbation	M. AFFILE	103	241
36	Transition écologique - Financement pluriannuel des mobilités par la banque européenne d'investissement (BEI)	M. AFFILE	104	241
37	Dispositions tarifaires et financières diverses	M. AFFILE	106	242
38	Rezé - 8, rue du Seil : Acquisition auprès de la SAS 'Chez Marcel' d'un ensemble immobilier à usage de centre technique pour 2 633 m², cadastré AM182 pour une contenance de 5 397 m²	M. AFFILE	110	243
39	Fabrique de nos villes - Entrées d'Agglomération - Taxes d'Aménagement Majorées : Route de Clisson - Communes de Vertou et Saint-Sébastien-sur-Loire - Secteur Gare de Vertou / Landelettes - Approbation / RN 444 - Commune de Saint-Herblain - Secteur Marcel Paul / Jacques Cartier - Rectification du périmètre d'application	M. DESCLOZIERS	112	246
40	Sainte-Luce sur Loire - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Maisonneuve 2 - Suppression - Approbation	M. DESCLOZIERS	116	247

N°	OBJET	RAPPORTEURS	PAGINATION	
			Délibérations	Débats
41	Carquefou - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Haute-Forêt - Suppression - Approbation	M. DESCLOZIERS	118	248
42	Opérations d'aménagement à vocation économique et d'habitat - Comptes-rendus annuels d'activités 2025 de Loire Océan Développement - Avenants aux concessions d'aménagement - Approbation	M. DESCLOZIERS	120	248
43	Opérations d'aménagement à vocation économique et d'habitat - Comptes-rendus annuels d'activités 2025 de Nantes Métropole Aménagement - Avenants aux concessions d'aménagement - Approbation	M. DESCLOZIERS	122	248
44	Opérations d'aménagement à vocation économique et d'habitat - Comptes-rendus annuels d'activités 2025 de Loire Océan Métropole Aménagement - Avenants aux concessions d'aménagement - Approbation	M. DESCLOZIERS	124	249
45	Opérations d'aménagement d'habitat et à vocation économique - Compte rendus d'activités 2025 de Loire Atlantique Développement - SEM, société d'économie mixte - Avenants aux concessions d'aménagement - Approbation	M. AFFILE	126	250
46	Opérations d'aménagement d'habitat et à vocation économique - Compte rendus d'activités 2025 de Loire Atlantique Développement - SPL, Société publique locale - Approbation	M. AFFILE	127	250
47	Communication de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes relatif à la convention de délégation de service public 2026-2031 pour l'exploitation du réseau de transports publics urbains de personnes et la coordination des services de mobilité de Nantes Métropole - Information	M. DESCLOZIERS	128	250
48	Rapports annuels 2025 : - prix et qualité des services eau et assainissement et prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés - délégataires de services publics - titulaire de contrat de partenariat - administrateurs des SAEM, SPL et SPLA - commission consultative des services publics locaux	M. AFFILE	130	254

III. Délibérations

Service des assemblées

1 - PROCES-VERBAL DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 AVRIL 2026

Présents : 86

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, Mme AUFFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHOU Philippe, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anais, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, Mme BONAMY Delphine, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEAIS Agnès, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, M. BURNAUD David, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, M. CASENAVE Axel, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DECLERCQ Mathieu, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, Mme GARNIER Laurence, M. GATT Sylvain, M. GODET Laurent, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. RICHARD Guillaume, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Frankie, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 12

Mme ASSES Moira (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. AUCANT William (pouvoir à Mme CADERSAH Erika), M. BERTHELOT Anthony (pouvoir à M. DESCLOZIERS Anthony), M. BESSEYRE Didier (pouvoir à M. BERAUD Anthony), Mme BURGAUD Cécilia (pouvoir à M. KABBAJ Anas), Mme COLLINEAU Marlène (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), Mme GOUÉZ Aziliz (pouvoir à M. DANTEC Ronan), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. LE CORRE Philippe), Mme LE DALL Edith (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. LONCHAMPT Patrick (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. VINET Corentin (pouvoir à M. CHOMBART DE LAUWE Foulques)

Absent : 0

Madame Johanna ROLLAND, Présidente
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Conformément aux dispositions de l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de chaque conseil métropolitain est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par la Présidente de Nantes Métropole et le secrétaire.

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la dernière séance du conseil métropolitain, ci-annexé.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve le procès-verbal du conseil métropolitain du 27 avril 2026, ci-annexé,
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Adoptée à l'unanimité

2 - COMPTE RENDU DES DELEGATIONS

Présents : 86

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHOU Philippe, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anais, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, Mme BONAMY Delphine, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEOIS Agnès, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, M. BURNAUD David, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, M. CASENAVE Axel, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DECLERCQ Mathieu, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, Mme GARNIER Laurence, M. GATT Sylvain, M. GODET Laurent, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. RICHARD Guillaume, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Frankie, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 12

Mme ASSES Moira (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. AUCANT William (pouvoir à Mme CADERSAH Erika), M. BERTHELOT Anthony (pouvoir à M. DESCLOZIERS Anthony), M. BESSEYRE Didier (pouvoir à M. BERAUD Anthony), Mme BURGAUD Cécilia (pouvoir à M. KABBAJ Anas), Mme COLLINEAU Marlène (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), Mme GOUZAZ Aziliz (pouvoir à M. DANTEC Ronan), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. LE CORRE Philippe), Mme LE DALL Edith (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. LONCHAMPT Patrick (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. VINET Corentin (pouvoir à M. CHOMBART DE LAUWE Foulques)

Absent : 0

Madame Johanna ROLLAND, Présidente
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

En vertu de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, la Présidente rend compte lors de chaque réunion du conseil métropolitain des délibérations du bureau.

Il est également rendu compte des décisions prises par Madame la Présidente ou son représentant, dans le cadre des délégations accordées par le Conseil métropolitain.

Le Conseil délibère, et,

1. prend acte des décisions prises par délégation du Conseil métropolitain, listées en annexe.

3 - REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Présents : 86

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHOU Philippe, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anais, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, Mme BONAMY Delphine, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEOIS Agnès, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, M. BURNAUD David, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, M. CASENAVE Axel, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DECLERCQ Mathieu, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, Mme GARNIER Laurence, M. GATT Sylvain, M. GODET Laurent, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. RICHARD Guillaume, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Frankie, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 12

Mme ASSES Moira (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. AUCANT William (pouvoir à Mme CADERSAH Erika), M. BERTHELOT Anthony (pouvoir à M. DESCLOZIERS Anthony), M. BESSEYRE Didier (pouvoir à M. BERAUD Anthony), Mme BURGAUD Cécilia (pouvoir à M. KABBAJ Anas), Mme COLLINEAU Marlène (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), Mme GOUZAZ Azilz (pouvoir à M. DANTEC Ronan), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. LE CORRE Philippe), Mme LE DALL Edith (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. LONCHAMPT Patrick (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. VINET Corentin (pouvoir à M. CHOMBART DE LAUWE Foulques)

Absent : 0

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

L'article L. 1612-30 du Code général des collectivités territoriales impose qu'avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement, l'assemblée délibérante établit son règlement financier. Valable tout au long de la mandature, il peut néanmoins être révisé. Ce règlement budgétaire et financier doit notamment préciser :

- les modalités de gestion interne des Autorisations de programme, des Autorisations d'engagement et des Crédits de paiement y afférents, et notamment les règles relatives à la caducité et à l'annulation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement ;
- les modalités d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice (budget primitif, budget supplémentaire et décisions modificatives).

Il est ainsi proposé d'approuver le règlement budgétaire et financier annexé à la présente délibération, et qui répond aux objectifs demandés.

Nantes Métropole met en œuvre les AP (autorisations de programme) / CP (crédits de paiement) depuis 2006, et leur gestion a été révisée en 2021 avec l'adoption du règlement budgétaire lors du conseil métropolitain du 11 décembre 2020.

Il est proposé la reconduction de ce règlement, et notamment des 6 autorisations de programme suivantes, qui permettent de sectionner le budget d'investissement selon les grands champs de compétence de la Métropole :

- AP 101 : Mobilités
- AP 102 : Enseignement supérieur et recherche, innovation, numérique, international, rayonnement
- AP 103 : Economie, emploi, développement équilibré et alliance des territoires
- AP 104 : Transition écologique, métropole nature et résilience,
- AP 105 : Urbanisme durable, forme de la ville, habitat, politique de la ville, proximité, Solidarités, santé, longévité, dialogue citoyen
- AP 106 : Affaires générales.

Chaque autorisation de programme est composée d'opérations budgétaires correspondant :

- soit à un projet individualisé unique
- soit à une enveloppe récurrente de travaux d'aménagement, d'entretien durable, d'achats de matériels ou mobiliers, ou de subventions : ces opérations, dont la durée de vie sera limitée au mandat, seront abondées chaque année d'une enveloppe d'engagement permettant la réalisation de la programmation annuelle prévue.

Le montant total de chaque opération budgétaire est réparti en crédits de paiement phasés par exercice budgétaire selon un échéancier de mandatement prévisionnel. Le montant total et le phasage de chaque AP résultent des montants et des phasages individuels des opérations qui lui sont rattachées.

Conformément à la réglementation, il est possible de procéder à des virements de crédits de paiement sur l'exercice dans le même chapitre (vote du conseil sur les crédits de l'exercice en cours au niveau du chapitre) et à des ajustements entre opérations relevant de la même AP (vote du conseil au niveau de l'AP), tel que décrit dans le règlement budgétaire et financier en annexe.

Un état détaillé des opérations gérées en AP/CP est transmis au moment du vote du budget primitif et du compte financier unique, rendant compte du niveau d'affectation, d'engagement et du montant mandaté/titré de chaque opération budgétaire.

Le Conseil délibère et,

1. approuve le règlement budgétaire et financier joint en annexe 1,
2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Adoptée

93 voix pour
5 abstentions

4 - APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES (CFU) 2025

Présents : 84

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHOU Philippe, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anais, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, Mme BONAMY Delphine, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEOIS Agnès, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, M. BURNAUD David, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, M. CASENAVE Axel, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DECLERCQ Mathieu, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, M. GATT Sylvain, M. GODET Laurent, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLLIER Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. RICHARD Guillaume, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 13

Mme ASSES Moira (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. BERTHELOT Anthony (pouvoir à M. DESCLOZIERS Anthony), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. BESSEYRE Didier (pouvoir à M. BERAUD Anthony), Mme BURGAUD Cécilia (pouvoir à M. KABBAJ Anas), Mme COLLINEAU Marlène (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme DUPIN Agnès), Mme GOUÉZ Aziliz (pouvoir à M. DANTEC Ronan), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. LE CORRE Philippe), Mme LE DALL Edith (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. LONCHAMPT Patrick (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. VINET Corentin (pouvoir à M. CHOMBART DE LAUWE Foulques)

Absent : 1

Mme ROLLAND Johanna

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Nantes Métropole et le service de gestion comptable ont adopté pour les comptes de l'exercice 2025, le compte financier unique (CFU). Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il simplifie également les procédures car sa production est totalement dématérialisée.

Le CFU met en évidence, les informations générales et synthétiques, des informations clés sur la situation financière de la collectivité et en particulier la présentation des ratios avec deux nouveautés : le taux d'épargne nette et le calcul de la capacité de désendettement.

Le CFU comprend également le bilan et le compte de résultat synthétique ainsi que les taux de contribution et produits afférents (partie I). La lecture de l'exécution budgétaire modernisée (partie II) se complète d'une vision patrimoniale (partie III) Le bilan présente notamment la valeur des biens immobilisés, le niveau des créances et des dettes en fin d'exercice, ce qui permet d'approfondir les analyses au-delà de la vérification du respect des autorisations budgétaires données.

Les « états annexés » (partie IV) apportent des informations complémentaires budgétaires, comptables ou de gestion.

La présentation des comptes de l'exercice, suivant les instructions budgétaires et comptables M57, M4, M49 et M43, s'établit à partir de tableaux successifs présents sur les documents comptables :

- la présentation générale du compte financier- vue d'ensemble de l'exécution du budget, toutes écritures confondues ;
- le compte de résultat synthétique en milliers d'euros, la vue d'ensemble des sections détaillée par chapitre, l'exécution budgétaire par section ;
- les états financiers (actif, passif et compte de résultat).

Les CFU 2025 du budget principal et des budgets annexes vous sont présentés dans les rapports joints : maquettes en annexes 1 et 2, compte financier unique par politique publique en annexe 3 et rapport financier en annexe 4.

Sans la présence de la Présidente de Nantes Métropole qui s'est retirée au moment du vote, conformément à l'article L. 5217-10-10 du code général des collectivités territoriales, après avoir pris connaissance du compte financier unique de tous les budgets dressés en collaboration par la Présidente de Nantes Métropole et la responsable du service de gestion comptable de Nantes,

Le Conseil délibère, et,

1. approuve le CFU du budget principal pour l'exercice 2025 et le bilan de la gestion pluriannuelle, joint en annexe de la présente délibération ; le CFU 2025 s'établit comme suit :
 - résultat (section de fonctionnement) 44 125 287,61 € ;
 - solde d'exécution (section d'investissement) – 25 150 339,54 € ;
2. approuve le CFU du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2025 et le bilan de la gestion pluriannuelle, joint en annexe de la présente délibération ; le CFU 2025 s'établit comme suit :
 - résultat (section d'exploitation)..... 14 126 590,57 € ;
 - solde d'exécution (section d'investissement) – 7 856 133,31 € ;
3. approuve le CFU du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2025 et le bilan de la gestion pluriannuelle, joint en annexe de la présente délibération ; le CFU 2025 s'établit comme suit :
 - résultat (section d'exploitation)..... 14 203 787,37 € ;
 - solde d'exécution (section d'investissement) – 8 118 698,03 € ;
4. approuve le CFU du budget annexe des locaux industriels et commerciaux pour l'exercice 2025 et le bilan de la gestion pluriannuelle, joint en annexe de la présente délibération ; le CFU 2025 s'établit comme suit :
 - résultat (section d'exploitation)..... 3 883 897,04 € ;
 - solde d'exécution (section d'investissement) 3 196 760,40 € ;
5. approuve le CFU du budget annexe élimination et traitement des déchets pour l'exercice 2025 et le bilan de la gestion pluriannuelle, joint en annexe de la présente délibération ; le CFU s'établit comme suit :
 - résultat (section de fonctionnement) 10 027 716,81 € ;
 - solde d'exécution (section d'investissement) 137 619,07 € ;
6. approuve le CFU du budget annexe transports pour l'exercice 2025 et le bilan de la gestion pluriannuelle, joint en annexe de la présente délibération ; le CFU 2025 s'établit comme suit :
 - résultat (section d'exploitation)..... 34 525 875,52 € ;
 - solde d'exécution (section d'investissement) – 25 036 570,32 € ;
7. approuve le CFU du budget annexe stationnement pour l'exercice 2025 et le bilan de la gestion pluriannuelle, joint en annexe de la présente délibération ; le CFU 2025 s'établit comme suit :
 - résultat (section d'exploitation)..... 5 987 566,02 € ;

- solde d'exécution (section d'investissement) 453 584,54 € ;

8. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée, après vote électronique

55 voix pour

13 voix contre

29 abstentions

Direction générale ressources
Direction des finances

5 - AFFECTATION DES RESULTATS 2025 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

Présents : 84

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHOU Philippe, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anais, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, Mme BONAMY Delphine, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEAIS Agnès, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, M. BURNAUD David, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, M. CASENAVE Axel, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DECLERCQ Mathieu, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, M. GATT Sylvain, M. GODET Laurent, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. RICHARD Guillaume, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 14

Mme ASSES Moira (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. BERTHELOT Anthony (pouvoir à M. DESCLOZIERS Anthony), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. BESSEYRE Didier (pouvoir à M. BERAUD Anthony), Mme BURGAUD Cécilia (pouvoir à M. KABBAJ Anas), Mme COLLINEAU Marlène (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme DUPIN Agnès), Mme GOUZÉ Aziliz (pouvoir à M. DANTEC Ronan), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah), M. GUITTON Jean-Sébastien (pouvoir à M. CAMUS Hervé), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. LE CORRE Philippe), Mme LE DALL Edith (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. LONCHAMPT Patrick (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. VINET Corentin (pouvoir à M. CHOMBART DE LAUWE Foulques)

Absent : 0

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Cette délibération présente le budget supplémentaire (BS) pour le budget principal et les budgets annexes, reprenant les résultats 2025 constatés, et autres évolutions sur les dépenses et les recettes, ainsi que des dispositions diverses.

1. Affectation des résultats 2025

L'arrêté des comptes 2025 permet de déterminer le résultat de la section de fonctionnement 2025 et le solde d'exécution de la section d'investissement 2025.

Le résultat de la section de fonctionnement constaté doit en priorité couvrir le besoin de financement 2025 de la section d'investissement.

Le budget principal, et les budgets annexes eau, assainissement, déchets, et transports, sont concernés par l'affectation de leur résultat en réserves.

2. BS 2026

Le BS 2026 a pour objectif :

- la reprise des résultats 2025 ;
- l'inscription de crédits supplémentaires ;
- l'ouverture d'autorisations de programme (AP) liées aux projets présentés à l'approbation des conseils ou bureaux métropolitains de juin, juillet et septembre 2026.

Le BS se présente comme suit :

Plusieurs documents sont joints à la présente délibération et constituent une présentation détaillée du BS 2026 de Nantes Métropole :

- le rapport de présentation budgétaire (annexe 1) ;
- les maquettes réglementaires du BS 2026 du budget principal et des budgets annexes eau, assainissement, locaux industriels et commerciaux, élimination et traitement des déchets, transports et stationnement (annexe 2) ;
- la situation des AP et des crédits de paiement pour le budget principal et les budgets annexes eau, assainissement, locaux industriels et commerciaux, élimination et traitement des déchets, transports et stationnement (annexe 3).

Il est proposé d'approuver le BS 2026 du budget principal et des budgets annexes (eau, assainissement, locaux industriels et commerciaux, élimination et traitement des déchets, transports et stationnement).

3. Évolution de l'instruction budgétaire et comptable M4 relative aux budgets des services industriels et commerciaux (SPIC)

Les BP 2026 (principal et annexes) ont été votés le 11 décembre 2025. Or, les nomenclatures (M4, M43 et M49) des budgets annexes des SPIC ont été modifiées à compter du 1^{er} janvier 2026.

Suppression du compte dépenses imprévues dans la nomenclature budgétaire et comptable M4 au 1^{er} janvier 2026

Le compte 022 « Dépenses imprévues » a été supprimé au 1^{er} janvier 2026, alors que 47 370€ ont été inscrits sur ce compte budgétaire, au BP 2026 du budget annexe des locaux industriels et commerciaux.

Afin de ne pas constater un suréquilibre de la section de fonctionnement dans la colonne « Pour mémoire budget précédent », sur la maquette de ce budget supplémentaire, il est proposé de transposer les 47 370 € du chapitre/article 022 « dépenses imprévues » vers le chapitre 67/article 673 « Titres annulés ».

Dispositions budgétaires et comptables : virements entre chapitres budgétaires pour les budgets annexes des SPIC

Depuis le 1^{er} janvier 2026, l'ordonnateur a la possibilité, si l'assemblée délibérante l'y autorise, à réaliser des virements de crédits entre chapitres, dans une limite ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. Les crédits relatifs aux dépenses de personnel sont exclus du dispositif (article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales).

Le Conseil métropolitain doit donc se prononcer sur cette disposition pour l'exercice budgétaire 2026 des budgets annexes eau, assainissement, locaux industriels et commerciaux, transports, et stationnement.

Cette disposition figure dans le règlement budgétaire et financier présenté lors de cette séance.

4. Ajustements des provisions

Provisions pour comptes épargne temps (CET) :

Le comité de fiabilité des comptes locaux, dans son guide comptable des provisions pour risques et charges, préconise de provisionner les charges afférentes aux jours épargnés sur CET par l'ensemble du personnel de la collectivité. Après concertation avec la Recette des Finances, il est proposé de constituer une provision pour couvrir cette charge.

Le Conseil métropolitain a défini pour Nantes Métropole les mêmes règles d'alimentation et d'usage du CET que pour la Ville de Nantes et le CCAS, notamment la non-monetisation des CET à l'exception des trois situations suivantes :

- départ en retraite pour invalidité ;
- licenciement pour inaptitude physique ;
- décès d'un agent (avec versement au bénéfice des ayants droits).

La charge réelle sur les trois derniers exercices budgétaires (de 2023 à 2025) s'élève à :

- 30 701 € pour le budget principal, soit une moyenne annuelle de 10 234 € (5 246 € de provision déjà constituée) ;
- 830 € pour le budget annexe eau, soit une moyenne annuelle de 277 € (277 € de provision déjà constituée) ;
- 2 700 € pour le budget annexe assainissement, soit une moyenne annuelle de 900 € (900 € de provision déjà constituée) ;
- 1 079 € pour le budget annexe déchets, soit une moyenne annuelle de 360 € (0 € de provision déjà constituée).

Il n'y a pas eu de charge réelle sur les budgets annexes transports et stationnement, sur les 3 derniers exercices (2023 à 2025).

Forfait C.E.T. versé en 2023 – 2024– 2025

	Nantes Métropole											
	Budget principal		Eau		Assainissement		Déchets		Transports		Stationnement	
	Nb agents	montant	Nb agents	montant	Nb agents	montant	Nb agents	montant	Nb agents	montant	Nb agents	montant
2023	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €
2024	7	14 614,00 €	1	830,00 €	1	2 700,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €
2025	9	16 087,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	2	1 079,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €
		30 701,00 €		830,00 €		2 700,00 €		1 079,00 €		0,00 €		0,00 €
		/3		/3		/3		/3		/3		/3
Moyenne des 3 dernières années		10 233,67 €		277,00 €		900,00 €		360,00 €		0,00 €		0,00 €
Provisions CET constituées		5 246,00 €		277,00 €		900,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €
Ajustement exercice 2026	Arrondi	4 988,00 €	Arrondi	0,00 €		0,00 €		360,00 €		0,00 €		0,00 €

La provision pour CET est ajustée tous les ans à la hausse ou à la baisse, au vu des réalisations des 3 derniers exercices clos.

Au vu des provisions constituées au 31 décembre 2025, il convient d'ajuster les provisions 2026 pour CET de :

- + 4 988 € au budget principal ;
- + 360 € au budget annexe élimination et traitement des déchets.

Les budgets annexes eau, assainissement, transports et stationnement ne sont pas concernés.

Provisions pour litiges et contentieux :

Budget principal :

Reprises sur provisions pour risques et charges :

- 2 recours indemnitaires pour expropriation et abandon de concession d'aménagement ont été jugés irrecevables par la Cour administrative d'appel, aussi convient-il d'annuler deux provisions émises en 2021 pour un montant total de 400 000 €.

Dotations aux provisions pour risques et charges, pour des contentieux indemnitaires en cours :

- recours indemnitaire d'une entreprise contestant la procédure de marché public pour des fouilles archéologiques : le risque est estimé à 40 000 € ;
- recours indemnitaire d'une entreprise suite à une rupture de négociations : le risque estimé à 160 070 € ;
- 2 recours indemnitaires de 2 commerçants, suite à des travaux : le risque est estimé à 54 790 € ;
- recours en annulation d'un particulier de 2 créances pour frais de relogement de locataires : le risque est estimé à 3 400 € ;
- recours indemnitaire d'un particulier demandant l'annulation de 2 créances émises pour insalubrité : le risque est estimé à 31 950 € ;
- recours indemnitaire d'un particulier suite au délai de demande d'habitat adaptée : le risque est estimé à 37 500 € ;
- 3 recours indemnitaires de sociétés, suite à l'intégration d'un emplacement réservé dans le plan local d'urbanisme métropolitain : le risque est estimé à 12 500 € pour chacune, soit un total de 37 500 €.

Budget annexe assainissement :

Reprise sur provision pour risques et charges :

- le Tribunal administratif a rejeté la requête d'une SCCV qui contestait une participation pour financement de l'assainissement collectif aussi convient-il d'annuler la provision constituée en 2024 pour un montant de 13 522 €.

Dotation aux provisions pour risques et charges, pour un contentieux indemnitaire :

- Nantes Métropole a émis 1,27 M€ de recette en 2025 pour non réalisation de biogaz en 2022 à l'encontre de l'exploitant du centre de valorisation des boues ; l'exploitant conteste la créance devant le Tribunal administratif, en invoquant des problèmes dans la construction de la station d'épuration ; Nantes Métropole a fait un recours contre le constructeur de la station : il est proposé de provisionner la somme non recouvrée de 1 270 000 €.

Budget annexe élimination et traitement des déchets :

Dotation aux provisions pour risques et charges, pour un contentieux indemnitaire :

- un recours est constitué par le gestionnaire du centre de traitement et de valorisation des déchets de la prairie de Mauves pour des problèmes d'explosions des cartouches de protoxyde d'azote et les mises à l'arrêt des fours ; il invoque un cas de force majeure, donc ne relevant pas de sa responsabilité : le risque est estimé à 600 000 €.

Provisions créances douteuses :

Le code général des collectivités territoriales et l'instruction budgétaire M57 prévoient de provisionner les risques dès qu'ils sont constatés, et notamment ceux liés à des contentieux ou des créances douteuses. La constitution d'une provision doit faire l'objet d'une délibération spécifique du Conseil métropolitain.

Au BP 2023 a été voté l'ajustement des provisions pour créances douteuses afin d'atteindre le taux de 50 % du montant des créances douteuses et débiteurs divers-contentieux constatés au dernier compte financier unique, soit celui de 2025.

Ce montant arrondi de provision pour créances douteuses, représente pour chaque budget :

Créances douteuses et Provisions pour dépréciations actifs circulants

Compte Financier Unique SGC 2025	Nantes Métropole						
	Budget Principal	Budget Eau	Budget Assainissement	Budget L.I.C.	Budget Déchets	Budget Transports	Budget Stationnement
Compte 4161 "Créances douteuses"	489 324,68 €	6 979 370,84 €	926 077,31 €	22 818,36 €	43 922,02 €	0,00 €	0,00 €
Compte 46726 "Débiteurs divers - Contentieux"	914 372,23 €	716,64 €	127,00 €	0,00 €	0,00 €	110,00 €	39 810,28 €
Total	1 403 696,91 €	6 980 087,48 €	926 204,31 €	22 818,36 €	43 922,02 €	110,00 €	39 810,28 €
Compte 4911 "dépréciation des comptes de redevables" (créances douteuses) CFU 2025	1 038 839,00 €	6 000 000,00 €	570 911,00 €	11 409,00 €	28 775,00 €	0,00 €	22 905,00 €
Budget 2026 D 6817 Dotations aux dépréciations des actifs circulants (créances douteuses)							
BS 2025	701 848,00 €		463 102,00 €	0,00 €	21 961,00 €	55,00 €	19 905,00 €
R 7817 Reprises sur dépréciations des actifs circulants (créances douteuses)							
BS 2025	1 038 839,00 €		570 911,00 €	0,00 €	28 775,00 €	0,00 €	22 905,00 €
Solde prévu au 31/12/2026 Compte 4911 "dépréciation des comptes de redevables"	701 848,00 €	6 000 000,00 €	463 102,00 €	11 409,00 €	21 961,00 €	55,00 €	19 905,00 €
Rapport solde Prov 2026 / Cpte 4161 + Cpte 46726 au 31/12/2025	50,00 %	85,96 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %

Pour le budget principal :

50 % de 1 403 696,91 € soit 701 848 € (arrondis).

Les dépréciations des comptes de redevables représentent 1 038 839 € au compte financier unique (CFU) 2025.

Il convient de reprendre ces 1 038 839 € de 2025 et de provisionner 701 848 € pour 2026.

Pour le budget annexe eau :

Il convient de laisser le stock de provision de 6 000 000 € et de l'ajuster en fonction de l'avancée de l'apurement du plan pluriannuel des impayés des factures d'eau, en lien avec le service de gestion comptable de Nantes.

Pour le budget annexe assainissement :

50 % de 926 204,31 € soit 463 102 € (arrondis).

Les dépréciations des comptes de redevables représentent 570 911 € au CFU 2025.

Il convient de reprendre ces 570 911 € de 2025 et de provisionner 463 102 € pour 2026.

Pour le budget annexe locaux industriels et commerciaux :

50 % de 22 818,36 € soit 11 409 € (arrondis). Montant inchangé par rapport à l'exercice précédent.

Les dépréciations des comptes de redevables représentent 11 409 € au CFU 2025.

Il convient de maintenir la provision en l'état à 11 409 €.

Pour le budget annexe élimination et traitement des déchets :

50 % de 43 922,02 € soit 21 961 € (arrondis).

Les dépréciations des comptes de redevables représentent 28 775 € au CFU 2025.

Il convient de reprendre ces 28 775 € de 2025 et de provisionner 21 961 € pour 2026.

Pour le budget annexe transports :

50 % de 110 € soit 55 €.

Les dépréciations des comptes de redevables représentent 0 € au CFU 2025.

Il convient de provisionner 55 € pour 2026.

Pour le budget annexe stationnement :

50 % de 39 810,28 € soit 19 905 € (arrondis).

Les dépréciations des comptes de redevables représentent 22 905 € au CFU 2025.

Il convient de reprendre ces 22 905 € pour 2025 et de provisionner 19 905 € pour 2026.

5. Transferts de fiches inventaires entre budgets

Budget annexe élimination et traitement des déchets :

Dans le cadre du travail de fiabilisation de l'actif, il s'avère que d'anciennes fiches inventaire de transfert des communes ont été enregistrées sur le budget principal au lieu du budget annexe des déchets. Il convient donc pour régulariser cette situation en autorisant le transfert des fiches mentionnées dans l'annexe 4 du budget principal vers le budget annexe des déchets.

Budget annexe transports :

Dans le cadre du travail de fiabilisation de l'actif, il s'avère que lors de la création du budget annexe transports en 2019, il a été omis de transférer les différentes fiches inventaire présentées en annexe 1 du budget principal vers le nouveau budget annexe transports. Aussi, afin de régulariser la situation, il est demandé le transfert des fiches inventaires mentionnées en annexe 5 du budget principal vers le budget annexe transports.

Suite à l'annulation totale du titre de recettes 2022/605 réalisée en 2024 par mandat 2024/544, il convient de régulariser les reprises de subventions opérées en 2023 sur les fiches inventaire 2057945, 2057946, 2057947, 2057948 et 2057949. Pour ce faire, il est nécessaire de délibérer afin d'autoriser la réalisation de mandats d'ordre à l'article 673 (titres annulés sur exercices antérieurs) et de titres d'ordre à l'article 13911 (subventions d'équipement état et établissements nationaux) pour un montant de 63 074,08 €.

Suite à l'incendie en 2025 d'un bus répertorié dans l'inventaire avec la fiche 2055147, il convient de régulariser les reprises de subventions opérées en 2025 d'une subvention perçue du Département inventoriée sous le numéro 2055147 lors de l'acquisition de cet e-busway. Pour ce faire, il est nécessaire de délibérer afin d'autoriser la réalisation d'un mandat d'ordre à l'article 673 (titres annulés sur exercices antérieurs) et d'un titre d'ordre à l'article 13913 (subventions d'équipement Département) pour un montant de 22 307,69 €.

Budget annexe stationnement :

Dans le cadre du travail de fiabilisation de l'actif, il s'avère que fiches inventaire de transfert des communes ont été enregistrées sur le budget principal au lieu du budget annexe des déchets. Il convient donc de régulariser cette situation en autorisant le transfert des fiches mentionnées dans l'annexe 6 du budget principal vers le budget annexe des déchets.

Il convient d'autoriser le transfert comptable des biens mentionnés dans l'annexe 6 du budget principal vers le budget annexe stationnement.

Le Conseil délibère et,

1. pour le budget principal

affecte le résultat comptable de l'exercice 2025 au financement de la section d'investissement, pour le **budget principal** au compte 1068 pour **25 150 339,54 €** ;

approuve par chapitre le budget supplémentaire 2026 du **budget principal** joint à la délibération en annexe 2.

approuve les nouvelles AP, la variation des AP antérieures, les nouvelles opérations et la variation des opérations antérieures, du **budget principal** selon l'état joint en annexe 3 ;

2. **pour le budget annexe eau**

affecte le résultat comptable de l'exercice 2025 au financement de la section d'investissement, pour le **budget annexe eau** au compte 1068 pour **7 856 133,31 €** ;

approuve par chapitre le budget supplémentaire 2026 du **budget annexe eau** joint à la présente délibération en annexe 2 ;

approuve les nouvelles AP, la variation des AP antérieures, les nouvelles opérations et la variation des opérations antérieures, du **budget annexe eau** selon l'état joint en annexe 3 ;

3. **pour le budget annexe assainissement**

affecte le résultat comptable de l'exercice 2025 au financement de la section d'investissement, pour le **budget annexe assainissement** au compte 1068 pour **8 118 698,03 €** ;

approuve par chapitre le budget supplémentaire 2026 du **budget annexe assainissement** joint à la présente délibération en annexe 2 ;

approuve les nouvelles AP, la variation des AP antérieures, les nouvelles opérations et la variation des opérations antérieures, du **budget annexe assainissement** selon l'état joint en annexe 3 ;

4. **pour le budget annexe locaux industriels et commerciaux**

approuve par chapitre le budget supplémentaire 2026 du **budget annexe locaux industriels et commerciaux** joint à la présente délibération en annexe 2 ;

approuve les nouvelles AP, la variation des AP antérieures, les nouvelles opérations et la variation des opérations antérieures, du **budget annexe locaux industriels et commerciaux** selon l'état joint en annexe 3 ; les AP ne sont pas modifiées par rapport au budget primitif 2026 ;

approuve la reprise au budget précédent des 47 370 € du chapitre / article « 022 » à basculer au chapitre « 67 » article « 673 » ;

5. **pour le budget annexe élimination et traitement des déchets**

affecte le résultat comptable de l'exercice 2025 au financement de la section d'investissement, pour le **budget annexe élimination et traitement des déchets** au compte 1068 pour **10 027 716,81 €** ;

approuve par chapitre le budget supplémentaire 2026 du **budget annexe élimination et traitement des déchets** joint à la présente délibération en annexe 2 ;

approuve les nouvelles AP, la variation des AP antérieures, les nouvelles opérations et la variation des opérations antérieures, du **budget annexe élimination et traitement des déchets** selon l'état joint en annexe 3 ;

6. **pour le budget annexe transports**

affecte le résultat comptable de l'exercice 2025 au financement de la section d'investissement, pour le **budget annexe transports** au compte 1068 pour **25 036 570,32 €** ;

approuve par chapitre le budget supplémentaire 2026 du **budget annexe transports** joint à la présente délibération en annexe 2 ;

approuve les nouvelles AP, la variation des AP antérieures, les nouvelles opérations et la variation des opérations antérieures, du **budget annexe transports** selon l'état joint en annexe 3 ;

7. **Pour le budget annexe stationnement**

approuve par chapitre le budget supplémentaire 2026 du **budget annexe stationnement** joint à la présente délibération en annexe 2 ;

approuve les nouvelles AP, la variation des AP antérieures, les nouvelles opérations et la variation des opérations antérieures, du **budget annexe stationnement** selon l'état joint en annexe 3 ;

8. modifie comme suit le point 14.1.6 de l'annexe de la délibération n°2026-034 du conseil métropolitain du 3 avril 2026 : « Procéder à des virements entre chapitres pour les budgets gérés en M4, M43 M49 (budgets eau, assainissement, locaux industriels et commerciaux, transports et stationnement) lors de l'exercice budgétaire 2026, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chaque section (à l'exclusion des dépenses de personnel), en précisant que le Conseil métropolitain sera informé des mouvements ainsi exécutés lors de la séance la plus proche » (version consolidée jointe en annexe 7) ;
9. approuve l'ajustement des provisions 2026 pour CET au budget principal, et au budget annexe élimination et traitement des déchets :
- + 4 988 € au budget principal (dotation), soit un total de provision ajusté à 10 234 € ;
 - + 360 € au budget annexe élimination et traitement des déchets, soit un total de provision ajusté à 360 € ;
10. approuve les reprises et dotations de provisions pour dépréciations des actifs circulants de la façon suivante pour 2026 :

pour le Budget principal :

- une reprise sur dépréciation des actifs circulants pour 1 038 839 € ;
- une dotation aux dépréciations des actifs circulants pour 701 848 € ;

pour les budgets annexes :

pour le budget annexes assainissement :

- une reprise sur dépréciation des actifs circulants pour 570 911 € ;
- une dotation aux dépréciations des actifs circulants pour 463 102 € ;

pour le budget annexe élimination et traitement des déchets :

- une reprise sur dépréciation des actifs circulants pour 28 775 € ;
- une dotation aux dépréciations des actifs circulants pour 21 961 € ;

pour le budget annexe transports :

- une dotation aux dépréciations des actifs circulants pour 55 € ;

pour le budget annexe stationnement :

- une reprise sur dépréciation des actifs circulants pour 22 905 € ;
- une dotation aux dépréciations des actifs circulants pour 19 905 € ;

11. approuve les reprises et dotations de provisions pour risques charges pour 2026 :

pour le budget principal :

- une reprise sur 2 provisions pour risques et charges de 400 000 € (constituées en 2021) pour un recours indemnitaires rejetés par la Cour administrative d'appel ;
- une dotation aux provisions pour risques et charges de 325 210 € pour des recours indemnitaires devant le Tribunal administratif ;

pour le budget annexe assainissement :

- une reprise sur provision pour risques et charges de 13 522 € (constituée en 2024), pour un recours indemnitaire rejeté par le Tribunal administratif ;
- une dotation aux provisions pour risques et charges de 1 270 000 € pour contestation d'une créance de 2025 pour non production de biogaz en 2022 ;

pour le budget annexe élimination et traitement des déchets :

- une dotation aux provisions pour risques et charges de 600 000 € pour les problèmes d'arrêts

des fours du centre de traitement et valorisation des déchets de la prairie de Mauves, à cause des explosions de cartouches de protoxyde d'azote ;

12. autorise le transfert comptable des biens mentionnés dans l'annexe 4 du budget principal vers le budget annexe des élimination et traitement des déchets ;
13. autorise le transfert comptable des biens mentionnés dans l'annexe 5 du budget principal vers le budget annexe transports ;
14. autorise la régularisation sur le budget annexe transports des reprises de subventions 2023 relatives au titre de recettes 2022/605 pour un montant de 63 074,08 € ;
15. autorise la régularisation sur le budget annexe transports des reprises de subventions 2025 de la fiche inventaire 2055147 pour un montant de 22 307,69 € ;
16. autorise le transfert comptable des biens mentionnés dans l'annexe 6 du budget principal vers le budget annexe stationnement ;
17. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

56 voix pour

5 voix contre

37 abstentions

**Direction générale ressources
Direction des finances**

6 - PACTE FINANCIER DE SOLIDARITE - MONTANT DE LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE 2026

Présents : 84

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. AUCANT William, Mme AUFFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHOU Philippe, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anais, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, Mme BONAMY Delphine, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEOIS Agnès, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, M. BURNAUD David, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, M. CASENAVE Axel, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DECLERCQ Mathieu, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, Mme GARNIER Laurence, M. GATT Sylvain, M. GODET Laurent, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. RICHARD Guillaume, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 14

Mme ASSES Moira (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. BERTHELOT Anthony (pouvoir à M. DESCLOZIERS Anthony), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. BESSEYRE Didier (pouvoir à M. BERAUD Anthony), Mme BURGAUD Cécilia (pouvoir à M. KABBAJ Anas), Mme COLLINEAU Marlène (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), Mme GOUZÉ Aziliz (pouvoir à M. DANTEC Ronan), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah), M. GUITTON Jean-Sébastien (pouvoir à M. CAMUS Hervé), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. LE CORRE Philippe), Mme LE DALL Edith (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. LONCHAMPT Patrick (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), Mme PAHUN Louise (pouvoir à M. CITEAU Simon), M. VINET Corentin (pouvoir à M. CHOMBART DE LAUWE Foulques)

Absent : 0

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

La dotation de solidarité communautaire (DSC) a été définie dans le cadre du Pacte financier métropolitain de solidarité adopté par délibération n° 2021-153 du 9 décembre 2021.

Les éléments nécessaires au calcul de son enveloppe et à celui de sa répartition entre Communes membres au titre de l'année 2026 sont désormais disponibles.

Par conséquent, il y a lieu de prendre acte du montant définitif de la DSC pour l'année 2026 à 37 491 971 €. Le Pacte repose sur le fait d'indexer 100 % de la dynamique du panier fiscal entrant dans le calcul de la DSC. Ainsi en 2026, son montant diminue de 451 000 € par rapport à 2025. Cette diminution est en particulier causée par l'écrêtement de 61 % de notre dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et la nouvelle baisse importante des bases prévisionnelles de taxe d'habitation sur les résidences secondaires suite à la mise en place du dispositif de déclaration « Gérer mes biens immobiliers ».

Pour mémoire, le montant de la DSC est constitué de trois composantes :

- une DSC-Socle figée à 6 693 965 € ;
- une DSC-Petites communes figée à 3 120 313 €
- une DSC-Critères calculée sur la base de l'évolution annuelle du panier fiscal métropolitain retraité et élargi aux dotations.

Le montant de la DSC-Critères s'établit pour 2026 à 27 677 693 € compte tenu d'une réduction de 451 000 € résultant de la baisse du panier fiscal de la Métropole.

Sa répartition est déterminée conformément à l'article L. 5211-28-4 du code général des collectivités territoriales selon 4 critères : le potentiel fiscal (40 %), le revenu par habitant (40 %), l'effort fiscal (15 %) et les logements sociaux (5 %). Les calculs sont établis en tenant compte de la population INSEE de l'année en cours et sur la base des données du fichier des critères de répartition des dotations des communes de N – 1 produit par la Direction générale des collectivités locales.

Le montant de DSC alloué aux communes membres est détaillé en annexe n° 1 ci-jointe.

Le Conseil délibère, et,

1. prend acte du montant de la DSC pour 2026 établi à 37 491 971 € et sa répartition par commune, conformément à l'annexe n° 1 ci-jointe,
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7 - ATTRIBUTION DE COMPENSATION - NANTES - AJUSTEMENT A LA BAISSSE

Présents : 84

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. AUCANT William, Mme AUFFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHOU Philippe, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anais, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, Mme BONAMY Delphine, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEAIS Agnès, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, M. BURNAUD David, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, M. CASENAVE Axel, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DECLERCQ Mathieu, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, Mme GARNIER Laurence, M. GATT Sylvain, M. GODET Laurent, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. RICHARD Guillaume, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 14

Mme ASSES Moira (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. BERTHELOT Anthony (pouvoir à M. DESCLOZIERS Anthony), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. BESSEYRE Didier (pouvoir à M. BERAUD Anthony), Mme BURGAUD Cécilia (pouvoir à M. KABBAJ Anas), Mme COLLINEAU Marlène (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), Mme GOUZAZ Aziliz (pouvoir à M. DANTEC Ronan), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah), M. GUITTON Jean-Sébastien (pouvoir à M. CAMUS Hervé), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. LE CORRE Philippe), Mme LE DALL Edith (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. LONCHAMPT Patrick (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), Mme PAHUN Louise (pouvoir à M. CITEAU Simon), M. VINET Corentin (pouvoir à M. CHOMBART DE LAUWE Foulques)

Absent : 0

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Par délibération n°2024-235, en date du 13 décembre 2024, le Conseil métropolitain a adopté le montant révisé des attributions de compensation (AC) pour 2025, 2026 et 2027, sur la base de la procédure de révision libre prévue au 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI.

Suite à une erreur matérielle dans le calcul des attributions de compensation de la Ville de Nantes, un trop-perçu de 473 895,66 € a été versé au titre de l'année 2025. La régularisation de cette somme est effectuée sur l'attribution de compensation de l'année 2026.

Les montants des attributions de compensation pour les exercices 2026 et 2027 sont ainsi fixés dans les conditions présentées ci-dessous.

		2026	2027
AC délibération n°2024-235	A	28 537 658,21 €	28 562 561,75 €
AC due	B	28 063 762,55 €	28 088 666,09 €
Ecart sur AC 2025	C	473 895,66 €	
AC rectifiée nouvelle délibération	B-C	27 589 866,89 €	28 088 666,09 €

Dans la mesure où la procédure de révision libre requiert les délibérations concordantes du conseil métropolitain statuant à la majorité des 2/3 et des conseils municipaux des "communes membres

intéressées" statuant à la majorité simple, il y a lieu de présenter une délibération rectificative au Conseil métropolitain (à la majorité des 2/3) et Conseil municipal de la Ville de Nantes.

Le tableau des AC pour 2026 et 2027 comportant les montants rectifiés de l'AC de la ville de Nantes et de l'AC versé par Nantes Métropole se présente comme suit :

Communes	Montants d'AC en €	
	2026	2027
Basse Goulaine	260 748,13	261 903,14
Bouaye	36 447,24	37 506,89
Bouguenais	5 626 560,30	5 630 231,80
Carquefou	9 100 789,45	9 108 226,82
La Chapelle sur Erdre	1 318 207,69	1 321 869,68
Couëron	3 391 517,73	3 393 959,34
Indre	2 710 974,87	2 711 362,60
La Montagne	-352 793,36	-352 554,63
Nantes	27 589 866,89	28 088 666,09
Orvault	2 459 095,56	2 462 991,58
Le Pellerin	-166 366,69	-165 900,21
Rezé	6 125 270,57	6 130 930,34
St Aignan de Grand Lieu	1 754 876,12	1 755 815,26
St Herblain	12 545 435,53	12 556 393,30
St Jean de Boisseau	-85 535,70	-84 769,58
St Sébastien sur Loire	653 254,80	655 465,62
Ste Luce sur Loire	1 247 359,95	1 248 916,37
Sautron	442 426,62	443 292,57
Les Sorinières	644 466,15	645 920,35
Thouaré	472 510,78	473 305,54
Vertou	1 820 416,50	1 823 398,19
Brains	-77 223,91	-76 941,36
Mauves sur Loire	19 380,76	19 753,49
St Léger les vignes	32 400,14	32 671,57
Total	77 570 086,14	78 122 414,79

Le Conseil délibère, et,

1. approuve les montants rectifiés des attributions de compensation allouées à la Ville de Nantes, s'élevant à 27 589 866,89 € en 2026 et à 28 088 666,09 € en 2027 ;
2. approuve les montants totaux rectifiés des attributions de compensation versées par Nantes Métropole, portant leur montant total à 77 570 086,14 € en 2026 et à 78 122 414,79 € en 2027 ;
3. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

8 - PACTE FINANCIER - SOUTIEN A LA VEGETALISATION DES COURS D'ECOLES ET DES CRECHES DES COMMUNES - FONDS DE CONCOURS - ATTRIBUTIONS 2026

Présents : 83

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHOU Philippe, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anaïs, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, Mme BONAMY Delphine, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEAIS Agnès, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, M. BURNAUD David, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, M. CASENAVE Axel, Mme CERAN Anne-Lise, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DECLERCQ Mathieu, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, Mme GARNIER Laurence, M. GATT Sylvain, M. GODET Laurent, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. RICHARD Guillaume, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 15

Mme ASSES Moira (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. BERTHELOT Anthony (pouvoir à M. DESCLOZIERS Anthony), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. BESSEYRE Didier (pouvoir à M. BERAUD Anthony), Mme BURGAUD Cécilia (pouvoir à M. KABBAJ Anas), M. CHATEAU Olivier (pouvoir à Mme BASSAL Aïcha), Mme COLLINEAU Marlène (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), Mme GOUEZ Aziliz (pouvoir à M. DANTEC Ronan), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah), M. GUITTON Jean-Sébastien (pouvoir à M. CAMUS Hervé), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. LE CORRE Philippe), Mme LE DALL Edith (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. LONCHAMPT Patrick (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), Mme PAHUN Louise (pouvoir à M. CITEAU Simon), M. VINET Corentin (pouvoir à M. CHOMBART DE LAUWE Foulques)

Absent : 0

Monsieur Thomas QUÉRO, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Le conseil métropolitain a approuvé le principe d'un fonds de concours en investissement pour la végétalisation des cours d'école et de crèches à destination des communes de la métropole lors de sa séance du 10 février 2023, puis a approuvé les modalités de ce dispositif par délibération du 7 avril 2023.

Ce fonds de concours pour la végétalisation des cours d'écoles et de crèches s'inscrit dans le Plan Pleine Terre métropolitain, qui vise à démultiplier les actions de débitumisation et de végétalisation sur l'ensemble du territoire. Ces actions, propices à la santé des habitants, sont particulièrement importantes dans les sites fréquentés par des publics sensibles, notamment les enfants. En particulier, les cours d'écoles et les crèches, souvent très fortement minéralisées, constituent des îlots de chaleur urbains, pouvant avoir un impact négatif sur la santé de ce jeune public. L'absence de végétation prive également les enfants d'un contact privilégié et quotidien avec la nature. La renaturation des cours d'école et des crèches constitue ainsi un enjeu de santé, tant physique que mentale. Cette renaturation passe par la restauration de sols vivants, l'apport de végétation et d'eau, afin de favoriser un environnement propice à la découverte, au jeu, à la pédagogie ainsi qu'au développement de la biodiversité. Parce que les solutions fondées sur la nature sont des réponses sobres, ce fonds de concours vise à faire émerger des projets à coûts moindres, ciblant la renaturation des cours d'écoles et des crèches selon des techniques relativement faciles à mettre en œuvre.

Le fonds de concours spécifique pour la végétalisation des cours d'écoles et des crèches cible des projets réalisés entre le 1er mars 2023 et le 31 octobre 2026. C'est un fonds visant à financer des opérations d'investissement, d'un montant total de 500 000 € pour l'ensemble des 24 communes de la métropole. En application du Code Général des Collectivités Territoriales, le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours - soit un montant plafonné à 50 % des dépenses éligibles.

Le montant maximum plafonné par commune est constitué d'un financement socle de 20 000 € auquel est appliqué un bonus de 5 000 € si le potentiel fiscal par habitant de la commune (dernière donnée connue) est inférieur à 15 % par rapport au potentiel fiscal moyen par habitant des communes de la métropole.

Le fonds de concours peut être attribué pour une ou plusieurs opérations par commune (sans excéder le montant plafond maximum prévu par commune).

Le fonds de concours doit donner lieu à délibérations concordantes du conseil métropolitain et du conseil municipal de la commune sollicitant le fonds de concours.

Le versement est réalisé en une fois à la commune maître d'ouvrage, après la réception des travaux et sur production du justificatif des dépenses (tableau récapitulatif des mandats certifié par le comptable public).

La décision d'attribution est fondée sur les conditions d'éligibilité suivantes :

- le projet doit répondre aux objectifs du Plan Pleine terre : minimum 30 % de la surface imperméable de la cour doit être désimperméabilisé et la moitié au moins de la surface faisant l'objet de la désimperméabilisation doit être végétalisée ;

- les principes de gestion écologique et de prise en compte de la biodiversité devront être appliqués, en choisissant des gammes végétales favorables à la faune (pollinisateurs, insectes, oiseaux), si possible issues du massif armoricain, et adaptées à un faible arrosage.

Les dépenses éligibles concernent : les dépenses d'investissement liées aux prestations de travaux, aux achats de fournitures, matériaux, végétaux nécessaires à la réalisation des travaux, à la location de matériel. Les frais d'études, d'ingénierie et la valorisation de temps de travail de personnel pour la réalisation en régie ne sont pas éligibles.

Bilan 2025

En 2025, 4 communes ont déposé des dossiers de candidatures sollicitant le fonds de concours, pour des travaux de renaturation de cours d'écoles.

Les travaux correspondent ainsi à 2 588 m² désimperméabilisés, dont 1 702 m² végétalisés.

Au total, 32 % des surfaces imperméables de ces cours d'écoles ont été désimperméabilisés et 66 % de ces surfaces désimperméabilisées ont été végétalisées.

En cumulant les projets réalisés depuis le début du mandat et mobilisant le fonds de concours, 1,6 ha ont ainsi été désimperméabilisés, dont 1ha végétalisé.

Proposition d'attribution

L'analyse des dossiers transmis par les communes pour l'attribution des fonds de concours 2026, au-regard des critères rappelés ci-dessus et dans la délibération du 7 avril 2023, permet d'établir les propositions d'attribution de fonds de concours en investissement suivants :

- Bouaye, 25 000 € pour la renaturation de 620 m² de la cour de l'école Maryse Bastié pour des travaux de désimperméabilisation, de plantation d'arbres et de création d'îlots végétalisés d'arbustes et de vivaces, mise en place de copeaux et d'écorces de bois ;

- Bouguenais, 16 003 € pour la renaturation de 1 072 m² dans les cours de l'école maternelle Françoise Dolto et de l'école élémentaire Urbain le Verrier, pour des travaux de décroûtage, travail du sol et mise en place d'une végétation diversifiée et multistrates ;

- Carquefou, 20 000 € pour la renaturation de 413 m² de la cour du groupe scolaire Pierre Stadler, pour des travaux de débitumisation, création de fosses de plantation, fourniture et mise en œuvre de terre végétale, fourniture de végétaux et de fibres de peuplier, travaux de plantation ;

- Sainte-Luce-sur-Loire, 20 000 € pour la renaturation de 483 m² de la cour de l'école de la Ceriseraie, pour des travaux de désimperméabilisation, apport de terre végétale, préparation des sols, mise en place de fibres de peuplier, fourniture de végétaux et travaux de plantation.

Les crédits sont prévus au budget sur l'AP104 libellée « Transition écologique, métropole nature et résilience, grands services urbains, opération n°2022-10253 libellée « Plan pleine terre - végétalisation ».

Le Conseil délibère, et,

1. approuve l'attribution des fonds de concours en investissement 2026 qui s'élèvent à 81 003 € au total, pour la végétalisation des cours d'écoles communales suivantes :
 - Bouaye, école Maryse Bastié, 25 000 €
 - Bouguenais, écoles maternelle Françoise Dolto et élémentaire Urbain le Verrier, 16 003 €
 - Carquefou, groupe scolaire Pierre Stadler, 20 000 €
 - Sainte-Luce-sur-Loire, école de la Ceriseraie, 20 000 €
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Direction générale territoires, proximité, déchets et sécurité
Direction risques & protection des populations

9 - PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE - PRESENTATION AUX NOUVEAUX ELUS METROPOLITAINS

Présents : 75

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ARROUET Sébastien, M. AUCANT William, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHOU Philippe, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anais, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, Mme BONAMY Delphine, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEAIS Agnès, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, M. BURNAUD David, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, Mme CERAN Anne-Lise, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DECLERCQ Mathieu, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, Mme GARNIER Laurence, M. GATT Sylvain, M. GODET Laurent, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, M. LE CORRE Philippe, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. RICHARD Guillaume, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TERTRAIS Bertrand, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 22

M. ANNÉREAU Matthieu (pouvoir à Mme DOUSSET Brigitte), Mme ASSES Moira (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. BERTHELOT Anthony (pouvoir à M. DESCLOZIERS Anthony), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. BESSEYRE Didier (pouvoir à M. BERAUD Anthony), Mme BUCHOU Sandrine (pouvoir à Mme BOURGEAIS Agnès), Mme BURGAUD Cécilia (pouvoir à M. KABBAJ Anas), M. CASENAVE Axel (pouvoir à M. VEY Alain), M. CHATEAU Olivier (pouvoir à Mme BASSAL Aïcha), Mme COLLINEAU Marlène (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), Mme GOUZÉ Aziliz (pouvoir à M. DANTEC Ronan), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah), M. GUITTON Jean-Sébastien (pouvoir à M. CAMUS Hervé), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. LE CORRE Philippe), Mme JAMES Edith (pouvoir à M. BÉNET Guillaume), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à Mme NAEL Myriam), Mme LE DALL Edith (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. LONCHAMPT Patrick (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), Mme PAHUN Louise (pouvoir à M. CITEAU Simon), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme BONAMY Delphine), M. TRICHET Frankie (pouvoir à M. QUÉRO Thomas), M. VINET Corentin (pouvoir à M. CHOMBART DE LAUWE Foulques)

Absent : 1

Mme AUFFRAY Claudette

Monsieur Fabien GRACIA, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) vise à organiser la solidarité et la réponse intercommunale, en particulier sur la mobilisation des moyens humains et matériels en cas de crise ; il prévoit également les modalités relatives à la continuité des compétences métropolitaines.

Il a enfin vocation à :

- partager une analyse des risques et des vulnérabilités du territoire,
- faire émerger une culture commune autour de la gestion des risques majeurs.

Ce plan ne vient pas se substituer aux plans communaux de sauvegarde, il est complémentaire.

La Loi dite « Matras » n°2021-1520 du 25 novembre 2021 est en effet venue modifier le champ d'application des plans communaux et intercommunaux de sauvegarde.

Désormais, toutes les communes de la métropole ont l'obligation de se doter d'un plan communal de sauvegarde (PCS). La Métropole a quant à elle l'obligation de réaliser un plan intercommunal de sauvegarde (PICS).

Ce plan a été présenté en conseil métropolitain des 11 et 12 décembre 2025 et a été approuvé par arrêté signé conjointement par la présidente et les 24 maires le 15 janvier 2026.

L'article R731-6 III du code de la sécurité intérieure dispose : " Après le renouvellement général des conseils communautaires et métropolitains, le plan intercommunal de sauvegarde est présenté à l'organe délibérant par le président de l'établissement, ou par le vice-président ou par le conseiller communautaire chargé des questions de sécurité civile désigné par le président."

Le PICS se structure en plusieurs parties : diagnostic territorial, organisation de crise, cadre de mobilisation des moyens matériels et humains, réponse opérationnelle en cas de crise, maintien et continuité des compétences métropolitaines, animation du PICS et offre de services aux communes.

Le PICS précise les cas dans lesquels il est activé, ainsi que l'organisation de crise mise en place pour faire face à l'événement et permettre le déploiement des moyens matériels et humains entre les communes et avec l'appui de Nantes Métropole.

Le dispositif de mobilisation des moyens repose sur la solidarité et la réciprocité entre les communes. Il établit le principe de gratuité de la mise à disposition des moyens entre elles, ainsi que la mise à disposition des moyens métropolitains au bénéfice des communes. Par ailleurs, lorsque des moyens communaux sont utilisés au profit de Nantes Métropole, ceux-ci sont pris en charge financièrement par la Métropole.

Ce plan sera amené à évoluer régulièrement pour tenir compte des retours d'expérience, afin d'assurer son caractère opérationnel dans la durée.

Le Conseil délibère, et,

1. prend acte de la présentation du Plan Intercommunal de Sauvegarde,
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

10 - REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL METROPOLITAIN - COMMISSIONS METROPOLITAINES - APPROBATION

Présents : 73

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ARROUET Sébastien, M. AUCANT William, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHOU Philippe, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anais, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, Mme BONAMY Delphine, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEAIS Agnès, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, M. BURNAUD David, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, Mme CERAN Anne-Lise, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DECLERCQ Mathieu, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, Mme GARNIER Laurence, M. GATT Sylvain, M. GODET Laurent, Mme GOYER Anne-Claire, M. GROLIER Patrick, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, M. LE CORRE Philippe, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. RICHARD Guillaume, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TERTRAIS Bertrand, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 24

M. ANNEREAU Matthieu (pouvoir à Mme DOUSSET Brigitte), Mme ASSES Moira (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. BERTHELOT Anthony (pouvoir à M. DESCLOZIERS Anthony), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. BESSEYRE Didier (pouvoir à M. BERAUD Anthony), M. BOUTHOLEAU Romain (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), Mme BUCHOU Sandrine (pouvoir à Mme BOURGEAIS Agnès), Mme BURGAUD Cécilia (pouvoir à M. KABBAJ Anas), M. CASENAVE Axel (pouvoir à M. VEY Alain), M. CHATEAU Olivier (pouvoir à Mme BASSAL Aïcha), Mme COLLINEAU Marlène (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), Mme GOUZAZ Aziliz (pouvoir à M. DANTEC Ronan), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah), M. GRACIA Fabien (pouvoir à M. BRASSART Adam), M. GUITTON Jean-Sébastien (pouvoir à M. CAMUS Hervé), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. LE CORRE Philippe), Mme JAMES Edith (pouvoir à M. BÉNET Guillaume), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à Mme NAEL Myriam), Mme LE DALL Edith (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. LONCHAMPT Patrick (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), Mme PAHUN Louise (pouvoir à M. CITEAU Simon), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme BONAMY Delphine), M. TRICHET Frankie (pouvoir à M. QUÉRO Thomas), M. VINET Corentin (pouvoir à M. CHOMBART DE LAUWE Foulques)

Absent : 1

Mme AUFFRAY Claudette

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Conformément à l'article L. 2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil métropolitain doit établir son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil qui peut se doter de règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Il a vocation à préciser les règles relatives au fonctionnement de l'assemblée délibérante, de l'information des élus ou encore au droit d'expression des élus d'opposition.

A cet effet, le Conseil métropolitain du 3 avril 2026 a approuvé la constitution d'un groupe de travail de 17 membres chargé d'élaborer ce nouveau règlement. Ce groupe de travail a été constitué de manière à respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus. Il s'est réuni par trois fois (les 29 avril, 27 mai et 10 juin 2026).

A l'issue des débats, il est proposé un projet de règlement, ci-annexé, qui prévoit quelques évolutions par rapport au précédent, notamment :

- des précisions concernant les justificatifs d'absences des élus (articles 13 à 15) ;
- des précisions sur les modalités de prise de parole des élus en séance (article 17) ;
- la modification de la composition et des périmètres des commissions constituées en application de l'article L. 2121-22 du CGCT, avec la fusion des commissions Urbanisme durable, forme de la ville, habitat, politique de la ville, proximité et Solidarités, santé, longévité, dialogue citoyen, ainsi que des commissions Finances et Affaires générales et personnel (articles 46 et 47).

Il est donc proposé au Conseil métropolitain d'approuver le nouveau règlement intérieur, d'approuver la création de 8 commissions en application de l'article L. 2121-22 du CGCT, et d'en désigner les membres.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve le règlement intérieur du Conseil métropolitain (annexe 1),
2. abroge la délibération n°2026-38 du Conseil métropolitain du 27 avril 2026 portant création des commissions métropolitaines et désignation de leurs membres ;
3. approuve, en application de l'article L. 2121-22 du CGCT, la création des commissions métropolitaines suivantes :
 1. Économie, emploi, développement équilibré et alliance des territoires
 2. Enseignement supérieur et recherche, innovation, numérique, international, rayonnement (tourisme, sport, culture), Europe
 3. Transition écologique, métropole nature et résilience
 4. Mobilités
 5. Urbanisme durable, habitat, politique de la ville, proximité, solidarités, santé, longévité, dialogue citoyen
 6. Grands services urbains
 7. Finances, affaires générales et personnel
 8. Examen des subventions soumise au bureau métropolitain,
4. désigne les élus appelés à siéger au sein de ces commissions (annexe 2),
5. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

56 voix pour

21 voix contre

20 abstentions

11 - CHARTE DE DEONTOLOGIE DES ELUS - APPROBATION

Présents : 70

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ARROUET Sébastien, M. AUCANT William, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHOU Philippe, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anaïs, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, Mme BONAMY Delphine, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEOIS Agnès, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, M. BURNAUD David, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, Mme CERAN Anne-Lise, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DECLERCQ Mathieu, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, Mme GARNIER Laurence, M. GATT Sylvain, Mme GOYER Anne-Claire, M. GROLLIER Patrick, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, M. LE CORRE Philippe, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. RICHARD Guillaume, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TERTRAIS Bertrand, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie

Absents et représentés : 27

M. ANNÉREAU Matthieu (pouvoir à Mme DOUSSET Brigitte), Mme ASSES Moira (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. BERTHELOT Anthony (pouvoir à M. DESCLOZIERS Anthony), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. BESSEYRE Didier (pouvoir à M. BERAUD Anthony), M. BOUTHOLEAU Romain (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), Mme BUCHOU Sandrine (pouvoir à Mme BOURGEOIS Agnès), Mme BURGAUD Cécilia (pouvoir à M. KABBAJ Anas), M. CASENAVE Axel (pouvoir à M. VEY Alain), M. CHATEAU Olivier (pouvoir à Mme BASSAL Aïcha), Mme COLLINÉAU Marlène (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique (pouvoir à M. AMAILLAND Rodolphe), M. GODET Laurent (pouvoir à Mme CHERIFF Adeline), Mme GOUÉZ Aziliz (pouvoir à M. DANTEC Ronan), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah), M. GRACIA Fabien (pouvoir à M. BRASSART Adam), M. GUITTON Jean-Sébastien (pouvoir à M. CAMUS Hervé), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. LE CORRE Philippe), Mme JAMES Edith (pouvoir à M. BÉNET Guillaume), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à Mme NAEL Myriam), Mme LE DALL Edith (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. LONCHAMPT Patrick (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), Mme PAHUN Louise (pouvoir à M. CITEAU Simon), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme BONAMY Delphine), M. TRICHET Frankie (pouvoir à M. QUÉRO Thomas), M. VINET Corentin (pouvoir à M. CHOMBART DE LAUWE Foulques), M. VOUZELLAUD François (pouvoir à M. BOUCHER Thomas)

Absent : 1

Mme AUFRAY Claudette

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Depuis 2014, Nantes Métropole s'est doté d'une charte de déontologie des élus. Cette charte garantit l'engagement des élus au service de l'intérêt général et de l'ensemble des habitants.

Dans cette charte, les engagements des élus métropolitains vont plus loin que la « Charte de l' élu local », document national de référence.

Les dispositions mises en place par cette Charte de déontologie des élus métropolitains ont ainsi contribué, pendant le mandat écoulé, à garantir l'exemplarité de la Métropole en matière de déontologie et de transparence notamment en allant au-delà de leurs obligations légales avec les engagements volontaires suivants :

- la mise en place des déclarations d'intérêts volontaires pour les élus lorsque la déclaration d'intérêts n'est pas obligatoire (sont concernés les conseillers métropolitains délégués ou non) ;
- l'institution de la fonction de déontologue des élus, avant qu'elle ne soit rendue obligatoire en 2023 ;
- la publication, sur le site de la collectivité, des rendez-vous des élus avec des représentants d'intérêts figurant au répertoire de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique ;
- la publication annuelle, sur le site de la collectivité, d'un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient les élus métropolitains et leurs déplacements effectués dans le cadre de leur mandat métropolitain.

Afin de poursuivre cette dynamique et renforcer les avancées faites en matière de transparence de l'action publique et d'exemplarité des élus, une nouvelle charte de déontologie des élus métropolitains est soumise à l'approbation du Conseil métropolitain.

Elle s'appuie d'une part sur les évolutions législatives qui, au cours du dernier mandat, ont concerné le cadre applicable à la prévention des conflits d'intérêts et à l'exercice du mandat d'élus local ; d'autre part sur les avis et recommandations de la Commission éthique et transparence mise en place au précédent mandat.

Ainsi, en plus des engagements volontaires déjà en place, les élus s'engagent, à nouveau au-delà de leurs obligations légales, à :

- suivre une formation sur la déontologie
- mettre en place un plan de prévention de la corruption
- favoriser l'exercice du mandat d'élus local par une plus grande transparence dans les documents soumis à l'approbation du conseil métropolitain
- conforter et valoriser la Commission éthique et transparence

Cette commission, créée de manière volontaire au précédent mandat en dehors de toute obligation juridique, joue un rôle d'observatoire de la mise en œuvre des engagements des élus métropolitains au titre de la charte de déontologie. Elle est composée de 10 élus désignés par le conseil métropolitain et de 10 citoyens tirés au sort. Il convient donc de désigner les élus métropolitains qui siégeront dans cette commission.

Le Conseil délibère et,

1. approuve les termes de la Charte de déontologie des élus métropolitains, ci-annexée,
2. décide de créer une Commission éthique et transparence auprès du Conseil métropolitain,
3. décide de ne pas recourir au vote électronique pour les désignations et désigne les élus suivants pour siéger au sein de la commission :
 - Bertrand AFFILE,
 - Aïcha BASSAL
 - Edith JAMES
 - Adeline CHERIFF
 - Robin SALECROIX
 - Patrick GROLIER
 - Anne Claire GOYER
 - Sébastien ARROUET
 - Pierre-Antoine GOURRAUD
 - Ibrahim NIDAL-MAHMOUD
4. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

12 - COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID) - DESIGNATIONS DIVERSES - APPROBATION

Présents : 70

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ARROUET Sébastien, M. AUCANT William, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHOU Philippe, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anais, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, Mme BONAMY Delphine, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEAIS Agnès, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, M. BURNAUD David, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, Mme CERAN Anne-Lise, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DECLERCQ Mathieu, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, Mme GARNIER Laurence, M. GATT Sylvain, Mme GOYER Anne-Claire, M. GROLIER Patrick, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, M. LE CORRE Philippe, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. RICHARD Guillaume, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TERTRAIS Bertrand, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie

Absents et représentés : 27

M. ANNÉREAU Matthieu (pouvoir à Mme DOUSSET Brigitte), Mme ASSES Moira (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. BERTHELOT Anthony (pouvoir à M. DESCLOZIERS Anthony), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. BESSEYRE Didier (pouvoir à M. BERAUD Anthony), M. BOUTHOLEAU Romain (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), Mme BUCHOU Sandrine (pouvoir à Mme BOURGEAIS Agnès), Mme BURGAUD Cécilia (pouvoir à M. KABBAJ Anas), M. CASENAVE Axel (pouvoir à M. VEY Alain), M. CHATEAU Olivier (pouvoir à Mme BASSAL Aïcha), Mme COLLINEAU Marlène (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique (pouvoir à M. AMAILLAND Rodolphe), M. GODET Laurent (pouvoir à Mme CHERIFF Adeline), Mme GOUÉZ Aziliz (pouvoir à M. DANTEC Ronan), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah), M. GRACIA Fabien (pouvoir à M. BRASSART Adam), M. GUITTON Jean-Sébastien (pouvoir à M. CAMUS Hervé), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. LE CORRE Philippe), Mme JAMES Edith (pouvoir à M. BÉNET Guillaume), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à Mme NAEL Myriam), Mme LE DALL Edith (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. LONCHAMPT Patrick (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), Mme PAHUN Louise (pouvoir à M. CITEAU Simon), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme BONAMY Delphine), M. TRICHET Franckie (pouvoir à M. QUÉRO Thomas), M. VINET Corentin (pouvoir à M. CHOMBART DE LAUWE Foulques), M. VOUZELLAUD François (pouvoir à M. BOUCHER Thomas)

Absent : 1

Mme AUFFRAY Claudette

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Commission intercommunale des impôts directs (CIID)

Nantes Métropole dispose, depuis 2012, d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID). Cette commission est le pendant intercommunal, pour les locaux professionnels, des commissions communales.

En effet, depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, la CIID participe à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation : secteurs, tarifs ou coefficients de localisation.

Sa composition est à renouveler.

Conformément à l'article 1650 A du code général des impôts, la CIID est composée de la Présidente de Nantes Métropole ou d'un Vice-président délégué et de 10 titulaires et 10 suppléants. Ces membres sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques à partir d'une liste proposée par le Conseil métropolitain, après consultation de ses communes membres, figurant en annexe de la présente délibération (annexe 1).

Les contribuables, soumis à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, à la taxe foncière et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de cette commission. La condition d'inscription aux rôles de fiscalité directe locale a été vérifiée par les services de la Métropole.

La durée du mandat des commissaires est la même que celle du Conseil métropolitain.

Désignations diverses

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales, il est également proposé de désigner les représentants de Nantes Métropole au sein de divers organismes listés en annexe 2.

Le Conseil délibère, et,

1. décide de ne pas recourir au vote électronique pour les désignations,
2. approuve la liste ci-annexée (annexe 1) proposée au Directeur départemental des finances publiques de Loire-Atlantique pour désignation des commissaires titulaires et suppléants de la CIID,
3. désigne les élus appelés à siéger dans les organismes listés en annexe 2,
4. autorise les élus ainsi désignés à se porter candidats et/ou occuper toute autre fonction qui pourraient leur être confiée au sein de ces organismes en vertu de leurs statuts ;
5. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

13 - COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) - COMPOSITION - APPROBATION

Présents : 70

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ARROUET Sébastien, M. AUCANT William, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHOU Philippe, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anais, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, Mme BONAMY Delphine, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEAIS Agnès, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, M. BURNAUD David, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, Mme CERAN Anne-Lise, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DECLERCQ Mathieu, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, Mme GARNIER Laurence, M. GATT Sylvain, Mme GOYER Anne-Claire, M. GROLIER Patrick, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, M. LE CORRE Philippe, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. RICHARD Guillaume, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÛN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TERTRAIS Bertrand, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie

Absents et représentés : 27

M. ANNÉREAU Matthieu (pouvoir à Mme DOUSSET Brigitte), Mme ASSES Moira (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. BERTHELOT Anthony (pouvoir à M. DESCLOZIERS Anthony), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. BESSEYRE Didier (pouvoir à M. BERAUD Anthony), M. BOUTHOLEAU Romain (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), Mme BUCHOU Sandrine (pouvoir à Mme BOURGEAIS Agnès), Mme BURGAUD Cécilia (pouvoir à M. KABBAJ Anas), M. CASENAVE Axel (pouvoir à M. VEY Alain), M. CHATEAU Olivier (pouvoir à Mme BASSAL Aïcha), Mme COLLINEAU Marlène (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique (pouvoir à M. AMAILLAND Rodolphe), M. GODET Laurent (pouvoir à Mme CHERIFF Adeline), Mme GOUÉZ Aziliz (pouvoir à M. DANTEC Ronan), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah), M. GRACIA Fabien (pouvoir à M. BRASSART Adam), M. GUITTON Jean-Sébastien (pouvoir à M. CAMUS Hervé), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. LE CORRE Philippe), Mme JAMES Edith (pouvoir à M. BÉNET Guillaume), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à Mme NAEL Myriam), Mme LE DALL Edith (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. LONCHAMPT Patrick (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), Mme PAHUN Louise (pouvoir à M. CITEAU Simon), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme BONAMY Delphine), M. TRICHET Franckie (pouvoir à M. QUÉRO Thomas), M. VINET Corentin (pouvoir à M. CHOMBART DE LAUWE Foulques), M. VOUZELLAUD François (pouvoir à M. BOUCHER Thomas)

Absent : 1

Mme AUFFRAY Claudette

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est prévue au IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts. Elle a pour objet d'évaluer le coût des compétences transférées en cas de transfert de compétences ou lors de la définition de l'intérêt métropolitain, si elle génère un nouveau transfert de charges des communes vers Nantes Métropole.

Cette commission doit être créée par le Conseil métropolitain qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers.

Elle est composée de membres des Conseils municipaux des communes, chaque Conseil municipal disposant d'au moins un représentant.

La commission élit son président et un vice-président parmi ses membres. Le président convoque la commission et détermine son ordre du jour. Il en préside les séances. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le vice-président.

Pour assurer le bon fonctionnement de cette commission, il est proposé de procéder également à la désignation de suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Il est proposé de reconduire la représentation des Communes à la CLECT dans les conditions précédemment établies et en place depuis la création de la Communauté urbaine de Nantes à 24 communes.

Le Conseil délibère, et,

1. décide de la création de la CLECT ;
2. approuve la représentation des communes au sein de cette commission conformément au tableau suivant :

Communes	Titulaires	Suppléants
Basse-Goulaine	1	1
Bouaye	1	1
Bouguenais	1	1
Brains	1	1
Carquefou	1	1
La Chapelle-sur-Erdre	1	1
Couëron	1	1
Indre	1	1
Mauves-sur-Loire	1	1
La Montagne	1	1
Nantes	6	6
Orvault	1	1
Le Pellerin	1	1
Rezé	2	2
Saint-Aignan de Grand Lieu	1	1
Saint-Herblain	2	2
Saint-Jean-de-Boiseau	1	1
Saint-Léger-les-Vignes	1	1
Saint-Sébastien-sur-Loire	1	1
Sainte-Luce-sur-Loire	1	1
Sautron	1	1
Les Sorinières	1	1
Thouaré	1	1
Vertou	1	1
Total	31	31

3. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

92 voix pour
5 abstentions

14 - HABITAT - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2019-2025 - BILAN FINAL DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS ENGAGÉES

Présents : 85

M. AFFILE Bertrand, M. ANNÉREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, M. BERTHOU Philippe, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anaïs, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, Mme BONAMY Delphine, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGÉAIS Agnès, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, M. BURNAUD David, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, M. CASENAVE Axel, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINÉAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Héléne, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, Mme GARNIER Laurence, M. GATT Sylvain, M. GODET Laurent, M. GOURRAUD Pierre-Antoine, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIÉ Patrick, Mme HAZLEWOOD Héléne, Mme HELARY Mélissa, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme NÉEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, Mme PURMAH Clara, M. QUÉNEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. RICHARD Guillaume, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Franckie, M. VINET Corentin, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 12

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), Mme ASSES Moira (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. DECLERCQ Mathieu (pouvoir à Mme BESSE-RENARD Anaïs), Mme GOUÉZ Aziliz (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. GUITTON Jean-Sébastien (pouvoir à M. CAMUS Hervé), Mme JAMES Edith (pouvoir à M. BÉNET Guillaume), Mme LE DALL Edith (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. LONCHAMPT Patrick (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme BUCHOU Sandrine), M. TERTRAIS Bertrand (pouvoir à M. RICHARD Guillaume), M. VEY Alain (pouvoir à M. BERAUD Anthony), Mme VITOUX Marie (pouvoir à M. CITEAU Simon)

Absent : 1

Mme IMPERIALE Sandra

Madame Agnès BOURGÉAIS, Vice-Présidente
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Approuvé le 7 décembre 2018, le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Nantes Métropole 2019-2025 a fixé les ambitions à insuffler à la politique publique de l'habitat pour cette période, et les priorités stratégiques pour guider l'action conjointe de la Métropole et des 24 communes visant à apporter des solutions concrètes aux besoins en logements de l'ensemble des habitants, tout en assurant un développement équilibré du territoire. Sa prorogation pour deux ans ouvre le travail pour un nouveau PLH.

Cinq grandes orientations stratégiques, déclinées en objectifs opérationnels, traduisent l'ambition renouvelée de cette politique de l'habitat partagée dans le PLH 2019-2025 :

Orientation stratégique I - Accompagner le développement de la Métropole nantaise à l'horizon 2030 en s'inscrivant dans la transition énergétique

Orientation stratégique II - Conforter la diversification de l'offre de logements pour mieux répondre aux besoins, faciliter les parcours résidentiels et l'équilibre territorial

Orientation stratégique III - Prendre en compte les besoins liés à la transition démographique (vieillesse de la population, handicap et accueil des jeunes)

Orientation stratégique IV - Développer une Métropole solidaire avec les plus précaires et répondre aux besoins spécifiques en logements et en hébergement

Orientation stratégique V - Faire vivre le PLH - animation, observation, évaluation

En application des articles L.302-3 et R.302-13 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), l'établissement public de coopération intercommunale délibère au moins une fois par an sur le bilan annuel de la mise en œuvre des actions du PLH et son adaptation à l'évolution de la situation sociale ou démographique. Le bilan à 3 ans et le bilan final sont communiqués au représentant de l'État et au comité régional de l'habitat et de l'hébergement.

Il s'agit donc de dresser le bilan final du PLH, intégrant le bilan annuel 2025, présenté en annexe n°1. Celle-ci comporte également pour chacune des communes, la comparaison entre les objectifs annualisés du Programme Local de l'Habitat mentionnés au même article L. 302-1 et les résultats de l'exercice écoulé.

La présente délibération et son annexe n°1 seront tenues à la disposition du public au siège de Nantes Métropole, dans les communes membres, ainsi qu'à la Préfecture de Loire-Atlantique. Une mention de cet affichage sera insérée dans un journal à diffusion départementale.

Le bilan final porte sur une période marquée par une forte tension du marché du logement, une crise nationale de la production neuve, une exigence accrue de sobriété foncière et une montée en puissance des enjeux climatiques. Dans ce contexte, la Métropole et les 24 communes ont mobilisé l'ensemble des leviers disponibles pour répondre aux besoins des habitants, soutenir la production, améliorer le parc existant et renforcer la solidarité territoriale.

Une politique de l'habitat structurante et cohérente avec les grandes stratégies métropolitaines

Le PLH 2019-2025 a pleinement joué son rôle d'articulation avec les autres politiques publiques. L'élaboration conjointe du PLH avec le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm), le Plan de Déplacements Urbains (PDU) et le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a permis d'assurer le renforcement de la stratégie commune « urbanisme – habitat – déplacements – énergie ». Cette cohérence a permis :

- de limiter la consommation foncière et d'accompagner la transition vers la Ville des courtes distances,
- d'adapter les outils réglementaires (modifications du PLUm en 2022, 2025 et 2026) pour soutenir la production tout en renforçant la place de la nature en ville,
- de conforter les outils opérationnels en faveur de l'habitat et du renouvellement urbain : politique d'intervention foncière, opérations publiques d'aménagement....

La feuille de route collective d'avril 2024, issue du Grand Débat « Fabrique de nos villes. Ensemble, inventons la vie de demain » est venue renforcer cette synergie en élargissant les leviers d'actions, intégrant davantage les enjeux de transition écologique, de renouvellement des formes d'habiter, d'optimisation du tissu pavillonnaire et de participation citoyenne.

Elle constitue un cadre structurant pour la préparation du futur PLH 2028-2033 qui devra aussi intégrer les objectifs du SCOT Nantes–Saint-Nazaire, approuvé en décembre 2025, qui réaffirme que « le logement, première des dignités » constitue un pilier stratégique et pose les enjeux de cohérence stratégique à prendre en compte :

- armature urbaine et trajectoire de rééquilibrage territorial,
- armature environnementale et trajectoire de zéro artificialisation nette,
- trajectoire de neutralité carbone définie dans le PCAET.

Il intégrera également les enjeux du Programme départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées qui sera approuvé courant 2026, du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2025-2031 approuvé à l'été 2025 et du PCAET 2024-2030. Il devra également s'articuler avec les évolutions du Plan Local d'Urbanisme métropolitain et le futur Plan des mobilités (remplaçant le Plan de déplacements urbains) de la Métropole, dont l'élaboration sera conduite parallèlement.

Des résultats significatifs dans les cinq orientations stratégiques

Orientation I —Accompagner le développement de la Métropole dans la transition énergétique

L'orientation I a constitué l'un des piliers majeurs du PLH 2019-2025. En effet, le parc existant constitue le principal levier pour répondre aux besoins en logements. Son amélioration constitue un enjeu important pour rester attractif par rapport au parc neuf et répondre aux enjeux de transition énergétique et d'adaptation aux besoins, en particulier, au vieillissement.

La Métropole a ainsi déployé une politique ambitieuse de rénovation énergétique, d'accompagnement des copropriétés et de soutien aux bailleurs sociaux qui se traduit par des résultats concrets :

- 10 060 logements privés financés pour rénovation énergétique : 141 M€ mobilisés (69 M€ de crédit délégués de l'ANAH et 72 M€ de crédits propres de la Métropole),
- 1 207 copropriétés accompagnées,
- deux Programmes d'intérêt Général (PIG) MonProjetRénov (copropriétés et ménages) et un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) métropolitain,
- une opération emblématique : le Plan de Sauvegarde des Rochellets (363 logements),
- 6 349 logements sociaux aidés dans leur réhabilitation,
- une aide dédiée pour encourager les bailleurs sociaux à viser des niveaux de performance énergétique élevés, tout en intégrant l'adaptation au vieillissement et au handicap avec un soutien spécifique à Nantes Métropole Habitat (41,6 M€ engagés),
- et au total plus de 70 M€ investis pour soutenir les bailleurs sociaux en matière de rénovation des logements (3,344 M€ de crédit délégués de l'Etat et 67 M€ d'aides propres de la Métropole).
- un soutien aux démarches expérimentales Energie Sprong (rénovation très performante des logements sociaux) et à la surélévation,

Orientation II — Conforter la diversification de l'offre de logements pour mieux répondre aux besoins, faciliter les parcours résidentiels et l'équilibre territorial

Pour répondre aux besoins en logements qui ne sont pas couverts par l'offre existante, le PLH prévoit un développement de l'offre de logements et d'hébergement sur les segments de parcs les plus tendus. Malgré un contexte national défavorable, la Métropole a maintenu un niveau d'intervention élevé :

- en moyenne chaque année : 3 988 logements ont été autorisés dans la Métropole, 974 logements sociaux PLUS et PLAI financés, 398 locatifs abordables PLS ont été agréés, 350 logements en accession abordable (PSLA/BRS/TVA réduite QPV),
- 56,07 M€ engagés par la Métropole pour la construction de logements sociaux et abordables et 33,885 M€ engagés dans le cadre des crédits délégués de l'Etat,
- le plan de relance adopté en juin 2023 pour faire face à la crise du logement a produit des effets concrets avec 7 426 logements « débloqués » grâce à différents leviers,
- les aides supplémentaires exceptionnelles du plan de relance s'élèvent à plus de 50 M€, dont 12,121 M€ attribuées entre juin 2023 et mai 2026 au titre des aides à la pierre renforcées.

Les résultats du plan de relance confirment la pertinence d'une action locale forte, de la Métropole, des 24 communes et des acteurs du logement, combinant : mobilisation foncière, aides financières, évolutions réglementaires (PLUm), optimisations techniques et programmatiques et partenariats renforcés (Etat, Etablissement Public Foncier, bailleurs, promoteurs).

Le taux de logements sociaux du territoire (SRU) est passé de 22,49 % au 01/01/2018 à 24,99 % au 01/01/2025 dans les 21 communes d'obligation SRU.

Le PLH a en outre été étoffé par des actions nouvelles, adaptées aux besoins et au contexte économique. La création d'un Organisme de Foncier Solidaire (OFS) et de deux niveaux de BRS, le BRS socle et le BRS +, sont les exemples concrets d'une action pour favoriser la production de logements à des prix accessibles aux classes moyennes et durablement anti-spéculatifs.

L'engagement de projets de renouvellement urbain dans les quartiers prioritaires et les actions conduites dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement avec notamment la mise en place de la cotation et de la gestion en flux des attributions, visent également à permettre une fluidification des parcours résidentiels des habitants dans le territoire métropolitain.

Orientation III - Prendre en compte les besoins liés à la transition démographique (vieillesse de la population, handicap et accueil des jeunes)

Parmi les besoins en logement des habitants du territoire, la prise en compte des besoins spécifiques des jeunes (étudiants et jeunes actifs), des personnes âgées et des personnes en situation de handicap constitue un défi lié à leur poids important dans la population actuelle mais surtout leur croissance plus marquée à horizon 2030. Aussi, la Métropole a développé des actions pour mieux définir les besoins des jeunes, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap :

- mise en place d'un observatoire territorial du logement étudiant et d'une instance de veille sur l'urgence étudiante,

- engagement en 2019 d'un grand débat sur le vieillissement de la population qui a permis l'élaboration d'une feuille de route longévité,
- réalisation d'une étude sur les besoins en logements des personnes en situation de handicap et des personnes âgées qui s'est traduite par le développement de projets d'habitat inclusif pour les personnes âgées et handicapées, intermédiaires entre le maintien à domicile et les établissements médico-sociaux.

La Métropole a accompagné des réalisations nombreuses :

- 427 logements destinés aux personnes âgées et 6 résidences autonomie/EHPAD (302 logements),
- 155 logements fléchés pour les personnes en situation de handicap en diffus ou en habitat inclusif et 4 foyers (65 logements),
- 6 résidences étudiantes et 4 résidences jeunes actifs totalisant 736 logements ainsi que 178 logements fléchés pour des jeunes de moins de 30 ans.

Orientation IV — Développer une Métropole solidaire avec les plus précaires et répondre aux besoins spécifiques en logements et en hébergement

Cette orientation a permis d'intensifier les actions en faveur des ménages les plus vulnérables. Cette orientation s'attache à réaffirmer la priorité donnée au logement d'abord, en agissant sur l'accès au parc social pour les ménages prioritaires par le développement d'un parc social à loyer accessible.

A travers la politique d'attribution des logements sociaux et les objectifs partagés d'attribution définis dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement, sont réaffirmés les grands principes d'attribution des logements sociaux à l'échelle du territoire, dans le respect des spécificités et de la solidarité des territoires. En 2025, 55,8 % des attributions ont été réalisées au profit des ménages prioritaires pour un objectif minimum de 47,5 %. Différents outils favorisent la transparence des attributions et la fluidité des processus d'attribution en particulier la mise en place de la cotation et de la gestion en flux des attributions. Par ailleurs, la Métropole a décidé, en 2020, la mise en œuvre d'une aide à la production de logements sociaux familiaux à loyer accessible, les loyers des logements sociaux dans le neuf étant trop élevés pour les ménages les plus précaires. 1 239 logements sociaux à loyer accessible ont été financés depuis 2020, conformément à l'objectif de 25 % de logements sociaux neufs à loyer accessible.

En accompagnement des actions d'amélioration du parc privé ancien conduites par la Métropole, le conventionnement du parc locatif privé constitue un enjeu fort pour répondre à la demande de ménages avec de faibles ressources : au total à fin 2025, 261 logements du parc privé sont comptabilisés à l'inventaire SRU.

Certains ménages, de par leur parcours ou leur situation, nécessitent des réponses adaptées en logements, en diffus ou en collectif. Depuis 2019, 696 logements situés au sein de 21 structures collectives (résidences sociales, pensions de familles, centres d'hébergement) et 59 logements familiaux avec accompagnement social ont été financés au sein de 17 opérations.

Pour faire face au manque de fluidité de l'hébergement vers le logement, dans le contexte de tension accrue du logement, la Métropole a engagé des réflexions pour développer des solutions alternatives à la production de logements de droit commun. Plusieurs leviers ont été mobilisés : la mobilisation de biens bâtis dans l'attente d'un changement d'usage ou encore le développement de projets d'habitats modulaires sur des fonciers temporairement disponibles. Parmi ces projets, les résidences sociales déplaçables multi-site, Goudy à Nantes et Pont Rousseau à Rezé livrées entre la fin 2025 pour la partie nantaise et le printemps 2026 pour la partie rezéenne.

L'accueil et l'habitat des gens du voyage dont une part importante est en attente de solutions d'habitat durable (terrains familiaux, habitat dual...) et vit par manque d'offre soit dans les aires d'accueil du territoire, soit en stationnement illicite, constitue un enjeu important pour le territoire. Une stratégie métropolitaine a été validée pour permettre d'apporter des réponses concrètes aux besoins des habitants, en déclinaison des obligations réglementaires et légales. Le schéma départemental approuvé en juillet 2025 vient fixer des obligations et recommandations pour le territoire métropolitain qu'il s'agira de décliner dans le cadre d'une feuille de route territorialisée.

L'intégration des publics migrants venus de l'Est européen, et tout particulièrement ceux qui occupent des terrains (publics ou privés) sans droit ni titre et habitent dans des modes d'habitat léger subis (caravanes et constructions légères) constituent également un enjeu central. Une stratégie intercommunale a également été définie pour y répondre.

Orientation V — Faire vivre le PLH - animation, observation, évaluation

Le Programme Local de l'Habitat est un outil de dialogue entre les collectivités locales, l'État et tous les acteurs de l'habitat et du logement autour d'un projet commun visant à apporter des réponses concrètes et adaptées aux problématiques et enjeux qui se posent dans le territoire métropolitain.

L'élaboration du PLH s'appuie sur une démarche de définition d'une politique locale de l'habitat en concertation étroite avec les différents acteurs concernés, en vue de mobiliser leurs savoir et participation afin de garantir une traduction opérationnelle du PLH.

Au-delà de ce temps fort qu'est l'élaboration du document, la mobilisation des partenaires doit perdurer tout au long de la mise en œuvre du programme d'actions pour en assurer l'appropriation par les acteurs, la mise en œuvre mais aussi pour assurer son adaptation aux enjeux du territoire.

Pour cela, la mise en place d'un dispositif d'observation et une gouvernance adaptée doivent pouvoir accompagner la lecture des processus à l'œuvre dans le territoire. Différents observatoires et études ont ainsi été conduits tout au long de la mise en œuvre du PLH (observatoire des loyers, du foncier, des copropriétés, du parc social, études thématiques ou de marché). Une gouvernance partenariale du PLH a été instaurée dans le cadre du plan de relance pour apporter des réponses pragmatiques à la crise du logement. Ces éléments ont pu nourrir les instances de pilotage du PLH : comité de pilotage PLH annuel, groupes de pilotage d'actualisation des fiches communales, Conférence Intercommunale du Logement annuel, groupes de travail partenariaux....

Le Programme Local de l'Habitat est également un outil au service des habitants du territoire, auxquels il faut garantir une égalité d'accès à l'information et une équité de traitement dans leurs besoins et demandes. L'accès à l'information pour tous est un enjeu et un défi pour la Métropole. Pour cela, la Métropole s'appuie sur l'ensemble des lieux d'accueil des habitants, notamment communaux, et sur la Maison De l'Habitant (MDH), qui constitue la tête du réseau d'information. Animée par l'ADIL 44 et Alisée, elle assure une information sur toutes les questions d'habitat et de logement.

Différents modes d'information sont proposés : accueil (physique et téléphonique), animations et réunions thématiques, documents de communication, permanences d'acteurs. Plus de 650 000 habitants du territoire sont entrés en contact avec la MDH depuis 2019.

Un bilan final qui ouvre la voie au futur PLH 2028-2033

Le bilan final constitue la première étape de la révision du PLH qui va ensuite donner lieu à une élaboration dans les formes prescrites par le Code de la construction et de l'habitat (CCH). Il met en lumière les enjeux structurants pour la prochaine période :

- comment accompagner les évolutions du parc existant (optimisation de l'occupation, adaptation aux besoins, concurrences d'usage) ?
- comment répondre aux besoins en logements non couverts en assurant la production de logements à un prix accessible durablement et bien localisés : le bon logement au bon prix, au bon endroit ?

Le prochain PLH devra intégrer différents impératifs :

- sobriété foncière et Zéro Artificialisation Nette,
- adaptation au changement climatique,
- définition d'un modèle soutenable de production de logements dans le neuf ou l'existant,
- accessibilité financière durable pour tous : de l'hébergement à l'accession,
- renouvellement des formes d'habiter,
- adaptation de l'habitat périurbain et optimisation du parc existant,
- cohérence avec le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et articulation avec le PLUm.

La démarche d'élaboration du PLH se poursuit avec l'établissement du diagnostic, la définition des orientations stratégiques et sa traduction en programme d'actions thématiques et territoriales avec une finalisation de la démarche d'ici fin 2027, date de fin de la prorogation du document actuel.

Le Conseil délibère, et,

1. prend acte du bilan final, intégrant le bilan annuel 2025, des actions mises en œuvre dans le cadre du Programme Local de l'Habitat 2019-2025 présenté en annexe à la présente délibération,
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction générale culture et arts dans la ville
Direction ressources et appui fonctionnel transversal

15 - BILAN ET PERSPECTIVES SUR LES COMPETENCES ET EQUIPEMENTS CULTURELS METROPOLITAINS ET SUR LES CHANTIERS DE COOPERATION CULTURELLE INTERCOMMUNALE

Présents : 85

M. AFFILE Bertrand, M. ANNÉREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, M. BERTHOU Philippe, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anais, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, Mme BONAMY Delphine, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGÉAIS Agnès, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, M. BURNAUD David, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, M. CASENAVE Axel, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, Mme GARNIER Laurence, M. GATT Sylvain, M. GODET Laurent, M. GOURRAUD Pierre-Antoine, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIÉ Patrick, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, Mme PURMAH Clara, M. QUÉNEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. RICHARD Guillaume, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Franck, M. VINET Corentin, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 12

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), Mme ASSES Moira (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. DECLERCQ Mathieu (pouvoir à Mme BESSE-RENARD Anais), Mme GOUÉZ Aziliz (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. GUITTON Jean-Sébastien (pouvoir à M. CAMUS Hervé), Mme JAMES Edith (pouvoir à M. BÉNET Guillaume), Mme LE DALL Edith (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. LONCHAMPT Patrick (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme BUCHOU Sandrine), M. TERTRAIS Bertrand (pouvoir à M. RICHARD Guillaume), M. VEY Alain (pouvoir à M. BERAUD Anthony), Mme VITOUX Marie (pouvoir à M. CITEAU Simon)

Absent : 1

Mme IMPERIALE Sandra

Monsieur Olivier CHATEAU, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Depuis 2014, le Conseil métropolitain déploie une ambition culturelle forte pour son territoire, après s'être doté de compétences culturelles avec le transfert d'équipements d'intérêt communautaire. S'est ainsi développé une politique dynamique, tournée vers l'innovation artistique et culturelle, et pleinement actrice de la construction du vivre ensemble par son accessibilité à un large public. Elle participe vivement au rayonnement culturel de la métropole nantaise ainsi qu'à sa reconnaissance sur la scène nationale et internationale.

Fondée sur une vision ouverte au monde, cette politique culturelle ambitieuse et coopérative s'attache à révéler les richesses du territoire et à accompagner la coopération artistique au sein de la métropole. En outre, elle promeut des projets d'envergure dans le domaine des arts, des sciences, de l'histoire, des imaginaires qui contribuent ainsi à l'attractivité du territoire métropolitain.

La présente délibération a pour objet de dresser un bilan synthétique annuel de cette politique métropolitaine, et de présenter les perspectives sur les équipements, compétences et événements au regard

de ces grands enjeux.

PRÉAMBULE

Dans ce cadre, 2025 s'est révélée être une année particulièrement riche en événements fédérateurs à fort rayonnement qui ont rassemblé un vaste public comme la venue de Zeus, le célèbre cheval des Jeux Olympiques, et la diffusion d'Apesanteur, le nouveau spectacle de Royal de Luxe à Nantes, Orvault et Vertou. Elle a aussi témoigné d'une appétence sans précédent des publics dans les établissements et manifestations culturels métropolitains, avec de forts niveaux de fréquentation en 2025.

Parmi eux, les habitants de la métropole sont toujours plus nombreux, qu'il s'agisse de visiteurs individuels ou plus encore de scolaires : ils ont représenté 426 151 visiteurs (scolaires inclus) en 2025 (soit 60 % de la population de la métropole). L'ancrage des établissements culturels métropolitains sur le territoire se confirme ainsi, avec une progression constante des publics métropolitains de +34 % entre 2019 et 2025 (+40 % hors Nantes), et très significative s'agissant des publics scolaires (+118 % passant de 34 739 visiteurs scolaires en 2019 à 75 762 en 2025), preuve d'une attention amplifiée des établissements culturels métropolitains auprès des écoles de la métropole.

1 – LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN

1.1 - ZÉNITH

Le Zénith de Nantes Métropole est le 4^{ème} Zénith de France sur 17 par sa capacité d'accueil (jauge de 9 000 spectateurs). Placé dans les premiers rangs des grands équipements de spectacles, il participe au rayonnement de la métropole et son attractivité est un gage pour l'accueil à Nantes de tournées importantes d'artistes nationaux et internationaux. Par l'ampleur de sa fréquentation, il joue un rôle essentiel dans l'offre culturelle métropolitaine, il sait adapter ses choix d'exploitation en regard des évolutions du métier des grands spectacles en tournée et contribue à l'attractivité du territoire. Cette année encore, le nombre de spectateurs est important avec une augmentation de +17 % par rapport à 2024.

Depuis la fin de la crise COVID, les indicateurs de performance de l'activité n'ont de cesse d'être dépassés. Le chiffre d'affaires réalisé en 2025 est le plus important jamais réalisé (8 M€ HT soit +13 % par rapport à 2024).

Chiffres clés 2025 :

- 112 manifestations réparties sur 137 séances.
- 676 504 spectateurs dont 667 529 payants (hausse de 17% par rapport à 2024).
- 83 spectacles en grande jauge (contre 58 en 2024).
- 2 460 730 €HT de redevance (fixe et variable) pour Nantes Métropole (contre 2 173 268 € HT en 2024).

Perspectives

Activité : une croissance continue

Le Zénith prévoit en 2026 près de 132 spectacles, avec une fréquentation qui pourrait être supérieure à 700 000 spectateurs, une redevance fixe pour Nantes Métropole de 1 066 370 €, une redevance variable de 1 384 809 €, un compte de soutien abondé à 125 000 € (montant plafond annuel prévu au contrat).

Compte de soutien : agir pour et avec les acteurs culturels du territoire

L'objectif de cette initiative est de soutenir des actions culturelles et artistiques portées par les acteurs

culturels du territoire. Plusieurs actions ont été engagées au cours de l'année 2025 : la création d'un nouvel espace « *Green Room* » avec une double vocation : lieu collectif de convivialité pour les équipes artistiques et vitrine de la créativité nantaise (art visuel, design, ...) ; la participation au fonds « Mécènes pour la musique », porté par le Pôle des musiques actuelles ; le festival de promotion des artistes du territoire « *Ouest au Zénith* » ; « *OZ TOUR* », dispositif de soutien à la diffusion de groupes émergents du territoire à l'échelle métropolitaine en partenariat avec plusieurs lieux de la métropole.

1.2 - MUSÉE D'ARTS

Au Musée d'arts, l'année 2025 a été marquée par une forte actualité d'expositions et une continuité de fréquentations : 297 520 visiteurs ont été accueillis. L'établissement a proposé une programmation qui réaffirme une diversité de thématiques et de périodes éclairées, depuis *Paquebots 1913-1942, une esthétique transatlantique* ou *Electric Op, de l'art optique à l'art numérique*, jusqu'à l'ouverture le 5 novembre 2025 de l'exposition *Sous la pluie, peindre, vivre et rêver*. Ces projets ont donné lieu à des partenariats et des co-productions nationales et internationales (Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen ou encore Buffalo (USA)).

La fréquentation du musée révèle une augmentation des visiteurs en groupes, scolaires notamment : 36 591 élèves et accompagnateurs scolaires ont été accueillis (soit 26 % de plus qu'en 2024). Elle fait également apparaître une hausse sensible du nombre de visiteurs étrangers (+ 2,6 %), lesquels atteignent 11,5 % de la fréquentation totale.

Parmi les faits saillants, il convient de noter :

- La finalisation des salles du XXe siècle et du Cube, pour un parcours dans ces espaces entièrement repensé, avec une attention spécifique aux familles, enrichi de prêts exceptionnels du Musée national d'art moderne - Centre Pompidou, ainsi que de nouveaux dépôts du Centre national pour les arts plastiques et du Frac Pays de la Loire ;
- La poursuite du travail pour une démarche d'amélioration continue du développement durable : participation au projet national OCRE (conception d'une plateforme de trois outils de conception responsable des expositions), renforçant le réemploi des matériaux et mobiliers d'expositions.

Perspectives

Les programmations 2026 et 2027 du Musée d'arts restent diversifiées et ambitieuses. Pendant l'été 2026, une exposition d'*Anne et Patrick Poirier*, couple d'artistes majeur de la sculpture contemporaine, sera présentée dans le Patio et la Chapelle de l'Oratoire. La grande exposition de l'hiver 2026-2027, intitulée *Surréelles, une autre traversée du surréalisme*, mettra en valeur les artistes femmes associées au mouvement et à l'inspiration surréalistes, de 1930 à nos jours. Le premier semestre de l'année 2027 sera émaillé de rendez-vous permettant de célébrer le dixième anniversaire de la réouverture du Musée d'arts. Au cours de l'été 2027, une carte blanche sera proposée à l'artiste belge Ann Veronika Janssens dans le Patio.

Le Musée d'arts vient d'entamer une phase de réflexion prospective afin de rédiger son projet scientifique et culturel (PSC), document de pilotage et d'appropriation qui fixe les grandes lignes stratégiques de son projet pour les 5 à 7 années à venir.

1.3 - MUSÉUM

Dans le cadre de son projet de rénovation, le Muséum a fermé ses portes le 3 novembre 2025. Pour autant, cette année 2025 a démontré une fréquentation d'ampleur (126 000 visiteurs en 10 mois, dont 50 % de la métropole et 9 % de visiteurs étrangers) et souligné l'appétence pour les sciences du vivant.

La programmation culturelle est restée particulièrement dynamique. Parmi les expositions temporaires présentées sur le site, on peut citer « *Trésors et Biodiversité* », une création du muséum, ainsi que

« *Spécimens* », une série de radiographies de pièces des collections réalisée par l'artiste Romain Baro.

Le dispositif « *Le Muséum près de chez vous* » a par ailleurs lancé ses activités en juin, affirmant la volonté de diffusion dans toutes les communes de la métropole. Plusieurs expositions ont ainsi été présentées sur le territoire : *Symétrie des rêves* à Couëron et Orvault ; *Herb'en Loire* à Saint-Herblain ; *Exploration d'un territoire* à Saint-Herblain ; *Zoonoses* à la Bibliothèque universitaire de Nantes Université.

De nombreux événements ont également rythmé l'année. Parmi eux, de manière non exhaustive : « *La Nuit européenne des musées* » ; « *La Nuit au muséum* », proposée par des étudiants de Nantes Université ; « *Les Journées européennes du patrimoine et du patrimoine* » ; « *La Nantes Digital Week* », en partenariat avec l'École de Design ; « *La Fête de la science* » et « *Sciences Noctambules* », en partenariat avec le Planétarium, le Chronographe et avec l'appui du Pôle métropolitain de la CSTI ; « *Nature Nomade – 9e festival nantais des grands voyageurs* » ; ainsi que le cycle de conférences « *Sciences Éton'Nantes* ».

Enfin, l'opération « *Le muséum fête ses 150 ans* » a célébré, les 20 et 21 septembre, les 150 ans du bâtiment. À cette occasion, de nombreuses animations ont été proposées aux 3 700 visiteurs, dont beaucoup souhaitent découvrir une dernière fois le musée avant le début des travaux de rénovation.

Un nouveau Muséum pour la métropole : s'engager pour une Terre à connaître et à habiter.

Après les votes métropolitains de 2023 et 2024, l'année 2025 a marqué une étape décisive pour le projet du nouveau Muséum d'Histoire naturelle. L'idée est de permettre de repenser le positionnement et l'identité de l'établissement comme un acteur majeur d'une société prête à relever les défis liés au climat, à la biodiversité et à la transition écologique pour « habiter la Terre demain ».

Le programme est entré dans des phases opérationnelles majeures : élaboration de l'avant-projet sommaire (APS), finalisation de l'avant-projet détaillé (APD) et dépôt du permis de construire en décembre. 2025 a permis d'affiner et de consolider les orientations initiales. 3 principes directeurs guident la restructuration du Muséum :

- Concevoir un muséum accessible, inclusif, familial et populaire ;
- S'affirmer comme muséum engagé et engageant dans le cadre des transitions écologiques et sociétales ;
- Inviter à la déconnexion pour vivre une flânerie de l'origine de l'Univers à l'anthropocène.

En matière de scénographie, le travail a été lancé avec La Fabrique Créative (scénographe associé à l'agence Moatti & Rivière) et cette année 2025 a permis de poursuivre la programmation muséographique et scientifique du nouveau Muséum avec l'appui du Comité scientifique et culturelle ainsi que l'appel à de nombreux experts de Nantes Université, du CNRS ou du Muséum National.

A noter, un programme d'activités hors-les-murs « *Le muséum près de chez vous* » est proposé aux 24 communes métropolitaines pendant toute la durée de la fermeture du musée pour travaux. Ainsi en 2026, plusieurs expositions poursuivent leur tournée sur le territoire : *Herb'enLoire* à Thouaré-sur-Loire et Sainte-Luce-sur-Loire ; *Libellules* à Saint-Aignan de Grandlieu, Orvault et Saint-Herblain ; *Exploration d'un territoire* à Saint-Aignan de Grand-Lieu et Sainte-Luce-sur-Loire ; *Néandertal* à Saint-Léger-les-Vignes et Les Sorinières ; *Trésors et Biodiversité-témoigner de la Biodiversité* à Orvault ; *Zonoses* à Nantes (CHU).

1.4 - PLANÉTIARIUM

Le Planétarium fonctionne à saturation depuis plusieurs années ; avec 70 116 visiteurs, l'année 2025 correspond au remplissage annuel maximum du planétarium. La provenance des visiteurs reste similaire aux années précédentes (59 % de la métropole dont 25 % hors Nantes, 20 % du reste du département, 19 % du reste de la France et 2 % de l'étranger).

- Le planétarium propose désormais des actions hors de sa programmation de séances d'astronomie classiques. Une résidence d'artistes d'une semaine s'est déroulée en mars avec sortie de résidence publique en partenariat avec le fulldome festival national en septembre.
- L'autre action phare de cette année a été la préparation de la 2^e édition du festival d'astronomie sur la métropole nantaise « *De la Terre aux Étoiles* ». Durant 16 jours en janvier 2026, plus de 7 600 visiteurs (hors visites des expositions libres) ont découvert ou redécouvert l'astronomie nantaise, au travers de 73 événements répartis sur 8 communes de la Métropole (Bouguenais, La Chapelle-sur-Erdre, La Montagne, Nantes, Saint-Aignan de Grand-Lieu, Saint-Herblain, Sautron, Vertou) : observations du ciel, expositions, conférences, parcours/visites, animations, projections, soirées art-science. 37 partenaires du territoire ont donné vie à ce festival, et 30 classes ont pu profiter d'actions dédiées.
- Continuant à travailler son offre hors-les-murs, le planétarium propose désormais, à chaque période de vacances scolaires, des ateliers pédagogiques familiaux dans les médiathèques des communes de la métropole. Un nouveau module « Fakenews » a également été testé avec des collégiens de 6^e et de 4^e, et vient compléter l'offre d'animation hors murs « *Vigie-Ciel* », « *stage Petite Ourse* » et « *stage 1^{ère} étoile* » dispensé par le planétarium sous son label d'École d'astronomie. Le planétarium itinérant a également été très demandé cette année avec 6 sorties sur la métropole et 10 hors territoire métropolitain (les demandes surpassent là aussi la capacité à faire de l'équipe).

Perspectives

Malgré des conditions d'accueil aux limites du bâtiment, la fréquentation du Planétarium est passée de 23 000 visiteurs en 2012 à plus de 70 000 en 2025. L'enjeu des années à venir sera de maintenir une qualité et une quantité de service en adéquation avec les moyens en place, tout en continuant d'innover dans l'offre proposée, notamment par la coopération et l'offre hors-les-murs.

Le prochain festival d'astronomie *De la Terre à la Lune* est en préparation pour janvier 2028.

1.5 - MUSÉE JULES VERNE

Le Musée Jules Verne a connu une fréquentation en hausse avec 43 391 visiteurs en 2025 (+0,9 % par rapport à 2024, qui était déjà une année record), malgré 13 jours d'ouverture en moins sur l'année 2025 (en raison de travaux d'aménagement du parcours). Le nombre de visiteurs internationaux continue d'augmenter significativement (+ 19,27 % par rapport à 2024) pour atteindre 32,8% des visiteurs totaux. En raison de la mobilisation de l'équipe sur le projet de la Cité des Imaginaires - Musée Jules Verne, aucune exposition temporaire n'a été programmée en 2025. Mais des aménagements sur le parcours permanent ont été réalisés pour poursuivre l'amélioration de l'expérience de visite des publics.

La Cité des imaginaires-Musée Jules Verne – pour inspirer les possibles de demain

En 2025, le projet de la Cité des imaginaires - Musée Jules Verne voté en 2022 a franchi une nouvelle étape. Face à la Loire, le lieu se présente comme un projet culturel et muséal d'envergure, à la fois ancré dans le patrimoine nantais et résolument tourné vers l'avenir. Par la réinvention des espaces, la mise en scène immersive des contenus et le dialogue constant entre disciplines, ce lieu ambitionne de réapproprier le futur par l'imaginaire et d'inspirer de nouvelles perspectives pour penser le monde. Il s'appuie sur l'héritage de Jules Verne, enfant de la ville, et sur la tradition culturelle nantaise liée aux imaginaires.

À l'occasion d'une conférence de presse le 28 février 2025, Nantes Métropole et Nantes Métropole Aménagement ont présenté l'état d'avancement du projet architectural "*Le Voyage des imaginaires*" (porté par Neutelings Riedijk Architects et ARS Architectes). Le projet affirme notamment le rôle du "volume ciel", pensé comme un signal sur la rive et un dispositif sensible dialoguant avec les ciels changeants de la Loire, tandis que les espaces extérieurs sont travaillés en continuité du Jardin extraordinaire et de la future promenade des quais. En juillet 2025, le dépôt du permis de construire a constitué un jalon majeur.

L'année 2025 a également permis de consolider le projet culturel, pensé comme un lieu d'expériences et de partage intergénérationnel de presque 6 000 m². Le programme articule notamment le musée Jules Verne, avec une exposition permanente de près de 1 000 m², un espace d'exposition temporaire de taille équivalente, une médiathèque-ludothèque, des ateliers de médiation et résidences d'artistes, un auditorium d'environ 100 places, ainsi qu'un toit-terrasse accessible à tous, complétés par des espaces de convivialité (jardin Hennebique et café-bar, café-restaurant panoramique en toiture). Côté futur musée Jules Verne, l'année 2025 a marqué une étape importante avec l'acquisition d'un fonds exceptionnel d'environ 350 pièces liées à l'œuvre de Jules Verne (documents éditoriaux et objets de promotion, dont cartonnages Hetzel), destiné à enrichir les collections conservées à Nantes et à être valorisé dans le futur parcours du musée.

Enfin, l'été 2025 a donné l'occasion d'un premier rendez-vous de préfiguration du projet culturel auprès du grand public, avec la balade sonore "*Le temps qui pousse*", conçue par Alain Damasio et Floriane Pochon pour le Jardin extraordinaire, en complicité avec la Direction Nature et Jardins et *Le Voyage à Nantes*. Proposé comme un avant-goût de la programmation de la future Cité des imaginaires et une première pierre poétique du projet, ce parcours invite à une balade d'environ 40 minutes en accès gratuit, au fil de voix et de paysages sonores. Il a totalisé 9 057 écoutes. Du 27 juin jusqu'au 31 août, un accueil à l'entrée du jardin permettait le prêt de casques et de lecteurs. Depuis le 31 août, le parcours fonctionne en autonomie, grâce à l'écoute via smartphone.

En septembre 2025, une ouverture exceptionnelle du CAP44 et offre de visite patrimoniale du site a été organisée à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine et du Matrimoine, constituant la dernière ouverture du site avant sa transformation.

1.6 - LE CHRONOGRAPHE

Alors que le Chronographe était en travaux d'octobre 2024 à septembre 2025, une « saison-hors-les-murs » s'est déployée à travers tout le territoire métropolitain, avec 1 nouvelle exposition itinérante « *Chronomobile* », 3 nouvelles maquettes pédagogiques ainsi que des événementiels et de nombreux partenariats avec les communes de la métropole (Bouaye, Couëron, Nantes, St-Herblain, St-Sébastien, Rezé).

L'établissement a ré-ouvert en septembre 2025 avec une nouvelle exposition temporaire « *Ceci n'est pas qu'un paysage* » qui a permis de valoriser notamment le travail de recherche collectif mené par le service archéologique métropolitain sur la dynamique des peuplements du territoire.

En 2025, c'est un total de 18 578 visiteurs comptabilisés soit autant en 4 mois que l'année 2022 qui ne comptait pas de fermeture de l'établissement.

Les travaux réalisés ont eu pour objectifs d'améliorer l'accueil du public, du personnel et de l'exposition – conditions de conservation des collections ainsi que de permettre l'accueil d'œuvres de grandes institutions. Ils ont consisté à l'amélioration climatique du bâtiment (Centrale de Traitement d'Air, installation du centrale SSI de CAT A.), le réaménagement des bureaux du personnel et un nettoyage, révision, maintenance générale.

Perspectives

Après une année de travaux et une réouverture en septembre 2025, le Chronographe propose une année placée sous le signe des « Maternités » à travers une exposition qui présente l'archéologie de la figure maternelle à la lumière des découvertes archéologiques récentes. L'occasion de déployer de nombreux partenariats avec des acteurs locaux. L'année 2027 permettra d'ouvrir de « nouvelles saisons au Chronographe » à l'occasion de ses 10 ans et de repenser avec les visiteurs et les partenaires les différentes thématiques historiques et archéologiques du territoire métropolitain dans l'optique de renouveler le projet scientifique et culturel du musée et son exposition permanente en 2028 / 2029.

1.7 - CHÂTEAU DES DUCS DE BRETAGNE - MUSÉE D'HISTOIRE DE NANTES - MÉMORIAL DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE - CRYPTES DE LA CATHÉDRALE

Nantes Métropole a confié la gestion de ces trois sites à la Société publique locale Voyage à Nantes via une délégation de service public conclue au 1er janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2026.

Le projet scientifique et culturel de la Délégation de Service Public Château des ducs de Bretagne, confiée au Voyage A Nantes (VAN), confirme la place du musée comme un espace démocratique, réflexif, participatif et inclusif.

En 2025, avec 382 104 visiteurs, le musée d'histoire a bénéficié des fréquentations à succès de 2 grandes expositions temporaires : *Chevaliers* qui a totalisé 109 000 visiteurs, et l'exposition *Hokusai* qui a atteint 168 000 visiteurs, ce qui représente plus de 5000 visiteurs / jour, un chiffre record.

Outre ces deux grandes expositions, les faits marquants de l'année 2025 ont été l'accueil et la co-organisation de « *Naoqueer, le bal des Fiertés* », les festivals *L'Humain d'Abord*, *Scopitone*, *Aux heures d'été*, *Nantes Digital Week*, *Mois Kréyol*, *Nature Nomades*, la Nuit des musées, et les *Journées du Patrimoine et du Matrimoine*. A cela il faut ajouter que le château s'est impliqué dans une démarche citoyenne pour contribuer aux futurs aménagements de la cour ouverte aux publics et a effectué un réaménagement complet des espaces accueil-billetterie et librairie-boutique du musée.

En 2025, le Château des ducs de Bretagne a comptabilisé 1 334 887 visiteurs, dont 385 120 pour les espaces muséographiques et la programmation artistique (soit +6 % par rapport à 2024). L'ancrage de cet établissement culturel sur le territoire se traduit à nouveau par une augmentation de la part des visiteurs métropolitains qui représentent désormais 43 % des visiteurs (contre 41 % en 2024).

Perspectives

En complément des programmes et visites qui valorisent l'histoire du territoire, l'année 2026 est marquée par la présentation de la grande exposition « *Sorcières* » qui s'attache à mettre en lumière les racines historiques, sociales et culturelles de la figure de la sorcière de l'Antiquité à nos jours. En parallèle, le musée poursuit ses réflexions autour de nouveaux regards sur les collections pour décoloniser la pensée et son imaginaire avec « *Expressions (s) décoloniale(s) #4* » en 2026. Au sein du musée, une nouvelle salle dédiée à Nantes et à l'Asie au 19^{ème} siècle sera créée en juin 2026.

L'année 2027 quant à elle sera placée sous le signe du « *Pacifique* » et abordera des relations qui restent encore méconnues avec Nantes.

Le Mémorial de l'abolition de l'esclavage a accueilli 153 400 visiteurs en 2025 (contre 187 089 visiteurs comptabilisés en 2024), une fréquentation en baisse du fait de travaux sur le secteur.

Les Cryptes de la Cathédrale sont fermées au public depuis l'incendie de la cathédrale le 18 juillet 2020 (pas de date de réouverture programmée à ce jour par la DRAC).

1.8 – L'ORCHESTRE NATIONAL DES PAYS DE LA LOIRE (ONPL)

Malgré des incertitudes budgétaires qui se sont malheureusement confirmées, l'activité artistique de l'ONPL a connu en 2025 une forte dynamique, tant dans la diversité de ses programmes musicaux que dans son rayonnement métropolitain, à travers les nombreux concerts symphoniques, actions culturelles et projets de quartier auprès de tous les publics.

En 2025, la capacité d'accueil a été en hausse avec une augmentation de 14% de places de concert supplémentaires. Le remplissage moyen sur toute la saison est de 90%. Le rajeunissement du public amorcé depuis trois saisons se confirme : 49% du public de l'ONPL a moins de 50 ans. 30% du public qui assiste aux concerts de l'ONPL à Nantes est de la Métropole de Nantes. 7 400 foyers de la métropole nantaise ont acheté au moins une place à l'un des concerts sur la saison de l'ONPL.

En 2025, l'ONPL a comptabilisé :

- 3 807 abonnements (soit 15 % de plus par rapport à 2024).
- 91 074 places vendues
- 8 976 billets pour les concerts « pause déjeuner » au tarif unique de 10 € la place.
- 2 916 billets pour les concerts « Famille ».
- 11 concerts éducatifs.
- 46 interventions en milieu hospitalier.

L'ONPL a obtenu le 22 avril 2026 le prestigieux BBC Music Magazine Awards 2026 dans la catégorie Orchestre. C'est la première fois en France qu'un orchestre obtient cette distinction dans cette catégorie.

Il a par ailleurs été à l'honneur de la Folle Journée avec la participation pour la 1^{ère} fois au concert de clôture diffusé sur Arte.

Perspectives

Dans le cadre de la fermeture de la Cité des Congrès pour travaux, les concerts de l'ONPL de la saison 2026-2027 seront programmés au Conservatoire de Nantes. Des interventions se poursuivront également dans d'autres communes de la métropole et notamment à Orvault (opération *Orchestre dans la cité* avec le QPV Orvault-Plaisance, Vertou (partenariat avec l'école de musique autour du concert Musiques de ballets), Saint-Herblain (Poursuite des partenariats Musique à l'hôpital avec le CHU, l'ICO et Santé Atlantique).

2 – LES AUTRES COMPÉTENCES CULTURELLES MÉTROPOLITAINES

2.1 - L'ARCHÉOLOGIE

Le service de recherches archéologiques a poursuivi en 2025 ses opérations de conseils, de diagnostics et de fouilles. Ainsi, trois fouilles archéologiques préventives ont été réalisées à Nantes et à Rezé et sept diagnostics réalisés à Nantes, Rezé et Thouaré-sur-Loire dans le cadre de la restauration et du réaménagement des bâtis anciens (Manoir de la Psalette, Maison de la Poésie rue du Change et Ilot Saint Vincent), ou encore des projets de ZAC et de constructions immobilières.

Par exemple, durant l'été 2025, la cure du Vieux-Doulon a fait l'objet d'une fouille archéologique d'ampleur, étape préalable aux travaux de rénovation qui aboutiront à la création d'un tiers-lieu dédié à la transition écologique. Plusieurs semaines sur le terrain ont été nécessaires pour révéler les vestiges d'un monastère médiéval et ainsi mieux connaître les lieux et modes de vie des premiers moines doulonnais. Le public a été invité à visiter le chantier lors des journées européennes de l'archéologie les 14 et 15 juin 2025. Ces journées ont été accompagnées par des ateliers proposés par le Chronographe sur place et à la médiathèque Luce Courville.

2.2. LA GESTION DOCUMENTAIRE ET LES ARCHIVES

En 2025, les Archives de Nantes ont proposé à l'occasion du 80^{ème} anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, une exposition hors-les-murs et itinérante sur *la Libération et la fin du conflit dans le territoire métropolitain*. Réalisée avec le concours des communes et des associations d'histoire locale, elle valorise les fonds d'archives publiques mais aussi des documents issus d'archives privées.

De 2025 à 2026, l'exposition aura voyagé dans 11 communes de Nantes Métropole : Nantes, Sautron, Saint-Léger-les-Vignes, Le Pellerin, Brains, Bouaye, Sainte-Luce-sur-Loire, Saint-Sébastien-sur-Loire, Rezé, Carquefou, Orvault.

Pour accompagner les scolaires et les familles dans leur découverte de l'exposition, le service éducatif des Archives de Nantes a mis à disposition un livret pédagogique accessible à toutes et tous.

2.3 - L'OPÉRA ET L'ART LYRIQUE – ANGERS NANTES OPÉRA (ANO)

Si les collectivités membres du syndicat mixte avaient ré-abondé le budget d'Angers Nantes Opéra -ANO pour le remettre à flots en 2024, 2025 est venue percuter ce fragile équilibre retrouvé. La suppression du financement régional a eu pour effet de revenir à la situation financière de 2024 et de grever à nouveau le budget disponible pour l'activité artistique.

L'année 2025 a néanmoins été marquée par des productions de grande envergure, avec *La Traviata* (production, costumes et décors réalisés par ANO) et *La Calisto* de Cavalli, une production avec le Festival d'Aix en Provence. Deux projets créations originaux ont vu le jour : *La Falaise des lendemains* de Jean-Marie Machado, premier opéra chanté partiellement en breton ; *Messe pour une planète fragile* de Guillaume Hazebrouck à partir du poème éponyme de la sud-africaine Antjie Krog, associant le Chœur d'Angers Nantes Opéra, l'ensemble Frisque et près de cent amateurs.

Opéra sur écran a réuni plus 3 800 personnes place Graslin autour de *la Flûte enchantée* en juin, et dans près de 40 lieux de diffusion dans tout l'Ouest, à Angers et jusqu'à Sarrebruck, près de 8 000 spectateurs.

Les concerts *Ça va mieux en le chantant* ont été très suivis en 2025, avec des concerts dédiés aux moins de 30 ans à guichets fermés et une première expérience de concert en séance inclusive pour favoriser la venue des personnes ayant des besoins spécifiques.

En 2025, Angers Nantes Opéra a comptabilisé :

- 85 représentations, dont 58 à Nantes et 21 à Angers ;
- 60 000 personnes ont participé/assisté à une offre de l'ANO ;
- 3 000 visites du Théâtre Graslin lors des Journées du Patrimoine et du Matrimoine.

Perspectives

L'année 2026 est marquée par la prise de fonction en tant que directrice d'Alexandra Lacroix et une nouvelle saison 2026/2027 sur le thème « *L'amour et ses épreuves / Les preuves d'amour* ». Par ailleurs, il sera développé un tout nouveau partenariat avec les théâtres de Luxembourg en faveur de l'accompagnement des artistes émergents.

3 – LES CHANTIERS DE COOPÉRATION CULTURELLE INTERCOMMUNALE

3.1 LECTURE PUBLIQUE

En 2025, le service commun de lecture publique a poursuivi le pilotage de différents projets dans le cadre d'un schéma d'animation réunissant de façon régulière les professionnels de lecture publique en articulation avec les instances stratégiques et politiques (groupe référents culture et G24).

Le projet le plus structurant a été en 2025 la préparation du programme Bibliothèque numérique de référence (dans le cadre d'un appel d'offre national BNR) : la création d'une plateforme accessible via le site de chaque bibliothèque des communes du Service commun pour que chaque usager de la bibliothèque puisse, en 2027, accéder à des ressources numériques : livres numériques, presse en ligne, offre d'autoformation en ligne...et en 2028, à une bibliothèque numérique patrimoniale pour diffuser le patrimoine écrit conservé sur le territoire métropolitain (partenariat avec l'Université et les établissements culturels métropolitains). Le dossier a été déposé auprès du Ministère de la Culture et validé au premier trimestre 2026.

Se sont par ailleurs poursuivis différents partenariats autour des Nuits de la lecture, réactivation de l'étude sur l'évolution de la lecture publique à l'échelle métropolitaine, Contrat Territoire Lecture (CTL) fédérant les villes de Rezé, Saint-Herblain, Nantes, Orvault.

3.2 ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

En matière d'enseignement artistique, l'année 2025 est marquée par la mise en œuvre d'actions engagées dans le cadre du chantier de coopération métropolitaine formalisé en 2024.

- Constitution d'une offre d'action culturelle et pédagogique autour des grands événements métropolitains
- Accompagner les coopérations supra-communales entre écoles ;
- Faciliter l'accès aux parcours supérieurs du Conservatoire de Nantes : mise en œuvre d'un tarif préférentiel commun aux élèves issus d'une commune de la métropole au sein du cycle 3, cycle spécialisé et Cycle Préparant à l'Enseignement Supérieur (CPES) à la rentrée 2025 2026
- Identifier les besoins et leviers en formation des professionnels des enseignements artistiques ;
- Préfigurer la mise en œuvre d'une coordination et d'un accompagnement par le Conservatoire de Nantes avec des moyens alloués par la Métropole (animation du réseau, coordination de projets, conseil et ingénierie de projet).

Un budget spécifique a été créé autour d'actions collectives pour cette année 2025 permettant :

- Le développement des actions de l'orchestre métropolitain réunissant 71 musiciens de 12 à 19 ans issus de 16 structures de la Métropole qui a donné lieu à un concert au sein de la Folle Journée ;

- La mise en œuvre d'une résidence de territoire entre 2024 et 2026 avec Geoffroy Tamisier, artiste nantais. Elle a permis la mise en place d'une formation commune qui a réuni 25 enseignants issus des structures d'enseignement artistique de la Métropole, la réalisation de différents projets dans les structures de la métropole et la création d'une pièce commandée pour l'orchestre métropolitain.

De nombreuses actions de coopérations inter-écoles ont continué à se développer en matière de musiques actuelles, de jazz (au Pannonica, Rendez-vous de l'Erdre), pour les saxophonistes, les harpistes...

En 2025, Nantes Métropole a voté l'attribution d'un Fonds de concours au titre du soutien aux Cycles supérieurs du Conservatoire de Nantes, assorti de la mise en place de tarifs préférentiels pour les élèves originaires des communes de la métropole.

3.3 LIEUX DE CREATION

L'appréciation des lieux de création de la métropole est l'un des 5 champs d'étude de coopération et de mutualisation inscrit dans le nouveau pacte de coopération et de solidarité.

Il vise à ouvrir la réflexion sur les conditions d'accueil des artistes et de la création à l'échelle des communes et des coopérations métropolitaines.

Après une étude conduite en 2024, la réflexion s'est poursuivie en 2025 par l'organisation d'une journée d'étude intitulée : *La création artistique et le territoire métropolitain restitution de l'étude et témoignages*. Elle a permis de mesurer combien les modalités d'accueil des artistes sur des temps de création étaient pris en compte par les communes et l'intérêt accordé à des projets de coopérations et de mutualisation pouvaient être une solution pour conforter cette attention.

3.4 PATRIMOINE ET PATRIMOINES DE LOIRE

Pour les patrimoines et les mémoires, les grands axes de coopération entre les communes autour de la connaissance, de la préservation et de la valorisation des patrimoines et des mémoires se sont poursuivis en 2025 avec des exemples concrets comme l'organisation d'une 3^e journée d'étude sur l'adaptation des patrimoines au changement climatique, thème choisi dans le cadre du G24 Patrimoines. Il y fut question d'écoresponsabilité dans les domaines de l'architecture et de l'urbanisme, des spécificités des réglementations patrimoniales et adaptabilité mais ce fut également l'occasion de rencontres avec institutions, associations et collectifs autour de cas concrets (ressources locales pour la construction, réhabilitation du « déjà-là », transmission de savoir-faire...etc).

Le programme d'aides aux patrimoines de Loire poursuit son objectif en accompagnant les communes et les porteurs de projets de sauvegarde et de mise en valeur. L'année 2025 a été marquée par des aides pour la commune de Nantes (grues portuaires, fontaine de la place Royale et ses statues sur la Loire et ses affluents), de Ste-Luce-Sur-Loire et le manoir de Bellevue, de Couëron et la Tour à Plomb, Indre et la chapelle Forerie mais aussi des aides aux bateaux du patrimoine comme le Maillé Brezé, le Lechalas, etc.

L'étude métropolitaine d'inventaire du patrimoine des maisons de villégiatures s'est également poursuivie avec le partage du repérage réalisé sur l'ensemble des communes avant les études documentaires plus détaillées et qui feront l'objet de valorisation en 2026 et 2027.

Dans une autre thématique, lors des journées du patrimoine, ont été organisées des visites inter-communales autour de patrimoines des maisons « castors » d'auto construction, caractéristiques des années 1950. Les villes de Nantes, St-Sébastien, St-Herblain et Couëron ont ainsi travaillé ensemble sur le sujet.

3.5 – LA FEUILLE DE ROUTE DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE

La culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) est un levier incontournable de compréhension du monde et de nos sociétés. 2025 a vu le déploiement de la feuille de route métropolitaine dédiée adoptée en Conseil métropolitain en janvier 2024.

La feuille de route se décline en trois orientations stratégiques : 1 - Valoriser la culture technique et industrielle, ressource du territoire nantais et de sa métropole / 2 - Favoriser l'appropriation des enjeux de transition socio-écologique pour agir / 3 - Consolider nos communs face aux évolutions des technologies et des sciences.

Dans ce cadre, l'atelier #4 métropolitain de la CSTI s'est déroulé le 26 septembre 2025 autour de la thématique arts et sciences. « *Faire dialoguer arts, sciences et société sur le territoire métropolitain nantais* ». L'événement a réuni près de 80 personnes issues des mondes de la recherche, des arts, de l'éducation populaire, de l'économie et venant de différentes communes de la métropole (Nantes, Saint-Herblain, Rezé, Couëron, Carquefou).

Le soutien aux événements culturels de CSTI fait également partie de la feuille de route. Parmi les événements marquants en 2025, il faut mentionner le festival *IDEAL* du Théâtre Universitaire, *la Fête de la Science* et *la Nuit des chercheurs*.

Sur le champ du débat d'idées, plusieurs événements organisés au Lieu Unique ont permis ateliers et échanges avec les publics : *Reprendre le pouvoir sur nos vies*, *Les Mondiales de Nantes* ou encore *L'Internationale des Rivières* à l'initiative de Camille de Toledo et en partenariat avec l'IEA.

Enfin, la 26^e édition des *Utopiales* du 30 octobre au 2 novembre 2025 autour du thème « *des singularités* » a battu un nouveau record d'affluence tout en diversifiant son public avec la présentation remarquée du projet de la Cité des Imaginaires.

4 – LES ÉVÉNEMENTS CULTURELS PARTICIPANT AU RAYONNEMENT DE LA MÉTROPOLE

4.1 - LA FOLLE JOURNÉE

Les Fleuves étaient au cœur de la 32^e édition du festival de musique classique qui s'est déroulé du 28 janvier au 1^{er} février 2026 à Nantes et dans la métropole. L'événement a confirmé l'attachement des publics et des artistes, ainsi que son positionnement de la plus grande manifestation de musique classique en Europe.

Quelques chiffres concernant l'édition 2026 le démontrent :

- 132 000 billets vendus (sur 140 000)
- 300 concerts
- 2 380 artistes accueillis
- Tarifs des places de 0 € à 39 € et un tarif carte blanche à 5 € sur tous les concerts

Retombées médiatiques : Le concert de clôture avec l'Orchestre national des Pays de la Loire sous la direction de Sascha Goetzl a été comme chaque année retransmis en direct sur Arte. Au total, l'événement a totalisé 30 heures d'antenne en direct sur France Musique, et a été suivi par de nombreux médias nationaux et internationaux.

En 2026, la Folle Journée s'est également déroulée dans 18 communes de la métropole hors Nantes, réunissant plus de 3 100 spectateurs à l'occasion de ces concerts décentralisés.

2027, année de fermeture de l'auditorium 2000, verra une édition avec un cœur battant à la Cité des congrès et des programmations dans une constellation de lieux culturels, partenaires et proches, comme le Lieu Unique, le musée d'art, le théâtre Graslin, le Conservatoire... Elle accueillera pour la première fois une artiste invitée Vanessa Wagner, pianiste de renommée internationale, qui constituera la programmation avec le Créa et son réseau artistique et la Cité des congrès et ses partenaires territoriaux, sur le thème « La galaxie Beethoven », tout en continuant de se déployer dans de nombreuses communes de la Métropole.

4.2 - ZEUS

Il avait été l'une des images fortes des derniers Jeux olympiques, symbole de la créativité à la nantaise avec l'atelier BLAM : le cheval Zeus a été présenté à Nantes, cours Cambronne, du 19 au 28 septembre 2025. En parallèle de cet événement, une exposition photo retraçant les différentes étapes de conception de Zeus a été présentée.

En dix jours de présence sur le territoire, près de 250 000 personnes sont venues voir Zeus. C'est la plus forte affluence de toute sa tournée à travers la France.

4.3 – APESANTEUR - CREATION ROYAL DE LUXE

La compagnie Royal de Luxe a présenté son nouveau spectacle aux habitants de la métropole. Cette tragi-comédie poétique et déjantée a joué du 28 juin au 20 juillet à Nantes, Orvault et Vertou.

"Apesanteur" est un spectacle original et rare, qui raconte une histoire policière flottant entre rêve et réalité.

4 séances gratuites sur réservation ont été organisées dans la métropole : les 12 et 13 juillet, parc de la Sèvre à Vertou et les 19 et 20 juillet, parking du parc de la Gobinière à Orvault, rassemblant environ 3 000 personnes. Au total 7 413 spectateurs ont ainsi assisté à cette création.

Le spectacle a été depuis diffusé à l'international à travers notamment une tournée d'une dizaine de représentations au Chili.

4.4 - CIRQUE SOUS CHAPITEAU

Cinq structures culturelles de la métropole (coréalisation Mixt - terrain d'arts en Loire-Atlantique, Le Théâtre de La Fleuriaye Carquefou, Théâtre ONYX scène conventionnée de Saint-Herblain, Piano'cktail théâtre municipal de Bouguenais, l'espace culturel Capellia à La Chapelle-sur-Erdre, L'Odyssée / La Gobinière – Ville d'Orvault.) se sont associées pour un projet de cirque sous chapiteau accueilli sur le site du Parc des Chantiers à Nantes.

Coopération exemplaire à l'échelle de la Métropole, ce projet permet de proposer aux habitants, sur un site à la fois central et remarquable, un spectacle de haut niveau artistique, porté par des compagnies de rayonnement national et international. En 2025, le projet a ainsi permis d'accueillir le spectacle PANDAX de « *Cirque la compagnie* ».

Les quinze représentations ont rassemblé près de 6 000 spectateurs.

4.5 – TRAJECTOIRES

En janvier 2025, le festival Trajectoires a célébré sa 8^e édition, invitant à découvrir la diversité de la danse contemporaine à Nantes, Rezé, Saint-Herblain, Haute-Goulaine, Sainte-Luce-sur-Loire, Carquefou, Nort-sur-Erdre, Vallons-de-l'Erdre et Saint-Nazaire. Avec 71 évènements, dont 39 spectacles, les festivaliers ont pu satisfaire leur curiosité pour la danse contemporaine.

Rendez-vous culturel désormais incontournable du début d'année, l'événement a ainsi réuni 14 711 festivaliers à travers ses spectacles, soirées festives, propositions gratuites et projections (soit un taux de remplissage de 92 %).

4.6 – LES EXPOSITIONS D'ARTS DU LIEU UNIQUE

Le Lieu Unique est accompagné par la Métropole pour sa programmation d'expositions ambitieuse, qui contribue au rayonnement métropolitain rencontre un large public et revêt une identité forte, portée par une grande liberté formelle et éditoriale. Deux expositions croisant enjeux d'arts et de sciences ont marqué l'année 2025 : « In Silentio » et « Dans les plis des cartes ».

In Silentio (été 2025, Jeanne Viceria & Claire Marin) qui a proposé un dialogue entre deux artistes de renommée internationale et entre sculpture textile, robotique et littérature, a réuni 38 000 visiteur.es dont 35,5 % de Nantes et de la métropole, « Dans les plis des cartes » qui a invité à une exploration artistique et scientifique de la cartographie contemporaine, en a attiré 40 775 dont 59,5 % de Nantes et de la métropole.

Les deux expositions ont bénéficié d'une forte couverture nationale (Le Monde, Libération, Les Inrocks, France Inter, Beaux Arts, Usbek & Rica...) et locale, relayée sur les réseaux sociaux par des publications et des communautés en nette croissance. « Dans les plis des cartes » a aussi conduit des visites accompagnées (primo-arrivant.es, scolaires, public LSF) pour plus de 500 personnes, signe d'un fort ancrage territorial.

Perspectives :

En 2026, deux expositions sont à venir, tournées vers l'inscription des technologies dans la vie quotidienne.

Rêves premiers (19 juin – 30 août 2026, Justine Emard) interrogera nos liens à la technologie et au vivant par des sculptures, des vidéos et une installation lumineuse grand format, générée par les ondes cérébrales de l'artiste : une expérience immersive et grand public, par une des artistes les plus passionnantes du moment, directrice artistique du pavillon français à l'exposition universelle d'Osaka, exposée dans les plus grands lieux à travers le monde.

Traverser (du 22 octobre 2026 au 10 janvier 2026, Nicolas Clauss) déploiera sur dix-sept écrans les visages de plus de deux cents personnes filmées dans l'espace public et magnifiées au ralenti, dessinant un portrait filmé des habitant.es de la métropole, dans toute leur diversité. Une œuvre au fort ancrage local, signée par un artiste exposé au Centre Pompidou et au Mucem.

Gratuites et largement médiatisées, ces expositions confirment le Lieu Unique comme équipement culturel majeur, attirant un public nombreux et diversifié – métropolitain, régional et touristiques- et inscrivant le territoire sur la carte nationale de la création contemporaine.

Le Conseil délibère, et,

1. prend acte du bilan et des perspectives sur les équipements, compétences et événements culturels gérés par Nantes Métropole ainsi que sur les chantiers de coopération culturelle intercommunale,
2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction générale déléguée à la fabrique de la ville écologique et solidaire
Direction des investissements et de la circulation

16 - TRANSITION ECOLOGIQUE - NANTES - RENOVATION DES INFRASTRUCTURES TRAMWAY DU SECTEUR BOUFFAY SUR LA LIGNE 1 - PROGRAMME ET ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE - AUTORISATION DE LANCEMENT DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE - APPROBATION

Présents : 87

M. AFFILE Bertrand, M. ANNÉREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, M. BERTHOU Philippe, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anaïs, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, Mme BONAMY Delphine, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEOIS Agnès, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, M. BURNAUD David, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, M. CASENAVE Axel, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINÉAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, Mme GARNIER Laurence, M. GATT Sylvain, M. GODET Laurent, M. GOURRAUD Pierre-Antoine, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIÉ Patrick, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUÉNEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. RICHARD Guillaume, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÛN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Franckie, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie

Absents et représentés : 11

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), Mme ASSES Moira (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. DECLERCQ Mathieu (pouvoir à Mme BESSE-RENARD Anaïs), Mme GOUÉZ Aziliz (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. GUITTON Jean-Sébastien (pouvoir à M. CAMUS Hervé), Mme JAMES Edith (pouvoir à M. BÉNET Guillaume), Mme LE DALL Edith (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. LONCHAMPT Patrick (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. TERTRAIS Bertrand (pouvoir à M. RICHARD Guillaume), M. VEY Alain (pouvoir à M. BERAUD Anthony), M. VOUZELLAUD François (pouvoir à Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique)

Absent : 0

Monsieur Simon CITEAU, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Nantes Métropole a engagé un cycle de rénovation lourde des infrastructures de la ligne 1 qui a débuté en 2018 par la modernisation sur la partie du tronçon le plus fréquenté du réseau (Gare Nord - Commerce) entre les arrêts Gare Nord – Duchesse Anne Château, suivi par le tronçon Commerce – Médiathèque en 2021, en lien avec la transformation des espaces publics, puis le tronçon Médiathèque - Gare maritime programmé à l'été 2026.

Aujourd'hui il vous est proposé d'engager la prochaine étape de la rénovation de la ligne 1 dans le secteur de la station Bouffay, plus précisément entre les stations Commerce et Duchesse Anne Château. Ce tronçon a fait l'objet d'interventions ciblées en 2011 en lien avec le renouvellement des espaces publics avoisinants et en 2023 pour l'arrivée des nouvelles rames Citadis. L'enjeu est désormais de rénover entièrement la

plateforme tramway sur ce secteur pour garantir la sécurité et la régularité de l'exploitation, et d'adapter le mobilier de station à sa fréquentation et d'harmoniser ce mobilier avec le modèle d'aubettes déjà posées sur les arrêts Duchesse Anne Château, Commerce et bientôt Médiathèque, conformément aux souhaits de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le programme de cette opération de rénovation, porte sur les éléments suivants :

- rénovation complète de 475 mètres linéaire de plateforme tramway,
- remplacement de 1 900 mètres de rails, des équipements de voie ferrée (notamment d'une communication ferroviaire entre les 2 voies, essentielle pour assurer un service partiel jusqu'au centre-ville), et de l'ensemble de la Ligne Aérienne de Contact (LAC - Support de l'alimentation électrique des tramways) sur le linéaire,
- rénovation de la station Bouffay et mise en place d'aubettes selon modèle déjà en place sur les arrêts Commerce 1 et Duchesse Anne - Château,
- traitement de la traversée routière au croisement avec la rue de Strasbourg,
- création d'une nouvelle multitubulaire (réseau – courant faible - nécessaire au fonctionnement du tramway) et traitement de la migration de l'ancienne vers la nouvelle,
- rénovation et/ou mise en conformité des systèmes liés au tramway : poteaux LAC, Signalisation Lumineuse de Trafic (SLT – gestion des carrefours à feux), Mise Au Négatif Traction (MANT), ...
- conception d'une plateforme permettant le franchissement sécurisé par deux rames en simultané de l'ancienne trémie Bouffay, passant sous la plateforme tramway, transformée en 2016 en sous-station électrique (Neptune),
- reprise de l'ensemble des revêtements qui seront définis et arbitrés lors des premières études,
- le financement des Bus Relais Tramways prévus pour être mis en place lors de la réalisation des travaux.

Selon le calendrier prévisionnel de l'opération, la réalisation de travaux est envisagée à l'été 2029, en cohérence avec la programmation pluriannuelle des coupures estivales des lignes tramway pour réaliser les travaux d'entretien et de rénovation.

Nantes Métropole confiera, dans le cadre des délégations du conseil à la Présidente, un marché subséquent de mandat à la SEMITAN, conclu selon l'accord cadre mono-attributaire N° 2019-27088 dont elle est attributaire, relatif à la rénovation d'infrastructures, de bâtiments, de systèmes et de matériels roulants, lié au réseau de transports collectifs de Nantes Métropole pour réaliser ce programme de travaux.

Il est donc proposé d'approuver ce programme pour la réalisation de l'opération de rénovation de l'infrastructure tramway du secteur Bouffay sur la ligne 1, entre les stations Commerce et Duchesse Anne – Château à Nantes, et l'enveloppe financière prévisionnelle pour un montant de 14 416 666,67 € HT soit 17 300 000 € TTC, intégrant la maîtrise d'œuvre, les travaux, la rémunération du mandataire et les frais de maîtrise d'ouvrage associés.

Compte tenu de la programmation de cette opération de maintenance à l'été 2029, il est également proposé d'autoriser le mandataire de Nantes Métropole à procéder au lancement de la (ou des) consultation(s) de maîtrise d'œuvre, sous forme de procédure négociée, conformément aux articles R2172-1 et suivants du code de la commande publique.

Les crédits correspondants sont prévus au budget annexe Transports collectifs, sur l'AP n°050 libellée « transports collectifs », opération 2026-10399 libellée « Rénovation L1 Bouffay (Commerce/Duchesse Anne) ».

Le Conseil délibère, et,

1. approuve le programme de l'opération de rénovation des infrastructures tramway du secteur Bouffay à Nantes, fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de 14 416 666,67 € HT soit 17 300 000 € TTC,

2. autorise le lancement par la SEMITAN, sous réserve de la conclusion du marché subséquent de mandat avec la SEMITAN pour l'opération de rénovation des infrastructures tramway du secteur Bouffay à Nantes, de procédure(s) négociée(s) pour la désignation d'une ou plusieurs maîtrises d'œuvres et autorise, sous ces mêmes réserves, la signature de ce(s) marché(s) par son directeur général,
3. autorise Madame la Présidente de Nantes Métropole à solliciter des subventions auprès des partenaires habituels,
4. autorise Madame la Présidente de Nantes Métropole à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Direction générale déléguée à la fabrique de la ville écologique et solidaire
Département des mobilités

17 - PROTOCOLE DE FIN DE CONTRAT - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU RESEAU DE TRANSPORTS PUBLICS URBAINS DE PERSONNES DE NANTES METROPOLE - APPROBATION

Présents : 77

M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, M. BERTHOU Philippe, Mme BERTU Mahaut, Mme BESSE-RENARD Anaïs, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, Mme BONAMY Delphine, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEOIS Agnès, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, M. BURNAUD David, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, M. CASENAVE Axel, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Héléne, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GANDOLPHE Myriam, M. GATT Sylvain, M. GOURRAUD Pierre-Antoine, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, Mme HAZLEWOOD Héléne, Mme HELARY Mélissa, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. RICHARD Guillaume, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÜN Gildas, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Frankie, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie

Absents et représentés : 10

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), Mme ASSES Moira (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. DECLERCQ Mathieu (pouvoir à Mme BESSE-RENARD Anaïs), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme DUPIN Agnès), Mme GOUZÉ Aziliz (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. GUITTON Jean-Sébastien (pouvoir à M. CAMUS Hervé), Mme JAMES Edith (pouvoir à M. BÉNET Guillaume), Mme LE DALL Edith (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. LONCHAMPT Patrick (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. TERTRAIS Bertrand (pouvoir à M. RICHARD Guillaume)

Absents : 11

M. AFFILE Bertrand, Mme BASSAL Aïcha, Mme BESLIER Laure, M. CITEAU Simon, Mme ESSASSI Radia, M. GODET Laurent, Mme NAEL Myriam, M. PARAGOT Stéphane, M. SALECROIX Robin, M. VINET Corentin, M. VOUZELLAUD François

Madame Agnès BOURGEOIS, Vice-Présidente
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Par convention de délégation de service public (DSP) approuvée par le Conseil métropolitain du 8 octobre 2018 et notifiée le 13 décembre 2018, Nantes Métropole a confié à la société d'économie mixte des transports en commun de l'agglomération nantaise (SEMITAN) l'exploitation du réseau de transports publics urbains de voyageurs de l'agglomération nantaise, pour une durée de 7 ans à compter du 1^{er} janvier 2019. Ce contrat a pris fin le 31 décembre 2025.

Plusieurs avenants ont été conclus, dont l'avenant n° 9 approuvé par le Conseil métropolitain du 11 et 12 décembre 2025 et notifié à la SEMITAN le 18 décembre 2025 et qu'il convient de modifier pour arrêter le montant de subvention d'équipement prévu à l'article 43 du contrat.

Il est proposé d'approuver le protocole, ci-annexé, afin de constater l'accord des parties sur la régularisation du programme de subventions d'équipement.

L'avenant n° 9 précise l'article 43 de la convention de DSP afin d'arrêter le montant de la subvention sur la durée du contrat et contient une erreur matérielle : au lieu de lire « factures parvenues au 31 décembre 2025 », il faut lire « factures non parvenues au 31 décembre 2025 mais rattachées à l'exercice 2025 ».

Ainsi, le programme de subvention d'équipement de la DSP sera arrêté en tenant compte de la régularisation comme suit : factures comptabilisées sur 2019/2025 + factures non parvenues au 31 décembre 2025 mais rattachées à l'exercice 2025 (validation d'un service fait au plus tard le 31 décembre 2025) – total des acomptes perçus sur 2019/2025.

Au titre de la subvention n° 1 « Acquisitions de matériels », sur le fondement de l'état certifié des dépenses par la SEMITAN tel que corrigé au paragraphe précédent au 31 décembre 2025 et figurant en annexe 1 du présent protocole, Nantes Métropole versera à la SEMITAN un solde de subvention au titre de l'exercice 2025 d'un montant de 346 260,82 €. Le montant définitif de la subvention n° 1 versé au délégataire sur la durée du contrat 2019-2025 s'élèvera à 7 171 864,82 €.

Au titre de la subvention n° 2 « Autres opérations subventionnées », sur le fondement de l'état certifié des dépenses par la SEMITAN tel que corrigé plus haut dans le présent article au 31 décembre 2025, Nantes Métropole versera à la SEMITAN un solde de subvention au titre de l'exercice 2025 d'un montant de 392 751,75 €. Le montant définitif de la subvention n° 2 versé au délégataire sur la durée du contrat 2019-2025 se montera à 50 183 421,75 €.

Ces soldes de subvention d'investissement seront versés à la SEMITAN une fois le protocole rendu exécutoire.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve le protocole de fin de contrat, ci-annexé, à conclure avec la SEMITAN, concernant la subvention d'équipement de la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transports publics urbains de voyageurs de l'agglomération nantaise, pour la période 2019-2025,
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

82 voix pour
5 abstentions

18 - SAINT-HERBLAIN - 6 RUE ALAIN BOMBARD - ACQUISITION AUPRES DE LA SOCIETE VALNEVA

Présents : 87

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. AUCANT William, Mme AUFFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, M. BERTHOU Philippe, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anais, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, Mme BONAMY Delphine, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEOIS Agnès, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, M. BURNAUD David, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, M. CASENAVE Axel, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Héléne, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, M. GATT Sylvain, M. GODET Laurent, M. GOURRAUD Pierre-Antoine, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, Mme HAZLEWOOD Héléne, Mme HELARY Mélissa, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. RICHARD Guillaume, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie

Absents et représentés : 11

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), Mme ASSES Moira (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. DECLERCQ Mathieu (pouvoir à Mme BESSE-RENARD Anais), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme DUPIN Agnès), Mme GOUZAZ Aziliz (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. GUITTON Jean-Sébastien (pouvoir à M. CAMUS Hervé), Mme JAMES Edith (pouvoir à M. BÉNET Guillaume), Mme LE DALL Edith (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. LONCHAMPT Patrick (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. TERTRAIS Bertrand (pouvoir à M. RICHARD Guillaume), M. VOUEZELLAUD François (pouvoir à Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique)

Absent : 0

Monsieur Anthony DESCLOZIERS, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Nantes Métropole a fait de la santé globale l'une des priorités de sa stratégie économique et entend à ce titre soutenir les entreprises de la biotechnologie, des technologies médicales, de la prévention et du numérique en santé.

L'objectif est de promouvoir un territoire dont l'environnement est le plus propice à une pleine santé mentale et physique, en accompagnant l'ensemble des entreprises de la filière à toutes les étapes de leur développement.

Le futur quartier de la santé de l'île de Nantes regroupera sur un même lieu praticiens, chercheurs, étudiants, enseignants et entrepreneurs, et abritera des infrastructures de pointe telles que Archipel S, le nouveau CHU, la nouvelle Faculté de Santé, de nouveaux instituts de recherche pour favoriser des avancées majeures en biotechnologie, santé numérique, prévention et foodtech.

Par ailleurs, avec le transfert prévu d'une partie des activités du CHU Nord vers le nouveau quartier de la santé, Nantes Métropole entend transformer la trame urbaine du site Laënnec / Piliers de la Chauvinières à Saint-Herblain, et développer un bioparc, destiné à accueillir des activités industrielles de bioproduction et de medtech. Le futur bioparc Laënnec sera complémentaire du quartier hospitalo-universitaire sur l'île de Nantes et viendra prolonger le continuum soin, recherche, formation et innovation.

La présente délibération s'inscrit dans cette ambition métropolitaine et plus particulièrement dans le projet de développement du bioparc sur le secteur des Piliers de la Chauvinière à Saint-Herblain.

En novembre 2025 le groupe pharmaceutique Valneva SE a annoncé engager une réorganisation de sa production, avec la fermeture de son site de Saint-Herblain, implanté au coeur du bioparc, pour consolider ses activités françaises sur le site de Lyon et déménager ses activités de recherche et développement sur son site de Vienne, en Autriche.

Le site herblinois de Valneva est constitué d'une parcelle de près de 10 000 m² et d'un bâtiment biotech de près de 4 000 m² construit en 2010, en très bon état, techniquement aménagé et directement opérationnel.

Nantes Métropole, entendant maintenir la vocation biotechnologique et industrielle de cet équipement, a entamé des négociations en vue de l'acquisition du site, afin de prévenir son démantèlement ou sa sortie de la filière santé. Nantes Métropole intervient ici en portage foncier pour préserver un actif stratégique à vocation biotechnologique et maintenir la dynamique du bioparc.

Le site permettra d'accueillir rapidement plusieurs entreprises biotech du territoire ou en lien avec l'écosystème nantais, dans un contexte de saturation des capacités immobilières spécialisées disponibles. À terme, le site pourra être cédé ou faire l'objet d'une dissociation foncière au bénéfice d'un opérateur spécialisé en cohérence avec la stratégie de développement du bioparc.

Les négociations ont abouti à un accord pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section EC n° 324, d'une superficie de 9 994 m², située 6 rue Alain Bombard à Saint-Herblain, pour un montant de 6,2 M€ auquel il convient d'ajouter des honoraires de négociation correspondant à 1,5 % du prix d'acquisition hors taxes. Ce prix comprend le terrain d'assiette, le bâtiment et l'ensemble des équipements et mobiliers existants dans ledit bâtiment.

L'acquisition s'effectuera aux conditions suivantes :

- le maintien en conditions opérationnelles des installations techniques nécessaires à la conservation du bâtiment et au maintien des niveaux de biosécurité existants, intégrant la possibilité de reprise par l'acquéreur, ou son mandataire, de contrats existants avec les sous-traitants liés aux équipements et utilités du site (sécurité, chaudière, détection incendie, etc.) ;
- le maintien, pendant la phase précédant la transaction, des équipes du locataire en place.

Le Pôle d'évaluation domaniale de la Direction régionale des finances publiques a rendu son avis le 3 décembre 2025. Le prix convenu avec les vendeurs est conforme à cet avis.

Les frais d'acte notarié seront à la charge de Nantes Métropole.

Les crédits correspondants sont prévus en investissement sur l'AP n° 105 libellée « Urbanisme durable, habitat, politique de la ville, proximité », opération 2026 n° 10419, libellée « Site VALNEVA – Saint Herblain 6 rue Alain Bompard – acquisition », affectation n° 2026-27313-2.

Les crédits correspondants aux honoraires de négociation sont prévus en fonctionnement au budget 2026 chapitre 011, opération n° 3708 libellée « Gestion administrative MSF ».

Le Conseil délibère, et,

1. décide l'acquisition auprès de la société VALNEVA SE, de son site localisé à Saint-Herblain, 6 rue Alain Bombard, cadastré section EC n° 324, d'une surface totale de 9 994 m², pour un montant de 6 200 000 € auquel il y a lieu d'ajouter des honoraires de négociation correspondant à 1,5 % du prix d'acquisition hors taxes, cette acquisition s'entendant en l'état (intégrant les équipements et mobiliers demeurant sur place), les frais d'acte notarié seront à la charge de Nantes Métropole ;

2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la promesse de vente et l'acte authentique de vente, payer le prix et les frais afférents.

Adoptée

93 voix pour

5 abstentions

Direction générale déléguée à la fabrique de la ville écologique et solidaire
Direction stratégie et territoires

19 - INDRE - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN QUAI D'EMBARQUEMENT ET D'UN BATIMENT INDUSTRIEL SUR LE SITE NAVAL GROUP DE NANTES-INDRET - DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLUM - BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

Présents : 83

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. AUCANT William, Mme AUFFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNÉT Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anais, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEAIS Agnès, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, M. BURNAUD David, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, M. CASENAVE Axel, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, M. GATT Sylvain, M. GODET Laurent, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. RICHARD Guillaume, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie

Absents et représentés : 9

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), M. DECLERCQ Mathieu (pouvoir à Mme BESSE-RENARD Anais), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme DUPIN Agnès), Mme GOUÉZ Azilz (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah), Mme LE DALL Edith (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. LONCHAMPT Patrick (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. QUÉRO Thomas (pouvoir à Mme CRENN Hélène), M. VOUZELLAUD François (pouvoir à Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique)

Absents : 6

M. ARROUET Sébastien, Mme ASSES Moira, M. BERTHOU Philippe, Mme BONAMY Delphine, M. KABBAJ Anas, M. QUENEA Pierre

Monsieur Anthony DESCLOZIERS, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

L'entreprise Naval Group, groupe industriel spécialisé dans la construction navale de défense, s'est vue confier par l'Etat la mission de réalisation d'un nouveau porte-avions et de sous-marins de nouvelle génération pour la Marine Nationale.

Dans ce cadre, Naval Group a engagé une réorganisation de son site historique de Nantes-Indret à Indre pour permettre la production des modules de chaufferie et d'appareil propulsif qui seront installés à terme dans le futur porte-avions et les sous-marins. L'entreprise a notamment prévu la construction d'une station de pompage et l'aménagement d'un quai d'embarquement capable d'accueillir des pièces très volumineuses et de les acheminer par voie fluviale jusqu'à Saint-Nazaire.

L'emprise de ces ouvrages est actuellement classée au PLUm pour partie en zone industrielle (Uei), et pour partie en zone naturelle (Ne) et est concernée par un Espace Boisé Classé (EBC) correspondant à un alignement d'arbres. Aussi, afin de permettre la réalisation de ce projet, il convient de procéder :

- à la réduction du périmètre de l'EBC existant, de sorte qu'il ne couvre plus l'emprise des ouvrages projetés ;
- au changement du zonage de l'emprise du futur quai d'embarquement et de son accès, de Ne vers UEi.

Ces évolutions nécessitent une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm, en application des dispositions des articles L. 153-54 et suivants et L. 300-6 du code de l'urbanisme.

Le conseil métropolitain a approuvé, par délibération des 11 et 12 décembre 2025, les objectifs poursuivis par la procédure ainsi que les modalités de la concertation préalable, le projet étant soumis à évaluation environnementale.

La concertation préalable s'est déroulée sur une période de 15 jours, du mercredi 1^{er} avril 2026 au mercredi 15 avril 2026 inclus, selon les modalités suivantes :

- Un avis au public l'informant de la concertation préalable autour du projet de mise en compatibilité a été publié le 20 mars 2026 dans deux journaux locaux. Cet avis a également été affiché en mairie d'Indre et au siège de Nantes Métropole 8 jours avant l'ouverture de la concertation préalable et pendant toute la durée de celle-ci. Cet avis a fait en outre l'objet d'une publication sur le site internet de Nantes Métropole ;
- L'exposé des motifs de la mise en compatibilité du PLUm a été tenu à la disposition du public, en mairie d'Indre, au siège de Nantes Métropole et sur le site du pôle de proximité Loire Chézine pendant toute la durée de la concertation préalable ;
- Un registre papier a été mis à disposition du public en mairie d'Indre et au siège de Nantes Métropole. Un registre dématérialisé a également été mis à disposition, permettant au public de consigner ses observations et propositions. Le public avait également la possibilité d'adresser un courrier postal à Nantes Métropole.

Le dossier présenté a fait l'objet de 141 observations dont :

- 134 contributions au registre dématérialisé,
- 7 contributions aux registres papier mis à disposition dans les lieux précités,
- 0 contribution par voie postale.

Un tiers des contributions a exprimé un avis favorable. Les avis favorables ont mis en avant les enjeux de souveraineté nationale, de préservation de l'intégrité du territoire et de la sécurité des citoyens, de soutien à l'industrie et aux emplois locaux.

Environ deux tiers des contributions ont exprimé un avis défavorable à l'égard du projet de mise en compatibilité en invoquant les principaux motifs suivants :

- Qualité de la concertation en amont avec la population, notamment sur les alternatives possibles au projet ;
- Contestation de l'intérêt général et/ou de l'opportunité du projet ;
- Atteinte à des espaces naturels et/ou à des éléments de biodiversité ;
- Questionnement de la cohérence du projet avec le PADD du PLUm et notamment l'objectif de métropole nature qu'il porte ;
- Interrogations quant aux potentielles conséquences du projet sur les éléments patrimoniaux sur ou à proximité du site de Nantes-Indret.

L'annexe 1 présente le bilan de cette concertation, avec notamment une synthèse des différentes observations formulées ainsi que des réponses par thème.

Il est proposé au conseil métropolitain d'approuver le bilan de la concertation préalable.

Annexe 1 : Bilan de la concertation préalable et tableau de réponse aux observations du public

Le Conseil délibère, et,

1. approuve le bilan de la concertation préalable relative à la procédure de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Nantes Métropole pour la réalisation d'un quai d'embarquement et d'une station de pompage sur le site Naval Group de Nantes-Indret à Indre,
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

66 voix pour

1 voix contre

25 abstentions

Direction générale déléguée à la fabrique de la ville écologique et solidaire
Direction de l'espace public

20 - ENGAGEMENTS LOIRE - NANTES :

- PROJET LOIRE AU CŒUR - AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS QUAI DE LA FOSSE - TRAVAUX DE RENOVATION DES TROTTOIRS ET DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - SIGNATURE DU MARCHE

- RENOVATION DU QUAI DE LA FOSSE - AJUSTEMENT DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE - LANCEMENT D'UNE PROCEDURE AVEC NEGOCIATION

- TRAVAUX DE RESTAURATION DU QUAI DOUMERGUE - AJUSTEMENT DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE - LANCEMENT D'UNE CONSULTATION DE TRAVAUX

Présents : 87

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. AUCANT William, Mme AUFFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, M. BERTHOU Philippe, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anais, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, Mme BONAMY Delphine, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGÉAIS Agnès, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, M. BURNAUD David, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, M. CASENAVE Axel, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, M. GATT Sylvain, M. GODET Laurent, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. RICHARD Guillaume, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Frankie, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie

Absents et représentés : 9

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), M. DECLERCQ Mathieu (pouvoir à Mme BESSE-RENARD Anais), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme DUPIN Agnès), Mme GOUÉZ Aziliz (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah), Mme LE DALL Edith (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. LONCHAMPT Patrick (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. QUÉRO Thomas (pouvoir à Mme CRENN Hélène), M. VOUZELLAUD François (pouvoir à Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique)

Absents : 2

M. ARROUET Sébastien, Mme ASSES Moira

Madame Laure BESLIER, Vice-Présidente
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Projet Loire au cœur - Aménagement des espaces publics quai de la Fosse - Travaux de rénovation des trottoirs et de l'éclairage public - Signature du marché

Par délibération du 4 octobre 2024, le Conseil métropolitain a approuvé le programme relatif au projet d'aménagement des espaces publics du quai de la Fosse à Nantes et a décidé des modalités de la concertation préalable conformément aux articles L.103-2 et R.103-1 du code de l'urbanisme.

Pour rappel, l'opération s'inscrit dans le projet urbain Loire au Coeur développé par l'agence TER à l'issue d'une procédure de dialogue compétitif en 2017 reliant la gare à la Loire. Il répond à l'enjeu majeur de la qualité et de la cohérence des espaces publics de la centralité métropolitaine, mis en avant dans les conclusions de la commission du débat « Nantes, la Loire et Nous ». Le programme de l'opération consiste à requalifier le quai de la Fosse depuis le quai Ernest Renaud jusqu'à la Maison de la Mer. Il accompagne les aménagements urbains en cours de transformation du pont Anne de Bretagne et des nouvelles lignes de tramway 6 et 7.

La concertation préalable s'est déroulée du 7 au 31 mars 2025 sous la forme d'une exposition en ligne et au siège de Nantes Métropole.

Par délibération du 27 juin 2025, le conseil métropolitain a approuvé le bilan de la concertation préalable.

Les études de maîtrise d'œuvre, menées par l'agence TER sont en cours en vue de démarrer les travaux de l'opération globale à partir de septembre 2027.

Par anticipation et pour limiter la gêne occasionnée aux riverains du secteur et à la circulation générale de l'agglomération, il convient de réaliser avant l'été 2027 les travaux de réfection des trottoirs Nord du Quai de la Fosse, ainsi que la réfection du réseau d'éclairage public, dans la continuité des travaux de Développement des Nouvelles Lignes de Tramway pilotés par la SEMITAN.

Le montant estimé de ces travaux est de 2 500 000 € HT soit 3 000 000 € TTC.

Conformément à l'article R 2123.1 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux de réfection du réseau d'éclairage public et de voirie.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP 105, libellée « Urbanisme durable, forme de la ville, habitat, politique de la ville, proximité », opération 2021-10299, libellée « Nantes – Aménagements des espaces publics du quai de la fosse ».

Rénovation du quai de la Fosse - Ajustement de l'enveloppe financière prévisionnelle - Lancement d'une procédure avec négociation

Par ailleurs, par délibération du 9 février 2024, le Conseil métropolitain a approuvé le programme de l'opération de réfection du quai de la Fosse et fixé l'enveloppe prévisionnelle de l'opération à 11 500 000 € TTC pour un budget voté total de 12 500 000 € TTC.

Les études de maîtrise d'œuvre réalisées en 2025 et 2026 (phases avant-projet et projet) ont permis d'analyser finement la réfection de la structure de l'estacade en béton et des ouvrages géotechniques à réaliser. L'interface entre le projet d'infrastructure et le projet d'aménagement des espaces publics (Loire au cœur et abords du pont Anne de Bretagne) a également été retravaillée. Ces études plus fines ont conclu à un montant de travaux supérieur à ce qui avait été estimé lors des études de faisabilité de 2023.

En outre, l'ouvrage exutoire de la Chézine, dont la partie terminale se situe dans la structure du quai, nécessite des travaux de réfection de sa fondation. Afin d'optimiser les interventions, ces travaux ont été intégrés au projet de réhabilitation du quai.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est alors portée à 15 970 000 € TTC (valeur avril 2026)

avec un budget global de 17 290 000 € TTC. Cette augmentation de l'opération (4 790 000 € TTC) est financée sans augmentation de budget, par transfert de crédits de l'opération n°10299 relative à l'aménagement des espaces publics du quai de la Fosse à hauteur de 3 500 000 € TTC et par le budget Eaux pluviales à hauteur de 1 290 000 € TTC pour la réfection de l'exutoire de la Chézine.

Les travaux à réaliser nécessitent des méthodes et techniques spécifiques (notamment le recours à des moyens nautiques), restreignant le nombre d'entreprises compétentes.

Du fait de la complexité liée à la nature des travaux, à la méthodologie et aux modalités d'exécution, le recours à la négociation est nécessaire pour s'assurer d'avoir la meilleure offre financière et technique.

Conformément aux articles R2124-3 et R2124-4 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure avec négociation pour la désignation de l'entreprise de travaux.

Les crédits correspondants sont prévus :

- au budget principal sur l'AP105 libellée « Urbanisme durable, forme de la ville, habitat, politique de la ville, proximité », opération 2021-10154, libellée « Nantes – Travaux de rénovation du quai de la fosse » à hauteur de 16 000 000 € TTC.
- au budget principal sur l'AP104 libellée « Transition écologique, métropole nature et résilience, grands services urbains », opération 2021-10070 libellée « Eaux pluviales - Travaux réhabilitation réseaux », affectation n°2025-25887, libellée « réhabilitation exutoire de la Chézine », à hauteur de 1 290 000 € TTC.

Travaux de restauration du quai Doumergue - Ajustement de l'enveloppe financière prévisionnelle - Lancement d'une consultation de travaux

Par délibération du 30 septembre 2022, le Bureau métropolitain a approuvé le programme de l'opération de restauration du quai Doumergue à Nantes, fixé l'enveloppe financière prévisionnelle à 833 333,33 € HT, soit 1 000 000 € TTC, et autorisé le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre, attribuée au bureau d'études ISL.

Le montant initial de l'enveloppe financière prévisionnelle du projet a été établi sur la base d'une étude d'Avant-Projet réalisée en 2019. De nouvelles études menées en 2024 prennent en compte les éléments suivants :

- dégradation progressive de l'état de la berge et effondrement partiel intervenu fin 2020 avec pour impact une fermeture du chemin bas,
- fort enjeu environnemental du site et de l'adaptation de la méthodologie d'intervention (accès travaux par voie fluviale),
- contexte général d'augmentation des prix des marchés de travaux de cette nature depuis 4 ans.

En conséquence, il apparaît nécessaire d'augmenter l'enveloppe financière prévisionnelle pour la porter à 3 400 000 € TTC afin d'intervenir sur ce linéaire de berge prioritaire et de poursuivre le reste de l'opération :

- finalisation des études de maîtrise d'œuvre et des dossiers réglementaires sur la base de la solution retenue,
- réalisation des travaux.

Aussi, conformément aux articles R2123-1 et R2123-7 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP 105, libellée « Urbanisme durable, forme de la ville, habitat, politique de la ville, proximité », opération 2021-10013, libellée « Ouvrages d'Arts, berges et quais – Entretien Rénovation Sécurité ». Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe centrale de la PPI.

Le Conseil délibère et,

1. approuve l'augmentation de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de restauration du quai Doumergue à Nantes, pour la porter à 2 833 333,33 € HT, soit 3 400 000 € TTC,
2. autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux,
3. approuve le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de travaux de réfection du réseau d'éclairage public et de voirie, dans le cadre du projet d'aménagement des espaces publics du quai de la Fosse à Nantes,
4. approuve l'ajustement de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de réfection du quai de la Fosse,
5. approuve le lancement d'une procédure avec négociation pour la réalisation des travaux de réfection du quai de la Fosse,
6. autorise Madame la Présidente exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à signer les marchés, et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

83 voix pour

13 voix contre

Direction générale territoires, proximité, déchets et sécurité
Pôle Erdre & Loire

21 - NANTES - REQUALIFICATION DES RUES VESPRES, LOIRET ET ALBERT LONDRES - LANCEMENT D'UNE PROCEDURE ADAPTEE

Présents : 86

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, M. BERTHOU Philippe, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anais, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, Mme BONAMY Delphine, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGÉAIS Agnès, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, M. BURNAUD David, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, M. CASENAVE Axel, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, M. GATT Sylvain, M. GODET Laurent, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÛN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie

Absents et représentés : 9

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), M. DECLERCQ Mathieu (pouvoir à Mme BESSE-RENARD Anais), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme DUPIN Agnès), Mme GOUÉZ Aziliz (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah), Mme LE DALL Edith (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. LONCHAMPT Patrick (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. QUÉRO Thomas (pouvoir à Mme CRENN Hélène), M. VOUZELLAUD François (pouvoir à Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique)

Absents : 3

M. ARROUET Sébastien, Mme ASSES Moira, M. RICHARD Guillaume

Monsieur Simon CITEAU, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Par délibération des 26 et 27 juin 2025, le Conseil métropolitain a approuvé l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de requalification des rues Vesprées, Loiret et Albert Londres à Nantes, pour un montant de 3 125 833,33 € HT soit 3 751 000 € TTC.

Les rues Vesprées et Loiret ont vocation à desservir la ZAC Doulon-Gohards en cours d'urbanisation : la rue Vesprées, en travaux depuis le début d'année, sera livrée pour septembre 2026 ; sa requalification s'accompagne notamment de sa mise en sens unique pour intégrer le prolongement de l'axe magistral vélo nord avec la création d'une piste bi-directionnelle.

La requalification de la rue Loiret sera programmée ultérieurement selon l'avancement de la ZAC.

La présente délibération concerne donc plus particulièrement la rue Albert Londres et le carrefour avec la route de Sainte Luce.

En effet, conformément aux objectifs ambitieux fixés dans le Plan de Déplacements Urbains (PDU), de passer de 3 à 12 % de part modale vélo à horizon 2030, la Métropole poursuit la mise en œuvre d'un réseau vélo métropolitain efficace, irriguant tout le territoire, lisible et sécurisé pour l'ensemble des usagers.

Le schéma directeur des itinéraires cyclables (SDIC) et le référentiel des aménagements cyclables, adoptés le 12 février 2021 en Conseil métropolitain, définissent plus précisément la nouvelle hiérarchisation du réseau vélo et les principes d'aménagement des voies magistrales et structurantes.

L'axe magistral situé le long du périphérique Nord a ainsi été retenu avec l'objectif principal de le prolonger sur la rue Albert Londres, entre la rue du Petit Châtelier et la route de Sainte Luce, pour proposer un itinéraire continu et sécurisé, y compris la traversée de la route de Sainte Luce afin de se connecter aux aménagements cyclables à venir rue Vesprées. Ce sera également l'occasion de sécuriser et rendre plus confortable les cheminements piétons adjacents sur la rue A. Londres.

Le maître d'œuvre, le groupement CERAMIDE / IPROCIA, ayant remis son projet pour la requalification de la rue Albert Londres et le carrefour avec la route de Sainte Luce, il convient de lancer la consultation pour la réalisation des travaux.

La consultation comprend trois lots distincts.

Le montant des travaux est estimé à 1 000 000 € HT soit 1 200 000 € TTC pour l'ensemble des lots.

Conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP 105, libellée «Urbanisme durable, forme de la ville, habitat, politique de la ville, proximité, solidarité, santé, longévité, dialogue citoyen», opération 2021-10041, libellée « Nouveaux aménagements de voirie – Nantes-EL » et sur l'AP 101, libellée « Mobilités » opération 2021-3267, libellée « axes structurants et magistraux vélos » ; Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe territorialisée de la PPI à hauteur de 1 821 000 € et sur l'enveloppe non territorialisée pour 1 930 000 €.

Le Conseil délibère, et,

1. autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux sur la rue Albert Londres et le carrefour avec la route de Sainte Luce situées sur la commune de Nantes,
2. autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment attribuer, signer les marchés et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Direction générale déléguée à la fabrique de la ville écologique et solidaire
Direction de l'espace public

22 - REZE - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE FRANÇOIS MITTERRAND SUD DANS LA ZAC CHATEAU - MISE EN PLACE D'UNE PROCEDURE D'INDEMNISATION DES PROFESSIONNELS RIVERAINS - SAISINE DE LA COMMISSION DE REGLEMENT AMIABLE

Présents : 84

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, M. BERTHOU Philippe, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anais, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, Mme BONAMY Delphine, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGÉAIS Agnès, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, M. BURNAUD David, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, M. CASENAVE Axel, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, M. GATT Sylvain, M. GODET Laurent, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie

Absents et représentés : 11

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), M. DECLERCQ Mathieu (pouvoir à Mme BESSE-RENARD Anais), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme DUPIN Agnès), Mme GOUÉZ Aziliz (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah), Mme HELARY Mélissa (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme LE DALL Edith (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. LONCHAMPT Patrick (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. QUÉRO Thomas (pouvoir à Mme CRENN Hélène), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme BESLIER Laure), M. VOUZELLAUD François (pouvoir à Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique)

Absents : 3

M. ARROUET Sébastien, Mme ASSES Moira, M. RICHARD Guillaume

Monsieur Pierre QUENEA, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Par délibération du 6 février 2026, le Conseil Métropolitain, a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC Château contenant le programme des équipements publics.

Traversée par le tramway, la place François Mitterrand est la polarité principale du quartier mais aussi sa vitrine. Le projet de la ZAC Château s'attache à en faire un véritable espace public : une place accueillante, largement végétalisée, où chaque habitant trouve sa place. Afin de donner de vraies qualités végétales et paysagères à la place, le projet s'articule autour de deux actions majeures : planter et désimperméabiliser. Cette re-naturation permet non seulement d'embellir la place, mais aussi de réduire l'effet d'îlot de chaleur, de créer un environnement plus agréable en toutes saisons, de retrouver des sols vivants et de faciliter

l'infiltration des eaux de pluie.

Plus spécifiquement, le secteur de la place François Mitterrand Sud couvre une surface totale de 7 120 m², et intègre notamment le parking du centre-commercial qui est lui aussi partiellement désimperméabilisé et planté. Le stationnement est donc réorganisé afin de dégager des espaces pouvant être plantés. Un travail de noue vient compléter le travail de recomposition de l'espace, tout en permettant l'infiltration des eaux pluviales. Le parvis piéton quant à lui est élargi afin de faciliter la circulation et l'accès aux commerces. Un traitement paysager léger vient compléter le réaménagement du parvis : espaces verts, espaces de détente conviviaux, ombragés, avec du mobilier urbain adapté (assises, corbeilles, appuis vélos...).

Les travaux doivent commencer au printemps 2027. Il est prévu que les travaux durent moins d'un an. Un flux de circulation devrait être maintenu en permanence, avec une phase de déviation lors des travaux de dévoiement de la rue. Ces travaux seront réalisés par Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA), maître d'ouvrage délégué au titre d'une concession d'aménagement avec Nantes Métropole.

L'ensemble de ces travaux conséquents, réalisés pendant une durée importante, est susceptible d'impacter l'activité des professionnels riverains et d'engendrer des préjudices commerciaux. C'est pourquoi, afin d'accompagner au mieux les professionnels durant ces phases de travaux, il est proposé de mettre en place une procédure d'indemnisation amiable à l'intention des professionnels riverains, telle que définie par délibération du conseil métropolitain du 15 décembre 2023.

Cette procédure a pour objectif de faciliter l'instruction des éventuelles demandes d'indemnisation à venir et doit permettre aux professionnels riverains d'éviter des coûts et des délais de procédure contentieuse.

A cet effet, il est proposé que la commission de règlement amiable mise en place par la délibération du 15 décembre 2023 soit saisie, afin d'instruire les demandes d'indemnisation qui seront déposées par les professionnels riverains situés dans le périmètre défini sur le plan joint en annexe, en raison des travaux précités. La commission instruira les demandes à partir des rapports techniques établis par l'expert qui sera désigné par le Tribunal Administratif, et des documents comptables justificatifs présentés par les professionnels. Elle donnera un avis sur les dossiers de réclamation dans le respect des principes arrêtés par la jurisprudence administrative en matière d'indemnisation des professionnels riverains en raison de dommages de travaux publics.

Sur la base de cet avis, Nantes Métropole décidera de l'attribution d'une indemnisation aux professionnels concernés.

Le Conseil délibère et,

1. décide de saisir la commission de règlement amiable pour l'instruction des demandes d'indemnisation des professionnels riverains situés dans le périmètre joint en annexe, en raison des travaux d'aménagement de la place François Mitterrand Sud à Rezé,
2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

23 - SAINT-HERBLAIN - PROJET GRAND BELLEVUE HORS ZAC - ILOT DES ARTS ET SECTEUR BERNARDIERE - TRAVAUX DE REQUALIFICATION D'ESPACES PUBLICS - APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE - MAITRE D'OEUVRE EXTERNE - LANCEMENT D'UNE PROCEDURE ADAPTEE

Présents : 83

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, M. BERTHOU Philippe, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anaïs, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, Mme BONAMY Delphine, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEOIS Agnès, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, M. BURNAUD David, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, M. GATT Sylvain, M. GODET Laurent, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie

Absents et représentés : 12

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), M. CASENAVE Axel (pouvoir à M. VEY Alain), M. DECLERCQ Mathieu (pouvoir à Mme BESSE-RENARD Anaïs), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme DUPIN Agnès), Mme GOUZÉ Azizil (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah), Mme HELARY Mélissa (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme LE DALL Edith (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. LONCHAMPT Patrick (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. QUÉRO Thomas (pouvoir à Mme CRENN Hélène), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme BESLIER Laure), M. VOUZELLAUD François (pouvoir à Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique)

Absents : 3

M. ARROUET Sébastien, Mme ASSES Moira, M. RICHARD Guillaume

Monsieur Pierre QUENEA, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

L'opération vise à réaménager les espaces publics du quartier du Grand Bellevue de Saint Herblain, en dehors de ceux concernés par la ZAC, à accompagner les opérations de renouvellement urbain et de requalification des logements sociaux, tout en garantissant la cohérence et l'identité avec le projet d'ensemble. Elle assurera une connexion urbaine de qualité sur l'ensemble du périmètre de projet. Une identité commune entre les différents secteurs doit être portée par l'atteinte d'exigences similaires en termes de qualité urbaine, paysagère et environnementale, afin d'éviter un effet de rupture et de déclassement de certains secteurs du Projet du Grand Bellevue. Dans ce cadre, l'opération propose le réaménagement des espaces publics des secteurs Ilot des Arts et Bernardière Nord.

Secteur Ilot des Arts :

L'opération d'aménagement des espaces publics vise à requalifier ces espaces vieillissants, à créer un mail piéton depuis l'arrêt de tramway Romanet jusqu'à l'ancien bâtiment du collège Ernest Renan, et au-delà jusqu'au groupe scolaire de la Rabotière et à redessiner le carrefour Espalion / Mayenne pour créer une nouvelle parcelle. La conception visera notamment à renforcer la présence du végétal tout en valorisant et confortant le patrimoine arboré existant. Les rues concernées par la requalification sont la rue de Mayenne, la rue et l'impasse d'Espalion et la rue de Charente. Le projet sur la rue de Mayenne devra venir se greffer au projet d'aménagement réalisé aux abords de l'ancien bâtiment du collège Ernest Renan, en 2021.

Secteur Bernardière Nord :

L'opération d'aménagement des espaces publics vise à requalifier des rues vieillissantes, en créant notamment une continuité piétonne entre le boulevard Winston Churchill et le Bois Jo, via la limite sud du

parc du Clos Fleuri. Cette continuité est constitutive de la trame verte du Grand Bellevue et doit permettre de rendre plus visible le parc depuis le boulevard Churchill. Les rues concernées par l'aménagement sont les rues de Dijon, Grenoble et Marseille : Le périmètre sera affiné au cours des études AVP.

De manière plus générale, la notion de trame ou continuité piétonne et paysagère est un enjeu fort du Projet du Grand Bellevue qui doit se traduire de manière concrète dans cette opération. De nombreux maillages préexistants ou potentiels ont été identifiés. L'opération d'aménagement permettra de poursuivre ce travail de maillage et de mise en valeur des trames vertes. L'ensemble de l'opération s'inscrit dans le cadre de la convention ANRU du Projet du Grand Bellevue et est subventionné à ce titre.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 2 876 000 € HT soit 3 451 000 € TTC.

Pour la réalisation de cette opération, il est nécessaire de recourir aux prestations d'un maître d'œuvre externe dont le montant des honoraires est estimé à 176 500 € HT.

Conformément aux articles R2172-1, R2172-2 et R.2123-1 à 8 du code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la désignation d'un maître d'œuvre.

Les crédits correspondants sont prévus en investissement sur le budget AP105 libellée « Urbanisme durable, politique de la ville, habitat, proximité, solidarité, santé, longévité, dialogue citoyen », opération 2025 n°32731 libellée « NPNRU Grand Bellevue - espaces publics hors ZAC », affectation n°2026-27654. Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe non territorialisée de la PPI.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve le programme de l'opération d'aménagement des espaces publics du Projet du Grand Bellevue hors ZAC sur les secteurs Ilot des Arts et Bernardière Nord sur la commune de Saint Herblain,
2. fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 2 876 000 € HT soit 3 451 000 € TTC,
3. autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la désignation d'un maître d'œuvre,
4. autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à attribuer, signer le marché de maîtrise d'œuvre et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

24 - EAU - ASSAINISSEMENT - ACCORD CADRE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES POUR LA REALISATION DE PRESTATIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE ET D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE D'OPERATION DE TRAVAUX SUR DES OUVRAGES D'EAU POTABLE OU D'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DE NANTES METROPOLE - LANCEMENT D'UNE PROCEDURE AVEC NEGOCIATION

Présents : 85

M. AFFILE Bertrand, Mme ASSES Moira, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anais, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, Mme BONAMY Delphine, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEOIS Agnès, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, M. CASENAVE Axel, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, Mme GARNIER Laurence, M. GATT Sylvain, M. GODET Laurent, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 13

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), M. ANNÉREAU Matthieu (pouvoir à Mme PURMAH Clara), M. ARROUET Sébastien (pouvoir à Mme ASSES Moira), M. BERTHOUPHILIPPE (pouvoir à Mme GOYER Anne-Claire), M. BURNAUD David (pouvoir à M. BESSEYRE Didier), M. DECLERCQ Mathieu (pouvoir à Mme BESSE-RENARD Anais), Mme GOUZÉ Aziliz (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah), Mme LE DALL Edith (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. LONCHAMPT Patrick (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. QUÉRO Thomas (pouvoir à Mme CRENN Hélène), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. VINET Corentin), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme BESLIER Laure)

Absent : 0

Monsieur Robin SALECROIX, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Le déploiement de la politique publique de l'eau s'appuie notamment sur la gestion d'un patrimoine d'ouvrages importants qu'il convient de maintenir en bon état de fonctionnement et de solidité. Pour l'eau potable, il s'agit des installations de pompage en Loire et en Erdre, de l'Usine de la Roche et d'installations de traitement, de réservoirs au sol et sur tour. Pour l'assainissement, sont concernés les postes de refoulement et les stations d'épuration répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Le nombre important de travaux, notamment induits par le schéma directeur d'assainissement SyAM 2040 pour le volet assainissement et la nécessité d'intervenir rapidement sur les ouvrages d'eau potable imposent de réaliser des opérations de travaux en permanence et par conséquent de mener les études et diagnostics associés.

Il est donc proposé de renouveler l'accord-cadre d'assistance à maîtrise d'ouvrages et de maîtrise d'œuvre pour répondre à ce besoin. Cet accord-cadre doit permettre de couvrir les prestations d'études et de diagnostics afférentes aux opérations de travaux dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, pour une enveloppe financière globale d'opérations estimée à 95 M € HT pour les 6 prochaines années.

Cet accord-cadre comprendra 4 lots et s'exécutera sous la forme de bons de commande ou marchés subséquents, sans montant minimum et avec un montant maximum de 6 050 000 € HT, pour une

durée de 3 ans, reconductible 1 fois, soit un montant maximum de 12 100 000 € HT pour une durée totale de 6 ans.

Le montant des commandes, tous lots confondus, est estimé annuellement à 1 215 000 € HT avec la répartition suivante :

Lot	Objet	Fonctionnement	Nombre d'attributaires	Estimation annuelle € HT	Maximum par période de 3 ans € HT
Lot 1	Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine du génie civil sur le patrimoine Ouvrages en alimentation (eau potable, eaux usées et eaux pluviales) : conception et prescription de prestations	Bons de commande	1	260 000	1 320 000
Lot 2	Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine du génie civil sur le patrimoine Ouvrages en alimentation (eau potable, eaux usées et eaux pluviales) : réalisation de diagnostics sur ouvrages	Bons de Commande	1	185 000	880 000
Lot 3	Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine des équipements et canalisations sur le patrimoine ouvrages (eau potable, eaux usées et eaux pluviales)	Bons de commande	1	440 000	2 200 000
Lot 4	Maîtrise d'œuvre dans le domaine de l'électricité, de l'automatisme, de l'informatique industrielle sur le patrimoine ouvrages (eau potable, eaux usées et eaux pluviales)	Marchés subséquents	1	330 000	1 650 000

Conformément aux articles R.2162-1 à R.2162-14 et R.2161-12 à R.2161-23 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure avec négociation pour la réalisation de ces prestations.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP043 libellée « Eaux Usées » et l'AP044 « Eau potable », sur diverses opérations selon les besoins

Le Conseil délibère et,

1. autorise le lancement d'une procédure avec négociation pour la passation d'un accord-cadre de 4 lots relatif à la réalisation de prestations de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'opérations de travaux sur le patrimoine des ouvrages d'eau et d'assainissement,
2. autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées à l'entité adjudicatrice, notamment à signer les marchés et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Direction générale déléguée à la fabrique de la ville écologique et solidaire
Direction des opérateurs publics de l'eau et de l'assainissement

25 - FOURNITURE DE PRODUITS POUR LE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE DE L'USINE DE LA ROCHE ET LES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES - LANCEMENT D'UNE PROCEDURE AVEC NEGOCIATION

Présents : 85

M. AFFILE Bertrand, Mme ASSES Moira, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anais, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, Mme BONAMY Delphine, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEAIS Agnès, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, M. CASENAVE Axel, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, Mme GARNIER Laurence, M. GATT Sylvain, M. GODET Laurent, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIÉ Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUÉNEA Pierre, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÛN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 13

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), M. ANNÉREAU Matthieu (pouvoir à Mme PURMAH Clara), M. ARROUET Sébastien (pouvoir à Mme ASSES Moira), M. BERTHOUPHILIPPE (pouvoir à Mme GOYER Anne-Claire), M. BURNAUD David (pouvoir à M. BESSEYRE Didier), M. DECLERCQ Mathieu (pouvoir à Mme BESSE-RENARD Anais), Mme GOUÉZ Aziliz (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah), Mme LE DALL Edith (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. LONCHAMPT Patrick (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. QUÉRO Thomas (pouvoir à Mme CRENN Hélène), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. VINET Corentin), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme BESLIER Laure)

Absent : 0

Monsieur Robin SALECROIX, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Les services de Nantes Métropole utilisent des produits dans le processus de traitement de l'eau potable ainsi que pour les eaux de certaines stations de traitement des eaux usées de l'agglomération nantaise. Le marché existant arrive à échéance le 31 décembre 2026.

Pour assurer la continuité de l'approvisionnement, le marché doit être renouvelé.

La consultation comprend 7 lots distincts :

Lot 1	Chlorure ferrique
Lot 2	Hydroxyde de sodium
Lot 3	Hypochlorite de sodium
Lot 4	Acide sulfurique
Lot 5	Multi-produits
Lot 6	Chlore
Lot 7	Chaux

Les accords-cadres, conclus à l'issue de cette consultation, prendront la forme d'accords-cadres multi-attributaires à marchés subséquents pour les lots 1 à 6, d'une durée de 8 années.

L'accord-cadre pour le lot 7 prendra la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, d'une durée de 4 années.

Les accords-cadres sont conclus sans montant minimum et avec un montant maximum de 27 000 000,00 € HT, soit 32 400 000,00€ TTC, sur leur durée totale d'exécution.

Conformément aux articles R2162-1 à R2162-14 et R2161-12 à R2161-20 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure avec négociation pour l'acquisition de ces fournitures.

Les crédits correspondants sont prévus au budget de fonctionnement chapitre 011, opération n° 3008 libellée « Exploitation de la production ».

Le Conseil délibère, et,

1. autorise le lancement d'une procédure avec négociation pour la fourniture de produits pour le traitement de l'eau potable de l'usine de la Roche et les stations de traitement des eaux usées,
2. autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées à l'entité adjudicatrice, notamment à signer les accords-cadres et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

26 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU CENTRE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DECHETS (CTVD) DE COUËRON - ARC EN CIEL 2034 - AVENANT N°6 - APPROBATION

Présents : 84

M. AFFILE Bertrand, Mme ASSES Moira, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anaïs, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, Mme BONAMY Delphine, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEAIS Agnès, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, Mme GARNIER Laurence, M. GATT Sylvain, M. GODET Laurent, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, M. VOUELLAUD François

Absents et représentés : 14

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), M. ANNÉREAU Matthieu (pouvoir à Mme PURMAH Clara), M. ARROUET Sébastien (pouvoir à Mme ASSES Moira), M. BERTHOUPHILIPPE (pouvoir à Mme GOYER Anne-Claire), M. BURNAUD David (pouvoir à M. BESSEYRE Didier), M. CASENAVE Axel (pouvoir à M. VEY Alain), M. DECLERCQ Mathieu (pouvoir à Mme BESSE-RENARD Anaïs), Mme GOUÉZ Aziliz (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah), Mme LE DALL Edith (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. LONCHAMPT Patrick (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. QUÉRO Thomas (pouvoir à Mme CRENN Hélène), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. VINET Corentin), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme BESLIER Laure)

Absent : 0

Madame Mahel COPPEY, Vice-Présidente
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Par contrat de Délégation de Service Public (DSP) du 1^{er} mars 2019, approuvé lors de la séance du Conseil métropolitain du 22 juin 2018 Nantes Métropole et la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (La Carene), dans le cadre d'un groupement d'autorités concédantes, ont confié à la société Arc en Ciel 2034 (AEC 2034) l'exploitation du Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD) de Couëron. Ce contrat a déjà fait l'objet de 5 avenants, approuvés respectivement par les conseils métropolitains des 04 octobre 2019, 12 février 2021, 29 juin 2022, 14 décembre 2023 et 12 décembre 2024.

Les parties souhaitent conclure un sixième avenant, annexé à la présente délibération, qui porte sur les points suivants :

1. Prise en charge d'une partie de l'investissement pour l'amélioration des performances du centre de tri

Arc en Ciel 2034 cherche à faire évoluer en permanence le centre de tri des collectes sélectives afin de garder l'outil le plus efficace et performant.

Dans ce contexte, le délégataire a répondu à l'appel à projet lancé par CITEO « Amélioration de la performance des centres de tri ».

Deux axes d'amélioration sont envisagés : l'amélioration de la performance globale du centre de tri en allant chercher plus de déchets recyclables dans les refus et l'amélioration de la qualité des flux en désaturant la chaînes du flux films plastique.

L'ensemble du projet porte sur un investissement de 1 326 522€ subventionné par CITEO à hauteur de 932 000 €.

Le reste à charge de 394 522 € net de taxe sera pris en charge par Nantes Métropole et La Carene au prorata des tonnages du compte d'exploitation prévisionnel sur atteinte des performances garanties. L'ensemble des équipements mis en place dans le cadre de cet appel à projet sera restitué au délégant au terme de la délégation de service public.

2. Prise en charge du traitement des bouteilles de protoxyde d'azote issu du flux de collecte sélective

Depuis 2024, Arc en Ciel 2034 a informé Nantes Métropole et La Carene d'une présence importante de bouteilles de protoxyde d'azote dans le flux entrant de collecte sélective. Ce déchet considéré comme dangereux ne peut pas être traité sur site et fait l'objet de coûts de transport et de traitement spécifiques.

Il a été convenu entre les parties que les coûts de transport et de traitement de ce type de déchets seront refacturés, de manière rétroactive, à partir du 1^{er} janvier 2024, au semestre à Nantes Métropole et La Carene au prorata des tonnages entrants.

3. Prise en charge des analyses réglementaires PFAS en sortie de cheminées

L'arrêté du 31 octobre 2024 relatif à l'analyse des substances per- et polyfluoroalkylées dans les émissions atmosphériques des installations d'incinération, de co-incinération et d'autres traitements thermiques de déchets, impose la mise en place d'une campagne de mesure des émissions de PFAS dans les rejets en cheminée.

Afin que le Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets soit en conformité avec la réglementation, il est nécessaire de réaliser des analyses de rejet atmosphérique en cheminée pour un montant maximum de 49 660 € net de taxe. Ce montant sera remboursé au délégataire après démonstration du montant dont il s'est réellement acquitté à l'euro-l'euro au prorata des tonnages de Nantes Métropole et La Carene.

4. Aménagement de conformité au nouvel arrêté ministériel « incendie » du 22 décembre 2023, modifié en 2025.

L'arrêté du 5 mai 2025 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2023 relatif à la prévention du risque incendie au sein des installations soumises à autorisation, s'impose au site d'Arc En Ciel 2034.

Deux exigences de cet arrêté sur les neuf dispositions modifiées s'applique au délégataire : l'exigence 6 portant sur la détection et la vidéosurveillance et l'exigence 9 sur le stockage des batteries au lithium.

Pour se mettre en conformité, AEC 2034 doit ainsi faire l'acquisition de caméras thermiques supplémentaires ainsi que l'extension d'un casier béton pour un montant de 200 000 € HT. AEC 2034 devra également faire l'acquisition d'un local de stockage avec vermiculite pour un montant de 4 704,89 € HT. Les montants de la mise en conformité seront remboursés au délégataire après démonstration du montant dont il s'est réellement acquitté à l'euro- l'euro au prorata des tonnages de l'Autorité Concédante soit 80 % pour Nantes Métropole.

5 .Mise à jour des nouveaux indices de révision tarifaire à compter de juillet 2026

La publication du 29 février 2024 des indices de prix à la production publiés par l'INSEE et le Moniteur des Travaux publics servant à l'indexation du contrat a modifié la base 100 des indices. Les indices utilisés pour calculer les révisions de prix sont donc modifiés dans cet avenant.

6. Mise en place d'une convention tri partite pour l'installation d'ombrière

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial 2024-2030 de Nantes Métropole, adopté par délibération du Conseil Métropolitain du 4 avril 2025, intègre un objectif de 20 % de production d'énergies renouvelables locales à horizon 2030.

Nantes Métropole a approuvé le 12 décembre 2024, la création d'une société par actions simplifiée (SAS) dénommée Nantes Métropole Énergies afin d'atteindre les objectifs du Plan climat-air-énergie. Cette société est missionnée pour le développement, la conception, la réalisation, l'installation l'exploitation et la maintenance de centrales de production d'énergie renouvelable ainsi que la valorisation de l'énergie produite.

C'est dans ce cadre que le parking du site d'Arc en Ciel 2034 a été sélectionné pour être équipé d'une ombrière photovoltaïque de 1 270 m² produisant 310 Mwh/an.

Afin d'assurer les missions de chacun, une convention tripartite entre Nantes Métropole, Nantes Métropole Énergie et Arc en Ciel 2034 sera conclue avant le début des travaux prévu en juillet 2026.

7. Mise en place d'un bail pour l'installation d'antennes relais

Nantes Métropole autorise AEC 2034 à contractualiser avec la société TOTEM France pour une mise à disposition d'emplacement pour l'installation d'antennes relais 5G. Ce bail entrera rétroactivement en vigueur à compter de la notification de l'avenant 6 et jusqu'à la fin de la durée de la DSP.

L'avenant et ses annexes sont joints en annexe.

Les crédits correspondants sont prévus en investissement sur le budget 07, sur l'AP042, opération 2021/3959 – Gros Travaux sur l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) Prairies de Mauves

et

les crédits correspondants sont prévus en fonctionnement au budget 2026 chapitre 011, opération n°685 libellée «Traitement ordures ménagères et déchets recyclables».

Le Conseil délibère, et,

1. approuve l'avenant 6, ci-annexé, relatif au contrat de délégation du service public conclu entre Nantes Métropole, La Carene et la société Arc en Ciel 2034 relatif à l'exploitation du Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD) de Couëron,
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer l'avenant.

Adoptée à l'unanimité

27 - TRAITEMENT DES DECHETS VERTS DES DECHETERIES ET DES POLES DE PROXIMITE - SIGNATURE DU MARCHE

Présents : 84

M. AFFILE Bertrand, Mme ASSES Moira, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anaïs, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, Mme BONAMY Delphine, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEOIS Agnès, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINNEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, Mme GARNIER Laurence, M. GATT Sylvain, M. GODET Laurent, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY MéliSSa, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 14

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), M. ANNÉREAU Matthieu (pouvoir à Mme PURMAH Clara), M. ARROUET Sébastien (pouvoir à Mme ASSES Moira), M. BERTHOU Philippe (pouvoir à Mme GOYER Anne-Claire), M. BURNAUD David (pouvoir à M. BESSEYRE Didier), M. CASENAVE Axel (pouvoir à M. VEY Alain), M. DECLERCQ Mathieu (pouvoir à Mme BESSE-RENARD Anaïs), Mme GOUÉZ Aziliz (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah), Mme LE DALL Edith (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. LONCHAMPT Patrick (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. QUÉRO Thomas (pouvoir à Mme CRENN Hélène), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. VINET Corentin), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme BESLIER Laure)

Absent : 0

Madame Mahel COPPEY, Vice-Présidente
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Nantes Métropole exerce la fonction d'autorité organisatrice en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés. A ce titre, elle organise la prévention, la collecte, le tri, le traitement et la valorisation de ces déchets.

Le marché d'exploitation de la plateforme de Saint-Herblain, accueillant les déchets verts de toutes les déchèteries et écopoints de Nantes Métropole, se termine le 31 août 2026. La plateforme étant vieillissante, elle doit être désamiantée et restructurée. Durant la phase travaux, les déchets verts des déchèteries et écopoints ne pourront donc plus être traités sur la plateforme, et Nantes Métropole ne disposant pas d'autres plateformes de traitement des déchets verts, un marché transitoire de traitement des déchets verts est nécessaire. Les déchets verts des pôles seront aussi pris en charge via ce marché, puisque le marché actuel de traitement des déchets verts des pôles se termine également le 31 août 2026.

Le marché sera alloté, et comportera 3 lots :

- Lot 1 : traitement des déchets verts en provenance de la déchèterie et des éco-points de Nantes
- Lot 2 : traitement des déchets verts en provenance des déchèteries hors Nantes du Nord Loire, et des pôles du Nord Loire (Loire Chézine, Erdre et Cens, Erdre et Loire)
- Lot 3 : traitement des déchets verts en provenance des déchèteries hors Nantes du Sud Loire et des pôles du Sud Loire (Loire Sèvre et Vignoble, Sud-Ouest, Nantes Centralité)

La durée du marché est de 2 ans renouvelables 2 fois 6 mois à compter de la date de notification, soit une durée maximale de 3 ans.

Les missions suivantes seront confiées au titulaire :

- réception des déchets verts,
- contrôle des apports et pré-tri permettant la mise à l'écart des indésirables,
- traitement des déchets verts,
- valorisation des sous-produits,
- traitement des refus de tri éventuels vers les filières de valorisation agréées,
- mise à disposition de broyat pour la collectivité,
- en prestation supplémentaire éventuelle, obligatoire pour le lot 1 et facultative pour les lots 2 et 3 : des prestations de transfert pourront être activées afin de réduire l'empreinte environnementale.

Le montant estimatif du marché est de 8 500 000 € HT sur la totalité du marché, reconductions comprises.

La consultation a été lancée le 5 avril 2026 sous la forme d'un appel d'offres ouvert. La Commission d'Appel d'Offres du 10 juin 2026 a permis de désigner les titulaires suivants des trois lots :

- Lot 1 – Brangeon Recyclage pour 996 000 € HT
- Lot 2 – Terra Compost pour 1 711 890 € HT
- Lot 3 – Brangeon Recyclage pour 4 436 640 € HT

Conformément aux articles R. 2161-2 et suivants du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser la signature des 3 lots du marché de traitement des déchets verts des déchèteries et des pôles de proximité.

Les crédits correspondants sont prévus en fonctionnement au budget 2025 chapitre 011, opération n°3019 libellée « Traitement des déchets issus des déchèteries » et opération n°3222 « Traitement DIB & balayures tous Pôles ».

Le Conseil délibère, et,

1. autorise la signature du marché transitoire de traitement des déchets verts des déchèteries et des pôles de proximité, pour une durée de 2 ans renouvelable 2 fois 6 mois à la société Brangeon Recyclage pour un montant de 996 000 €HT pour le lot 1, à la société Terra Compost pour un montant de 1 711 890 €HT pour le lot 2 et à la société Brangeon Recyclage pour un montant de 4 436 640 €HT pour le lot 3,
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

28 - TRANSITION ECOLOGIQUE - SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES NANTES METROPOLE ÉNERGIES - APPORT EN COMPTES COURANTS D'ASSOCIES

Présents : 83

M. AFFILE Bertrand, Mme ASSES Moira, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anaïs, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, Mme BONAMY Delphine, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEOIS Agnès, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, M. GATT Sylvain, M. GODET Laurent, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIÉ Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÛN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, M. VOUELLAUD François

Absents et représentés : 15

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), M. ANNÉREAU Matthieu (pouvoir à Mme PURMAH Clara), M. ARROUET Sébastien (pouvoir à Mme ASSES Moira), M. BERTHOUPHILIPPE (pouvoir à Mme GOYER Anne-Claire), M. BURNAUD David (pouvoir à M. BESSEYRE Didier), M. CASENAVE Axel (pouvoir à M. VEY Alain), M. DECLERCQ Mathieu (pouvoir à Mme BESSE-RENARD Anaïs), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme DUPIN Agnès), Mme GOUÉZ Aziliz (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah), Mme LE DALL Edith (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. LONCHAMPT Patrick (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. QUÉRO Thomas (pouvoir à Mme CRENN Hélène), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. VINET Corentin), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme BESLIER Laure)

Absent : 0

Madame Marie VITOUX, Vice-Présidente
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Le Plan climat-air-énergie territorial 2024-2030 de Nantes Métropole, arrêté en Conseil métropolitain du 27 juin 2024 et adopté par délibération du Conseil métropolitain du 4 avril 2025, intègre un objectif de 20 % de production d'énergies renouvelables locales d'ici à 2030 et 50 % à horizon 2050.

L'atteinte de cet objectif de production s'accompagne d'outils facilitant sa mise en œuvre, notamment sur l'électricité renouvelable. C'est dans ce cadre que Nantes Métropole a approuvé le 12 décembre 2024, la création d'une société par actions simplifiée (SAS) dénommée Nantes Métropole Énergies. L'actionariat de la SAS est détenu à 40 % par Nantes Métropole, 40 % par la société d'économie mixte EnR 44 et 20 % par la Banque des Territoires. La gouvernance de cette SAS est également ouverte à l'association Récit, Réseau des énergies citoyennes en Pays de la Loire.

Dans un contexte de tensions géopolitiques accrues, les projets d'énergies renouvelables locaux permettent de diversifier nos sources d'approvisionnement et contribuent à accroître notre indépendance énergétique.

La SAS Nantes Métropole Énergies développe des projets d'énergies renouvelable en complément des projets engagés par les collectivités sur leurs patrimoines bâtis, des réseaux de chaleurs publics et du contrat chaleur renouvelable territorial proposé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Elle a vocation à porter des projets en propre et peut également prendre des participations financières dans des sociétés de développement de projets conformément à ses statuts. La SAS vise à maximiser les retombées locales des projets conduits en favorisant l'autoconsommation de l'énergie produite par les installations au bénéfice de la Métropole et des communes intéressées, ainsi qu'en nouant des partenariats avec des collectifs citoyens lorsque que cela est possible et souhaité par les parties prenantes.

La SAS Nantes Métropole Énergies a établi un rapport sur les projets potentiels pour les prochaines années (cf. annexe 1) qui a été partagé lors du comité stratégique de la SAS Nantes Métropole Energies du 12 mai 2026 (cf. annexe 2).

Les projets comportent deux volets :

- Une première grappe d'ombrières photovoltaïques (2026-2027) validée par le Conseil métropolitain du 6 février 2026. L'investissement pour l'ensemble des actionnaires est de 4,4 M€ financé par recours à l'emprunt à hauteur de 3,6 M€, du capital social de 0,2 M€ et des apports en compte courant d'associés à hauteur de 0,6 M€ dont 232 000 € pour Nantes Métropole.

- Des projets potentiels à échelonner au cours des prochaines années dont l'investissement est estimé à 10 M€ et l'apport en compte courant d'associés pour Nantes Métropole à 700 000 € comprenant :

- le rachat des participations de Nantes Métropole dans les SAS MINAWATT et MINERGIE (centrales photovoltaïques sur toitures du MIN) de façon à les regrouper dans une seule structure ;
- une grappe de centrales photovoltaïques sur des grandes toitures et des ombrières photovoltaïques, prioritairement en lien avec des opérations d'aménagement ou sur des ouvrages en silo (estimé à 16 000 m² soit 4 GWh/an) ;
- 3 à 4 petites centrales photovoltaïques au sol sur des sites impropres à d'autres usages (dont 2 centrales d'1 hectare par site, soit au total 7 GWh/an) ;
- un ou plusieurs projets émergents de stockage d'énergies renouvelables, méthanisation à la ferme, chaleur renouvelable, s'inscrivant sur des sites déjà artificialisés ou circonscrits à de la production d'énergies renouvelables.

Les échanges avec les communes et partenaires sur chacun des projets envisagés sur leur territoire permettront d'affiner au cas par cas l'opportunité ou non de lancer des études préalables. Par ailleurs, des projets non encore identifiés pourront être étudiés en compensation ou compléments de projets qui ne se concrétiseraient pas.

Sur la partie photovoltaïque, la production totale envisagée est de 15 GWh/an soit une multiplication par 4 de la production photovoltaïque actuelle en régie des 24 communes. Pour les autres types d'énergies renouvelables, les estimations de production ou capacité de stockage dépendront des études d'opportunités.

L'apport en compte courant d'associés pour 932 000€ au total fait l'objet d'une convention entre Nantes Métropole et la SAS Nantes Métropole Énergies. L'apport est consenti pour une durée de 7 ans à compter de son versement effectif, renouvelable une fois pour une période équivalente, et pourra, en tout ou partie, être remboursé par anticipation ou par voie d'incorporation au capital social de la SAS dans l'hypothèse où une augmentation de capital est décidée et dans la limite de la participation au capital prévue à l'article L. 1522-2 du Code général des collectivités territoriales.

Les crédits sont prévus au budget sur l'AP106 « Affaires générales », opération 2024-10368 « Prise de participations – versements ».

Le Conseil délibère et,

1. prend acte du rapport de projets potentiels de la SAS Nantes Métropole Énergies (annexe 1) et de la validation préalable par le comité stratégique de la SAS (annexe 2) ;
2. accorde à la SAS Nantes Métropole Énergie un apport en compte courant d'associés d'un montant global de 932 000 € dont 232 000 € seront versés en 2026 pour le financement des projets d'ombrières photovoltaïques ;
3. approuve la convention d'avance en compte courant d'associés (annexe 3) ;
4. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

29 - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENGAGEMENT D'UN NOUVEAU CONTRAT CHALEUR RENOUVELABLE TERRITORIAL AVEC L'ADEME (2026-2030) - CONTRAT D'OBJECTIFS ET GESTION DELEGUEE DES AIDES FINANCIERES DE L'ADEME

Présents : 83

M. AFFILE Bertrand, Mme ASSES Moira, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anaïs, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, Mme BONAMY Delphine, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEAIS Agnès, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, M. GATT Sylvain, M. GODET Laurent, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franck, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, M. VOUELLAUD François

Absents et représentés : 15

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), M. ANNÉREAU Matthieu (pouvoir à Mme PURMAH Clara), M. ARROUET Sébastien (pouvoir à Mme ASSES Moira), M. BERTHOUPHILIPPE (pouvoir à Mme GOYER Anne-Claire), M. BURNAUD David (pouvoir à M. BESSEYRE Didier), M. CASENAVE Axel (pouvoir à M. VEY Alain), M. DECLERCQ Mathieu (pouvoir à Mme BESSE-RENARD Anaïs), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme DUPIN Agnès), Mme GOUZÉ Azilil (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah), Mme LE DALL Edith (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. LONCHAMPT Patrick (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. QUÉRO Thomas (pouvoir à Mme CRENN Hélène), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. VINET Corentin), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme BESLIER Laure)

Absent : 0

Madame Marie VITOUX, Vice-Présidente
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

La chaleur renouvelable (solaire thermique, géothermie et bois énergie) occupe une place prépondérante dans la trajectoire énergétique prévue dans le Plan Climat Air Énergie territorial (PCAET) de Nantes Métropole. Elle représente 40% des 453 MWh du potentiel de développement d'énergie renouvelable identifié dans le PCAET de 2026 à 2030, environ 70 % via les réseaux de chaleur et 30 % en diffus. En complément du travail de fonds engagé depuis plus de 20 ans sur le développement des grands réseaux de chaleur structurants, Nantes Métropole s'est donc engagé dès 2019 dans le soutien au développement des projets de chaleur renouvelable de petite et moyenne tailles. Pour cela, Nantes Métropole contractualise avec l'ADEME afin de bénéficier d'une aide à l'animation et d'une enveloppe du Fonds Chaleur dont la gestion lui est déléguée.

Les deux premiers contrats (2019-2023 et 2023-2026) ont permis d'accompagner la réalisation d'une quarantaine de projets qui ont substitué 13 GWh d'énergie, majoritairement fossile et importée, par de l'énergie renouvelable et locale. Cela représente 5 % de la production actuelle de chaleur renouvelable territoriale selon les données Basémis® 2024 provisoires et permet d'éviter l'émission annuelle de 3 800 t_{eq}CO₂. Les projets aidés ont bénéficié de 5 millions d'euros d'aide du Fonds Chaleur : 3,2 millions au bénéfice de Nantes Métropole et de 13 communes et 1,8 million pour les autres acteurs (cf. en annexe 1 la liste des projets aidés et leur répartition par type d'énergie et de bénéficiaires). De plus, les deux tiers de ces aides ont pu être mobilisés grâce à la contractualisation entre Nantes Métropole et l'ADEME en abaissant le seuil d'éligibilité national.

Le troisième contrat de chaleur renouvelable territorial (CCRT 3), objet de la présente délibération, couvrira la

période de juin 2026 à juin 2030 avec une enveloppe de financement affectée au territoire de 6 771 500 € sur les quatre années du contrat, soit 17% de plus par an que le précédent budget. Comme les précédents contrats, il cible en premier lieu les collectivités mais aussi les entreprises, les associations ainsi que les bailleurs sociaux et les copropriétés en articulation avec les dispositifs d'aide existants. Une attention particulière sera portée aux établissements sociaux et médico-sociaux ainsi qu'aux piscines publiques, pour lesquels la pertinence de la géothermie et du solaire thermique est particulièrement avérée.

L'accompagnement proposé via le contrat de chaleur renouvelable territorial comprend :

- la réalisation (gratuite pour le demandeur) d'une étude d'opportunité chaleur renouvelable en lien avec les relais locaux ou régionaux de l'ADEME et de Nantes Métropole : CIVAM 44 (multi-énergies renouvelables), Fibois (bois), Atlansun (solaire) et le CRER (géothermie). Cette étude permet de vérifier la pertinence technique et financière des solutions de chaleur renouvelable. Elle est aussi l'occasion de vérifier le respect des prérequis en termes de priorisation d'action selon la démarche EnR'Choix portée par l'ADEME qui vise d'abord à réduire les consommations, puis à mutualiser si possible la production renouvelable (réseau de chaleur) et enfin à recourir en priorité à des ressources disponibles sur place (chaleur fatale, solaire thermique ou géothermie) avant d'envisager le recours au bois énergie ;
- un accompagnement pour la réalisation d'études de faisabilité et/ou d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, financées à hauteur de 50 % à 70%. Ces prestations permettent de vérifier la faisabilité des projets, de déterminer les choix techniques pertinents et de dimensionner les installations au plus juste pour garantir leur performance ;
- un accompagnement à la mobilisation des subventions pour financer les installations de chaleur renouvelable (jusqu'à 50% de l'investissement) ;
- un suivi des installations une fois en fonctionnement dans un objectif de qualité et de performance des installations ainsi que de capitalisation de retours d'expérience.

Comme pour le précédent contrat, la contractualisation avec l'ADEME implique une délégation à Nantes Métropole de la gestion des aides du Fonds Chaleur par le biais d'une convention de mandat. Cette délégation comprend l'instruction des demandes d'aide, la contractualisation avec les porteurs de projets, la vérification des pièces justificatives ainsi que le versement des aides sur avance de fonds par l'ADEME.

L'ADEME attribue les aides sur proposition concertée avec Nantes Métropole, via un Comité d'Attribution des Aides, dans le respect des plafonds d'engagement annuels notifiés à Nantes Métropole. L'ADEME apporte également son expertise lorsque nécessaire et définit annuellement les règles d'attribution et de calcul des subventions. En cas de demandes d'aide supérieures au budget alloué par l'ADEME, des règles de priorisation des projets seront définies en comité de pilotage du contrat.

Au-delà de la gestion des aides et de l'accompagnement des projets, le Contrat Chaleur Renouvelable territorial engage également Nantes Métropole dans une démarche d'animation globale tant au sein de ses services qu'auprès des acteurs du territoire. A ce titre, Nantes Métropole s'inscrit dans le réseau d'acteurs animé par l'ADEME à l'échelle régionale et bénéficie d'une subvention sous la forme d'un contrat d'objectifs financé à hauteur de 286 000 €, dont 143 000 € de part variable conditionnée à l'atteinte d'objectifs. Ces objectifs ont été co-construits avec l'ADEME à partir d'une liste de projets pré-identifiés comme ayant une probabilité de réalisation quasi-certaine à possible (données janvier/février 2026, cf. liste en annexe 2). Ils tiennent également compte des contraintes financières de l'ADEME. D'autres projets moins avancés ou encore à mobiliser pourront également être aidés et permettront de compenser des premiers projets qui ne se concrétiseraient pas. Les objectifs retenus par l'ADEME sont :

- 9 950 MWh de production de chaleur renouvelable ou récupérable supplémentaires ;
- 27 installations de chaleur renouvelable ou récupérable ;
- 30% d'installations financées utilisant une autre source de chaleur que le bois énergie (géothermie, solaire thermique ou chaleur fatale).

Les crédits correspondants sont prévus en investissement sur le budget d'investissement Nantes Métropole, sur l'AP104 libellée « Transition écologique, Métropole nature et résilience, grands services urbains », opération 2026/10417 libellée « Contrat chaleur renouvelable territorial - CCRt3 ».

Le Conseil délibère, et,

1. approuve le Contrat Chaleur Renouvelable territorial 2026 – 2030 (CCRt 3) et la convention de financement correspondante avec l'ADEME, sur les bases du projet présenté en annexe 3 et 4, et fixant pour Nantes Métropole les objectifs suivants :
 - production de chaleur renouvelable ou de récupération supplémentaire : 9 950 MWh ;
 - nombre d'installations aidées : 27 ;
 - pourcentage minimum d'installations aidées autres que bois énergie : 30 % ;
2. approuve le principe d'une délégation des aides financières de l'ADEME du Fonds Chaleur dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable territorial 2026-2030 (CCRt 3) pour un montant de 6 771 500 €,
3. approuve la convention de mandat de paiement correspondante, sur la base du projet joint en annexe 5,
4. délègue à la Présidente ou à la Vice-présidente le choix des projets aidés en priorité en cas de prévision de demandes d'aide supérieures au budget alloué par l'ADEME, dans le respect des règles définies en comité de pilotage du contrat, et modifie en ce sens l'annexe de la délibération n°2026-034 relative aux délégations du Conseil métropolitain au Bureau métropolitain et à la Présidente, en ajoutant un point 15.4.11 bis (version consolidée en annexe 6)
5. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à signer les documents contractuels y afférents.

Adoptée à l'unanimité

30 - TRANSITION ECOLOGIQUE - RESEAU DE CHALEUR BELLEVUE CHANTENAY - MISE A JOUR DE LA ZONE DE CLASSEMENT PRIORITAIRE

Présents : 83

M. AFFILE Bertrand, Mme ASSES Moira, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anaïs, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, Mme BONAMY Delphine, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEOIS Agnès, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, M. GATT Sylvain, M. GODET Laurent, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÛN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 15

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), M. ANNÉREAU Matthieu (pouvoir à Mme PURMAH Clara), M. ARROUET Sébastien (pouvoir à Mme ASSES Moira), M. BERTHOUPHILIPPE (pouvoir à Mme GOYER Anne-Claire), M. BURNAUD David (pouvoir à M. BESSEYRE Didier), M. CASENAVE Axel (pouvoir à M. VEY Alain), M. DECLERCQ Mathieu (pouvoir à Mme BESSE-RENARD Anaïs), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme DUPIN Agnès), Mme GOUÉZ Aziliz (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah), Mme LE DALL Edith (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. LONCHAMPT Patrick (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. QUÉRO Thomas (pouvoir à Mme CRENN Hélène), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. VINET Corentin), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme BESLIER Laure)

Absent : 0

Madame Marie VITOUX, Vice-Présidente
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Nantes Métropole est engagée depuis plusieurs années dans la transition énergétique à travers sa politique publique de l'énergie et son Plan Climat Air Energie Territorial. Elle s'est fixée l'objectif volontariste de réduire de 50 % les émissions de CO₂ par habitant d'ici 2030 et d'atteindre 100 % d'énergies renouvelables et récupérables d'ici 2050. Un des leviers importants pour atteindre ce double objectif est le développement des réseaux de chaleur renouvelable et de récupération à tarif maîtrisé. Ce levier est conforté par la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte adoptée le 22 juillet 2015 dont l'un des objectifs forts à l'horizon 2030 est de multiplier par 5 la chaleur renouvelable et de récupération livrée par les réseaux de chaleur. L'objectif est de garantir au territoire une plus grande indépendance vis-à-vis des énergies fossiles et de poursuivre la réduction significative des émissions de CO₂, tout en maîtrisant les émissions des autres polluants atmosphériques.

Dans un contexte de hausse des prix des énergies, Nantes Métropole doit œuvrer pour garantir un accès à l'énergie pour tous, ce qui implique d'aider les habitants et acteurs à la maîtrise des charges énergétiques, voire à leur réduction via le développement de réseaux à un tarif compétitif et stable dans le temps.

Sur le territoire métropolitain, les réseaux de chaleur desservent aujourd'hui plus de 45 000 logements ainsi que de nombreux équipements (hôpitaux, bâtiments sportifs et d'enseignement, ...).

Cinq réseaux de chaleur public sont actuellement en exploitation :

- le réseau de Bellevue Chantenay, en service depuis 1968 (gestion déléguée depuis le 1^{er} juin 2023 à la société CLEA) ;
- le réseau Centre Loire, en service depuis 1970 (gestion déléguée en 2012 à la société ERENA) ;

- le réseau La Minais, en service depuis 2012 (gestion déléguée à la société IBEM) ;
- le réseau Nord Chézine, en service depuis février 2020 (gestion déléguée à la société NOVAE) ;
- le réseau de la ZAC de la Noé (sur la commune de Saint-Jean-de-Boiseau), en service depuis 2007 ; depuis le 1er janvier 2018, le réseau de la ZAC de la Noé est intégré dans la délégation de service public Nord Chézine.

Et deux réseaux sont en cours de mise en œuvre : la Chapelle-sur-Erdre et Thouaré-sur-Loire.

Parmi les actions locales relatives aux choix énergétiques, le classement d'un réseau de chaleur renouvelable permet à la collectivité de définir des périmètres de développement prioritaire, dans lesquels les bâtiments neufs et ceux faisant l'objet de travaux de réhabilitation importants devront obligatoirement se raccorder à ce réseau de chaleur.

En application des lois Énergie-Climat du 8 novembre 2019 et Climat Résilience du 22 août 2021, les réseaux de chaleur existants font l'objet d'un classement automatique dès lors qu'ils respectent les critères suivants :

- le réseau est alimenté à plus de 50 % par une énergie renouvelable ou de récupération (EnR&R) ;
- un comptage des quantités d'énergie livrées par point de livraison est assuré ;
- l'équilibre financier de l'opération pendant la période d'amortissement des installations est assuré.

Le classement du réseau consiste à définir des périmètres de développement prioritaire à l'intérieur desquels les bâtiments suivants ont obligation de se raccorder :

- les bâtiments neufs : bâtiments nouvellement construits dont la demande de permis de construire a été déposée postérieurement à la décision de classement ou une partie nouvelle de bâtiment ou surélévation excédant 150 m² ou 30 % de la surface des locaux existants et dont les besoins de chauffage de locaux, de climatisation ou de production d'eau chaude excèdent un niveau de puissance de 30 kilowatts (kW) – seuil pouvant être relevé par délibération ;
- les bâtiments faisant l'objet de travaux de rénovation importants :
 - un bâtiment dans lequel est remplacée l'installation de chauffage ou de refroidissement d'une puissance supérieure à 30 kW – seuil pouvant être relevé par délibération ;
 - un bâtiment dans lequel est remplacée une installation industrielle de production de chaleur ou de froid d'une puissance supérieure à 30 kW – seuil pouvant être relevé par délibération.

Les réseaux de Nantes Métropole actuellement classés sont les réseaux Centre-Loire, Nord-Chézine et Bellevue-Chantenay.

Pour ces réseaux plus denses, dont le réseau Bellevue-Chantenay, la Métropole a délibéré pour restreindre le périmètre aux secteurs à proximité immédiate du réseau et relever le seuil à 100 kW (environ 25 logements neufs).

Pour ce qui est du réseau Bellevue Chantenay, en raison de l'extension du périmètre de la DSP de Bellevue Chantenay, le périmètre des zones de développement prioritaire du réseau de chaleur de Bellevue Chantenay est mis à jour, et joint en annexe.

Les modalités d'application de la mise à jour des périmètres de développement prioritaire du réseau prendront effet à compter du 1^{er} octobre 2026.

En application de l'article R.712-3 du Code de l'énergie, la commission consultative des services publics locaux qui s'est réunie le 15 juin 2026, a émis un avis favorable sur la mise à jour des périmètres de développement prioritaire du réseau de chaleur de Bellevue Chantenay

Il est également précisé que la présente délibération et ses annexes seront annexées au Plan Local d'Urbanisme métropolitain, dans les conditions prévues par l'article R.151-53 du Code de l'urbanisme et conformément au décret n°2022-666 du 26 avril 2022

Le Conseil délibère et,

1. met à jour les périmètres de développement prioritaire du réseau de chaleur de Bellevue Chantenay,
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Direction générale développement économique responsable, emploi, innovation, Europe et international
Direction recherche innovation et enseignement supérieur

31 - QUARTIER-HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (QHU) - REGION DES PAYS DE LA LOIRE - CONSTRUCTION DU "CAMPUS SANTE FRANCELIN RIBARD" - APPROBATION DES AVENANTS 2 A LA CONVENTION-CADRE, A LA CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ET FINANCEMENT DE L'ENTITE "PARKING PUBLIC", A LA CONVENTION FINANCIERE POUR LES ENTITES "FORMATION" ET "RESTAURATION UNIVERSITAIRE", ET A LA CONVENTION "PROPRIETE"

Présents : 79

M. AFFILE Bertrand, Mme ASSES Moira, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anais, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, Mme BONAMY Delphine, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEOIS Agnès, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, M. GATT Sylvain, M. GODET Laurent, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, M. LE CORRE Philippe, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERTRAIS Bertrand, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, M. VOUELLAUD François

Absents et représentés : 14

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), M. ANNÉREAU Matthieu (pouvoir à Mme PURMAH Clara), M. ARROUET Sébastien (pouvoir à Mme ASSES Moira), M. BERTHOUPHILIPPE (pouvoir à Mme GOYER Anne-Claire), M. BURNAUD David (pouvoir à M. BESSEYRE Didier), M. CASENAVE Axel (pouvoir à M. VEY Alain), M. DECLERCQ Mathieu (pouvoir à Mme BESSE-RENARD Anais), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme DUPIN Agnès), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah), Mme LE DALL Edith (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. LONCHAMPT Patrick (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. QUÉRO Thomas (pouvoir à Mme CRENN Hélène), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. VINET Corentin), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme BESLIER Laure)

Absents : 5

Mme BERTU Mahaut, Mme GOUÉZ Aziliz, Mme LANGLOIS Pauline, Mme ROLLAND Johanna, M. TRICHET Franckie

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Le projet du quartier hospitalo-universitaire et son insertion dans le futur quartier de la santé ont été présentés lors du Conseil métropolitain du 4 février 2022.

Les partenaires financeurs – l'État, la Région, Nantes Métropole, Nantes Université, le Centre hospitalier universitaire (CHU) – se sont accordés sur la réalisation et le financement de ce projet commun, consistant à construire l'ensemble immobilier « Volet formation en santé » du QHU, regroupant la nouvelle Faculté en santé, un restaurant universitaire et un parc de stationnements publics.

Sur le plan opérationnel, en application de l'article L. 2422-12 du code de la commande publique, l'État, pour la réalisation de l'entité « formation », le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires pour la réalisation du restaurant universitaire et Nantes Métropole pour l'entité « Parking public », ont transféré la maîtrise d'ouvrage à la Région, qui est ainsi désignée « maître d'ouvrage unique », pour développer l'opération immobilière dans son ensemble.

Par délibération du Conseil métropolitain du 4 février 2022, Nantes Métropole a approuvé le transfert de la maîtrise d'ouvrage à la Région Pays de la Loire pour la construction du parking public.

Par délibération du Conseil métropolitain du 24 mars 2022, Nantes Métropole a approuvé, d'une part, la convention cadre qui pose les principes et la gouvernance financière du projet et le plan de financement prévisionnel de l'opération de construction, et d'autre part, la convention financière relative au financement de l'entité « Formation » et de l'entité « Restaurant universitaire ».

Par délibération du Conseil métropolitain du 23 juin 2023, a été approuvée la convention dite « Propriétés », qui fixe les conditions d'achats du terrain, les procédures liées aux propriétés et les principes de la division en volumes, en vue de préparer les actes notariés de division en volumes, de vente des dits volumes, et de stabiliser les montages juridiques liés aux propriétés.

Par délibération du Conseil métropolitain du 12 avril 2024, ont été approuvés les avenants 1 aux conventions suite aux réévaluations des coûts de la phase esquisse du concours de maîtrise d'œuvre, portant le coût total du projet à 274,434 M€ Toutes Dépenses Confondues (foncier et portage maîtrise d'ouvrage inclus mais hors équipement) (213,54 M€ pour l'entité formation, 16,824 M€ pour l'entité restauration et 44,07 M€ pour l'entité parking).

Avaient été actés un taux d'actualisation à 2,4 % d'augmentation par an pour les coûts travaux à compter de 2024 et 2 % par an en prestations intellectuelles, ainsi que des aléas à hauteur de 9 %.

L'État, Nantes Métropole, la Région et Nantes Université finançaient l'achat des volumes au prorata du coût immobilier des entités « Formation », « Restaurant Universitaire » et « Parking public », selon la clé de répartition suivante :

- 69 % pour l'entité « Formation » ;
- 7 % pour l'entité « Restaurant Universitaire » ;
- 24 % pour l'entité « Parking public ».

Le plan de financement des coûts d'opération et du foncier s'organisait de la manière suivante :

- État : 61,974 M€ (dont 56,36 M€ sur le volet Formation, 5,614 M€ sur le volet Restauration) ;
- Région : 61,815 M€ (dont 56,21 M€ sur le volet Formation, 5,605 M€ sur le volet Restauration) ;
- Nantes Métropole : 105,885 M€ (dont 56,21 M€ sur le volet Formation, 5,605 M€ sur le volet Restauration et 44,070 M€ sur le parking public) ;
- FEDER : 8,58 M€ sur le volet Formation ;
- Nantes Université : 3 M€ sur les surfaces de recherche du volet Formation ;
- CHU de Nantes : 1 M€ sur le volet Formation ;
- FCTVA : 32,18 M€ ;

Suite à l'analyse des offres des différents lots du marché de travaux, en date du 24 avril 2026, le comité de pilotage, réuni le 29 mai 2026, a validé :

- l'actualisation des coûts de l'opération et du plan de financement :
 - le coût total de l'opération s'élève à 266,78 M€ TTC ;
 - l'évolution de la répartition des financements sur les différents volumes : 213,745 M€ pour l'entité Formation, 16,824 M€ pour l'entité Restauration et 36,21 M€ pour l'entité Parking ;
 - la mise à jour de la clé de répartition des coûts communs hors travaux (prestations intellectuelles, maîtrise d'œuvre, assurances, frais divers, 1 % artistique, communication) :
 - l'entité formation : 81,07 % ;
 - l'entité Restauration 5,5 % ;
 - l'entité Parking : 13,43 % ;
 - la prise en charge de prestations supplémentaires éventuelles ;

- l'actualisation des aléas ;
- la modification des cofinancements suivants après FCTVA réparti (32,18 M€) entre les cofinanceurs :
 - État : 61,974 M€ (dont 56,36 M€ sur le volet Formation, 5,614 M€ sur le volet Restauration) ;
 - Région : 61,815 M€ (dont 56,21 M€ sur le volet Formation, 5,605 M€ sur le volet Restauration) ;
 - Nantes Métropole : 98,025 M€ (dont 56,21 M€ sur le volet Formation, 5,605 M€ sur le volet Restauration et 36,21 M€ sur le parking public) ;
 - FEDER : 8,58 M€ sur le volet Formation ;
 - Nantes Université : 3,2047 M€ sur les surfaces de recherche du volet Formation ;
 - CHU de Nantes : 1 M€ sur le volet Formation ;
 - FCTVA : 32,18 M€.

Ces décisions impliquent de conclure des avenants 2 à la convention-cadre de financement, à la convention financière entre Nantes Métropole et la Région, à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la construction de l'entité Parking public.

L'évolution des coûts du projet impacte donc les financements de Nantes Métropole qui se trouvent réduits de 7,86 M€ TTC pour le parking public, pour un total à prévoir de 36,21 M€ TTC (foncier compris).

Les crédits correspondants pour le financement de l'entité « parking public » sont prévus sur le budget annexe Stationnement, AP045, opération n° 2022-10237 libellée « Parking QHU – construction ».

Les financements de Nantes Métropole sur les entités Formation et Restauration restent inchangés et les crédits correspondants sont prévus au budget principal sur l'AP102 libellée « Enseignement supérieur et recherche, innovation, numérique, international, rayonnement » opération n° 2022-10227 libellée « Région - Nouvelle faculté de médecine – construction ».

Le Conseil délibère et,

1. approuve, tels que détaillés ci-dessus :
 - le montant actualisé du coût de l'opération de construction du volet formation en santé du quartier-hospitalo-universitaire de l'île de Nantes ;
 - le plan de financement actualisé de cette opération ;
2. approuve, ci-annexés, les deuxièmes avenants :
 - à la convention-cadre relative au financement de l'opération de construction du volet formation en santé du quartier-hospitalo-universitaire de l'île de Nantes, intervenue le 2 juin 2022 ;
 - à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et financement de l'entité « parking public », intervenue le 25 mars 2022 ;
 - à la convention relative à la participation financière de Nantes Métropole à l'opération de construction du volet formation en santé du quartier-hospitalo-universitaire de l'île de Nantes, pour les entités « Formation » et « Restaurant Universitaire », intervenue le 16 mai 2022 ;
3. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer les avenants aux conventions citées ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

1 non-participation au vote : M. GOURRAUD Pierre-Antoine

32 - PERSONNEL METROPOLITAIN - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - DISPOSITIONS DIVERSES - APPROBATION

Présents : 83

M. AFFILE Bertrand, Mme ASSES Moira, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anais, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEOIS Agnès, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, M. GATT Sylvain, M. GODET Laurent, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. RICHARD Guillaume, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÛN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 15

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), M. ANNÉREAU Matthieu (pouvoir à Mme PURMAH Clara), M. ARROUET Sébastien (pouvoir à Mme ASSES Moira), M. BERTHOU Philippe (pouvoir à Mme GOYER Anne-Claire), Mme BONAMY Delphine (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), M. BURNAUD David (pouvoir à M. BESSEYRE Didier), M. CASENAVE Axel (pouvoir à M. VEY Alain), M. DECLERCQ Mathieu (pouvoir à Mme BESSE-RENARD Anais), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme DUPIN Agnès), Mme GOUZÉ Aziliz (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah), Mme LE DALL Edith (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. LONCHAMPT Patrick (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. QUÉRO Thomas (pouvoir à Mme CRENN Hélène), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme BESLIER Laure)

Absent : 0

Madame Aïcha BASSAL, Vice-Présidente
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

I - ADAPTATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Au vu des évolutions organisationnelles et des décisions relatives au développement de carrière, il est proposé de modifier le tableau des effectifs tel que présenté en annexe n°1.

Ces modifications ont fait l'objet d'une présentation en Comité social territorial (CST) et se déclinent comme suit :

1.1 Budget principal

- 4 créations de postes pour répondre aux besoins du service public :
 - 4 postes surnuméraires sont créés pour permettre de répondre à des situations individuelles ;
- 2 suppressions de postes :
 - 1 poste de chargé d'opérations PPI (cadre d'emplois des technicien B) créé pour une durée déterminée au pôle Loire Chézine et arrivé à échéance est supprimé ;
 - 1 poste de chargé de marchés publics (cadre d'emplois des rédacteurs B) créé pour une durée déterminée au sein du département BATII et arrivé à échéance est supprimé ;
- 34 transformations de postes donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou aux grades des agents ; les postes correspondant aux nouveaux postes créés sont supprimés suite à l'avis du CST ; au total, le nombre de postes est inchangé.

De plus, 8 postes créés pour une durée temporaire sont prolongés :

- 1 poste de chef de projets réseau énergie (cadre d'emplois des ingénieurs A) créé à la direction de l'espace public est prolongé de 32 mois ;
- 1 poste de responsable de service (cadre d'emplois des attachés A) et 1 poste de chargé de visites (cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs A) créés au sein du service insertion par le logement sont prolongés de 22 mois ;
- 2 postes d'archéologue (cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine A) et 3 postes d'assistant archéologue (cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques B) créés au sein de la direction du patrimoine et de l'archéologie sont prolongés de 17 mois.

Enfin, 6 postes créés à l'origine pour une durée temporaire sont pérennisés :

- 1 poste de cadre expert marchés publics (cadre d'emplois des attachés A) et 1 poste de chargé de patrimoine sportif (cadre d'emplois des techniciens B) créés à la direction des sports ;
- 1 poste de chargé d'application fonctionnelle gestion relation aux usagers (cadre d'emplois des rédacteurs B) créé à la direction générale citoyennetés et territoires solidaires ;
- 2 postes de chargé d'animation des maisons de projet (cadre d'emplois des rédacteurs B) et 1 poste de secrétaire de direction (cadre d'emplois des adjoints administratifs C) créés à la mission politique de la ville et renouvellement urbain.

1.2 Budget annexe de l'eau

- 2 postes d'adjoint administratif C créés à la direction des opérateurs publics de l'eau et de l'assainissement pour une durée temporaire sont prolongés de 15 mois.

1.3 Budget annexe de l'assainissement

- 1 poste de chargé de mission infrastructures numériques (cadre d'emplois des ingénieurs A) créé pour une durée déterminée à la direction des opérateurs de l'eau et de l'assainissement et arrivé à échéance est supprimé ;
- 4 transformations de postes donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou aux grades des agents ; les postes correspondant aux nouveaux postes créés sont supprimés suite à l'avis du CST ; au total, le nombre de postes est inchangé.

1.4 Budget annexe des déchets

- 3 transformations de postes donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou aux grades des agents ; les postes correspondant aux nouveaux postes créés sont supprimés suite à l'avis du CST ; au total, le nombre de postes est inchangé.

1.5 Budget annexe des transports

- 1 poste de chargé de mission (cadre d'emplois des ingénieurs A) créé à la direction stratégie et études déplacements pour une durée temporaire est prolongé d'un an ;

II - EMPLOIS DE CABINET

L'article R. 333-10 du code général de la fonction publique fixe l'effectif maximum des collaborateurs du cabinet d'un président du conseil de métropole en fonction du nombre d'agents employés. Dans les limites fixées par ces dispositions réglementaires, il est proposé de fixer à 15 le nombre maximal de collaborateurs du cabinet de Madame la Présidente.

Les crédits nécessaires à la rémunération de ces collaborateurs de cabinet sont inscrits aux imputations budgétaires prévues à cet effet.

III - Modification de l'impact des arrêts maladie ordinaire sur le régime indemnitaire des agents relevant de la filière police municipale

Depuis le 1^{er} janvier 2025, et en application du décret n° 2024-614 du 26 juin 2024, la filière police municipale a vu son architecture de régime indemnitaire évoluer avec la mise en place d'une indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) calculée sur le traitement indiciaire brut et la nouvelle bonification indiciaire (NBI) et versée en deux parts, l'une fixe et l'autre variable.

L'ISFE, à l'instar des cadres d'emplois relevant du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) comporte pour sa part variable une partie liée au présentiel ; la délibération du Conseil métropolitain des 12 et 13 décembre 2024 en prévoit les modalités de retenue et notamment pour ce qui concerne les congés maladie ordinaire.

Depuis, la Loi de finances pour 2025 est venue préciser que durant les trois premiers mois (90 jours) du congé de maladie ordinaire (CMO), le fonctionnaire perçoit, après application de la journée de carence, 90 % du traitement, en lieu et place du plein traitement jusqu'ici en vigueur. Cette disposition s'applique aux agents de la filière police municipale.

En application du principe de parité avec la fonction publique d'État, la réduction du traitement en cas de congé maladie ordinaire impacte également le RIFSEEP, qui ne peut être maintenu que dans la limite des proportions prévues pour les agents de la fonction publique d'État par le décret n° 2010-997 du 26 août 2010. Or, ce décret prévoit le maintien du régime indemnitaire dans les mêmes proportions que le traitement durant les CMO.

Les cadres d'emplois relevant de la filière police municipale n'étant pas soumis au RIFSEEP, la question de l'application du principe de parité a été soulevée. La Direction générale des collectivités locales a depuis apporté l'éclairage nécessaire ; à savoir que pour les fonctionnaires territoriaux non soumis au principe de parité, notamment les policiers municipaux et gardes champêtres, leur régime indemnitaire (ISFE) peut être maintenu en intégralité lors des trois premiers mois de CMO dès lors qu'une délibération (prise après avis du CST) le prévoit.

S'agissant d'une faculté et la délibération en vigueur relative au régime indemnitaire de la police municipale prévoyant la déduction de la part fixe d'ISFE liée au présentiel pour toute demi-journée d'arrêt maladie ordinaire, il convient, après avis du CST, de délibérer afin de rétablir le versement intégral du régime indemnitaire aux agents relevant de la filière police municipale lors des 90 premiers jours d'arrêt maladie ordinaire.

Ainsi, la part fixe de l'ISFE sera maintenue pour les agents relevant de la filière police municipale uniquement durant les 90 premiers jours de congé maladie ordinaire. Les autres modalités restent sans changement.

L'ISFE part fixe est versée mensuellement et son versement est soumis au présentiel.

Sont déduites de l'ISFE :

- les absences pour CMO à partir du 91^{ème} jour ;
- les absences pour congé longue maladie et congé de longue durée ;
- les absences à partir d'une demi-journée pour congés exceptionnels (ASA mariages, décès, naissances...) ;
- les absences à partir d'une demi-journée de grève, les demi-journées ou journées de temps partiel ;
- les absences pour congés bonifiés au-delà de la part des congés annuels normaux ;
- les absences en raison d'une suspension de fonctions.

En revanche, ne sont pas déduits :

- les absences pour CMO jusqu'au 90^{ème} jour ;
- les jours de congés annuels ;
- les jours de repos cadre, récupération ;
- les jours de formation ;
- les jours de décharges syndicales ;

- les absences pour congé maternité, congé de paternité et d'accueil de l'enfant, congé de naissance, congé pour adoption, congé pour l'arrivée d'un enfant en vue de son adoption ;
- les absences pour accidents du travail, maladie professionnelle ;
- les absences pour temps partiel thérapeutique.

La mise en œuvre des déductions présentes ne peut conduire à une diminution de l'ISFE part fixe (exprimée en montant brut mensuel) supérieure :

- pour le cadre d'emplois des agents police municipale : au montant de régime indemnitaire emploi (RIE) de 4^e niveau appliqué aux agents de catégorie C soumis au RIFSEEP ;
- pour le cadre d'emplois des chefs de service municipale : au montant de régime indemnitaire fonction (RIF) de 2^e niveau appliqué aux agents de catégorie B soumis au RIFSEEP ;
- pour le cadre d'emplois des directeurs de police municipale : au montant de régime indemnitaire responsabilité (RIR) appliqué aux agents de catégorie A soumis au RIFSEEP et décliné en fonction des niveaux de responsabilité du poste occupé.

Le CST a été consulté lors de sa séance du 29 mai 2026.

IV - ASTREINTES (ANNEXE N° 3)

1) Maintenance des équipements d'assainissement collectifs

La mission principale du secteur électromécanique du service maintenance des équipements d'assainissement collectif est d'assurer la maintenance des ouvrages (pompes de relevage) exploités sur 8 communes de la métropole nantaise (Nantes, Orvault, Bouguenais, Rezé, Saint-Sébastien-sur-Loire, Basse-Goulaine, Vertou et Les Sorinières).

Afin d'assurer le bon fonctionnement de ces installations, la continuité du service est assurée par le déploiement de 3 agents d'astreinte 24h/24h et 7j/7j.

L'astreinte d'exploitation dite « électro » concerne les interventions pour pallier les dysfonctionnements des équipements techniques dans les ouvrages d'assainissement (stations de relèvement, déversoirs d'orage automatisés, station de crue, déversoirs d'orage automatisés, stations de traitement des eaux usées...). Cette astreinte électro est ainsi composée d'une équipe de 2 agents (électromécaniciens) avec support logistique du poste central de télésurveillance.

Au regard des tensions sur le recrutement d'électromécanicien, l'astreinte sera désormais aussi ouverte aux agents techniques des secteurs de la maintenance mécanique et métallerie du service maintenance, qui possèdent les habilitations requises. Les agents remplissant ces fonctions bénéficieront aussi de la sujétion métier « astreintes fréquentes avec sorties systématiques ».

La formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (F3SCT) a été consultée le 12 février 2026.

2) Gestion de crise

Les missions du service risques et crises de la direction risques et protection des populations (DRPP) s'articulent autour de la prévention des risques du territoire, de la culture du risque, de la préparation à la crise, de la gestion opérationnelle des interventions courantes de sécurité civile et de l'appui à la gestion et coordination des crises de toute nature.

Aujourd'hui, avec l'évolution de l'organisation de crise de la Collectivité, liée aux retours d'expérience des crises vécues ces dernières années, à la mise à jour du plan communal de sauvegarde de Nantes et à l'élaboration du plan intercommunal de sauvegarde, le rôle de la DRPP est renforcé.

Ces évolutions nécessitent de créer une astreinte hebdomadaire de sécurité « gestion de crise », qui contribuera à une gestion de crise plus robuste de la Collectivité (assurer l'animation de la cellule de coordination et de crise d'un événement survenu en heures ouvrables et dont la gestion se poursuit en heures non ouvrables, organiser et animer si besoin, en lien avec le DG de permanence, une cellule de coordination et de crise si un événement survient en heures non ouvrables, en cas d'événement ne justifiant pas la convocation d'une cellule de crise mais nécessitant une coordination renforcée des acteurs en appui

du DG de permanence).

Ainsi, les postes concernés seront les suivants :

- la directrice de la DRPP ;
- le responsable du service risques et crises ;
- les responsables des 3 unités du service : unité préparation et gestion des crises, unité prévention et culture du risque, centre de réception des appels institutionnels et de la logistique (CRAIOL) ;
- les cadres A et B de l'unité préparation et gestion des crises.

La F3SCT a été consultée le 12 février 2026.

3) Cellule opérationnelle de prévention des risques environnementaux

La Cellule opérationnelle de prévention des risques environnementaux (COPRE) assure un rôle d'expertise en matière de lutte contre les pollutions et de prévention des risques environnementaux. Elle intervient dans le cadre des pollutions de tous ordres, sur sollicitation directe des services métropolitains, mairies, services de l'État, CODIS 44, particuliers, ou de sa propre initiative lors de ses actions de surveillance des milieux et réseaux d'assainissement.

Pour garantir et sécuriser l'action de la COPRE en-dehors des heures ouvrées, il est proposé de mettre en place une astreinte d'exploitation relative à la lutte contre les pollutions et la prévention des risques environnementaux.

En cas d'intervention sur pollutions avérées, il s'agira notamment d'engager et de mettre en œuvre l'ensemble des moyens dont dispose la COPRE pour :

- évaluer les risques pour les personnes, la faune, la flore, les biens publics et privés ;
- déterminer, engager, diriger et coordonner les mesures conservatoires d'urgence à mettre en œuvre ;
- déclencher, si nécessaire, la mobilisation des moyens propres à limiter et maîtriser les effets d'un sinistre environnemental ;
- se mettre à disposition des autorités et services, notamment de secours, dans les situations où les capacités opérationnelles de la COPRE s'avèrent nécessaires.

Les 4 postes concernés sont les suivants : le responsable et les techniciens environnement de la COPRE.

La F3SCT a été consultée le 12 février 2026.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve les modifications du tableau des emplois permanents (annexe n° 1) ;
2. fixe à 15 le nombre maximal de collaborateurs de cabinet de Madame la Présidente conformément à l'article R. 333-10 du code général de la fonction publique ;
3. décide :
 - d'adopter les modalités proposées au point III ci-dessus ;
 - et de rétablir le versement intégral du régime indemnitaire, à savoir l'ISFE part fixe aux agents relevant de la filière police municipale lors des 90 premiers jours d'arrêt maladie ordinaire et ce, à compter du 1^{er} juillet 2026 ;

et précise que la délibération relative au régime indemnitaire des agents relevant des cadres d'emplois de la filière police municipale n° 40 du Conseil métropolitain des 12 et 13 décembre 2024 est modifiée en conséquence à compter du 1^{er} juillet 2026 ;

4. approuve la modification de l'astreinte d'exploitation pour la maintenance des équipements d'assainissement collectif, la création de l'astreinte de sécurité au titre de la gestion de crise et les caractéristiques associées, ainsi que la création de l'astreinte d'exploitation de la COPRE et les caractéristiques associées (annexe n°2) ;

5. précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
6. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

74 voix pour

24 abstentions

Direction générale ressources
Direction du contrôle de gestion

33 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX TIERS - APPROBATION

Présents : 79

M. AFFILE Bertrand, Mme ASSES Moira, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anais, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, Mme BONAMY Delphine, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEAIS Agnès, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, M. GATT Sylvain, M. GODET Laurent, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERTRAIS Bertrand, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, M. VOUELLAUD François

Absents et représentés : 14

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), M. ANNÉREAU Matthieu (pouvoir à Mme PURMAH Clara), M. ARROUET Sébastien (pouvoir à Mme ASSES Moira), M. BERTHOU Philippe (pouvoir à Mme GOYER Anne-Claire), M. BURNAUD David (pouvoir à M. BESSEYRE Didier), M. CASENAVE Axel (pouvoir à M. VEY Alain), M. DECLERCQ Mathieu (pouvoir à Mme BESSE-RENARD Anais), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme DUPIN Agnès), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah), Mme LE DALL Edith (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. LONCHAMPT Patrick (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. QUÉRO Thomas (pouvoir à Mme CRENN Hélène), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. VINET Corentin), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme BESLIER Laure)

Absents : 5

Mme BASSAL Aïcha, Mme BERTU Mahaut, Mme GOUZÉ Azilil, Mme ROLLAND Johanna, M. TRICHET Franckie

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Nantes Métropole attribue des subventions dans le cadre de ses politiques publiques et notamment pour tout ce qui concerne :

- le sport de haut niveau
- le fonds de soutien de lutte contre le sans abris
- l'économie et l'emploi responsables
- l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- le soutien aux grands événements métropolitains
- la nature et la biodiversité

Il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de **4 685 271,00 €** tel que décrit dans le tableau joint en annexe 1.

Sur la base de l'article 1 du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, une convention de financement est conclue avec les tiers demandeurs dont le montant de subvention annuel accordé dépasse la somme de 23 000 €.

Les conventions et les avenants à approuver sont joints en annexe 2 ; le cas échéant, les références de la convention initiale et des précédents avenants sont précisées dans le tableau en annexe 1.

Le Conseil délibère et,

1. approuve l'attribution des subventions mentionnées dans le tableau joint en annexe 1,
2. autorise le cas échéant la signature des conventions et avenants correspondants joints en annexe 2,
3. autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

1 non-participation au vote : M. GOURRAUD Pierre-Antoine

Direction générale ressources
Direction des finances

34 - OCTROI DE LA GARANTIE DE NANTES METROPOLE A CERTAINS CREANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE (AFL)

Présents : 81

M. AFFILE Bertrand, Mme ASSES Moira, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anais, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEAIS Agnès, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, M. GATT Sylvain, M. GODET Laurent, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. RICHARD Guillaume, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 15

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), M. ANNÉREAU Matthieu (pouvoir à Mme PURMAH Clara), M. ARROUET Sébastien (pouvoir à Mme ASSES Moira), M. BERTHOU Philippe (pouvoir à Mme GOYER Anne-Claire), Mme BONAMY Delphine (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), M. BURNAUD David (pouvoir à M. BESSEYRE Didier), M. CASENAVE Axel (pouvoir à M. VEY Alain), M. DECLERCQ Mathieu (pouvoir à Mme BESSE-RENARD Anais), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme DUPIN Agnès), Mme GOUZÉ Aziz (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah), Mme LE DALL Edith (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. LONCHAMPT Patrick (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. QUÉRO Thomas (pouvoir à Mme CRENN Hélène), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme BESLIER Laure)

Absents : 2

Mme BASSAL Aïcha, Mme ROLLAND Johanna

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

L'Agence France Locale est une banque publique de développement française créée en juillet 2013 par des collectivités locales et dont l'objectif est de financer leurs besoins en termes de prêts bancaires. Pour

bénéficiaire de prêt, les collectivités doivent préalablement adhérer à l'AFL.

Nantes Métropole a délibéré pour adhérer au Groupe Agence France Locale lors du Conseil Communautaire du 13 décembre 2013.

La gouvernance du Groupe AFL s'appuie sur une structure à deux niveaux, assurant une séparation des pouvoirs entre l'établissement de crédit spécialisé, la SA Agence France Locale (ci-après AFL) et sa maison mère, la SA Agence France Locale-Société Territoriale (ci-après AFL-ST).

Conformément aux statuts de l'AFL et au pacte d'actionnaires conclu entre ces deux sociétés et l'ensemble des membres, la possibilité pour un membre de bénéficier de prêts de l'AFL, est conditionnée à l'octroi, par ledit membre, d'une garantie autonome à première demande au bénéfice de certains créanciers de l'AFL.

L'objet de la présente délibération est de garantir les engagements de l'Agence France Locale dans les conditions et limites décrites ci-après, afin de sécuriser une source de financement pérenne et dédiée aux membres.

Objet

La garantie a pour objet de garantir certains engagements de l'AFL (des emprunts obligataires principalement) à la hauteur de l'encours de dette du membre auprès de l'AFL.

Bénéficiaires

La garantie est consentie au profit des titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale déclarés éligibles à la garantie.

Montant

Le montant de la garantie correspond, à tout moment, et ce quel que soit le nombre et/ou le volume d'emprunts détenus par le membre auprès de l'AFL, au montant de son encours de dette (principal, intérêts courus et non payés et éventuels accessoires, le tout, dans la limite du montant principal emprunté au titre de l'ensemble des crédits consentis par l'AFL à la Métropole de Nantes qui n'ont pas été totalement amortis).

À titre d'information, l'encours de dette des emprunts souscrits auprès de l'AFL, s'élevait au 1er mai 2026 à 260 695 833,46 €.

Ainsi, si le membre souscrit plusieurs emprunts auprès de l'AFL, chaque emprunt s'accompagne de l'émission d'un engagement de garantie telle que, directement conclu auprès de l'AFL.

Durée

La durée maximale de la garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par le membre auprès de l'AFL, et ce quelle que soit l'origine des prêts détenus, augmentée de 45 jours.

Conditions de mise en œuvre de la garantie

Le mécanisme de garantie mis en œuvre crée un lien de solidarité entre l'AFL et chacun des membres, dans la mesure où chaque membre peut être appelé en paiement de la dette de l'AFL, en l'absence de tout défaut de la part dudit membre au titre des emprunts qu'il a souscrits vis-à-vis de l'AFL.

La garantie peut être appelée par trois catégories de personnes : un bénéficiaire, un représentant habilité d'un ou de plusieurs bénéficiaires et l'AFL-ST. Les circonstances d'appel de la présente garantie sont détaillées dans le modèle figurant en annexe à la présente délibération.

Nature de la garantie

La garantie est une garantie autonome au sens de l'article 2321 du code civil. En conséquence, son appel par un bénéficiaire n'est pas subordonné à la démonstration d'un défaut de paiement réel par l'AFL.

Date de paiement des sommes appelées au titre de la garantie

Si la garantie est appelée, le membre concerné doit s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé dans un délai de 5 jours ouvrés.

Il vous est ainsi proposé d'octroyer, pour la durée du mandat, une garantie autonome à première demande, au bénéfice de certains créanciers de l'AFL, à hauteur de l'encours de dette de Nantes Métropole, afin que Nantes Métropole puisse bénéficier de prêts auprès de l'AFL. Il vous est également proposé d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant dûment habilité, pendant la durée du mandat, à signer le ou les engagements de garantie pris par Nantes Métropole, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la garantie et figurant en annexes.

Le Conseil délibère, et,

1. décide que la garantie de Nantes Métropole est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'AFL :
 - le montant maximal de la garantie pouvant être consenti pour chaque exercice est égal au montant maximal des emprunts que Nantes Métropole est autorisée à souscrire ;
 - la durée maximale de la garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par la Nantes Métropole auprès de l'AFL augmentée de 45 jours ;
 - la garantie peut être appelée par chaque bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs bénéficiaires ou par l'AFL-ST ; et
 - si la garantie est appelée, Nantes Métropole s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
 - le nombre de garanties octroyées par Madame la Présidente ou son représentant dûment habilité sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'AFL, dans la limite des sommes inscrites au budget, et que le montant maximal de chaque garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement ;
2. autorise Madame la Présidente ou son représentant dûment habilité, à signer le ou les engagements de garantie pris par Nantes Métropole, pendant la durée du mandat, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la garantie et figurant en annexe ;
3. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

35 - EXPLOITATION DE LA DECHARGE REHABILITEE DE TOUGAS A SAINT-HERBLAIN - GARANTIE FINANCIERE - APPROBATION

Présents : 81

M. AFFILE Bertrand, Mme ASSES Moira, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anais, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEOIS Agnès, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, M. GATT Sylvain, M. GODET Laurent, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. RICHARD Guillaume, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 15

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), M. ANNÉREAU Matthieu (pouvoir à Mme PURMAH Clara), M. ARROUET Sébastien (pouvoir à Mme ASSES Moira), M. BERTHOU Philippe (pouvoir à Mme GOYER Anne-Claire), Mme BONAMY Delphine (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), M. BURNAUD David (pouvoir à M. BESSEYRE Didier), M. CASENAVE Axel (pouvoir à M. VEY Alain), M. DECLERCQ Mathieu (pouvoir à Mme BESSE-RENARD Anais), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme DUPIN Agnès), Mme GOUÉZ Aziliz (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah), Mme LE DALL Edith (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. LONCHAMPT Patrick (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. QUÉRO Thomas (pouvoir à Mme CRENN Hélène), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme BESLIER Laure)

Absents : 2

Mme BASSAL Aïcha, Mme ROLLAND Johanna

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Nantes Métropole est exploitante de la décharge réhabilitée de Tougas à Saint-Herblain depuis le 10 février 2012.

En cette qualité, Nantes Métropole est tenue d'effectuer des analyses toxicologiques régulières permettant de s'assurer de la non pollution du site, mais également de constituer une garantie financière pour le cas où il faudrait réparer les dommages qui pourraient intervenir du fait d'une pollution.

Les services de la Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire ont estimé cette garantie financière à 3 M€.

Afin de répondre à cette obligation, Nantes Métropole entend distinguer un passif éventuel d'une provision pour risques et charges, notion intégrée dans l'instruction budgétaire et comptable M57.

Jusqu'à présent, les analyses toxicologiques ne font état d'aucune pollution : il faut donc considérer que même si l'obligation de répondre d'une éventuelle pollution existe, il n'est pas probable ou certain qu'une sortie de ressources sera nécessaire à son extinction. L'obligation de Nantes Métropole prendra donc la forme d'un engagement hors bilan, annexé au compte financier unique 2026.

Dans ces conditions, il est constitué sur le budget annexe des déchets un engagement hors bilan au titre de la garantie financière apportée par Nantes Métropole à hauteur de 3 M€.

Si un événement porté à la connaissance de la collectivité conduit à l'identification d'un risque de mise en jeu de la garantie apportée, risque pouvant être évalué de manière fiable avec une probabilité de réalisation probable ou certaine, alors une provision sera constituée à hauteur de ce risque.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve la constitution d'un engagement hors bilan au titre de la garantie financière apportée par Nantes Métropole dans le cadre de l'exploitation de la décharge réhabilitée de Tougas à Saint-Herblain, à hauteur de 3 M€ et porté à l'annexe du compte financier unique du budget annexe des déchets de l'exercice 2026,
2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Direction générale ressources
Direction des finances

36 - TRANSITION ECOLOGIQUE - FINANCEMENT PLURIANNUEL DES MOBILITES PAR LA BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT (BEI)

Présents : 82

M. AFFILE Bertrand, Mme ASSES Moira, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anais, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEAIS Agnès, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, M. GATT Sylvain, M. GODET Laurent, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. RICHARD Guillaume, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 15

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), M. ANNÉREAU Matthieu (pouvoir à Mme PURMAH Clara), M. ARROUET Sébastien (pouvoir à Mme ASSES Moira), M. BERTHOU Philippe (pouvoir à Mme GOYER Anne-Claire), Mme BONAMY Delphine (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), M. BURNAUD David (pouvoir à M. BESSEYRE Didier), M. CASENAVE Axel (pouvoir à M. VEY Alain), M. DECLERCQ Mathieu (pouvoir à Mme BESSE-RENARD Anais), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme DUPIN Agnès), Mme GOUEZ Aziliz (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah), Mme LE DALL Edith (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. LONCHAMPT Patrick (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. QUÉRO Thomas (pouvoir à Mme CRENN Hélène), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme BESLIER Laure)

Absent : 1

Mme BASSAL Aïcha

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

La Banque européenne d'investissement (BEI) est l'institution de financement de l'Union européenne. Elle est le principal bailleur de fonds multilatéral au monde, notamment pour le financement de l'action en faveur du climat. La BEI a huit grandes priorités stratégiques que sont :

- les actions en faveur du climat
- la transformation numérique et l'innovation technologique
- la sécurité et la défense
- une politique de cohésion moderne
- l'agriculture et la bioéconomie

- les infrastructures sociales
- les investissements à fort impact dans le monde
- l'union des marchés des capitaux.

Ses investissements contribuent à instaurer la stabilité, à promouvoir une croissance durable et à lutter contre les changements climatiques.

C'est pourquoi, Nantes Métropole a élaboré un dossier d'étude de financement dans le cadre de ses projets liés aux mobilités qui répondent totalement aux critères d'éligibilité de la BEI. L'enveloppe de financement porte ainsi sur les projets suivants :

- le Développement des Nouvelles Lignes de Tramway 6 & 7 reliant Rezé à La Chapelle sur Erdre et Rezé à Saint Herblain
- la transformation de la place de la Petite-hollande et les aménagements des espaces publics
- les acquisitions de bus sur la période 2025-2026 (30 standards et 23 bus électriques articulés)
- le Développement de la Ligne n°8 de Busway reliant le Boulevard de Doulon à la ville-au-Denis
- l'extension du Centre Technique d'Exploitation (CETEX) Vertonne – phase 1 bis
- l'acquisition de 15 nouvelles rames de tramway correspondante à la tranche optionnelle.

Les budgets concernés seront essentiellement le budget annexe des transports et, de façon accessoire, le budget principal pour la transformation de la Place de la Petite-Hollande.

Très exigeante en termes de documentation et d'analyse, l'obtention de cette enveloppe de financement est la poursuite du travail engagé depuis 2021-2022 avec la BEI et l'obtention d'une première enveloppe en 2023, et a nécessité une année de travail entre la BEI et la Métropole.

Son aboutissement, qui marque le renouvellement de la confiance qu'accorde la BEI à la Métropole, traduit à la fois la qualité du programme d'investissement des mobilités en faveur de la transition écologique mais aussi la bonne gestion financière de la Métropole

La BEI a ainsi décidé d'accorder à Nantes Métropole un prêt long terme dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Montant maximum : 200 000 000 €
- Durée de la phase de mobilisation : 4 ans maximum à compter de la signature du contrat de prêt
- Durée de la phase d'amortissement : 4 ans minimum et 25 ans maximum à compter du versement de la tranche considérée
- Modalités de versement : versement possible en 10 tranches maximum d'un montant minimal de 10 000 000 € avec exception possible pour le versement du solde du prêt

Les versements seront effectués en euros.

- Taux d'intérêt : chaque tirage pourra porter intérêt à taux fixe, avec ou sans clause de date de révision ou de conversion d'intérêts, ou à taux variable (Euribor ou tout indice venant lui succéder) assorti d'une marge (spread). Ce spread inclura la marge fixée à 1 point de base tel qu'indiqué dans le contrat.

La détermination du taux fixe ou du spread par la BEI sera fonction des conditions de marché au moment du tirage et de leur incidence sur les coûts de refinancement de la BEI.

- Amortissement : chaque tranche fera l'objet d'un tableau d'amortissement en fonction de la date de versement, du montant versé, des conditions d'amortissement, du taux d'Intérêt et de la périodicité des échéances qui lui sont propres.

Les échéances de remboursement de chaque tranche pourront avoir une périodicité annuelle, semestrielle ou trimestrielle.

- Commission de non-utilisation : elle sera calculée sur la base journalière du solde du crédit non versé et non annulé, passés trente-six (36) mois à compter de la date de signature du contrat de prêt jusqu'à la fin de la période de disponibilité à un taux maximum de 0,10 % (dix points de base) par an.
- Frais de dossier : néant

- Remboursement anticipé volontaire : possible pour tout ou partie de chacune des tranches moyennant un préavis d'au moins 10 jours calendaires, pour une tranche à taux fixe, sous réserve du paiement d'une indemnité de remboursement anticipé, et sans indemnité pour une tranche à taux variable.

Pendant la phase de mobilisation, pour chaque versement, Nantes Métropole se rapprochera de la BEI pour obtenir une offre de versement suivant les modalités souhaitées par Nantes Métropole (montant, maturité, type de taux d'intérêt, etc.). La BEI fournira ensuite une offre de versement indiquant les caractéristiques de la tranche (montant, conditions de taux, maturité, etc.). Nantes Métropole aura la faculté d'accepter cette offre de versement et de procéder au tirage.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve le prêt pluriannuel d'un montant maximum de 200 M€ avec la Banque européenne d'investissement pour le financement des investissements listés dans la présente délibération et autorise la signature du contrat joint en annexe fixant l'ensemble des conditions de ce prêt,
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Service des assemblées

37 - DISPOSITIONS TARIFAIRES ET FINANCIERES DIVERSES

Présents : 82

M. AFFILE Bertrand, Mme ASSES Moira, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anais, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEAIS Agnès, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, M. GATT Sylvain, M. GODET Laurent, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. RICHARD Guillaume, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Frankie, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 15

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), M. ANNÉREAU Matthieu (pouvoir à Mme PURMAH Clara), M. ARROUET Sébastien (pouvoir à Mme ASSES Moira), M. BERTHOU Philippe (pouvoir à Mme GOYER Anne-Claire), Mme BONAMY Delphine (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), M. BURNAUD David (pouvoir à M. BESSEYRE Didier), M. CASENAVE Axel (pouvoir à M. VEY Alain), M. DECLERCQ Mathieu (pouvoir à Mme BESSE-RENARD Anais), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme DUPIN Agnès), Mme GOUZÉ Aziliz (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah), Mme LE DALL Edith (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. LONCHAMPT Patrick (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. QUÉRO Thomas (pouvoir à Mme CRENN Hélène), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme BESLIER Laure)

Absent : 1

Mme BASSAL Aïcha

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

1 - Tarifs 2026/2027 de la Maison des Chercheurs Étrangers

La Maison des chercheurs étrangers, située au 8 rue Perrault à Nantes, est une résidence para-hôtelière composée de 24 appartements (22 studios, 2 T2) pour des séjours d'une semaine à 6 mois maximum, destinée uniquement à l'accueil temporaire des chercheurs étrangers et exceptionnellement d'expatriés longue durée venant à Nantes pour des durées variables.

Nantes Métropole, propriétaire du bâtiment, a confié la gestion para-hôtelière de la Maison des chercheurs étrangers à la société FAC HABITAT, dans le cadre d'un marché notifié le 12 janvier 2021.

Les chercheurs hébergés au sein de cette Maison bénéficient, outre les prestations de para-hôtellerie, de l'accueil et de l'animation de l'association Chercheurs Étrangers à Nantes, qui occupe également deux bureaux au sein de la Maison des chercheurs étrangers.

En 2025, l'association Chercheurs Étrangers à Nantes a accompagné 355 primo-arrivants dont 182 doctorants (51%), 141 chercheurs (40%) et 32 conjoints (9%).

Sur la nature des demandes d'assistance dirigées vers l'association, la recherche de logement constitue l'un des trois sujets principaux de sollicitations avec le droit au séjour et les questions de santé.

En 2025, la Maison des chercheurs étrangers a comptabilisé 94 séjours (44 doctorants étrangers et 50 chercheurs étrangers) contre 96 en 2024, soit un taux annuel d'occupation de 81 % quasi identique par rapport à 2024.

Les tarifs actuels ont été fixés par le conseil métropolitain du 27 juin 2025 pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026.

Il convient d'adopter les tarifs applicables du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027.

L'évolution des tarifs s'appuie habituellement sur les derniers indices applicables :

- s'agissant des loyers : le nouvel indice de référence des loyers a été publié le 16 avril 2026 par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). L'indice du 1^{er} trimestre 2026 s'élève à 146,60, ce qui représente une hausse annuelle de 0,78 % ;
- s'agissant des prestations para-hôtelières : l'indice des prix à la consommation publié par l'INSEE en avril 2026, à savoir 101,18, représente une hausse annuelle de 1,67 %.

Cependant, au regard des conditions de précarité des doctorants et jeunes chercheurs étrangers, et des tarifs d'hébergements plus attractifs appliqués dans d'autres métropoles, il est proposé de maintenir la grille tarifaire en cours et d'approuver les tarifs 2026-2027 de la Maison des chercheurs étrangers sans augmentation, tels qu'annexés à la présente délibération (annexe n°1).

2 - Eau - Assainissement- Adhésion au pôle Aquanova – Micropolluants - Réseau de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans les eaux (RSDE)

Dans un contexte général d'accélération du changement climatique, les enjeux de l'eau et de la transition hydrique s'imposent comme des sujets de premier plan pour le développement des territoires et des filières économiques.

C'est l'objet du Pôle de compétitivité Aquanova, association loi 1901 créé en 2024 au cœur d'un écosystème d'innovation de plus de 300 acteurs socio-économiques, de la recherche et de la formation. Le pôle Aquanova est ancré dans les Régions Centre-Val de Loire et Grand Est. Il accompagne le développement et la croissance de ses membres en soutenant l'émergence de solutions innovantes et leur déploiement dans les filières industrielles consommatrices d'eau et les collectivités territoriales.

La réglementation européenne impose la réduction progressive des micropolluants et même – pour certains - leur suppression, indispensable notamment à l'atteinte du bon état de certaines masses d'eau. Parmi les acteurs de cette réduction, les collectivités ont la charge de les rechercher au niveau de leur station d'épuration (campagnes de recherche de substances dangereuses dans l'eau RSDE) et d'en identifier ensuite l'origine avant d'établir et de déployer un plan d'actions de réduction des émissions.

Ainsi, afin d'accompagner les collectivités du bassin Loire-Bretagne dans la mise en place de ces démarches, le pôle Aquanova propose, avec le soutien de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, d'animer un réseau d'échanges de collectivités sur la thématique des micropolluants. Ce réseau a pour objectif d'aider les collectivités à mettre en œuvre les actions de maîtrise et de réduction des rejets de micropolluants dans leurs systèmes d'assainissement des eaux en vue d'atteindre le bon état des masses d'eau.

Nantes Métropole était adhérente au pôle DREAM Eau & Milieux, association loi 1901 constituée en 2007, et labellisée Pôle de Compétitivité Ecotechnologies en 2010, qui réunissait et animait un écosystème d'innovation de plus de 100 adhérents, sur le thème de la gestion durable et partagée des ressources en eau et des milieux associés.

Suite à l'intégration du pôle DREAM Eau & Milieux au sein du nouveau pôle Aquanova, il convient d'acter l'adhésion à ce nouveau pôle, pour poursuivre la participation au réseau RSDE, continuer de collaborer avec le réseau d'acteurs de la filière de l'eau (partages d'expertises et de bonnes pratiques) et participer à des projets bénéficiant de financements européens.

Conformément à l'article 7 de ses statuts (annexe 2) l'adhésion au pôle Aquanova implique le versement d'une cotisation annuelle, dont le montant voté en Conseil d'Administration est calculé en fonction de la capacité totale de traitement des stations de traitement de la collectivité, soit 1 490 € pour l'année 2026 pour Nantes Métropole, ainsi que la signature d'une charte d'engagement (annexe 3).

3 - Longévité - Adhésions diverses - Approbation

Nantes Métropole adhère à diverses associations ou groupement dans le cadre de ses politiques publiques :

- Gérontopôle autonomie longévité des Pays de la Loire

En cohérence avec les orientations de la politique publique longévité, dont la feuille de route longévité métropolitaine a été approuvée en 2021 en Conseil métropolitain, il est proposé de renouveler l'adhésion de Nantes Métropole au Gérontopôle autonomie longévité des Pays de la Loire.

Le Gérontopôle, association créée en 2010, rassemble les acteurs ligériens du bien vieillir pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées en Pays de la Loire. En réunissant les collectivités, les organismes et entreprises des Pays de la Loire agissant pour la qualité de vie des personnes âgées, le Gérontopôle aide à l'émergence et à la réalisation d'initiatives publiques ou privées. Il anticipe et accompagne les changements de société, induits par le vieillissement de la population. Il s'agit d'un acteur incontournable pour la compréhension et la projection des défis et enjeux liés au vieillissement de la population sur notre territoire.

L'adhésion pour l'année 2026 est de 3 278,00 €.

Les crédits correspondants sont prévus en fonctionnement au budget 2026 chapitre 011, opération n° 3816 libellée « territoire longévité ».

- Groupement régional d'appui au développement de la e-santé (GRADES)

En cohérence avec les missions des ergothérapeutes du Centre de ressources et d'expertise en aides techniques (CREAT) et notamment la nécessité d'assurer la coordination avec les partenaires des secteurs sanitaire et médico-social dans le cadre des activités d'ergothérapie à domicile, une adhésion de Nantes Métropole est proposée avec le GRADES afin de structurer la démarche de mise en œuvre de la messagerie sécurisée de santé.

Il s'agit d'un groupement de coopération sanitaire financé et missionné par l'Agence régionale de santé pour la mise à disposition d'outils adaptés et sécurisés dans l'objectif de déployer la mise en œuvre de la stratégie régionale de e-santé.

Les objectifs poursuivis sont tout à la fois d'apporter une meilleure coordination par un canal de transmission commun avec les acteurs du territoire par lequel pourra transiter les informations nécessaires concernant les usagers/patients suivis à domicile comme en structure hospitalière ou d'hébergement, et de sécuriser ces échanges via un outil numérique spécifique conçu pour assurer la confidentialité des données transmises.

La messagerie sécurisée proposée par le GRADES est déjà adoptée par de nombreux acteurs du territoire et répond aux besoins évoqués.

L'enjeu est de disposer d'un outil partagé et sécurisé pour envoyer et recevoir les comptes rendus, demandes d'interventions, argumentaires, ordonnances et autres documents pouvant comporter des données personnelles.

L'adhésion pour l'année 2026 est de 200,00 €.

Les crédits correspondants sont prévus en fonctionnement au budget 2026 chapitre 011, opération n° 4038 libellée « Centre Ressources & Expertise en Aides Techniques (CREAT) ».

4 - Archéologie préventive – Dispositions tarifaires

Par délibération du conseil du 5 octobre 2018, Nantes Métropole a défini les tarifs des coûts d'intervention du service de recherche archéologique utilisés pour répondre aux appels d'offres et facturer des interventions de fouilles aux maîtres d'ouvrage. Ceux-ci sont établis selon les modalités suivantes :

- les acquisitions, locations, prestations diverses sont facturées au coût réel, telles que par exemple : l'acquisition ou la location du petit matériel ou outillage spécifique, la location des vestiaires, de matériels de terrassement, de véhicules utilitaires, des analyses diverses, stabilisation en laboratoire, etc. ;
- les prestations du coût de personnel (personnel permanent et non-permanent) intervenant lors d'un chantier, sont basées sur le coût salarial journalier majoré d'un montant représentant les coûts moyens de gestion des services ;
- ces tarifs s'entendent hors taxe et sont majorés du taux de TVA en vigueur.

Il est proposé cette année de faire évoluer les tarifs des prestations d'archéologie hors interventions en régie, en appliquant une augmentation de + 1,7 %, équivalente à l'évolution prévisionnelle de l'inflation (tarifs arrondis à l'euro le plus proche).

Le détail des dispositions tarifaires précisant les coûts d'intervention pour la réalisation d'opérations d'archéologie préventive et mises en œuvre à compter du 1^{er} septembre 2026, est présenté en annexe 4.

5 - Prise en charge à 75 % de l'abonnement transport en commun et/ ou vélo illimité pour les élus

L'exercice du mandat métropolitain implique des déplacements réguliers des élus sur le territoire de la métropole. Conformément à l'article L. 5211-13 du Code général des collectivités territoriales, ces déplacements sont à la charge de la Métropole lorsque la réunion a lieu dans une commune autre que celle qu'ils représentent.

Afin de privilégier l'usage des transports urbains et des moyens de déplacement doux, pour les élu(e)s qui en font la demande et à condition qu'ils/elles n'en bénéficient pas déjà par leur employeur ou par leur commune, il est proposé qu'ils puissent bénéficier de la prise en charge de l'abonnement illimité aux transports en commun ou un abonnement vélo longue durée (Naolib) à hauteur de 75% du prix de l'abonnement annuel.

Ce remboursement, sur présentation de justificatifs de paiement, pourra se faire semestriellement ou annuellement selon le souhait de l'élu(e). Cette demande devra être renouvelée chaque année. Conformément au 2° alinéa de l'article L.5211-13-1 du CGCT, figure en annexe 5 la liste nominative des élus qui souhaitent bénéficier, cette année, de cet abonnement.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve les tarifs de la Maison des chercheurs étrangers pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027 (annexe n°1),
2. approuve l'adhésion de Nantes Métropole au pôle Aquanova et le versement de la cotisation annuelle correspondante, dont le montant est de 1 490 € pour l'année 2026,
3. approuve la charte d'engagement correspondante (annexe 3),
4. approuve le renouvellement de l'adhésion de Nantes Métropole au Gêrontopôle autonomie longévité des Pays de la Loire et l'adhésion de Nantes Métropole au GRADES ;
5. autorise le paiement de la cotisation annuelle correspondante ;
6. approuve les tarifs d'intervention, joints annexe 4, pour la réalisation d'opérations d'archéologie préventive à compter du 1^{er} septembre 2026 ;
7. décide de prendre en charge à 75% le coût de l'abonnement illimité Naolib transports en commun ou vélo longue durée, pour les élu(e)s qui le sollicitent (annexe 5),
8. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à signer la charte.

Adoptée à l'unanimité

Direction générale ressources
Direction de la stratégie patrimoniale

38 - REZE - 8, RUE DU SEIL : ACQUISITION AUPRES DE LA SAS ' CHEZ MARCEL ' D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER A USAGE DE CENTRE TECHNIQUE POUR 2 633 M², CADASTRE AM182 POUR UNE CONTENANCE DE 5 397 M²

Présents : 83

M. AFFILE Bertrand, Mme ASSES Moira, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anais, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEAIS Agnès, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, M. GATT Sylvain, M. GODET Laurent, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROlier Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. RICHARD Guillaume, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 15

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), M. ANNÉREAU Matthieu (pouvoir à Mme PURMAH Clara), M. ARROUET Sébastien (pouvoir à Mme ASSES Moira), M. BERTHOU Philippe (pouvoir à Mme GOYER Anne-Claire), Mme BONAMY Delphine (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), M. BURNAUD David (pouvoir à M. BESSEYRE Didier), M. CASENAVE Axel (pouvoir à M. VEY Alain), M. DECLERCQ Mathieu (pouvoir à Mme BESSE-RENARD Anais), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme DUPIN Agnès), Mme GOUÉZ Aziliz (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah), Mme LE DALL Edith (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. LONCHAMPT Patrick (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. QUÉRO Thomas (pouvoir à Mme CRENN Hélène), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme BESLIER Laure)

Absent : 0

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Dans sa séance du 29 septembre 2023, le Bureau métropolitain a approuvé la prise à bail d'un ensemble immobilier à usage de centre technique pour 2 633 m², sis 8 rue du Seil à Rezé, cadastré section AM, n° 182, pour une contenance de 5 397 m². Ce bail dérogatoire a été conclu pour une période de 36 mois s'achevant le 15 octobre 2026 et inclut une option d'achat au prix net vendeur de 3 500 000 €, condition déterminante de la prise à bail. Le site est affecté au centre technique du pôle Nantes Centralité dans le cadre de la réorganisation des services de proximité en lien avec l'intégration du territoire Nantes Sud dans le périmètre du pôle.

Conformément aux termes du bail dérogatoire, Nantes Métropole a souhaité lever l'option d'achat par courrier en date du 5 mars 2026, au prix préalablement convenu de 3 500 000 € net vendeur. La Direction de l'Immobilier de l'État a émis un avis favorable sur ces conditions en date du 16 juin 2026. La régularisation interviendra par acte notarié aux frais de Nantes Métropole.

En complément du prix, le bail prévoyait également le versement d'honoraires à hauteur de 68 174,40 € TTC qui seront désormais à verser au mandataire en charge de la liquidation judiciaire de la société CLERVILLE ayant à l'époque commercialisé le site.

Les crédits correspondants sont prévus en investissement sur l'AP 105 libellée « Urbanisme durable, habitat, politique de la ville, proximité, solidarité, santé, longévité, dialogue citoyen », opération 2026 n° 10397 libellée « Acquisition Rue du Seil – Extension CT Félix Eboué ».

Le Conseil délibère, et,

1. approuve l'acquisition auprès de la SAS « Chez Marcel » d'un ensemble immobilier à usage de centre technique sis 8 rue du Seil à Rezé, cadastré section AM, n° 182, pour une contenance de 5 397 m², au prix de net vendeur 3 500 000 €, auquel il convient d'ajouter les honoraires de commercialisation pour un montant de 68 174,40 € TTC, et les frais de notaire ;
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

93 voix pour
5 abstentions

39 - FABRIQUE DE NOS VILLES - ENTREES D'AGGLOMERATION - TAXES D'AMENAGEMENT MAJOREES : ROUTE DE CLISSON - COMMUNES DE VERTOU ET SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE - SECTEUR GARE DE VERTOU / LANDELETTES - APPROBATION / RN 444 - COMMUNE DE SAINT-HERBLAIN - SECTEUR MARCEL PAUL / JACQUES CARTIER - RECTIFICATION DU PERIMETRE D'APPLICATION

Présents : 82

M. AFFILE Bertrand, Mme ASSES Moira, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNÉT Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anais, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEOIS Agnès, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, M. GATT Sylvain, M. GODET Laurent, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. RICHARD Guillaume, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 15

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), M. ANNÉREAU Matthieu (pouvoir à Mme PURMAH Clara), M. ARROUET Sébastien (pouvoir à Mme ASSES Moira), M. BERTHOU Philippe (pouvoir à Mme GOYER Anne-Claire), Mme BONAMY Delphine (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), M. BURNAUD David (pouvoir à M. BESSEYRE Didier), M. CASENAVE Axel (pouvoir à M. VEY Alain), M. DECLERCQ Mathieu (pouvoir à Mme BESSE-RENARD Anais), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme DUPIN Agnès), Mme GOUZÉ Aziz (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah), Mme LE DALL Edith (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. LONCHAMPT Patrick (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. QUÉRO Thomas (pouvoir à Mme CRENN Hélène), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme BESLIER Laure)

Absent : 1

Mme ROLLAND Johanna

Monsieur Anthony DESCLOZIERS, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Suite à l'instauration de la taxe d'aménagement par la Loi du 29 octobre 2010 portant réforme de la fiscalité de l'urbanisme, le Conseil Communautaire, par sa délibération n°2011-153 du 21 octobre 2011, a fixé le taux de la taxe d'aménagement à 5 % sur l'ensemble du territoire de la métropole.

Par suite, l'article 155 de la Loi de finances pour 2021 (Loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020) a posé le cadre du transfert de la gestion des taxes d'urbanisme des Directions Départementales des Territoires (DDT) vers la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

L'ancien article L. 331-15 du Code de l'Urbanisme, abrogé par l'ordonnance n°2022-883 du 14 juin 2022 et repris par le nouvel article 1635 quater N du Code Général des Impôts (CGI), prévoit la possibilité d'augmenter le taux de la taxe d'aménagement (TA), jusqu'à 20 % dans certains secteurs, si l'importance des constructions nouvelles édifiées dans ces secteurs rend nécessaire la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux, de restructuration ou de renouvellement urbain pour renforcer l'attractivité des zones concernées et pour réduire les incidences liées à l'accroissement local de la population, ou la création d'équipements publics généraux.

La Loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 susvisée a par ailleurs élargi la liste des travaux et équipements justifiant une majoration du taux de la taxe d'aménagement aux travaux de recomposition et d'aménagement des espaces publics permettant d'améliorer la qualité du cadre de vie, de lutter contre les îlots de chaleur urbains, de renforcer la biodiversité ou de développer l'usage des transports collectifs et des mobilités actives.

Par ailleurs, la majoration du taux de la part intercommunale de la taxe d'aménagement (TA) doit s'inscrire dans le respect du principe de nécessité, selon lequel seul le coût des équipements nécessaires pour répondre aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions à réaliser dans les secteurs concernés peuvent être mis à la charge des constructeurs.

1 – Fabrique de nos villes - Entrées d'Agglomération - Route de Clisson - Communes de Vertou et Saint-Sébastien-sur-Loire - Secteur Gare de Vertou / Landelettes - Taxe d'Aménagement Majorée - Approbation

Dans ce cadre, et conformément aux dispositions précitées, il est proposé d'instaurer une majoration du taux de la part intercommunale de la taxe d'aménagement sur le secteur de la gare de Vertou et des Landelettes, de part et d'autre de la route de Clisson.

Ce secteur, délimité au sud par la ligne ferroviaire Nantes-Clisson, sur la commune de Vertou et au nord par le massif boisé des Gripôts, sur la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire, est directement desservi par la gare de Vertou et constitue l'amorce Est d'une séquence urbaine, dite « de porte », regroupant – autour de l'entrée d'agglomération – différentes fonctions servicielles ou de destination (zone de loisirs, activités productives et de services, émergence d'un pôle tertiaire).

Le secteur, d'une superficie d'environ 18 hectares, est constitué à la fois d'un tissu faubourien ancien autour de la gare et le long de la route de Clisson, d'emprises à dominante industrielle ou logistique sur sa partie ouest et d'opérations récentes à dominante résidentielle.

Dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm), ce secteur est identifié comme une centralité intercommunale émergente, à conforter et développer, le long de l'axe majeur et prioritaire de renouvellement urbain que constitue la route de Clisson, entrée d'agglomération déclarée d'intérêt métropolitain en décembre 2022.

En cohérence avec cette vision prospective, un marché d'études urbaine et environnementale préalables a été initié en 2022 par Nantes Métropole - en lien avec les villes de Vertou et de Saint-Sébastien-sur-Loire - afin d'organiser le renouvellement et le développement urbains du secteur à court, moyen et long termes, de définir des orientations et objectifs programmatiques et d'identifier les conditions nécessaires à sa mise en œuvre opérationnelle.

Ainsi, le plan de transformation urbaine permettant de donner corps à cette future centralité, conjointement validé avec les deux communes concernées, pose les principes et orientations d'aménagement suivants :

- une porte d'entrée métropolitaine qui se doit de ménager sa double appartenance communale en s'appuyant sur les patrimoines hérités (quartier faubourien de gare, héritage industriel, bois des Gripôts,...),
- une large recomposition urbaine et une intensification résidentielle et servicielle autour de la route de Clisson, accompagnées d'espaces publics de proximité,
- une programmation complémentaire aux dynamiques en cours à proximité et propre à « faire quartier » autour d'une offre de logements « seuil », pour tous les publics,
- une trame d'espaces publics à (re)constituer permettant d'assurer une couture urbaine et de créer des aménités, notamment par l'apport de la nature en ville avec une trame paysagère qui étire le bois des Gripôts vers la route de Clisson pour connecter les rives sébastiennaise et vertavienne,
- une entrée d'agglomération transformée en boulevard urbain qui accueille confortablement les piétons et l'axe magistral vélo et qui s'adoucit par la présence du végétal,

- un équipement de mobilité structurant à proximité de la gare pour conforter la fonction de pôle d'échanges multimodal et libérer l'espace public pour d'autres usages que le seul stationnement de véhicules individuels motorisés.

En complément de l'offre, notamment résidentielle, déjà présente sur le site, les études menées ont permis d'identifier une ambition programmatique qui permettra de structurer la centralité autour d'une offre suffisamment dimensionnée pour répondre à l'objectif initial, avec :

- un potentiel d'environ 1 100 logements complémentaires,
- la capacité à conforter et repolariser l'offre commerciale et servicielle au sein de la polarité de proximité pré-identifiée avec une capacité d'environ 6 600 m² de surface de plancher (SP) supplémentaires
- des potentiels en terme d'activités tertiaires et productives, particulièrement le long de la route de Clisson, avec environ 12 500 m² SP envisageables.

Ce potentiel de renouvellement urbain et la réalisation de constructions nouvelles induite nécessitent des besoins d'accompagnement en termes d'équipements et d'espaces publics substantiels afin de renforcer l'habitabilité de la zone concernée et de réduire les incidences liées à l'accroissement local de la population.

Dans le cadre des études menées, le coût des travaux et aménagements nécessaires à la programmation projetée, a été estimé à environ 8,5 M€ HT (valeur juillet 2025). Cette première approche, qui devra être précisée ultérieurement, vise notamment à :

- aménager la route de Clisson, de façade à façade, afin de la transformer en un boulevard urbain créant les conditions de la marchabilité, accueillant l'axe magistral vélo, préservant des capacités de stationnement sous la forme de poches en surlargeur de l'axe et végétalisant un espace public aujourd'hui totalement minéral,
- réaliser un cheminement doux Est-Ouest en lisière du bois des Gripôts afin de mieux gérer l'interface entre espaces urbanisés au sud et massif boisé préservé, au Nord,
- créer un véritable parvis pour la gare de Vertou et le prolonger par un espace végétalisé de proximité au bénéfice des habitants du quartier,
- requalifier ou aménager les voiries de desserte tertiaire existantes et futures,
- engager des actions de renaturation permettant de conforter la continuité écologique à l'Est.

Il résulte de ce qui précède que, conformément à l'article 1635 quater N du CGI susvisé, la majoration du taux de la part intercommunale de la TA sur le secteur de la gare de Vertou et des Landelettes, est justifiée par les travaux et équipements rendus nécessaires du fait de son renouvellement urbain futur et destinés notamment à améliorer la qualité du cadre de vie, à lutter contre les îlots de chaleur urbains, à renforcer la biodiversité et à développer l'usage des mobilités actives.

Compte tenu du montant et de la nature des investissements ci-dessus listés et au regard des possibilités de construction et de l'assiette taxable qu'elles représentent, il est proposé de fixer au taux majoré de 18 % la part intercommunale de la taxe d'aménagement sur le secteur, se substituant ainsi au taux général en vigueur de 5 %.

Sur ce secteur de TA majorée, les exonérations (obligatoires et facultatives) approuvées par les conseils communautaire du 21 octobre 2011 et métropolitain du 19 octobre 2015 continueront à s'appliquer.

Enfin, il est précisé qu'aucun équipement d'assainissement ne sera pris en compte dans le calcul de cette taxe d'aménagement à taux majoré et qu'ainsi, la participation forfaitaire pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) s'appliquera à chaque autorisation d'occupation des sols déposée.

Le périmètre d'application du taux majoré de la taxe représente 18 hectares conformément au plan joint en annexe 1. La liste des parcelles concernées figure en annexe 2.

2 – RN 444 - Commune de Saint-Herblain - Secteur Marcel Paul / Jacques Cartier - Taxe d'Aménagement Majorée - Rectification du périmètre d'application

Situé à Saint-Herblain, le secteur Marcel Paul – Jacques Cartier, qui fait partie du périmètre d'entrée d'agglomération RN444 Armor, est directement connecté au terminus du tramway (ligne 1 et future ligne 7), et sera desservi également par la future ligne structurante qui empruntera le boulevard Marcel Paul. Il est composé d'immeubles tertiaires peu denses en voie d'obsolescence, voire de friches sur un secteur de la rive Ouest du boulevard Marcel Paul. Un plan guide encadre le renouvellement urbain de ce secteur et une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) a été instaurée dans le PLUm, déterminant dans un cadre arboré l'émergence d'un quartier mixte et vertueux en matière environnementale.

L'émergence de ce nouveau quartier nécessitera également le réaménagement qualitatif des espaces publics attenants par :

- le réaménagement du boulevard Marcel Paul en boulevard urbain végétalisé apaisé, accueillant la ligne structurante et des pistes cyclables en site propre, jusqu'à l'échangeur n°1 franchissant la RN444 en vue d'une requalification ;
- le réaménagement des voies de desserte du secteur Jacques Cartier pour réaliser un quartier apaisé et arboré : renouvellement de la rue Jacques Cartier, rue Océane, rue Dumont d'Urville, Allée de Bougainville, rue de la Maison neuve principalement ;
- le réaménagement de la rive Nord du boulevard Allende et de la rive Ouest du boulevard François Mitterrand pour assurer une greffe harmonieuse des opérations immobilières et améliorer la sécurité des modes actifs.

La reconfiguration complète du boulevard Marcel Paul dans ce secteur nécessitera des acquisitions foncières importantes et indispensables à sa reconfiguration, permettant d'accueillir l'ensemble des mobilités sur cet axe et ainsi de permettre d'apporter une qualité urbaine aux projets immobiliers qui y seront développés et en seront directement bénéficiaires. Les constructions prévues dans ce secteur correspondent à environ 1200 logements et des surfaces importantes de bureaux et d'activité.

Le montant de ces investissements a été évalué à 25 millions d'euros.

Compte tenu du montant et de la nature des investissements d'équipements publics listés ci-avant, et au regard du potentiel de développement du secteur, une taxe d'aménagement majorée au taux de 15 % a été instituée par la délibération n°42 du Conseil Métropolitain des 26 et 27 juin 2025. Il convient de rectifier une erreur matérielle concernant l'annexe n°2 à cette délibération fixant le périmètre d'application de ladite taxe d'aménagement majorée (cf annexes 3 et 4 de la présente délibération).

Le Conseil délibère et,

1. décide d'instituer une taxe d'aménagement à taux majoré sur le secteur de la gare de Vertou et des Landelettes, le long de la route de Clisson sur les communes de Vertou et de Saint-Sébastien-sur-Loire, tel que délimité au plan joint en annexe n°1 et aux parcelles listées en annexe 2 ;
2. décide de fixer à 18 % le taux majoré de la part intercommunale de la taxe d'aménagement sur le secteur de la gare de Vertou et des Landelettes, sur les communes de Vertou et de Saint-Sébastien-sur-Loire ;
3. décide de modifier le périmètre d'application de la taxe d'aménagement majorée sur le secteur Marcel Paul / Jacques Cartier à Saint-Herblain conformément au plan joint en annexe 3 et aux parcelles listées en annexe 4 ;

4. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

92 voix pour
5 abstentions

Direction générale déléguée à la fabrique de la ville écologique et solidaire
Direction aménagement urbanisme agglomération

40 - SAINTE-LUCE SUR LOIRE - ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) MAISONNEUVE 2 - SUPPRESSION - APPROBATION

Présents : 82

M. AFFILE Bertrand, Mme ASSES Moira, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anais, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEOIS Agnès, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, M. GATT Sylvain, M. GODET Laurent, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. RICHARD Guillaume, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 15

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), M. ANNÉREAU Matthieu (pouvoir à Mme PURMAH Clara), M. ARROUET Sébastien (pouvoir à Mme ASSES Moira), M. BERTHOUPHILIPPE (pouvoir à Mme GOYER Anne-Claire), Mme BONAMY Delphine (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), M. BURNAUD David (pouvoir à M. BESSEYRE Didier), M. CASENAVE Axel (pouvoir à M. VEY Alain), M. DECLERCQ Mathieu (pouvoir à Mme BESSE-RENARD Anais), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme DUPIN Agnès), Mme GOUZÉ Aziliz (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah), Mme LE DALL Edith (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. LONCHAMPT Patrick (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. QUÉRO Thomas (pouvoir à Mme CRENN Hélène), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme BESLIER Laure)

Absent : 1

Mme ROLLAND Johanna

Monsieur Anthony DESCLOZIERS, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Par délibération de son Conseil communautaire en date du 23 juin 2006, Nantes Métropole a décidé de la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Maisonneuve 2, sur la commune de Sainte-Luce sur Loire.

L'aménagement de la ZAC a été confié, par délibération du même Conseil communautaire en date du 23 juin 2006, à la Société d'Economie Mixte de Loire-Atlantique Développement – SELA (LAD-SELA). Un nouveau traité de concession a été approuvé par délibération du Conseil métropolitain du 4 octobre 2019. Lors de cette même séance, le Conseil métropolitain a décidé de confier la poursuite de la réalisation de l'opération d'aménagement à LAD-Société Publique Locale (LAD-SPL) dans le cadre d'une concession d'aménagement qui arrivera à échéance le 31 décembre 2026.

Cette ZAC à vocation d'activités économiques, située au Nord de la commune de Sainte-Luce sur Loire et d'une superficie de 49 hectares, était destinée à accueillir des petites et moyennes entreprises et industries mais également des équipements publics d'infrastructure (voirie, réseaux, ...).

Le dossier de réalisation de l'opération, approuvé par délibération du Conseil communautaire en date du 22 décembre 2006, prévoyait la réalisation :

- au titre du programme global des constructions, de 250 000 m² de surface hors œuvre nette (SHON) destinée aux activités économiques en dominantes des PME/PMI d'artisanat et de logistique.
- au titre du programme des équipements publics :
 - la voie de desserte Est/Ouest,
 - des équipements hydrauliques noues et bassins,
 - des continuités douces piétons et cycles,
 - des voies et réseaux de desserte.

Dans sa partie aménageable, la ZAC Maisonneuve 2 est aujourd'hui achevée. En raison notamment des enjeux révélés par les inventaires environnementaux sur une partie du site et de la mise en œuvre de la démarche Eviter, Réduire, Compenser, le programme initial de la ZAC a dû être revu et a conduit à ne pas aménager une partie du site.

Dans le cadre de la clôture de la ZAC :

- un Porter à Connaissance définitif sera déposé auprès des services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Loire-Atlantique,
- les remises d'ouvrage seront effectuées par LAD-SPL au bénéfice des collectivités concernées.

Par la suite, les rétrocessions foncières afférentes seront réalisées par actes notariés.

Par conséquent, il est proposé au Conseil métropolitain de se prononcer sur la suppression de la ZAC au 31 décembre 2026. La taxe d'aménagement sera rétablie de plein droit sur le périmètre de la zone au taux de 5 % pour sa part métropolitaine à compter du 1^{er} janvier 2027.

Le Conseil délibère, et,

1. prend acte du rapport de présentation annexé à la présente et exposant, en application de l'article R. 311-12 du code de l'urbanisme, les motifs de suppression de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Maisonneuve 2, sur la commune de Sainte-Luce sur Loire
2. approuve la suppression de la ZAC de Maisonneuve 2, sur la commune de Sainte-Luce sur Loire, prenant effet au 31/12/2026,
3. acte du rétablissement, sur les terrains compris dans le périmètre de la zone d'aménagement concerté supprimée tels qu'indiqués dans l'annexe n°1 ci-jointe, de la part métropolitaine de la taxe d'aménagement, à compter du 1^{er} janvier 2027,
4. fixe le taux de la part métropolitaine de la taxe d'aménagement dans le périmètre de la zone d'aménagement concerté désormais supprimée à 5 %,
5. précise que, pour ce qui est du taux de la taxe d'aménagement visé au point 4, la présente délibération est notifiée aux services fiscaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle a été adoptée. Elle produit ses effets tant qu'elle n'a pas été rapportée ou modifiée,
6. précise que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R. 311-5 du code de l'urbanisme,
7. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

92 voix pour
5 abstentions

41 - CARQUEFOU - ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) HAUTE-FORET - SUPPRESSION - APPROBATION

Présents : 82

M. AFFILE Bertrand, Mme ASSES Moira, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNÉTH Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anais, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEOIS Agnès, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, M. GATT Sylvain, M. GODET Laurent, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. RICHARD Guillaume, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 15

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), M. ANNÉREAU Matthieu (pouvoir à Mme PURMAH Clara), M. ARROUET Sébastien (pouvoir à Mme ASSES Moira), M. BERTHOU Philippe (pouvoir à Mme GOYER Anne-Claire), Mme BONAMY Delphine (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), M. BURNAUD David (pouvoir à M. BESSEYRE Didier), M. CASENAVE Axel (pouvoir à M. VEY Alain), M. DECLERCQ Mathieu (pouvoir à Mme BESSE-RENARD Anais), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme DUPIN Agnès), Mme GOUÉZ Aziliz (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah), Mme LE DALL Edith (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. LONCHAMPT Patrick (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. QUÉRO Thomas (pouvoir à Mme CRENN Hélène), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme BESLIER Laure)

Absent : 1

Mme ROLLAND Johanna

Monsieur Anthony DESCLOZIERS, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Par délibération de son Conseil Communautaire en date du 23 juin 2006, Nantes Métropole a décidé de la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Haute-Forêt sur la commune de Carquefou.

L'aménagement de la ZAC a été confié, par délibération du Conseil communautaire en date du 23 juin 2006, à la Société d'Économie Mixte de Loire-Atlantique Développement – SELA (LAD-SELA). Le traité de concession a été résilié par délibération du Conseil métropolitain du 4 octobre 2019. Lors de cette même séance, le Conseil métropolitain a également décidé de confier la poursuite de la réalisation de l'opération d'aménagement à LAD-Société Publique Locale (LAD-SPL) dans le cadre d'une concession d'aménagement arrivée à échéance au 31 décembre 2025.

Cette ZAC à vocation d'activités économiques, située au Sud de la commune de Carquefou, et d'une superficie de 100 hectares, était destinée à accueillir des activités de logistique mais également des équipements publics d'infrastructure (voirie, réseaux, ...).

Le dossier de réalisation de l'opération, approuvé par délibération du Conseil communautaire en date du 22 décembre 2006, prévoyait la réalisation :

- au titre du programme global des constructions, de 500 000 m² de surface hors œuvre nette (SHON) destinée aux activités à dominante logistique,
- au titre du programme des équipements publics :
 - création de voirie primaire, secondaire et tertiaire,
 - des bandes cyclables,
 - des cheminements piétons,
 - des réseaux et ouvrages d'assainissement, des bassins de rétention,
 - un réseau d'eau potable, de défense incendie,

- des réseaux électriques de distribution basse tension et moyenne tension,
- un réseau de distribution de gaz et canalisations,
- un réseau de télécommunication,
- de l'éclairage public,
- des aménagements paysagers.

Le programme de la ZAC Haute-Forêt est aujourd'hui achevé.

Par ailleurs, un procès-verbal en date du 22 mai 2025, signé par Nantes Métropole, concessionnaire, et Loire-Atlantique Développement – SELA (LAD-SELA), aménageur, est venu acter la remise des ouvrages aux collectivités concernées, dans les conditions fixées par le traité de concession.

Par suite, les rétrocessions foncières afférentes, au bénéfice de Nantes Métropole, ont été réalisées par acte notarié en date du 31 mars 2026.

Par conséquent, il est proposé au Conseil métropolitain de se prononcer sur la suppression de la ZAC au 31 décembre 2026. La taxe d'aménagement sera rétablie de plein droit sur le périmètre de la zone au taux de 5 % pour sa part métropolitaine, à compter du 1^{er} janvier 2027.

Le Conseil délibère, et,

1. prend acte du rapport de présentation annexé à la présente et exposant, en application de l'article R. 311-12 du code de l'urbanisme, les motifs de suppression de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Haute-Forêt sur la commune de Carquefou,
2. approuve la suppression de la Zone d'Aménagement Concerté de Haute-Forêt, située sur la commune de Carquefou, prenant effet au 31/12/2026,
3. acte du rétablissement, sur les terrains compris dans le périmètre de la ZAC supprimée tels qu'indiqués dans l'annexe n°1 ci-jointe, de la part métropolitaine de la taxe d'aménagement, à compter du 1^{er} janvier 2027,
4. fixe le taux de la part métropolitaine de la taxe d'aménagement dans le périmètre de la zone d'aménagement concerté désormais supprimée à 5 %,
5. précise que, pour ce qui est du taux de la taxe d'aménagement visé au point 4, la présente délibération est notifiée aux services fiscaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle a été adoptée. Elle produit ses effets tant qu'elle n'a pas été rapportée ou modifiée,
6. précise que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R. 311-5 du code de l'urbanisme,
7. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

91 voix pour
1 voix contre
5 abstentions

42 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT A VOCATION ECONOMIQUE ET D'HABITAT - COMPTES-RENDUS ANNUELS D'ACTIVITES 2025 DE LOIRE OCEAN DEVELOPPEMENT - AVENANTS AUX CONCESSIONS D'AMENAGEMENT - APPROBATION

Présents : 75

M. AFFILE Bertrand, Mme ASSES Moira, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anais, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEAIS Agnès, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BURGAUD Cécilia, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, M. GATT Sylvain, M. GODET Laurent, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. RICHARD Guillaume, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 13

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), M. ANNÉREAU Matthieu (pouvoir à Mme PURMAH Clara), M. ARROUET Sébastien (pouvoir à Mme ASSES Moira), M. BERTHOU Philippe (pouvoir à Mme GOYER Anne-Claire), M. BURNAUD David (pouvoir à M. BESSEYRE Didier), M. CASENAVE Axel (pouvoir à M. VEY Alain), M. DECLERCQ Mathieu (pouvoir à Mme BESSE-RENARD Anais), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme DUPIN Agnès), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah), Mme LE DALL Edith (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. LONCHAMPT Patrick (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. QUÉRO Thomas (pouvoir à Mme CRENN Hélène), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme BESLIER Laure)

Absents : 10

M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BONAMY Delphine, Mme BUCHOU Sandrine, Mme COPPEY Mahel, Mme GOUÉZ Azilil, Mme HELARY Mélissa, Mme NAEL Myriam, M. QUENEA Pierre, Mme ROLLAND Johanna

Monsieur Anthony DESCLOZIERS, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

1/ Approbation des comptes-rendus annuels d'activités au titre de l'année 2025

Il revient au Conseil métropolitain d'adopter, en qualité d'organe délibérant de l'autorité concédante, les comptes-rendus annuels d'activités au titre de l'année 2025 relatifs aux différentes opérations d'aménagement créées ou transférées et poursuivies sous le régime juridique de la convention publique d'aménagement ou de la concession d'aménagement et à cette occasion de faire le point sur les actions en cours en 2026.

Par ailleurs, dans le cadre de la poursuite des opérations, il convient de modifier certaines concessions d'aménagement tel que précisé dans le tableau ci-joint (annexe n°1).

Il est donc proposé d'approuver les comptes-rendus annuels d'activités tels que présentés en annexes n°1 et n°2 ainsi que les avenants aux concessions joints en annexe n°3.

2/ Opération d'aménagement du Verger à Carquefou - Approbation du bilan de clôture de la concession et du quitus donné à l'aménageur.

Par avenant n°3 au traité de concession d'aménagement de la ZAC du Verger à Carquefou, en date du 20 juillet 2022, l'échéance de ladite concession a été fixée au 31 décembre 2025. L'ensemble des travaux prévus au Programme des Équipements Publics de l'opération étant achevé et les rétrocessions foncières afférentes étant dorénavant effectives, Loire Océan Développement a – conformément à l'article 32 du traité de concession – arrêté le bilan de clôture de l'opération.

Ce bilan fait apparaître un solde d'exploitation positif d'un montant de 242 955,40€ dont le concédant, conformément à l'article 35.2.3 du traité de concession, est l'unique bénéficiaire.

Il est donc proposé d'approuver le bilan de clôture de l'opération tel que présenté en annexe n°4.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve le compte-rendu annuel d'activité (annexes n°1 et 2) qui lui a été soumis au titre de l'année 2025, en application de l'article L 300-5 II 3° du code de l'urbanisme, par la SEM Loire Océan Développement, concessionnaire des opérations d'aménagement suivantes :

- Moulin Cassé-Croix Rouge à Bouguenais et Saint-Aignan de Grand Lieu ;
- Le Verger à Carquefou ;
- Hauts de Couëron 3 à Couëron ;
- Ouest Centre Ville à Couëron ;
- Rives de Loire à Couëron ;
- Océane Nord La Brosse aux Sorinières et à Rezé ;
- La Jaguère à Rezé ;
- Centre-Bourg - Pontereau Piletère à Mauves sur Loire ;
- Centre industriel à Saint-Herblain ;
- Deux Ruisseaux à Thouaré-sur-Loire ;

2. approuve les avenants ci-annexés (annexe n°3) aux traités de concessions d'aménagement des opérations suivantes portées par la SEM Loire Océan Développement :

- Centre-Bourg - Pontereau Piletère à Mauves sur Loire – Avenant n°9
- Hauts de Couëron 3 à Couëron – Avenant n°11;
- La Jaguère à Rezé Avenant n°9;
- Ouest Centre Ville à Couëron – Avenant n°9
- Rives de Loire à Couëron – Avenant n°15 ;
- Centre industriel à Saint-Herblain – Avenant n°16 ;

3. approuve le bilan de clôture de la concession d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté du Verger à Carquefou (annexe n°4) et donne quitus à l'aménageur ;

4. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

82 voix pour

5 abstentions

1 non-participation au vote : M. CASENAVE Axel

43 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT A VOCATION ECONOMIQUE ET D'HABITAT - COMPTES-RENDUS ANNUELS D'ACTIVITES 2025 DE NANTES METROPOLE AMENAGEMENT - AVENANTS AUX CONCESSIONS D'AMENAGEMENT - APPROBATION

Présents : 67

M. AFFILE Bertrand, Mme ASSES Moira, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anais, Mme BIR Cécile, Mme BLUMENTAL Cécilia, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEAIS Agnès, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, Mme CERAN Anne-Lise, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, M. GATT Sylvain, M. GODET Laurent, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. RICHARD Guillaume, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, M. VOZELLAUD François

Absents et représentés : 11

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), M. ANNÉREAU Matthieu (pouvoir à Mme PURMAH Clara), M. ARROUET Sébastien (pouvoir à Mme ASSES Moira), M. CASENAVE Axel (pouvoir à M. VEY Alain), M. DECLERCQ Mathieu (pouvoir à Mme BESSE-RENARD Anais), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme DUPIN Agnès), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah), Mme LE DALL Edith (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. LONCHAMPT Patrick (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. QUÉRO Thomas (pouvoir à Mme CRENN Hélène), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme BESLIER Laure)

Absents : 20

M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, M. BERTHOU Philippe, Mme BERTU Mahaut, M. BESSEYRE Didier, M. BLANCHARD François, Mme BONAMY Delphine, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BURNAUD David, M. CHATEAU Olivier, Mme COPPEY Mahel, Mme GOUZÉ Aziliz, Mme GOYER Anne-Claire, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme NAEL Myriam, Mme PAHUN Louise, M. QUENEA Pierre, Mme ROLLAND Johanna, Mme VITOUX Marie

Monsieur Anthony DESCLOZIERS, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Il revient au Conseil métropolitain d'adopter, en qualité d'organe délibérant de l'autorité concédante, les comptes-rendus annuels d'activités au titre de l'année 2025 relatifs aux différentes opérations d'aménagement créées ou transférées et poursuivies sous le régime juridique de la convention publique d'aménagement ou de la concession d'aménagement et à cette occasion de faire le point sur les actions en cours en 2026.

Par ailleurs, dans le cadre de la poursuite des opérations, il convient de modifier certaines concessions d'aménagement tel que précisé dans le tableau ci-joint (annexe n°1).

Il est donc proposé d'approuver les comptes-rendus annuels d'activités tels que présentés en annexes n°1 et n°2 ainsi que les avenants aux concessions joints en annexe n°3.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve les comptes-rendus annuels d'activité (annexes n°1 et 2) qui lui ont été soumis au titre de l'année 2025, en application de l'article L 300-5 II 3° du Code de l'urbanisme, par la Société Publique Locale (SPL) Nantes Métropole Aménagement, concessionnaire des opérations d'aménagement suivantes :
 - Les Ormeaux à Bouaye
 - Cartrons à Brains
 - La Bréhannerie 2 au Pellerin
 - Les Vignes aux Sorinières
 - Chantrerie 1 à Nantes
 - Malakoff Pré - Gauchet à Nantes
 - Bottière-Chénaie à Nantes
 - Bottière Pin Sec à Nantes
 - Erdre Porterie à Nantes
 - Champ de Manoeuvre à Nantes
 - Pirmil Les Isles à Nantes et Rezé
 - Caserne Mellinet à Nantes
 - Place des Dervallières et ses abords à Nantes
 - Grand Val (la Jalière) à Orvault
 - Vallon des Garettes à Orvault
 - Plaisance à Orvault
 - Le Landas à Saint-Jean de Boiseau
2. approuve les avenants ci-annexés (annexe n°3) aux concessions ou conventions publiques d'aménagement des opérations suivantes conclues avec la SPL Nantes Métropole Aménagement :
 - Cartrons à Brains – Avenant n°1
 - Les Ormeaux à Bouaye – Avenant n°13
 - La Bréhannerie 2 au Pellerin – Avenant n°13
 - Les Vignes aux Sorinières – Avenant n°9
 - Malakoff Pré - Gauchet à Nantes - Avenant n°21
 - Bottière Pin Sec à Nantes – Avenant n°4
 - Erdre Porterie à Nantes - Avenant n°17
 - Champ de Manoeuvre à Nantes- Avenant n°8
 - Doulon Gohards à Nantes – Avenant n°9
 - Pirmil Les Isles à Nantes et Rezé - Avenant n°6
 - Grand Val (Jalière) à Orvault - Avenant n°9
 - Plaisance à Orvault – Avenant n°4
3. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

72 voix pour

5 abstentions

1 non-participation au vote : M. ARROUET Sébastien

44 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT A VOCATION ECONOMIQUE ET D'HABITAT - COMPTES-RENDUS ANNUELS D'ACTIVITES 2025 DE LOIRE OCEAN METROPOLE AMENAGEMENT - AVENANTS AUX CONCESSIONS D'AMENAGEMENT - APPROBATION

Présents : 75

M. AFFILE Bertrand, Mme ASSES Moira, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anaïs, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEOIS Agnès, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BURGAUD Cécilia, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, M. GATT Sylvain, M. GODET Laurent, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. RICHARD Guillaume, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franck, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 12

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), M. ANNÉREAU Matthieu (pouvoir à Mme PURMAH Clara), M. ARROUET Sébastien (pouvoir à Mme ASSES Moira), M. BERTHOUPHILIPPE (pouvoir à Mme GOYER Anne-Claire), M. CASENAVE Axel (pouvoir à M. VEY Alain), M. DECLERCQ Mathieu (pouvoir à Mme BESSE-RENARD Anaïs), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme DUPIN Agnès), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah), Mme LE DALL Edith (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. LONCHAMPT Patrick (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. QUÉRO Thomas (pouvoir à Mme CRENN Hélène), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme BESLIER Laure)

Absents : 11

M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, M. BESSEYRE Didier, Mme BONAMY Delphine, Mme BUCHOU Sandrine, M. BURNAUD David, Mme COPPEY Mahel, Mme GOUZAZILIZ, Mme IMPERIALE Sandra, Mme NAEL Myriam, Mme ROLLAND Johanna

Monsieur Anthony DESCLOZIERS, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Il revient au Conseil métropolitain d'adopter, en qualité d'organe délibérant de l'autorité concédante, les comptes-rendus annuels d'activités au titre de l'année 2025 relatifs aux différentes opérations d'aménagement créées ou transférées et poursuivies sous le régime juridique de la convention publique d'aménagement ou de la concession d'aménagement et à cette occasion de faire le point sur les actions en cours en 2025.

Par ailleurs, dans le cadre de la poursuite des opérations, il convient de modifier certaines concessions d'aménagement tel que précisé dans le tableau ci-joint (annexe n°1).

Il est donc proposé d'approuver les comptes-rendus annuels d'activités tels que présentés en annexes n°1 et n°2 ainsi que les avenants aux concessions joints en annexe n°3.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve les comptes-rendus annuels d'activité (annexes n°1 et 2) qui lui ont été soumis au titre de l'année 2025, en application de l'article L 300-5 II 3° du code de l'urbanisme, par la Société Publique Locale (SPL) Loire Océan Métropole Aménagement, concessionnaire des opérations d'aménagement suivantes :

- Moulin-Boisseau à Carquefou ;
- Métairie Rouge à La Chapelle-sur-Erdre ;
- Coeur de Ville aux Sorinières ;
- Nantes Nord à Nantes ;
- Grand Bellevue à Saint-Herblain et Nantes ;
- Boulevard de la Baule à Saint-Herblain et Nantes ;
- Château à Rezé ;
- Vert-Praud à Rezé ;

2. approuve les avenants ci-annexés (annexe n°3), aux concessions ou conventions publiques d'aménagement des opérations suivantes portées par la SPL Loire Océan Métropole Aménagement :

- Boulevard de la Baule à Saint-Herblain et Nantes - Avenant n°9 ;
- Grand Bellevue à Saint-Herblain et Nantes - Avenant n°6 ;
- Château à Rezé – Avenant n°5 ;
- Vert-Praud à Rezé– Avenant n°5 ;
- Moulin-Boisseau à Carquefou – Avenant n°5 ;
- Nantes Nord à Nantes– Avenant n°6 ;

3. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

82 voix pour
5 abstentions

45 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT D'HABITAT ET A VOCATION ECONOMIQUE - COMPTE RENDUS D'ACTIVITES 2025 DE LOIRE ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT - SEM, SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE - AVENANTS AUX CONCESSIONS D'AMENAGEMENT - APPROBATION

Présents : 79

M. AFFILE Bertrand, Mme ASSES Moira, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anaïs, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEAIS Agnès, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINIEU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DERRIEN Jean-Jacques, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, M. GATT Sylvain, M. GODET Laurent, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. RICHARD Guillaume, M. SALAÛN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 15

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), M. ANNÉREAU Matthieu (pouvoir à Mme PURMAH Clara), M. ARROUET Sébastien (pouvoir à Mme ASSES Moira), M. BERTHOU Philippe (pouvoir à Mme GOYER Anne-Claire), Mme BONAMY Delphine (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), M. BURNAUD David (pouvoir à M. BESSEYRE Didier), M. CASENAVE Axel (pouvoir à M. VEY Alain), M. DECLERCQ Mathieu (pouvoir à Mme BESSE-RENARD Anaïs), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme DUPIN Agnès), Mme GOUÉZ Aziliz (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah), Mme LE DALL Edith (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. LONCHAMPT Patrick (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. QUÉRO Thomas (pouvoir à Mme CRENN Hélène), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme BESLIER Laure)

Absents : 4

M. DESCLOZIERS Anthony, Mme IMPERIALE Sandra, Mme ROLLAND Johanna, Mme VITOUX Marie

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Il revient au Conseil métropolitain d'adopter, en qualité d'organe délibérant de l'autorité concédante, les comptes-rendus annuels d'activités de la société d'économie mixte Loire Atlantique Développement SELA au titre de l'année 2025 relatifs aux différentes opérations d'aménagement créées ou transférées et poursuivies sous le régime juridique de la convention publique d'aménagement ou de la concession d'aménagement et à cette occasion de faire le point sur les actions en cours en 2026.

Par ailleurs, dans le cadre de la poursuite des opérations, il convient de modifier certaines concessions d'aménagement tel que précisé dans le tableau ci-joint (annexe n°1).

Il est donc proposé d'approuver les comptes-rendus annuels d'activités tels que présentés en annexes n°1 et n°2, les avenants aux concessions joints en annexe n°3 et l'avenant à la convention d'avance jointe en annexe n°4.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve les comptes-rendus annuels d'activité (annexes n°1 et 2) qui lui ont été soumis au titre de l'année 2025, en application de l'article L 300-5 II 3° du code de l'urbanisme, par la SEM Loire Atlantique Développement SELA, concessionnaire des opérations d'aménagement suivantes :

- Coteaux de Grandlieu à Bouaye ;
- La Fleuriaye 2 à Carquefou ;
- Les Perrières à La Chapelle-sur-Erdre ;
- La Minais à Sainte-Luce-sur-Loire ;
- Montagne Plus à la Montagne ;

2. approuve les avenants ci-annexés (annexe n°3) aux concessions ou conventions publiques d'aménagement des opérations suivantes portées par la SEM Loire Atlantique Développement SELA :

- La Minais à Sainte-Luce-sur-Loire - Avenant n°9 ;
- Montagne Plus à La Montagne – Avenant n°14 ;

3. approuve l'avenant n°1 à la convention d'avance de trésorerie n°3 pour l'opération La Minais à Sainte-Luce-sur-Loire (annexe n° 4) ;

4. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

89 voix pour

5 abstentions

Direction générale déléguée à la fabrique de la ville écologique et solidaire
Cellule de gestion DUH

46 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT D'HABITAT ET A VOCATION ECONOMIQUE - COMPTE RENDUS D'ACTIVITES 2025 DE LOIRE ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT - SPL, SOCIETE PUBLIQUE LOCALE - APPROBATION

Présents : 81

M. AFFILE Bertrand, Mme ASSES Moira, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anais, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEOIS Agnès, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, M. GATT Sylvain, M. GODET Laurent, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. RICHARD Guillaume, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Frankie, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 15

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), M. ANNÉREAU Matthieu (pouvoir à Mme PURMAH Clara), M. ARROUET Sébastien (pouvoir à Mme ASSES Moira), M. BERTHOUPHILIPPE (pouvoir à Mme GOYER Anne-Claire), Mme BONAMY Delphine (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), M. BURNAUD David (pouvoir à M. BESSEYRE Didier), M. CASENAVE Axel (pouvoir à M. VEY Alain), M. DECLERCQ Mathieu (pouvoir à Mme BESSE-RENARD Anais), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme DUPIN Agnès), Mme GOUZÉ Aziliz (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah), Mme LE DALL Edith (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. LONCHAMPT Patrick (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. QUÉRO Thomas (pouvoir à Mme CRENN Hélène), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme BESLIER Laure)

Absents : 2

Mme IMPERIALE Sandra, Mme ROLLAND Johanna

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Il revient au Conseil métropolitain d'adopter, en qualité d'organe délibérant de l'autorité concédante, les comptes-rendus annuels d'activités de la société publique locale Loire Atlantique Développement (LAD-SPL) au titre de l'année 2025 relatifs aux différentes opérations d'aménagement créées ou transférées et poursuivies sous le régime juridique de la convention publique d'aménagement ou de la concession d'aménagement et à cette occasion de faire le point sur les actions en cours en 2026.

Il est donc proposé d'approuver le compte-rendu annuel d'activités tel que présenté en annexes n°1 et n°2 .

Le Conseil délibère, et,

1. approuve le compte-rendu annuel d'activité (annexes n°1 et 2) qui lui a été soumis au titre de l'année 2025, en application de l'article L 300-5 II 3° du code de l'urbanisme, par la Société Loire Atlantique Développement (LAD-SPL), Société publique locale, concessionnaire de l'opération Maison Neuve 2 – Haute Forêt à Sainte-Luce-sur-Loire et Carquefou ;
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

91 voix pour

5 abstentions

Direction générale ressources
Direction du contrôle de gestion

47 - COMMUNICATION DE L'AVIS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES RELATIF A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC 2026-2031 POUR L'EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORTS PUBLICS URBAINS DE PERSONNES ET LA COORDINATION DES SERVICES DE MOBILITE DE NANTES METROPOLE - INFORMATION

Présents : 81

M. AFFILE Bertrand, Mme ASSES Moira, M. AUCANT William, Mme AUFFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNÉTH Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anais, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEAIS Agnès, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, M. GATT Sylvain, M. GODET Laurent, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. RICHARD Guillaume, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÛN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Frankie, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 15

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), M. ANNEREAU Matthieu (pouvoir à Mme PURMAH Clara), M. ARROUET Sébastien (pouvoir à Mme ASSES Moira), M. BERTHOU Philippe (pouvoir à Mme GOYER Anne-Claire), Mme BONAMY Delphine (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), M. BURNAUD David (pouvoir à M. BESSEYRE Didier), M. CASENAVE Axel (pouvoir à M. VEY Alain), M. DECLERCQ Mathieu (pouvoir à Mme BESSE-RENARD Anais), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme DUPIN Agnès), Mme GOUZAZ Aziliz (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah), Mme LE DALL Edith (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. LONCHAMPT Patrick (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. QUÉRO Thomas (pouvoir à Mme CRENN Hélène), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme BESLIER Laure)

Absents : 2

Mme IMPERIALE Sandra, M. LE CORRE Philippe

Monsieur Anthony DESCLOZIERS, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

En application de l'article L. 211-12 du Code des juridictions financières et de l'article L. 1411-18 du Code général des collectivités territoriales, le Préfet du département de la Loire-Atlantique a saisi la chambre régionale des comptes des Pays de la Loire (CRC) d'une demande tendant à l'examen, pour avis, de la convention de délégation de service public attribuée à la SEMITAN pour l'exploitation, sur la période 2026-2031, du réseau de transports publics urbains de personnes et la coordination des services de mobilité de Nantes Métropole.

La CRC a disposé d'un délai d'un mois à compter de la saisine du Préfet pour produire son avis, lequel est transmis pour information au Conseil métropolitain.

Le Conseil délibère et,

1. prend acte de la communication aux membres du Conseil de l'avis de la chambre régionale des comptes des Pays de la Loire relatif à la convention de délégation de service public attribuée à la SEMITAN pour l'exploitation, sur la période 2026-2031, du réseau de transports publics urbains de personnes et la coordination des services de mobilité de Nantes Métropole.
2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

48 - RAPPORTS ANNUELS 2025 :

- PRIX ET QUALITE DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT ET PREVENTION ET GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

- DELEGATAIRES DE SERVICES PUBLICS

- TITULAIRE DE CONTRAT DE PARTENARIAT

- ADMINISTRATEURS DES SAEM, SPL ET SPLA

- COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Présents : 81

M. AFFILE Bertrand, Mme ASSES Moira, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BESSE-RENARD Anaïs, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, M. BOUCHER Thomas, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEOIS Agnès, M. BOUTHOLEAU Romain, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, M. GATT Sylvain, M. GODET Laurent, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. RICHARD Guillaume, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÛN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franck, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 15

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), M. ANNÉREAU Matthieu (pouvoir à Mme PURMAH Clara), M. ARROUET Sébastien (pouvoir à Mme ASSES Moira), M. BERTHOUPHILIPPE (pouvoir à Mme GOYER Anne-Claire), Mme BONAMY Delphine (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), M. BURNAUD David (pouvoir à M. BESSEYRE Didier), M. CASENAVE Axel (pouvoir à M. VEY Alain), M. DECLERCQ Mathieu (pouvoir à Mme BESSE-RENARD Anaïs), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme DUPIN Agnès), Mme GOUZÉ Aziliz (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah), Mme LE DALL Edith (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), M. LONCHAMPT Patrick (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. QUÉRO Thomas (pouvoir à Mme CRENN Hélène), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme BESLIER Laure)

Absents : 2

Mme IMPERIALE Sandra, M. LE CORRE Philippe

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

I. Services publics de l'eau potable et de l'assainissement : Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité des services

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente de Nantes Métropole doit présenter à l'assemblée délibérante, dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement. L'objectif de ce rapport est de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Comme le permet l'article D2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, et pour mieux permettre aux usagers d'appréhender la complémentarité entre les différentes composantes du cycle de l'eau que sont l'eau potable, l'assainissement, et les milieux aquatiques, ces informations vous sont transmises dans un rapport unique.

Le rapport est conforme aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales : outre la présentation générale des services de l'eau et de l'assainissement et des principaux événements marquants de l'année, figurent aussi les indicateurs de performance obligatoires, aussi bien techniques que financiers.

Par ailleurs, les données fournies par les opérateurs publics d'eau potable et d'assainissement comme celles des opérateurs privés titulaires d'un marché public d'exploitation ont été intégrées dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement.

Ce rapport a été soumis à l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), au sein de laquelle siègent des représentants des usagers.

Présenté au conseil métropolitain lors de la séance publique des 25 et 26 juin 2026, ce document fera ensuite l'objet d'une communication par le maire de chacune des communes membres de Nantes Métropole à son conseil municipal.

Ce rapport sur le prix et la qualité du service est joint à la présente délibération.

II - Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés : Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service – Rapports annuels 2025 des opérateurs privés délégataires de services publics

A - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Conformément à l'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente de Nantes Métropole doit présenter à l'assemblée délibérante, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

L'objectif est de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Conformément au décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, outre les indicateurs techniques et financiers représentatifs du service, figure également dans ce rapport une présentation générale du service et des principaux événements marquants de l'année.

Par ailleurs, les données fournies par les opérateurs publics de collecte comme celles des opérateurs privés titulaires d'un marché de prestation de services ont été intégrées dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport a été soumis à l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) au sein de laquelle siègent des représentants des usagers.

Présenté au Conseil métropolitain lors de la séance des 25 et 26 juin 2026, ce document fera ensuite l'objet d'une communication par le maire de chacune des communes membres de Nantes Métropole à son Conseil municipal.

Ce rapport sur le prix et la qualité du service est joint à la présente délibération.

B - Rapports annuels des opérateurs privés délégataires de services publics

Conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégataires de service public ont remis à Nantes Métropole un rapport pour l'exercice 2025 concernant le service public de

prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour lequel ils ont reçu délégation.

Il s'agit des contrats de délégations de service public suivants :

- ALCEA :

Contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du centre de traitement et de valorisation des déchets de la Prairie de Mauves qui a pris effet le 12 octobre 2012 et qui a pris fin le 31 mars 2026.

Contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du complexe multifilières VALO'LOIRE, centre de traitement et de valorisation des déchets situé sur la Prairie de Mauves à Nantes qui a pris effet le 1^{er} avril 2025.

- ARC-EN-CIEL 2034 :

Contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du complexe multifilières ARC-EN-CIEL 2034, centre de traitement et de valorisation des déchets situé à Couëron qui a pris effet le 1^{er} mars 2019.

Les rapports des délégataires de service public, ainsi qu'une synthèse, sont joints à la présente délibération.

III - Les Rapports annuels des autres délégataires de services publics

Développement économique :

- Le service public de gestion et animation du patrimoine immobilier économique métropolitain : une convention de délégation de service public a été conclue le 11 décembre 2020 avec la SPL Nantes Métropole Aménagement pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021.
- L'exploitation du Marché d'Intérêt National (MIN) de Nantes Métropole : une convention de délégation de service public a été conclue le 20 décembre 2021 pour une durée de 5 ans du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026.
- La gestion et la mise en œuvre de la politique touristique métropolitaine : une convention de délégation de service public a été conclue le 17 décembre 2021 avec la SPL Le Voyage à Nantes pour une durée de 5 ans, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026.
- La gestion et l'exploitation des Machines de l'Île : une convention de délégation de service public a été conclue le 5 juillet 2010 avec la SPL le Voyage à Nantes pour une durée qui court du 22 juillet 2010 au 31 décembre 2025. Par avenant, cette DSP a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2026.
- La gestion et l'exploitation de la Cité des Congrès et du Parc des Expositions de La Beaujoire : une convention de délégation de service public pour l'exploitation de la Cité des Congrès a été conclue le 11 novembre 2011 avec la SPL La Cité Le Centre des Congrès de Nantes pour une durée de 16 ans à compter du 1^{er} janvier 2012. Par avenant, cette DSP a été résiliée de manière anticipée au 31 décembre 2025. Une convention de délégation de service public a été conclue le 5 décembre 2011 avec la Société du Parc des Expositions de la Beaujoire (S.P.E.B.) pour une durée de 20 ans à compter du 1^{er} janvier 2012. Un protocole de résiliation anticipée au 31/12/2025 du contrat de DSP a été approuvé lors du Conseil Métropolitain des 14 et 15 décembre 2023. Une convention unique de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la Cité des Congrès et du Parc des Expositions de La Beaujoire a été conclue le 18 décembre 2025 pour une durée de 5 ans, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030.
- La conception, l'extension, l'exploitation technique et commerciale du réseau de communications électroniques à très haut débit : une convention de délégation de service public a été conclue le 2 décembre 2011 avec la société Nantes Networks pour une durée de 25 ans à compter du 1^{er} janvier 2012.

- Le développement, l'animation et la promotion des industries culturelles et créatives (ICC) sur le territoire métropolitain ; l'exploitation, la gestion et l'animation des halles 1&2, bâtiment totem des ICC sur le Quartier de la création : une convention de délégation de service public a été conclue le 19 décembre 2024 avec la SPL SAMOA pour une durée de cinq ans, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029.

Les rapports des délégataires de service public mentionnés ci-dessus, ainsi qu'une synthèse, sont joints à la présente délibération.

Déplacements :

- Le service public pour la gestion des ports fluviaux de l'Erdre à Nantes, de Trentemoult à Rezé et de Couëron : Convention de délégation de service public conclue le 13 juillet 2018 avec Nantes Métropole Gestion Services pour une durée de 5 ans, du 1er septembre 2018 au 31 août 2023. Par avenants, cette DSP a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2027.
- Le service public du réseau de transports collectifs de l'agglomération nantaise : convention de délégation de service public conclue avec la SEMITAN, le 13 décembre 2018, pour une durée de 7 ans à compter du 1er janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2025.

Stationnement :

- SAS EFFIA Stationnement :

Convention de délégation de service public pour l'exploitation des parkings « Secteur Gare » Gare Château, Gare Sud 2, Gare Sud 3, Gare Sud 4, Fresche Blanc, le parc autocars et exploitation technique du Pôle d'Echange Multimodal (PEM), conclue le 10 décembre 2024 pour une durée de 5 ans, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029.

Convention de délégation de service public pour l'exploitation des parkings de stationnement du « Centre Ouest » Aristide Briand, Cité des Congrès, Les Nefs, Les Machines, Médiathèque et Descartes conclue le 12 décembre 2023 pour une durée de 5 ans, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028.

- SAEM Nantes-métropole Gestion Equipements :

Convention de délégation de service public pour l'exploitation du parking Cathédrale conclue le 28 octobre 2004 pour une durée de 25 ans à compter de la date de mise en exploitation du parking, du 8 janvier 2007 au 7 janvier 2032.

- SPL Nantes Métropole Gestion Services :

Convention de délégation de service public « Coeur de Ville » pour l'exploitation des parkings Tour Bretagne, Commerce, Decré Bouffay, Feydeau, Graslin, Talensac et Bellamy conclue le 7 décembre 2022 pour une durée de 5 ans du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027.

Les rapports des délégataires de service public mentionnés ci-dessus, ainsi qu'une synthèse, sont joints à la présente délibération.

Grands équipements métropolitains :

Direction Générale à la Culture et Arts dans la Ville

- Zénith Nantes Métropole

Un contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Zénith Nantes Métropole a été conclu le 24 septembre 2019 avec la société Colling et Cie. Le contrat actuel couvre la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2028.

- La gestion du site du Château des Ducs de Bretagne, du musée d'Histoire de Nantes, du Mémorial de l'abolition de l'esclavage et des cryptes de la cathédrale (actuellement fermées au public)

Le contrat actuel couvre la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026. Une convention de délégation de service public a été conclue le 10 décembre 2021 avec la SPL le Voyage à Nantes pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2022. Elle arrivera à échéance le 31 décembre 2026.

Les rapports des délégataires de service public mentionnés ci-dessus, ainsi qu'une synthèse, sont joints à la présente délibération.

Crématoriums

Nantes Métropole a confié à OGF la réalisation d'un crématorium à Saint-Jean-de-Boiseau, la mise aux normes du crématorium de Nantes et la gestion de ces deux équipements. La délégation de service public couvre initialement, une durée de 12 ans à partir du 09 mai 2015.

En juin 2015, OGF a créé une société *ad hoc* « Crématoriums de l'agglomération nantaise » pour faciliter le suivi et le contrôle des engagements contractuels par Nantes Métropole.

Le délégataire assume les investissements à sa charge exclusive consistant dans les travaux suivants :

- La rénovation et la mise aux normes du crématorium de Nantes permet d'accueillir dans de meilleures conditions les familles et les proches des défunts.
- Le Pôle funéraire métropolitain des « Landes de la Prunière », construit entre mai 2018 et juin 2019, a été mis en service en octobre 2019. Le crématorium permet de répondre aux besoins croissants de crémation et de concourir au maillage territorial dans le domaine funéraire.

Dans la perspective du renouvellement de la délégation de service public, le Conseil métropolitain du 03 octobre 2025 a prolongé la convention de 11 mois jusqu'au 31 décembre 2027.

Le rapport annuel remis par le délégataire, ainsi qu'une synthèse, sont joints à la présente délibération.

IV – Rapport annuel du titulaire d'un contrat de partenariat

Nantes Métropole a conclu le 16 juillet 2014 avec la SAS Gare Sud 3, un contrat de partenariat relatif à la réalisation d'un parc de stationnement îlot 8A1 à Nantes, associé à une opération de valorisation immobilière.

Afin de permettre le suivi de l'exécution du marché de partenariat, un rapport annuel est établi par le titulaire. Il est adressé, chaque année, à Nantes Métropole dans les quarante-cinq jours suivant la date anniversaire de la signature du contrat.

Ce rapport annuel doit être transmis à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'un débat.

Le rapport annuel, ainsi qu'une synthèse, sont joints à la présente délibération.

V - Sociétés d'économie mixte, sociétés publiques locales, sociétés publiques locales d'aménagement – Rapports annuels des administrateurs aux conseils d'administration

Conformément à l'article L 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, les représentants de Nantes Métropole siégeant dans les organes délibérants des sociétés d'économie mixte (SAEM), des sociétés publiques locales (SPL), des sociétés par Actions Simplifiée (SAS), des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC), et des sociétés publiques locales d'aménagement (SPLA) doivent soumettre un rapport écrit au Conseil métropolitain.

La production de ces informations a pour objectif d'améliorer l'information et le contrôle du Conseil métropolitain sur l'ensemble des structures associées dépendant directement de Nantes Métropole et de vérifier que ces sociétés agissent en conformité avec les orientations et actions engagées par Nantes Métropole.

Les rapports des administrateurs des SAEM, SPL et SPLA pour l'exercice 2025 ont été établis par les représentants de Nantes Métropole siégeant alors aux Conseils d'Administration de ces seize sociétés et désignés lors de conseils métropolitains.

Les rapports des administrateurs sont joints à la présente délibération.

VI - Rapport annuel de la commission consultative des services public locaux

Conformément à l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux doit présenter avant le 1^{er} juillet de chaque année, à son assemblée délibérante, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Vous trouverez donc ci-joint le rapport d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux au cours de l'année 2025.

Le Conseil délibère, et,

1. donne un avis favorable aux rapports 2025 sur le prix et la qualité des services « eau et assainissement » et « prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés », présentés par Madame la Présidente en application des articles L.2224-5 et L.2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales,
2. prend acte des rapports annuels d'activités de l'année 2025, transmis par les sociétés délégataires des services publics suivants :
 - prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés
 - gestion du patrimoine immobilier économique métropolitain
 - gestion de la Cité Internationale des Congrès de Nantes
 - exploitation du MIN de Nantes Métropole
 - exploitation du Parc des Expositions de la Beaujoire
 - gestion de la politique touristique
 - exploitation des Machines de l'Ile de Nantes
 - conception, extension, exploitation technique et commerciale du réseau de communications électroniques à très haut débit
 - développement, animation et promotion des industries culturelles et créatives (ICC) sur le territoire métropolitain ; exploitation, gestion et animation des halles 1&2, bâtiment totem des ICC sur le Quartier de la création
 - gestion des ports fluviaux de l'Erdre à Nantes, de Trentemoult à Rezé et de Couëron
 - gestion de la gare fluviale à Nantes
 - réseau de transports collectifs de l'agglomération Nantaise
 - stationnement
 - gestion de l'équipement de grande capacité de type Zénith
 - gestion du site du Château des Ducs de Bretagne, du Mémorial de l'abolition de l'esclavage et des cryptes de la Cathédrale
 - crématoriums de l'agglomération nantaise
3. prend acte, à l'issue du débat intervenu, du rapport d'activités transmis par la société SAS Gare Sud 3, titulaire du contrat de partenariat, relatif à la réalisation d'un parc public de stationnement îlot 8A1 à Nantes,
4. approuve les rapports annuels 2025 des administrateurs de Nantes Métropole au sein des conseils d'administration des sociétés d'économie mixte, sociétés publiques locales d'aménagement et sociétés publiques locales suivantes, en application de l'article L1524-5 du code général des collectivités territoriales :
 - SPL Cité des Congrès
 - SPL Le Voyage à Nantes
 - SAEM Loire Océan Développement (LOD)

- SPLA Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA)
 - SPL Nantes Métropole Aménagement (NMA)
 - SAEM Nantes Métropole Gestion Equipements (NMGE)
 - SPL Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique (SAMOA)
 - SAEM Loire-Atlantique Développement - SELA (SELA)
 - SAEM Transports de l'Agglomération Nantaise (SEMITAN)
 - SAEM Marché d'Intérêt National de Nantes (SEMMINN)
 - SPL Régionale Pays de la Loire
 - SPL Loire-Atlantique Développement (LAD)
 - SPL Nantes Métropole Gestion Services (NMGS)
 - SAS Min'Ergie
 - SAS MinàWatt
 - SCIC Atlantique Accession Solidaire
5. prend acte du rapport d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'année 2025, présenté par le Président de la commission, en application de l'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales,
6. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

91 voix pour
5 abstentions

IV. Débats

APPEL NOMINAL

L'appel est effectué.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M^{me} la Présidente : « Bonjour à chacune et à chacun. Nous avons pour commencer à désigner un secrétaire de séance. Je propose Patrick Grolier. Merci. Nous avons à désigner une première suppléante. Je propose Delphine Bonamy. Merci. Nous avons à désigner une seconde suppléante. Je propose Véronique Dubettier-Grenier. Merci à vous. »

1 – PROCES-VERBAL DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 AVRIL 2026

M^{me} la Présidente : « Nous avons à approuver le procès-verbal de la séance du 27 avril dernier. Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ce procès-verbal est donc adopté. »

2 – COMPTE RENDU DES DELEGATIONS

M^{me} la Présidente : « Nous avons à prendre acte du compte rendu des délégations. Je rappelle qu'il n'y a pas de vote sur ce point. Monsieur Chombart de Lauwe. »

M. Chombart de Lauwe : « Bonjour, Madame la Présidente. Bonjour, chers collègues. La délibération n° 2, « compte rendu des délégations », nous demande d'approuver plusieurs ajustements d'enveloppe financière prévisionnelle, ainsi qu'un certain nombre de glissements sur des opérations de travaux. Je ne reviendrai pas sur les formulations techniques, mais les chiffres méritent d'être soulignés. Pour l'opération de la rue du Général de Gaulle à Vertou, on a une hausse de 18 % par rapport à l'enveloppe prévisionnelle. Pour le Val de Chézine à Saint-Herblain, on a une hausse de 24 %. Il y a de l'inflation, on en est tous conscients. Je rappelle qu'en France, l'inflation en année glissante est autour de 2 %, ni 18 %, ni 24 %. Je pense que cela intéresse les Nantais de savoir pourquoi les glissements sont d'une telle ampleur.

Sur le principe, ces opérations sont utiles : sécuriser les abords d'un collège, mettre des arrêts de bus aux normes, fiabiliser la chaussée. Nous le partageons, et même s'il n'y a pas de vote, nous soutenons ces opérations. C'est la cause de ces évolutions qui nous interpelle. Si ces décisions étaient un cas isolé, on n'en ferait pas un sujet. Ce qui nous gêne, c'est qu'on le voit dans les avenants de travaux : c'est relativement systématique, en particulier sur la politique cyclable. Pour l'axe magistral Saint-Herblain – Indre – Couëron, le lot voirie dépasse son montant initial de 49 %, soit près de 4,9 millions d'euros de travaux complémentaires. Si on regarde l'axe Gare – Bottière-Chénaie, on est à + 39 %, soit + 8,3 millions. Enfin, sur le boulevard des Pas Enchantés, on parle de 39 % de hausse. Sans parler des hausses sur la maîtrise d'œuvre elle-même : on est à des hausses de 32 %, voire 49 % sur certaines missions.

Normalement, un maître d'œuvre s'engage à respecter une marge de tolérance. En général, on estime que 5 % est un seuil normal. Pour un avenant de travaux, un seuil de sécurité juridique est fixé à 15 %. Cela ne veut pas dire qu'au-delà, ce ne soit pas légal. Néanmoins, il faut en justifier. Là, on parle de 39-49 %. On est donc trois fois au-delà du seuil dit « de sécurité » sur les marchés publics, et près de 10 fois au-delà du seuil de la marge de tolérance pour un maître d'œuvre. Ce ne sont donc pas vraiment des aléas de chantier. On pense que ce sont des erreurs de programmation, ou alors, il faut plus de transparence.

Cela m'amène à une question assez simple. Sur ces avenants, en particulier ceux qui portent à 39 % et 49 % l'évolution, je ne doute pas que la commission d'appel d'offres ait été réunie à chaque fois que la ré-

glementation l'impose. Ma question est assez simple : qu'a dit la commission d'appel d'offres sur ces opérations ? Comment a-t-elle pris acte de ce qui n'est pas une modalité normale de gestion ? La modalité normale de gestion d'un contrat, ce n'est pas l'avenant, c'est le contrat. Quand un marché dérape de moitié, la commission a-t-elle émis des réserves ? A-t-elle interrogé la qualité de la conception initiale ou a-t-elle simplement entériné ? Sinon, c'est qu'il y a une absence de contrôle, ou en tout cas un contrôle insuffisant.

Nous vous demandons deux choses : que la qualité des études préalables soit à la hauteur des montants engagés, et que vous nous fassiez un bilan transparent de ces avenants à l'occasion d'une commission d'appel d'offres ou d'une commission des finances, pour que nous ne découvrions pas ces évolutions au décours d'un compte rendu des délégations. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Monsieur le Président de la CAO, Patrick Grolier. »

M. Grolier : « Bonjour à toutes et à tous. Malheureusement, je n'ai pas les dossiers sous les yeux. Si j'avais eu la question en amont, je m'y serais préparé. La commission se réunit effectivement tous les mercredis, je vous invite à y participer si vous le voulez. Il y a un quorum à tenir et des personnes ont été désignées. Cette commission se réunit tous les mercredis. L'ensemble des dossiers présentés sont questionnés. Ils ne sont pas simplement présentés puis validés : ils sont questionnés. Certains membres de cette commission sont d'ailleurs dans la salle aujourd'hui.

Sur l'exemple d'Indre-Couëron et sur d'autres avenants, il se peut, vous l'avez bien dit, qu'il y ait des hausses de prix par rapport au contexte international, clairement. Il y a aussi parfois des découvertes souterraines que l'on n'a pas anticipées, parce que les sondages ne sont pas tombés au bon endroit. On peut ainsi trouver une canalisation en amiante – je prends un exemple, puisque je n'ai pas eu la question avant, j'aurais donc pu être plus précis –, et cela entraîne des surcoûts de travaux. Tout est présenté, tout est transparent, et on prend la décision avec tous les éléments qui nous sont apportés, en conscience, en confiance, et toujours dans l'intérêt de la Métropole. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Jérôme Da Prat. »

M^{me} Da Prat : « Je vous remercie, Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous, chers collègues. Nos concitoyens ont parfois du mal à comprendre qui décide quoi et au nom de qui dans cette Métropole qui regroupe 24 communes et plus de 680 000 habitants. Ce compte rendu des délégations y contribue partiellement. On y voit l'activité des vice-présidents par thématique, et c'est très bien, mais il existe une autre catégorie de délégations moins visible, dont nous ne rendons jamais compte, du moins pas à cette séance : les délégations territoriales accordées aux maires des 24 communes. Concrètement, un maire peut signer, au nom de la Métropole, des décisions sur la voirie, l'assainissement, le droit de préemption, les concessions concernant les cimetières d'intérêt métropolitain. Ce sont des actes du quotidien qui touchent directement la vie des habitants, pris dans le cadre de la compétence métropolitaine, mais sans que cette assemblée ni les citoyens n'en soient vraiment informés.

J'aurais donc aimé vous poser une question pour que vous puissiez nous éclairer sur le fonctionnement de la Métropole, et notamment sur ces délégations territoriales. Quel est le volume d'activité de ces délégations ? Combien y en a-t-il par an, par exemple ? Comment ces décisions sont-elles prises concrètement ? Le maire agit-il seul avec les services métropolitains, ou en codécision avec la présidence ? Surtout, où pouvons-nous consulter ces décisions ? Existe-t-il un registre accessible, un espace public où un citoyen qui porterait intérêt à son territoire pourrait retrouver ces décisions prises au nom de la Métropole par les différents maires ? Savoir qui décide quoi n'est pas une question technique : c'est la condition minimale d'une démocratie locale digne de ce nom. Savoir qui décide quoi, c'est aussi savoir, pour nos concitoyens, à qui ils peuvent s'adresser en cas de difficulté. Je vous remercie pour vos éclairages, Madame la Présidente. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Je n'ai pas forcément des éléments de réponse, mais quelques réflexions également. Première réflexion : quand on veut avoir des réponses précises à des questions précises, on les pose avant. Comme ça, on est sûr d'avoir la réponse. Là, vous nous posez la question en Conseil. Je pense que l'on sera en mesure de vous apporter des éléments de réponse, mais pas forcément en Conseil. Même avec beaucoup d'investissement et de temps passé, on n'a pas forcément sous le pied tous les documents qui permettent de répondre à toutes les questions que vous avez posées.

Néanmoins, sur quelques éléments précis, il peut y avoir, et Patrick l'a très bien dit, un certain nombre d'évolutions sur des projets. Certaines évolutions sont demandées par les communes après coup, pour tenir

compte d'un contexte qui a changé, d'aménagements, ou du fait qu'un nouveau projet à proximité d'utilité collective nécessite, par exemple, que l'on élargisse ou que l'on prolonge une piste cyclable, ou que l'on agrandisse un trottoir parce qu'il va y avoir un établissement scolaire. Il y a plein de possibilités. Évidemment, à chaque fois, c'est travaillé en accord avec les communes, et souvent d'ailleurs à leur demande. Ces recalibrages de projets ne se font pas en loucedé, ni de façon discrétionnaire. Nous avons des bureaux métropolitains qui délibèrent en toute transparence, nous avons des conseils, au-delà d'un certain seuil, qui délibèrent en transparence, et nous avons un certain nombre de sujets qui passent en commission d'appel d'offres. Je veux bien que l'on soit dans la transparence la plus totale, mais on va regarder qui vient en commission d'appel d'offres et qui ne va pas chercher les éléments qu'il ou elle pourrait obtenir en commission d'appel d'offres. En commission d'appel d'offres, un avis positif ou négatif est bien donné avant que cela n'arrive devant nos assemblées.

Pour les questions très précises qui ont été posées, on va aller chercher les réponses précises, de façon à avoir des éléments précis à donner. J'ai l'impression que ce ne sont pas les éléments qui comptaient, mais surtout le fait de poser la question, *a priori*.

Je voulais juste vous donner aussi quelques petits éléments qui vont un peu de soi. Quand des travaux sont plus coûteux et que la rémunération du maître d'œuvre se fait au pourcentage, mécaniquement, le montant de la rémunération augmente. Après, quand on calcule le montant de la rémunération, on obtient des augmentations. C'est assez logique. On peut préférer une rémunération au forfait – là, on se protège – mais vous trouvez beaucoup de maîtres d'œuvre qui n'acceptent pas les rémunérations au forfait. Parfois, ce n'est tout simplement pas possible réglementairement. Un certain nombre d'évolutions se font, parfois à la demande des communes, parfois parce que l'on fait des découvertes en cours de route, parfois aussi parce que l'autorité environnementale ou d'autres institutions de l'État viennent nous dire : « Attention, il faut prendre cela en compte et il faut faire comme ça ». Par exemple, sur la voie cyclable entre Nantes et Couëron, nous avons eu l'obligation de refaire un bas-côté pour que les animaux puissent traverser, circuler, et que la piste cyclable ne vienne pas empiéter sur leur milieu de vie. Évidemment, quand on le fait, cela coûte un peu plus cher que ce qui était prévu au départ. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je rappelle que normalement, on ne reprend pas la parole après le rapporteur. C'est le début de la séance, donc je vous donne la parole, mais je demande à tout le monde, pour le bon déroulé de la séance, de respecter les règles collectives que nous nous sommes fixées. Allez-y. »

M^{me} Dousset : « Madame la Présidente, mes chers collègues, depuis de nombreux mois, des travaux engagés sur le boulevard du Général de Gaulle perturbent fortement l'accès à la zone commerciale Atout Sud à Rezé. Les professionnels concernés font état d'une baisse de fréquentation, de pertes de chiffre d'affaires et d'une grande incertitude quant à la pérennité de leur activité. Or, à l'heure même où ces difficultés ne sont pas encore résorbées, un autre chantier d'ampleur va se superposer au précédent, avec les travaux de réfection des voies ferrées et la fermeture de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny pendant une partie du mois d'août. Cette succession de chantiers soulève deux questions majeures.

La première concerne la coordination des travaux. Comment Nantes Métropole, en lien avec la SNCF et les autres maîtres d'ouvrage, organise-t-elle la planification des interventions, afin d'éviter l'accumulation de contraintes sur un même secteur commercial ? Les commerçants et les entreprises ont le sentiment de subir ces perturbations continues, sans visibilité sur leur durée ni leur articulation.

Le deuxième point concerne l'information des acteurs économiques. Les professionnels concernés n'ont été informés de la fermeture annoncée que quelques semaines avant sa mise en œuvre. Un tel délai est insuffisant pour adapter les approvisionnements, organiser les équipes, informer la clientèle ou mettre en place des actions commerciales compensatoires. Les commerçants d'Atout Sud, et plus largement, les commerçants de l'ensemble des zones de travaux de la Métropole demandent de la visibilité, de l'anticipation et une véritable association aux décisions qui affectent directement leur activité. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Agnès Bourgeais. »

M^{me} Bourgeais : « Merci. Sur la partie « information des commerçants et des habitants de manière générale de cette zone de travaux », nous n'avons jamais nié qu'une zone de travaux induisait un certain nombre de nuisances. C'est pourquoi, depuis plusieurs mois maintenant, nous avons toutes les six semaines le petit-déjeuner des acteurs économiques de la zone Atout Sud, de manière à ce qu'ils soient tenus informés au maximum, au plus près du calendrier et de l'évolution des travaux. Cela permet de voir avec eux quelles sont les meilleures améliorations possibles, l'affichage de leurs commerces, mais aussi les sens de circulation et tout ce qui impacte leur activité économique. S'il y a des informations à donner entre deux petits-

déjeuners, nous contactons évidemment directement l'association des commerçants, puisque nous les avons même invités à faire cette association, de manière à avoir des personnes à qui nous pouvions directement passer les informations. Donc non, nous n'avons donc pas attendu pour informer les commerçants, prendre en compte leurs difficultés et adapter au mieux. Ce sont des travaux impactants, mais qui sont un plus pour la ville de Rezé, en l'occurrence, puisque c'est un nouveau tram, ce sont aussi des réseaux d'eau qui vont être tout à fait refaits pour être aux normes, ainsi qu'une partie du réseau de chaleur, afin que les habitantes et les habitants de ces quartiers bénéficient de meilleures conditions en hiver. Oui, c'est impactant, mais oui, nous accompagnons depuis longtemps les commerçants de cette zone. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Jérôme Da Prat. »

M^{me} Da Prat : « Je vous remercie, Madame la Présidente. Excusez-moi, mais je n'ai pas cru entendre de réponse à ma question sur les délégations territoriales. Peut-être que Monsieur Affilé a répondu, mais je n'ai pas tout à fait saisi la réponse. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Je crois que, sur les délégations territoriales, il y a un certain nombre de délégations qui relèvent effectivement des maires, mais qui concernent essentiellement, me semble-t-il, des arrêtés de circulation, d'autorisation de travaux, de voirie. Il me semble que pour les marchés et pour les travaux financés par la Métropole, les opérations métropolitaines, ce sont les vice-présidents titulaires d'une délégation ou les conseillers délégués qui signent les différents actes, et même parfois qui signent en mettant en copie les maires des communes concernées. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Juste deux mots pour finir sur les deux sujets précis évoqués dans la première intervention. Concernant la rue du Général de Gaulle à Vertou, si j'ai bien entendu l'information – très jolie rue vertavienne d'ailleurs, Monsieur le Maire, que je connais bien –, nous vous apporterons les éléments par écrit, mais vous vous en doutez bien, nous sommes clairement dans le cadre de ce qui a fait l'objet de discussions entre la commune et la Métropole. J'imagine que si vous doutez de la manière dont la présidence de la Métropole utilise l'argent public avec attention, vous n'avez pas le même doute à l'égard du maire de Vertou. Cela peut donc peut-être vous aider à aborder cet après-midi avec plein de sérénité. Nous vous apporterons quoi qu'il en soit les éléments par écrit, naturellement. Je précise à nouveau que vous avez des représentants en CAO. J'ai même regardé quel était le nom du titulaire qui vous représentait en CAO. J'ai pu observer l'attention avec laquelle il observait les dossiers dont il a la charge. Je ne doute pas qu'il saisira donc la CAO pour faire le travail, avec les qualités de nouvel élu que je lui observe depuis ce début de mandat. Vous pourrez ainsi saisir pleinement la commission d'appel d'offres de toutes les questions légitimes qui sont posées. En effet, toutes ces questions sont bien naturelles, et les différentes instances pensées sont là pour pouvoir y répondre. »

3 – REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

M^{me} la Présidente : « Chers collègues, s'il n'y a pas d'autres questions sur le compte rendu des délégations, on va passer à la délibération n° 3, et je donne la parole à Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Il s'agit d'une délibération qui concerne le règlement budgétaire et financier, que nous votons au début de chaque mandature et qui peut toutefois être modifié en cours de mandat si cela s'avère nécessaire. Il précise notamment les modalités de gestion interne des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, et notamment les règles relatives à la caducité et à l'annulation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement. Il précise également les modalités d'information de l'assemblée délibérante – vous le voyez, c'est essentiel, on était dans le sujet – sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice, avec le BP, le budget supplémentaire et les décisions modificatives.

Il vous est donc proposé d'approuver ce règlement budgétaire et financier qui est annexé à la présente délibération. Je rappelle simplement que nous avons six grandes autorisations de programme qui permettent de sectionner le budget d'investissement selon les grands champs de compétences de la Métropole :

- 1 : les mobilités, l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation, le numérique, l'international et le rayonnement ;

- 2 : l'économie, l'emploi, le développement équilibré et l'alliance des territoires ;
- 3 : la transition écologique, la métropole nature et la résilience ;
- 4 : l'urbanisme durable, la forme de la ville, l'habitat, la politique de la ville, la proximité, les solidarités, la santé, la longévité et le dialogue citoyen ;
- 5 : les affaires générales.

À l'intérieur des autorisations de programme, il y a des opérations budgétaires qui correspondent soit à un seul projet unique, soit à une enveloppe récurrente de travaux d'aménagement. Le montant total de chaque opération budgétaire est réparti en crédits de paiement phasés par exercice, selon un échéancier de mandatement. Par ailleurs, nous avons aussi la possibilité de faire des virements de crédits de paiement sur l'exercice, dans le même chapitre, ainsi que des ajustements entre des opérations qui relèvent de la même autorisation de paiement, tels que décrits dans le règlement financier et budgétaire en annexe.

Nous avons également un état détaillé des opérations gérées en AP/CP qui est transmis au moment du vote du budget primitif et du compte financier unique, rendant compte du niveau d'affectation, d'engagement et du montant, mandat ou titre de chaque opération budgétaire. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix cette délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

4 – APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES (CFU) 2025

M^{me} la Présidente : « Chers collègues, on va passer à la délibération n° 4, qui concerne l'approbation des comptes financiers uniques pour 2025. Je dois formellement donner la présidence de séance au premier vice-président, qui va par ailleurs rapporter la délibération. Je précise que, dans les nouvelles réglementations, la présidence peut assister au débat, mais ne pas participer au vote. Je sortirai donc de la salle avant le vote. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Merci. Nous avons un diaporama pour ce compte financier unique. Il faut juste rappeler que ce compte financier unique, c'est ce que tout le monde sera obligé de faire d'ici quelques mois, sur les prochains exercices budgétaires : le rassemblement du compte de gestion et du compte administratif, que vous connaissez. Nous avons dorénavant ce compte financier unique qui remplace les deux. On y va pour cet exercice 2025.

Vous le voyez, c'est le résultat de la stratégie financière du mandat, qui a été validée au début du mandat précédent, et qui subit l'impact du contexte national des finances publiques, lui-même fortement impacté par le contexte économique en général. Les ratios que je vais vous présenter traduisent une situation financière saine, même s'il faut constater une contraction de l'épargne. Bien entendu, le poids de la dette pour financer le pic d'investissement de fin de mandat se traduit par une augmentation de l'annuité, donc du capital et des frais financiers, c'est-à-dire des intérêts à payer.

Nous subissons la contribution au redressement des comptes publics et diverses contributions obligatoires, que ce soit le DILICO, la baisse des compensations – vous allez le voir – ou la hausse des cotisations CNRACL. Cela pèse quand même assez fortement sur notre fonctionnement. Globalement, on a donc une épargne nette qui diminue de moins 20 millions d'euros par rapport à 2024 sur l'ensemble des budgets, et qui finance néanmoins encore 17 % des investissements globaux.

Le mandat avançant, nous sommes en 2025, sur la dernière année complète du mandat, avec un niveau inédit d'investissement, de l'ordre de 669 millions d'euros, c'est-à-dire 214 millions d'euros de plus qu'en 2024. C'est donc un niveau considérable, et qui résulte du fait – vous vous en rappelez sans doute – qu'au début du mandat précédent, nous avons aussi pris un peu de retard en 2020-2021, du fait de la période pandémique. Cela nous a amenés à avoir une sorte de pic sur les deux dernières années du mandat.

Nous avons un endettement qui était en 2025 de 326 millions d'euros, conforme à notre stratégie financière, avec une capacité de désendettement de 6,7 années, qui reste très inférieure à la limite des 10 ans, voire même 12 ans, considérée comme préoccupante.

Sur les dépenses et les recettes de fonctionnement, je vous laisse regarder, vous avez tout cela dans les éléments qui vous ont été envoyés. Je voulais juste dire que dans les recettes de fonctionnement, si on enlève la partie emprunt, globalement, à peu près les trois quarts des recettes sont issues de contributions du territoire, que ce soit sous la forme de tarifs payés par les usagers ou de fiscalité payée par les entreprises ou les ménages (hors emprunt, bien sûr). Quant aux différentes dépenses, vous voyez que les mobilités prennent un peu la part du lion, puis viennent derrière quelques autres politiques très significatives, comme l'eau et l'assainissement, par exemple, qui nécessitent que l'on y consacre des moyens importants, notamment pour mettre à jour notre réseau.

Si on continue, vous avez un grand graphique qui permet d'avoir l'ensemble des éléments, avec le gros avantage de relier à la fois le budget d'investissement et le budget de fonctionnement. Nos recettes de fonctionnement, tous budgets confondus, atteignaient 1,18 milliard d'euros – vous le voyez ici –, et les dépenses de fonctionnement 956,9 millions d'euros, en incluant les frais financiers de 53,1 millions d'euros. Les niveaux d'épargne restent importants, avec une épargne brute à 225,1 millions d'euros et 113,9 millions d'euros d'épargne nette : on retrouve les 17 % que j'évoquais tout à l'heure.

Quand on prend un peu de recul dans le temps, on voit que l'on a globalement une progression des recettes de fonctionnement de 3,4 %, alors que les dépenses de fonctionnement augmentent de 5,9 %. Il est bon de rappeler quand même que sans les mesures gouvernementales, nous aurions des recettes qui progresseraient de 3,72 % et des dépenses de 4,49 %. Vous voyez que par rapport au rythme affiché juste au-dessus en gras, nous serions à chaque fois dans des situations plus favorables. Quand on prend l'impact des mesures gouvernementales en question, ce sont à peu près 16 millions d'euros d'épargne qui ont fondu du fait de ces mesures.

L'encours de dette s'élève à 1 516 500 000 euros fin 2025. On voit que sur cet encours de dette totale, une part significative est prise par le budget transport. Il n'y a rien d'étonnant à cela, puisque vous savez que c'est avec ce budget que l'on finance les acquisitions de bus, de tramways et les travaux liés aux infrastructures qui permettent de les faire circuler, sans compter le CETEX de Babinière, les parkings relais, etc. La capacité de désendettement est de 6,7 cette année. Le taux moyen de notre emprunt est de 2,46 %, contre 2,59 % en 2024, avec une dette classée saine, sécurisée et 100 % sans risque sur la charte Gissler, et qui est répartie en un peu moins des deux tiers à taux fixe et un peu plus d'un tiers à taux variable.

Notre investissement est de 669 millions d'euros, je l'ai dit. C'est effectivement un niveau d'investissement extrêmement important, que nous n'avions jamais atteint précédemment, et qui montre bien l'engagement de la Métropole au service de son territoire et de l'ensemble des communes du territoire. On a une petite ventilation que l'on retrouve ici par politique publique. On retrouve sans surprise 219 millions d'euros pour les mobilités, 85,6 millions d'euros pour la politique de l'eau, et 102,7 millions d'euros pour les espaces publics. Quant aux autres politiques publiques, vous voyez que sur les autres budgets, nous avons des sommes un petit peu plus faibles, mais qui relèvent à chaque fois des choix faits pour les différentes politiques menées.

On a un budget principal qui vous donne ici les grandes bases du CFU uniquement pour le budget principal. Ce qui est intéressant, c'est que l'on voit bien le passage de l'épargne de gestion, qui est simplement la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement hors frais financiers, à l'épargne brute, qui tient compte de ces frais financiers. On voit aussi l'épargne nette, qui est le petit rectangle gris au milieu, c'est-à-dire l'épargne brute moins le capital de la dette remboursé chaque année.

Comment constituons-nous notre épargne au sein de ce CFU ? On peut dire que nous avons une sorte d'effet ciseau, puisque nos [recettes] réelles de fonctionnement augmentent de 0,9 % sur le budget principal, et les dépenses réelles de fonctionnement de 5,7 %. Pourquoi nos niveaux d'épargne baissent-ils ? Parce que d'une part, pour l'épargne brute, on voit bien que l'on a des produits fiscaux qui progressent, mais relativement faiblement, une stabilisation des autres recettes d'exploitation, et des dépenses de gestion qui progressent, avec des frais financiers qui augmentent eux-mêmes du fait de notre emprunt plus important et des taux d'intérêt qui ont eux-mêmes commencé à augmenter dès l'année 2025, vous le savez bien. On a donc - 16,8 % pour l'épargne brute et - 3,6 % pour l'épargne nette, assez logiquement, puisque nous avons des remboursements d'emprunts qui augmentent. Dès que l'année suivante on doit commencer à rembourser, forcément, si on emprunte, on rembourse plus, et il y a donc davantage d'annuités de remboursements

à faire. Notons quand même que sans les mesures gouvernementales, les niveaux d'épargne brute et nette auraient été respectivement de 129,4 millions d'euros et de 60,9 millions d'euros.

Concernant les recettes de fonctionnement sur notre budget principal, vous avez le détail de ce que je vous indiquais. On a un certain nombre de recettes qui sont relativement dynamiques, notamment la fiscalité économique. Sur la fiscalité ménages, on a eu quelques surprises sur les baisses de produits de taxe d'habitation. Vous le savez, c'est lié au fait que les procédures de déclaration de l'utilisation des locaux faites par les propriétaires au moment de la déclaration d'impôt n'ont pas été complètement efficaces la première année. Les déclarations n'ont pas été efficaces, et quand il y a eu un correctif, il s'est traduit par des recettes en moins pour nous.

Nous avons également une légère baisse de la fraction de TVA qui a été perçue en remplacement de la taxe d'habitation. Sur les dotations et compensations de l'État, nous avons certes une DGF qui diminue et des compensations économiques qui augmentent légèrement, mais la compensation de la réforme de la taxe professionnelle diminue. D'une façon générale, cela se traduit par des dotations et compensations en baisse. Sur l'ensemble de ces recettes, quelques autres dotations augmentent légèrement, mais ce n'est pas vraiment très significatif.

Sur le budget principal, en termes de recettes de fonctionnement et d'évolution de ces recettes, l'important est de voir que nous perdons de l'autonomie financière, car le ratio présenté au milieu, le taux d'autonomie financière, est tout simplement le rapport entre les recettes fiscales et le total des recettes réelles de fonctionnement : c'est ce que nous décidons de nos ressources par un vote au moment du budget. Ce ratio, vous le voyez, a baissé de 3 points, ce qui n'est évidemment pas tout à fait satisfaisant, puisque cela veut dire que nous sommes moins maîtres de notre destin financier et budgétaire que nous l'étions précédemment.

Quand on regarde les dépenses de gestion – on en a déjà évoqué un certain nombre –, on retrouve quand même des petites choses, comme l'augmentation du taux de la CNRACL. On retrouve quelques augmentations, comme l'URSSAF, par exemple, qui nous échappent : ce sont des augmentations qui nous sont imposées et qui viennent alourdir la progression de nos charges de personnel, avec un certain nombre d'autres dépenses que l'on est obligés d'adapter. Je pense que tous les maires se sont rendu compte que la DSC avait baissé, tout simplement parce que le panier sur lequel elle repose a lui-même baissé. Je vous annonce qu'en 2026, on va le voir tout à l'heure, ce sera pareil. Un certain nombre d'autres charges sont impactées. On a des recettes et des charges. Le DILICO, par exemple, c'est à la fois des charges et des recettes : ce sont 3 millions d'euros de recettes qui arrivent l'année suivante, après avoir payé 10 millions d'euros l'année précédente.

Sur l'investissement dans le budget général, on retrouve les éléments que je vous avais indiqués, avec un investissement total de 389,3 millions d'euros, soit une augmentation, vous le voyez, de 50 %. On a un taux de réalisation de 82 %, qui est plutôt très bon et qui traduit bien les dépenses d'équipement que nous réalisons en dehors des budgets annexes.

Si on prend maintenant les budgets annexes, sur celui des déchets, nous avons des recettes de fonctionnement qui augmentent de façon assez sensible, de 4,7 %, et des dépenses avec 1,4 % d'augmentation. Cela veut évidemment dire que nous avons la possibilité de financer des investissements à hauteur de 20,2 millions d'euros, avec 80 % de réalisation. Les niveaux d'épargne augmentent et nous permettent d'autofinancer une partie de ces investissements. Du coup, nous ne mobilisons pas d'emprunt pour ce budget annexe.

Sur le budget annexe des transports collectifs, c'est le plus gros de nos budgets annexes : 448,8 millions d'euros de dépenses totales, dont un peu moins de 40 % d'investissements, qui augmentent de façon sensible. Les recettes augmentent, c'est-à-dire que nous avons complètement effacé la période Covid et que nous avons repris une croissance forte de la fréquentation, avec à la fois des recettes voyageurs qui augmentent et un versement mobilité lui-même dynamique. 158 millions de voyages ont été effectués : c'est le nombre de voyageurs le plus important que nous ayons fait. Les dépenses de fonctionnement sont relativement maîtrisées, avec 1,2 % d'augmentation. L'épargne nette augmente, mais vous le voyez, elle reste au même niveau que les remboursements d'emprunts. Les investissements sont extrêmement soutenus et nécessitent une dette importante : 520 millions d'euros, avec 125 millions d'euros mobilisés, et une capacité de désendettement de 10 ans, tout comme en 2024. Cela n'a pas beaucoup changé : 10,2 années contre 10,1.

Le budget de stationnement, qui était un peu en souffrance, va un petit peu mieux. On a des recettes qui augmentent légèrement, des dépenses qui augmentent à peu près au même rythme, des investissements

qui sont réalisés à hauteur de 89 %, ce qui est extrêmement important, des niveaux d'épargne qui restent stables, et donc une capacité de désendettement de 6,2 années, ce qui est parfaitement acceptable.

Le budget de l'eau représente 134,5 millions d'euros de dépenses totales, avec des recettes en progression de 4,9 %, à la fois sur les abonnements et les ventes d'eau. Les ventes d'eau diminuent légèrement : on a plus d'abonnements et moins de consommation. C'est sans doute un effet de la tarification incitative. Les dépenses de fonctionnement augmentent, avec des achats d'eau externes en forte augmentation et une progression des charges liées à l'usine de l'eau. Les investissements sont réalisés à presque 90 %, ce qui est considérable. La dette est de 63,7 années, mais avec une capacité de désendettement de 3,9 années, ce qui reste très raisonnable.

Le budget de l'assainissement présente des recettes en hausse de 14,6 %, à hauteur de 62,1 millions d'euros, avec des dépenses de fonctionnement quasi stables, en petite augmentation, à 39,8 millions d'euros, et des investissements réalisés qui permettent de maîtriser la dette, de financer l'investissement et de maintenir une capacité de désendettement de 1,2 année. 1,2 année, c'est très bon.

Enfin, le dernier des budgets annexes, celui des locaux industriels et commerciaux, représente 1,3 million d'euros de dépenses totales, avec : 2 millions d'euros de loyers, 0,4 million d'euros de recettes exceptionnelles, 1,1 million d'euros de dépenses de gestion, et quelques investissements en fonction des besoins, notamment d'entretien des bâtiments que nous possédons, et qui ne sont d'ailleurs pas forcément réalisés avec un taux de réalisation très élevé.

Pour résumer, en 2025, c'est un compte administratif marqué essentiellement par un niveau record d'investissement, dans un contexte financier global où les taux d'intérêt augmentent au moment où nous augmentons notre investissement, ce qui, effectivement, n'était pas forcément prévisible cinq ans à l'avance. Néanmoins, je pense que nous avons aussi à cœur de réaliser les investissements attendus par nos concitoyens et par les élus des différentes communes. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Guillaume Richard. Je ne dois pas donner la parole, merci du rappel. Je ne vais pas vous donner la parole, Guillaume Richard, mais je donne la parole au premier vice-président pour qu'il distribue la parole, puisqu'à partir de maintenant, je ne dois pas participer au débat, et je sortirai au moment du vote. »

M. Affilé : « C'est plus facile quand on sort, on ne se trompe pas ! »

Rires.

M. Affilé : « Guillaume Richard et Rodolphe Amailland. Guillaume, c'est à vous. »

M. Richard : « Le compte financier unique, c'est le moment où les chiffres viennent vérifier les promesses. Il y a trois points sur lesquels je souhaiterais m'arrêter.

Le premier concerne la trajectoire financière. Je ne vais pas refaire le discours de la semaine dernière à la Ville de Nantes, on est proche de la même analyse. L'investissement reste soutenu, ce qui est une bonne chose, mais les équilibres se tendent progressivement, un peu plus chaque année. L'épargne, la poche de réserve se réduit. L'endettement poursuit sa progression, pour ne pas dire qu'il explose, puisqu'entre 2014 et 2025, on a doublé la dette : on est passé de 750 millions à 1,5 milliard d'euros, rien que ça. Notre capacité de désendettement atteint désormais un niveau qui mérite de fait beaucoup plus que de la vigilance, puisqu'en plus, elle ne semble pas à l'avenir mesurée ou corrigée par des mesures d'ajustement ou d'économie. Pour résumer, les marges de manœuvre de la Métropole sont de plus en plus faibles, au moment même où les besoins en investissement sont forts et vont rester à l'avenir considérables.

Le deuxième enseignement concerne notre capacité à réaliser les projets que nous votons. Foulques en a déjà parlé tout à l'heure : quand on regarde les autorisations de programme, on voit que plusieurs opérations importantes affichent encore des taux de réalisation très faibles, malgré leur ancienneté. On a par exemple des opérations de création de sites d'activité, on en a parlé tout à l'heure, qui ne sont pas à 50 % de réalisation, le pôle industriel Jules Verne reste très en retrait, et les aires de covoiturage semblent être une dépense importante, mais elles avancent très lentement. On a l'impression que l'on programme souvent plus vite que l'on ne réalise. Le problème de réaliser avec un décalage et de ne pas tenir la feuille de route, c'est qu'il y a un impact direct sur le coût des opérations. Comme, en plus, on est dans une situation complexe, dans un cadre international complexe, on a, en plus de ce délai qui coûte cher, l'impact de l'inflation et l'impact du coût des matières premières. La réalisation des projets est donc extrêmement importante à tenir,

et ce n'est malheureusement pas fait. La question aujourd'hui n'est pas tant de savoir si on est en capacité de lancer des projets, elle est plutôt de savoir si on est capables de les livrer dans les délais annoncés. C'est vrai que l'histoire de notre Métropole au cours de ces 10 dernières années ne nous a pas forcément montré que l'on était capables de tenir les délais. Notre inquiétude est donc réelle là-dessus.

Le troisième point que je soulève concerne plus la politique économique de notre Métropole. Aujourd'hui, on consacre à peu près 27 millions d'euros à l'économie et à l'emploi. C'est un investissement évidemment nécessaire, qui me semble un peu faible, mais c'est hélas un investissement rentable pour les finances de la Métropole. On ne va pas réussir à redresser la trajectoire uniquement avec la maîtrise des dépenses : elle se redressera aussi grâce aux entreprises qui investissent, qui exportent, qui recrutent, et qui vont donc créer la valeur de notre territoire qui sera ensuite recaptée par notre Métropole.

Je crois que les dispositifs sont insuffisants et ne sont pas à la hauteur. Il y a évidemment certaines choses qui fonctionnent. Il y a Nantes Saint-Nazaire Développement, mais qui malheureusement, ne fait qu'exécuter des choix politiques, et vos choix ne sont pas tournés vers toutes les entreprises. Bien sûr qu'il faut accompagner l'économie sociale et solidaire, bien sûr qu'il faut accompagner les entreprises qui s'engagent sur l'écologie, bien sûr qu'il faut soutenir les structures d'insertion et les petites entreprises innovantes, mais quand on est une métropole de plus de 700 000 habitants, on ne peut pas construire sa stratégie économique uniquement sur ces acteurs. On a besoin d'industries performantes, d'entreprises qui exportent, d'acteurs du maritime, de l'aéronautique, de l'énergie ou encore de la défense. Il y a des choses qui sont faites, je le sais, mais elles sont à notre goût insuffisantes. J'ai parfois le sentiment, quand on observe les actions menées, que vous cherchez davantage à orienter l'économie qu'à permettre de la développer pleinement. Cela profite malheureusement d'ailleurs à d'autres territoires voisins et amis, comme Saint-Nazaire, puisque l'on ne capte pas assez les réussites qui pourraient arriver sur notre territoire.

Je pense que l'on doit se concentrer sur la réussite de nos entreprises, toutes les entreprises, quelles qu'elles soient. Une entreprise qui fabrique des boulons ne remportera évidemment pas le prix de l'innovation durable, mais elle va employer une centaine de salariés sur notre territoire et contribuer pleinement à notre prospérité collective. La vraie question que l'on doit se poser est très simple : est-on en train de préparer la richesse qui financera demain notre collectivité, et donc nos politiques publiques ? Je ne crois pas que la prospérité soit l'ennemi de nos ambitions sociales et environnementales : je pense qu'elle en est la condition. »

M. Affilé : « Merci, Guillaume Richard. Rodolphe Amailland. »

M. Amailland : « Madame la Vice-présidente, qui ne doit pas participer au débat, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues. Si je peux partager un certain nombre de propos de notre collègue Guillaume Richard, permettez-moi d'en dire quelques autres.

D'abord, ce compte financier unique nous donne toujours l'occasion de regarder avec lucidité la situation financière de la Métropole nantaise. Je souhaite d'ailleurs souligner que ce document témoigne du fait que notre Métropole conserve des fondamentaux solides. Elle demeure, je crois, une institution puissante, avec une capacité d'investissement importante et des politiques publiques structurantes pour l'ensemble de notre territoire. Cependant, notre responsabilité d' élu n'est pas uniquement de nous autosatisfaire, mais aussi d'identifier les signaux qui doivent nous conduire à des choix clairs, assumés et si possible partagés. Ces choix, nous devons les conduire collectivement, à l'échelle des 24 maires, avec le souci constant de préserver l'avenir de l'ensemble de notre territoire métropolitain.

Trois remarques. La première concerne l'épargne de la Métropole. Le résultat de fonctionnement demeure positif, Bertrand Affilé l'a constaté, mais il se dégrade sensiblement : nous passons d'un résultat de plus de 51 millions d'euros à 38 millions d'euros en 2025. Dans le même temps, les dépenses de fonctionnement – tu l'as rappelé, Bertrand – progressent plus rapidement que les recettes, notamment les charges de personnel. Cette évolution n'est pas anecdotique dans les comptes de nos communes et de l'intercommunalité, parce qu'elle nous rappelle qu'une collectivité ne préserve durablement sa capacité d'action que quand elle maîtrise ses dépenses courantes. En effet, ce sont bien nos marges de fonctionnement qui financent notre investissement de demain. C'est là précisément que les 24 maires devront ensemble, je le crois, faire des arbitrages exigeants : ce que nous maintenons, ce que nous renforçons, ce que nous devons mieux maîtriser, et peut-être ce que nous envisageons de rationaliser, voire de réduire.

Le deuxième sujet de ma vigilance concerne l'endettement. Personne ne peut sérieusement affirmer que Nantes Métropole est aujourd'hui en difficulté financière. En tout cas, je ne le crois pas. Mais personne ne peut non plus ignorer que la dette atteint désormais un niveau significatif. Lorsque l'épargne se réduit et que

l'endettement progresse – c'est évidemment l'effet ciseau dont nous parlons –, nous devons collectivement nous interroger sur la trajectoire financière à moyen terme. Les années à venir vont être marquées par des incertitudes économiques, par la pression sur les finances locales, et par des attentes toujours plus fortes de nos habitants. Et encore, on n'a pas passé l'élection présidentielle. Dans ce contexte, préserver nos capacités futures doit être une priorité. Encore une fois, je pense que cela repose sur les choix responsables que nous ferons à l'échelle de nos 24 communes, en hiérarchisant nos priorités et en n'engageant pas la Métropole dans une logique d'automatisme budgétaire qui réduirait nos marges de manœuvre.

Enfin, le troisième enseignement de ce CFU concerne l'exécution budgétaire et de proximité de la Métropole. Près de 742 millions d'euros avaient été inscrits en dépenses d'investissement, pour partie pour de grands services métropolitains, pour partie pour des travaux de proximité dans chacune de nos 24 communes, avec, Bertrand Affilé l'a rappelé, un taux important de réalisation (comme souvent dans les dernières années de mandat d'ailleurs, il faut se le dire). Naturellement, chacun sait qu'un budget d'investissement comporte des aléas, des retards administratifs, des difficultés opérationnelles ou financières, des surprises parfois, mais aussi des exigences toujours supplémentaires de nos concitoyens. Ce qui compte pour nos habitants, ce n'est pas seulement ce qui est voté dans nos assemblées, c'est ce qui est effectivement construit, effectivement aménagé, effectivement mis à leur disposition. Là encore, je crois que les 24 maires ont une responsabilité particulière : celle de faire converger les priorités, de lever les blocages, et de choisir ensemble ce qui doit être accéléré pour une action publique visible et utile dans chacune de nos communes.

Mes chers collègues, au-delà de ces chiffres, ce CFU nous adresse un message clair : nous devons effectivement reprendre la main sur notre trajectoire financière pour ne pas la subir. Préserver l'épargne, contenir la dette, assurer l'exécution des investissements de proximité : voilà désormais la ligne de conduite qui doit, je le crois, et nous le croyons dans notre groupe, guider la Métropole et chacune de nos communes. Non pas pour renoncer à l'action publique, mais au contraire pour la rendre plus robuste, plus lisible et plus efficiente. Cela suppose des choix politiques assumés entre nous, entre les 24 maires, dans un esprit de responsabilité collective et de fidélité à l'intérêt général métropolitain. Je crois que c'est en agissant dès maintenant, dès le début du mandat, avec cette exigence et cette responsabilité, que nous garantirons à Nantes Métropole les moyens de continuer à investir, à accompagner nos communes et à répondre concrètement aux attentes des habitants. C'est avec les 24 maires, ensemble, dans cette idée de la " République des maires " que je défends souvent, ici et en d'autres lieux, que nous aurons à conduire ce travail collectif exigeant et partagé au sein de notre territoire et pour ses habitants. Je vous remercie. »

M. Affilé : « Merci. Robin Salecroix, François Blanchard et Fabien Gracia. »

M. Salecroix : « Pas tous en même temps, mais les uns après les autres. Merci, Monsieur le Vice-président. Les comptes financiers uniques, cela vient d'être dit par les collègues de l'opposition, traduisent effectivement et très concrètement nos réalisations de l'année passée, et donnent à voir la réalité de nos choix politiques, la traduction budgétaire de nos engagements et la manière dont notre majorité répond justement aux besoins des habitants.

Pour ma part, je conteste tout à fait la logique qui a été développée par Guillaume Richard. Je crois que c'est une logique purement comptable d'analyse de ce compte financier unique, avec un collègue de l'opposition qui, si j'ai bien compris, nous invite à contraindre l'investissement, justement à l'heure où les besoins sur l'ensemble des politiques publiques sont énormes. On l'a évidemment évoqué à travers les budgets annexes sur l'eau, sur l'assainissement, sur les déchets, sur les mobilités. Je crois que l'épisode caniculaire que nous traversons nous invite à ne jamais baisser la garde, notamment sur l'adaptation de nos territoires en la matière. Je le redis à Monsieur Richard : vouloir contraindre l'investissement rendrait peut-être les tableurs Excel avec un meilleur rendu pour un comptable, mais cela léguerait à nos enfants et à nos petits-enfants une dette grise, des infrastructures vieillissantes, des services publics dégradés, et de cela, effectivement, nous n'en voulons pas.

Ensuite, Monsieur Richard, je conteste tout à fait l'opposition que vous avez formulée entre l'économie dite " ordinaire " et l'économie sociale et solidaire. Vous savez très bien que l'action de la Métropole prend justement en compte l'ensemble des acteurs économiques, leurs enjeux de développement, et évidemment la question de leur implantation sur le territoire, qu'il s'agisse des petites ou des grandes entreprises. Notamment à travers cette politique d'investissement, en sachant que les collectivités représentent près de 70 % de l'investissement public national, nous contribuons à leur développement. Jamais nous n'opposerons la question du développement économique et la question de l'orientation de ce développement sur notre territoire. Je crois qu'il est justement du rôle des élus locaux et des outils dont nous disposons – vous avez évoqué l'Agence de développement – de travailler à cette implantation économique autour de critères, autour de

filières stratégiques. Vous les avez vous-même évoquées. Cela n'est pas une vieille lubie bolchevique que de vouloir orienter l'économie : je crois que c'est tout simplement de l'aménagement du territoire, et je crois d'ailleurs que l'échelon national serait bien inspiré d'en faire tout autant, comme nous tentons de le faire.

Ensuite, Monsieur Amailland, Monsieur le Maire de Vertou, j'entends votre propos sur la dégradation des indicateurs, votre attention sur le budget de fonctionnement que vous nous invitez à réviser, à réduire. Cependant, je le dis : derrière les grands tableaux, derrière les grandes masses financières, il y a des agents du service public dans l'eau, dans l'assainissement, dans les déchets, des chauffeurs de bus, des chauffeurs de tramway, des agents de nos voiries. Au-delà du discours de la méthode, lorsque vous nous proposez des trajectoires de réduction du budget de fonctionnement, j'aimerais entendre quelques exemples et illustrations de suppressions de postes de la part de la droite métropolitaine. Derrière ces agents, il y a évidemment le service public rendu, et il y a aussi le sujet – on n'en parle pas assez – de la rémunération de ces mêmes agents, de leurs conditions de travail. Vous le savez, la perte d'attractivité de la fonction publique territoriale, et vous la vivez sur chacun des territoires de vos 24 communes, est aussi un sujet prégnant. Au-delà des discours, nous avons besoin d'illustrations concrètes.

Mes chers collègues, de la minorité comme de l'opposition, les élus communistes, comme vous l'imaginez, approuvent ce compte financier unique. Il traduit, je le crois, notre volontarisme politique, à la fois en section d'investissement et en fonctionnement, et ce avec des taux de réalisation, contrairement à ce qu'ont dit certains collègues, très élevés sur un certain nombre de politiques publiques majeures, notamment sur celle de l'assainissement, avec 95 % de taux de réalisation, comme cela a été rappelé par Monsieur le Vice-président en charge des finances. Je vous remercie. »

M. Affilé : « Merci, Robin. François Blanchard. »

M. Blanchard : « Merci. Madame la Présidente, chers collègues. Le nouveau compte financier unique, dont l'objectif est de mieux éclairer les assemblées locales et territoriales délibérantes, doit aussi contribuer à enrichir notre débat démocratique au sujet des finances locales, mais aussi des réalités et d'enjeux plus globaux. Au nom de mes collègues du groupe CERDA, je salue la présentation claire et précise que vient de faire Bertrand Affilé, notamment en tant que premier vice-président délégué aux finances.

Le compte financier unique, le CFU, doit être lu avec lucidité. Il ne s'agit pas uniquement d'un document de clôture budgétaire, il éclaire aussi une période où les collectivités locales doivent continuer à agir, alors même que leurs marges de manœuvre se resserrent et se contractent. Le contexte national est clair : les dépenses de fonctionnement des collectivités progressent plus vite que leurs recettes. En 2025, La Banque Postale estime cette évolution à + 2,5 % pour les dépenses, contre 2,2 % pour les recettes. C'est cela, très concrètement, l'effet ciseau qui pèse sur nos budgets locaux. Les tensions que rencontre notre épargne ne peuvent donc pas être isolées de cette réalité nationale : elles s'inscrivent dans un mouvement plus large qui concerne les villes, les intercommunalités et l'ensemble du bloc local.

L'application du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales, appelé autrement le DILICO, illustre cette pression supplémentaire. En 2025, ce dispositif représente un milliard d'euros prélevés à l'échelle nationale, dont 250 millions d'euros concernant les seules intercommunalités. En 2026, les EPCI devront contribuer à nouveau à hauteur de 250 millions d'euros. Ces chiffres, ces sommes, rappellent que l'État demande davantage aux territoires, au même moment où les besoins locaux augmentent. Ce point est essentiel : chaque euro qui pèse sur l'épargne réduit mécaniquement la capacité d'autofinancement. Or, l'autofinancement n'est pas une notion abstraite. C'est ce qui permet de mettre en œuvre au quotidien l'application de nos compétences obligatoires et de financer nos politiques publiques volontaires, telles que, de manière non exhaustive, le cycle de l'eau, l'adaptation de l'espace public, un parcours résidentiel choisi et non subi, un réseau de transport en commun efficient, ou une démarche de territoire robuste face aux changements et transitions.

À l'échelle nationale, les collectivités territoriales devaient encore porter plus de 80 milliards d'euros d'investissement hors dette en 2025. La part d'investissement des collectivités locales représente 58 % de l'investissement public total. Ainsi, contraindre trop fortement les collectivités locales, c'est fragiliser durablement le premier moteur de l'investissement public dans le pays. Nantes Métropole n'échappe pas à ces contraintes, mais elle conserve une trajectoire réfléchie. En 2025, le budget primitif prévoyait 722 millions d'euros d'investissement, soit environ 1 056 euros par habitant. Ce niveau d'effort n'est pas un luxe, il correspond à des politiques publiques concrètes aux effets mesurables.

Ces investissements financent d'abord les priorités du quotidien, comme de l'avenir : 272 millions d'euros pour les mobilités, 102 millions d'euros au sujet de notre espace public, 87,6 millions d'euros concernant le

cycle de l'eau, 53 millions d'euros destinés à l'habitat, et 25 millions d'euros pour les déchets. Ce sont des choix politiques visibles, qui répondent aux besoins et aux attentes de nos concitoyens et concitoyennes. La transition écologique, elle aussi, appelle à des moyens importants, on le sait. Dans un récent rapport, l'Inspection générale des finances estime que les collectivités devront assumer 21 milliards d'euros par an d'investissements climatiques d'ici 2030. Cela rappelle une évidence : l'adaptation au changement climatique, la rénovation, les mobilités décarbonées ou la gestion des enjeux eau et déchets ne se financeront pas avec des intentions, mais avec une capacité d'action préservée.

Notre majorité de gauche et écologiste assume cette ligne depuis la création de Nantes Métropole. Elle ne nie pas les contraintes, elle ne les utilise pas non plus comme un prétexte au renoncement : elle fait le choix d'une gestion responsable qui protège la capacité d'action de la collectivité dans la durée. Le budget 2026 de la Métropole confirme cette ligne, avec près de 800 millions d'euros d'investissements prévus et une capacité de désendettement estimée à 6,4 ans. Notre ligne est claire : tenir les comptes, préserver l'investissement, accompagner nos villes et protéger les services publics. C'est cette cohérence qui nous permet de rester responsables sans devenir frileux, prudents sans renoncer, rigoureux et ambitieux. Madame la Présidente, chers collègues, je vous remercie. »

M. Affilé : « Merci, François. Y a-t-il d'autres interventions après Fabien Gracia ? Je n'en vois pas. Fabien. »

M. Gracia : « Merci, Monsieur le Premier Vice-président, chers collègues. Bonjour à celles et ceux que je n'ai pas vus.

Pour le groupe Gauche citoyenne et écologiste, je voulais commencer par réagir aux interventions précédentes. Monsieur Richard a raison de rappeler qu'il y a besoin de soutenir l'économie, mais il est surprenant de voir que dans le contexte actuel, le lien n'est pas fait avec les besoins du tissu économique, notamment en matière d'adaptation au réchauffement climatique.

Quand Rodolphe Amailland évoque notamment les exigences des habitants, nous les partageons. Les habitants sont très exigeants vis-à-vis de la puissance publique, de la Métropole, des communes, et ils sont notamment très exigeants pour que nous trouvions des solutions, parfois dans l'urgence, à l'épisode que nous vivons. Les températures extrêmes historiques que nous sommes en train de vivre nous le font ressentir violemment : le réchauffement climatique n'est plus une menace lointaine, c'est une réalité, un déjà-là bien concret que nous ressentons dans nos chairs et qui bouscule nos organisations. Par ailleurs, c'est un épisode auquel nous ne sommes pas préparés, malgré les multiples alertes depuis de multiples années, qu'il s'agisse de celles du GIEC, des climatologues, des écologues, ou encore de notre collègue Ronan Dantec, ici présent, qui avait, dans un rapport de 2019, souligné l'importance de se préparer à un scénario à plus 4 °C pour la France. Par ailleurs, le côté exceptionnel et historique des températures que nous vivons n'est exceptionnel que dans la mesure où de telles chaleurs n'ont encore jamais été mesurées. Pourtant, ce que nous vivons là est malheureusement un banal épisode qui traduit la normalité des années à venir.

Sur le plan social, cet épisode caniculaire met au grand jour, à l'image de ce qu'il s'était passé pendant le Covid, des injustices sociales. Oui, ce sont d'abord les plus fragiles qui souffrent, et oui, ce sont les métiers les moins payés et reconnus qui sont les plus essentiels en cas de crise. Dans ce contexte, le gouvernement prévoit de geler 4 milliards d'euros de crédits touchant la police, la justice, l'emploi et l'écologie, et notamment deux outils pour l'écologie : le Fonds vert et MaPrimeRénov'. Le Fonds vert, lancé par le président Emmanuel Macron en 2023, avait pour objectif d'aider les collectivités à financer les travaux d'adaptation au dérèglement climatique. Ce Fonds vert est passé de 2 milliards d'euros en 2024 à 800 millions d'euros cette année, et il vient d'être amputé de 163 millions d'euros supplémentaires, de quoi fragiliser sérieusement les projets de rénovation thermique des écoles, rendus pourtant nécessaires par la multiplication des phénomènes climatiques extrêmes. Là, je viens de citer un article paru le 2 juin : ce n'est pas un article de ce matin, c'était un article de la précédente canicule de mai. De ce point de vue-là, le sens du timing du gouvernement est parfait : au moment où l'on constate le manque criant d'adaptation de notre société au réchauffement climatique, il choisit de réduire les moyens des collectivités pour adapter les crèches, les écoles et les EHPAD au réchauffement climatique. Plus fondamentalement, au-delà du sens du timing, c'est le sens des priorités qui pose problème : les choix budgétaires du gouvernement relèvent du climatocriticisme.

De son côté, la Métropole, malgré les réductions budgétaires imposées par le gouvernement – cela a été rappelé par le premier vice-président –, à travers le DILICO et l'augmentation des cotisations retraites des agents de la Fonction publique, maintient sa ligne en faveur d'une politique qui tente de conjuguer écologie et justice sociale. D'abord, nous avons essayé de tenir la trajectoire des Accords de Paris par l'adaptation de notre territoire aux enjeux climatiques. Je pense au 3-30-300, impulsé notamment par Delphine Bonamy pendant le mandat précédent. Le 3, c'est pour voir trois arbres depuis chez soi. Le 30, c'est 30 % de cano-

pée partout sur la Métropole. Le 300, c'est être capable de disposer d'un parc arboré à moins de 300 mètres de chez soi. Oui, protéger les arbres et avoir accès à un parc, c'est protéger notre santé, notre organisme lors des épisodes de chaleur extrême.

Je pense aussi, et c'est ce que révèle ce CFU, à la désimperméabilisation et à la végétalisation des sols pour absorber la chaleur, protéger la biodiversité, prévenir les inondations et améliorer la santé de la population. Cela se traduit par exemple par 5 millions d'euros du plan « Pleine terre », ou encore 2 millions d'euros de soutien à la végétalisation des cours d'école et des crèches, dont ont bénéficié quasiment toutes les communes de la Métropole. Je ne sais plus si c'était 20 ou 21 communes sur les 24 de la Métropole qui ont bénéficié de ce soutien.

Cette adaptation au réchauffement climatique passe aussi par la transformation de notre parc bâti, à laquelle ont été consacrés plus de 13 millions d'euros. Nous améliorons les performances énergétiques des bâtiments métropolitains, nous accélérons les rénovations pour viser le niveau basse consommation, et nous agissons sur le parc privé pour éviter les bouilloires thermiques qui rendent certains logements invivables.

La politique de la Métropole, ce sont aussi des actions en faveur de la justice sociale, pour protéger celles et ceux qui sont les plus exposés. C'est le sens du 1 % sans-abrisme, lancé sur le mandat précédent, qui, comme son nom l'indique, vise à protéger les sans-abris et, par exemple, à assurer la résorption des bidonvilles. Nous protégeons, nous adaptons, nous amortissons les chocs. Face à l'urgence climatique et sociale, les choix budgétaires de demain se doivent d'être des choix de long terme. Au sortir de l'hiver, le groupe Écologiste et Citoyen espère que le souvenir de l'épisode que nous vivons en ce moment sera toujours vivace et que certains et certaines élues ne seront pas atteints d'amnésie climatique au moment du vote du budget. Les élus du groupe Gauche citoyenne et écologiste approuvent ce CFU. »

M. Affilé : « Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? J'ai vu Matthieu Annereau et Rodolphe Amailland. Matthieu Annereau. »

M. Annereau : « Merci, Monsieur le Vice-président, chers collègues. Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais je voulais répondre sur quelques points factuels à Monsieur Gracia. L'entendre parler de "climatoscepticisme" du gouvernement, je trouve cela un peu fort de café. Certes, il y a beaucoup à faire, je ne le nie pas, comme il y a énormément à faire sur notre territoire et dans votre ville concernant l'adaptation au changement climatique. Quelques chiffres quand même, puisque l'on est dans un débat de chiffres : entre 2016 et 2027 – en 2016, on était bien lors de la présidence de François Hollande –, les missions de crédits mises à disposition des enveloppes environnementales et écologiques ont doublé. C'est très factuel. La baisse des émissions de gaz à effet de serre a été multipliée par deux entre les deux quinquennats, entre François Hollande et Emmanuel Macron. Ce n'est pas suffisant, il faut aller plus vite et plus fort, mais on va beaucoup plus vite depuis le moment où l'on est sorti d'une présidence socialiste. Sur MaPrimeRénov', créée en 2020, ce sont tout de même 2,6 millions de logements qui ont pu être adaptés, et cela a permis de financer une enveloppe globale de 41 milliards d'euros de travaux pour réhabiliter les logements. Voilà quelques chiffres factuels. Je ne dis pas que c'est suffisant, encore une fois, je dis qu'il faut aller plus vite et plus fort, mais en comparaison de ce qui a été fait sous la présidence de François Hollande, j'ai envie de dire qu'il n'y a pas photo. Je vous remercie. »

M. Affilé : « Merci. Rodolphe Amailland, puis Marie Vitoux. »

M. Amailland : « Juste un petit mot pour mon collègue Robin Salecroix. Je ne voudrais pas qu'il reste sur une position ambiguë, évidemment, et je ne voudrais pas qu'il réduise mon propos, un peu comme si l'expression d'un vieux mantra bolchevique ne l'amenait à retenir finalement que ce qui l'arrange. Ce n'est pourtant pas son style, mon cher Robin. Je redis au Vice-président ce que j'ai lu, et c'est précisément là que les 24 maires devront ensemble faire des arbitrages exigeants sur ce que nous maintenons, ce que nous renforçons, y compris avec un service public peut-être plus nombreux à ce moment-là, ce que nous devons mieux maîtriser, et ce que nous envisageons de rationaliser, voire de réduire. Je lui redis aussi qu'il peut compter sur la pertinence, sur la compétence, et y compris sur la bienveillance des maires pour faire ensemble les bons choix, mais je sais qu'il n'en doute pas. »

M. Affilé : « Merci. Marie Vitoux. »

M^{me} Vitoux : « Merci. Je trouve que les propos de Monsieur Annereau appellent quand même à une réponse. Je me rappelle qu'en 2022, on avait quand même un actuel Président de la République qui avait fait campagne en nous disant : "Ce mandat sera écologique ou ne sera pas". On avait zéro doute sur le fait que cela ne le serait pas, mais là, on est tous face au bilan d'Emmanuel Macron : dix ans au pouvoir, rien

pour la transition, voire la transformation écologique de notre pays. Aujourd'hui, on a laissé les collectivités en rase campagne, seules face au mur d'investissement qui nous attend toutes et tous, quelles que soient les collectivités et quelles que soient leurs couleurs politiques, chers collègues. Comment rénove-t-on nos écoles ? Comment protège-t-on les populations ? Comment fait-on de la rénovation thermique des logements ? Pour rappel, le gouvernement, c'est la suppression du Fonds vert, qui sert précisément à réhabiliter les écoles. C'est la suppression ou les coupes budgétaires dans MaPrimeRénov'. Puisque l'on en est à une bataille de chiffres, vous avez peut-être lu la presse, Monsieur Annereau : on découvre que le gouvernement a demandé à l'ADEME d'attribuer 300 millions d'euros à une entreprise de la pétrochimie qui s'appelle Ineos et qui est une des plus grandes émettrices de CO² de ce pays. Sur les leçons d'écologie, merci, on s'en passera. »

Applaudissements.

M. Affilé : « Merci. Ronan Dantec. »

M. Dantec : « Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais je pense que la gravité de la crise que l'on est en train de vivre mérite quand même que l'on n'en fasse pas de petites joutes politiciennes, comme Monsieur Annereau vient de le faire, qui n'a fait que répondre.

On va revenir sur le débat budgétaire, mais je pense que la crise actuelle, les enjeux d'adaptation au changement climatique et le mur d'investissement dont vient de parler Marie Vitoux, représentent plusieurs points de PIB chaque année, si on veut répondre à l'ensemble des enjeux. Ils sont considérables, ils sont dans la totalité des domaines. Si on regarde l'histoire, je pense quand même que c'est bien la loi Royal, précédée du débat lancé par Delphine Batho sur l'énergie et le climat, qui a remis les collectivités territoriales au cœur de l'action, à travers les plans climat-air-énergie territoriaux qui sont devenus obligatoires à ce moment-là. Il fallait rappeler à Matthieu Annereau cette part de l'histoire.

Il est probable aussi que l'on soit dans le moment qui correspond à ce que l'on a fait il y a maintenant une dizaine d'années sur la partie énergie-climat, donc plutôt sur l'atténuation, mais cette fois sur l'adaptation. Il nous faut un grand débat national sur les enjeux d'adaptation, qui préparera une loi à la hauteur. On a besoin d'une grande loi d'adaptation. On n'est pas prêt, on le voit chaque jour, même si je pense que sur ce territoire, on a fait beaucoup en urgence ces derniers jours. On est dans ce moment de gravité. Quand on parle de plusieurs points de PIB à mobiliser chaque année, cela veut dire, puisque l'on est dans un débat budgétaire, que l'on ne va pas pouvoir rester sur nos maquettes budgétaires habituelles. Le mur d'investissement ne passe pas dans nos marges habituelles d'investissement : il faudra passer par des emprunts spécifiques. On a des coûts de rénovation pour le confort d'été de l'ensemble du parc, de l'ensemble des bâtiments publics, qui sont colossaux. Cela vaut pour les transports, cela vaut pour le système économique global. Ce que nous avons à préparer, c'est de sortir de nos bases habituelles de réflexion budgétaire pour répondre à un défi absolument considérable, et cela vaut mieux que des échanges un peu politiques. »

M. Affilé : « Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Alain Vey. »

M. Vey : « Merci, Monsieur le Président. Je voulais rappeler à notre ami Ronan que l'on n'est pas en débat d'orientations budgétaires : on est aujourd'hui sur le CFU. Je n'ai de leçons à donner à personne, au demeurant. Cependant, j'é mets une idée. On a su faire au niveau des cours d'école, on a su faire pratiquement sur les fonds piscines : ne pourrait-on pas faire sur l'aspect " rafraîchissement des écoles et des groupes scolaires " ? Marie Vitoux a souligné tout à l'heure l'urgence climatique, et elle l'a déjà fait dans plusieurs réunions. Ne peut-on pas réfléchir ? Parce que si on attend les autres pour nous aider, on pourra attendre longtemps, en particulier au niveau de l'État, quelle que soit la couleur politique, au demeurant. Pourquoi ne pas réfléchir à la mise en place d'un fonds pour le rafraîchissement des classes de nos écoles ? Merci. »

M. Affilé : « Merci, Alain. Je pense qu'il n'y a pas que les classes : ce sont les écoles dans leur ensemble, parce qu'il y a les réfectoires, etc. C'est un peu pareil. Sarah El Haïry. »

M^{me} El Haïry : « Merci beaucoup. Là, j'ai quand même l'impression que l'on fait un tour du bilan des 10 dernières années sur l'écologie. J'ai été ministre de la Biodiversité, la question de la nature et la question climatique se posent. Je veux bien tout entendre, ce qui a été assez vite ou pas assez vite, mais cela ne sert à rien de tout jeter. La stratégie nationale biodiversité a existé, le Fonds vert, c'est nous qui l'avons créé. Cela a été un plan de relance post-Covid pour soutenir la question des interdictions immédiates des recherches d'hydrocarbures et la baisse des émissions de carbone. Pour le coup, même si on n'est pas toujours en phase, Ronan a raison : la question qui se pose fondamentalement aujourd'hui est celle de l'adaptation. Je veux bien que l'on commence à s'engueuler en plein Conseil, alors qu'il fait déjà un peu

chaud, mais Madame Vitoux, franchement, on est ici en Conseil métropolitain, et je préfère voir avec les maires de notre Métropole ce que l'on peut faire pour s'adapter dans les compétences qui sont les nôtres. Je suis plutôt en phase avec Monsieur Vey : je préfère largement me poser la question de savoir comment on peut avoir un système de rafraîchissement, comme on a un réseau de chaleur, sur nos écoles, sur nos hôpitaux, sur nos EHPAD. En réalité, c'est ça, l'écologie sociale ; ce n'est pas, Madame Vitoux, juste des invectives. Si vous le voulez, ce jeu du bilan, on aura tout le temps de le faire dans un an. »

M. Affilé : « Merci. Je propose que cela reste une parole de fin d'échange. Le débat reste évidemment ouvert. Je ne sais pas s'il faut voter avec le boîtier. On peut gagner un peu de temps ? Quelqu'un souhaiterait-il que l'on vote avec le boîtier ? Je ne vois pas de mains se lever. Si on ne vote pas avec le boîtier, c'est à main levée. C'est bon pour les services, ou vous aviez prévu un vote par boîtier ? Vous préférez le boîtier ? C'est mon premier, je découvre ! On vote avec le boîtier. Vous avez donc la possibilité de voter pour, contre, ou de vous abstenir. Tout le monde se rappelle comment on vote avec ? Merci beaucoup. Vous avez eu le résultat : 55 pour, 13 contre, 29 abstentions, 1 non-vote. Je vous remercie. »

5 – AFFECTATION DES RESULTATS 2025 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

M. Affilé : « Le dossier suivant est la suite assez logique de notre compte administratif : c'est l'affectation des résultats dans le budget supplémentaire. Nous avons un budget supplémentaire à voter. Ce budget supplémentaire permet d'intégrer 18,9 millions d'euros du budget principal, avec des dépenses de fonctionnement, certaines en hausse et d'autres en baisse.

Sur le budget principal, je vais vous donner les principales évolutions en dépenses de fonctionnement : 1,5 million d'euros sur la DSP industries culturelles et créatives, dans le cadre du partenariat avec la Ville de Recife, au Brésil. On retrouve également ces 1,5 million d'euros en recettes. 400 000 euros en matière de logistique pour la hausse des carburants. 200 000 euros pour le Fonds de solidarité logement, en raison de la hausse des demandes d'aides concernant l'énergie, car l'augmentation des coûts de l'énergie frappe les ménages les plus modestes. Il y a également une augmentation, pour l'année 2026-2027, du soutien pour les clubs de haut niveau. Le DILICO va nous coûter 3,5 millions d'euros, mais il est financé par l'inscription d'une recette équivalente. Il y a des annulations de titres pour 1,8 million d'euros. 6,5 millions d'euros de charges financières, tout simplement parce que nous avons plus d'intérêts et des intérêts plus coûteux, avec, je l'ai dit, un volume d'emprunt plus élevé : logiquement, les charges financières s'accroissent. Il y a aussi quelques réserves, puis une dotation de solidarité communautaire qui baisse de 600 000 euros.

Sur les recettes de fonctionnement sont orientées à la baisse, avec la DC RTP, la dotation de compensation de la recette de la taxe professionnelle pour 2026, avec moins 5 millions d'euros. Il y a également la baisse de la compensation issue de la réduction des bases fiscales des établissements industriels : 3,7 millions d'euros. La baisse de compensation de taxes foncières des bases des établissements industriels : moins 480 000 euros. Moins 1 579 000 euros pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, avec le fameux décalage et les erreurs de déclaration qui avaient été faites précédemment et qui sont rectifiées. Il y a aussi une baisse de la TVA au titre de la compensation de la taxe d'habitation : moins 1 767 000 euros. Ce sont les recettes en baisse, vous voyez qu'elles sont assez conséquentes, mais il y a aussi des recettes en hausse, avec le DILICO de l'année d'avant pour 3 millions d'euros, 900 000 euros de taxes de séjour en plus, une augmentation de la compensation des taxes d'habitation sur les résidences secondaires sur un autre dispositif, des recettes FEDER au titre de la biodiversité, puis la DSP ICC avec les 1,5 million d'euros dans le cadre du partenariat avec Recife.

Sur le budget d'investissement, il y a des AP en hausse de 33 millions d'euros, des dépenses en hausse de 13,1 millions d'euros, et certaines dépenses en baisse de 7,8 millions d'euros, ce qui fait un solde de plus 5,2 millions d'euros de dépenses supplémentaires. En recettes, on retrouve des AP en hausse de 10 millions d'euros, des recettes en hausse de 5,7 millions d'euros, des recettes en baisse de 0,7 million d'euros, donc un solde de 5 millions d'euros. Vous voyez que les dépenses et les recettes d'investissement sont quasiment identiques.

Sur le budget annexe de l'eau, quelques modifications, avec des AP qui sont augmentées et quelques dépenses supplémentaires en fonctionnement. Globalement, il n'y a pas d'éléments très significatifs.

Sur le budget annexe de l'assainissement, des dépenses et des recettes en hausse en fonctionnement, des dépenses en hausse en investissement, avec des AP qui augmentent, mais aussi en recettes, avec un emprunt qui s'élève à 51,6 millions d'euros.

Sur le budget annexe des locaux industriels et commerciaux, des dépenses qui augmentent de l'ordre de 820 000 euros, et également des dépenses d'investissement. Ce budget s'élève à 2,5 millions d'euros, contre 1,5 million d'euros au BP.

Sur les déchets, il y a des dépenses et des recettes en hausse, ce qui permet d'avoir une augmentation des autorisations de programme en investissement. Les dépenses, elles, se réduisent. Sur l'ensemble, le budget s'élève à 138,3 millions d'euros, contre 138,6 millions d'euros au BP, donc vous voyez que c'est épsilon-nesque.

Sur le budget annexe des transports en commun, on est à 565,2 millions d'euros, contre 569,8 millions d'euros au BP, avec quelques recettes supplémentaires, et des dépenses qui baissent très légèrement et qui sont quasiment stables en fonctionnement. En investissement, les AP en dépenses sont en baisse, les AP en recettes augmentent, et les recettes baissent et augmentent à peu près du même montant pour les deux. On a donc un montant quasi identique, je vous l'ai dit dès le début, sur le budget annexe des transports.

Sur le budget annexe du stationnement, on a des dépenses et des recettes qui augmentent à peu près au même rythme, ce qui fait que l'on n'a quasiment pas d'évolution. Si ce n'est qu'en investissement, on a quelques dépenses en hausse pour un million d'euros, liées à des programmes revus à la hausse en termes d'exigence des différents opérateurs : 30,1 millions d'euros, contre 28,5 millions d'euros au BP. Ce n'est pas un budget supplémentaire très colossal, vous l'avez bien vu. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Oui, allez-y. »

M^{me} Besse-Renard : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, au vu de l'actualité climatique – mes collègues l'ont évoqué plus tôt, mais j'en reparle à nouveau –, il me semble important de remarquer que nous n'accordons pas assez de fonds aux urgences et à leurs conséquences. L'inondation du périphérique cet hiver ou la vague de chaleur sans précédent actuelle ont des conséquences dramatiques sur la vie personnelle et professionnelle de nos habitants et habitantes. De nombreuses villes font des efforts d'adaptation en végétalisant, en créant des points d'eau ou en agissant à la place du gouvernement, qui ne semble pas préparé, malgré les alertes des spécialistes depuis des années. On le sait, cela ne va pas aller en s'arrangeant dès cet été : il va nous falloir de plus en plus compenser et agir. Ce coût doit être anticipé, afin de ne pas mettre nos budgets en tension. Ce budget supplémentaire ne nous semble pas prendre suffisamment en compte la réalité du réchauffement climatique tel qu'il se présente à nous. Que pouvons-nous prévoir pour collectivement absorber les conséquences d'années catastrophiques de notre gouvernement et toujours mieux protéger les plus faibles ? Je pense notamment aux personnes à la rue ou vivant dans nos bidonvilles, qui se sont transformés en enfer ces derniers jours. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention ? Je redonne la parole au rapporteur. »

M. Affilé : « La difficulté que l'on a avec un budget supplémentaire, c'est qu'il est préparé très longtemps en avance et qu'il est donc peu sensible aux urgences du moment. J'en conviens parfaitement, il est faible par rapport aux propositions qui ont été faites par les uns ou par les autres, notamment sur le fait de travailler sur un fonds qui permette de mieux isoler nos bâtiments publics des communes et d'être plus ambitieux dans la végétalisation de l'espace public, mais aussi sur la qualité de ce que l'on plante. Il ne s'agit pas simplement d'enlever du bitume ou du béton, il faut aussi planter des arbres de haute tige qui vont offrir une canopée suffisamment intéressante. Il y a tout un ensemble de choses qu'il faut que l'on prenne en compte, j'en conviens parfaitement. Simplement, je pense que c'est à partir du moment où l'on prépare les budgets que l'on va pouvoir le prendre en compte. Par rapport à ce qui a été dit lors du débat sur le compte administratif, j'espère effectivement – je crois que c'est Fabien Gracia qui l'a dit – que personne ne souffrira d'amnésie climatique à ce moment-là et que tout le monde se rappellera qu'il faut faire des efforts pour mieux vivre des périodes comme celle-ci, puisque l'on sait qu'elles ne seront plus exceptionnelles, mais hélas plutôt notre ordinaire dans les années à venir. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

M^{me} la Présidente : « Bertrand Affilé, pour la délibération n° 6. »

M. Affilé : « La délibération suivante concerne la dotation de solidarité communautaire 2026. Je vous l'ai dit tout à l'heure, cette dotation de solidarité communautaire dépend d'une assiette, et cette assiette, c'est la dynamique du panier fiscal qui en est la base. Le montant 2026 de notre dotation de solidarité communautaire va être de 451 000 euros de moins qu'en 2025, tout simplement parce que nous avons un certain nombre d'éléments qui viennent faire baisser la base. Quels sont ces éléments ? L'écèlement de 61 % de notre dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, et la nouvelle baisse importante des bases prévisionnelles de taxes d'habitation sur les résidences secondaires. Quand on cumule les deux, on a une base de calcul plus faible.

Ainsi, à l'arrivée, les trois composantes de la DSC vont évoluer de la façon suivante. La première composante est la DSC socle, qui est figée à 6 693 965 euros. La DSC petite commune est également figée à 3 120 313 euros. Il ne reste que la DSC critères pour encaisser le choc, et c'est donc celle-ci qui va être diminuée de 451 000 euros et qui va concentrer la diminution, puisque c'est la seule qui peut bouger parmi les trois composantes de la DSC. Vous avez dans l'annexe la répartition commune par commune, ce qui permet d'apprécier l'évolution. Il y a, je crois, une seule commune qui est relativement préservée, avec une toute petite augmentation de la DSC. Sinon, les 23 autres sont plutôt concernées par une baisse. »

M^{me} la Présidente : « Merci. J'ai plusieurs demandes d'intervention. Madame Dousset. »

M^{me} Dousset : « Madame la Présidente, mes chers collègues. Chaque année, Nantes Métropole investit des centaines de millions d'euros financés par les contribuables des 24 communes. Pourtant, aucun document public ne permet aujourd'hui de connaître clairement combien la Métropole investit pour chaque commune. Les habitants ont le droit de savoir combien leur commune reçoit réellement en investissement, quels projets sont financés, et si les investissements sont répartis équitablement sur l'ensemble du territoire métropolitain. La Métropole communique sur la solidarité financière entre communes, c'est nécessaire, mais la solidarité ne se mesure pas uniquement par des dotations : elle doit aussi se mesurer à travers les investissements réalisés sur le terrain.

Nous demandons la publication annuelle d'un bilan simple, lisible et accessible, reprenant pour chaque commune le montant des investissements, le montant par habitant, la répartition par grand projet et par politique publique. La transparence est une condition d'un débat serein sur l'équité territoriale. Sans chiffres précis, il est impossible de vérifier que chaque commune bénéficie d'un traitement juste et équilibré. Les habitants de Rezé, comme ceux de Nantes, Saint-Herblain, Vertou, etc., ont le droit de savoir où va l'argent public métropolitain. La confiance se construit par la transparence. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Monsieur Casenave. »

M. Casenave : « Merci, Madame la Présidente. Mesdames et messieurs, chers collègues. Au-delà de l'aspect financier dont relève cette délibération, je veux parler de solidarité dans cette Métropole des communes que nous appelons de nos vœux. Avant toute chose, ne voyez aucune volonté de créer une polémique de ma part, mais j'ai une véritable question sur des choix politiques que vous avez portés lors de votre campagne municipale.

Vous avez en effet affirmé vouloir faire de la ville de Nantes une terre d'accueil inconditionnelle. Ce choix, je ne le conteste pas, il vous appartient, et les Nantais ont tranché en mars dernier. Je souhaite néanmoins attirer votre attention sur les conséquences de cette politique volontariste, notamment concernant l'accueil des populations migrantes d'Europe de l'Est et des conséquences pour les communes de la Métropole qui n'ont pas pris le même engagement que vous. La réalité est que votre choix a des conséquences sur nos communes. Est-ce là votre conception de la solidarité métropolitaine ?

Il y a des exemples très concrets autour de nous, avec la soixantaine de bidonvilles sur notre territoire, accueillant près de 3 500 personnes, dont le plus grand camp de France. Récemment, l'évacuation du campement illégal de Tougas a été actée. Que comptez-vous faire pour ces populations évacuées ? Est-ce encore aux communes limitrophes d'Indre, de Couëron, et peut-être même de nouveau de Saint-Herblain de subir une nouvelle installation illégale parce que vous avez fait ce choix d'accueil inconditionnel ? Est-ce là votre conception de la solidarité métropolitaine ?

Ce phénomène de déplacement des populations, baladées de terrain en terrain au rythme des ordonnances d'évacuation, a des conséquences concrètes sur nos communes, que vous le vouliez ou non. Si ces populations d'Europe de l'Est ont des droits, comme l'accès à l'eau dont elles bénéficient à Couëron, les riverains en ont eux aussi. Ils sont les premiers à subir ces installations et à nous alerter sur la dégradation de leur qualité de vie, en particulier en matière de tranquillité et de salubrité publique. Ce sont bien nous, les maires, qui devons avoir envers eux une obligation d'action, une obligation de moyens et une obligation de résultats. Laisser les maires se débrouiller, est-ce là votre conception de la solidarité métropolitaine ? Si vous souhaitez que la ville de Nantes soit une terre d'accueil inconditionnelle, Madame la Présidente, et ainsi mettre en cohérence vos paroles et vos actes, c'est parfait, mais ne nous faites pas subir vos choix politiques et accueillez-les dans votre centre-ville. Je vous remercie. »

Murmures de protestation.

M^{me} la Présidente : « J'invite tout le monde à garder sa sérénité, son calme, et à avoir un débat démocratique de qualité.

Monsieur le Maire, quelques éléments avant de laisser les collègues vous répondre. D'abord, il est inhabituel qu'un maire de la Métropole vienne s'exprimer sur une campagne municipale qui s'est effectuée dans l'une des communes de la Métropole. J'observe toutes les évolutions dans cette assemblée avec beaucoup d'attention. Je vais simplement me permettre de vous rappeler ce que nous avons dit pendant cette période démocratique. J'ai l'habitude de dire qu'elle est dorénavant derrière nous et que nous sommes au travail, mais puisque vous reprenez certains termes, je vais ici les reposer.

Ce que nous avons dit, oui, c'est que nous sommes attachés à l'inconditionnalité du service public, et que cette inconditionnalité est l'honneur de la France. Oui, je suis fière que la Métropole finance Citad'elles et que, quand une femme arrive à Citad'elles, on ne lui demande pas son statut administratif. J'assume parfaitement que quand un enfant vient manger à la restauration scolaire, on ne lui demande pas non plus ses papiers.

Monsieur le Maire, j'aimerais que vous ayez au moins la courtoisie républicaine d'écouter ma réponse, cela me paraît être la moindre des choses.

Vous avez, dans vos propos, et vous le savez très bien, utilisé une rhétorique qui vise à opposer les gens les uns aux autres. Je suis surprise de certaines affirmations que vous posez concernant votre commune, mais je laisserai le vice-président à l'eau réagir, parce que je n'avais pas compris que l'ensemble des obligations légales qui vous incombent en tant que maire – je pense à la mise à disposition de l'eau – avaient été honorées dans la période récente. Si c'est le cas, je le découvre aujourd'hui et j'en suis extrêmement satisfaite. En effet, je crois qu'au-delà de nos philosophies, au-delà de nos sensibilités, il y a une chose à laquelle aucun maire ne peut déroger : le respect de l'État de droit et du pacte républicain.

Applaudissements nourris.

M^{me} la Présidente : « Robin Salecroix. »

M. Salecroix : « Merci, Madame la Présidente, chers collègues. Effectivement, nous avons assumé avec honneur durant cette campagne municipale à Nantes – où nous avons d'ailleurs aussi assumé de parler des sujets métropolitains, contrairement à beaucoup d'autres candidats dans les diverses communes de notre Métropole – d'être une terre de refuge pour ceux qui fuient la guerre et la misère. Effectivement, nous ne trions pas les populations en fonction de leur nationalité : nous prenons en compte toute leur fragilité, toute leur précarité, cela vient d'être dit par Madame la Présidente.

Ensuite, vos propos relatifs aux migrants d'Europe de l'Est sont tout à fait indécents. Vous le savez, la présence de ces populations, des citoyens européens qui peuvent voter lors des élections municipales, est tout à fait préexistante à la campagne des élections municipales elle-même. Ce sont des populations qui, pour la plupart, vivent et travaillent sur notre territoire : près de 3 500 personnes, malheureusement sur plus d'une cinquantaine de bidonvilles, travaillent dans des secteurs divers et variés. Ce sont des travailleurs de première ligne, que ce soit dans le maraîchage, dans la logistique ou encore dans le bâtiment. Je crois que cette réalité devrait inviter à la mesure.

Effectivement, nous avons conscience, Monsieur le Maire de Couëron, de la réalité de leurs conditions de vie. C'est bien pour cela que notre Métropole n'a pas attendu les municipales de 2026 pour agir sur la ques-

tion de la résorption des bidonvilles – vous le savez très bien, parce que je sais que vous discutez avec vos collègues –, notamment par l'activation de moyens financiers, de captage de fonciers, pour permettre justement la relocalisation de ces personnes qui le souhaitent dans des conditions de logement dignes, qui permettent leur émancipation et leur intégration sur notre territoire.

Ensuite, Monsieur le Maire de Couëron, quel toupet de parler de l'accès à l'eau pour les populations migrantes d'Europe de l'Est, alors que vous le savez, lorsque des populations migrantes d'Europe de l'Est se sont installées sur votre commune, je suis même venu vous voir dans vos bureaux, en mairie de Couëron, pour aborder avec vous cette question de l'accès universel à l'eau. Je vous ai explicité tout ce que faisait déjà la Métropole, qui a raccordé l'ultra-grande majorité de ces camps et de ces bidonvilles. Je vous ai expliqué à quel point la question de l'accès à l'eau pour les populations migrantes d'Europe de l'Est était un enjeu sanitaire, un enjeu de santé publique, un enjeu d'intégration, et notamment un enjeu de protection de ces familles, en particulier pour les mineurs. Je vous ai également explicité, décliné, les propositions très concrètes et techniques permettant le raccordement léger de ces populations, y compris sur un terrain occupé, sans évidemment évacuer la question de ces occupations illicites. Vous avez dit, rappelé, souligné, confirmé votre opposition à ce raccordement de ces mêmes populations à l'eau potable, ce qui est à mon sens une faute politique lourde et grave. Je vous l'ai dit. Vous l'avez même expliqué, exprimé, formulé dans la presse : vous avez parlé de cet accès à l'eau. Vous avez même osé parler de l'accès à la scolarité pour ces enfants et pour ces personnes. Cela est complètement indigne.

Monsieur Casenave, s'il vous plaît, vos leçons, vos propos aujourd'hui sont complètement indignes. Je suis heureux de comprendre que vous avez changé de position et de posture sur cet accès à l'eau. Je crois que c'est une bonne chose et je me tiens à votre entière disposition pour mettre en accord vos propos avec des actes concrets pour le raccordement de ces populations sur votre commune, comme nous le faisons sur la plupart des communes de notre Métropole, sur les deniers métropolitains. Je vous remercie. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Christophe Jouin. »

M. Jouin : « Madame la Présidente, mes chers collègues. Monsieur le Maire de Couëron, je regrette d'abord les propos que vous avez pu tenir. Je regrette également de ne pas avoir eu de réponse lorsque je vous ai contacté : j'ai laissé plusieurs messages sur votre répondeur, abonné absent. Je comprends bien que vous étiez dans d'autres urgences sur votre commune.

Vous évoquez néanmoins la solidarité métropolitaine. C'est clairement notre priorité. Notre ambition est de travailler avec l'ensemble de toutes les communes, et pas seulement le centre-ville de Nantes, comme vous l'évoquez, pour identifier des fonciers, améliorer les conditions de vie et sortir le maximum de familles, le maximum de ménages de ces conditions indignes.

De votre côté, les priorités que vous avez faites vôtres et dont vous vous êtes fait le relais dans la presse, c'est de ne pas permettre un accès effectif à l'eau, alors même que vous auriez bénéficié d'une prise en charge à 100 % par la Métropole, de par le marché que nous avons avec Solidarités International. Vous avez empêché des gens de boire, vous avez empêché des gens de se rafraîchir, vous avez empêché des enfants de suivre une scolarité. Je n'ai pas d'autre mot que " indignité " face à ce comportement. J'ignore véritablement quelles sont les ambitions politiques derrière ces actes face à un besoin humanitaire de premier ordre. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. Erika Cadersah. »

M^{me} Cadersah : « Madame la Présidente, je suis heureuse de vos propos républicains et de ceux de mes collègues, qui nous rassurent, mais je suis triste que nous ayons à subir le projet de construction d'un CRA et la présence du LRA Waldeck-Rousseau. C'est comme si ces propos s'adressaient à une partie, mais que certains risquent quand même de se retrouver enfermés dans la ville refuge. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Matthieu Annereau. »

M. Annereau : « Merci, Madame la Présidente, chers collègues. Je veux, à titre personnel et au nom de mon groupe, soutenir la démarche du maire de Couëron, Axel Casenave. Oui, parce que Monsieur le Maire de Couëron a établi des faits. Je sais que pour certains, et je l'ai dit ici à ce micro depuis 2014, c'est la poli-

tique de l'autruche, la patate chaude : on fait comme s'il n'y avait pas de sujet. Nous avons une problématique sur notre territoire, spécifiquement sur l'accueil des populations roms. Oui, il y a des initiatives intéressantes en termes d'insertion scolaire, d'insertion professionnelle, vous l'avez dit, mais nous ne pouvons pas nier qu'il y a des problèmes de sécurité, de salubrité, et la presse locale s'en fait l'écho assez régulièrement.

Il y a un sujet aussi qui me frappe et sur lequel on a beaucoup de remontées d'informations depuis des années : la prostitution sur certains camps illicites. Je suis désolé, mais c'est un fait et il faut le traiter, au bout d'un moment. La seule manière de le traiter, comme je l'ai déjà dit, c'est d'avoir une véritable solidarité métropolitaine sur ce sujet. Les actions que mènent certaines villes, avec des terrains d'insertion temporaire, peuvent être intéressantes, comme je l'ai dit à Saint-Herblain. Le sujet, c'est que souvent, elles ne sont pas partagées avec les habitants et elles ne sont pas collectives au niveau métropolitain. Je l'ai dit encore il y a quelques mois, ici même : il nous faut une stratégie globale, métropolitaine, planifiée dans le temps sur ce sujet spécifique. Faisons-en un grand débat métropolitain. On voit que l'on a une problématique. On se le dit à chaque fois à longueur de micro sans avancer, je n'ai pas envie de terminer le mandat en 2032 et d'en être à la même situation. Je vous remercie. »

M. Affilé : « Écoutez, aujourd'hui, c'est un jour de surprise : je découvre que Matthieu Annereau trouvait intéressante l'initiative d'un terrain d'insertion temporaires à Saint-Herblain. »

M. Annereau : « Je l'ai déjà dit. »

M. Affilé : « Mais que ne l'a-t-il dit devant les habitants quand ceux-ci ont contesté cette installation ? On aurait apprécié avoir son soutien explicite sur le terrain à ce moment-là, et ce n'était pas le cas, puisqu'il me semble même que c'était un peu l'inverse, notamment pendant la campagne électorale. Cela dit, je ne veux pas polémiquer inutilement. Je le remercie de nous avoir rejoint sur cette position, et je sais maintenant pouvoir compter sur lui. C'est vraiment un grand soutien et un grand encouragement pour la suite.

J'avais juste une petite remarque technique pour Madame Dousset. Je pense qu'elle le sait, mais ce que l'on appelle la " PPI territorialisée ", c'est-à-dire la partie de la PPI qui est réalisée dans chaque commune, et en général, qui est au départ, développée au niveau des pôles, puis ensuite dans chacune des communes, fait l'objet d'un rapport, comme toute activité de Nantes Métropole, qui est voté après le vote du compte financier unique. Cela pourrait être en septembre, en octobre, ou plus tard dans l'année. C'est ce que l'on appelle " le rapport de Nantes Métropole ". Notamment dans le rapport financier, il y a tous les investissements réalisés par la Métropole sur le territoire de chaque commune, avec un détail précis. Ce document existe, évidemment, il est complètement transparent et il est présenté en conseil municipal. Je sais que Madame Dousset est nouvelle élue à Rezé, mais je crois savoir qu'elle a quand même une petite expérience d'élue précédente. Je me dis donc qu'elle a déjà dû assister à ce rapport de Nantes Métropole. Cela n'a pas changé, vous retrouverez bien tous les éléments que vous avez pu évoquer. Inutile de dire que ce n'est pas transparent, inutile de dire que cela se fait en catimini : tout est transparent, tout est accessible, il suffit juste de s'y pencher et de prendre un peu de temps pour y réfléchir. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Agnès Bourgeais. »

M^{me} Bourgeais : « Merci. Je vais faire très vite, mais je ne peux pas ne pas réagir quand j'entends un parallèle entre l'origine de certaines populations et la délinquance. C'est absolument indigne de la part d'élus de la République de tenir ce genre de propos. C'est un premier point.

Le deuxième point, c'est que je suis ravie de voir que toutes les villes vont participer à la solidarité métropolitaine quand il s'agira de flécher des terrains et du foncier pour construire des terrains d'insertion temporaires. Parce que oui, c'est indigne de nous d'accepter de faire vivre des populations dans des conditions telles que celles des bidonvilles. Personne, aucune et aucun d'entre nous, ne pourrait vivre dans ces conditions-là, et encore moins dans la semaine que nous venons de passer.

Je compte sur tous les maires et toutes les maires pour nous accueillir, Christophe Jouin et moi, en septembre et octobre, et nous flécher des fonciers pour que nous puissions faire vivre dignement toute notre population, tous nos habitants, toutes nos habitantes, et tous nos travailleuses et nos travailleurs, parce que oui, ces populations travaillent sur notre territoire. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. Aymeric Seassau. »

M. Seassau : « Deux mots, en essayant de retrouver mes esprits. Agnès Bourgeois vient de dire l'essentiel, mais je veux à nouveau marquer la césure qui existe aujourd'hui dans notre République. On ne peut pas accepter dans nos assemblées ces assimilations entre des origines et la criminalité, avec des mots particulièrement durs, avec des stigmatisations, dont le premier mot qui me vient est le suivant : " immondes ". Immondes ! Je vous le dis, chers collègues, depuis quelques années – pas très longtemps, depuis en réalité que l'extrême droite a pris le leadership sur la droite, nous entendons dans nos assemblées ces assimilations indignes entre l'origine et la criminalité, avec un trait d'égalité. Monsieur Annereau, de qui vous moquez-vous quand vous appelez à la solidarité métropolitaine en indiquant aux populations qui nous écoutent dans nos villes, dans notre Métropole, que ces populations-là sont par naissance criminelles ? »

M. Annereau : « Ce n'est pas ce que j'ai dit. »

M. Seassau : « C'est exactement ce que vous venez de faire. Ce sont vos mots. Je vous le dis, j'ai honte d'être élu dans la même Assemblée que vous. Je me souviens, moi, que cette nation, que cela vous plaise ou non, a été construite aussi par des étrangers, venus souvent de l'ouest, qui sont morts à Valmy. C'est ce que nous rappelait Marc Bloch en parlant de ses ancêtres, morts en 1793, et qui vient d'être panthéonisé. Ce sont ceux de l'armée des Vosges, de la main-d'œuvre ouvrière des FTP. Je vous le dis, écoutez bien ce que vous a dit Johanna Rolland : quand on est un enfant, notre place est à l'école.

Quand on est malade, notre place est à l'hôpital. J'ai un scoop pour vous : les maladies ne connaissent pas les cartes d'identité. Pour une question sanitaire évidente, pour le bien-être de toutes et de tous, oui, quand on est menacé, notre place est à Citad'elles, quand on est malade, notre place est à l'hôpital, et quand on est enfant, notre place est à l'école. Ce sont, je crois, des principes de droit élémentaires de notre République, que vous contribuez à fouler du pied dans ce glissement qui devient de plus en plus indigne. Cela vous agace que nous mettions un peu de dignité dans cette Assemblée, mais croyez-moi, quand vous dites des choses aussi ignobles, il y aura toujours des gens pour vous répondre. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. Christophe Jouin. »

M. Jouin : « Une réponse rapide pour Monsieur Annereau sur les faits délictuels que vous évoquez. C'est un sujet qui peut exister, ça et là, que les maires me remontent parfois, qu'ils remontent également au procureur par le mécanisme de l'article 40 que chacun ici connaît, et qui hélas ne produit aucun effet. Cela veut dire qu'y compris sur la commune de Nantes, lorsqu'un article 40 est signalé pour des présomptions de faits délictuels qui concerneraient des mineurs, nous n'avons pas de réponse du procureur de la République, ou une réponse qui nous indique que, malheureusement, il n'a pas les moyens de faire face à ce signalement que nous avons fait. Je ne crois pas que dans ce cadre-là, la solution soit la punition collective d'une expulsion. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Juste deux mots, et peut-être une question, pour la bonne clarté de la consigne que j'aurai à passer aux services métropolitains concernés. Je ne reviens pas sur le débat général qui a eu lieu. L'ensemble des élus ici présents, l'ensemble des maires ici présents connaissent la complexité de ce sujet. S'il y avait une option pour le résoudre en un claquement de doigts, loin des démagogies et des effets de tribune, cette solution aurait été apportée. Alors oui, la République, c'est des droits et des devoirs. Oui, la République, c'est des droits et des devoirs pour chacun. Ce sont des droits et des devoirs en premier lieu pour celles et ceux qui exercent l'autorité publique. Je vous pose donc la question, Monsieur le Maire : confirmez-vous que, contrairement à ce que vous avez dit au Vice-président, ce que vous avez confirmé à plusieurs reprises, je peux dorénavant donner la consigne aux services métropolitains de mettre en œuvre l'accès à l'eau dans votre commune, comme dans les autres communes de la Métropole ? »

M. Casenave : « Madame la Présidente, je vous confirme qu'ils ont déjà accès à l'eau, et Monsieur Salecroix est déjà au courant depuis plusieurs semaines. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je redonne la parole trente secondes à Monsieur Salecroix. Chacune et chacun sait ici que cela n'a pas été le cas. Je crois qu'il y a des limites à la répartition (de situations et de vérités diverses. Nous savons, vous savez que le Vice-président est venu chez vous, qu'il a eu cette discussion, parce que c'est son travail, comme il l'a avec chacun des maires. Je vais lui redonner la parole. Chaque maire est libre et responsable de ses actes. Je le dis : c'est la première fois dans l'histoire de la Métropole, au-delà des sensibilités... Je le dis, parce que derrière votre personne, Monsieur, il y a des mouvements de fond qui se jouent, il y a des digues qui sont en train de sauter. Il y a donc une question de philosophie humaine, même pas politique. Est-ce que vraiment, sincèrement, dans cette Assemblée, quelqu'un peut, en

son âme et conscience, considérer qu'une personne humaine peut ne pas avoir accès à l'eau ? Je redonne la parole au vice-président, et je vous demande un courrier formalisé dans lequel vous me donnez votre position de maire pour que je puisse, en conséquence, donner consigne aux services techniques de la Métropole, et que chacune et chacun ait la clarté sur cette situation. Robin Salecroix. »

M. Salecroix : « Merci, Madame la Présidente. Il y a eu vos déclarations publiques dans la presse sur le refus délibéré du raccordement à l'eau du terrain que l'on a évoqué. Il y a eu ma venue au sein de vos locaux pour évoquer des sujets plus larges relatifs à l'assainissement, où j'en ai évidemment profité pour évoquer ce sujet d'actualité. Vous m'avez ensuite rappelé sur mon numéro de téléphone pour me confirmer votre refus de ce raccordement. Numéro dont, jusqu'à preuve du contraire, vous disposez toujours. En tout cas, moi, j'ai le vôtre. J'apprends ici que vous avez opéré, selon vos dires, un raccordement à l'eau. Je ne sais pas comment, je ne sais pas de quelle manière, je ne sais pas avec quel travail sur le terrain, y compris en lien avec ces populations elles-mêmes. Je ne dispose pas, Monsieur le Maire – entre nous, quels que soient les désaccords, disons-nous les choses en clarté –, d'un seul appel, d'un seul mail ou d'un seul texto de votre part m'ayant indiqué votre inflexion.

Ce que je vous propose, c'est qu'une fois que ce point sera passé, nous prenions ensemble quelques minutes en dehors de cet espace pour que vous m'expliquiez ce que vous avez fait et ce qui est heureusement un changement de posture de votre part, que seront heureuses d'apprendre à la fois les populations concernées et, je crois, la grande majorité des Couëronnais qui se sont mobilisés pour vous faire changer cette posture qui était, à mon sens, indigne. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Ludovic Joyeux. »

M. Joyeux : « Ne vous en déplaise, je vais m'exprimer un petit peu en tant que Couëronnais, bien sûr, et en tant qu'élu de cette Assemblée. Des mots forts ont été prononcés par des gens qui partagent les valeurs qui sont les miennes, en termes d'indignité. Véritablement, les propos tenus par Monsieur Casenave ne génèrent pas autre chose comme sentiment que d'être atterré et indigné. Je précise juste une chose : le raccordement à l'eau a été fait sur une borne d'incendie, à plusieurs dizaines de mètres du camp. C'est un raccordement... D'accord ? »

M^{me} la Présidente : « Attendez, on laisse Ludovic Joyeux s'exprimer. Allez-y, terminez votre intervention. »

M. Joyeux : « C'était juste une précision. On n'est pas du tout sur l'intervention qui a été diligentée par les services ni de la mairie ni de la Métropole. C'est un raccordement qui a été effectué sur une borne d'incendie. Je ne crois pas que les conditions minimales d'humanité soient, en la circonstance, respectées. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Chers collègues, je vous propose de prendre une dernière intervention. Monsieur Annereau, à nouveau. »

M. Annereau : « Je vous remercie, Madame la Présidente. Très rapidement, je ne reviens pas sur le fond du sujet, mais juste sur le fait que mes propos ont été détournés, notamment par le maire de Saint-Herblain. J'ai dit que l'initiative du terrain d'insertion temporaire de l'Ormelière pouvait être intéressante s'il y avait eu une vraie démocratie participative, une construction avec les riverains, ce qui n'a pas été le cas. Cela aurait pu être intéressant si cela s'enclenchait dans une vision, une stratégie globale métropolitaine, ce qui n'est pas le cas. Comme tout cela n'est pas réuni, je suis, j'ai été et je reste opposé à ce dossier-là, dans ce cadre-là.

Monsieur Seassau généralise des propos. C'est tout de suite plus facile de basculer dans l'extrémisation généralisée des débats. J'ai dit qu'il y avait des initiatives d'insertion scolaire, professionnelle, mais encore une fois, et Monsieur Jouin l'a très bien dit, il y a un problème de sécurité sur certains camps, et la presse locale s'en fait l'écho. Monsieur Seassau, accordez peut-être vos violons avec Monsieur Jouin. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « On ne va pas jouer au ping-pong en permanence, mais juste une petite chose. Dire qu'il n'y a pas d'intervention métropolitaine ou d'accompagnement métropolitain, c'est faux, puisque le terrain d'insertion temporaire de l'Ormelière a pu se réaliser parce que la Métropole est intervenue pour en financer une grosse partie – je crois que c'est 85 % –, et elle est allée chercher ensuite des crédits au niveau national et au niveau européen. Il est donc faux de dire qu'il n'y a pas d'intervention métropolitaine.

Quant à la méthode, je vous invite à faire de la démocratie participative quand vous êtes prêts à faire de la démocratie participative. Quand vous avez des gens qui vous disent : “ On ne veut pas de ces gens-là ”, je cite, “ à côté de chez nous ”, ce n’est pas de la démocratie participative, et du coup, je me dis que ce n’est pas la peine de faire croire aux gens que l’on va négocier avec eux. On a travaillé avec les plus proches riverains, qui n’étaient pas les plus opposés, figurez-vous, sur l’insertion. Il n’y a donc pas de problème particulier avec les plus proches riverains. Par contre, il y a des gens qui entretiennent le doute. Je vous invite peut-être un jour, Monsieur Annereau, plutôt que d’en parler, à venir sur le terrain et à voir qu’il y a déjà eu un peu de rotation, avec des gens qui ont quitté ce terrain pour une véritable trajectoire d’insertion. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Avant de mettre aux voix, je fais une dernière remarque, non pas sur le sujet précité. Je rappelle que la délibération concernait le pacte financier de solidarité. Je le dis, parce que j’invite les élus de cette Assemblée, et j’invite particulièrement les maires, à être les garants de l’esprit de travail collectif que l’on sait avoir ici, dans cette Assemblée, dans une diversité de philosophies, dans une diversité de sensibilités. Je vous invite à ne pas nous laisser détourner, par des initiatives et des positions qu’à date je considère individuelles, de ce travail en commun au service de l’intérêt général. Il n’y a pas de vote, nous avons simplement à prendre acte. »

7 – ATTRIBUTION DE COMPENSATION - NANTES - AJUSTEMENT A LA BAISSSE

M^{me} la Présidente : « Nous allons passer à la délibération n° 7, et je donne la parole à Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Cette délibération concerne un autre versement que fait Nantes Métropole envers les communes. Il s’agit de l’attribution de compensation, et très spécifiquement pour la Ville de Nantes.

Nous avons délibéré le 13 décembre 2024 en adoptant un montant révisé des attributions de compensation pour 2025, 2026 et 2027, sur la base d’une procédure qui avait été établie précédemment et qui est évidemment prévue par le CGCT. Une erreur matérielle a tout simplement été faite dans le calcul des attributions de compensation de la Ville de Nantes, avec un trop-perçu de 473 895,66 euros versé au titre de l’année 2025. Il vous est donc proposé de régulariser cette somme pour l’attribution de compensation de l’année 2026 et également pour l’année 2027, tel que prévu dans le tableau. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Il n’y a pas de demande d’intervention particulière ? Nous devons voter avec les boîtiers sur cette délibération. Merci. Les opérations de vote sont achevées, la délibération est adoptée. »

8 – PACTE FINANCIER - SOUTIEN A LA VEGETALISATION DES COURS D’ECOLES ET DES CRECHES DES COMMUNES - FONDS DE CONCOURS - ATTRIBUTIONS 2026

M^{me} la Présidente : « Thomas Quéro, pour la délibération n° 8. »

M. Quéro : « Madame la Présidente, merci. Cette délibération concerne le fonds de concours à la végétalisation des cours d’école et des crèches des communes. Sa présentation est extrêmement à propos dans le cadre de l’épisode de canicule que nous connaissons aujourd’hui. Je dis bien “ épisode », cela a été dit tout à l’heure, car un épisode s’inscrit bien dans une série, qui est naturellement appelée à se répéter et à laquelle nous devrons de plus en plus faire face, ou en tout cas essayer de faire face.

Ce fonds de concours a été voté en février 2023 au Conseil métropolitain. Il vise à être un élément du plan Pleine terre métropolitain et à contribuer à démultiplier les actions de débitumisation et de végétalisation des cours d’école. Très traditionnellement, les cours d’école sont constituées de bitume très imperméable, fait pour être robuste aux cavalcades des enfants, mais malheureusement, cela ne correspond plus aux attentes. Leur transformation est devenue un élément extrêmement majeur pour faire en sorte que nos écoles, dont les bâtiments, on l’a dit tout à l’heure avec la discussion sur le Fonds vert national, sont des bâtiments extrêmement compliqués, qui appellent une transformation massive, et pour lesquels il devrait y avoir un concours de l’État pour faire face à ce mur d’investissement, comme cela a déjà été dit. Les cours pourraient et devraient être justement des éléments de compensation, pour qu’au-delà des bâtiments, les enfants puissent trouver à l’extérieur des espaces permettant d’avoir des temps de respiration, de rafraîchissement. Il s’agit de faire en sorte que le complément des bâtiments, c’est-à-dire l’extérieur, puisse servir, ce qui est difficilement le cas aujourd’hui quand la cour est trop chaude.

C'est un élément très important en termes de santé, il faut le prendre en compte, au-delà de la fatigue que subissent les enfants, qui ont évidemment des organismes beaucoup plus fragiles et sensibles que ceux des adultes, tant en termes de santé physique que de santé mentale. L'idée est de contribuer à les transformer. Dans une version extrêmement positive, l'idée est aussi de donner la possibilité que ces cours d'école soient des lieux de contact privilégiés et quotidiens avec la nature, au-delà de cette obligation que j'évoquais tout à l'heure d'avoir tout simplement des espaces de fraîcheur et de respiration.

L'idée est donc de favoriser la renaturation de ces cours d'école, de désimperméabiliser, naturellement, d'y remettre des sols vivants, de la végétation, de l'eau, d'en faire des espaces de rencontres, de jeux, de pédagogie. C'est le qualitatif que l'on souhaite atteindre ici.

Ces fonds de concours visent à faire émerger des projets avec des coûts moindres, et en tout cas à essayer de pousser des projets qui travaillent une certaine sobriété. Ce fonds de concours est doté d'un montant de 500 000 euros, de mars 2023 jusqu'à octobre 2026, pour les 24 communes, avec un montant maximum de 20 000 euros par projet, 50 % au maximum des dépenses. Un bonus de 5 000 euros est prévu pour les communes dont le potentiel fiscal est inférieur de 15 % à la moyenne du potentiel fiscal des autres communes. Il peut y avoir un ou plusieurs projets, dans la limite de ces 20 000 euros.

Évidemment, un accompagnement est porté par la Direction Nature et Jardins auprès de toutes les communes qui en auraient besoin, pour les accompagner et les conseiller, avec un certain nombre de critères et d'objectifs posés, qui visent à rechercher les projets les plus qualitatifs possible. Le critère est que 30 % de la surface aujourd'hui imperméable soit désimperméabilisée dans le projet, avec l'idée de créer des îlots, pas de sols nus, des copeaux, de favoriser l'infiltration de l'eau. 50 % de ces nouveaux espaces désimperméabilisés doivent être végétalisés, avec la recherche d'arbres ou de plantes, en tout cas une gamme végétale favorable à la faune, locale si possible, et peu gourmande en eau, évidemment, pour s'adapter aux conditions climatiques qui changent.

On essaie aussi de travailler un enjeu d'animation, afin que les équipes pédagogiques et les élèves puissent participer à la conception du projet, puissent participer aux plantations également, et que l'ensemble des transformations de cette cour puisse être travaillé. Il s'agit notamment de repenser la pratique sportive, le fait que les activités proposées ensuite dans ces cours puissent être faites au-delà des questions de genre. Évidemment, il s'agit d'améliorer le confort thermique dans la cour, c'est bien le sens. Il s'agit enfin que l'on puisse, si possible, travailler du mobilier ludique et pédagogique qui facilite ces dispositifs de classe à l'extérieur.

Sur la base de ces conditions, nous vous proposerons aujourd'hui quatre projets dans quatre communes différentes, qui sont arrivés pendant l'année 2025 :

- Sur la Ville de Bouaye, c'est l'école Maryse Bastié qui répond, vous le voyez avec ces chiffres, aux critères de surface désimperméabilisée et végétalisée, avec un montant de fonds de 25 000 euros pour un montant de projet de 142 000 euros.
- Nous avons ensuite la Ville de Bouguenais, avec l'école maternelle Françoise Dolto et l'école élémentaire Urbain Le Verrier, avec une cour des Quatre Saisons. Il y a toujours le respect de ces critères, avec une surface plus importante. Il y a ici, par exemple, la démonstration que l'on peut travailler des projets sobres, puisque le projet, au final, est d'un montant de 70 000 euros, avec un concours de 16 000 euros.
- Ensuite, la Ville de Carquefou, avec le groupe scolaire Pierre Stalder. Il y a toujours le même respect des critères de surface, et un concours de 20 000 euros sur un projet de 66 600 euros.
- Enfin, la Ville de Sainte-Luce-sur-Loire, avec l'école de la Cerisaie, pour un montant de fonds de 20 000 euros sur le projet.

Un petit rappel de la position sur ces quatre projets : cela va représenter une surface totale désimperméabilisée de 2 600 m², une surface végétalisée de 1 700 m². Voici un rappel des différents projets qui sont déjà intervenus ici sur l'ensemble des communes que vous voyez sur la carte. Il y a 23 communes avec des projets en cours qui pourront être financés sur l'année 2026 : Brains, Couëron, Le Pellerin, Les Sorinières, Saint-Léger-les-Vignes, et éventuellement une cour supplémentaire à Bouguenais. Cela permettrait d'atteindre un total de 23 communes concernées par le fonds de concours, pour un montant global de 348 260 euros, soit la totalité des communes concernées sur les trois périodes.

Cela démontre la pertinence de ce fonds de concours dans l'état et la forme sous laquelle il a été pensé ici, et cela ouvrira ensuite la réflexion et le questionnement sur le bilan de ce fonds de concours, et éventuellement sur les modalités de sa poursuite et de sa suite. En tout cas, quand on regarde la totalité, c'est-à-dire ces 16 000 m² désimperméabilisés, ces 10 000 m² de surface végétalisée, on peut se dire que la Métropole est venue ici contribuer à des projets extrêmement utiles pour l'ensemble des communes et pour les enfants des différentes communes de la Métropole. La période nous démontre ce besoin et l'avenir le dira de manière encore plus criante, y compris avec la question d'urgence et d'accélération, qui devrait être celle de l'ensemble du pays, sur ce sujet des écoles. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Véronique Dubettier-Grenier. »

M^{me} Dubettier-Grenier : « Merci, Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous. Je vais vous faire un petit retour sur l'école Pierre Stalder. Pierre Stalder a été un de mes prédécesseurs, maire de Carquefou. C'est une école avec une cour assez minérale, que nous avons donc souhaité végétaliser et débitumiser pour apporter justement un peu plus de fraîcheur et de nature. On va aussi être factuels : les arbres viennent d'être plantés, il faudra encore attendre quelques années pour que l'effet nature et l'effet fraîcheur jouent pleinement leur rôle auprès des enseignants, des agents de la Ville de Carquefou, et bien évidemment des enfants.

En précision, je voulais vous faire aussi un retour d'expérience sur l'appropriation de la cour. Nous avons constaté, que ce soit les enseignants ou les agents du périscolaire, que les enfants s'approprient différemment la cour, à savoir que les jeux de ballon, les jeux un peu plus musclés n'existent plus, et que tous, filles et garçons, profitent pleinement de cette cour, alors que l'on pouvait constater qu'il y avait des espaces plutôt réservés aux garçons qu'aux jeunes filles. C'est donc aussi un effet positif en termes de fonctionnement de l'école, que ce soit de manière globale sur le bâtiment, mais aussi sur le périscolaire. Je tenais à le souligner, et à rappeler aussi que c'est un budget conséquent. Cependant, le budget de Carquefou me semble un petit peu minoré, et toute aide est appréciable. Comme nous l'avons souvent évoqué, je vais frapper à la porte de la Métropole, puisque l'on aura sûrement encore d'autres sujets. Si l'accompagnement pouvait être aussi un peu plus augmenté, je pense que ce serait appréciable pour tous, justement au vu des conditions caniculaires que nous subissons tous. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci pour ce retour. Je le dis au passage : je trouve très intéressant que votre retour pragmatique de maire, avec cette expérience concrète, vienne confirmer que transformer les cours d'école en les végétalisant concourt aussi à l'égalité entre filles et garçons dans le partage de l'espace public. Je ne crois pas que l'on puisse soupçonner Madame Dubettier-Grenier d'une idéologie particulière sur ce sujet, et que cette expérience de terrain pragmatique vienne confirmer des travaux scientifiques qui existent aujourd'hui, je trouve que c'est tout à fait utile pour que nous continuions à avancer collectivement sur ces questions. Thomas Boucher. »

M. Boucher : « Merci, Madame la Présidente. Je voulais juste compléter ce que ma collègue disait. Sur Saint-Sébastien, lors du dernier mandat, nous avons pu réaliser la totalité de nos cours d'école, pour 1,2 million d'euros. Forcément, les 20 000 euros, c'est toujours mieux que rien, mais peut-être que dans les prochains budgets à venir, puisqu'il s'agit d'un enjeu aujourd'hui encore plus important, il faudra revoir cette enveloppe pour les communes qui ne l'ont pas encore fait. Même si nous l'avons déjà fait, c'est comme ça, c'est la solidarité entre nous.

Je voulais aussi proposer, puisqu'une EPCI est une "coopération", et que vous l'évoquiez, que nous puissions faire un retour d'expérience : entre notre première cour et notre dernière cour, il y a forcément une évolution importante, notamment sur des erreurs de mobilier, ou des arbres qui ne sont pas assez grands pour le moment et que l'on complète avec des voiles d'ombrage et des éléments comme ça. La Ville de Saint-Sébastien est donc à disposition pour accompagner les maires qui le souhaiteraient sur cette thématique. »

M^{me} la Présidente : « Merci pour cette proposition de retour d'expérience. J'y suis tout à fait favorable, je le dis d'emblée. Je pense qu'il faut qu'on l'organise collectivement, parce que des questions très concrètes se sont posées dans l'ensemble des transformations des cours d'école dans nos communes. Partager collectivement ces éléments, voir ce qui a fonctionné, voir ce qu'il reste à améliorer me paraît essentiel.

Je me permets d'ouvrir ce sujet à la question du bâti, puisque je ne connais pas un maire – et vous m'en avez à peu près tous parlé quand je vous ai croisés en arrivant – qui ne se pose pas la question du patrimoine scolaire. Je le dis, puisque c'est quand même un débat d'actualité. Tout le monde fait le même constat : pour les écoles construites le plus tôt, celles qui ont, pour faire vite, des murs en pierre épais, cela va encore ; pour les dernières écoles, qui sont conduites aux standards climatiques, les choses fonctionnent ; et l'ensemble de l'entre-deux – je fais schématique pour faire vite – pose question à tout le monde. Les uns et les autres ont engagé à des rythmes divers la transformation de ce bâti. Historiquement, en France, l'école est en bitume, en goudron, avec la jolie marelle au milieu, et cet héritage français fait aussi partie de la grande histoire collective. Quand nous avons commencé à transformer nos cours d'école, on nous a parfois dit, je m'en rappelle assez : " C'est dérisoire, c'est récréatif. Vous n'avez pas mieux à faire, il n'y a pas d'autre priorité ? ". On voit bien que dans la période dans laquelle on est, non, ce sujet est absolument prioritaire.

Je suis donc non seulement favorable à la proposition du maire de Saint-Sébastien sur le partage de retours d'expérience concrets sur la transformation des écoles, mais je suis aussi favorable à ce que l'on élargisse la discussion à la question du bâti, même si c'est évidemment de compétence communale. Là aussi, chacun d'entre nous voit bien que dans le changement de modèle, on a deux choses à penser : l'urgence, ce qui se passe ces jours-ci, comment dans l'urgence on fait des propositions pour accompagner les familles, et le changement de modèle. Je ne me prononce pas à ce stade sur les questions de financement, sinon je serais obligée de vous dire : " Chers collègues, je suis ravie de vous entendre dire que c'est nécessaire, et donc je serais ravie de vous entendre soutenir les décisions qui amèneront la trajectoire financière soutenable pour le faire ". Comme je ne veux pas d'emblée basculer sur ce sujet, j'en reste au partage de retours d'expérience, à répondre favorablement à la proposition du maire de Saint-Sébastien, et à proposer de l'ouvrir à la question du bâti, du patrimoine, et pas seulement à la transformation des cours. William Aucant. »

M. Aucant : « Merci, Madame la Présidente, chers collègues. Sur la végétalisation des cours d'école, il n'y a aujourd'hui plus aucun débat sur le fond : débitumer les cours d'école, planter des arbres, faire revenir la pleine terre, lutter contre les îlots de chaleur, tout cela est indispensable. La question n'est plus de savoir s'il faut agir, la question est désormais de savoir si nous agissons à la hauteur de ce qui nous arrive.

Il y a deux jours, Nantes a connu une température supérieure à celle du Sahara au même instant. Dans plusieurs écoles, pourtant déjà engagées sur cette débitumisation en cours, comme l'école maternelle Louis Guiotton ou l'école Louise-Michel, le retour des équipes enseignantes faisait encore état de près de 35 degrés dans les classes lundi matin, à 9 heures. Cela nous rappelle une évidence : la végétalisation est indispensable, mais elle ne suffira pas à adapter nos écoles au climat qui est déjà là. Le climat est allé plus vite que vos politiques publiques. Nous devons agir sur tous les leviers en même temps : végétaliser, désimperméabiliser, créer de l'ombre. Vous avez parlé du bâti, qui peut s'accompagner de protéger les façades, d'isoler les bâtiments, de repenser les cours, d'ouvrir davantage les sols et de remettre de l'eau au cœur des établissements.

À la lecture de cette délibération, le chiffre est interpellant. Depuis 2023, l'enveloppe métropolitaine représente un demi-million d'euros pour 24 communes. Cette année, seulement quatre projets sont financés, pour un total de 81 000 euros. À l'échelle de la Métropole, c'est évidemment trop peu. Nous entendons les explications données en commission : ce fonds aurait été conçu comme un dispositif incitatif, à une époque où certains maires contestaient l'intervention de la Métropole sur cette compétence communale. Cependant, le contexte a changé, et même en trois ans, le climat, lui, n'attend pas. Nous pensons donc qu'il est temps de changer d'échelle dans le prochain plan. C'est d'ailleurs ce que montrent les premiers retours que l'on vient juste d'entendre. Les futurs dispositifs devront permettre d'accompagner plusieurs écoles par commune, avec un montant réellement adapté aux coûts des opérations, notamment pour les grandes cours très minérales.

Derrière ces chiffres, il y a des enfants, des enseignants et des équipes éducatives, mais également nos agents. Un enfant qui passe sa journée dans une école transformée en îlot de chaleur n'apprend pas dans les mêmes conditions. Les parents, eux, se retrouvent parfois à devoir improviser une garde, parce que l'école ne peut plus accueillir dans de bonnes conditions.

Nous saluons que la Ville de Nantes ait finalement repris les propositions des Insoumis que nous avons portées à la Ville vendredi dernier, à savoir la gratuité des musées, l'accès aux piscines et l'ouverture de lieux publics rafraîchis. Le succès a été immédiat. Les Nantaises et les Nantais se sont saisis de ces nouveaux espaces de fraîcheur. La preuve est que cette mesure répondait à un besoin réel, tant mieux. Quand une proposition est utile, elle doit être reprise. Mais cela reste une réponse d'urgence. *“ Nous vivons l'une des années les plus froides du reste de notre vie ”*, avait dit Magali Reghezza-Zitt, ancienne membre du Haut Conseil pour le climat et géographe. Maintenant, il faut passer du réflexe de crise à la stratégie de long terme. Adapter nos écoles est une politique de santé publique, une politique éducative, et c'est désormais une urgence climatique. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Delphine Bonamy. »

M^{me} Bonamy : « Chers collègues, soutenir la végétalisation des cours d'école et de crèche des communes est une évidence depuis longtemps pour notre groupe Gauche citoyenne et écologiste. Vous connaissez mon attachement aux politiques de végétalisation et à la préservation des arbres sur notre Métropole. Je pense que vous avez pu toutes et tous le constater désormais : ce n'est pas juste planter quelques arbres pour planter des arbres, mais un gain réel pour la santé et le bien-être à l'école des enfants. D'autant plus en ce moment, cela a été rappelé, face aux températures insoutenables que nous connaissons : chacune et chacun peut ressentir très concrètement avec son corps les différences entre les espaces bitumés et les espaces végétalisés.

La pleine terre et les arbres sont des alliés très précieux pour diminuer nettement les températures dans nos villes, mais pour jouer pleinement leur rôle, il faut qu'ils soient vivants, riches de biodiversité et en bonne santé eux aussi. Or, on sait que l'artificialisation des sols a été identifiée par les scientifiques comme la première cause de l'effondrement de cette biodiversité et évidemment de la perte de sols vivants. La santé des humains et la santé des écosystèmes sont les deux faces d'une même pièce. C'est le même combat, qu'il est urgent de mener à la hauteur des enjeux.

C'est pourquoi notre groupe Gauche citoyenne et écologiste salue ce fonds de concours et les 1,6 hectare déjà désimperméabilisés. C'est pourquoi nous appelons également la Métropole et les communes à résolument se donner plus de moyens pour que notre territoire reste habitable, c'est-à-dire à accélérer sur la préservation des sols et des arbres, notamment via l'objectif de zéro artificialisation, à accélérer sur la mise en œuvre du 3-30-300, dont je ne rappelle pas ce qu'il signifie, puisque Fabien Gracia l'a fait tout à l'heure, et à accélérer sur la protection du vivant humain et non humain. Je vous remercie pour votre écoute. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Sarah El Haïry. »

M^{me} El Haïry : « Merci beaucoup, Madame la Présidente. Chers collègues, évidemment, on votera ce fonds de concours, parce qu'il apporte une vraie réponse et il accompagne cette végétalisation des cours d'école. Je suis ravie que cela transcende les sensibilités, puisque c'était dans la stratégie nationale biodiversité que j'avais portée en tant que ministre de la Biodiversité déjà à l'époque. À l'époque, effectivement, on commençait par construire cette idée d'une écologie à justice sociale, parce qu'elle changeait aussi les comportements. Pour le coup, Madame le Maire de Carquefou, Véronique, l'a rappelé, et c'est une bonne chose.

Maintenant, l'invitation que l'on souhaitait partager avec vous, c'est aussi – et vous avez commencé à l'évoquer, Madame la Présidente – de se dire qu'aujourd'hui, un élève passe 350 heures dans la cour, il passe 300 heures dans les classes. Une partie de notre bâti ne s'est pas adaptée à la vitesse de la transformation et du changement climatique. On a des solutions plus ou moins rapides à mettre en œuvre. L'invitation que l'on souhaite vous faire est assez simple : peut-on essayer de travailler très collectivement à de nouvelles solutions plus immédiates avant une transformation totale de notre bâtiment, et ne pas opposer systématiquement adaptation climatique et transition écologique ? Il y a des climatisations modernes. C'est bien de la climatisation que l'on souhaite parler. Certaines sont alimentées par de la géothermie. L'idée d'avoir des énergies décarbonées et des équipements énergivores d'hier, ce n'est plus le cas systématiquement. Quand on voit aujourd'hui à quel point cela touche les enfants les plus vulnérables – parce que, oui, pour certains, c'est le seul repas à la cantine, et pour d'autres, c'est le seul endroit où l'on peut être bien –, savoir que l'école est un lieu de refuge, autant dans les classes que dans la cour, peut-être, je pense, l'une des réponses nécessaires.

D'autant plus qu'aujourd'hui, nous avons vu que même la patronne des écologistes, Madame Tondelier, a assumé de dire qu'il n'y avait plus de dogme, plus de tabou, et qu'il fallait utiliser toutes les solutions. Elle n'est pas exclusive, elle n'est pas unique, mais on peut la penser pour toutes les personnes vulnérables là où nous avons une charge : le patrimoine scolaire, bien sûr, les lieux où l'on a des personnes vulnérables

par l'âge, donc un certain nombre d'EHPAD ou de maisons d'autonomie, et évidemment les hôpitaux où un certain nombre de chambres amènent légitimement à se questionner sur la température. Voilà, Madame la Présidente, l'invitation que l'on souhaite partager et la réflexion qui est la nôtre. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Juste quelques mots quand même dans la suite de votre intervention.

Je suis preneuse de toutes les bonnes volontés, de toutes celles et tous ceux qui se mettront autour de la table pour – je l'ai dit en réponse au maire de Saint-Sébastien – partager ce que nous avons les uns et les autres engagé dans la transformation de nos cours d'école. J'ai proposé que nous puissions élargir cela à la question du bâti scolaire et du patrimoine. Chacun l'a bien compris, et je le redis : on a besoin, d'une part, de réagir dans l'urgence – je vais quand même en dire un mot – quand on est dans ce type de situation, et d'autre part, d'engager des transformations structurelles d'adaptation en mettant toutes les questions sur la table.

Néanmoins, eu égard à vos fonctions, vous me permettrez d'évoquer deux ou trois sujets. Tout cela est quand même mieux quand il y a une cohérence à toutes les échelles. Tout cela aurait quand même été mieux si le Fonds vert n'avait pas été divisé par trois sur les trois dernières années. Pour avoir eu l'occasion d'échanger sur le Fonds vert avec tous les ministres de l'Éducation successifs, ils nous ont dit : « Ne vous inquiétez pas : pour la transformation de vos écoles, il y aura le Fonds vert ». Chacun a bien vu comment il avait fondu année après année. Je crois vraiment que sur ces sujets, il y a d'abord besoin de cohérence.

Deuxièmement, sur ces sujets, je le dis aussi, il y a besoin d'une capacité de prise de décision claire, harmonisée et courageuse. Je vais le dire de manière assez claire. Comment s'est passée la semaine qui s'achève dans la vraie vie des maires ? Mercredi de la semaine dernière, le ministre de l'Éducation a écrit en direct à chaque directeur et directrice d'école, sans information préalable des maires. Les préfets – je le dis, parce qu'ils ne le diront pas publiquement – ont découvert ce mail en même temps que les maires. Nous avons donc découvert le grand bazar qui s'annonçait. Pour les lycées, ce sont les directeurs d'établissement qui décident. Pour les collèges, ce sont les directeurs d'établissement. Et pour les écoles, il y avait cette formule sibylline : « Essayez de faire au mieux. Si jamais vous ne pouvez pas, écrivez donc aux maires et/ou aux préfets, et le maire et/ou le préfet tranchera ». Vous savez ce que j'ai le plus entendu cette semaine des collègues maires, ici ou ailleurs ? Ils m'ont dit que l'on se serait cru revenus au temps du Covid. C'est le bazar. Il n'y a pas de chef à l'échelle nationale, il n'y a pas de capacité de décision courageuse : « Les maires, débrouillez-vous ». De droite comme de gauche, c'est la musique que j'ai entendue toute la semaine. Alors effectivement, les maires de toutes sensibilités ont fait ce qu'ils savent faire : se débrouiller, prendre les décisions que leur semblaient les plus justes, eu égard à la situation dans laquelle on est.

Je prends juste un exemple pour vous faire toucher du doigt la dimension ubuesque dans laquelle nous sommes. Nous nous retrouvons en réunion de crise provoquée par le préfet (et il a bien raison de le faire, c'était son travail). On nous explique – certains collègues étaient là – ce qu'il se passe, et on nous explique que l'on saura si on passe en vigilance rouge le samedi ou le dimanche, alors que dans la vraie vie des familles, pour informer les familles d'une fermeture d'école, c'est le vendredi soir dans le cahier des enfants. Je pourrais ainsi continuer deux heures et demie. L'Éducation nationale dans ce pays ne peut pas fonctionner au jour le jour. Les collectivités locales ne peuvent pas être toujours les dernières informées et les premières responsables de la situation. Quelle est la grande différence entre le Covid et ce qu'il se passe aujourd'hui ? Je n'ai jamais reproché au gouvernement quoi que ce soit pendant le Covid. J'ai tout soutenu, parce que c'était une situation inédite, parce que personne ne disait que l'on aurait pu prévoir et anticiper. Là, bien sûr que l'on sait depuis des années quelles vont être les conséquences du réchauffement climatique.

Je le dis donc : ce n'est plus possible. Je crois que collectivement il doit y avoir un sursaut et que nous avons tous des marges de progrès, je le dis avec l'humilité qui est la mienne pour la ville que je dirige. Nous avons tous avancé à des degrés plus ou moins rapides et profonds de transformation, mais s'il n'y a pas une prise de conscience nationale, s'il n'y a pas des décisions courageuses... Je vais aller au bout : pourquoi les régions et les collèges ont-ils fermé dans certains endroits et pas les écoles ? Pour une raison simple : un collégien, un lycéen, ça se garde tout seul, et un écolier, ça ne se garde pas tout seul. Tout le monde avait peur de l'inquiétude juste et légitime des parents et de la pénalisation de l'économie, parce qu'à un moment, il faut quand même appeler les choses par leur nom et dire ce qu'il en est. Qui a pris les décisions qui ne sont pas forcément les plus aisées et qui a donc cherché à mettre en place un service minimum d'accueil ? La Ville de Saint-Sébastien l'a fait, la Ville de Nantes l'a fait, pour essayer de concilier la protection des enfants et la non-pénalisation de la vie des parents.

Oui au travail collectif, mais oui à un peu plus de mobilisation de l'État, de rigueur, de sursaut, de cohérence dans les financements et de décision dans l'action. Quand il y a une période de crise, on ne peut pas avoir quatre jours et demi de flottement. Je le dis ici : dans les écoles, il y a eu quatre jours et demi de flottement, c'est inacceptable. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Je ne donne pas la parole après la conclusion de la délibération, donc je vous redonnerai la parole si vous le souhaitez dans la délibération suivante. Je l'avais dit en début de séance. Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité. »

9 – PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE - PRESENTATION AUX NOUVEAUX ELUS METROPOLITAINS

M^{me} la Présidente : « Fabien Gracia, pour la délibération n° 9. »

M. Gracia : « Mesdames et Messieurs, je suis déjà heureux d'apprendre que je vais avoir une intervention sur la présentation du PICS, puisque cela vient d'être annoncé. Quelques mots d'introduction. Le PICS, c'est une obligation légale, mais ce n'est pas le plus important : c'est surtout un outil de solidarité à l'échelle des 24 communes et de la Métropole pour répondre aux problématiques de crise.

Des crises, je vous en promets. Je vous assure que vous aurez à gérer des crises pendant le mandat. Tous les maires qui étaient déjà en place pendant le mandat précédent ont géré des crises. Si on analyse ce qu'il s'est passé depuis six mois, on a eu le droit à deux jours de neige-verglas, puis une tempête, puis des inondations, tantôt sur la Sèvre, tantôt sur la Loire. On vient également d'enchaîner deux épisodes caniculaires. Je vous promets donc des crises, et c'est une promesse facile à tenir.

Nous le savons, nous avons construit nos villes, nos bourgs, nos quartiers dans un monde relativement stable. Relativement stable à la fois d'un point de vue climatique et relativement stable dans la mesure où, à l'échelle des territoires, on avait une forme d'autonomie. Vous le savez maintenant parfaitement tous, le climat demain est incertain, fluctuant, chaotique. Nous avons aussi délégué une partie de nos savoir-faire à d'autres. Je pense par exemple au numérique. La Ville d'Angers a eu à vivre il y a quelque temps un piratage numérique de tout son système. Cela a été une vraie crise à gérer pour la Ville d'Angers.

Ces deux éléments, le passage d'une forme de stabilité climatique, d'un contrôle de la nature, à une incertitude climatique, et le passage d'une maîtrise des savoir-faire locaux à une dépendance à d'autres, nous rendent plus vulnérables. Le meilleur moyen de prévenir cette vulnérabilité et ces crises, c'est de se préparer. C'est à cela aussi que sert le PICS.

Dans les éléments de préparation, il y a des modélisations qui permettent d'identifier à quelle crise on va avoir affaire et quels sont les risques. Les crises sont catégorisées. Il y a les crises technologiques, et on y est tous confrontés. Par exemple, sur nos routes, tous les jours, passent des camions qui transportent des matières dangereuses. S'il y a un accident, on a un risque technologique. On a les risques sanitaires. Madame la Présidente a rappelé récemment l'épisode du Covid. Et puis on a quelque chose qui peut paraître plutôt anodin : le moustique tigre. À Saint-Sébastien, ils savent de quoi il s'agit, parce qu'ils ont eu droit à une problématique sanitaire l'été dernier avec le moustique tigre. Quelque chose qui peut paraître anodin, quand on a à le gérer, l'est beaucoup moins. La troisième catégorie de risques, ce sont les risques sociétaux, qui concernent notamment le dysfonctionnement de certains réseaux : l'électricité, j'évoquais internet, je peux évoquer l'approvisionnement en eau. Enfin, je termine par les risques naturels, parce qu'en termes probabilistes, ce sont ceux que vous aurez le plus de chances – si je peux le dire ainsi – de gérer.

Avec le PICS, nous avons un outil de solidarité communale pour prévenir au mieux ces risques, avec quelque chose qui n'est pas évident pour moi : je dois à la fois vous alerter sans vous inquiéter, et vous rassurer sans vous déresponsabiliser. C'est l'exercice un peu délicat de cette présentation du PICS.

Vous avez, sur la diapo précédente, mes trois promesses. Je vous promets que nous aurons des tempêtes, des inondations, en tout cas des pluies abondantes à gérer, et des fortes chaleurs. Celles-ci sont assez faciles à promettre. C'est une obligation qui relève de la loi Matras : nous devons tous avoir des plans communaux de sauvegarde, ils sont tous en place, et nous devons avoir un PICS. Le PICS a été signé en janvier 2026 par la Présidente et l'ensemble des 24 maires. C'est un an de travail, avec les services des com-

munes, avec les services de la Métropole, pour identifier les moyens humains et matériels qui étaient mobilisables et mutualisables.

Les objectifs du PICS sont la solidarité intercommunale – je viens de l'évoquer –, la mise en place d'une gestion de crise, d'une organisation en cas de crise, et le maintien et la reprise des compétences intercommunales. Enfin, potentiellement, le PICS est un dispositif qui vient compléter le dispositif ORSEC mis en œuvre par le préfet. Le PICS ne supprime pas les PCS : il en est complémentaire. La Présidente de la Métropole, même si le PICS est mis en œuvre, ne devient pas la directrice des opérations de secours de ce qu'il se passe sur les communes : les maires restent les directeurs des opérations de secours sur les communes.

Concernant les principes d'organisation du PICS, avant même la mise en place de la cellule de coordination, il y a la mobilisation du PICS. Elle repose sur plusieurs origines : soit c'est le préfet qui sollicite la Métropole pour mettre en place le PICS, soit c'est la Métropole qui s'autosaisit pour mettre en place le PICS, soit ce sont un ou plusieurs maires qui ont besoin, parce que leurs moyens sont dépassés, de solliciter la Métropole. En cas de mise en œuvre du PICS, nous avons une cellule de coordination et de crise auprès des communes qui vise à mobiliser les moyens de renfort et à prioriser l'action, à assurer la continuité des compétences métropolitaines, notamment parce qu'il y a des enjeux extrêmement importants en cas de crise. J'évoquais par exemple l'eau, les transports, la voirie, les déchets. Dans le rôle de la coordination, nous avons à apporter un appui en matière de sauvegarde des populations, et enfin, à informer et à communiquer. On sait qu'en situation de crise, c'est particulièrement fondamental.

Au niveau de l'EPCI, le PICS permet de coordonner la mise en œuvre des décisions prises, notamment en lien avec la préfecture, parce que quand on mobilise le PICS, il est probable que la crise soit assez majeure. La cellule de coordination de crise permet de centraliser et de synthétiser les remontées d'informations. Le PICS permet notamment d'anticiper ce que vous avez là sous le terme " d'effet domino ". L'effet domino, c'est un peu ce que l'on est en train de vivre ici. Ceux qui étaient à la cellule de crise avec la préfecture hier l'ont vu : non seulement on a une canicule, cela désorganise les services, mais la canicule est couplée à une pollution atmosphérique, à un risque incendie et, cela a été évoqué tout à l'heure, au fait que les infrastructures dont on dispose ne sont pas dimensionnées pour subir de telles chaleurs. Concrètement, cela veut dire que les matériaux des lignes de tram commencent à travailler, et que potentiellement, cela met en danger le fonctionnement du réseau de mobilité. Il y a eu la même chose sur la ligne, il me semble, entre Nantes et Châteaubriant pour le train. Il y a eu la même chose dans le Finistère, cette fois-ci avec le réseau électrique qui ne fonctionnait plus pour des questions de saturation et de dysfonctionnement liées à la chaleur. C'est une illustration de l'effet domino. Pour l'instant, on ne s'en sort " pas si mal que ça ". On a des dégâts, certes, on a des personnes qui souffrent, on a malheureusement des personnes qui décèdent, mais on ne s'en sort pas si mal. L'idée de ce projet est de se préparer éventuellement à gérer des crises qui peuvent être plus importantes.

Pour la mobilisation des moyens en cas de déclenchement du PICS, on cherche d'abord des solutions dans les services métropolitains, et ensuite des solutions auprès des communes qui ne sont pas impactées et qui ont des moyens : c'est la solidarité intercommunale. L'avantage de ce PICS, c'est qu'il cadre l'usage des moyens : les moyens communaux ne sont utilisés qu'avec l'accord du maire le jour J. Il y a bien une solidarité intercommunale, c'est-à-dire qu'il y a une réciprocité. Le jour où j'ai besoin de moyens des autres communes, je remercie tout le monde, et le lendemain, c'est moi qui mets à disposition les moyens de la commune de La Montagne pour les autres. Cette solidarité s'accompagne d'une gratuité. Il y a un cadre juridique, qui est notamment fait pour rassurer les maires : quand on engage les moyens de la commune, on sait qu'il y a un cadre juridique et assurantiel qui nous permet d'être sereins sur ce volet-là. Enfin, il y a un système de priorisation, notamment au regard des enjeux liés à la protection des populations, à la gravité des dommages, à l'état des infrastructures critiques – j'évoquais le réseau de tram, l'approvisionnement en eau, en électricité –, et notamment au dégagement des axes prioritaires.

Je terminerai par le fait que ce PICS est un outil, c'est génial. Il est disponible sur le site de la Métropole. L'idée est bien de développer collectivement une culture du risque. Quand je dis " collectivement ", cela veut dire en impliquant certes l'ensemble des élu et un maximum d'élus, et la population, parce que la première personne qui peut prévenir un risque et qui peut prendre soin de quelqu'un, c'est le voisin. La solidarité commence là. Ensuite, elle monte à l'échelle de la commune, puis à l'échelle intercommunale, notamment avec ce PICS.

Vous avez ici, dans le cadre de cette culture du risque, un certain nombre de moyens qui vous sont proposés. Il y a eu un gros travail pour refaire le DICRIM, le document d'information communal sur les risques majeurs. Vous l'avez tous, il vient d'être livré. Je vous invite à le consulter et surtout à le diffuser largement au-

près de vos populations. Il est très bien fait, avec des conseils très simples, notamment pour la population, parce que le DICRIM est à destination de la population.

Nous avons donc le PICS. Vous avez des exercices qui peuvent être organisés et accompagnés notamment par la DRPP, la Direction Risques et Protection des Populations. Vous avez des exercices organisés régulièrement par les pompiers, notamment au SDIS de Carquefou, dans le camion de poste de commandement. Vous avez aussi un groupe de travail qui mobilise l'ensemble des référents risques des communes pour avoir un expert risque dans chacune de nos communes.

Voilà, j'espère que je vous ai à la fois alertés sans vous inquiéter, et que je vous ai invités à vous mobiliser sur le fait de vous préparer à gérer des crises. On le voit bien, cela a été rappelé juste avant par la Présidente : au moment où l'on est dans la crise, c'est beaucoup plus compliqué à gérer, avec tout un tas de difficultés que l'on n'avait pas forcément anticipées. Le meilleur moyen de les anticiper est de s'entraîner et de se préparer. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Elhadi Azzi. »

M. Azzi : « Madame la Présidente, chers collègues, la présentation du plan intercommunal de sauvegarde prend aujourd'hui une résonance toute particulière avec la canicule, qui n'est pas un signal de plus, mais le début d'une nouvelle ère climatique. Lorsque j'entends Madame Sarah El Haïry – elle n'est pas dans la salle, mais elle est sur le parvis à nous écouter –, lorsque j'entends la Haute-commissaire à l'enfance cantonner le débat de ce que nous vivons à la climatisation, au regard des enjeux actuels de vies à sauver et de sécurité civile, c'est dérisoire, Madame la Haute-commissaire à l'enfance. Attention, chers collègues, parce que votre déni climatique va commencer à se voir.

Nous devons désormais parler “ d'insécurité climatique ”. Le PICS, le plan intercommunal de sauvegarde qui nous est présenté, est un outil utile. Il permet d'organiser la solidarité entre nos 24 communes, cela a été rappelé, et d'améliorer notre capacité de réaction. Mais soyons lucides, chers collègues : il ne peut à lui seul répondre à l'ampleur des défis qui nous attendent. Le changement climatique est un enjeu régalien et relève pleinement de la sécurité nationale. Comme nous avons construit une politique publique ambitieuse en matière de sécurité routière, nous devons bâtir une véritable politique de sécurité climatique.

Les chiffres de ces derniers jours nous alarment. Les appels au SAMU ont augmenté de plus de 30 %, tandis que le nombre de patients pris en charge progresse jusqu'à 50 % dans certaines communes. Le gouvernement, lui, navigue à vue : il semble surpris d'être confronté à des événements que les scientifiques annoncent pourtant depuis plusieurs décennies. C'est pourquoi je souhaite dénoncer les orientations prises aujourd'hui par le gouvernement. Je pense notamment à son projet de loi qui organise le démantèlement progressif de l'ADEME. Nous assistons à une forme de trumpisme à la française, qui cherche à discréditer l'expertise scientifique et l'action publique en matière d'écologie. Ce texte sera débattu à partir du 7 juillet au Sénat. Alors que les sénateurs et le gouvernement vont s'autoriser à vouloir nous priver d'un acteur essentiel de l'écologie au service de nos territoires, j'ai le droit, Madame la Sénatrice Garnier, de vous demander votre position sur ce projet de loi. Considérez-vous comme nous que les collectivités ont besoin de davantage d'accompagnement et d'expertise publique face au changement climatique, ou soutenez-vous cette réforme ?

Je ne parlerai pas du Fonds vert, parce que mes collègues l'ont abordé, et Madame la Présidente aussi, mais tout de même, lorsque l'on entend Madame Sarah El Haïry nous dire qu'il faut faire collectivement, qu'il faut faire localement, je rappelle que l'enveloppe de ce Fonds vert est passée de 2,4 milliards d'euros en 2024 à 830 millions d'euros en 2026. Cela impacte concrètement nos collectivités locales, qui elles ont intégré ces financements dans leurs propres projets. Nous ne pouvons pas non plus faire comme si les enjeux climatiques relevaient uniquement du seul comportement individuel, comme l'a fait le Président de la République, Emmanuel Macron, dans un message sur le réseau social X, où il dit le 21 juin dernier, je cite : “ *Veillons les uns sur les autres, soyons collectivement attentifs à nos aînés, à nos enfants et aux personnes isolées et fragiles* ”. Il faudrait qu'il puisse parler plutôt d'adaptation de nos infrastructures, qui sont construites depuis 1850 à 1990. C'est ça, la réalité du terrain. Comment adapter nos services publics ? Comment adapter notre manière de produire, de consommer, de construire, d'enseigner, de soigner, d'aménager nos territoires avec un climat qui change ?

L'enjeu n'est pas seulement environnemental : il est démocratique, social et républicain. C'est précisément pour cela que le plan intercommunal de sauvegarde qui nous est présenté cet après-midi est important. Il constitue un outil de coordination, d'anticipation et de solidarité entre nos 24 communes face aux crises climatiques qui se multiplient et qui vont devenir la norme. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Valérie Oppelt. »

M^{me} Oppelt : « Merci, Madame la Présidente. On parlait d'inquiétude, et je souhaite justement relayer une inquiétude de nombreux futurs usagers du futur CHU. Nous avons tous entendu ces inquiétudes qui s'expriment depuis plusieurs jours autour du futur CHU partiellement climatisé. Je veux croire que vous les entendez aussi, et c'est précisément parce que vous êtes la présidente du conseil de surveillance du CHU, et donc en capacité d'agir, que je me tourne vers vous aujourd'hui avec des questions qui méritent des réponses claires.

Nantes a battu son record absolu avec 42 degrés, avec plusieurs jours consécutifs au-dessus de 35 degrés, et le département est en vigilance rouge canicule. La France connaît ses nuits les plus chaudes jamais enregistrées. Ces épisodes, nous le savons, ne sont plus des exceptions : ils sont notre nouveau quotidien estival. Dans ce contexte, une question se pose avec acuité sur le futur CHU. La direction nous parle de façade bioclimatique et d'air rafraîchi pour les chambres. Concrètement, les chambres recevront un air de renouvellement préalablement refroidi aux environs de 23 degrés, mais la question se pose : insuffler de l'air légèrement tempéré dans une chambre surchauffée ne la maintient pas à 23 degrés, c'est de la ventilation améliorée, pas de la climatisation.

Olivier Terrien, le secrétaire général de la CGT du CHU, le pointe : l'air refroidi, ce sera environ 5 degrés de moins dans les chambres. Quelle réalité quand on monte à 42 degrés ? Ce différentiel donne entre 35 et 37 degrés dans les chambres. Or, les recommandations dans les établissements de santé situent la température idéale entre 23 et 26 degrés. Ce différentiel a-t-il été sérieusement évalué ? Quelles simulations thermiques ont été conduites en conditions de canicule extrême, et pas seulement en conditions moyennes ? Même constat ici, d'ailleurs – parce que l'on va me répondre, je pense –, où le système de rafraîchissement commence à surchauffer. Même constat pour le bâtiment Gina : cela ne fonctionne pas vraiment, allez le voir en ce moment dans ces bâtiments.

La question du dogme écologique qui entraîne un déni, voire un aveuglement, se pose également. François Gemenne, coauteur du sixième rapport du GIEC, appelait cette semaine sur France 24 à ne pas fermer la porte au débat sur la climatisation, en précisant que les gaz fluorés sont interdits dans l'Union européenne depuis 2024. Comme l'électricité française est décarbonée, l'impact climatique des climatiseurs est aujourd'hui extrêmement limité. Les bénéfices en termes de santé publique dépassent largement les inconvénients locaux.

Si des voix aussi engagées sur le climat ouvrent ce débat, nous devrions nous aussi ouvrir ce débat sur le futur hôpital. Je veux avoir d'ailleurs un mot pour les patients hospitalisés en ce moment dans cette chaleur, et pour ceux qui le seront demain dans le nouveau bâtiment : des hommes et des femmes affaiblis, souvent âgés, qui ne peuvent pas aller chercher la fraîcheur ailleurs. Pour les soignants qui s'épuisent à les rafraîchir quand le thermomètre dépasse 30 degrés dans les couloirs, ils méritent que nous posions ces questions sans les esquiver.

Alors, Madame la Présidente, voici ce que nous vous demandons : que les simulations thermiques des chambres en conditions de canicule extrême soient rendues publiques, qu'une étude d'impact sanitaire indépendante soit conduite avec l'ARS et Santé publique France, et que le coût d'une éventuelle mise à niveau soit chiffré, et a minima soumis au débat. Vous êtes présidente du conseil de surveillance, vous avez des leviers possibles. Nous ne vous demandons pas de tout remettre en cause. Nous vous demandons simplement d'ouvrir les yeux sur une réalité climatique et d'avoir le courage de poser les bonnes questions avant qu'il ne soit trop tard. Notre outil de santé du futur doit prendre en compte cet épisode. Vous avez un devoir d'alerter et d'expliquer. Merci beaucoup. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Ronan Dantec. »

M. Dantec : « Oui, deux points. D'abord, pour rassurer au moins momentanément notre ami Elhadi Azzi, c'est une information toute chaude – il y a beaucoup de choses très chaudes aujourd'hui –, cela vient de tomber : le gouvernement a retiré de l'ordre du jour du Sénat le texte sur le renforcement de l'État local. C'était dans ce texte qu'il y avait l'ADEME, et notamment la mobilisation des réseaux de collectivités locales, sur un texte qui était exactement l'inverse de la promesse du Premier ministre. Il nous annonçait un nouvel acte de décentralisation, et il nous a proposé un texte de recentralisation. En tout cas, cette mobilisation a porté ses fruits et le texte n'est plus là. Cela nous laissera plus de temps, effectivement, pour continuer à nous mobiliser pour préserver les grandes agences comme l'ADEME ou le Cerema, dont nous avons un besoin vital dans la période.

Deuxième point. C'est quand même l'État qui construit le CHU, mais je pense que Madame la Présidente aura l'occasion de le rappeler. J'espère donc, Madame Oppelt, que vous allez, en plus de nous soutenir sur la préservation de l'ADEME et du Cerema, qui sont victimes d'une mauvaise polémique très dogmatique de la part de la droite sénatoriale qui est à la manœuvre sur l'affaiblissement des capacités d'action environnementale dans ce pays – et cela vient d'assez loin –, être d'accord avec nous pour dire qu'il est temps maintenant qu'il y ait des normes – je dis bien “ des normes ” – de construction qui intègrent le confort d'été. Le discours d'une certaine droite contre les normes, y compris sur la construction, on en paie aujourd'hui les pots cassés sur le réchauffement climatique. Il n'y a pas de normes de confort d'été. Je peux vous en parler, je suis le président de la Commission nationale sur l'adaptation. Au moment de la RT 2000, on a déjà mis sur la table cette question des normes de confort d'été, et on n'a pas réussi, ce qui fait que l'on a des normes pour l'hiver, mais on n'a pas de normes pour l'été. Cela donne la situation actuelle. Nous avons donc besoin de normes. Vu ce que vous dites sur le CHU, cela veut dire que nous avons besoin de normes de construction, et que vous allez donc les soutenir et aller contre une certaine droite qui considère toujours que la norme, c'est mal, alors que la norme nous protège.

Je voulais absolument insister sur ce point, sur lequel vous allez être évidemment en soutien. Je voulais aussi rappeler par rapport à d'autres faux procès, puisque Fabien en a parlé tout à l'heure, que ce fameux rapport de 2019 que j'ai fait avec Jean-Yves Roux contient un alinéa sur le développement de la climatisation durable. Dès l'époque, nous l'avions vu comme une réponse. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Thomas Boucher. »

M. Boucher : « Merci, je vais être rapide. Merci pour cette présentation, ce n'est pas un document facile à présenter de manière simple. Je voulais en profiter pour revenir sur la prévention. On parle beaucoup du niveau national, mais je voulais aussi revenir sur les habitants, parce que ce document est très bien sur la prévention. Pourquoi ? Les gens, vous le savez toutes et tous aussi bien que moi, sont de plus en plus exigeants sur ce que l'on doit faire, mais pour ma part, parfois, on manque d'exigence envers eux.

Aujourd'hui, si on prend ces phénomènes actuels, c'est une vigilance rouge. Si on a une vigilance rouge inondation ou tempête, tout le monde est chez soi, personne ne bouge. Là, j'ai eu l'impression que les gens se sentaient en vacances dans le sud de l'Espagne et que c'était sympa d'être dehors. Quand j'ai vu des gamins en plein cagnard à 15 heures de l'après-midi, quand j'ai vu une vieille dame de 93 ans à 13 heures marcher tranquillement avec ses bâtons, et ainsi de suite – c'est quelqu'un que l'on connaissait, donc on l'a aidée –, plus globalement, je pense que la prévention à travers ce document, c'est aussi responsabiliser les gens, et pas simplement être toujours à devoir répondre à tout. On va répondre à ce à quoi on doit répondre, mais il faut aussi que les gens se sentent responsables : quand on a une vigilance rouge, à un moment donné, c'est que c'est dangereux, et pour tous les âges. Bertrand le sait, mais il y a quelque temps encore, je gérais beaucoup d'athlètes de haut niveau. Ces vigilances rouges, pour les athlètes de haut niveau, on y fait très attention. Ce sont des personnes qui sont entraînées pour l'encaisser, et on a souvent tendance à penser que ce n'est pas suffisant.

À travers ce document, je voulais souligner qu'il faut continuer aussi à faire de la prévention auprès des gens, de la responsabilisation, pour qu'ils se rendent compte que quand on est en vigilance rouge canicule, c'est dangereux pour la santé de tous, et pour éviter, bien sûr, notamment les morts. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Matthieu Declercq. »

M. Declercq : « Merci, Madame la Présidente. Quand on regarde le document accessible, le mot “ canicule ” n'apparaît que cinq fois, alors que le mot “ inondation ” apparaît 215 fois. Une crise est une crise, il ne s'agit pas de hiérarchiser, mais tout de même, cette disproportion est un indice de l'état de préparation de notre Métropole au futur qui s'impose devant nous, un futur où le nombre annuel de jours en vague de chaleur devrait être multiplié par cinq en 2050.

Ce document, tout juste rédigé fin 2025, doit nous préparer à faire face à ces catastrophes. Ces catastrophes sont causées par le système économique dans lequel nous vivons, le capitalisme : est-il besoin de le répéter ? Les dégâts subis localement sont causés par les décisions politiques locales d'urbanisme, d'artificialisation massive des sols et de construction low-cost de bâtiments qui se transforment en bouilloires thermiques. Il ne s'agit pas de responsabilité individuelle quand c'est une cause collective, systémique, qui nous fait subir ce genre de catastrophes.

En 2050, projetons-nous : une canicule frappe les 24 communes de la Métropole en même temps pendant des semaines. Le PICS est un outil de réaction à court terme, quelques jours : il n'offre aucune réponse à la durée des canicules futures qui s'étaleront sur des semaines, comme le prévoit le GIEC, et épuiseront les équipes de secours et les agents métropolitains. Regardons la réalité en face : ce plan intercommunal de sauvegarde est probablement déjà en retard face aux défis climatiques.

D'abord, le concept de la mutualisation des moyens et de la solidarité métropolitaine s'effondre. Une canicule extrême frappe les 24 communes en même temps, évidemment. Nous l'avons vu cette semaine à Nantes, nos agents ont poussé un cri d'alarme, dépassés par des conditions de travail inhumaines. Comment pouvons-nous mettre en commun des moyens si chacun est, de son côté, débordé ?

Ensuite, ce plan prétend maintenir des services publics, mais par 45 degrés à l'ombre, à l'heure actuelle, personne ne sait comment on ramasse des déchets ou comment on fait rouler des tramways. Le plan reste muet sur la protection et l'aménagement des horaires de nos agents de terrain qui travaillent dans ces services publics.

Ensuite, le PICS doit davantage prendre en compte la fragilité de nos réseaux. En cas de blackout électrique, les îlots de fraîcheur climatisés deviendront des fours, faute de secours thermiques autonomes. Si la Loire baisse sous le seuil critique de pompage, rien n'est prévu en termes de logistique lourde pour rationner et distribuer l'eau à nos 650 000 habitants.

Enfin, on peut trouver que ce plan manque d'urbanisme tactique d'urgence. Je n'ai pas trouvé la planification pour poser des bâches d'ombrage dans les rues, la réquisition des parkings souterrains comme refuges frais, l'ouverture obligatoire et automatique 24 heures sur 24 de nos parcs pour les gens qui étouffent, ou encore l'élargissement des piscines et leur gratuité, ainsi que celle des lieux climatisés.

Gérer une crise, ce n'est pas juste cocher des cases administratives, c'est anticiper et protéger concrètement la population et ceux qui la servent. En l'état, ce plan semble nous condamner à subir. Il doit être renforcé, à notre sens. Merci. »

M. Affilé : « Merci. Rodolphe Amailland. »

M. Amailland : « Merci, Monsieur le Vice-président. Je voulais juste réagir aux propos de Ronan, pas pour relancer le débat, mais quand le législateur devient plus technocrate que le technocrate, c'est sûr que là, on ne peut pas gagner la bataille de la norme. La norme déresponsabilise, la norme infantilise, la norme coûte de l'argent. Je peux vous dire qu'avec la semaine que l'on a passée et les réunions auxquelles nous avons participé avec Madame la Présidente, elle en tant que maire de Nantes et moi en tant que président de l'AMF, je peux vous garantir que la norme, parfois, ne sert pas toujours le travail du bloc local (je vais le dire comme ça).

Oui à la simplification, oui à la responsabilisation, oui à la subsidiarité. J'invite évidemment tous les parlementaires de cette assemblée, qui ne siègent pas à cette assemblée en tant que parlementaires, mais quand ils rentreront dans leur assemblée respective, je les invite évidemment à penser à ça et à faire en sorte que, même si la norme peut être utile prise une par une, l'empilement des normes est la garantie d'une dette qui continuera de croître, d'une embolisation qui continuera d'exister, et surtout de complexités qui nous coûteront toujours plus cher au niveau local. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Simon Citeau. »

M. Citeau : « Bonjour à toutes et à tous. Je me rends compte que les lobbyistes de la climatisation n'ont pas seulement leur rond de serviette auprès du Rassemblement national, mais aussi auprès de la Macronie. »
Applaudissements.

M. Citeau : « C'est assez marquant à quel point ce sujet de la climatisation permet d'accuser les Écologistes. Alors que nous alertons depuis des mois, des années, des décennies sur les conséquences du dérèglement climatique, on serait responsables de chaque bâtiment public qui n'a pas été pris en compte et pas adapté.

La situation est où ? La situation, c'est quoi ? C'est que la meilleure des climatisations, ce sont les arbres qui ont des décennies derrière eux de racines. La meilleure climatisation, c'est un urbanisme adapté. C'est comment on prend exemple sur Paris, qui a fait un plan local d'urbanisme bioclimatique qui adapte ses bâtiments, qui prévoit des choses simples, low-tech, comme des volets. Il y a un certain nombre d'actions né-

cessaires. Je pense que ces points sont importants. J'aimerais bien entendre la Macronie sur ces éléments climatiques naturels, sur la façon dont elle va être sensible quand certains projets bâtimentaires de l'État à Nantes vont dégommer des bois, qui sont des sources de fraîcheur et qui sont donc durablement impactés.

Ensuite, nous avons été très clairs, nous, les Écologistes, sur le fait qu'un certain nombre de bâtiments publics doivent être des refuges climatiques. Oui, certains bâtiments publics doivent pouvoir bénéficier d'outils de rafraîchissement, y compris de climatisation. Nous avons toujours été très clairs sur le sujet, et les hôpitaux doivent en faire partie. Il faut donc arrêter de faire des attaques politiciennes de bas niveau et de bas étage, et encore une fois, adapter notre urbanisme, préserver nos arbres, préserver nos espaces naturels, et surtout, végétaliser, végétaliser, végétaliser. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. Laurence Garnier. »

M^{me} Garnier : « Merci, Madame la Présidente. Pardonnez-moi, mais on souriait en entendant les propos de notre collègue : on se disait qu'il allait certainement falloir planter des arbres dans chacune des chambres du CHU de Nantes. Au moins, ce sera novateur et futuriste.

Je me permets de réagir simplement aux propos de notre collègue Ronan Dantec pour rappeler à nos collègues au sein de cette assemblée que c'est la droite qui a fait voter les dispositifs concernant le Conservatoire du littoral, que c'est la droite qui a fait voter la loi sur l'air, que c'est la droite qui a inventé et mis en place le principe pollueur-payeur, que c'est aussi la droite qui avait en son temps lancé le Grenelle de l'environnement. J'aimerais juste que l'on ait un petit peu d'objectivité, et j'avais envie de dire, d'honnêteté sur le sujet.

Oui, chers collègues, cher Ronan Dantec, notre écologie n'est pas la vôtre. Nous, on ne dit pas aux gens, on ne dit pas aux Nantais qu'ils ne doivent pas acheter une maison. On ne leur dit pas qu'ils ne doivent pas manger de viande. On leur dit encore moins qu'ils ne doivent pas la faire cuire sur un barbecue. On ne leur dit pas qu'ils ne doivent pas prendre leur voiture pour aller travailler. Nous n'étions pas d'ailleurs favorables à la ZFE, combat que nous avons mené, rendons à César ce qui est à César, avec nos collègues communistes, pour permettre aux plus fragiles d'entre nous d'aller travailler avec leur voiture dans nos métropoles où se concentrent 80 % – un peu plus, d'ailleurs – des créations d'emplois. On refuse simplement de faire une écologie pour les riches, une écologie pour les urbains. On refuse une écologie de la décroissance, d'ailleurs souvent portée par ceux qui ont déjà tout ce qu'il faut pour vivre très confortablement.

Je tenais simplement à le dire. Je rappelle que toutes les études montrent que les jeunes qui manifestent pour le climat sont, à plus de 75 % d'entre eux, chers collègues, issus de classes socioprofessionnelles supérieures. Donc par pitié, ne faisons pas de l'écologie un combat entre les riches et les pauvres. Emmenons tout le monde dans ce combat. Défendez votre ligne écologique si vous le souhaitez, c'est la vôtre, c'est votre droit le plus absolu, mais je tenais quand même à rappeler au sein de cette assemblée que c'est la droite qui est à l'origine de la plupart des grandes évolutions en faveur de l'écologie dans notre pays. »

Protestations amusées.

M^{me} la Présidente : « Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Robin Salecroix. »

M. Salecroix : « Je vois que les propos sont inspirés par la nuance, le sens du contraste et la volonté d'avancer ensemble. Madame Garnier, votre petit sourire en coin quand vous évoquez les propos de Monsieur Citeau, qui parle d'un sujet pourtant stratégique et central, qui est finalement celui de la forme de la ville, de la question de l'aménagement de nos territoires pour faire face justement aux défis climatiques, montre, je crois, le niveau de conscience que vous avez du sujet, et une forme de mépris aussi pour les idées et les propos qui peuvent venir d'un autre camp. Je crois que ce n'est pas tout à fait à la hauteur, y compris de votre ambition que vous venez de nous évoquer en la matière.

Ensuite, Madame Oppelt, c'est un message d'encouragement que je souhaitais vous formuler. Je vous encourage à continuer de citer la CGT, mais alors il faut citer jusqu'au bout. Vous évoquez les propos de responsables syndicaux évoquant la question des conditions de travail, et finalement, à travers le projet de nouvel hôpital, se pose aussi la question du service public de santé. Alors, Madame Oppelt, vous pouvez dire tout et son contraire ; la réalité, c'est que c'est vous et vos amis politiques qui êtes aussi coresponsables de l'état du service public de santé dans ce pays, et de la question des moyens dont il dispose pour faire face à ces défis de santé, que ce soit en investissement et en fonctionnement, Madame Oppelt. Qui est res-

ponsable de la fermeture en 2022 de 1,8 % des lits ? En 2023, de plus de 1,3 % de lits supplémentaires ? Qui est responsable, dans ce pays, de près des trois quarts des services qui ont connu des fermetures de lits, justement pour des questions financières ?

Alors, Madame Oppelt, quand vous appelez de vos vœux des investissements majeurs dans le domaine de la santé publique, il faut mettre en accord vos paroles et vos actes. Vous ne nous ferez pas oublier l'état dans lequel se situent aujourd'hui nos services publics, y compris celui de la santé, parce que lorsque l'on parle de la question du nouvel hôpital, nous parlons d'un projet d'État. Vous pouvez le caricaturer dans tous les sens, mais vous le savez : la moitié de la surface, y compris sur les lits les plus sensibles, sera climatisée. C'est une réalité concrète, en plus d'apports tout à fait vertueux, à la fois sur l'individualisation des lits et sur l'accompagnement des patients. Voilà, ma chère Madame Oppelt, le message que je souhaitais vous passer. Continuez de citer la CGT, mais ne vous arrêtez pas au milieu des phrases. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. Je redonne la parole au rapporteur avant d'ajouter quelques mots. »

M. Gracia : « Merci beaucoup. J'ai beaucoup de choses à vous dire. Cela fait plaisir, pour une première délibération, d'avoir autant de réactions et autant d'enthousiasme. Je suis impatient d'en présenter une nouvelle.

Plus sérieusement, l'ensemble des propos, pour moi, évoque la question de l'articulation entre le court terme et le long terme. Ici, il est question du PICS, de la gestion de crise. En général, pour la gestion de crise, on est sur du très court terme. Sur le volet " s'entraîner à gérer des crises ", on est sur du plus long terme. Sur le volet presque " aménagement du territoire et urbanisme ", on est sur du très, très long terme, pour préparer toutes nos communes à l'adaptation climatique. C'est notamment ce à quoi l'ensemble des interventions m'a fait penser.

J'évoquais tout à l'heure l'effet domino : nous avons une canicule, et tout un tas de conséquences font que les contraintes qui pèsent sur la crise sont de plus en plus fortes. Elhadi Azzi en a rappelé une : le SAMU commence à être saturé avec tous ces malaises qui ont lieu pour des questions de déshydratation ou d'hyperthermie.

Madame Oppelt rappelle que nous sommes sur des records de température, et elle a ajouté : " C'est notre nouveau quotidien estival ". J'ajouterais : " Voire printanier " : malheureusement, ce n'est pas qu'estival, c'est également printanier. À nouveau, il y a la question du court terme. La climatisation, dans certains endroits, est une solution de court terme, et on en aura besoin, c'est sûr, mais ce n'est pas une solution de long terme : si elle est généralisée, on ne fait qu'amplifier le problème que la climatisation est censée régler.

Merci, Ronan Dantec, pour la bonne nouvelle concernant l'ADEME.

Il y a eu aussi un échange extrêmement intéressant sur la question des normes. Il y en a peut-être trop, il faut peut-être simplifier. Pour autant, c'était Elhadi Azzi qui évoquait la sécurité routière. Quelqu'un aurait-il l'idée de se dire : " Non, il y a trop de normes en termes de sécurité routière, il faut enlever les normes, les limites de vitesse, etc. " ? Peut-être certains, mais je ne suis pas sûr. Il y a donc des normes au bon endroit, au bon moment, en fonction des problématiques, et d'autres que l'on pourrait peut-être retirer.

Je partage complètement la remarque de mon collègue maire de Saint-Sébastien : il y a une curiosité, la vigilance rouge, quand on est en canicule, n'a pas la même conséquence que pour les autres vigilances rouges. Quand il y a une vigilance rouge tempête, on reste chez soi, il n'y a plus de sujet, il y a uniquement les personnes ultra-essentiels qui sortent. Quand on est en canicule, on essaie de s'arranger... Mais il n'y a rien au-dessus de rouge. Le jour où il y aura 45 degrés, on sera toujours en rouge. Je partage complètement cette remarque sur la limite de cette vigilance rouge canicule.

Pourquoi les inondations sont-elles si présentes ? Parce que nous sommes un territoire d'eau, que 60 000 personnes sont exposées aux inondations. La remarque sur le nombre d'occurrences du terme " canicule " et d' " inondation " est peut-être révélatrice du fait qu'il y a de nouvelles préoccupations qui apparaissent, qui étaient peut-être sous-estimées précédemment. En tout cas, les inondations, c'est pareil, c'était une promesse : il y en aura.

Les conditions de travail des agents, chaque maire le vit à chaque fois qu'il y a une crise. L'enjeu est d'articuler la préservation de la santé des agents et le maintien d'un service public qui permet de préserver

certaines qui seraient en danger si on n'avait pas ce service public. C'est malheureusement un sujet poignant que vivent tous les maires, à chaque fois que l'on a cette problématique de préservation de la qualité de vie des agents et des conditions de travail des agents, et de préservation du service public.

Il y avait ensuite trois dernières remarques. Madame Garnier évoquait la question, j'ai bien aimé l'idée des plantes ou des arbres dans les chambres du CHU. Je suis archi d'accord : les premières victimes de l'absence d'écologie, ce sont les plus précaires, les plus pauvres. Là-dessus, on est archi d'accord. Pour Simon Citeau, j'évoquais le fait que le long terme, c'est comment on pense un urbanisme qui permette l'adaptation, et comment on commence par éviter les erreurs aujourd'hui ? Aujourd'hui, on paie les erreurs que l'on a faites récemment. Il y a deux communes qui ne sont normalement quasiment pas touchées par le risque inondation : Saint-Léger et Brains, les communes les moins urbanisées, où il y a le plus de zones humides, où il y a le plus de bois, de haies, etc. C'est cela qui a protégé ces communes des inondations. Je vous remercie. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. J'ajoute simplement deux éléments, dont une proposition à la suite de la discussion que nous avons eue. D'abord, je reviens d'un mot sur le débat ventilateur/pas ventilateur. Fabien Gracia a dit les choses de manière nette : là où c'est nécessaire, indispensable, dans le court terme, il n'y a pas d'opposition de principe à avoir, mais du pragmatisme.

J'ajoute un élément dans le débat qui n'a pas été évoqué, parce que l'on ne peut pas faire comme si, derrière ces enjeux, il n'y avait pas aussi des enjeux de choix industriels, de souveraineté et d'économie. Chers collègues, entre 2018 et 2024, la production de ventilateurs en France a diminué de 90 %. De 90 % ! Pour être réduite aujourd'hui à un budget global de 217 millions d'euros. Pendant ce temps-là, la Chine est en train de faire le choix inverse. Sur le marché mondial, 40 % de l'export sur les ventilateurs, c'est de l'export chinois. C'est 27 milliards. La vérité, quand on commence à regarder cela dans le détail, c'est que l'on a sur ce sujet le même phénomène que sur une question que l'on connaît bien sur la Métropole maintenant, celle des panneaux solaires. Rappelez-vous l'histoire de Systovi, cette entreprise locale qui investit sur les panneaux solaires et qui nous fait la démonstration que même avec des entrepreneurs dynamiques, engagés, l'absence de choix de souveraineté européenne sur ces sujets fait que face à ce déséquilibre géopolitique, il y a des objectifs que l'on n'atteint pas. Nous avons aujourd'hui aussi cette question-là qui se pose de manière très concrète. Je l'évoque ici, parce que si demain on veut être au rendez-vous, il faut regarder le spectre à 360 degrés, et les choix ou non de souveraineté industrielle sur ces questions font partie de l'équation qui est devant nous.

Le deuxième sujet sur lequel je voulais revenir, c'est évidemment autour de la question du CHU, parce que c'est une question importante, parce qu'il est légitime de la part de chaque habitante, de chaque habitant, de chaque soignant de se dire : « Demain, dans quelles conditions serai-je accueilli, ou dans quelles conditions travaillerai à l'hôpital ? ». La première chose, c'est que quand il y a des sujets importants... Je le dis, parce que j'ai entendu beaucoup de choses sur cette question ces derniers jours, y compris des informations totalement fausses qui ont été, pour certaines, évoquées dans la presse, notamment sur le qu'il n'y avait aucun élément de climatisation pour le CHU de Nantes.

Je le dis, alors que vous le savez : ce n'est pas la Ville de Nantes ou la Métropole qui porte ce projet, je rappelle que c'est un projet d'État. Je trouve quand même curieux, avec l'ensemble des macronistes ou ex-macronistes – je ne sais plus comment dire – qui sont dans cette assemblée, que ce soit moi qui doive faire le job de l'État. Pour une fois, je vais le faire, parce qu'il s'agit de donner des informations justes. Quelle est la réalité des informations dont nous disposons aujourd'hui ? Aujourd'hui, dans le futur CHU, il y aura l'équivalent de 110 000 m², cela fait à peu près 50 % de la surface totale du futur hôpital, qui seront climatisés. Cela concerne les urgences, les plateaux chirurgicaux et les consultations. Je le dis, ce n'est pas la peine de travestir la réalité, comme je l'ai lu dans certains articles. En effet, ce que nous disent les experts, ceux qui ont travaillé sur le sujet – je vous renvoie d'ailleurs à certaines publications LinkedIn de professionnels du CHU qui eux-mêmes se sont mis à réagir, considérant que leur propre travail avait été mis en cause et qu'ils se devaient de rétablir la vérité des informations –, c'est que pour le reste des espaces, c'est le travail bioclimatique qui a été engagé.

Je comprends parfaitement que dans la période dans laquelle on est, il y ait un certain nombre de questions. Je vous fais donc une proposition tout à fait simple, comme on l'a fait parfois à la Conférence des maires – et je regarde Alain Vey, puisque la dernière fois, c'est lui qui en avait été à l'initiative – où nous avons invité la direction du CHU à venir faire un point d'étape de la préparation de l'ouverture du nouvel hôpital. Je propose tout simplement que nous puissions inviter à nouveau la direction du CHU à faire un point d'étape glo-

bal sur la préparation de l'ouverture du nouvel hôpital, pour que l'ensemble des maires qui seront présents puissent poser l'ensemble des questions et obtenir l'ensemble des informations. Il est légitime que ce sujet soit posé. Je pense que, là aussi, il doit être posé dans un cadre de cohérence, dans un cadre de sérieux, parce que les questions qui sont derrière le nécessitent.

Je ne mets pas aux voix, puisque le plan intercommunal de sauvegarde est pour information et qu'il n'y a pas de vote. »

10 – REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL METROPOLITAIN - COMMISSIONS METROPOLITAINES - APPROBATION
--

M^{me} la Présidente : « Chers collègues, on va passer à la délibération n° 10, et je donne la parole à Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Il s'agit de quelques délibérations concernant la vie de notre assemblée. La délibération n° 10 concerne le règlement intérieur de notre Conseil et les commissions métropolitaines. Vous le savez, un groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises sur le règlement intérieur et a conclu à la possibilité de faire évoluer celui-ci. Il s'est réuni à trois reprises : le 23 avril, le 27 mai et le 10 juin, notamment sur les points suivants.

Il y a des précisions concernant l'obligation d'assiduité des élus aux réunions et les justificatifs d'absence associés, notamment pour les maires et les élus d'astreinte, partant du principe que les maires et les élus d'astreinte ont des contingences, des obligations et des urgences que d'autres n'ont pas forcément. C'était notamment : " Je ne peux pas venir à une réunion du Conseil métropolitain ou je suis obligé de la quitter parce que je suis appelé dans ma commune ". Je pense que l'on connaît tous ce genre de situation.

Le règlement intérieur précise les modalités de prise de parole en séance pour une meilleure régulation. J'ai bien dit " meilleure régulation ", il ne s'agit pas de limiter la possibilité d'expression, simplement d'inciter chacun à travailler une grande qualité : la synthèse et la sobriété verbale. Il prévoit la suppression des dossiers papier préparatoires en Conseil pour les collaborateurs de groupe d'élus, dans une démarche de sobriété et d'utilisation des ressources, et notamment du papier. Il prévoit l'envoi d'une question orale cinq jours avant le Conseil, et non plus un jour, pour avoir le temps nécessaire de préparer une réponse de qualité et bien argumentée.

Le règlement modifie également le périmètre et le nombre des commissions pour les rationaliser. Nous passerons, si vous en êtes d'accord, à 8 commissions :

1. Économie, emploi, développement équilibré, alliance des territoires ;
2. Enseignement supérieur, recherche, innovation numérique, international, rayonnement et Europe ;
3. Transition écologique, métropole, nature et résilience ;
4. Mobilité ;
5. Urbanisme durable, habitat, politique de la ville, proximité, solidarités, santé, longévité, dialogue citoyen ;
6. Grands services urbains ;
7. Finances, affaires générales et personnel ;
8. Examen des subventions soumises au bureau.

En fait, nous avons fusionné deux commissions : les commissions affaires générales et finances ont pu fusionner.

Il convient donc de désigner les membres du nouveau Conseil appelés à siéger dans les nouvelles commissions. Vous avez reçu la liste et je ne vais pas faire la longue lecture fastidieuse de l'ensemble, si vous en êtes d'accord. Juste une petite chose : le nouveau règlement précise néanmoins que chaque maire pourra désigner, par simple courrier, un élu municipal non métropolitain pour participer à chacune de ces commissions. Je pense en particulier aux maires des communes les plus petites, qui sont les uniques représentants de leur commune : cela leur permet d'associer les collègues du conseil municipal à l'ensemble de ces travaux de commission. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Anaïs Besse-Renard. »

M^{me} Besse-Renard : « Merci, Madame la Présidente, collègues. Je vous avoue avoir été surprise et regrette la faible participation aux réunions de travail, mais je remercie les personnes présentes, les élus et le personnel, pour les échanges constructifs et même pédagogiques pour notre groupe, qui découvre les rouages du Conseil métropolitain.

Nous avons fait différentes propositions pour permettre plus de dialogue entre les différents courants de cette assemblée. Elles sont restées lettre morte et il nous a fallu tenir bon pour ne pas perdre du temps de parole : une inquiétante volonté de policer les échanges et d'empêcher des débats sains et publics sur la gestion et l'avenir de notre belle Métropole. J'ai conscience que gérer une des plus grosses agglomérations de France demande du temps et de l'investissement de la part des personnes élues, mais le dialogue, pour obtenir le meilleur pour ses habitants et habitantes, me semble important, particulièrement en ces temps où les citoyens et citoyennes se désintéressent du politique et ont l'impression que l'on délaisse leur intérêt.

Nous, élus Insoumis et Insoumises, aborderons ce mandat avec la volonté de faire entendre la voix du peuple, et nous espérons que les voix que nous représentons seront entendues et nos propositions écoutées. Nous nous abstiendrons sur ce vote. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Patrick Grolier. »

M. Grolier : « Merci pour tout le travail réalisé. Je voudrais juste une petite précision sur l'absentéisme concernant les maires et la justification. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Anthony Béraud. »

M. Béraud : « Merci, Madame la Présidente. Je commencerai par remercier les services, effectivement, qui ont fait un super boulot. En revanche, on ne partage pas forcément la vision ultra positive de Bertrand Affilé sur cette version du règlement intérieur, qui nous fait plutôt dresser le constat d'un double échec. Sur le fond, avec une occasion manquée, celle du début du mandat de renforcer les droits des élus métropolitains, de faciliter l'accès à l'information, d'améliorer les conditions d'exercice de nos mandats. Force est de constater que cette ambition n'est pas tout à fait au rendez-vous. En tout cas, nous ne le trouvons pas.

Le texte soumis au vote reprend principalement les ajustements techniques des services et pratiquement aucun nouveau droit. Plus surprenant encore, certaines dispositions constituent même un recul. Je pense à l'allongement des délais de dépôt des questions orales, qui passent d'un jour aujourd'hui à cinq jours. À l'heure où chacun appelle davantage de réactivité et de dialogue, ce choix interroge.

Je m'interroge également sur la nouvelle organisation des commissions métropolitaines. Le regroupement de sujets toujours plus nombreux au sein d'une même commission risque de nuire à la qualité de notre travail. À vouloir tout regrouper, on risque surtout de diluer les débats et de réduire la capacité d'approfondissement des élus.

L'expression des groupes politiques reste strictement proportionnelle, l'approche plus équilibrée d'une expression égalitaire ayant été refusée. C'est un peu un dévoiement de l'esprit de la loi. C'est un choix assumé, mais il traduit une conception très politique de notre institution.

C'est là, selon moi, le second échec : celui du dialogue. Au-delà du contenu du texte, c'est surtout la méthode qui interroge. L'immense majorité des propositions formulées par notre groupe a été écartée. Pourtant, elles poursuivaient un objectif simple : revenir à l'essence de l'intercommunalité, faire de Nantes Métropole une métropole des maires, pragmatique, tournée vers ses communes et ses habitants. Nous avons notamment proposé de mieux encadrer la durée des interventions, ce qui aurait pu être utile aujourd'hui, afin de fluidifier nos débats et de consacrer davantage de temps à l'examen des dossiers métropolitains. Nous avons également proposé que les vœux soient examinés en fin de séance, pour que notre assemblée reste

prioritairement concentrée sur les compétences qui sont les siennes et sur les enjeux concrets qui concernent nos habitants. Ces propositions n'ont pas été retenues. Elles ont été écartées sans véritable ouverture ni recherche de compromis.

Ce règlement intérieur constitue donc pour nous une nouvelle illustration d'une gouvernance qui peine à s'ouvrir véritablement. Derrière un règlement intérieur, il y a toujours une conception de la démocratie locale. Avec le refus de bâtir avec l'ensemble des maires un exécutif métropolitain, dans un véritable esprit inter-communal, alors même que nous représentons la majorité des communes de la Métropole, ce texte confirme malheureusement cette logique de fermeture. Nous demandions juste plus de pluralisme, de dialogue et de place pour les communes, pour que la Métropole fonctionne mieux.

Le texte qui nous est proposé aujourd'hui traduit davantage une logique de majorité qu'une logique de rassemblement métropolitain. Il y a un petit côté vintage de la gauche des années 80, quand on avait juridiquement tort parce que l'on était politiquement minoritaire. Si André Laignel a évolué, pourquoi pas vous ? Oui, il fallait citer André Laignel : les initiés apprécieront.

La prochaine étape sera celle de l'évolution de la Conférence des maires. Nous jugerons alors définitivement la volonté d'ouverture qui nous est régulièrement présentée, mais qui, pour l'instant, tarde à se concrétiser. En attendant, pour ces raisons, nous ne pouvons nous satisfaire du texte présenté aujourd'hui.

J'ajouterai un dernier mot pour le camarade Seassau, puisqu'il parlait de la droite tout à l'heure : je voulais le rassurer sur l'étanchéité de la droite républicaine. Je n'ai pas vu cette étanchéité de la même manière pour toute la gauche dans son rapport avec l'extrême gauche. Je vous remercie. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je redonne la parole au rapporteur. Je vous remercie d'avoir cité André Laignel. La prochaine fois que je l'aurai au téléphone, je lui dirai qu'il a été cité dans ce Conseil métropolitain. Je suis sûre que cela lui fera très plaisir. »

M. Affilé : « Être encore aussi célèbre avec son expérience, c'est quand même balèze !

Je regrette évidemment que les uns ou les autres ne se retrouvent pas dans ce règlement. Si j'ai bien compris, pour certains, le règlement intérieur serait trop politique et ne laisserait pas assez de place à la coopération entre les maires. Pour d'autres, il laisserait trop de place à des coopérations et pas assez politique, et viserait à limiter les possibilités d'expression politique. Il faut être un peu pragmatique, parfois : il ne s'agit pas d'empêcher quiconque de parler, mais on peut s'exprimer sans forcément être très long. Cela se travaille, cela demande un peu d'effort, mais c'est possible, je vous l'assure. On peut quand même dire des choses fortes de cette façon. Ce n'est pas en épuisant les adversaires ou les auditeurs que l'on arrive à ses fins.

Juste une petite chose. On a travaillé, des expressions avaient été faites pendant le groupe de travail n'ont pas forcément été reprises, mais c'est aussi, à un moment, des choix d'une légitimité en nombre d'élus dans notre assemblée et d'une majorité. De l'autre côté, on a effectivement une autre légitimité, qui a été évoquée par Anthony Béraud, celle des maires, qui n'est pas contestable non plus. Notre boulot va être d'essayer de faire en sorte que toutes ces légitimités puissent coopérer pour arriver à quelque chose. C'est ce que nous pourrions essayer de faire, notamment avec le travail concret sur la Conférence des maires. »

Pour les maires et les adjoints, notamment de permanence quand ils sont de permanence, s'ils sont obligés de s'absenter ou de quitter une réunion, il suffira qu'ils le disent : " J'ai une urgence ", les services l'enregistreront. Ou alors, ils envoient un mail, en disant : " Je suis obligé de partir ", et c'est fait. On se fait quand même à minima confiance sur ce point : on ne part pas du principe que quelqu'un qui part d'une de nos rencontres ou d'une de nos réunions est en train d'essayer de truffer. On est tous suffisamment matures, je pense, pour l'admettre. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Chers collègues, je mets aux voix la délibération. Si vous en êtes d'accord, je vous propose que l'on vote à main levée. Il n'y a pas d'opposition à ce processus ? Très bien. Je mets donc aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 11, Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Cette délibération, c'est la charte de déontologie des élus de Nantes Métropole, qui reprend et amende un certain nombre d'éléments, notamment sur proposition de la commission éthique et transparence de l'ancien mandat, qui avait fait un certain nombre de préconisations. Cette charte de déontologie va au-delà de celle que l'on vous a lue le jour de notre installation, et elle pourra toujours être amendée si jamais on se rend compte qu'elle n'est pas opérante ou pas fonctionnelle.

Qu'y a-t-il dans cette charte ? Il y a de nouveaux engagements et des engagements reconduits. Qu'est-ce qui est reconduit ? La publication des rendez-vous avec des représentants d'intérêt inscrits au répertoire de la Haute Autorité. Le fait de remplir une déclaration d'intérêt volontaire lorsqu'on n'est pas obligé de le faire, mais qu'on le fait quand même à titre volontaire. On n'oblige donc personne, sauf qu'à un moment, la transparence fait que ceux qui ne l'auront pas remplie verront forcément leur nom affiché quelque part. Il s'agit aussi de rendre accessible sur le site internet de Nantes Métropole l'ensemble des indemnités et des moyens mis à la disposition des élus, ainsi qu'un état annuel des déplacements effectués par les élus. L'assiduité aux réunions, on vient d'en parler.

Il s'agit également de mettre en place une commission éthique et transparence, c'est ce qui va vous être proposé, avec dix membres élus et dix citoyennes et citoyens tirés au sort, ayant un rôle d'observateurs de la mise en œuvre des engagements. Il est proposé la présidence de la commission à l'opposition, si toutefois celle-ci le souhaite, mais cela veut aussi dire venir à chaque fois.

Il est prévu de rendre les critères d'attribution des subventions plus explicites, avec le niveau de demande formulé et l'historique sur les deux ans des sommes attribuées. Il est aussi prévu de privilégier les modes de déplacement écologiques, notamment avec un financement du coût de l'abonnement aux transports en commun, et c'est ce qui vous sera proposé dans une délibération ultérieure.

Cela existe déjà. Il est proposé en sus la mise en place d'un plan de prévention de la corruption, une formation sur la gestion des conflits d'intérêts, à titre volontaire, pour favoriser l'exercice du mandat d'élu local par une plus grande transparence. Par exemple, pour les projets de délibération qui ont un avenant, désormais, les avenants, une fois que l'on aura voté ce principe, devraient porter le numéro des délibérations et la date de la séance correspondant au texte d'origine, pour que chacun puisse retrouver, par rapport à l'avenant proposé, par exemple les montants qui étaient proposés au départ du projet (on a démarré notre Conseil là-dessus). Il est également prévu de conforter et de valoriser la commission éthique et transparence, et de publier l'intégralité des indemnités des élus, tous mandats confondus.

Il y a aussi un certain nombre de personnes qui ont été désignées. Vous avez, je crois, la liste qui a été proposée, avec les dix élus qui seront membres de cette commission éthique et transparence. Voilà, Madame la Présidente. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix cette délibération. Sébastien Arrouet. »

M. Arrouet : « Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, sans refaire le débat sur la gouvernance, je vous rassure, ou reprendre les éléments de mon collègue Anthony Béraud, je rappelle sans aucune animosité que la seule chose concrète que vous nous avez proposée sans condition, et qui existait déjà sur le mandat précédent, c'est de présider la commission des finances et la commission du personnel et des affaires générales, qui ont d'ailleurs fusionné depuis. C'est une proposition que nous avons évidemment refusée pour deux raisons. La première, c'est qu'elle est en décalage avec la nouvelle réalité politique de cette Métropole. Pour rappel, notre groupe, La Métropole des communes, compte dans ses rangs la moitié des maires de cette assemblée. La deuxième, tout le monde le sait ici, c'est que présider ce type de commission sans emporter la politique publique, c'est uniquement – et je cite non pas un élu socialiste, mais mon ami Rodolphe Amailland – pour "servir les plats". Par respect pour les 12 maires que nous sommes, nous vous demandons de retirer l'avant-dernier paragraphe du point 5, afin que nous puissions voter en faveur de cette charte importante pour nous. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention particulières ? Peut-on simplement vérifier dans la délibération que le point 5 concerne exclusivement la proposition de la présidence de la commission ? Je ne vois pas d'obstacle à retirer simplement cette partie-là. Nous vous en avons fait la proposition : vous l'acceptez, vous l'acceptez ; vous la refusez,

vous la refusez. J'ai envie de dire : dont acte, chacun prend sa part de responsabilité. Je vérifie simplement que c'est bien dans la délibération sur ce point-là, puisqu'il y a un doute dans les équipes.

Très bien. J'accède donc à la demande de retrait de cette proposition. C'est une proposition volontariste que l'on vous a faite. Vous la refusez, nous en prenons acte. Nous retirons donc ce point de la délibération. Je vérifie auprès des équipes. On peut le formuler comme ça, à l'oral, avant de mettre aux voix. Il n'y a pas d'opposition dans l'assemblée à ce que nous retirions cette proposition de la délibération ? Très bien. Je mets donc aux voix ladite délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée à l'unanimité. »

12 – COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID) - DESIGNATIONS DIVERSES - APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 12, Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Il s'agit ici de la commission intercommunale des impôts directs. Vous le savez, cette commission intercommunale des impôts directs, qui existe depuis 2012, est le pendant intercommunal pour les locaux professionnels des commissions communales qui existent par ailleurs. Nous participons avec cette CIID à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation pour la mise en œuvre des valeurs locatives des locaux professionnels.

Nous devons renouveler cette commission. Elle est composée de la Présidente ou d'un Vice-président délégué, de 10 membres titulaires et de 10 suppléants. Ce sont des personnes désignées par le directeur départemental des finances publiques à partir d'une liste proposée par le Conseil métropolitain, après consultation des communes membres. La liste figure en annexe de la présente délibération.

Pour constituer cette liste, nous avons essayé de panacher et d'avoir des représentants de l'ensemble des communes, et d'appliquer la parité autant que faire se peut. Je crois que sur les 40, ce n'est qu'à partir du 36^{ème} ou du 37^{ème} que l'on n'arrive plus à avoir de parité. Il s'agissait de proposer 40 membres, 20 titulaires et 20 suppléants, et c'est la direction régionale des finances publiques qui fait le choix des personnes qui siégeront dans cette commission pour représenter les communes. Voilà, Madame la Présidente. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Il n'y a pas de demande d'intervention particulière ni d'opposition pour un vote à main levée ? Je mets donc aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

13 – COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) - COMPOSITION - APPROBATION

M^{me} la Présidente : « C'est la dernière délibération que nous allons passer aujourd'hui, puisque nous reprendrons ensuite nos travaux demain avec le programme local de l'habitat. Je donne donc, pour la dernière délibération de l'après-midi, la parole à Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « La dernière délibération, c'est le principe de composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées, la fameuse CLECT. Celle-ci a pour rôle d'essayer de mesurer les flux financiers entre les communes et la Métropole lorsqu'il y a un transfert de compétences des communes vers la Métropole qui est associé à un flux en sens inverse, en général une diminution de l'attribution de compensation. Cette commission qui évalue le coût des compétences transférées doit être votée aux deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant.

Nous vous avons proposé un principe : que toutes les communes aient au moins un représentant ; que les communes les plus importantes, à savoir la commune de Nantes, aient six représentants titulaires et six suppléants ; et que les communes de Rezé et de Saint-Herblain aient deux représentants titulaires et deux représentants suppléants. Cela nous fait un total de 31 titulaires et de 31 suppléants, ce qui permet en général, si on prend l'expérience passée, de pouvoir avoir une CLECT qui dispose de suffisamment de personnes pour faire son travail et avoir une bonne représentation de l'ensemble des communes de notre EPCI. Voilà, Madame la Présidente. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Il n'y a pas de demande d'intervention particulière ? Je vais alors vous proposer de vous saisir de vos boîtiers, puisque nous devons voter par vote électronique à la majorité des deux tiers. Merci. Les opérations de vote sont achevées et la délibération est adoptée.

Merci à tous, chers collègues, et à demain. »

La séance est suspendue, puis reprise le vendredi à 9h.

M. Affilé : « Bonjour à toutes et à tous. Je vais procéder à l'appel, et je vous demande de bien vouloir regagner vos places et d'essayer de faire silence, s'il vous plaît. »

Il est procédé à l'appel.

M^{me} la Présidente : « Merci. Bonjour à chacune et à chacun. Nous allons reprendre nos travaux. »

14 – HABITAT - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2019-2025 - BILAN FINAL DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS ENGAGEES

M^{me} la Présidente : « Je donne la parole à Agnès Bourgeais, pour la délibération n° 14. »

M^{me} Bourgeais : « Merci, Madame la Présidente. Mes chers collègues, avant de commencer la présentation de cette délibération, je voudrais adresser mes remerciements à Pascal Pras et à François Prochasson pour le travail qu'ils ont conduit tout au long du précédent mandat en matière d'habitat. Je mesure pleinement l'importance du travail accompli. La Métropole et la nouvelle Vice-présidente que je suis héritent aujourd'hui d'une politique de l'habitat solide, d'outils structurés et d'une dynamique collective précieuse pour relever les défis qui sont devant nous. C'est un acquis important pour notre territoire et pour les habitantes et les habitants de la Métropole.

La délibération qui vous est présentée aujourd'hui est importante, puisqu'elle nous conduit à dresser le bilan final du programme local de l'habitat 2019-2025. Au-delà de l'exercice réglementaire auquel nous sommes tenus, ce bilan constitue surtout un moment politique. Il nous permet de regarder le chemin parcouru, d'apprécier les résultats obtenus collectivement, mais également d'identifier les défis qui demeurent devant nous. Car ce bilan ne vient pas clore une séquence : il ouvre au contraire la préparation du futur PLH 2028-2033, dont nous aurons collectivement à définir les ambitions pour les prochains mois.

Le PLH 2019-2025 s'est déployé dans un contexte particulièrement difficile. Ces dernières années ont été marquées par une crise profonde du logement à l'échelle nationale : ralentissement de la construction neuve, hausse des coûts de production, difficultés économiques des opérateurs, tensions accrues sur le logement social et renforcement des exigences environnementales. Malgré ce contexte, la Métropole et les communes ont continué à agir, afin d'apporter des réponses concrètes aux habitantes et aux habitants. Le bilan qui vous est présenté aujourd'hui constitue ainsi à la fois un regard sur l'action menée depuis 2019 et la première étape de la révision du PLH qui s'engage désormais.

Au cours de ce PLH, nous avons cherché à adapter en permanence notre politique de l'habitat aux évolutions de la société et aux besoins des habitantes et des habitants. Plusieurs actions structurantes méritent d'être soulignées. Je pense d'abord au soutien apporté au parc existant, avec un accompagnement renforcé des copropriétés et des dispositifs ambitieux de rénovation. Je pense également aux outils développés pour favoriser un accès durablement abordable au logement, avec notamment la création de l'organisme de foncier solidaire et le développement du bail réel solidaire. Nous avons aussi renforcé nos réponses en direction des publics les plus fragiles : logements accompagnés, résidences sociales, habitats intercalaires, mais aussi habitats inclusifs pour les personnes âgées ou en situation de handicap. Enfin, les projets de renouvellement urbain engagés dans les quartiers prioritaires ont permis d'articuler plus fortement les enjeux d'habitat, de mixité sociale et de cohésion territoriale.

Les chiffres présentés traduisent concrètement l'ampleur de l'action conduite collectivement. Malgré la crise, la Métropole et les communes ont maintenu un niveau élevé d'intervention. Plus de 10 000 logements privés ont été accompagnés dans leurs rénovations énergétiques, et plus de 1 200 copropriétés ont bénéficié d'un

accompagnement spécifique. Plus de 6 300 logements sociaux ont été réhabilités grâce à un engagement financier conséquent de la Métropole. Sur la période, près de 4 000 logements ont été autorisés en moyenne chaque année, et le taux de logements sociaux du territoire a progressé pour atteindre presque 25 % dans les communes concernées par la loi SRU. Enfin, face à la crise immobilière, le plan de relance adopté en 2023 a permis de débloquer plus de 7 400 logements grâce à la mobilisation conjointe de la Métropole, des communes et de l'ensemble des partenaires. Ces résultats démontrent qu'une action publique locale volontariste demeure un levier essentiel pour répondre à la crise du logement.

Ce bilan nous conduit également à tirer plusieurs enseignements. Le premier est que nous faisons désormais face à une crise structurelle du logement. Malgré les efforts engagés et près de 28 000 logements produits sur la période, les objectifs fixés n'ont pas été atteints sur l'ensemble des segments du marché. Cette situation a des conséquences très concrètes : les conditions d'accès au logement se durcissent, les parcours résidentiels se ralentissent, et les difficultés se renforcent pour de nombreux ménages. Le second enseignement est que les collectivités locales disposent encore de leviers d'action importants. Le plan de relance métropolitain a permis d'atténuer les effets de la crise et a confirmé l'utilité d'une action publique forte et partenariale. Enfin, ce bilan confirme que le parc existant constitue désormais un levier majeur de notre politique de l'habitat, tant du point de vue de la transition écologique que de l'adaptation des logements aux besoins des habitantes et des habitants.

Le travail de révision du PLH est désormais engagé. Il se poursuivra tout au long de l'année 2026 et du premier semestre 2027, avec un objectif clair : construire une nouvelle feuille de route partagée à l'échelle métropolitaine. Je souhaite insister sur ce point : ce futur PLH sera élaboré en association étroite avec les communes, car si le logement constitue une compétence métropolitaine, il se traduit concrètement dans chacun de nos territoires communaux. La connaissance fine des besoins des habitantes et des habitants, des équilibres urbains et des réalités locales détenue par les maires sera indispensable à la réussite de cette démarche. Le bilan final met en lumière une question centrale qui guidera nos travaux dans les prochains mois : comment continuer à accueillir sans exclure, sans reléguer et sans dégrader ?

Le futur PLH devra répondre à plusieurs défis majeurs. Garantir d'abord un logement digne à chacune et à chacun. Construire autrement ensuite, en produisant le bon logement, au bon prix, au bon endroit. Il devra également faire du parc existant un levier central de notre stratégie, mieux articuler habitat et transition écologique, et considérer le logement non seulement comme une politique d'aménagement, mais aussi comme une politique de cohésion sociale et de solidarité. Cela suppose de renforcer encore la territorialisation du PLH et le dialogue avec les communes, afin de construire des réponses adaptées à la diversité des réalités métropolitaines.

Mes chers collègues, ce bilan montre que malgré un contexte particulièrement difficile, la Métropole, les communes et l'ensemble de nos partenaires ont su maintenir une ambition forte pour l'habitat. Il montre aussi que les défis qui sont devant nous restent considérables, car derrière la question du logement, ce sont des enjeux essentiels qui se jouent : la possibilité pour chacune et chacun de trouver sa place dans la Métropole, de choisir son parcours de vie, de vieillir dignement, de se loger près de ses proches, de son emploi ou des services dont il a besoin. Le futur PLH devra nous permettre de poursuivre cette ambition : faire en sorte que notre Métropole demeure un territoire accueillant, solidaire et accessible, où le logement reste un facteur d'émancipation, de cohésion sociale et d'équilibre territorial. C'est collectivement, avec les communes et l'ensemble des acteurs de l'habitat, que nous aurons à construire cette nouvelle feuille de route. Je vous propose donc de prendre acte de ce bilan final du programme local de l'habitat 2019-2025. Merci beaucoup. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. Guillaume Richard. »

M. Richard : « Merci, Madame la Présidente. À la lecture de ce bilan, j'ai plus la sensation d'une autosatisfaction que d'une véritable évaluation de la politique de logement. Vous êtes à 60 % de vos objectifs et vous êtes contents. Vous ne parlez ni des difficultés ni des choix qui ont été faits et qui n'ont pas fonctionné. Pourtant, un bilan est aussi fait pour ça. Je pense par exemple au bail réel solidaire dans certains secteurs, dont les résultats sont restés en deçà des attentes. Il aurait été bien d'être un peu lucide et d'avouer que cela fonctionne mal. J'étais le premier à dire qu'il fallait expérimenter, mais pour avancer, il faut aussi être capable de se remettre en question et de dire quand cela ne marche pas, ou quand cela ne marche pas assez.

Ensuite, le document reconnaît l'existence d'une crise structurelle du logement. C'est évidemment un constat que l'on partage, mais cette crise ne peut pas être analysée uniquement comme un phénomène exté-

rieur. Au fil des années, on a construit un système toujours plus complexe. Les procédures se sont allongées, les règles se sont multipliées, les services se sont empilés et les prescriptions se sont accumulées. Quand on reprend chaque exigence une à une, effectivement, elles se comprennent, mais quand on les met bout à bout, c'est la paralysie. Les délais augmentent et les coûts explosent. La conséquence est que l'équilibre économique des opérations devient de plus en plus difficile, et finalement, les logements se construisent moins vite, et ils ne se construisent même parfois plus du tout. Avec moins de moyens, en raison du coût du rallongement de la construction dû à ces contraintes, ce qui est construit est également souvent, malheureusement, de moins bonne qualité, et on sacrifie les enjeux écologiques de long terme, c'est-à-dire la durabilité de la construction. Ce n'est d'ailleurs pas par hasard si la Métropole a été contrainte de modifier à plusieurs reprises son PLUm et de mettre en place un plan de relance pour tenter de redonner un peu de souffle à la construction.

Vous avez aussi parlé des moyens engagés. On peut les saluer : on a plus de 56 millions pour le logement social et près de 34 millions délégués par l'État. On a également 50 millions d'euros d'aides exceptionnelles. C'est un effort réel, de tout le monde, mais essentiellement tourné vers le logement aidé. Je regrette que l'on trouve peu de mesures destinées à la visibilité et à la confiance que l'on pourrait donner aux opérateurs privés, qui sont les premiers fournisseurs de logements libres, mais également de logements sociaux. À force de vouloir tout encadrer, de tout négocier, de tout réglementer, vous avez enkysté la construction locale. Ce sont les chiffres qui le disent : le bilan annonce une moyenne de 4 000 logements autorisés par an. Or, l'ambition affichée depuis le début était de 6 000 logements par an, dont 2 000 logements sociaux : on n'y est donc absolument pas. En plus, la moyenne dont on parle est plutôt flatteuse, puisqu'elle récupère les plans engagés depuis 2019. Mais la dynamique ne s'est absolument pas poursuivie : elle s'est essouffée, et bien avant que le contexte national ne vienne encore accentuer les difficultés.

Ensuite, vous mettez en avant 7 500 logements débloqués grâce au plan de relance. J'ai plutôt la sensation que l'on a débloqué après avoir bloqué. Accessoirement, on ne vit pas dans des logements débloqués, on vit dans des logements construits. Cela nous amène à la seule question qui intéresse les habitants de notre Métropole : combien de logements avez-vous réellement livrés ?

Je crois que le prochain PLH devra changer de méthode. Il devra naturellement conserver ses ambitions environnementales et de qualité urbaine, que je salue, mais on devra retrouver du pragmatisme, on devra retrouver de la simplicité, on devra raccourcir les délais, stabiliser les règles et faire davantage confiance aux acteurs qui construisent. Parce qu'au fond, le meilleur indicateur d'une politique du logement, ce n'est pas forcément le nombre de dispositifs que l'on a mis en place ni les séances de rattrapage que l'on met les années suivantes : c'est la capacité d'une famille, d'un étudiant, d'un senior, à trouver un logement dans notre Métropole. Sur ce point, Nantes n'est pas forcément un bon élève, puisqu'elle est bien derrière Angers – vous me permettrez de citer Angers –, mais également bien derrière Rennes. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Cécilia Blumental. »

M^{me} Blumental : « Merci, Madame la Présidente. Madame la Présidente, chers collègues, nous arrivons aujourd'hui au terme du programme local de l'habitat 2019-2025, un outil essentiel pour garantir le droit au logement, organiser la production, et répondre aux besoins des habitants et des habitantes de notre territoire. Ce bilan nous montre une chose très clairement : nous avons résisté face à la crise du Covid et à la flambée des matières premières, mais les défis restent immenses.

D'abord, il faut saluer les décisions fortes qui ont été prises et ce qui a été accompli. Malgré un contexte défavorable – la chute de la construction, l'inflation, le désengagement de l'État, il faut bien le dire –, notre collectivité a maintenu un niveau d'ambition élevé. La production de logements sociaux, les efforts de rénovation énergétique, la lutte contre l'habitat indigne, l'accompagnement des ménages modestes : tout cela a permis de tenir le cap de la solidarité et de la transition écologique.

Cependant, ce bilan met aussi en lumière les limites du modèle actuel. Les prix du foncier explosent, les parcours résidentiels se bloquent, les jeunes et les familles monoparentales peinent à se loger, et les communes ne contribuent pas toutes de manière équilibrée à l'effort de solidarité. Nous le savons, le marché ne régule rien, et sans intervention publique forte, ce sont les plus fragiles qui trinquent.

C'est pourquoi le prochain PLH devra aller plus loin, n'en déplaise à ceux qui souhaitent faire toujours moins, même s'ils ne disent pas toujours cela – mais c'est ce qu'ils font –. Il doit aller plus loin sur la maîtrise foncière, pour reprendre la main sur les prix, et plus loin sur la production de logements sociaux pour garantir un véritable droit au logement dans toutes les communes. Je ne pense pas seulement aux plus modestes, je pense aussi aux agents de nos communes et de la Métropole qui n'arrivent plus à se loger à moins de

40 kilomètres de leur lieu de travail. Les chaleurs de ces derniers jours renforcent notre engagement à aller plus loin sur la rénovation énergétique, car la transition écologique ne peut pas être un luxe réservé à quelques-uns. Plus loin, enfin, sur l'accompagnement des ménages, car un logement, ce n'est pas seulement un toit : c'est une condition d'émancipation, de dignité et de stabilité.

L'actualisation des fiches communales conduite au cours de l'année 2025 identifie un potentiel de plus de 8 000 logements par an pour les années 2026 à 2028, et en moyenne, 6 100 logements par an entre 2026 et 2031. Pour le groupe communiste, ce potentiel devra être pleinement exploité, en priorité par nos bailleurs sociaux.

En tant que nouvelle élue, j'ai particulièrement été marquée par deux chiffres évoqués par Nantes Métropole Habitat, et que certains semblent ignorer : 99,5 % de leurs financements proviennent des loyers et ils sont 22 % moins chers que les autres bailleurs. Il n'y a donc pas de secret. Ces chiffres sont éloquentes. Ils rappellent clairement que non, le logement social " ne coûte pas un pognon de dingue ", et surtout qu'il redonne bien plus de pouvoir d'achat à ses habitants que l'ensemble des mesurette prises ces dernières années par nos gouvernements libéraux successifs.

Nous devons aussi assumer un discours clair, et je dirais même honnête : le logement est un bien commun, pas une marchandise. Notre responsabilité politique, ici, à tous, est de protéger ce bien commun, même lorsque l'État se retire, même lorsque les vents contraires se multiplient. Je vous remercie de votre attention. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. Cécilia Burgaud. »

M^{me} Burgaud : « Madame la Présidente, chers collègues. Un grand merci, Agnès, pour ton engagement et ton travail sur ce futur PLH. Tu l'as dit, le précédent programme local de l'habitat datait de 2019. Et 2019, quand on parle de politique de l'habitat, c'est très loin : c'est avant la crise Covid, avant le confinement, avant l'inflation généralisée, avant la hausse du prix de l'énergie et des matériaux, et avant les canicules à 41 degrés. Ces crises et ces bouleversements n'ont pas touché tout le monde de la même façon. On le sait, les inégalités se creusent, encore et toujours. Ceux et celles qui ont le plus subi de plein fouet tous ces événements, ce sont les plus fragiles, les plus précaires : ce sont les jeunes, les étudiants et étudiantes, les travailleurs et travailleuses modestes, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les familles monoparentales, les femmes victimes de violences, les personnes sans domicile. C'est pour elles et eux que nous devons penser ce PLH en premier.

D'abord avec une première ambition claire : zéro enfant à la rue. Notre priorité doit d'abord être de mettre à l'abri pour offrir des conditions de vie décentes à chaque famille. Mais que l'on soit clairs : l'hébergement d'urgence ne peut pas être un horizon acceptable et ne doit pas se substituer au logement. Il faut pouvoir débloquent le parcours résidentiel des plus précaires. Cela suppose donc de développer une offre de logements sociaux et très sociaux, adaptée aux besoins réels du territoire, et de mieux répartir l'effort de solidarité entre les communes, afin que certaines ne portent pas seules la responsabilité de l'accueil des publics les plus vulnérables.

Ensuite, il faut défendre une vision exigeante de la dignité des logements. Il ne suffit pas d'être logé, encore faut-il être bien logé. On le voit, les signalements et interpellations augmentent concernant des logements insalubres, suroccupés, trop chauds l'été, trop froids l'hiver, humides toute l'année. Si l'État a décidé de ne plus faire la guerre aux passoires et aux bouilloires thermiques, et de mener une politique de l'autruche pour tout ce qui concerne le dérèglement climatique, nous ne nous dérobons pas, parce que la justice climatique n'est pas négociable.

Enfin, penser des logements pour ces publics, c'est penser à de nouveaux usages, à de nouveaux besoins et à de nouvelles pratiques. Il faut non seulement encourager les nouveaux modes d'habiter – habitat participatif, coopératives habitantes, logement modulaire, habitat léger –, mais aussi inventer nous-mêmes de nouvelles pratiques, de nouveaux modèles économiques : repenser la propriété privée avec le bail réel solidaire, par exemple, développer l'urbanisme transitoire et de nouvelles stratégies foncières. Tout cela est devant nous, et la gauche citoyenne et écologiste sera au travail et au rendez-vous pour faire de ce programme local de l'habitat un outil majeur de justice sociale et de justice climatique. Je vous remercie. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. Sébastien Arrouet. »

M. Arrouet : « Madame la Présidente, mes chers collègues. Je vous remercie, Madame la Vice-présidente, pour la présentation de ce bilan. Je n'y reviens pas. Ce qui nous intéresse avec mes collègues du groupe La Métropole des communes, c'est de tracer des perspectives et les conditions de réussite du, voire des prochains PLH.

Cela a souvent été dit ici, les maires doivent au quotidien, sur le sujet du logement comme sur beaucoup d'autres, mettre en œuvre des injonctions parfois contradictoires. Nécessité de produire du logement pour accueillir de nouveaux habitants ou favoriser le parcours résidentiel, faire face à la forte hausse des décohabitations, construire ou rénover des logements pour les adapter aux effets du changement climatique, application du ZAN : autant de défis à relever collectivement. Si j'ajoute à ces éléments l'état du marché immobilier, les grandes difficultés des acteurs du logement à faire émerger des projets et à les commercialiser, la première des exigences à poser pour le futur PLH est de définir des objectifs réalistes, car ce qui compte vraiment dans une politique publique, ce ne sont pas tant les objectifs que les résultats.

Deuxième condition qui, pour nous, sera non négociable : le respect de la singularité et des spécificités de chacune de nos communes. Si nous avons été élus ou réélus, c'est notamment pour préserver l'identité de nos communes. Concrètement, dans la discussion sur la préparation du futur PLH, chaque commune devra évidemment être traitée selon son histoire, ses particularités et ses attentes. Cela veut dire aussi que le futur PLH doit avoir une approche très fine des territoires. Dans nos communes, les réalités, les typologies de logement, les potentialités de densification varient d'un quartier à l'autre. Vous le savez, on ne peut plus avoir une approche globale : il nous faut travailler ensemble à un maillage très fin, quartier par quartier, pour faire du cousu main.

Troisième condition à laquelle nous serons particulièrement vigilants : être capable d'assurer une réelle mixité, à la fois sociale et dans la typologie des logements. Logement privé, accession sociale à la propriété, logement social : la palette est large pour permettre le parcours résidentiel que j'ai évoqué de nos concitoyens. Il y a également la résidence autonomie, la résidence senior, le logement étudiant, etc. : les projets peuvent prendre différentes formes. De ce point de vue, si le plan de relance a été utile pour produire des logements sur la Métropole, nous n'accepterons plus demain que des opérations puissent sortir en quasi 100 % social.

À Orvault, la tour du Cardo à l'entrée de la ville, route de Rennes est l'exemple parfait de ce qu'il ne faut plus faire. Dans le contexte budgétaire que nous connaissons, nous ne pouvons plus accueillir des programmes comme celui-ci. Sur ce cas précis, 313 logements sont en cours de livraison, Madame la Présidente, et très peu de ces habitants contribueront demain financièrement aux services publics municipaux. Vous le savez, les bailleurs sociaux sont exonérés pendant 25 ans, et nous devons évidemment déployer des services pour les accueillir comme nous le devons. C'est notamment pour cette raison, Madame la Présidente, et pour travailler enfin à développer la mixité sociale sur le QPV de Plaisance, que je vous ai sollicitée pour bénéficier, au même titre que le quartier Bellevue, du dispositif BRS+.

Enfin, nous avons tous dans nos communes beaucoup de projets de logements en stock. Les prochaines années doivent donc être mises à profit pour, d'un côté, accompagner les coups partis et travailler à l'accueil de nos futurs nouveaux habitants, et de l'autre, identifier précisément les futurs gisements fonciers. Cela nécessite donc pour nous d'assurer une meilleure concordance entre les durées de vie du PLH et du PLUm, l'un étant dépendant de l'autre. Les premières discussions sur le PLH viennent de débiter. En ce début de mandat, il est impératif que les quatre conditions que nous venons d'évoquer soient comprises et intégrées dans les ambitions et les objectifs mis en œuvre pour chacune de nos communes. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Je n'avais pas forcément prévu d'intervenir, mais quelques interventions nécessiteraient, je pense, quelques correctifs. Je me permets donc d'apporter un peu de contrepoids aux interventions précédentes, notamment celles des membres de la minorité métropolitaine.

Monsieur Arrouet, je vous remercie de votre intervention, qui était intéressante et qui commençait par lister toutes les causes qui font qu'il est difficile de produire du logement aujourd'hui. Sur ce point, on partage sans aucune hésitation avec vous. C'est intéressant parce que la deuxième partie de votre intervention a contredit l'intervention de Guillaume Richard, qui nous disait – j'ai pris en note – qu'il fallait faire davantage confiance aux acteurs qui construisent. Précisément, les acteurs qui construisent, les promoteurs, par exemple, sont ceux qui viennent voir les maires en leur disant : « Mon opération ne sort pas, je n'arrive pas à

vendre, il faut davantage de logements sociaux dans les programmes qui nous sont proposés ». Après, je ne sais pas comment les choses se font, mais on peut effectivement avoir un peu plus de PLS, par exemple si on a des PLUS/PLAI. On peut, pourquoi pas, augmenter un peu la dose, mais c'est vrai, vous avez raison : on doit faire en sorte de ne pas avoir des opérations qui soient 100 % sociales, surtout si l'on est à proximité d'endroits où il y a déjà pas mal de logements sociaux. Il faut raisonner non pas simplement à la parcelle, mais au quartier, et c'est cela qui est important : la mixité sociale s'appréhende aussi dans le quartier. Dans un quartier où l'on aurait 0 % de logement social, si l'on fait une opération à 100 % de logements sociaux, vous voyez que cela ne déséquilibre pas la vie du quartier. Par contre, si l'on est déjà sur un quartier où il y a beaucoup de logements sociaux, évidemment, c'est quelque chose qui n'est pas forcément acceptable. En tout cas, cela montre quand même une chose : il ne faut pas faire confiance systématiquement aux professionnels qui construisent et il convient de réguler de façon un peu plus forte.

Deuxième élément dans ce que vous avez indiqué : il faut fixer des objectifs réalistes. Attention quand même aux objectifs au rabais, parce que ce que l'on sait, c'est que si les objectifs sont fixés trop bas dès le départ, on est sûr d'une chose : à l'arrivée, on ne répondra pas aux besoins. C'est certain. Par contre, si l'on a des objectifs un peu ambitieux, même si l'on est parfois obligé de revenir un peu dessus, il n'empêche que le résultat est peut-être un peu moins terrible que ce qu'il aurait été autrement.

Dernier élément, Monsieur Richard nous a cité, je ne sais pas pourquoi, l'exemple de la Métropole d'Angers, qui est deux fois plus petite que la nôtre. J'ai retrouvé assez facilement un communiqué de l'ADIL 49 qui nous expliquait que dans le département 49, donc le Maine-et-Loire, en 2025, il y a eu 38 % de baisse de construction de logements. Même dans le chapeau, ils disent que c'est particulièrement sensible dans les grandes agglomérations, notamment à Angers et Nantes Métropole. Cela montre bien que toutes les grandes métropoles ont les mêmes problèmes de construction. Ce n'est pas propre à Nantes Métropole, ce n'est sans doute pas propre non plus aux Pays de la Loire, mais c'est propre, je pense, à l'ensemble des situations en France. »

M^{me} la Présidente : « Merci. William Aucant. »

M. Aucant : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, je voudrais en préambule de cette intervention sur le plan local de l'habitat vous partager la profonde émotion ressentie en lisant ce matin le décès d'une personne de 44 ans, Frédéric, qui avait trouvé refuge sous le Palais des sports de Beaulieu, et vous faire remarquer, alors que nous allons étudier comment on loge les gens, que plus de 3 500 personnes vivent dans notre Métropole dans des conditions telles que la rue tue. Je suis même d'ailleurs un peu surpris d'être la première intervention de cette matinée à parler de ce décès. On parle de zéro enfant à la rue. Moi, je considère que chaque habitant de Nantes est un enfant de Nantes, que personne ne devrait dormir dehors, et que la mise à l'abri ne peut pas être une politique saisonnière. Quand, il y a quelques mois, autour de Noël, deux personnes sont mortes de froid, quand il y a quelques jours, Nantes a connu des températures pires qu'au même moment au Sahara, on se rappelle une chose simple : l'urgence de la mise à l'abri est permanente. Le froid tue, la chaleur tue aussi, et la rue tue toute l'année. Beaucoup de nos concitoyens et concitoyennes demandent ce qui est fait aujourd'hui pour les personnes à la rue.

Sur le programme local de l'habitat, c'est probablement l'un des documents les plus importants que nous observons ces deux derniers jours, parce qu'il parle du premier des droits : celui d'habiter dignement. À la lecture de ce bilan, un constat s'impose : jamais nous n'avons eu autant de données, autant d'observatoires, autant d'indicateurs et autant d'expertise sur la crise du logement. Et pourtant, le logement devient de plus en plus inaccessible. Je dirais même que Nantes Métropole est devenue extrêmement compétente pour mesurer la crise du logement, mais elle est toujours incapable de la résoudre. Je le dis d'autant plus volontiers que ce bilan ne manque pas d'éléments positifs. Les rénovations engagées, l'accompagnement des copropriétés, la réhabilitation du parc social, ou encore le travail sur la Maison de l'habitant sont bien réels. Mais lorsque la crise change d'échelle, les politiques publiques doivent changer d'échelle, elles aussi. Or, aujourd'hui, nous avons parfois le sentiment que les réponses progressent à la vitesse des procédures, quand les difficultés progressent, elles, à la vitesse de l'augmentation des loyers.

Le bilan lui-même est sans appel. L'objectif était de produire 6 000 logements par an, nous en sommes autour de 4 000 annuellement depuis 2019, et seulement 3 252 en 2025. L'objectif était que le logement social représente un tiers de la production neuve, c'est aujourd'hui 26 %. Et pendant ce temps, 38 640 demandes de logement social restent en attente, avec un délai moyen de satisfaction de plus de 30 mois. Au fond, ce que nous voyons aujourd'hui, c'est l'épuisement d'un modèle. Pendant 20 ans, on nous a parlé d'attractivité, mais une ville ne peut pas durablement attirer toujours plus si elle devient inaccessible à celles et ceux qui la font vivre. Avec cette attractivité-là, ce ne sont plus seulement des habitants que l'on attire, ce sont des habitants que l'on repousse. Des familles consacrent une part toujours plus importante de leurs revenus à se

loger, les jeunes actifs ne parviennent plus à vivre dans la ville où ils étudient, où ils travaillent, et des personnes âgées restent dans des logements devenus inadaptés, faute d'alternatives.

Derrière 38 640 demandes de logement social, il n'y a pas 38 640 dossiers : il y a 38 640 parcours de vie suspendus. La question est de comprendre pourquoi, malgré 15 années de politique publique, cette crise du logement continue de s'aggraver. Il faut cesser de toutes parts de considérer le logement principalement comme un marché, alors qu'il devrait être traité comme un droit, comme l'a dit ma camarade Cécilia Blumental. Car au fond, la question n'est pas seulement de savoir combien de logements nous produisons ; la question est : pour qui construisons-nous ?

On nous a longtemps expliqué, depuis cette citadelle, que le marché devait réguler, mais il a produit l'inverse : plus de spéculation, plus de rente foncière, plus d'exclusion résidentielle, plus de concurrence, même entre les habitants.

Aussi, nous partageons plusieurs orientations du futur PLH, telles que la rénovation du parc existant, la lutte contre l'artificialisation, l'articulation entre l'habitat et la bifurcation écologique, et également le renforcement de l'action dans nos quartiers populaires. Nous pensons cependant qu'il faut désormais aller plus loin. Le document lui-même nous apprend que 92 % des nouveaux habitants se logent dans un parc construit avant 2012. Autrement dit, la bataille du logement ne se jouera pas dans les grues, elle se jouera dans les mètres carrés qui sont déjà là. C'est pourquoi nous défendons la mobilisation du parc vacant lorsqu'il existe, la transformation des bureaux inoccupés, l'accession non spéculative et le plafonnement effectif des loyers, ainsi que notre proposition de création d'un Bureau du mètre carré, capable de remettre en mouvement les logements sous-occupés ou vacants. L'accession non spéculative doit permettre de sortir définitivement des logiques de rente.

Nous pensons que le futur PLH devra fixer des objectifs clairs, pour répondre à cette interrogation simple : voulons-nous continuer à accompagner les effets du marché ou voulons-nous enfin reprendre la main sur lui ? Car une métropole se juge moins à son attractivité qu'à sa capacité à permettre à celles et ceux qui la font vivre d'y habiter. Le logement n'est pas une récompense, c'est un droit, et notre responsabilité collective ici est de le rendre pleinement effectif. Je vous remercie. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. Guillaume Richard. »

M. Richard : « Vous avez quand même dit : “ *Il ne faut pas faire confiance aux acteurs qui construisent* ”. Ce sont vos mots, Monsieur Affilé. Aujourd'hui, les promoteurs immobiliers sont la première source de logements sociaux. Quand vous dites qu'ils viennent vous voir pour avoir plus de logements sociaux, s'ils viennent vous voir à la fin de programmes qui n'ont pas pu fonctionner, c'est parce qu'on leur a mis une telle pression sur les coûts, sur les normes et sur les délais qu'ils sont complètement acculés au niveau des coûts. C'est précisément ce qui se passe, ils viennent nous voir tous les jours.

Après, vous parlez d'Angers. Moi, je vais vous parler d'Angers. Aujourd'hui, à Angers, le marché est beaucoup plus fluide, justement parce qu'ils respectent l'élément le plus important : les délais d'instruction des dossiers. On a souffert. Je sais qu'il y a eu des progrès à la Métropole sur le délai d'instruction, mais on est allé jusqu'à une moyenne de 9 à 12 mois pour les programmes, alors que la loi nous imposait 3 mois. C'est ça, la conséquence. La crise immobilière est évidemment nationale, mais la crise locale, on l'a vécue plus fortement qu'ailleurs, parce que vous avez totalement enkysté la mise en place des programmes. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Je veux juste rappeler, Monsieur Richard, que les instructions des permis de construire, pour une bonne partie de notre Métropole, relèvent des compétences des communes. Ce n'est donc pas la Métropole et ce n'est pas le PLH qui sont responsables de quoi que ce soit. Par contre, ce que je sais, c'est que les promoteurs qui se tirent la bourre en faisant de la surenchère pour acquérir des fonciers, ça se traduit par une charge foncière beaucoup plus importante qui fait atteindre des prix déraisonnables dès le départ. Cela veut dire que c'est bien le marché qui est en cause et que c'est bien le libre comportement des acteurs sur le marché qu'il faut réguler. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Anthony Descloziers. »

M. Descloziers : « Merci, Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous. Merci d'abord à Agnès Bourgeais pour la présentation de ce bilan factuel, qui montre à la fois ce que nous avons réalisé et permet aussi

de montrer un horizon. On sait que ce bilan est évidemment perfectible en termes de production, je vais y revenir, mais il me semblait nécessaire de remercier Agnès pour son engagement, mais aussi Pascal Pras et François Prochasson – Agnès l'a fait – pour leur engagement précédemment. Il me semblait important de leur rendre hommage. Je voulais remercier les maires ici présents, Bertrand Affilé, Sébastien Arrouet, qui ont su, je pense, donner un peu de contenu, parce que la réalité que Guillaume Richard nous offre est quand même très différente de celle que nous vivons concrètement dans nos communes.

Sur le sujet du logement, nous pourrions parfois avoir le sentiment que tout nous échappe. La crise nationale, je n'y reviens pas, le sujet de la hausse des coûts, la tension foncière, les difficultés d'accès au crédit, les effets du changement climatique : tout cela, ce sont des contraintes qui existent, qui sont fortes. Ce bilan nous permet surtout d'acter que lorsque la volonté politique est là, lorsque les outils sont mobilisés, lorsque les villes, la Métropole, et les acteurs du logement et de la promotion immobilière travaillent ensemble, les choses avancent. Avec le plan de relance, ce sont plus de 7 400 unités d'habitation qui ont été débloquentées, plus de 50 millions d'euros qui ont été mis par la Métropole.

Quand j'entends Guillaume Richard dire qu'il faut retrouver du pragmatisme, il me semble qu'avoir un tel programme ambitieux, c'est bien faire preuve de pragmatisme face au blocage des opérations et surtout à la lenteur de l'État, qui agit assez peu. On attend une loi qui devrait prochainement être discutée, je crois, en juillet. J'espère que cela permettra d'améliorer les choses. En tous les cas, heureusement que l'on est là pour pouvoir agir. Cela a vraiment joué un rôle, je le dis en tant que maire, majeur : certaines opérations qui n'auraient pas pu voir le jour ont pu voir le jour grâce à ce plan de relance.

Par ailleurs, nous disposons d'outils importants qu'il faut savoir utiliser. Je pense évidemment à l'établissement public foncier – on était au conseil d'administration hier –, mais aussi à des outils pour rendre le logement plus accessible. Je pense à l'organisme de foncier solidaire, au bail réel solidaire et au BRS+, qui en est à ses balbutiements. J'entends à ma gauche que cela ne marche pas. Eh bien si, puisqu'en 2025, ce sont 684 logements qui ont été agréés, 38 opérations, et l'objectif annuel de 600 logements a été dépassé. Pour être encore plus précis, entre 2019 et 2025, ce sont 1 852 logements, et cela va s'accroître. Rien que sur la commune de Sainte-Luce-sur-Loire, c'est à peu près une centaine de logements BRS qui sont actuellement dans les cartons. Ces dispositifs reposent donc sur cette idée simple : permettre à des ménages modestes, mais aussi de classe moyenne, d'accéder à la propriété dans de meilleures conditions. Je crois que cette approche est importante, parce que beaucoup de nos concitoyens et de nos concitoyennes ne demandent pas autre chose que de pouvoir construire un parcours résidentiel choisi : louer, acheter, changer de logement quand la famille s'agrandit, rester près de son travail, de son école, de ses proches ou des services du quotidien.

L'autre enseignement fort de ce bilan, c'est que l'avenir de l'habitat dans notre Métropole ne se jouera pas uniquement dans la construction neuve. Il se jouera aussi auprès des logements déjà construits, dans les copropriétés existantes, dans le parc social, dans les maisons individuelles qu'il faut rénover, adapter et mieux protéger. Je crois qu'il n'est pas utile de revenir sur la crise et la période que nous traversons. Nous avons largement discuté du sujet et de la nécessité d'adapter les logements au changement climatique : ce n'est évidemment plus un sujet secondaire, je n'y reviens pas.

Pour la période qui s'ouvre, notre responsabilité sera donc de tenir ensemble plusieurs exigences. Produire davantage de logements, notamment sociaux ou abordables, c'est primordial. Il faut quand même avoir en tête qu'aujourd'hui – et cela a été dit –, c'est le logement social qui nous permet de produire des logements. C'est toutes les semaines que je reçois des opérateurs du logement social, et c'est grâce à eux, finalement, et pas grâce à la promotion immobilière, qui fait ce qu'elle peut aussi dans un contexte contraint. C'est évidemment ça, la réalité. Tout à l'heure, Guillaume Richard a dit que le bilan en termes de livraisons était très faible. C'est vrai, mais pour certaines communes, il est très bon en autorisations, puisque je rappelle que le PLH, c'est de l'autorisation. Sur la commune de Sainte-Luce, à titre d'exemple, ce sont entre 730 et 750 logements que j'ai autorisés sur le mandat précédent. J'ai en stock quasiment 550 logements. Ce n'est pas à démontrer que la volonté de la commune est claire, mais que le modèle est bloqué, et ce n'est pas de notre faute. C'est pourtant la réalité du terrain, et c'est la réalité que vivent les maires.

Cela suppose donc une mobilisation collective, et je veux le dire avec mesure : chaque commune a ses contraintes, son histoire, ses équilibres, mais chaque ville a aussi une part à prendre dans la réponse que nous devons construire. En effet, il nous faut bien accueillir les habitants qui aspirent à s'installer sur notre belle Métropole, ou tout simplement celles et ceux qui aspirent à se loger tout court, et ce dans le souci de préserver ce qui fait la force de notre territoire : continuer à vivre dans un cadre de vie des plus agréables.

Ce futur PLH permettra cela, du moins je l'espère. Il devra nous aider à identifier les bons projets, aux bons endroits, aux bons coûts. Il devra aussi nous permettre de mieux articuler production, rénovation, sobriété foncière, adaptation climatique et solidarité territoriale. Ce bilan ne ferme donc pas une séquence, il ouvre une nouvelle étape. Nous devons aller plus loin pour offrir un logement à chacune et à chacun, notamment aux personnes les plus faibles. Il n'y a pas un jour sans que je reçoive comme maire une demande d'installation de logement social sur la commune de Sainte-Luce. Ce sont 800 demandes en attente de personnes qui demandent Sainte-Luce en premier choix, sans que je puisse apporter de solutions. Face à ça, je me sens démuni, malgré les efforts que nous faisons. Il faut donc amplifier les efforts en solidarité à l'échelle des 24 communes. C'est donc cette étape que nous allons regarder et que nous allons construire ensemble. Merci à tous. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Fabien Gracia. »

M. Gracia : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, quelques réactions à ce qui a été dit. Tout d'abord, sur ce qui fait la richesse des communes. Tous les habitants, quel que soit leur type de logement, participent à la richesse de la commune. Il n'y a pas que les habitants qui paient une taxe foncière qui participent à la richesse de la commune, notamment parce que depuis la suppression de la taxe d'habitation, c'est via la TVA que l'on récupère de l'argent, car tous les habitants paient les tarifs des services, et notamment parce que la DGF est en partie indexée sur la population des communes.

Ensuite, sur le 100 % social, il peut aussi faire la démonstration de la mixité sociale, notamment parce que 60 à 70 % de la population métropolitaine est éligible au logement social, et notamment parce que maintenant, il y a des dispositifs comme le BRS ou le BRS+ qui ne s'adressent pas à des personnes précaires, mais bien à des personnes qui ont des moyens tout à fait corrects et qui ont, malgré ces moyens, des difficultés à se loger. Au sein même d'une opération 100 % sociale, on peut donc retrouver beaucoup de mixité sociale.

Il a été évoqué la question d'un épuisement d'un modèle. Effectivement, on a vécu très rapidement un changement de modèle. Le libre avait tendance à soutenir la production de logement social ; aujourd'hui, c'est le logement social qui a tendance à soutenir la production du libre. Malgré cela, on a des difficultés à construire, parfois parce qu'il y a des difficultés – Anthony Desclozier l'a évoqué – qui échappent à notre maîtrise des projets. Je pense notamment aux contentieux : les contentieux, c'est un droit, mais malheureusement, ils reposent parfois sur une forme de mépris du logement social. Les personnes ne veulent pas de logement social à côté de chez elles, parce qu'il y a un discours très délétère sur le logement social et sur les personnes qui en bénéficieraient. On se retrouve alors avec des contentieux qui repoussent la sortie des opérations. Dernier point, avec un petit retour d'expérience : parfois, en plus, ces contentieux sont encouragés par certains cabinets d'avocats spécialistes, qui vont démarcher les propriétaires autour des projets de construction pour encourager les contentieux, même si initialement les propriétaires n'avaient pas du tout l'intention de contester le projet. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Agnès Bourgeois. »

M^{me} Bourgeois : « Merci. Beaucoup de choses ont été dites. Je vais quand même revenir sur quelques points. Cela a été dit : un mort parce qu'il est à la rue, c'est toujours un mort de trop. Cela nous rappelle combien nous devons être encore plus proactives et proactifs sur cette question du logement pour toutes et pour tous, dans la dignité. C'est notre dignité qui en dépend.

Trop de normes empêcheraient nos promoteurs de construire. En tout cas, heureusement qu'il y a des normes, parce que l'on voit bien l'état de nos bâtiments à l'heure actuelle quand il y a une canicule. Dire que la Métropole n'est pas à la hauteur, c'est sans doute oublier les 56 millions mobilisés pour le logement social, les 50 millions du plan de relance, les 141 millions qui ont été investis dans la rénovation du parc privé, ou les 10 000 logements privés accompagnés pour la rénovation. C'est surtout oublier que ce sont bien nos gouvernements successifs qui ont méthodiquement détricoté tout notre modèle de logement social français, ce qui écrase complètement les bailleurs sociaux. Et pourtant, aujourd'hui, ce sont les bailleurs sociaux qui permettent à tous les projets de sortir. Face à une crise du logement, nous aurions besoin d'un État protecteur. Aujourd'hui, nous avons trop souvent un État comptable. Le logement n'est pas une dépense à réduire, c'est une politique républicaine essentielle, et quand l'État se retire, ce sont les habitantes et les habitants qui trinquent, et ce sont aux collectivités d'assurer le service après-vente. C'est bien ce qu'a fait la Métropole : être auprès des habitantes et des habitants.

Demain, avec Christophe Jouin, nous ferons le tour de vos communes respectives, parce qu'il faut aller plus vite, il faut aller plus fort. Un des premiers sujets sera le foncier. J'entends : on n'a pas réussi notre PLH. C'est vrai, on n'a pas atteint nos chiffres, mais au-delà des chiffres, il y a des gens. C'est pour les gens que nous devons construire, il faut partir de leurs besoins. Je vous demande donc : demain, s'il n'y a pas de logements sociaux dans vos communes, comment allez-vous loger les aides-soignantes, les infirmières, les assistantes maternelles ? Qu'allez-vous dire aux familles quand il n'y aura personne pour aller s'occuper de leurs grands-parents chez eux et qu'il faudra les mettre en EHPAD, parce que personne n'est là pour accompagner le parcours résidentiel des seniors ? Que direz-vous aux familles qui s'installent sur vos villes quand il n'y aura personne pour garder leurs enfants ? Je pourrais encore tirer le fil de cette question très longtemps. Il faut arrêter d'avoir peur du logement social. Cela a été rappelé, 70 % de la population est éligible au logement social, et c'est aussi une source de mixité. Ce sont surtout les seuls projets qui sortent aujourd'hui sur notre territoire.

Donc oui, ce PLH va être construit avec les communes. Évidemment, les maires connaissent les spécificités de chaque commune, mais quand je vais venir vous voir, ce sera aussi pour vous demander où, comment, pour qui et combien on va construire de logements. C'est notre responsabilité de permettre à nos habitantes et nos habitants de continuer à se loger. Le logement, c'est la première sécurité. On entend beaucoup parler de sécurité. Sans logement, il n'y a aucune sécurité possible, parce que l'on n'accède ni à l'emploi, ni à la santé, ni à l'éducation, ni à la culture. Demain, nous avons donc à travailler collectivement pour un PLH ambitieux, qui parte des besoins des habitantes et des habitants de notre Métropole. Nous avons besoin de pouvoir loger plus, plus vite. Nous aurons donc un travail à faire ensemble et je vous attends, les maires, pour être au rendez-vous. Je vous remercie. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. Je rappelle qu'il n'y a pas de vote sur ce point. »

15 – BILAN ET PERSPECTIVES SUR LES COMPETENCES ET EQUIPEMENTS CULTURELS METROPOLITAINS ET SUR LES CHANTIERS DE COOPERATION CULTURELLE INTERCOMMUNALE

M^{me} la Présidente : « Nous allons passer à la délibération n° 15, et je donne la parole à Olivier Château. »

M. Château : « Bonjour, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Je suis vraiment ravi de vous présenter ce matin le bilan des équipements culturels métropolitains pour 2025. C'est un bilan particulièrement réjouissant, parce que les chiffres sont très bons. Il est toujours un peu ambigu de résumer la culture à quelques chiffres, ce n'est pas la manière dont on a envie d'aborder les sujets culturels. J'ai bien conscience, évidemment, que la culture ne se résume pas à quelques chiffres de fréquentation. Vous excuserez donc le manque de poésie de l'alignement de ces chiffres, mais je crois que nous devons regarder comment nos équipements métropolitains ont été plébiscités tout au long de cette année 2025, parce que c'est bien de cela dont il s'agit.

Je vois dans les résultats qui vont apparaître un certain nombre de signes : à la fois l'appétence des habitantes et des habitants de la Métropole pour les propositions culturelles, à la fois sur les événements hors les murs – c'est un élément important de ce bilan 2025 –, et évidemment sur toute la programmation au cours de l'année dans nos équipements culturels métropolitains. J'y vois aussi, dans une période de crise pour les artistes, pour les compagnies, pour les équipements, une forme de soutien très clair des habitantes et des habitants, qui envoient aussi des signes d'encouragement et de soutien auprès de nos artistes. On peut peut-être aussi l'analyser comme un besoin, tout simplement, de culture, dans un contexte difficile, dans un contexte international et national parfois angoissant. Face aussi aux discours de repli sur soi, aux oppositions entre les uns et les autres – malheureusement, on a encore pu l'entendre hier dans cette enceinte –, je crois qu'un certain nombre des habitantes et des habitants de la Métropole ont envie de pouvoir accéder à l'imaginaire, aux rêves, à l'ouverture et à un autre regard sur le monde.

Les chiffres, je le disais, se traduisent par une année 2025 assez exceptionnelle, une année record pour la fréquentation, avec une programmation effectivement plébiscitée, et une politique culturelle et patrimoniale ambitieuse réaffirmée. Cela se traduit par un nombre de visiteurs important, en hausse, notamment sur la part des visiteurs de la Métropole dans les différents équipements métropolitains. Depuis 2019, c'est 34 % d'augmentation des visiteurs pour la Métropole et 40 % hors Nantes. Je crois que c'est aussi un signe intéressant de l'adhésion des habitants à l'ensemble des propositions. On peut encore aller plus loin, mais les signes encourageants sont là.

Je voudrais souligner aussi que la Métropole est soucieuse d'accompagner les publics les plus éloignés des ressources culturelles du territoire, parmi lesquelles les équipements culturels métropolitains, avec des tarifs adaptés, notamment le Pass musées en accès illimité : c'est l'équivalent de 1,25 euro par mois pour y avoir accès. La gratuité existe aussi pour un certain nombre de publics, comme les groupes du secteur médico-social. Je veux également souligner une très forte hausse sur cette dernière période, entre 2019 et 2025, de la fréquentation des scolaires. Je pense que l'on peut collectivement s'en réjouir. C'est 118 % d'augmentation de la fréquentation des scolaires. Vous avez d'ailleurs le détail : 75 762 scolaires métropolitains, dont plus de 26 000 scolaires de la Métropole, hors Nantes.

La progression se fait donc bien à l'échelle de la Métropole. Cette fréquentation en hausse des scolaires augure aussi d'une plus grande facilité à fréquenter nos équipements culturels, à y accéder, et je pense que l'on peut le souligner.

Dans le détail, vous allez retrouver, équipement par équipement, quelques éléments d'appréciation de cette année 2025, à commencer par le Zénith. C'est là aussi une année record de fréquentation pour le Zénith – qui est, je crois, le deuxième Zénith de France après Paris en termes de résultats –, avec une fréquentation en hausse : on est à plus de 676 000 spectateurs, avec un nombre de manifestations important, notamment sur les grandes jauges. 83 spectacles ont été accueillis dans la plus grande jauge, contre 58 en 2024. Le chiffre d'affaires, là aussi, est en forte augmentation : c'est le plus fort chiffre d'affaires jamais réalisé par ce Zénith de Nantes Métropole. Peut-être faut-il rappeler aussi la spécificité de notre Zénith, avec un engagement fort pour les acteurs culturels de notre territoire, notamment le festival Ouest au Zénith, Oz tour pour le soutien à la diffusion des groupes émergents, et le compte de soutien qui a été mis en place pour agir et soutenir les acteurs culturels du territoire. Un certain nombre d'actions sont menées en appui, et c'est vraiment une spécificité locale que l'on ne retrouve pas dans tous les modèles de Zénith en France.

Cela se traduit, je le disais, en termes de chiffre d'affaires, mais également en termes de redevances pour la Métropole, avec 2,4 millions d'euros de redevances pour Nantes Métropole. Là aussi, c'est en nette augmentation par rapport à 2024. On a donc un Zénith en bonne santé, en grande forme. Cela vient aussi abonder les finances de la Métropole : il est intéressant de voir que les équipements culturels peuvent aussi avoir ce retour-là quand ils proposent, comme c'est le cas au Zénith, à la fois des soutiens aux acteurs du territoire et un équipement devenu incontournable dans les tournées nationales ou internationales, et qui s'est vraiment imposé sur cette partie-là du territoire national.

Un mot du Musée d'arts, là aussi avec un équipement d'intérêt métropolitain et une très belle programmation en 2025. Nous avons eu l'exposition "*Paquebots*", qui a aussi rencontré son public, une belle diversité avec "*Electric Op*", ou encore l'exposition "*Sous la pluie*". On a un nombre de visiteurs important, avec plus de 297 000 visiteurs en 2025, et une part des scolaires qui continue à augmenter : +26 % de scolaires. Cela représente un peu plus de 36 000 élèves venus découvrir à la fois les expositions temporaires et l'exposition permanente. Là aussi, c'est une source de satisfaction, et je voudrais souligner le travail mené par Emmanuelle Delapierre, la nouvelle Directrice depuis un an, et par ses équipes, pour faire de ce musée une musée exemplaire en termes d'accueil des publics, d'accueil des scolaires et de qualité des expositions qui y sont proposées. On le voit, ce sont aussi des expositions, des propositions qui parlent au territoire. Quand on fait référence à "*Paquebots*", par exemple, on voit que cela nous permet aussi de tisser des partenariats avec des acteurs du territoire. Là aussi, il y a ce double aspect dans le travail qui est mené au Musée d'arts. C'est vraiment un travail remarquable à souligner.

Le Muséum a connu une année un peu particulière, puisqu'il n'a été ouvert que sur 10 mois, mais avec 126 000 spectateurs sur ces 10 mois d'ouverture. C'est un record d'affluence pour les 150 ans du Muséum, on était sur un gros week-end : on a battu toutes les fréquentations sur un seul week-end. Sur le visitorat, 50 % des visiteurs sont issus de la Métropole. Cela montre bien à nouveau la dimension métropolitaine de l'équipement et combien les habitants de la Métropole, notamment les familles, apprécient le lieu. Je voudrais souligner le travail qui a été mené, notamment suite à la fermeture, sur toute la programmation hors les murs. Je crois que c'est un travail intéressant qui a été réalisé et qui a permis un certain nombre d'expositions, notamment à Couëron, à Orvault, à Saint-Herblain. Je voudrais en profiter pour saluer et remercier le travail des différentes communes qui ont accueilli et qui ont aussi participé au bon accueil de ces expositions. Je crois que c'est aussi un travail important mené par nos différents équipements culturels, et sans le soutien des différentes communes de la Métropole, ce serait compliqué à déployer. Merci à vous pour l'accueil de ces différents projets. Je crois qu'on va le voir aussi dans un certain nombre d'autres propositions, cela a connu et rencontré du succès à l'échelle des communes. Dans les perspectives, vous le voyez, on a une image du futur, du nouveau Muséum, avec cette devise : "*S'engager pour une Terre à connaître et à habiter*". C'est ce qui va motiver toute la future programmation. Le travail a commencé avec les

équipes pour préparer cette nouvelle étape du Muséum, qui pourra demain, après cette phase de fermeture et de travaux, à nouveau profiter aux familles du territoire.

Quelques mots du Planétarium. Les chiffres sont, comme tous les ans, très bons, parce que l'on arrive à des limites de jauge en capacité d'accueil. Là aussi, plus de 70 000 visiteurs en 2025, avec une programmation, notamment la 2^{ème} édition du festival d'astronomie "*De la Terre aux Étoiles*", qui a permis de proposer 73 événements sur 8 communes de la Métropole. Là aussi, cela rejoint ce que j'évoquais à l'instant sur ce travail à l'échelle de la Métropole, et notamment les événements hors les murs. Vous avez également, avec le planétarium itinérant, 6 sorties qui ont été réalisées à l'échelle de la Métropole. Notez également que sur le visitorat, 59 % des visiteurs du Planétarium sont issus de la Métropole. Là aussi, c'est un équipement qui a bien cette dimension métropolitaine, on le voit dans les chiffres.

Quelques mots sur le Musée Jules-Verne, avec plus de 43 000 visiteurs en 2025. On est un peu au-dessus de la fréquentation de 2024, avec notamment une forte progression des visiteurs étrangers, qui représentent 32 % des visiteurs. Peut-être faut-il rappeler le travail intéressant qui a été mené : on est dans la préparation de la future Cité des imaginaires, ce très beau projet qui verra le jour dans le Bas-Chantenay, face au Jardin Extraordinaire, avec notamment le parcours sonore qui a été réalisé par les artistes Damasio et Pochon, qui a aussi connu un fort succès l'année dernière, avec plus de 9 000 écoutes dans ce parcours sonore dans le Jardin. Vous avez également le visuel de la future Cité des imaginaires de demain.

Un mot sur le Chronographe. Là aussi, c'est un équipement à la dimension métropolitaine marquée. Sur l'année 2025, il y a eu la fermeture de l'équipement pour travaux. Cela a permis d'améliorer les conditions d'accueil du public et les conditions de conservation des œuvres. C'était un élément important pour être en capacité d'accueillir un certain nombre d'expositions que l'on ne pouvait pas accueillir dans les conditions précédentes. Cela a aussi permis d'améliorer les conditions de travail du personnel. C'était, là aussi, un élément important.

Je souligne sur la saison hors les murs, car pendant cette période de fermeture du Chronographe, un gros travail a été engagé hors les murs à Bouaye, à Couëron, à Saint-Herblain, à Saint-Sébastien, à Rezé, à Nantes. Ce sont des propositions qui ont rencontré un certain intérêt, un certain succès dans les différentes communes. Sur trois mois, on a plus de 18 000 visiteurs, notamment avec l'exposition "*Maternités*". Là, on est à cheval entre 2025 et 2026.

Quelques mots sur le Château et le Musée d'histoire, avec une très forte fréquentation : on est à 1,3 million de visiteurs au Château, et pour la seule partie du Musée d'histoire, on est à plus de 382 000 visiteurs, dont 43 % de visiteurs métropolitains. Là aussi, la dimension métropolitaine est clairement affichée. Je vais peut-être souligner deux très grands succès de l'année passée : l'exposition "*Chevaliers*", qui a rencontré près de 110 000 visiteurs, et évidemment, l'exposition "*Hokusai*", avec 168 000 visiteurs, dont certains jours à 5 000 visiteurs. Cela a supposé, notamment de la part des équipes du Château et du Musée, un très fort engagement. Je tiens vraiment à souligner tout le travail accompli par les équipes du Château pour essayer d'accueillir dans les meilleures conditions possibles, face à une fréquentation effectivement assez exceptionnelle devant la qualité de l'exposition qui était proposée.

L'Orchestre National des Pays de la Loire connaît une forte dynamique artistique pour l'année 2025, dans un contexte budgétaire pour le moins incertain. Vous avez quelques éléments sur le nombre de concerts, le nombre d'abonnements, qui est en hausse de près de 15 %. Je souligne qu'il y a eu près de 2 900 billets vendus pour les concerts familles : c'est vraiment à noter sur le choix de programmation de l'ONPL. Peut-être faut-il souligner aussi l'obtention d'un prix prestigieux, le BBC Music Magazine Award 2026, qui a été attribué pour la première fois en France à un orchestre, et c'est à l'ONPL. Je crois que l'on peut être fiers de cette récompense pour l'Orchestre national des Pays de la Loire. Je voudrais aussi adresser un salut particulier au chœur de l'ONPL, qui la semaine dernière a joué et accompagné l'orchestre pour la dernière fois. C'est clairement la conséquence du retrait de la Région en termes de financement. Je voudrais vraiment avoir une pensée très forte pour toutes celles et ceux qui composaient ce chœur de l'ONPL, et pour la qualité et l'exigence du travail qu'ils menaient. C'était un moment particulièrement émouvant la semaine dernière à la Cité des Congrès.

En matière d'archéologie, on retrouve quelques éléments, notamment sur la présence des Archives sur 11 des communes de la Métropole : à Bouaye, à Brains, à Carquefou, au Pellerin, à Orvault, à Rezé, à Sainte-Luce, à Saint-Léger-les-Vignes, à Saint-Sébastien-sur-Loire, à Sautron, notamment avec l'exposition itinérante à l'occasion du 80^{ème} anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale. C'est un travail qui a notamment été fait en collaboration avec les communes et les associations d'histoire locale. Là aussi, c'est un très beau travail partenarial. C'est toujours le moyen d'aller à la rencontre des publics en proposant des ex-

positions sur l'espace public. Vous avez aussi quelques images sur les travaux archéologiques à l'hôtel de ville à Rezé, ou encore à la Cure du Vieux-Doulon.

Quelques éléments sur l'Opéra. Cette très belle maison d'opéra est vraiment un fleuron à préserver et à accompagner. Vous avez quelques éléments sur le nombre de représentations et les spectateurs : 60 000 spectateurs. C'est en nette hausse par rapport à 2024. Peut-être faut-il souligner aussi les 3 000 visites lors des Journées du patrimoine et du matrimoine, en forte hausse par rapport à 2024.

Peut-être faut-il rappeler, à la fois en 2024 et cette année, puisque c'était il y a quelques jours, le succès qui ne se dément pas d'Opéra sur écrans, la proposition gratuite qui est faite sur l'espace public d'assister à une représentation. En 2025, c'était "*La Traviata*" qui avait connu un grand succès.

Peut-être quelques éléments sur les chantiers de coopération. Je crois qu'il y a là aussi un gros travail qu'il faut continuer à mener à l'échelle de la Métropole et de l'ensemble des communes pour l'ambition culturelle que nous portons. La lecture publique, l'enseignement artistique, les lieux de création, les sujets liés au patrimoine, et notamment au patrimoine de Loire, ou encore la feuille de route CSTI : là aussi, on est sur des champs importants sur lesquels on doit pouvoir continuer à approfondir le travail de coopération à l'échelle de la Métropole, au service des habitants de notre territoire.

Enfin, quelques éléments, notamment sur la Folle Journée. Vous avez le nombre de spectateurs qui s'affiche. Il y a eu 300 concerts et 2 380 artistes accueillis. Le succès de cette Folle Journée ne se dément pas. C'était une très belle programmation en 2025, avec notamment une programmation hors les murs qui a permis à plus de 3 000 spectateurs d'assister à des concerts sur 18 communes de la Métropole. Pour la prochaine édition, l'artiste invitée, Vanessa Wagner, va programmer cette future édition de la Folle Journée autour de la galaxie Beethoven. Ce sont les perspectives à venir de l'année.

Enfin, quelques rappels sur de grands événements sur notre territoire en 2025. C'est notamment le spectacle "*Apesanteur*" de Royal de Luxe, avec plus de 7 400 spectateurs à Orvault, à Vertou, à Nantes. Le succès au Lieu Unique des expositions "*In Silentio*" et "*Dans les plis des cartes*", avec près de 80 000 visiteurs pour ces deux expositions. Et puis comment ne pas terminer par l'énorme succès de Zeus, à la suite des Jeux olympiques, avec le cheval mécanique qui a été présenté au public. Là aussi, c'était un accès totalement gratuit et plus de 250 000 visiteurs. C'était d'ailleurs le record de la tournée faite à l'échelle du pays pour voir Zeus.

Voilà quelques éléments, je crois, réjouissants, à la fois sur la qualité, la diversité et l'envie de culture à l'échelle de la Métropole. »

M^{me} la Présidente : « Merci pour cette présentation riche, qui donne bien à voir la vitalité de notre territoire et des acteurs sur ces sujets. Anaïs Besse-Renard. »

M^{me} Besse-Renard : « Merci, Madame la Présidente, collègues. Au vu des critiques récentes sur les réseaux sociaux à l'encontre de certaines activités culturelles au sein de nos équipements – je pense bien sûr à la mise en cause du Bal Naoqueer au Château des ducs de Bretagne par un mouvement de droite local –, j'aimerais exprimer ma fatigue, en 2026, de voir encore la communauté LGBT+ servir de cible. C'était totalement hors sujet, en plus, vu que c'était pour se plaindre des problématiques du nouveau CHU. Notre existence et notre joie sont politiques, n'en déplaise à certains et certaines, et la soirée est, depuis deux ans, un immense succès, extrêmement vanté au sein de la communauté et de ses alliés. Sans oublier qu'il est rafraîchissant de voir un lieu plusieurs fois centenaire utilisé dans un cadre très moderne. Nous continuerons donc à vous déranger avec plaisir dans les années à venir, vous qui êtes effrayés par quelques paillettes, faux cils et personnes qui s'amuse. Votre LGBTphobie crasse se voit, et il est temps de vous y confronter, surtout quand on prétend à tout-va que la droite n'a aucun problème avec la communauté. Merci à cet événement d'exister et aux équipes d'avoir rendu cela possible. On s'y voit en 2027, avec des paillettes. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. Anne-Lise Céran. »

M^{me} Céran : « Merci. Chers collègues, une question très rapide, mais très importante. Dans les équipements culturels qui sont l'objet de la délibération, une grande partie est gérée par délégation de service public. Il ne vous a pas échappé que cette modalité ne nous a pas permis d'agir pour empêcher un événement tel que la Nuit du bien commun, portée par un milliardaire d'extrême droite du nom de Pierre-Édouard Stérin, ni un concert de Patrick Bruel, actuellement accusé de violences sexistes et sexuelles par plus de 30 femmes. Notre incapacité à réagir est incompréhensible pour les habitantes et habitants. Il ne s'agit pas de censure

ou de bâillon, mais bien d'assumer notre lutte contre les idées xénophobes et les personnes violentes. Je pose donc la question ici : quelles sont les pistes envisagées pour se prémunir de telles situations et avoir des leviers d'action ? Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Sarah El Haïry. »

M^{me} El Haïry : « Merci, Madame la Présidente. Ce qui est certain, je pense, c'est que pour lutter contre toutes les discriminations, qu'elles soient racistes, homophobes, xénophobes, il faut peut-être rappeler ce que l'on a absolument en commun, c'est-à-dire la République, ses valeurs universalistes, et ne pas hiérarchiser ni les combats, ni les drames, ni les violences. Oui, peut-être que plus que jamais, il faut dénoncer quand on voit des choses se craqueler et revenir à un essentiel : l'humanisme. En fait, le combat est universaliste. Partout, partout, le centre et la droite locale seront au rendez-vous pour porter la lutte contre les discriminations, toutes les discriminations, et ne pas laisser imaginer qu'au sein de ce Conseil, il y ait des comportements qu'on laisserait passer. Pas dans mon groupe. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Aymeric Seassau. »

M. Seassau : « D'abord, je voulais remercier notre nouveau Vice-président pour sa présentation claire et dynamique, et attirer votre attention sur plusieurs points. D'abord, je crois que les lieux culturels permettent, par le regard sensible des artistes, d'éclairer notre monde. Ils sont aux prises avec tous les problèmes de notre société, et c'est leur rôle, ainsi que celui des scientifiques, que de les aborder. Ils sont donc ouverts à toutes les grandes questions sociales, à toutes ces revendications à la liberté et à l'émancipation. Nos établissements culturels sont partenaires, quand il y a le mois de la Pride et bien d'autres événements, le 8 mars, et bien d'autres encore. Je vous invite aussi à visiter "*Expression(s) décoloniales(s)*", en ce moment même au Château, avec une formidable exposition d'Omar Victor Diop, qui change notre regard sur un croisement entre le passé et le présent.

Je voulais juste insister sur un point : nous vivons dans la seule région de France où une collectivité fait faux bond. Il y a une session au Conseil régional, je ne commenterai pas le rapport d'autosatisfaction que Christelle Morançais a commandé sur elle-même, fait par ses propres fonctionnaires, sur une année en cours, donc six mois d'existence. Bref. En tout cas, nous vivons cette situation-là. Nous vivons dans la seule région où une collectivité fait défaut. Nous vivons dans une région où l'institution déconcentrée, la DRAC, est l'avant-dernière de France à l'euro par habitant sur le spectacle vivant. Ne reste derrière nous que la Corse, mais nos amis corses ont la chance, eux, d'avoir une collectivité territoriale qui s'occupe un peu de culture. Nous vivons donc cette situation. Pour autant, je vous invite à observer la force métropolitaine et les grandes réussites qui sont devant nous. Nous battons des records nationaux, parce que cette scène artistique est vivante, parce qu'elle existe, et que nous avons un outil solide, ensemble, en partage. Quelles que soient nos orientations politiques, nous finançons ces outils. Ils fonctionnent, ils marchent.

Regardez bien tous les chiffres. Le chiffre du Zénith – et je pense que le rapporteur n'a pas voulu faire trop d'autosatisfaction – : c'est le Zénith le plus dynamique en région, derrière le Zénith de Paris. Dans les salles de grande capacité, on est aussi deuxième ou troisième, même si on sort des Zéniths et que l'on élargit un peu. On a un Musée d'arts qui a battu des records avec des expositions et qui continue. J'y étais pas plus tard que mercredi. Ce mercredi, avec la gratuité pendant la vague de chaleur, 1 600 personnes s'y sont rendues. C'est quatre fois plus qu'un mercredi ordinaire. C'est plus encore que quand on fait des journées exceptionnelles de type Journées du patrimoine. Il y avait là des familles entières qui peut-être, pour certaines d'entre elles, découvraient le musée pour la [première] fois. Moi, cela me remplit de joie de voir ces moments-là, et je crois que l'on peut en être très fiers.

J'attire votre attention sur le Musée Jules-Verne, avec le projet structurant qui est le nôtre de Cité des imaginaires. Je rappelle que nous avons quelque chose de connecté à notre ville, à notre Métropole, à une métropole qui peut se revendiquer comme une métropole des imaginaires et du vivant. Tout simplement, on a né ici, racontant son inspiration en regardant notre territoire géographique, économique et métropolitain, Jules Verne, deuxième auteur au monde le plus traduit selon les chiffres de l'UNESCO. On le voit d'ailleurs sur les visites et la présence de touristes étrangers dans un certain nombre de nos structures, alors que vous savez que l'on a un petit porte-à-faux, puisque l'année précédente, on avait les JO, donc beaucoup d'étrangers sur le territoire national. On voit qu'ici, on a là aussi des locomotives qui attirent des gens venus parfois de loin pour observer ce qu'il se passe sur notre territoire métropolitain, de la même manière – Olivier Château nous l'a rappelé – que 60 % des habitants de la Métropole fréquentent nos musées.

Enfin, deux derniers mots. Je crois que l'on peut s'enorgueillir d'avoir désormais une Directrice artistique, ou plutôt une artiste associée à la Folle Journée, avec Vanessa Wagner pour les prochaines éditions, et attirer

vosre attention sur les outils structurants qui sont les nôtres. On pourrait parler aussi ici des réussites des Utopiales, mais je veux parler des travaux à la Cité, ici même. L'ONPL va être accueilli au Conservatoire : on a là la complémentarité de nos outils. Je veux vous dire aussi que l'Orchestre National des Pays de la Loire vit une trajectoire difficile, qu'un audit a été commandé, qu'il y aura des choix à faire et qu'il faudra que nous les observions ensemble. Je rappelle que l'Orchestre national porte le nom de la Région, mais que l'on est le deuxième financeur, pas tellement loin de la Région. En même temps, on a un orchestre qui est en crise. Je dois à la vérité de vous dire que sur le million qui lui manque, nous avons 800 000 euros des départements et 200 000 euros de la Région : il faut toujours donner la vérité des prix. Nous avons donc un orchestre national qui subit un audit et qui est en crise, et de l'autre côté, nous avons un opéra dont la Région s'est désengagée totalement du fonctionnement, et qui vient, avec une nouvelle directrice, une artiste à la tête de l'opéra, Alexandra Lacroix, d'obtenir un label de théâtre lyrique d'intérêt national. C'est un label que nous attendions depuis longtemps, un label sur lequel Johanna Rolland comme Christophe Béchu ont beaucoup agi ces dernières années pour l'obtenir.

Je voulais simplement remercier, compléter tout cela. Je pense que l'on peut ensemble, quelle que soit notre position dans la Métropole ou sur l'échiquier politique de la composition de cette assemblée, se réjouir de nos belles réussites métropolitaines, qui font socle, même face aux crises, et même quand partout ailleurs, cela se désengage. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Foulques Chombart de Lauwe. »

M. Chombart de Lauwe : « Merci, Madame la Maire. Je voulais réagir à l'intervention de notre collègue du groupe LFI. Effectivement, j'ai découvert le tweet dont elle parle des Jeunes Républicains de l'Atlantique, parti dont je suis membre. Je me désolidarise totalement de ce tweet. J'ai demandé à Laurent Dejoie, notre président, de leur demander de le retirer. Néanmoins, il n'y a rien d'homophobe en tant que tel dedans. Ce qui m'horripile et ce qui est extrêmement maladroit, c'est d'hierarchiser les causes : mettre au même niveau ou comparer le problème de la canicule avec l'événement « Drag queer » qui avait été organisé dans la cour du Château me semble totalement déplacé. J'ai donc déjà fait un message en ce sens au président de notre mouvement. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Mahaut Bertu. »

M^{me} Bertu : « Bonjour à toutes et tous. Je voulais réagir. Je suis ravie de votre prise de parole, Sarah El Haïry, ce matin. Je vous rejoins complètement : la République est belle quand elle combat l'ensemble des discriminations. Je pense que l'on ne peut pas ne pas dire que l'on a ici des élus qui ont participé à la Manif pour tous. On sait à quel point, depuis la Manif pour tous, les discriminations et la libération de la parole homophobe se sont aggravées, que l'on a des maires en France qui continuent de refuser de célébrer des mariages de personnes de même sexe, et que l'on a des parlementaires, dont une qui est membre de votre groupe, qui ont voté contre l'interdiction des thérapies de conversion. Je crois que l'on a encore du chemin à parcourir avant de dire que l'on est toutes et tous ici acteurs, actifs de la lutte contre les discriminations, et que l'on a encore collectivement du chemin à faire pour que l'ensemble des personnes LGBTQIA+ se sentent pleinement reconnues par la République.

En tout cas, moi, je suis très fière que notre Métropole et notre ville agissent concrètement. Très fière de Naoqueer, qui a été citée, qui réunit 3 000 personnes pour la deuxième année consécutive dans le Château pour célébrer dans la fête. Très fière que la Pride de Nantes soit la quatrième plus grande Pride de France, avec plus de 20 000 personnes il y a quelques semaines. Et très fière également que la Métropole choisisse de visibiliser, au moment du mois des Fiertés, un tram aux couleurs du Rainbow Flag. Cela fait clairement partie des actions de visibilité que notre Métropole a initiées depuis plusieurs années et qui montrent concrètement notre engagement du quotidien. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, je redonne la parole au rapporteur. »

M. Château : « Merci, Madame la Présidente. Je voulais juste dire à Madame Besse-Renard que je rejoignais ses propos sur cette deuxième édition de Naoqueer. C'était vraiment un très bel événement, et j'en profite pour saluer le travail de Mahaut Bertu, qui avait permis la réalisation de la première édition. Je crois que l'on a tous à cœur que cela puisse effectivement se poursuivre avec les valeurs que vous avez évoquées.

Madame Céran, je rejoins à la fois ce que vous dites sur un certain nombre de programmations qui peuvent interroger, mais il ne faut pas faire porter sur les équipements culturels eux-mêmes une responsabilité qui est finalement de l'ordre du débat politique, et c'est bien de cela dont il s'agit. Quand on parle du Zénith, le Zénith n'est pas programmeur en direct. Il accueille un certain nombre d'événements, de concerts, il propose une salle, un bel équipement. Je crois qu'à cette occasion, vous avez évoqué notamment Patrick Bruel, il y a eu des expressions très claires, notamment de la Présidente, appelant à ce que l'artiste prenne ses responsabilités et qu'il déprogramme justement le concert. Quant aux événements soutenus ou prônés par un certain nombre d'acteurs, notamment d'extrême droite, on voit que c'est un débat qui est plus de l'ordre politique et qui demande des réponses aussi du point de vue politique, et pas uniquement du point de vue artistique et culturel.

Merci à Aymeric Seassau pour ses mots. Effectivement, on le voit bien, on a ce besoin de culture à l'échelle de nos communes, de l'ensemble du territoire de la Métropole. On a besoin de l'appui des collectivités, et on a aussi besoin de l'appui de l'État. Il faut le redire : il ne faut pas que l'État se désengage. On a besoin qu'il soit aussi aux côtés de notre Métropole, de nos communes, pour permettre justement de faire vivre ce tissu qui est extrêmement riche sur notre territoire. Je vous donnais les chiffres tout à l'heure, mais on voit que la réponse est là : les habitants répondent, ils sont présents aux différents événements, ils sont curieux, ils ont envie d'aller découvrir les propositions qui leur sont faites dans les équipements et dans les événements culturels. Il ne faut pas que l'on perde cette richesse. J'appelle vraiment les différentes collectivités à se mobiliser, ainsi que l'État, pour continuer à nous accompagner. En tout cas, nous, on est au rendez-vous. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je veux juste revenir sur quelques éléments avant de conclure sur cette délibération. D'abord, en écho à la discussion, je veux dire ma fierté d'avoir ouvert l'édition de Naoqueer cette année. Je peux dire ici à quel point c'était une fête magnifique, avec des générations diverses, une ambiance bon enfant, et un esprit de respect dont notre République a terriblement besoin dans les périodes que nous traversons. J'en profite donc pour adresser un salut particulier à tous les organisateurs, parce que pour que cela marche, il faut une volonté politique, il faut une équipe du Château qui a su être au rendez-vous et des équipes qui organisent Naoqueer. Je propose qu'on les applaudisse, parce que le soutien positif, cela fait du bien, au-delà de la dénonciation. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « La deuxième chose sur laquelle je voulais revenir dans la présentation d'Olivier Château, c'est l'augmentation – et je pense que c'est un point très important – de la fréquentation des scolaires des différentes communes de notre Métropole sur la quasi-totalité des projets. Rappelez-vous, au début des discussions, y compris quand on a basculé un certain nombre d'équipements en équipements métropolitains, c'était un attendu fort, notamment des maires des différentes communes. Je pense que c'est un élément de progression que nous devons saluer, parce que derrière l'accès à la culture, il y a la question de l'émancipation. C'est une évidence, mais je le redis ici : le capital culturel de chacun, en fonction des habitudes de la famille dans laquelle on grandit, du quartier dans lequel on habite, n'est pas partout le même. La puissance publique a donc cette responsabilité de pouvoir s'adresser à chacune et à chacun, et quel meilleur levier que de le faire avec les scolaires des différentes communes de notre métropole ?

Le troisième point sur lequel je voulais revenir, c'est un élément de fond. Quand on échange aujourd'hui avec un certain nombre de dirigeants en Europe dont les pays ont malheureusement basculé à l'extrême droite, ils décrivent tous le même processus. Ils décrivent la manière dont l'extrême droite vient grignoter, d'abord par la culture, puis par l'attaque en direction des communautés LGBT, puis par l'éducation, avec en parallèle un processus de concentration de la détention des médias dans un pays. Je le dis, quand dans cette métropole on va continuer à défendre et à soutenir la culture, on va le faire évidemment parce que notre Métropole est une cité des artistes et que nous aimons cela, on va le faire parce que c'est évidemment un plaisir d'aller à la Folle Journée ou de découvrir ce que fait le Muséum, mais on va aussi le faire parce que se joue derrière la grande bataille démocratique qui s'annonce pour les mois qui viennent.

Aymeric Seassau a raison de parler de notre Métropole en la qualifiant de “ capitale des imaginaires et du vivant ”. Ce qui se joue derrière les imaginaires, c'est de savoir si face à la galaxie – certains noms ont été cités ici, je ne les reprendrai pas – de celles et ceux qui cherchent à faire sécession dans la République, qui cherchent à monter les Français les uns contre les autres, un territoire comme le nôtre, dans l'humanisme qui est le sien, dit : “ Oui, la culture sera l'une de nos grandes priorités, parce que cela fait partie de la bataille démocratique ”.

Pour allier les actes à la parole, c'est aussi animée de cet esprit que je l'annonce ce matin : je rencontrerai la ministre de la Culture dans 15 jours pour porter nos sujets culturels, pour porter nos projets culturels, pour porter nos équipements culturels, parce que oui, derrière, c'est bien de la démocratie dont il s'agit. »

Applaudissements.

16 – TRANSITION ECOLOGIQUE - NANTES - RENOVATION DES INFRASTRUCTURES TRAMWAY DU SECTEUR BOUFFAY SUR LA LIGNE 1 - PROGRAMME ET ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE - AUTORISATION DE LANCEMENT DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE - APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Simon Citeau, pour la délibération n° 16. »

M. Citeau : « Madame la Présidente, chers collègues, je voudrais déjà commencer par dire un mot et remercier particulièrement Bertrand Affilé et Nicolas Martin pour leurs travaux et leur mobilisation au précédent mandat, qui ont permis d'avoir un mandat d'accélération assez fort sur les mobilités décarbonées. Un grand merci à vous deux. Je suis très content, sur ce mandat, d'être avec une équipe qui allie à la fois expérience et renouvellement. Je pense évidemment à Aurélien Boulé-Fournier, à Louise Pahun, à Denis Tallédec, à Sandrine Buchou, à Éric Couvez et à Aziliz Gouez, avec lesquels on va pouvoir continuer à avancer pour que les mobilités décarbonées, une métropole neutre en carbone et une métropole qui se passe du pétrole soient une réalité.

Pour cette délibération, je voudrais que l'on se replonge quelques minutes en janvier 1985, puisqu'en janvier 1985, on lance la ligne de tramway entre Haluchère et la place du Commerce. Il neigeait à cette époque, les premiers voyageurs et voyageuses montaient à bord. Il n'y avait d'ailleurs pas eu, à l'époque, d'inauguration de cette infrastructure, pour des raisons politiques. C'est un service qui a fait ses preuves. Aujourd'hui, nous avons un enjeu de continuer à rénover cette infrastructure, puisqu'à plusieurs périodes ces dernières années, nous avons déjà eu des interventions, comme nous en avons en ce moment sur le secteur de Médiathèque et du quai de la Fosse. Nous avons donc un enjeu, cette fois-ci, à intervenir sur le secteur du Bouffay.

Derrière, ce sont des éléments techniques. Ce sont 475 mètres linéaires de plateforme tramway qui vont être rénovés. Ce sont aussi des lignes aériennes de contact qui vont être rénovées et qui ont particulièrement souffert pendant la période de canicule. C'est la rénovation de la station, avec de nouveaux arrêts et du mobilier tel qu'on le connaît aujourd'hui, par exemple sur l'arrêt Duchesse Anne. C'est une traversée routière qui va être rénovée. Je ne serai pas exhaustif, mais ce sont également des revêtements qui seront repris. Évidemment, des offres de bus relais tram seront mises en place, puisque les travaux auront lieu en coupure pendant l'été 2029.

On passe donc un marché avec la Semitan, qui va pouvoir opérer ces travaux pour le compte de la Métropole. Le coût de ces travaux s'élève à 17,3 millions d'euros, toutes taxes comprises, intégrant les frais de maîtrise d'œuvre. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. J'ai plusieurs demandes d'intervention. Erwan Bouvais. »

M. Bouvais : « Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Vice-président, à l'occasion de cette délibération, je suis dans l'obligation d'intervenir au sujet de la décision prise par notre exécutif métropolitain, qui vient de refuser de poursuivre l'expérimentation de la navette permettant la traversée de l'Erdre entre La Chapelle-sur-Erdre et Nantes. L'argumentation utilisée pour justifier cette décision est essentiellement financière, alors que nous parlons d'un service public. Le coût par passager est analysé en faisant des comparaisons avec des modèles de transports terrestres ou fluviaux bien différents. Cela donne donc une importance relative à cette argumentation, mais je reconnais que la situation financière est plus difficile aujourd'hui.

Un autre argument repose sur un seuil à atteindre de 160 passages par jour. Personne ne comprend ce seuil ni comment il a été fixé. Il y a quelques jours, j'ai interrogé un fin connaisseur du dossier, dont je tairai le nom, mais qui a été maire de La Chapelle-sur-Erdre, premier Vice-président de Nantes Métropole et aujourd'hui député. Je lui demandais donc comment ce seuil de 160 passages par jour avait été déterminé. Sa réponse fut limpide : l'objectif était qu'il soit difficilement atteignable. Il est bien dommage que cette décision repose donc aussi sur ce seuil de passages quasi intenable, alors qu'une très belle dynamique était en cours pour le nombre de passages en 2026.

Par ailleurs, cette décision est prise sans proposition alternative, ce qui m'interroge de la part de votre majorité. Pour les vélotafeurs et les piétons, principaux utilisateurs de cette navette, c'est donc le retour à la voiture.

Enfin, je suis surpris du manque de considération des partenaires associatifs et des élus municipaux dans cette prise de décision. Non seulement les associations partenaires n'ont pas été consultées, mais les élus locaux non plus. Pourtant, vous affirmiez, Madame la Présidente, dans un courrier adressé le 22 février 2026 aux responsables de l'AFUL Chantrierie, de l'ECE et de Place au vélo, je vous cite : *“ L'évaluation de la navette se fera sur la base de l'évolution de la fréquentation, mais aussi, parce que les chiffres bruts ne disent pas tout, des éléments remontés grâce à une enquête qualitative. Surtout, nous tenons à vous rassurer sur le fait que l'évaluation de cette démarche collective, depuis ses débuts, ne pourra se faire que collectivement avec la Métropole, les deux villes de Nantes et de La Chapelle-sur-Erdre, et bien sûr, en pleine clarté avec vos associations, avec un objectif que nous partageons : réduire la part modale de la voiture individuelle au profit de la marche, du vélo et des transports collectifs ”*. Je rappelle que la fréquentation est en hausse et que cette étude qualitative a été faite avec pratiquement 90 % de satisfaction.

Pour moi, pour la ville de La Chapelle-sur-Erdre, pour les associations partenaires, vos paroles n'ont pas été pleinement respectées. Aussi, dans un souci d'apaisement, de respect des engagements donnés et de vrai travail collaboratif, je vous propose ici de reconsidérer votre décision. Le conseil municipal de La Chapelle-sur-Erdre votera un vœu en ce sens lundi prochain. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Corentin Vinet. »

M. Vinet : « Merci, Madame la Présidente. Mes chers collègues, nous serons en effet sensibles, pour revenir à la délibération, aux impacts des travaux de la ligne 1 du tramway. Nous le serons sur deux points en particulier : sur l'accompagnement des commerçants et des habitants, qui subissent pendant trois mois des bus non climatisés qui remplacent péniblement des tramways dont certains modèles sont réfrigérés. Nous alertons aussi sur l'accessibilité des stations provisoires. Beaucoup de Nantais souffrant de handicap nous ont remonté que des stations n'étaient pas prêtes et ne permettaient pas la montée et la descente en toute sécurité. Nous sommes cependant conscients de la complexité d'une telle organisation, la plus grande rénovation jamais menée par les équipes de la Semitan.

En parlant de réseau, je souhaite aujourd'hui attirer votre attention sur un autre sujet, sur ce qui est en train de devenir le projet le plus incompréhensible de notre politique de mobilité nantaise : la diamétralisation de la future ligne de Busway 8 avec l'actuelle ligne C7, dans le cadre du projet de la DNL qui a été annoncé il y a six mois. Sur le papier, l'idée est séduisante : relier Bouguenais à Thouaré sans correspondance. Mais une bonne idée sur le papier ne suffit pas, il faut qu'elle résiste à l'épreuve des faits. Or, les faits, nous le savons désormais, sont têtus. Les premiers tests, les analyses de trafic prévisionnel, les impacts sur la fréquentation du réseau ou sur l'exploitation de cette ligne auraient dû conduire à une conclusion simple : ce projet de ligne diamétralisée n'est pas pertinent. Je le dis avec gravité, parce que j'ai été interpellé par des habitants, par des spécialistes du réseau nantais, mais également par des agents de la Semitan eux-mêmes. Tous posent la même question : pourquoi maintenir un projet que les propres critères de la Métropole semblent désavouer ?

Il faut rappeler l'histoire de cette ligne 8. Elle devait être un tramway, d'ailleurs seulement de 6 kilomètres, à la base, entre Beaulieu et Rezé. Puis elle est devenue un Busway. Pourquoi ? Parce que les coûts ont été jugés trop élevés et la fréquentation attendue trop faible, sans effet réseau. Autrement dit, les hypothèses initiales ne tenaient déjà pas leurs promesses. Rendez-vous compte, dans l'étude d'impact, il est écrit qu'il y aura seulement 4 100 nouveaux voyageurs par jour en 2030 pour les lignes 6, 7, et le Busway 8, toutes concaténées, le tout pour un coût d'au moins 370 millions d'euros. Alors, comparaison n'est pas raison, mais le simple prolongement de la ligne C3 à Armor avait enregistré une augmentation de trafic de plus de 3 500 voyageurs par jour. Peu importe, au lieu de réinterroger le projet de la ligne 8, vous avez choisi de le prolonger : toujours plus loin, toujours plus long, toujours plus fragile.

Je veux être précis. Entrons dans le concret avec des éléments de comparaison, d'ailleurs au-delà de Nantes. La ligne C6, aujourd'hui la plus longue du réseau nantais, mesure 16 kilomètres. À Paris, les lignes ne dépassent pas les 15 kilomètres. À Bordeaux, la ligne G, l'une des plus longues de France et régulièrement pointée du doigt pour ses retards, atteint 21 kilomètres. La future ligne 8, 25 kilomètres, 56 stations, des dizaines de carrefours à franchir, de multiples intersections avec le réseau tramway, Busway et Chronobus, comme aucune autre ligne. Autrement dit, une accumulation inédite de facteurs de perturbation et de retard. Je vous le dis aujourd'hui : nous sommes en train de fabriquer la ligne la plus fragile de France avec ce prolongement, la ligne la plus en retard de France. Une ligne où le moindre incident à Bouguenais se ré-

percute jusqu'à Thouaré. Une ligne où chaque retard devient contagieux. La mobilité du quotidien a besoin de fiabilité, de confort, de sécurité. Les habitants ne demandent pas la ligne la plus longue, ils demandent la ligne la plus ponctuelle, ils demandent la ligne la plus utile, ils demandent la ligne sur laquelle ils peuvent compter.

C'est précisément là que le doute s'installe, parce qu'au-delà des questions techniques, il existe une question démocratique. Le projet présenté aujourd'hui n'est plus celui qui a été soumis à enquête publique et aux études de la ligne 8, annoncée initialement jusqu'au boulevard de Doulon. L'objet même du projet a été profondément modifié avec cette fusion entre la ligne 8 et la ligne C7. Pourtant, aucune nouvelle consultation des habitants des quartiers de Nantes-Est et des communes concernées, aucune nouvelle évaluation socio-économique publique, aucune remise à plat. Ce n'est pas ainsi que l'on sécurise un projet de cette ampleur, et ce n'est pas ainsi que l'on protège d'ailleurs la Métropole d'éventuels recours.

Cette méthode pose question sur la gestion même du réseau. Les grands projets sont mal préparés ou évalués. Je pense en particulier au recrutement trop anticipé des effectifs destinés aux futures lignes 6, 7 et 8, que nous avons appris par la presse il y a deux semaines (nous avons eu l'occasion d'en parler avec Monsieur Citeau). Trop de monde trop tôt, résultat : des situations de sureffectif qui conduisent certains salariés à être forcés de poser des congés payés 48 heures avant. Il a fallu que les syndicats fassent trois alertes sociales pour être entendus, seulement sur l'année 2026. Je pense également aux travaux mal anticipés et mal communiqués à Mangin, ou encore dans la zone Atout Sud, où les commerçants ont été prévenus au dernier moment. Là encore, l'ensemble de ces alertes remontent du terrain. Là encore, les agents nous interpellent. Là encore, les décisions prises en amont produisent des effets que personne ne semble avoir anticipés. Au fond, c'est bien cela qui interroge : non pas une erreur isolée, mais une succession de décisions qui donne le sentiment que l'on avance sans boussole.

Mes chers collègues, lorsque les propres critères de sélection d'une collectivité ne sont plus respectés, alors une question simple se pose : à quoi servent-ils ? Si les règles ne valent que lorsqu'elles confirment les décisions déjà prises, alors elles ne sont plus des règles. Les Nantais et les habitants de la Métropole ont droit à mieux. Ils ont droit à des investissements évalués, ils ont droit à la transparence, ils ont droit à la vérité sur le coût réel de cette ligne. Ils ont droit à la vérité sur sa fréquentation attendue, ils ont droit à la vérité sur sa rentabilité sociale et environnementale, et surtout, ils ont droit à une politique des mobilités guidée par l'intérêt général plutôt que par l'entêtement. Ils ont le droit de savoir ce qui sera d'ailleurs encore possible en termes d'amélioration d'offres pour les autres communes.

Gouverner, c'est prévoir. Ce n'est pas persévérer dans l'erreur, c'est aussi savoir corriger. C'est pourquoi nous formulons aujourd'hui une proposition simple, raisonnable et responsable : nous demandons un moratoire sur la diamétralisation de la ligne 8 et de la ligne C7. Il est trop tard pour revoir la ligne 8 initiale, mais il n'est pas trop tard pour revoir cette diamétralisation. Prenons le temps d'une expertise complète, soyons pragmatiques, le temps de la transparence, le temps de vérifier que ce projet de fusion répond réellement aux besoins des habitants et non pas à une logique devenue essentiellement politique, parce qu'il n'y a aucune honte à réexaminer un projet. En revanche, il y aurait une faute à persister dans une erreur que beaucoup d'entre nous voient venir. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je vais laisser Bertrand Affilé vous répondre, et je ne doute pas que Simon Citeau le fera dans son intervention. J'ai vu qu'il y avait d'autres prises de parole, ne vous inquiétez pas. Je suis très surprise de cette intervention. Je le dis de manière très simple, je laisserai Bertrand Affilé reprendre les éléments techniques, mais sur le fond, c'est quand même très curieux. L'ensemble de cette assemblée, y compris le groupe auquel vous appartenez, a parfois critiqué le fait que les lignes de transport en commun structurantes étaient des lignes strictement nantaises. Nous avons fait évoluer le projet pour justement permettre qu'il aille de Thouaré à Bouguenais. Il me semblait objectivement que c'était un point sur lequel on pouvait se rejoindre.

Deuxième élément, nous sommes les uns et les autres – et vous ne manquez pas de le rappeler – attentifs à la situation des finances publiques et aux enjeux de bonne gestion. Là aussi, il s'agit d'adapter l'outil proposé. Pour le dire de manière très simple, le Busway, offre un rapport qualité-prix plus adéquat pour les habitants, et cela me semblait être aussi un élément qui faisait consensus. Je suis très surprise de cette approche, qui me semble totalement à rebours des positions. Je me souviens de quelques interventions de Julien Bainvel sur ces sujets, qui demandaient justement le dépassement d'une logique strictement nantaise et la meilleure adéquation. Je suis étonnée des points que vous évoquez ce matin. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « J'avoue que... Comment vous dire cela ? Les bras m'en tombent un peu. Je pense qu'être nouveau n'excuse pas tout, et qu'avoir une capacité à balancer un florilège d'idées toutes faites, de contre-

vérités, et à la limite, de propos qui pourraient être presque insultants pour les gens qui ont passé un certain temps à travailler. Le fond est bidon pour une bonne partie. Voilà, si vous voulez, le fond de mon avis. Parce que moi, je ne me fie pas à : “ Quelqu’un m’a dit. J’ai rencontré une personne qui m’a dit. J’ai rencontré quelqu’un d’autre qui m’a dit ”. Moi, je travaille, et je pense que tout le monde ici travaille avec des gens sérieux, dans nos services, dans des bureaux d’études, à la Semitan. Quand on nous fait effectivement des analyses qui nous conduisent à modifier les projets, eh bien, on modifie les projets. On a cette humilité, cette simplicité de se dire que l’on n’a pas forcément raison dès le départ. Je n’accepte pas les procès d’intention, je n’accepte pas les contre-vérités qui sont assénées comme si elles étaient justes. “ Quelqu’un m’a dit, donc je pense que... ”, je suis désolé, cela ne fonctionne pas.

Sur le fond, j’ai entendu à de nombreuses reprises, comme la Présidente l’a rappelé, le fait que les réseaux structurants étaient, pour certains, trop concentrés sur Nantes. On a effectivement essayé de faire en sorte que l’ensemble du territoire puisse être bénéficiaire de ce réseau, et il ne vous a pas échappé que si c’est l’ensemble du territoire, cela veut dire que forcément, on a des lignes qui sont plus longues. Ici, vous dites qu’il va y avoir effectivement 56 stations. Oui, quand on part du sud-ouest et que l’on va vers le nord-est de la Loire, on a effectivement un certain nombre de stations. On traverse la centralité, on vient se connecter – et cela va être toute l’importance de cette ligne – avec de nombreuses autres lignes qui sont des lignes plutôt nord-sud. Ce sera une des lignes qui va, d’une certaine façon, être parallèle pour une partie à la ligne 1 de tramway, et permettre d’assurer ces connexions.

Après, je veux bien que l’on nous accuse de tout : les recrutements ont été anticipés de façon trop précoce. Il y a quelques années, j’avais entendu la critique contraire : il y avait un déficit, et ce n’était pas bien. Oui, ce n’était pas bien, parce que l’on avait des difficultés à faire fonctionner le réseau. Maintenant, on a recruté des gens pour être en mesure de faire fonctionner le réseau sans avoir à annuler des transports parce que l’on n’avait pas assez de conducteurs. On est donc maintenant dans une situation où l’on a les moyens nécessaires pour fonctionner. On est en train de renouveler le matériel de transport en commun, vous le savez aussi. On a donc les matériels et les personnels. Après, on peut toujours critiquer.

Vous avez raison sur un point : ce sera la ligne la plus longue de notre réseau, et il faut que l’on soit vigilants. C’est pour cela qu’il ne vous aura pas échappé que l’on fait aussi beaucoup de sites propres, à chaque fois qu’on le peut, et que ces sites propres nécessitent un certain nombre de travaux – OK, on est d’accord –, par exemple sur la route de Pornic. Cela provoque de la gêne et des perturbations dans le fonctionnement de la circulation de notre Métropole, c’est vrai, mais il est obligatoire pour nous d’essayer de faire le plus possible de sites propres pour sécuriser cette ligne et limiter toutes les fois où les bus seront mélangés avec la circulation générale. Nous avons donc bien conscience de cette fragilité potentielle et nous agissons déjà pour essayer de résoudre le problème avant même qu’il ne soit posé. Le reste, un inventaire à la Prévert de tout ce qui peut aller ou ne pas aller, franchement, je trouve cela complètement déplacé. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Anthony Descloziers. »

M. Descloziers : « Merci, Madame la Présidente. Peut-être un témoignage d’un maire très concerné par cette ligne, la future ligne 8, qui va passer de Bouguenais à Thouaré en passant par la commune de Sainte-Luce-sur-Loire, parce que l’intervention de Monsieur Vinet me semble assez déconnectée de la réalité de ce que l’on vit. Ce que Monsieur Vinet n’a pas fait, c’est rappeler l’historique de la ligne C7. L’objectif, vous l’avez dit, était de faire une ligne 8 entre Bouguenais et le boulevard de Doulon initialement, mais il y avait aussi dans les cartons un autre projet, porté par le territoire et par l’est de la Métropole : prolonger la ligne C7, qui va aujourd’hui de Thouaré à Souillarderie et qui, dans les projets, allait de Thouaré au boulevard de Doulon. Fort logiquement, les services nous ont proposé, après vérification technique, de fusionner cette ligne-là. Vous dites que les communes n’ont pas été concertées, mais elles ont pleinement été concertées.

Nous avons pleinement applaudi des deux mains cette hypothèse, puisque concrètement, qu’est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que les Lucéennes et Lucéens, comme les Thouaréennes et les Thouaréens – mais je ne vais pas parler à la place de mon collègue maire de Thouaré –, pourront monter dans le Busway de la ligne 8 et aller directement à Beaulieu, aller directement au nouveau CHU, aller directement à Bouguenais, en passant par la commune de Rezé, sans descendre du bus, alors qu’actuellement, il faut passer par Commerce et prendre la ligne 2 ou la ligne 3 pour y parvenir. Cela va être un gain de temps énorme et c’est un vrai service supplémentaire qui est tout à fait salué par les habitants de la commune. Je pense qu’il faut venir voir les communes pour en avoir le cœur net. »

M^{me} la Présidente : « Merci beaucoup. Sarah El Haïry. »

M^{me} El Haïry : « Merci beaucoup, Madame la Présidente. Moi, ce que j'adorerais, c'est avoir autant d'énergie pour défendre la navette pour traverser l'Erdre. Parce que oui, pour les mêmes raisons, vous avez raison, cette navette est essentielle. Je l'ai connue, cela va faire déjà deux ans que l'on essaie de la supprimer. Il y a des habitants qui n'ont effectivement pas été suffisamment entendus. Je vois mon collègue de Sainte-Luce-sur-Loire dire à quel point les mobilités sont absolument essentielles. Oui, ce sont des apports, et notre collègue Corentin n'a pas dit le contraire : les mobilités sont essentielles et il faut aller en solidarité sur l'ensemble de la Métropole – Monsieur Affilé, vous avez raison, sur l'ensemble de la métropole –, et c'est exactement ce que l'on est en train de dire. Simplement, il y a des modalités qui peuvent être discutées. Il n'est pas utile qu'à chaque fois qu'un de nos nouveaux collègues s'exprime, il se prenne dans la figure : " Vous êtes nouveau ". C'est violent. Ce sont de premières expressions qui sont solides, et je pense que notre collègue Corentin explicitera en plus un certain nombre de questions. C'est technique, on a le droit d'avoir des points de vue différents.

Pour revenir à ce qui me fait réagir, c'est-à-dire notre traversée de l'Erdre, à l'époque, on s'est toujours dit qu'il était important d'avoir des alternatives à la voiture. Faisons en sorte que sur l'Erdre, en tout cas sur cette navette, les associations et les habitants puissent continuer à traverser l'Erdre. C'est un beau projet. Franchement, on a manqué de communication pour que les habitants puissent s'en saisir un peu plus. Pour une fois, tous les habitants méritent de l'intérêt, même quand c'est difficile et que cela coûte un peu plus cher. C'est aussi ça, la solidarité de notre Métropole. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Laurence Garnier. »

M^{me} Garnier : « Merci, Madame la Présidente. Rapidement, Monsieur Affilé, je rejoins les propos de ma collègue Sarah El Haïry : vous avez un vrai problème avec la contradiction. On peut partager des visions différentes, notamment sur cette question des transports en commun, sans se prendre des procès en incompétence à longueur de conseil municipal.

Je voudrais préciser quelque chose, parce qu'il n'y a aucune contradiction entre ce que vient d'évoquer notre collègue Corentin Vinet et ce que nous avons porté sous le précédent mandat. Je ne vous fais pas de procès en incompétence, Monsieur Affilé, loin de moi cette idée. Je vous explique simplement ce que nous avons porté. On n'a pas critiqué un réseau strictement nanto-nantais. On a quand même deux ou trois notions, même si l'on ne comprend jamais rien à rien : on a quand même remarqué que le réseau de la TAN dépassait les frontières de la Ville de Nantes, soyez parfaitement rassuré sur ce point. Ce que l'on a mis en cause, c'est cette convergence des lignes de transport qui oblige à passer par Nantes si l'on veut aller d'un endroit à l'autre de la Métropole. C'est ce que l'on avait mis en avant en promouvant de notre côté un réseau en toile d'araignée plutôt qu'un réseau en étoile. C'est ça, notre sujet, et c'est ça que l'on veut défendre.

Vous avez fait le choix de rester sur un réseau en étoile qui converge par Nantes. Quelle que soit la longueur de la branche de l'étoile, vous restez sur ce schéma. C'est votre choix. Simplement, comprenez que l'on puisse avoir et défendre une autre vision de notre réseau de transport en commun. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Anaïs Besse-Renard. »

M^{me} Besse-Renard : « Merci, Madame la Présidente, collègues. Nous saluons l'important programme de rénovation du réseau de transport de la Métropole, indispensable pour absorber notre nombre croissant d'habitants et d'habitantes, tout en contribuant à des modes de déplacement à la hauteur de la crise écologique que nous traversons. Je me permets cependant de rappeler que le réseau est encore inégal et que nous aimerions voir cet investissement pas uniquement dans l'hypercentre de Nantes, mais aussi dans les petites villes, avec un besoin de fréquences plus élevées et des horaires étendus le soir, ce qui permettrait une vraie alternative à la voiture. Avec l'extension de la population qui se fait principalement par la périphérie, il est important de ne plus penser le réseau en étoile afin de désencombrer les liaisons centrales.

J'attire également votre attention sur la vigilance aux nuisances. Les importants chantiers actuels, bien que nécessaires, sont très durs à vivre pour les déplacements des personnes et transforment les déplacements en casse-tête, que ce soit sur le réseau Naolib, à vélo ou en voiture.

Je conclurai en demandant une action rapide sur les quartiers populaires nantais de Malakoff, des Dervalières et de Port-Boyer, qui ont besoin d'une amplitude horaire plus étendue le soir. Les habitants et habitantes de ces quartiers ne doivent pas se déplacer uniquement pour travailler, mais doivent pouvoir le faire également pendant leur temps libre. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Fabien Gracia. »

M. Gracia : « Merci. J'ai une petite demande d'un point de vigilance. Il y a eu plusieurs lapsus dans notre Conseil métropolitain hier et aujourd'hui : nous sommes bien en Conseil métropolitain. Je le dis, parce que cela doit faire le troisième ou quatrième lapsus que nous avons. Hier, c'était "*les Nantais qui voulaient savoir*", et pas "*les métropolitains qui voulaient savoir*". Aujourd'hui, Johanna Rolland est "*Maire de Nantes*" et pas "*Présidente de la Métropole*". On est également en "*Conseil métropolitain*", pas en "*conseil municipal*". Ce sont des lapsus, ce n'est pas très grave, mais c'est un point de vigilance. Vous savez qu'une des critiques faites à ce Conseil métropolitain, c'est que ce soit parfois la redite du conseil municipal nantais, et c'est ce que l'on souhaite éviter. En tout cas, je le demande. »

Sur le fond du sujet, notre collègue Corentin Vinet a évoqué beaucoup de chiffres, je n'ai pas tout retenu. J'ai en tête un point : actuellement, la ligne Tempo 1 qui préfigure toute la partie ouest de la future ligne 8, est un succès en termes d'affluence. Je pense que la collègue Sandra Impériale pourra le confirmer. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. François Vouzellaud. »

M. Vouzellaud : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, je n'avais pas prévu d'intervenir, mais comme le sujet est venu sur les lignes structurantes en dehors de la ville-centre, je pense évidemment à la ligne C6, qui arrive à Carquefou. Bertrand Affilé nous a souvent dit que comme c'était la ligne la plus longue de l'agglomération, on ne pouvait pas la prolonger. On pouvait tout à fait le comprendre, parce qu'il fallait pouvoir avoir des horaires qui soient respectés et que chaque incident ne pose pas de vrai problème pour la poursuite du service. Puisqu'aujourd'hui, elle ne sera plus la ligne la plus longue, dans cet esprit d'avoir des lignes structurantes sans rupture de charge dans les communes, on pourra peut-être repenser à ce prolongement jusqu'à La Fleuriaye. Je vous remercie. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole au rapporteur. »

M. Citeau : « Déjà, un grand merci, parce que je trouve intéressant qu'il y ait une vitalité du débat sur la question des mobilités. C'est un sujet de quotidienneté pour les habitantes et les habitants, et il faut donc que l'on prenne toutes ces questions au sérieux. »

Commençons par les questions, Madame El Haïry et Monsieur le Maire, sur la navette de la Grimaudière. Déjà, posons quelques éléments face aux contre-vérités, puisque nous en avons échangé. Vous pouvez éventuellement poser le fait que vous ne partagez pas le diagnostic, mais ce qui est sûr, c'est que le premier bilan qui a été posé quand nous en avons échangé, vous ne le contestiez pas, en tout cas au moins à l'époque. Ceci étant, le bilan qui a été posé, je le partage ici. Après quatre ans d'expérimentation, ce qui est une durée d'expérimentation sans précédent sur le territoire de la Métropole – c'est important de le poser et de poser des éléments de constat concrets –, où l'on a à chaque fois passé des sauts en termes de niveau de service et de qualité de service, et où l'on est passé sur un système pendant deux ans durant lesquels, tous les matins et tous les soirs, la navette était en service, on arrive à une moyenne de fréquentation par circuit autour de deux à trois voyageurs par circuit. Effectivement, il y avait un objectif qui avait été défini de manière collective avec les partenaires, avec les élus locaux, en discussion partenariale, de 160 voyageurs par jour. Ce n'est pas l'objectif atteint, puisque l'on est en moyenne à 70 à 80 voyageurs par jour, avec une très forte variation saisonnière. Le tout pour un coût de 190 000 euros, qui est un coût plutôt bas au regard du contexte actuel, puisque le bateau est vieillissant, et on sait que si l'on devait pérenniser, on aurait des investissements conséquents à réaliser. Je conteste donc que les élus locaux n'ont pas été concertés. C'est le cas de vous, Monsieur le Maire. Nous en avons discuté, j'ai également discuté avec les élus de Carquefou, et j'en ai évidemment discuté avec la Maire-Présidente de la Métropole. Nous avons donc pris cette décision d'arrêter, ce qui ne vient pas empêcher de futures analyses et surtout de futures expérimentations sur d'autres territoires.

Cela me permet de faire le lien avec Anaïs Besse-Renard, qui évoque la question de la desserte des petites communes. C'est un enjeu majeur. En 2028, nous allons aussi expérimenter le transport à la demande sur la Métropole – ce sera une première –, que l'on souhaite renforcer, développer surtout, et créer sur le pôle Sud-Ouest, ce qui va permettre de faciliter les déplacements pour les territoires notamment peu denses, où ce n'est pas toujours simple de développer des lignes de transport en commun.

Ensuite, sur la longue intervention concernant la future ligne 8, il faut peut-être rappeler un élément majeur : quand on se place du point de vue des usagers et des usagères, la question des ruptures de charge, en

d'autres termes des correspondances, et donc du changement de bus, est l'élément majeur qui fait qu'un itinéraire se fait en transport en commun ou en voiture. Moins on aura de correspondances, moins on devra descendre de son bus, plus les personnes, les habitantes et les habitants pourront utiliser le réseau de transport en commun.

C'est en ce sens que nous nous sommes projetés, effectivement, au regard de l'histoire qui a été bien rappelée par Monsieur Descloziers, sur la fusion de deux projets : une ligne 8, initialement sur quelques kilomètres, que l'on a largement rallongée – et j'en suis particulièrement fier –, et qui s'est ensuite fusionnée avec le projet d'extension de la C7.

Nous avons un potentiel voyageur entre les lignes 6, 7 et 8 de 70 000 voyageurs par jour. Là aussi, je conteste le fait que ce ne serait pas attractif en matière de fréquentation. Surtout, l'enjeu pour nous – et j'y reviens –, c'est bien que le mode de déplacement soit facile, et donc de pouvoir desservir directement, sans correspondance, sans changement de bus, plusieurs communes de la Métropole. J'en suis particulièrement fier. J'insiste, puisque c'est maintenant, avec les prolongations de lignes de tramway, la réalité sur la quasi-totalité de nos lignes structurantes. Oui, la quasi-totalité de nos lignes structurantes démarre et/ou s'arrête sur des communes de la Métropole, et je pense que l'on peut en être fiers. La ligne 8 contribue aussi à sortir du fameux réseau en étoile, puisque n'en déplaie peut-être à certains élus nantais, nous ne passerons pas par le centre-ville de Nantes. Enfin, parce qu'il faut parler de toutes et tous les Nantais, je pense pouvoir témoigner au nom des Doulonnais, au nom des habitants de la Bottière, que pouvoir rejoindre le CHU rapidement, en direct, est très attendu par les habitants et habitantes, et que cela offrira également une nouvelle solution de mobilité pour les futurs habitants de Doulon-Gohards.

Enfin, je voudrais terminer sur le fait que nous avons bien enregistré la demande de développement du transport sur la commune de Carquefou. Là aussi, pour revenir sur le premier sujet, nous n'avons pas attendu la question de la navette pour développer les mobilités alternatives sur La Chapelle, sur Carquefou et sur l'est de Nantes, avec des itinéraires structurants – le boulevard des Européens a été aménagé pour les cycles –, avec également le renforcement de la C6, puisque c'est un enjeu très important pour la desserte de la Chantrerie de renforcer cette C6 et de limiter les saturations de cette ligne. On va bien évidemment continuer avec notre futur opérateur de vélos en libre-service, qui a vocation à desservir l'ensemble des communes de Nantes, et j'en suis particulièrement fier. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. Chers collègues, vous savez que normalement, dans notre règlement intérieur, je ne redonne pas la parole après le rapporteur. Je vois que Monsieur le Maire de La Chapelle fait une demande. À titre exceptionnel, je lui donne la parole, puisque je vois bien qu'il y a un sujet aujourd'hui qui concerne particulièrement la commune de La Chapelle, mais j'appelle vraiment à ce que l'on essaie de respecter au maximum les règles collectives que nous nous sommes fixées. Monsieur Bouvais. »

M. Bouvais : « Je vous remercie, Madame la Présidente. C'était juste pour confirmer qu'il n'y a pas eu d'échange, ou en tout cas que nous n'avons pas été associés à la décision qui a été prise. Nous avons simplement été – quand je dis “ nous ”, c'est avec Madame le Maire de Carquefou – informés de la décision par un coup de téléphone deux heures avant, en ce qui me concerne, que les associations soient également informées. Il n'y a donc pas eu d'échange, il n'y a pas eu de discussion, il n'y a pas eu de débat. On a échangé, comme tous les maires que vous avez dû consulter à l'occasion de votre prise de fonction, et on a évoqué plusieurs sujets de mobilité, y compris la navette, mais à ce moment-là, votre décision n'était pas prise. En tout cas, c'est ce que vous m'aviez dit à l'époque : la décision n'était pas prise. J'ai donc été mis devant le fait accompli, comme les associations. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je vais simplement revenir sur deux choses. D'abord, sur cette question de la navette, je vais dire les choses de manière assez simple. Sincèrement, Monsieur le Maire, c'est plutôt une déception. Je le dis parce que l'on a voulu tenter cette navette et que cela fait partie de ce que, collectivement, on a monté. Être élu en responsabilité, c'est devoir prendre des décisions. Cela fait quatre ans que cette expérimentation existe. Le vice-président a rappelé les chiffres : deux à trois personnes par passage, et 200 000 euros. Je pense donc que l'on pourrait convenir ensemble que oui, c'est une déception. Peut-être que l'on peut s'interroger sur ce qui fait que cela n'a pas fonctionné, mais après quatre ans, deux ou trois passages par jour et 200 000 euros, le sens de la bonne utilisation de l'argent public, c'est en effet, à un moment donné, de prendre une décision. Je soutiens donc sans réserve les propos du Vice-président en charge des mobilités.

La deuxième chose sur laquelle je voulais revenir, c'est que j'ai entendu cette question maintenant historique de comment on sort du réseau en étoile. Je rappelle que cette réflexion ne date pas d'hier, puisque de mé-

moire, c'est en 2017 que nous disions ici, avec Bertrand Affilé – et il me souffle “ sans doute même avant ”, mais en tout cas, le dernier article qui le mentionne date de 2017 –, qu'historiquement, le réseau de la Métropole nantaise s'est construit en étoile, c'est vrai. Nous avons donc acté – et on avait même dit que la sémantique n'était pas très heureuse, mais on n'a pas encore trouvé totalement mieux – le passage à un réseau “ en toile d'araignée ”, ce qui visait tout simplement à dire : comment fait-on pour ne pas repasser systématiquement par la place du Commerce quand on va d'un endroit à l'autre de la Métropole ?

Cela implique plusieurs choses. Premièrement, effectivement, de construire un certain nombre de nouvelles lignes. Deuxièmement, de prendre en compte un élément absolument essentiel qui a été rappelé et que chacune et chacun connaît très bien : pour inciter à prendre les transports en commun, moins il y a de changements, mieux cela marche. C'est assez simple, chacun en fait le constat dans les échanges que nous avons avec les habitantes et les habitants. Je le dis, parce qu'une stratégie de mobilité, c'est aussi une stratégie où il y a une cohérence dans la durée. Quand on regarde la programmation pluriannuelle d'investissement du mandat qui s'est achevé, la part consacrée aux mobilités dans notre Métropole a été extrêmement importante : en gros, 1 milliard sur 3 milliards. Parce que oui, nous sommes une des métropoles françaises les plus offensives sur ce sujet. Oui, nous menons un certain nombre de projets qui ont un peu un temps d'avance. Je me rappelle avoir accueilli en son temps Alain Juppé, le Maire de Bordeaux, qui est venu s'inspirer de ce que nous faisons à la Métropole nantaise sur ce sujet. Je me rappelle spécifiquement, pour revenir à votre question, Monsieur Vinet, de la discussion que j'ai eue avec lui sur à quel moment on choisissait un tramway, à quel moment on choisissait un Busway, pour justement avoir la meilleure efficacité de l'utilisation de l'argent public par rapport à la finalité de la politique publique que l'on s'était fixée. Il est revenu en s'inspirant de ce sujet.

Je crois que sur ces questions, on a besoin de conjuguer la cohérence dans la durée, parce que la transformation de nos mobilités se fait forcément dans la durée, de s'appuyer sur celles et ceux qui sont les professionnels de ces questions, et de partir toujours du point de vue des usagers, parce qu'à la fin, la meilleure réponse – et l'intervention d'Anthony Descloziers l'a rappelé –, c'est de voir si les habitants adhèrent, oui ou non, à ce qui est proposé. Je remercie le maire de Sainte-Luce de nous avoir dit pourquoi, quand il y a eu la fusion des deux projets initiaux, cela avait été salué par les communes et par les habitants concernés.

Chers collègues, je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité. »

17 – PROTOCOLE DE FIN DE CONTRAT - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU RESEAU DE TRANSPORTS PUBLICS URBAINS DE PERSONNES DE NANTES METROPOLE - APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Pour la délibération n° 17, je vais donner la parole à Agnès Bourgeais, et je précise que Bertrand Affilé, Aïcha Bassal, Laure Beslier, Simon Citeau, Radia Essassi, Corentin Gautrault, Laurent Godet, Myriam Naël, Stéphane Paragot, Robin Salecroix, Corentin Vinet et François Vouzellaud ne peuvent participer ni au débat ni au vote. »

M^{me} Bourgeais : « Merci, Madame la Présidente. Il s'agit de vous présenter une délibération sur le protocole de fin de contrat de délégation de service public du réseau de transports publics urbains de personnes de Nantes Métropole.

Par convention de délégation de service public approuvée par le Conseil métropolitain du 8 octobre 2018 et notifiée le 13 décembre 2018, Nantes Métropole a confié à la Société d'économie mixte des transports en commun de l'agglomération nantaise l'exploitation du réseau de transport public urbain de voyageurs de l'agglomération nantaise pour une durée de 7 ans, à compter du 1er janvier 2019. Ce contrat a pris fin le 31 décembre 2025. Plusieurs avenants ont été conclus, dont l'avenant n° 9, approuvé par le Conseil métropolitain des 11 et 12 décembre 2025 et notifié à la Semitan le 18 décembre 2025. Il convient de le modifier pour arrêter le montant de subvention d'équipement prévu par l'article 43 du contrat.

Il est proposé d'approuver le protocole ci-annexé, afin de constater l'accord des parties sur la régularisation du programme de subvention d'équipement. L'avenant n° 9 précise l'article 43 de la convention de DSP, afin d'arrêter le montant de la subvention sur la durée du contrat, et contient une erreur matérielle. Au lieu de lire “ *factures parvenues au 31 décembre 2025* ”, il faut lire “ *factures non parvenues au 31 décembre 2025, mais rattachées à l'exercice 2025* ”.

Ainsi, le programme de subvention d'équipement de la DSP sera arrêté en tenant compte de la régularisation comme suit : *“ Factures comptabilisées sur 2019-2025, plus factures non parvenues au 31 décembre 2025, mais rattachées à l'exercice 2025. Total des acomptes perçus sur 2019-2025 ”*. Vous avez le détail des sommes dans la délibération, et ces soldes de subvention d'investissement seront versés à la Semitan une fois le protocole rendu exécutoire. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. Je remets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? »

M^{me} Cadersah : « Excusez-moi, Madame la Présidente, vous n'avez pas demandé qui voulait intervenir, vous avez voté directement. »

M^{me} la Présidente : « Je n'avais pas vu de demande d'intervention. »

M^{me} Cadersah : « On n'a pas eu le temps. »

M^{me} la Présidente : « Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Erika Cadersah. »

M^{me} Cadersah : « Madame la Présidente, mes chers collègues, notre groupe prend acte de ce protocole : régulariser une erreur matérielle et arrêter les soldes de subvention, c'est de la gestion. Plus de 57 millions d'euros de subvention d'équipement entre 2019 et 2025, cela dit l'ampleur de notre engagement public pour la mobilité.

Mais clôturer un contrat, c'est aussi l'heure du bilan. Et ce bilan, vu de la deuxième couronne ouest, reste incomplet. Sur ces sept années, Couëron, qui a gagné près de 13 % d'habitants quand le département en gagnait 6,6 %, n'a toujours pas obtenu de desserte à haut niveau de service comparable à celle de Thouaré, à distance équivalente, qui bénéficie d'un Chronobus depuis 2013. J'ai donc une question simple : dans le bilan d'exécution de cette DSP qui s'achève, disposons-nous d'une analyse de l'équité territoriale de l'offre, commune par commune, et notamment entre première et deuxième couronne ? Avant d'engager les sommes d'un contrat, il serait utile de savoir ce que ce contrat a produit en matière d'égalité d'accès.

Je veux aussi poser une question de fond, et je veux le faire en étant juste. Des choses ont bougé pour la commune de Couëron : depuis septembre 2024, l'express E1 a été renforcé et la ligne 71 sera prolongée vers les Hauts-de-Couëron à la rentrée, je le reconnais volontiers. Cependant, l'E1 reste une expérimentation qui ne roule qu'aux heures de pointe et jamais le week-end. À distance égale de Nantes, l'est et le sud de la Métropole – Thouaré, Les Sorinières, Basse-Goulaine – dispose de Chronobus circulant de 5 heures du matin à plus de minuit. Couëron, deuxième couronne ouest, n'a pas le sien. La différence n'est pas géographique, elle est dans un réseau pensé en étoile. L'avenir ne corrige pas ce déséquilibre : les futures lignes 6, 7 et le Busway 8 ne desservent pas Couëron. La 7 s'arrête à Saint-Herblain.

Je pose donc encore quelques questions à l'orée de ce bilan. Premièrement, la convention 2026-2031 contient-elle des engagements de desserte opposables pour la deuxième couronne ouest, ou la pérennisation de l'E1 reste-t-elle suspendue à une expérimentation ? Deuxièmement, est-il envisagé de transformer une ligne classique de Couëron en desserte à haut niveau de service, sur le modèle dont bénéficient déjà nos voisins de l'est ? Troisièmement, la ligne TER Nantes-Le Croisic longe Couëron, Saint-Étienne-de-Montluc, Indre, et le tram-train existe vers Clisson et Châteaubriant. Je sais que le ferroviaire relève de la Région, mais la Métropole est-elle prête à saisir formellement la Région pour engager, en transparence, l'étude d'un service cadencé vers l'ouest, et nous en communiquer la feuille de route ?

Planifier la mobilité, c'est planifier la justice sociale et la transition écologique du même geste. Une métropole solidaire se mesure à l'attention qu'elle porte à ses marges. Les Couëronnais paient les mêmes impôts que les autres. Faisons en sorte qu'ils ne soient jamais, dans les faits, des citoyens de seconde zone. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Sarah El Haïry. »

M^{me} El Haïry : « Merci beaucoup, Madame la Présidente. Dans la continuité des délibérations sur les transports, nous avons surtout une question sur l'organisation des travaux. On examine bien sûr la délibération sur les fins de délégation de service public de transports urbains, et en même temps, il faudra attendre la délibération n° 43 pour pouvoir examiner l'avis de la Chambre régionale des comptes qui porte sur le nouveau contrat. Du coup, on a un peu de mal à comprendre cette organisation. Ce que l'on propose, c'est plutôt d'avancer cette délibération, parce qu'il y a un problème logique d'enchaînement dans nos débats, ou

alors de la repousser au maximum. On le reconnaît, elle est plutôt majeure. C'est dommage, parce que ce dossier est important. Il y a une certaine sévérité dans les observations formulées par la Chambre régionale des comptes. En même temps, ce sont bien les conditions dans lesquelles ce rapport nous a été transmis qui peuvent être soulignées, parce qu'il n'a pas été présenté en commission.

Je connais la tradition, Madame la Présidente. Pour le coup, on a l'habitude de voir les avis de la Chambre régionale des comptes plutôt en fin de Conseil métropolitain, c'est vrai, mais les traditions ne sont pas toutes faites pour être suivies. C'était plutôt une proposition pour la bonne qualité de nos débats démocratiques. Je pense que notre assemblée gagnerait en cohérence si l'avis de la Chambre régionale des comptes était examiné à l'issue de la délibération n° 17, parce que l'on resterait sur le même sujet, celui des transports, et on éviterait aussi qu'un débat aussi important se tienne en fin de Conseil métropolitain, alors que cela va faire deux jours et demi que l'on a des travaux. Voilà, c'est une proposition pour qu'il intervienne dans le bloc transport, pour la bonne organisation des travaux, parce que c'est important. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je réponds d'emblée sur la question de l'ordre du jour. Non, on ne va pas modifier l'ordre du jour tel qu'il a été prévu. J'évalue le fait que l'on passera cette délibération à 15 heures ou 16 heures, et j'imagine que l'on sera encore tous au travail, concentrés, mobilisés au service des Nantaises et des Nantais entre 15 heures 30 et 16 heures 30 cet après-midi. Je vous propose donc que l'on maintienne l'ordre du jour tel qu'il a été travaillé et envoyé au préalable de cette assemblée. Monsieur Casenave. »

M. Casenave : « Merci, Madame la Présidente. Ma prise de parole sera très brève. C'est simplement pour remercier Madame Cadersah pour sa prise de parole. J'en avais évidemment prévu une, mais elle m'a enlevé les mots de la bouche. Cela montre bien que la question des mobilités sur le territoire métropolitain transcende les clivages politiques dans notre assemblée. À ce titre, je tenais à remercier l'ensemble des personnes qui ont pris la parole sur ce sujet, que nous allons continuer à travailler collectivement. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je redonne la parole à Agnès Bourgeois. »

M^{me} Bourgeois : « Merci beaucoup. Concernant l'analyse qui a été demandée, elle pourra évidemment être partagée à la prochaine commission, donc il n'y a pas de problème. Je vous invite également à vous rapprocher du Vice-président aux mobilités pour parler de cette question sur Couëron particulièrement. Il y a également le rapport d'activité de la Semitan qui va arriver un peu plus tard dans nos échanges, ce qui permettra au Vice-président de participer au débat, ce qu'il ne peut pas faire sur cette délibération, et donc de vous répondre en direct. De manière générale, cette question des mobilités, que ce soit tram, bus, Busway et autres, ne peut pas non plus se faire sans la question du développement du ferroviaire. C'est bien toute la palette des mobilités qu'il faudra travailler collectivement. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

18 – SAINT-HERBLAIN - 6 RUE ALAIN BOMBARD - ACQUISITION AUPRES DE LA SOCIÉTÉ VALNEVA

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 18, je donne la parole à Anthony Descloziers. »

M. Descloziers : « Merci, Madame la Présidente. Cette délibération porte sur l'acquisition d'un bâtiment sur le secteur de Laënnec, à Saint-Herblain, le bâtiment de Valneva. Je vais vous présenter un peu plus dans le détail ce qu'est ce bâtiment. Si Madame la Présidente en est d'accord, je passerai ensuite la parole à Franckie Trichet pour présenter la question de l'innovation et de la politique économique en la matière.

Comme vous le savez, la Métropole est pleinement engagée pour faire de la santé globale l'une de ses priorités. Cela passe par beaucoup de choses. L'année dernière, on a voté notamment le contrat local de santé, mais nous avons aussi tout un pan de notre action en la matière qui concerne la santé globale comme stra-

tégie économique, et notamment sur le sujet de l'innovation. On parle de l'Archipel S, ex-Station S que vous connaissez, qui a deux jambes : une jambe dans le quartier de l'Île de Nantes, à proximité du CHU, et une jambe, si vous me permettez de m'exprimer ainsi, sur le secteur de Laënnec. En tout, ce sont 130 000 m² qui sont dédiés à l'innovation en santé, de la start-up à l'industrialisation.

Le sujet de cette délibération, c'est justement l'industrialisation, puisque nous sommes sur le secteur de Laënnec, piliers de la Chauvinière. Nous sommes du côté du bâtiment Valneva. Valneva est une entreprise que vous connaissez bien, dont on a beaucoup entendu parler au moment du Covid, qui réalise notamment des vaccins. On parle aussi du vaccin chikungunya. Ce groupe pharmaceutique a annoncé en novembre 2025 son intention de se réorganiser au niveau de sa production et de quitter le site de Saint-Herblain, implanté au cœur du futur bioparc : ce sont 100 000 m² à Saint-Herblain dédiés à l'industrialisation des sujets de santé. Ce bâtiment est situé sur une parcelle de 10 000 m², avec un bâtiment de 4 000 m² qui a été construit en 2010, qui est donc en parfait état, et peut dès maintenant être utilisé. L'objectif est d'offrir aux acteurs de l'innovation en santé des solutions pour pouvoir utiliser notamment des laboratoires déjà installés sur ce secteur de Laënnec, qui a déjà d'ailleurs un hôtel d'entreprises Bio Ouest, et qui accueillera dans les prochaines années Framatome Healthcare et IBA, qui sont annoncés pour ces prochaines années.

Pourquoi achète-t-on ce bâtiment, finalement ? Pour pouvoir maintenir la vocation biotechnologique et industrielle de cet équipement, et ainsi préserver un équipement stratégique. L'objectif est de pouvoir en être propriétaire à titre transitoire pour ensuite commercialiser ces espaces. Nous avons d'ailleurs déjà des prospects, notamment des anciens de l'entreprise Valneva qui souhaitent rester sur le secteur.

L'opération qui vous est proposée est donc d'acquérir ce bâtiment à 6,2 millions d'euros hors taxes. Cette délibération concerne cette acquisition et tous les actes qui y sont liés. Si vous en êtes d'accord, Monsieur le Président, en l'occurrence, je passe la parole à Franckie Trichet pour parler un peu plus du sujet de la santé. »

M. Affilé : « Bien volontiers. Franckie, c'est à toi. »

M. Trichet : « Merci beaucoup. Je crois que cette délibération incarne pleinement l'ambition nantaise sur notre filière santé, tu l'as rappelé, avec deux piliers forts, et juste deux chiffres : 130 000 m², dont 30 000 m² sur le quartier de la Santé, à proximité à la fois de l'offre de formation et du futur hôpital, et 100 000 m² sur le site de production à Saint-Herblain. C'est une signature qui, aujourd'hui, est perçue de l'étranger et en France comme étant assez singulière, puisque très peu de territoires anticipent à 10 ans.

Pourquoi 10 ans ? Parce que c'est important dans le domaine de la santé : 10 ans, c'est le temps pour faire mûrir un médicament. C'est donc une filière un peu spécifique par rapport à d'autres filières, mais qui mérite cette projection, cette prospective sur le temps long. Je crois que l'ambition posée ici avec ces deux chiffres et la complémentarité des deux sites – plutôt la recherche, la formation et le soin sur l'Île de Nantes, et la production, pour garder ce qui existe déjà et consolider le site de Saint-Herblain – en dit long sur l'ambition.

C'est peut-être aussi une dynamique économique et entrepreneuriale qui s'affirme et qui passe des caps. Je vais vous prendre quelques exemples pour vous raconter des histoires d'entreprises assez pionnières, qui contribuent au rayonnement de ce qu'est Nantes aujourd'hui sur la filière de l'innovation en santé. Je prendrai déjà des entreprises locales qui passent des caps : Xenothera, qui porte actuellement l'ambition d'une filière européenne sur les xénogreffes et qui contribue aujourd'hui aussi à cet enjeu de souveraineté porté à l'échelle européenne. Je pense à Procope Medicals, qui travaille aussi sur une nouvelle génération de cœurs artificiels : c'est nantais, et on peut en être très fiers. Je pense aussi à Redeem Médical, qui encore une fois fait le pas de côté, parce que notre filière santé, c'est de la bioproduction pour des médicaments, c'est du dispositif médical en santé, c'est du numérique en santé, mais c'est aussi cette logique du réemploi, sur laquelle on travaille fortement avec Mahel. Cela fait bouger les lignes et même la loi, puisque depuis le mois de mars, on a un décret qui permet justement d'accélérer le réemploi sur les dispositifs médicaux. Redeem Médical travaille sur les cannes, les béquilles, les ceintures lombaires, tout ce que l'on a dans nos tiroirs. Et puis, un petit clin d'œil sur Octopize, parce que c'est aussi quelque chose d'important sur le numérique en santé : travailler sur cette version pour préserver ce que l'on a de plus sensible sur les données en santé. On a même des acteurs, des entreprises qui travaillent sur les données synthétiques. C'est un peu complexe, mais cela vous donne la grande diversité de ce qu'est notre écosystème aujourd'hui.

Le deuxième élément, ce sont des signes qui nous montrent que, de l'extérieur, des entreprises viennent sur notre territoire, que l'on choisit sur des secteurs et des singularités sur lesquels on a aussi une visibilité européenne. Je pense en particulier à tout ce qui concerne la radiopharmacie. Tu l'as évoqué, on a la chance

d'avoir investi, il y a quelques années, sur les grands équipements scientifiques, ce que l'on appelle les " cyclotrons ". On en a maintenant deux, et un troisième nous arrive avec Framatome. Ce sont ces dispositifs qui permettent de fabriquer de la matière très en amont, avec des gisements de matière comme l'astate 211, pour travailler sur les thérapies de lutte contre le cancer. C'est pareil, je pense que l'on a une spécificité, voire une vraie pépite sur la radiopharmaceutique, ici à Nantes, et il faut vraiment la valoriser.

Troisième élément, sur le rayonnement international. Je pense qu'aujourd'hui, Nantes s'inscrit aussi dans cette dynamique où la pleine santé, ce concept de " santé globale ", est aussi un marqueur. On travaille avec des villes, en particulier Québec et Lausanne, et on vient de signer une feuille de route sur ce sujet : comment fabrique-t-on des villes avec cette notion de déterminants de santé au cœur de toutes nos politiques publiques ? Je pense aussi à Montréal, avec qui le CHU et le CHUM ont des partenariats très spécifiques sur quelques types de maladies, mais aussi sur des gouvernances ouvertes autour de ces sujets de pleine santé.

Je terminerai par un regard sur la filière en termes d'emplois. Aujourd'hui, la filière santé, c'est la première filière pourvoyeuse d'emplois, privés et publics, puisque l'on arrive à 35 000, soit l'équivalent de l'économie sociale et solidaire, ou l'équivalent de l'aéronautique. On est quasiment sur les mêmes jauges : 35 000 emplois. Je veux peut-être dire aussi qu'ici, à Nantes, on n'oppose pas les emplois. Pour reprendre un peu les propos d'hier sur " la Métropole oriente l'économie ", je dois vous avouer que je ne comprends pas trop cette formulation. On voit bien que la grande diversité de notre filière, et le fait qu'aujourd'hui notre territoire résiste peut-être un peu mieux à cette pluri crise, en tout cas en termes d'emplois, démontrent que non, il n'y a pas " d'orientation ". Au contraire, il y a de l'accompagnement et de l'accélération, en particulier sur toutes les filières économiques, au sujet desquelles on veut à la fois démontrer, comme pour l'économie sociale et solidaire, que l'on a un coup d'avance – et on va le garder –, mais aussi que cela crée de l'emploi de proximité et de l'économie de productivité en local. On accompagne aussi ces enjeux de souveraineté partout, quelles que soient les industries.

Pour terminer sur " Nantes en pleine santé ", je ne pourrais pas ne pas citer le projet Synopse, que l'on porte aussi avec Agnès Bourgeois, qui vise à cette plateforme d'observation de nos différentes politiques publiques en santé, pour prendre en compte le lien santé-environnement. Elle est pionnière en France, et on est aussi regardés sur ce sujet. Tous ces éléments contribuent effectivement au rayonnement et à la dynamique de nos filières santé. Je remercie tous les acteurs, publics et privés, parce que l'on a vraiment cette ambition d'avoir cet écosystème à l'échelle européenne qui fait rayonner Nantes. »

M. Affilé : « Merci, Franckie. Anaïs Besse-Renard. »

M^{me} Besse-Renard : « Merci, Monsieur le Vice-président, collègues. Je m'exprime à la place de mon camarade Matthieu Declercq, qui travaille aujourd'hui. Cette délibération affirme que Nantes Métropole fait de la santé globale une priorité. Cependant, la stratégie retenue ne passe pas par un renforcement des structures de soins publiques ou de la recherche fondamentale académique, mais par le soutien au secteur privé. La santé n'est pas traitée comme un droit ou un service public fondamental, mais comme une filière économique : c'est une faute majeure.

Les infrastructures publiques, le nouveau CHU, la faculté de santé, sont utilisées sur notre territoire comme des produits d'appel pour attirer les entreprises de biotechnologie. Valneva, gloire nantaise pendant la période Covid, décide d'abandonner son site pour des raisons de rentabilité et de restructuration interne : " consolider ses activités ", dans le jargon capitaliste. Au lieu de laisser l'entreprise assumer le coût de son départ, la Métropole injecte l'argent du contribuable pour acheter une parcelle de un hectare et un bâtiment de 4 000 m². Le bâtiment est qualifié de techniquement aménagé et directement opérationnel. En achetant ce site, la collectivité offre donc une porte de sortie financière idéale à Valneva, tout en préparant le terrain pour de futures entreprises privées qui n'auront pas à assumer le coût d'une construction neuve. À terme, le site pourra être, je cite, " *cédé au bénéfice d'un opérateur spécialisé* ". La Métropole prend le risque financier d'acheter et de maintenir le site à court terme, pour ensuite le restituer au secteur privé une fois le marché sécurisé.

Ce projet de délibération est l'illustration parfaite du modèle économique où le contribuable assume les risques financiers tandis que le privé capte la valeur. Lorsque Valneva réussit, ses actionnaires empochent les profits. Lorsque Valneva réorganise ses activités et s'en va, c'est la collectivité qui intervient en portage foncier pour éviter le démantèlement. Le départ de Valneva démontre la volatilité de ces entreprises géantes, très dépendantes des cours de bourse et des opportunités fiscales ou industrielles. Cet abandon brutal du territoire aurait pu inciter la Métropole à interroger sa stratégie de dépendance envers les firmes privées. L'attractivité économique a des limites. Au contraire, Nantes Métropole persiste et signe : la réponse

à la défection d'une multinationale est de vouloir recréer exactement les mêmes conditions pour plusieurs entreprises biotech en étendant le bioparc Laënnec. La Métropole refuse de voir que le modèle du continuum " soins, recherche, formation et innovation " fonctionne à sens unique. Le public forme les cerveaux et finance la recherche, et le privé s'en empare et part ailleurs lorsque sa stratégie financière l'exige.

Cette délibération illustre une politique où l'argent public sert de bouclier financier aux entreprises privées de la santé. L'échec de l'ancrage local de Valneva n'amène aucune remise en question, mais débouche sur une surenchère de soutien public au secteur marchand sous couvert de " stratégie économique ". Chère Assemblée, est-ce vraiment le rôle de notre collectivité ? »

Une personne applaudit.

M. Affilé : « Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Matthieu Annereau. »

M. Annereau : « Merci, chers collègues. Il est vrai que l'annonce du départ de Valneva en novembre 2025 de notre territoire, pour des raisons de reconcentration de ses activités françaises à Lyon, a été un véritable choc et un symbole, certains ont pu l'évoquer. Toutefois, nous saluons et nous sommes en soutien de la stratégie de soutien à l'innovation en santé que vous avez déclinée, avec en effet ces deux pôles majeurs autour de l'Île de Nantes, et donc le dispositif d'Archipel S, qui permet de réserver du foncier en soutien aux professionnels sur la recherche, la formation et les soins. Il y a aussi la partie herblinoise sur le site de Laënnec, avec ce projet de bioparc. Vous l'avez rappelé, ce sont 100 000 m² au total, 10 000 m² pour cette parcelle appartenant précédemment à Valneva, pour soutenir l'implantation de biotechs autour du CHU Nord-Laënnec, de l'Institut de cancérologie de l'Ouest, l'ICO, et également des cyclotrons. Cette stratégie, pour nous, est la bonne. Elle est innovante. Nous sommes heureux que la Métropole se dote d'une stratégie claire et nette de soutien à l'innovation en santé. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Marlène Collineau. »

M^{me} Collineau : « Merci. Bonjour à toutes et tous. Je veux simplement préciser quelques points, puisqu'en effet, on revenait sur le fait qu'Archipel S se composait à la fois de l'immeuble dont nous discutons actuellement, pour lequel nous souhaitons délibérer afin de l'acquérir, y compris de manière transitoire – cela a été très bien expliqué par Anthony Descloziers –, et de l'immeuble Gina. Quand on parle d'innovation en santé, il est intéressant de préciser que l'on vient parler de l'ensemble de l'innovation, car c'est à la fois l'innovation économique, mais aussi l'innovation sociale. Il y a aussi la manière dont on vient faire se croiser sur de mêmes sites des entreprises, mais aussi des associations et un certain nombre d'équipements publics et de services publics qui ont vocation à travailler ensemble. C'est aussi cela qui est recherché dans le travail autour de cet écosystème santé. J'en veux pour preuve, par exemple à Gina – et je vais les citer –, le fait que la Ville de Nantes implante dans ce lieu la Maison des enfants, ce futur service public spécialisé sur les questions de la santé mentale des 6-11 ans, mais aussi que l'association l'APAJH, qui accompagne les enfants en situation de handicap, a fait le choix de venir planter également de nouveaux bureaux dans cet immeuble Gina. Il y a donc vraiment des acteurs très différents, et je pense que c'est utile de le comprendre. C'est une vision de la santé globale, Franckie Trichet l'exprimait très bien, qui permet de la promotion de la santé, de la prévention, des soins, de la recherche et de l'innovation, et de venir tirer ce fil d'une métropole en pleine santé. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Anthony Descloziers. »

M. Descloziers : « Merci pour vos interventions. Comme le disait Marlène Collineau à l'instant, nous avons Gina. Nous aurons aussi Rosa dans les prochaines années, je crois que c'est prévu pour 2029. Cela démontre à quel point l'investissement et l'ambition de la Métropole sur ces sujets de santé sont extrêmement concrets.

Merci, Matthieu Annereau, pour les encouragements sur le fait d'avoir une stratégie claire et nette sur le sujet de l'innovation. Cette stratégie n'est d'ailleurs pas récente, puisque cela fait déjà de nombreuses années que nous la portons, comme nous portons d'ailleurs d'autres stratégies d'innovation sur le territoire. Je pense à la question du réemploi. Je pense aussi à la question de l'économie maritime décarbonée et du numérique, bien entendu. Vous le voyez, la logique c'est que la puissance publique, par le biais de la Métropole, vienne accompagner les entreprises émergentes pour pouvoir créer un écosystème solide qui permette de créer de la valeur et de créer de l'emploi. C'est bien dans cela que nous sommes.

Pour réagir à l'intervention d'Anaïs Besse-Renard, d'abord, je voulais préciser que nous achetons le bâtiment à son juste prix, donc il n'y a pas de volonté de faire un don quelconque à Valneva, évidemment. De toute façon, tout cela est réglementé. On peut évidemment regretter que Valneva ne soit plus présent sur le territoire, mais si nous avons fait le choix d'acheter ce bâtiment, c'est précisément pour éviter qu'il ne soit vendu à un tiers, à un opérateur ou à un investisseur qui transformerait son orientation vers un tout autre sujet. Étant donné notre ambition d'avoir ici un bioparc, il nous a semblé nécessaire d'intervenir avec ambition sur le sujet.

Enfin, l'objectif est bien pour nous de pouvoir accompagner la recherche académique, mais on accompagne déjà très fortement la recherche académique publique à travers Campus Nantes. On met d'ailleurs beaucoup d'argent, et si ma mémoire est bonne, on est dans les métropoles qui accompagnent le plus la recherche académique. Je crois que les choses sont plutôt claires sur la volonté de la Métropole d'accompagner l'innovation dans toute sa chaîne pour créer des écosystèmes qui créent de la valeur, tout en accompagnant évidemment la recherche académique publique, ce que l'on fait avec motivation et ambition. Merci à tous. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

19 – INDRE - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN QUAI D'EMBARQUEMENT ET D'UN BATIMENT INDUSTRIEL SUR LE SITE NAVAL GROUP DE NANTES-INDRET - DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLUM - BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE
--

M^{me} la Présidente : « Anthony Descloziers, délibération n° 19. »

M. Descloziers : « On a parlé de start-up juste avant, mais je vais vous parler d'une très grosse start-up, qui est sans doute notre industrie la plus importante en nombre d'emplois sur la Métropole de Nantes, puisqu'il s'agit de Naval Group et de ses 1 600 salariés, avec leurs familles qui les accompagnent.

Peut-être faut-il d'abord rappeler le contexte d'une procédure de déclaration de projet qui emporte la mise en compatibilité du PLUm, qui a été décidée lors du Conseil métropolitain de décembre 2025, puisqu'à cette occasion-là, nous avons présenté les objectifs poursuivis par la procédure, ainsi que les modalités de la concertation préalable dans le cadre des autorisations environnementales nécessaires pour le projet de Naval Group. C'est donc une demande de l'entreprise que de mettre en conformité le PLUm pour pouvoir permettre la mise en œuvre de son projet, projet qui est rendu nécessaire par la commande de l'État de réaliser un nouveau porte-avions et des sous-marins de nouvelle génération pour la Marine nationale, en remplacement des actuels. Je précise bien qu'il ne s'agit pas de sous-marins et de porte-avions complémentaires, mais de remplacement de ces bâtiments-là, à échéance 2036-2038.

Pour pouvoir mettre en œuvre son projet, l'entreprise Naval Group a engagé une réorganisation de son site historique sur le secteur d'Indret, sur la commune d'Indre, pour pouvoir produire les modules de chaufferie et d'appareils propulsifs, ce qu'elle fait déjà. Pour pouvoir mettre en œuvre ce projet, l'entreprise a besoin de construire une station de pompage en remplacement des deux stations déjà présentes et d'aménager un quai d'embarquement. Pour pouvoir réaliser cela – j'essaie d'être le plus pédagogique possible –, il faut mettre en compatibilité le PLUm et donc faire une déclaration de projet.

La mise en compatibilité du PLUm porte sur deux points. Premièrement, la réduction du périmètre de l'espace boisé classé existant, rendue nécessaire par la suppression d'entre zéro et deux arbres. L'entreprise est en train de travailler sur ce sujet. Deuxièmement, un changement de zonage pour intégrer l'emprise du futur quai d'embarquement, de NE, " naturelle ", à UEI, " économique et industrielle ". L'objectif est d'intégrer la voie d'eau sous le quai dans ce zonage, puisque de ce futur quai seront ensuite envoyés les modules de chaufferie et d'appareils propulsifs vers Saint-Nazaire, où seront ensuite assemblés tous ces éléments.

Le Conseil métropolitain a donc approuvé les objectifs de la procédure. Il y a eu cette procédure sur le volet environnemental, et l'entreprise Naval Group avait en parallèle une autre procédure. Elle s'est déroulée du 1^{er} avril 2026 au mercredi 15 avril 2026 inclus. Des avis au public ont été émis. Un exposé des motifs a été prévu et mis à disposition du public en mairie d'Indre, au siège de la Métropole et au pôle de proximité Loire-Chézine sur toute la durée de la concertation. Un registre papier a également été mis à disposition en mairie d'Indre et au siège de Nantes Métropole, tout comme un registre dématérialisé, bien entendu. Le dossier

présenté a fait l'objet de 141 observations : 134 dématérialisées, 7 sur registres papier. Un tiers de ces contributions ont exprimé un avis favorable, sur des enjeux de souveraineté nationale, de préservation de l'intégrité du territoire, de sécurité des citoyens, et de soutien à l'industrie et aux emplois locaux. Les deux tiers des contributions ont exprimé un avis défavorable sur des sujets liés à la concertation elle-même, à la contestation de l'intérêt général, au sujet de l'atteinte à des espaces naturels, sur la cohérence du projet avec le PADD du PLUm, et aussi sur quelques conséquences sur les éléments patrimoniaux, notamment la Forerie-Chapelle.

Vous avez en annexe l'ensemble du bilan de cette concertation et de la synthèse des observations qui sont formulées. Il s'agit d'approuver ce bilan de la concertation. Ensuite, il y aura d'autres étapes : un avis des autorités environnementales, puis une enquête publique début 2027, avant déclaration de projet au milieu de l'année 2027, dans à peu près un an. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Simon Citeau. »

M. Citeau : « Madame la Présidente, chers collègues, cher Anthony. Je le redis en préambule, nous constatons que les impacts environnementaux locaux du projet restent très limités et nous remercions celles et ceux qui y ont travaillé. Cela signifie donc que les motivations de notre vote se concentreront sur l'opportunité de la construction d'un porte-avions et sur l'opportunité de prendre part, sur notre territoire, à la stratégie de réarmement d'Emmanuel Macron.

Sur ce sujet particulièrement complexe, les membres du groupe Gauche citoyenne et écologiste se rassemblent autour d'un socle commun et autour de valeurs communes. Nous partageons une très grande préoccupation devant l'évolution géopolitique du monde. Ce contexte conduit de plus en plus d'États, dont la France, à consacrer toujours plus de ressources financières, toujours plus de ressources naturelles et minières, toujours plus de moyens humains, toujours plus d'expertise technique au développement de l'armement. Dans le même temps, la planète, l'Europe, la France souffrent de plus en plus intensément des effets du dérèglement climatique. À notre sens, l'urgence absolue et vitale devrait être de mobiliser toutes ces ressources pour que notre pays reste habitable, et ainsi faire face aux enjeux liés à l'écologie, à la santé, à la solidarité et à l'éducation. Nous parlons, je le rappelle, de dizaines de milliards d'euros pour le seul remplacement d'un porte-avions, et donc d'une capacité de transformation de l'économie et de la société absolument colossale.

La situation géopolitique plus qu'incertaine, avec l'évolution de la doctrine étatsunienne, mais également avec la multiplication des infractions au droit international et l'évolution très rapide des modes de faire la guerre et des technologies d'armement, tout cela nous questionne. Faut-il appliquer un principe de précaution en ne produisant pas d'armement ? Faut-il appliquer un principe de précaution, justement en préservant, voire en développant la souveraineté nationale et/ou européenne sur notre matériel de défense ? Faut-il utiliser les mêmes outils que ceux utilisés par le passé ? Nous déplorons que les débats sur les enjeux de la stratégie militaire n'aient pas pu avoir lieu à l'Assemblée nationale, notamment en raison de l'usage du 49-3 par le gouvernement au moment du vote du budget. Cependant, nous sommes aussi conscients que ce n'est pas un débat que l'on pourra trancher en Conseil métropolitain.

Ces points d'analyse partagés et ces nuances de positionnement conduiront donc les membres de notre groupe à s'abstenir. Je vous remercie. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. Erika Cadersah. »

M^{me} Cadersah : « Le 18 mars dernier, à Indret, le chef de l'État a commandé, par le fait du prince, un porte-avions à plus de 10 milliards d'euros et a engagé 36 milliards de rallonges militaires, quand, dans le même souffle, il annonce 6 milliards de coupes dans l'hôpital et l'école, et impose à notre Métropole de réviser son PLUm en urgence. Voilà la logique que nous contestons.

On a d'abord organisé la pénurie de l'estuaire – budgets fragilisés, autonomie fiscale supprimée, charges transférées sans compensation –, et l'on vient aujourd'hui nous présenter la guerre comme la solution aux moyens que l'on a retirés à la vie des habitants. La pénurie n'est jamais pour les canons, elle est toujours pour les communs. Que l'on ne nous dise pas qu'il s'agit là d'un simple dossier technique. Réduire un espace boisé classé est un choix politique. Modifier le zonage de notre plan d'urbanisme est un choix politique. Engager une déclaration d'intérêt général est un choix politique. Car ce n'est pas Naval Group qui s'adapte à

nos règles, c'est notre Métropole que l'on somme d'adapter ses règles à l'industrie de l'armement. Ce renversement-là, nous le refusons.

On ne chiffre même pas le coût environnemental de ce réarmement. Depuis Kyoto, les émissions militaires demeurent exemptées de toute déclaration obligatoire. La guerre détruit deux fois, les peuples et le vivant, et elle le fait dans le silence des comptes. Ce silence a pourtant un prix que nous nous étions engagés à ne plus payer. Notre Métropole s'est dotée d'une trajectoire de sobriété foncière dans l'esprit de l'objectif zéro artificialisation nette fixé par la loi Climat et Résilience. Nous avons promis de protéger la Loire, de lutter contre l'artificialisation, de défendre la biodiversité, d'agir pour la paix et la coopération internationale. Comment justifions-nous alors de rogner aujourd'hui un espace boisé classé et le bord d'un fleuve pour un programme militaire décidé ailleurs ? Soit ces engagements valent pour tous les projets, soit ils ne valent pour aucun. On ne peut pas opposer la règle écologique aux habitants, à l'exception des canons. Ce vivant, ici, porte un nom : Loire, ce fleuve dont nous dépendons chaque jour, que les chercheurs de l'Institut d'études avancées de Nantes travaillent à reconnaître comme sujet de droit, avec ses gardiens et son écosystème, son bassin et ses affluents. Défendre la Loire, c'est défendre l'habitat commun qui ne connaît pas de frontières, celui des rivières et des peuples, d'ici jusqu'à toutes les terres.

Nous le disons avec gravité et sans détour : la question de l'emploi est réelle. 2 000 femmes et hommes vivent de ce site, et leur savoir-faire industriel est une richesse, pas une variable d'ajustement. Précisément parce que nous respectons ces travailleurs, nous refusons qu'on leur présente le réarmement comme leur unique horizon. Ce que nous demandons, c'est un débat public sur l'avenir industriel de l'estuaire, sur la planification d'une reconversion qui sécurise les compétences et les emplois dans les productions utiles à la transition écologique et aux besoins civils. Défendre les ouvriers de Naval Group, ce n'est pas les enchaîner à la guerre, c'est leur garantir un avenir qui ne dépendra pas du prochain conflit.

Ce combat, nous ne le menons pas seuls. Nous saluons les dockers de Gênes, de Marseille et du Havre qui refusent de charger les armes, les associations de défense de la nature, le mouvement syndical anglais et tous ceux que nous avons rencontrés le week-end dernier au meeting Stop the War à Londres, où notre groupe est allé porter cette conviction anti-guerre. Nous saluons surtout les syndicats des travailleurs de Naval Group et de Saint-Nazaire qui, en majorité, ont le courage de regarder au-delà des prétendus intérêts nationaux pour défendre le droit à la vie de tous. À l'heure où nous évoquons la modification du PLUm en faveur de Naval Group, le groupe Insoumis et citoyens se rangera du côté de ses convictions, celles de la paix, du droit des peuples, de la nature et du fleuve, car notre Métropole n'a pas à servir de variable d'ajustement d'une marche à la guerre décidée ailleurs.

Madame la Présidente, la Métropole entend-elle affirmer un positionnement politique clair contre cette marche à la guerre et refuser que l'aménagement de notre territoire, à commencer par toute modification du PLUm, serve à présenter le réarmement comme l'unique horizon de développement et d'emploi, là où l'on a sciemment asséché les moyens de la vie quotidienne des habitants ? Au nom de quel intérêt général local précis la Métropole accepte-t-elle de déroger à ses propres engagements de sobriété foncière et de protection de la Loire pour ce projet, alors qu'elle les a opposés par ailleurs aux habitants ? Luttons pour le droit à la vie dans notre habitat commun. Il commence ici, avec la Loire, et avec le projet d'une internationale des rivières et de la nature. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Robin Salecroix. »

M. Salecroix : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, le dossier qui nous est présenté aujourd'hui concerne donc l'avenir du site Naval Group d'Indret et les aménagements nécessaires à son évolution, comme le Vice-président l'a présenté à l'instant. Je souhaite d'abord rappeler la position constante des élus communistes sur les questions de défense. Nous refusons la logique de surenchère militaire qui s'installe aujourd'hui à l'échelle internationale. Nous contestons la fuite en avant dans les dépenses d'armement, alimentée par les tensions géopolitiques et parfois instrumentalisée pour justifier des choix budgétaires qui se font au détriment des besoins sociaux, écologiques et démocratiques du pays. Nous nous opposons également aux orientations du gouvernement en matière de défense lorsqu'elles participent à cette logique de militarisation croissante, sans véritable débat démocratique sur les finalités poursuivies, et sans vision cohérente de sécurité collective fondée sur la coopération entre les peuples.

Pour autant, cette opposition ne saurait être confondue avec un désarmement unilatéral ou avec l'abandon de toute capacité nationale de défense. Les communistes, vous le savez, sont attachés à la souveraineté de la France et à sa capacité à maîtriser ses outils industriels, technologiques et stratégiques. Cela suppose de préserver et de développer des savoir-faire industriels d'excellence, des emplois qualifiés, des infrastructures adaptées.

C'est dans cet esprit que nous abordons l'avenir du site d'Indret. Réduire ce débat à la seule question du futur porte-avions serait une erreur. Les investissements envisagés concernent plus largement l'adaptation de nos infrastructures industrielles aux évolutions de la flotte française, à la maintenance et à la modernisation des équipements existants, à la poursuite des programmes liés à la propulsion navale, aux sous-marins et aux capacités qui participent aujourd'hui à la stratégie de dissuasion nationale. Il concerne également plusieurs milliers d'emplois directs et indirects sur notre territoire, des compétences rares, des filières industrielles structurantes et l'avenir de toute une partie de l'économie locale. Notre responsabilité est donc d'aborder ce dossier avec lucidité et sans caricature aucune. Oui, nous combattons la logique de course aux armements. Oui, nous contestons les orientations gouvernementales qui privilégient trop souvent la puissance militaire au détriment du renforcement de la voix singulière de la France dans le concert des nations. Mais oui, également, nous considérons qu'une nation souveraine doit conserver la maîtrise de ses capacités industrielles stratégiques et que notre territoire doit accompagner les investissements nécessaires à leur maintien et à leur modernisation.

C'est pourquoi nous soutenons la poursuite de cette démarche de concertation et les adaptations d'infrastructures qu'elle implique, tout en réaffirmant avec force notre exigence d'un débat national sur les choix de défense de notre pays et sur la place que nous voulons donner à la paix, à la coopération internationale et à la sécurité collective dans le monde d'aujourd'hui et de demain. Je vous remercie de votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Axel Casenave. »

M. Casenave : « Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Vice-président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, c'est avec enthousiasme que j'interviens sur cette délibération. Couëron, Indre, Nantes, comme tant d'autres communes, nous partageons une histoire commune autour des industries qui se sont implantées sur nos territoires au fil des siècles. Loin d'être un héritage figé, la présence industrielle est un atout vivant, un levier de rayonnement pour notre industrie locale. Nous partageons aussi une identité commune forgée autour de la Loire, qui est un atout majeur pour notre territoire et qu'il nous faut regarder comme une opportunité, et non comme un obstacle. Nous sommes fiers d'avoir sur notre territoire ce fleuron industriel qu'est Naval Group. C'est un pourvoyeur d'emplois, un moteur pour le développement économique local et un défenseur du savoir-faire français au-delà de nos frontières. Plus largement, l'industrie navale et de défense a toujours joué un rôle indispensable dans l'organisation de nos forces militaires. La France est dotée de l'une des plus puissantes flottes navales du monde, et cet héritage mérite d'être valorisé, mais surtout accompagné dans ses évolutions pour rester à la hauteur des enjeux modernes.

Ces enjeux, le contexte international nous les rappelle chaque jour. La montée des tensions internationales, la multiplication des conflits, le récent blocage du détroit d'Ormuz : tout cela nous rappelle combien la capacité de projection de la France, avec son groupe aéronaval, est intimement liée à la présence d'un porte-avions dans sa flotte. Nous avons la chance de disposer des meilleures technologies au monde en la matière. Le PANG, ce futur porte-avions nouvelle génération, est une nécessité stratégique pour que la France puisse continuer à peser sur tous les théâtres d'opération, pour défendre ses intérêts comme ceux de ses alliés partout dans le monde. Savoir que l'une des entreprises de notre territoire y participe doit être pour nous une fierté supplémentaire.

Je souhaite adresser mon soutien et ma reconnaissance à l'ensemble de nos militaires – marins, soldats de l'Armée de Terre, soldats de l'Armée de l'Air et de l'Espace – pour leur engagement quotidien au service de notre pays et des Français. Je veux enfin souhaiter à chaque marin un très bel anniversaire à l'occasion des 400 ans de la Marine nationale. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Foulques Chombart de Lauwe. »

M. Chombart de Lauwe : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, nous examinons aujourd'hui le bilan de la concertation préalable pour la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain pour l'évolution du site Naval Group d'Indret. Le groupe de la droite et du centre votera naturellement cette délibération, et nous en sommes fiers, parce que nous considérons que ce projet contribue à un intérêt général évident.

Le site d'Indret est un des sites industriels les plus stratégiques de notre Métropole. Il participe, vous le savez tous, à une filière d'excellence qui dépasse largement Indret, mais prend l'ensemble de l'estuaire, entre Nantes et Saint-Nazaire et au-delà, et qui fait la réputation de notre territoire. Les investissements envisagés vont permettre à Naval Group d'assurer effectivement la production d'équipements essentiels pour le futur

porte-avions ainsi que les sous-marins de nouvelle génération. Pour cela, il faut des adaptations logistiques et industrielles, et donc une nouvelle procédure d'urbanisme. Nous soutenons pleinement cette ambition. Dans une période où l'on nous parle beaucoup de réindustrialisation, de souveraineté, d'indépendance stratégique, il nous semble paradoxal de freiner, quel que soit le bord politique, un projet qui contribue précisément à ces objectifs, et notamment en matière d'emploi.

Nous avons aussi entendu les observations exprimées pendant la concertation sur la dimension environnementale, par exemple, ou patrimoniale du projet. Elles devront recevoir toutes les réponses nécessaires dans la poursuite de la procédure. Néanmoins, nous constatons qu'une partie importante des contributions sont favorables et ont rappelé ces enjeux d'emploi, de compétences, d'attractivité économique et de souveraineté nationale, qui sont au cœur de ce dossier.

Au fond, il nous semble que le débat qui nous est proposé aujourd'hui dépasse largement la seule question d'un quai d'embarquement ou d'une station de pompage. Il nous est posé une question simple : est-ce que nous voulons continuer à accueillir sur notre territoire des activités industrielles stratégiques, créatrices d'emplois qualifiés et moins qualifiés, et qui contribuent au réarmement du pays face à des menaces croissantes ? Pour notre groupe, la réponse est clairement "oui". Oui à une métropole qui produit, une métropole qui innove, qui conserve ses savoir-faire industriels et qui contribue à l'effort de souveraineté de notre pays.

Et permettez-moi cette remarque : nous entendons souvent ici des appels à la réindustrialisation, à la souveraineté économique ou à la relocalisation de nos productions, mais lorsque des projets industriels concrets comme celui-ci se présentent, ils se heurtent trop souvent à une succession de réticences, d'hésitations ou de positions dogmatiques. À force de soutenir l'industrie uniquement en théorie et de la contester dans la pratique, on va finir par affaiblir les conditions mêmes de notre prospérité économique régionale et métropolitaine, mais aussi de notre souveraineté nationale. Le site d'Indret fait partie de l'histoire industrielle et ouvrière de l'estuaire depuis des générations. Il participe aujourd'hui à un des grands programmes industriels et stratégiques de la France, et cela devrait être une fierté pour l'ensemble de cette assemblée. Dans un monde de plus en plus instable, où les démocraties doivent être capables de défendre leur indépendance et leurs intérêts, soyons fiers que notre territoire contribue à cet effort national. C'est pourquoi nous approuvons ce bilan de concertation et soutenons pleinement la poursuite de cette procédure. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Marlène Collineau. »

M^{me} Collineau : « Merci. Je crois d'abord qu'il faut commencer par dire que quiconque écouterait les arguments des uns et des autres avec désintérêt aurait tort, puisque ce que dit aussi l'échange que l'on a ce matin, c'est que l'on a besoin de parler des questions de défense. Sur la délibération qui nous concerne, je voulais partager trois éléments, trois volets.

D'abord, je crois qu'il est nécessaire et urgent que le dossier devienne d'intérêt national, d'intérêt général, y compris avec les outils de discussion préalable, d'enquête publique, qui sont à cette mesure. Je le dis, puisque je crois que ce que nous apprend aussi la concertation préalable, ce sont les limites que pose en réalité l'angle qui serait uniquement local de la discussion, au vu de ce que sont les réponses qui ont été enregistrées, avec en effet un certain nombre de sujets qui peuvent toucher directement notre territoire et notre collectivité, mais aussi des sujets qui sont, comme l'est la discussion ce matin, bien au-delà des simples questionnements locaux. Pour cela, il faut en effet que nous ayons un dossier qui soit déclaré d'intérêt général et qui soit pris à la mesure de ce qu'il est.

Deuxième élément, la question de ce que j'appelle "l'enjeu du compromis social et environnemental". Oui, la Loire est un patrimoine vivant. Je crois que toutes et tous, on y tient énormément et que l'on souhaite pouvoir le protéger. Mais la Loire est aussi, en réalité depuis extrêmement longtemps, depuis que l'industrie est présente, un levier majeur d'industrie, et on doit pouvoir le permettre. Dans ce cadre-là, il faut évidemment que nous puissions à la fois protéger, préserver, mais aussi faire en sorte que les fleuves – la Loire pour ce qui nous concerne, mais les fleuves en général – puissent continuer à être des lieux qui accueillent effectivement un certain nombre de productions industrielles.

Troisième élément, et je reviens sur mon introduction : je crois vraiment que le lieu du débat sur la politique de défense que nous voulons doit être ces mois qui précèdent l'élection présidentielle. C'est un sujet qui est trop souvent tu. Je crois que l'échange de ce matin dit aussi cela. On est autour d'une politique de défense qui a été trop souvent cachée, trop souvent concentrée dans les mains de la présidence de la République, quel qu'ait été le président qui a occupé cette place, avec aujourd'hui un choix fait de mettre des budgets extrêmement importants sur les sujets de défense. En effet, de 2017 à 2030, le budget sera passé de 35 milliards à 70 milliards annuels, sans qu'il n'y ait finalement de discussion politique publique autour de ce

sujet. Je crois que l'on doit pouvoir trouver, à l'endroit de l'élection présidentielle, une discussion autour de cela. Par exemple, on doit pouvoir dire que la construction navale de la défense doit être nationalisée et qu'il n'est pas normal qu'il y ait des profits qui puissent être faits par des investisseurs sur des questions aussi stratégiques.

J'en finirai là. Il me semble qu'approuver le bilan de concertation préalable et la mise en compatibilité du PLUm n'est pas incompatible avec les trois éléments, les trois volets que je viens de présenter. À ce titre, évidemment, je soutiendrai la délibération. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Sarah El Haïry. »

M^{me} El Haïry : « Merci beaucoup, Madame la Présidente. Mes chers collègues, c'est vrai que les débats autour de cette délibération montrent bien qu'au-delà du projet industriel, c'est aussi un projet de souveraineté. Bien sûr qu'il y a des visions et qu'il y a parfois des oppositions. Dans un monde où les équilibres géopolitiques se fragilisent, où les tensions internationales se multiplient, une nation qui renoncerait à sa capacité de se défendre se retrouverait en réalité progressivement sans sa liberté, ou en tout cas sans sa liberté de décision.

Posséder un groupe aéronaval autour d'un porte-avions à propulsion nucléaire n'a pas vocation à faire la guerre, c'est peut-être cela que je souhaitais rappeler à nos collègues. La doctrine française a toujours été la même, elle a toujours été très claire : la France ne fait pas la guerre pour conquérir. Elle dispose d'une capacité militaire crédible pour défendre nos intérêts vitaux, défendre nos valeurs, protéger nos ressortissants, honorer des engagements internationaux, et bien sûr, peser dans les efforts diplomatiques en faveur de la paix. C'est comme ça qu'a été bâtie notre doctrine. La force n'est pas à opposer à la diplomatie. La force donne parfois les moyens d'être entendu, et d'être entendu plus fortement. Le porte-avions est donc un outil de souveraineté, un outil de décision, un outil de projection aussi, qui permet justement d'éviter que d'autres décident à notre place.

Notre département, il faut le dire, a vu progressivement disparaître toute présence militaire. Avec la dissolution du 22^e bataillon d'infanterie de marine et le départ de la dernière unité en 2010, c'est une page de l'histoire militaire nantaise qui, en réalité, s'est tournée. Aujourd'hui, le seul lien entre notre territoire et nos armées passe largement par son industrie et son industrie de défense. La loi de programmation militaire, qui va d'ailleurs dans ce sens, est une bonne chose dans ce monde qui se fragmente. À Indret, bien sûr, ce sont des ingénieurs, des techniciens, des ouvriers qui sont de haute qualification et qui contribuent chaque jour à la sécurité de notre pays.

Je voulais simplement dire un dernier mot, Madame la Présidente. Le nom, c'est quoi ? C'est " France Libre ". Ce n'est pas seulement le nom d'un navire, je pense que c'est aussi un héritage, celui des femmes et des hommes qui, à des moments extrêmement décisifs de notre histoire, ont refusé la résignation et ont choisi la liberté. C'est aussi la promesse que nous avons à transmettre aux prochaines générations, aux plus jeunes, parce que oui, un pays libre, c'est un pays souverain, c'est un pays capable de défendre ses valeurs. C'est pourquoi, comme l'a rappelé mon collègue Foulques, et un certain nombre de collègues, nous soutenons pleinement cette délibération. Je vous remercie. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. Anthony Berthelot. »

M. Berthelot : « Bonjour à toutes et à tous. Je suis heureux de vous entendre et de voir autant d'énergie déployée concernant Indret et Naval Group. J'aurais aimé, il y a quelque temps, avoir autant d'énergie pour soutenir l'activité d'ArcelorMittal, parce que quand on parle de souveraineté, l'acier est aussi un enjeu souverain.

Sur les sujets qui ont été abordés, plusieurs thématiques ont été exprimées. Je voulais revenir quand même sur les enjeux environnementaux, parce que j'entendais parler de la protection et de la défense de la Loire. Je tenais à dire que la commune d'Indre est la première et la seule à avoir signé le Manifeste de Loire, et qu'elle porte, dans tout l'aménagement de son territoire, un intérêt à ce fleuve. Comme beaucoup l'ont rappelé ici, la ville, l'urbanisation s'est faite autour de la Loire avec des industries, et on n'a pas mis la Loire sous cloche. C'est bien de penser la Loire dans un environnement humain, vivant, actif. Les aménagements proposés aujourd'hui par Naval Group sont bien regardés à l'aulne de tous ces sujets, et les autorités environnementales qui nous accompagnent, notamment étatiques, sont bien soucieuses avec nous, la Ville d'Indre et la Métropole, que tout se fasse dans le plus grand respect.

Concernant les deux stations de pompage qui ont été évoquées par Anthony Descloziers, la première a 50 ans et la deuxième a 80 ans. Elles ont un impact encore plus néfaste que celle qui est proposée à l'avenir. Elles puisent de l'eau dans certaines conditions de façon assez régulière et fréquente, alors que les prochaines sont faites pour être vraiment adaptées aux besoins et pouvoir rejeter l'eau dans de meilleures conditions que celles d'aujourd'hui.

Sur les deux arbres, j'entends parler de l'espace boisé classé : c'est moi-même qui ai demandé qu'il soit classé, afin qu'il soit protégé. Dans les négociations fructueuses que nous avons eues avec Naval Group, nous avons mis du temps pour arriver à minimiser les impacts sur le territoire de ces destructions d'arbres. On arrive à deux. On a d'autres projets métropolitains où l'on abat beaucoup plus d'arbres, parce que l'intérêt général du projet nécessite parfois de passer par là, et il y a des compensations. S'émouvoir à outrance sur ces deux arbres, qui sont les deux plus petits platanes de cet espace, je crois que c'est un peu décalé.

Enfin, sur la question environnementale, sur la végétation sur les berges liée aux pontons, c'est pareil, on rénove nos berges. J'ai des demandes sur mon territoire d'associations, que je retrouve aussi à lutter contre ce projet, qui me demandent de restaurer mes berges, alors qu'il y a l'Angélique des estuaires, alors qu'il y a le Scirpe triquètre, et que les restaurer aurait le même impact que ce qui va être fait aujourd'hui sur le quai de Naval Group. Je dis tout cela parce que la dimension environnementale est un faux-semblant. On l'a bien dit ici, on l'entend, beaucoup le disent : le sujet, c'est la militarisation. Il faut être honnête, c'est ce sujet-là qui est posé entre nous. Il est légitime, chacun a le droit de se positionner sur la vision qu'il a de la stratégie militaire de la France. Cependant, je crois qu'il ne faut pas déplacer ce sujet dans cette assemblée, en opposant en plus que "se militariser, c'est être contre la paix". On entend aussi ce côté manichéen : "Ceux qui sont pour seraient contre la paix, et ceux qui sont contre le projet seraient pour la paix". Je crois que personne dans cette assemblée n'est belligérant et n'a envie d'aller créer la guerre dans le monde entier.

Derrière se pose une question de souveraineté, c'est sûr, mais je crois que déplacer ce débat dans cette assemblée, c'est laisser croire que cette assemblée aurait la main sur les décisions. Je crois que c'est tromper nos citoyens. Je l'ai dit à plusieurs endroits, je l'ai dit dans mon conseil municipal, je l'ai dit dans plusieurs espaces : tenir ces propos, c'est mentir, parce que ce n'est pas ici que l'on va décider de la stratégie militaire française. En revanche, je partage ce qu'ont dit Marlène Collineau et d'autres : c'est bien un débat qui doit avoir lieu en France. Il y a des échéances électorales qui vont venir, et il me semble qu'il sera assez essentiel d'aborder ces sujets de souveraineté, quelle qu'elle soit, industrielle et de défense. Pour nous, habitants citoyens de la Métropole, il y aura aussi l'enquête publique, on pourra alerter. La concomitance des temps, l'élection présidentielle et l'enquête publique à venir, permettra peut-être, je l'espère, d'avoir un débat riche et respectueux des pensées de chacun.

Ce dont je peux témoigner, en tout cas, et contrairement à ce que La France Insoumise a dit, c'est que l'injection financière de l'État à Indret n'est pas liée qu'à ce porte-avions. Indret, c'est 400 ans d'histoire, 400 ans d'histoire au service de la Marine royale et ensuite de l'État. Ce n'est donc pas un projet financé actuellement pour faire vivre l'entreprise : cette entreprise sert l'État depuis 400 ans, de la fabrication de bateaux pour la Marine royale, de la création de machines à vapeur, à la propulsion nucléaire. C'est vraiment le fleuron industriel français en la matière. C'est une activité qui est à l'origine du développement économique d'un territoire bien plus large qu'Indre, cela a été dit par certains avant moi, qui a même participé à la naissance de la ville de mon voisin. La Montagne s'est créée en 1877 parce qu'à un moment, il fallait loger les ouvriers. C'est donc bien une histoire patrimoniale de notre territoire dont on parle.

Comme l'a dit Anthony, ce sont 2 000 salariés sur site. Ce n'est pas anodin, 2 000 salariés. 2 000 salariés qui sont fiers de leur savoir-faire, qui sont blessés, je le dis, par les propos assez durs qu'ils entendent sur cette question de belligérance, de faire la guerre. Si on enlève le porte-avions de cette entreprise, il n'y a plus d'activité dans l'entreprise, que l'on soit clair : 90 % de la commande de l'entreprise est faite par l'État. Si l'on ne fait pas de porte-avions et de sous-marins dans cette entreprise, il n'y a plus d'entreprise. Moi, en tant que maire d'Indre, je peux vous dire ce que c'est de ne plus avoir d'entreprise. J'en avais trois sur mon territoire, trois grosses entreprises. La première a fermé en 2006 : AZF Soferti, Total propriétaire. Cela a disparu, ils faisaient de l'engrais. La deuxième, c'est ArcelorMittal. ArcelorMittal, c'est aujourd'hui à peine 350 salariés. Un plan social a eu lieu... Pardon, un plan de sauvegarde de l'emploi. Les gens partent, mais on sauvegarde l'emploi, c'est assez étonnant comme expression. Cette entreprise a encore des difficultés de production et risque, à terme, je le crains, de suivre le même destin que Total sur le territoire. Il me reste Naval Group, aujourd'hui très active.

Lorsque j'entends tous ces messages de ceux qui sont contre ce projet d'activité, ce sont 2 000 emplois dont on parle, c'est une ville qui risque de mourir demain. Si je n'ai plus Naval Group sur mon territoire, avec Arcelor qui a disparu et AZF qui est parti par le passé, c'est un territoire qui meurt. Je crois qu'avec ma ville, ce ne sera pas seulement notre territoire qui va mourir, c'est beaucoup d'autres autour. Je pense qu'il faut que l'on ait tous conscience que cette question ne se rapporte pas seulement à la question militaire, par laquelle on veut amener le débat dans cette assemblée : c'est bien une activité économique, c'est bien des vies sur un territoire dont il est question. Je vous remercie. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. J'ai une demande de prise de parole d'Erika Cadarsah pour une deuxième, et donc courte, intervention. »

M^{me} Cadarsah : « Je voulais rappeler qu'ici, on se fait le relais des habitants et habitantes, qui quand même, dans la consultation, pour les deux tiers, ont eu des avis négatifs. Premièrement, à cause de l'opacité qu'il y a sur le projet de station de pompage, parce qu'ils n'ont pas pu consulter correctement le dossier, et à cause de l'opacité qu'il y a sur le projet de déplacement du parking. Là aussi, il y a des questions.

Ensuite, je tiens à rappeler que le porte-avions américain est coincé dans le détroit d'Ormuz, donc il faudrait aussi se poser la question de la pertinence d'avoir un porte-avions s'il doit rester coincé quelque part. On pense que c'est une technologie dépassée et que les prochaines guerres se joueront plutôt au niveau de l'espace. C'est donc un débat qu'il faut avoir.

Ce que je voulais rappeler aussi, parce qu'il ne faut pas le décorréliser, c'est qu'à chaque fois que l'industrie de l'armement progresse, c'est une prédation sur l'Afrique et sur ses ressources industrielles. À chaque fois, on fait comme si l'on ne savait pas et comme si l'on ne comprenait pas. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Anthony Berthelot. »

M. Berthelot : « Juste pour apporter quelques éclaircissements, parce que l'on parle d'opacité. Là, on en est à la concertation préalable. Il faut se remettre aussi dans le circuit des décisions : la concertation préalable, c'est la présentation, l'annonce qu'il va y avoir un projet sur ce site. Le lieu des analyses, de la démonstration, de la présentation des constructions et de tout ce qui va se faire arrivera au moment de l'enquête publique. Si déjà on n'est pas tous au bon endroit pour expliquer ce qui est attendu, le débat ne va pas s'enrichir.

Ensuite, en tant que Maire d'Indre, je pense que je suis aussi assez bien placé pour exprimer la voix des citoyens. Excusez-moi, mais je pense avoir été élu pour cela. Bien élu, en plus, à 65 %, je pense que c'est assez légitime comme expression. Ce que j'entends des habitants, ce n'est pas une mobilisation totale contre ce projet, c'est une mobilisation d'associations qui ne sont pas toutes de mon territoire, non pas seulement avec des habitants de mon territoire, qui viennent remplir des registres contre ce projet : 135 contre, je crois, sur le registre de Nantes Métropole, 35 ou 40 pour. Sur la ville d'Indre, on divise tout par trois. En gros, cela fait à peu près ça. Quand on sait la nature de ce projet, excusez-moi, mais je ne trouve pas que ce soit une mobilisation incroyable. Je ne veux pas être provocateur, mais lorsque j'entends ce sujet manifeste, je n'ai pas eu d'habitants de ma commune qui sont venus contredire tout ce qui se faisait.

Il y avait un deuxième point que je voulais aborder : le parking. Vous avez évoqué un parking. Le parking n'a rien à voir dans ce projet-là. Le parking est un projet de la Ville avec la Métropole, un aménagement d'urbanisation qui n'a rien à voir avec Naval Group. Vous voyez, en plus, vous mélangez les sujets. Comment peut-on avoir un débat respectueux, riche, concret, construit, si on n'est pas au bon endroit du calendrier et si on ne parle pas des bons sujets dans la bonne assemblée ? Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Ronan Dantec. »

M. Dantec : « Rapidement, parce qu'il y a au moins trois débats. Il y a un débat sur " est-ce que le porte-avions est aujourd'hui la bonne réponse en termes militaires dans un monde où, on le voit en Ukraine, les modes d'action des armées sont en train d'évoluer à une grande vitesse ? ". Ça, c'est un débat qui, je pense, n'est pas dans cette assemblée.

Je voudrais quand même dire que l'on parlait " climat " hier. Le climat se joue au niveau international. Il n'est pas possible d'avoir une dynamique de réduction des émissions de gaz à effet de serre si les états agresseurs mènent la danse et gagnent dans le monde. La défaite de la Russie en Ukraine est donc une nécessi-

té à la relance d'une dynamique de réduction des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial. C'est quelque chose que l'on ne dit pas assez : à quel point les états agresseurs aujourd'hui sont les mêmes qui bloquent les négociations internationales sur le climat, et que c'est lié. On a effectivement là un enjeu majeur.

Dernier point. Il y a évidemment un enjeu de développement économique de la Basse Loire, c'est évident, mais on ne peut pas raisonner, à mon avis, qu'au niveau d'Indret. C'est la construction à Saint-Nazaire du porte-avions, c'est les besoins humains que l'on va avoir sur cette construction, les besoins de logement que l'on va avoir sur cette construction. C'est, en parallèle, le numérique de défense, où Rennes est la place forte. Je pense qu'il va falloir absolument, dans ce monde où il y a de fait un réarmement inévitable après l'agression russe, raisonner, nous, ici à Nantes, au niveau économique, sur le renforcement des coopérations avec tous les territoires qui sont concernés par ce porte-avions et les autres techniques de défense, dont l'Ouest est effectivement le réceptacle. Je pense que l'on a à réfléchir une vraie stratégie sur la totalité des questions : la formation, le logement, et la coopération avec les autres grands territoires de défense. On peut aussi avoir beaucoup de sous-traitants qui vont être plutôt dans le coin de Lorient. Je pense que l'on a besoin d'avoir aujourd'hui une vraie stratégie globale sur ces questions de défense liées à nos territoires. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole au rapporteur. »

M. Descloziers : « Merci. Ce sera rapide, parce que le maire d'Indre a répondu à quasiment tous les sujets. Je crois que le débat que nous avons est passionnant et démontre à quel point il y a une insuffisance dans le débat au niveau national, qui fait que l'on en est aujourd'hui à devoir assumer ici, en Conseil métropolitain, l'étendue de ce débat et de ce sujet. Je pense cependant qu'il faut convenir ensemble que ce n'est pas le Conseil métropolitain qui va régler la question de la souveraineté et de la stratégie militaire de la France.

Je voudrais donc en revenir au local, si vous me permettez. Quand je parle de " local ", je ne parle pas uniquement de Nantes Métropole : comme vient de le dire Ronan Dantec, c'est en fait tout un sujet de bassin d'emploi, qui intègre aussi le bassin nazairien, pour lequel il y a des milliers d'emplois en jeu. Je pense qu'il est important de dézoomer et de voir à quel point, finalement, qu'on le veuille ou non, que l'on soit pour ou contre, ces commandes génèrent de l'emploi et donc de la visibilité. En l'occurrence, pour Naval Group, sans ces commandes, comme l'a dit Anthony Berthelot, c'est une entreprise qui se meurt. On sait à quel point des industries qui partent des territoires ont un effet très négatif : une industrie qui se meurt, c'est un territoire qui se meurt.

Je voulais rappeler d'abord le sujet de la procédure. C'est une entreprise privée qui demande une mise en compatibilité, et non une révision du PLUm. Attention, la nuance est très importante. Vous le verrez dans les prochains mois quand je viendrai vous parler de la révision du PLUm, ce n'est pas du tout le même sujet. Face à cette demande, la Métropole se doit de vérifier la bonne insertion du projet sur le territoire, tant sur des questions économiques que d'urbanisme et d'emploi.

Sur les sujets environnementaux, le maire d'Indre a tout dit. Je rajouterai deux points. Premièrement, il y a des normes et des procédures dans ce pays, et cela concerne notamment l'ERC, " éviter, réduire, compenser ". L'entreprise devra donc se soumettre, de la même manière que toutes les autres, au fait de devoir trouver des solutions s'il y a nécessité d'éviter, de réduire ou de compenser.

Deuxième point, j'ai entendu tout à l'heure qu'il y avait de l'artificialisation. C'est faux, il n'y a aucune artificialisation, puisque l'ensemble est déjà artificialisé. Il n'y a pas d'artificialisation en Loire.

Ensuite, sur le sujet de la Loire, que je connais bien, puisque j'ai eu la chance de piloter cette politique sur le précédent mandat, avec le Grand débat et ses 30 engagements, je voulais apporter une nuance. Justement, le Grand débat dit que l'on ne doit pas vivre à côté du fleuve, mais bien vivre avec le fleuve, avec la Loire, et parmi les engagements, il y a le sujet de l'industrie, il y a le sujet de la fluvialisation, notamment la fluvialisation de chantier, c'est-à-dire comment on utilise le fleuve à des fins logistiques ou pour apporter des matériaux. C'est aussi une stratégie de décarbonation, parce que si l'on utilise davantage le fleuve, on a moins de camions sur la route. Bien au contraire, ce sujet-là est donc pleinement connecté au fleuve.

Enfin, nous restons à l'écoute de l'ensemble des acteurs du territoire mobilisés. Je veux être rassurant sur le fait qu'il y a une concertation qui a eu lieu. Ensuite, il y aura une enquête publique, et c'est le jeu de la démocratie que cette enquête publique se déroule et que les décisions soient prises à cet égard dans un calendrier que j'ai déjà abordé tout à l'heure. Je trouve sain que les habitants puissent s'exprimer, et exprimer aussi leurs divergences.

Un mot sur l'aspect économique et sur le souhait de maintenir l'emploi industriel. Je l'ai dit tout à l'heure, Naval Group, ce sont 1 600 salariés. Ce sont des femmes et des hommes, et leurs familles, sur le territoire. Je voudrais dire aussi ce que représente cette commande de sous-marins et de porte-avions. Pour donner des éléments factuels, le porte-avions, c'est 8 800 emplois par an en France, avec un pic à 14 000. C'est 70 % des retombées sur les trois régions, dont la nôtre. Ce sont 800 entreprises partenaires. Sur Indre, cette commande générera 150 emplois créés par an jusqu'en 2030. Vous voyez donc – qu'on le veuille ou non, je le redis – que c'est quelque chose qui a un impact économique et en termes d'emploi qui est majeur. Voilà, chers collègues, ce que je voulais dire en complément des interventions des uns et des autres. Merci.

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

20 – ENGAGEMENTS LOIRE - NANTES : - PROJET LOIRE AU CŒUR - AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS QUAI DE LA FOSSE - TRAVAUX DE RENOVATION DES TROTTOIRS ET DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - SIGNATURE DU MARCHE - RENOVATION DU QUAI DE LA FOSSE - AJUSTEMENT DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE - LANCEMENT D'UNE PROCEDURE AVEC NEGOCIATION - TRAVAUX DE RESTAURATION DU QUAI DOUMERGUE - AJUSTEMENT DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE - LANCEMENT D'UNE CONSULTATION DE TRAVAUX

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 20, Laure Beslier. »

M^{me} Beslier : « Bonjour à tous. Madame la Présidente, chers collègues. La délibération porte sur Engagements Loire - Nantes. Trois points : le projet Loire au Cœur, la rénovation du quai de la Fosse, ainsi que le lancement d'une procédure avec négociation pour les travaux de restauration du quai Doumergue. Avant de vous faire cette présentation, je tenais déjà à remercier mon prédécesseur, Michel Lucas, qui s'est occupé de la direction de l'espace public avant moi, ainsi que tous les partenaires qui travaillent sur ces travaux et toutes les directions associées de la Métropole, dont celle qui conduit les projets, la direction de l'espace public.

Je vais commencer par le projet Loire au Cœur. On est sur les aménagements des espaces publics du quai de la Fosse, avec des travaux de rénovation des trottoirs et de l'éclairage public. Pour information, le 4 octobre 2024, le Conseil métropolitain a approuvé le programme relatif au projet d'aménagement des espaces publics sur le quai de la Fosse à Nantes. Pour rappel, l'opération s'inscrit dans le projet urbain Loire au Cœur, développé par l'agence TER à l'issue d'une procédure de dialogue compétitif en 2017 reliant la gare à la Loire. Il répond à l'enjeu majeur de la qualité et de la cohérence des espaces publics de la centralité métropolitaine, mis en avant dans les conclusions de la commission du débat " Nantes, la Loire et nous ".

Le programme de l'opération consiste à requalifier le quai de la Fosse, depuis le quai Ernest-Renaud jusqu'à la Maison de la Mer. Il accompagne les aménagements urbains en cours de transformation du pont Anne-de-Bretagne et des nouvelles lignes de tramway 6 et 7. La concertation préalable s'est déroulée du 7 au 31 mars 2025. Par délibération de ce Conseil, le 27 juin 2025, vous avez approuvé le bilan de la concertation préalable. Les études de maîtrise d'œuvre ont été menées par l'agence TER et sont en cours, en vue de démarrer les travaux de l'opération globale à partir de septembre 2027.

Par anticipation et pour limiter la gêne occasionnée aux riverains du secteur et à la circulation générale de l'agglomération, il convient de réaliser avant l'été 2027 les travaux de réfection des trottoirs nord du quai de la Fosse, ainsi que la réfection du réseau d'éclairage public, dans la continuité des travaux de développement des nouvelles lignes de tramway pilotée par la Semitan.

Le montant estimé de ces travaux est de 2,5 millions d'euros hors taxes, soit 3 millions d'euros TTC. Il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux de réfection du réseau d'éclairage et de la voirie. Les crédits correspondants sont forcément prévus au budget.

Je passe à la rénovation du quai de la Fosse, avec l'ajustement de l'enveloppe financière prévisionnelle. Le Conseil métropolitain avait approuvé le programme d'opération de réfection du quai de la Fosse et avait fixé une enveloppe prévisionnelle de l'opération à 11,5 millions d'euros TTC, avec un budget voté total de 12,5 millions d'euros TTC. Les études de maîtrise d'œuvre réalisées en 2025 et 2026 ont permis d'analyser finement la réfection de la structure, de l'estacade en béton et des ouvrages géotechniques à réaliser. L'interface entre le projet d'infrastructure et le projet d'aménagement des espaces publics a également été

retravaillée. Ces études plus fines ont conclu à un montant de travaux supérieur à celui qui avait été estimé lors des études de faisabilité de 2023. En outre, l'ouvrage exutoire de la Chézine, dont la partie terminale se situe dans la structure du quai, nécessite des travaux de réfection de sa fondation. Afin d'optimiser les interventions, ces travaux ont été intégrés au projet de réhabilitation du quai.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est alors portée à 15,9 millions d'euros TTC, avec un budget global de 17 290 000 euros TTC. Cette augmentation de l'opération est financée sans augmentation de budget, par transfert de crédits de l'opération n° 10299 relatives à l'aménagement des espaces publics du quai de la Fosse, à hauteur de 3,5 millions d'euros TTC, et par le budget eau pluviale, à hauteur de 1 290 000 euros TTC pour la réfection de l'exutoire de la Chézine.

Les travaux à réaliser nécessitent des méthodes et des techniques spécifiques, notamment le recours à des moyens nautiques, restreignant le nombre d'entreprises compétentes. Du fait de la complexité liée à la nature des travaux, à la méthodologie et aux modalités d'exécution, le recours à la négociation est nécessaire pour s'assurer d'avoir la meilleure offre financière et technique. Il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure avec négociation pour la désignation de l'entreprise de travaux. Les crédits correspondants sont forcément prévus.

Je vais passer aux travaux de restauration du quai Doumergue, avec un ajustement de l'enveloppe financière prévisionnelle. Par délibération du 30 septembre 2022, le Bureau métropolitain a approuvé le programme de l'opération de restauration du quai Doumergue à Nantes, fixé l'enveloppe financière prévisionnelle à 833 333,33 euros hors taxes, soit 1 million d'euros TTC, et autorisé le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre attribuée au bureau d'études ISL.

Le montant initial de l'enveloppe financière prévisionnelle du projet a été établi sur la base de l'étude d'avant-projet réalisée en 2019. De nouvelles études menées en 2024 prennent en compte les éléments suivants : dégradation progressive de l'état de la berge et effondrement partiel intervenu fin 2020, avec pour impact une fermeture du chemin bas, fort enjeu environnemental du site, et l'adaptation de la méthodologie d'intervention, mais aussi le contexte général d'augmentation des prix des marchés de travaux de cette nature depuis 4 ans.

En conséquence, il apparaît nécessaire d'augmenter l'enveloppe financière prévisionnelle pour la porter à 3,4 millions d'euros TTC, afin d'intervenir sur ce linéaire de berge – prioritaire, je vous le rappelle – et de poursuivre le reste de l'opération, c'est-à-dire finaliser des études de maîtrise d'œuvre et des dossiers réglementaires sur la base de la solution retenue, et également réaliser les travaux. Il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux. Les crédits correspondants sont également prévus au budget. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Valérie Oppelt. »

M^{me} Oppelt : « Merci, Madame la Présidente. Cette délibération nous demande d'approuver en un seul vote trois révisions budgétaires dans le cadre d'Engagements Loire. Chaque ajustement est présenté comme une nécessité technique, une contrainte imprévue, un aléa raisonnable. Mais quand les dérives s'accumulent sur les mêmes berges, dans le même Conseil, avec les mêmes justifications, ce n'est pas un aléa, c'est une méthode. Cette méthode, c'est celle qui consiste à sous-évaluer pour faire voter, puis à revenir régulariser une fois les décisions prises et les chantiers engagés.

Commençons par le quai Doumergue, parce que c'est ici que le document nous offre l'argument le plus implacable, et il vient de la délibération elle-même, pas de nous. En septembre 2022, le Bureau métropolitain nous a présenté une opération de restauration chiffrée à un million d'euros. Nous votons aujourd'hui pour porter cette enveloppe à 3,4 millions d'euros. C'est une multiplication par quasiment 3,5, une hausse de 240 %. La délibération nous en donne les raisons, je cite : "*Dégradations progressives de l'état de la berge et effondrement partiel intervenu fin 2020, avec pour impact une fermeture du chemin bas*", ainsi que le contexte général d'augmentation des prix du marché des travaux de cette nature depuis quatre ans. L'inflation, soit. Cependant, l'effondrement partiel de fin 2020, le chemin bas fermé, la berge dégradée, le sinistre visible et documenté, c'était une réalité connue bien avant le vote de septembre 2022. Et pourtant, le chiffrage soumis à cette assemblée était fondé sur des études d'avant-projet réalisées en 2019, antérieures donc au sinistre de près de deux ans. Deux ans pendant lesquels la berge continuait à se dégrader, et personne n'a jugé utile d'actualiser l'estimation avant de la présenter au vote.

Sur le quai de la Fosse, même logique : en février 2024, l'enveloppe prévisionnelle des travaux était fixée à 11,5 millions d'euros, pour un budget voté de 12,5 millions d'euros. Aujourd'hui, l'enveloppe atteint

15,97 millions d'euros, et le budget total, 17,29 millions d'euros. Soit presque 5 millions d'euros de dérive, près de 38 % en deux ans, que l'inflation seule n'explique pas. Les contraintes de l'estacade et des ouvrages géotechniques étaient expertisables dès les études de faisabilité de 2023. Pourquoi n'y figuraient-elles pas ? Pour financer la dérive, on a ponctionné 3,5 millions d'euros sur le projet Loire au Cœur, et on répartit 1,29 million d'euros sur le budget eaux pluviales au titre de la Chézine. " Une opportunité d'optimisation ", nous dit-on, ou un moyen commode de diluer près de 5 millions d'euros de dérive sur deux lignes budgétaires pour en réduire la lisibilité.

Madame la Présidente, nous ne sommes pas opposés au projet Loire, évidemment. La requalification du quai de la Fosse, la restauration du quai Doumergue, personne ici ne conteste leur utilité ni leur nécessité. Ce que nous contestons, c'est la méthode. Voter sur des chiffres fondés sur des études périmées, découvrir après coup que les contraintes techniques étaient prévisibles, voir le budget d'un projet ponctionné pour financer les dérapages d'un autre, ce n'est pas de la gestion, c'est de la régularisation permanente. Il se trouve que je suis centriste, et en tant que centriste, nous sommes toujours attentifs à la transparence, à l'équilibre budgétaire et à l'efficacité. C'est pourquoi notre groupe de la droite et du centre votera contre ces délibérations. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Laure Beslier. »

M^{me} Beslier : « Merci, Madame Oppelt, de cette intervention, parce que je vois que vous serez d'accord pour m'autoriser plus de budget pour rénover les berges et avoir le bon montant dès le départ. Je veux juste vous rappeler que ce sont des budgets prévisionnels. Vous avez cité toutes les causes, les berges. Je vous rappelle aussi qu'il s'agit de patrimoine ancien au niveau des berges, mal connu, dégradé, et que les diagnostics techniques conduisent parfois à demander plus d'analyses et forcément plus de travaux conséquents sur ces berges. Mais je prends note de la méthode : nous ferons dorénavant attention à afficher les bons montants dès le départ, que vous voterez, bien sûr. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée. »

21 – NANTES - REQUALIFICATION DES RUES VESPRES, LOIRET ET ALBERT LONDRES - LANCEMENT D'UNE PROCEDURE ADAPTEE

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 21, Simon Citeau. »

M. Citeau : « Madame la Présidente, chers collègues, un petit mot en préambule pour se féliciter – dans quelques jours, on va pouvoir donner les chiffres dans la presse – de la croissance des déplacements à vélo sur l'ensemble du territoire de la Métropole. En effet, nous sommes passés d'une part modale de 3 % des déplacements à 7 % des déplacements. Pour information, la dynamique est encore plus forte dans les communes en dehors de la ville de Nantes.

Je vous emmène sur la ligne H des Grandes Voies Vélo, qui relie Orvault à Basse-Goulaine, sans passer par le centre-ville de Nantes, puisque nous sommes également attentifs, sur notre réseau cyclable, à ne pas faire un réseau en étoile. Sur cette ligne H, nous avons un maillon qui manquait, qui n'était pas aménagé : la rue Albert-Londres et le carrefour avec la route de Sainte-Luce. Nous allons pouvoir les aménager pour que cette ligne, qui relie les deux communes en passant par la proximité du périphérique de Nantes, puisse être aménagée et structurée. Je vous propose un montant de travaux de 1 000 000 d'euros hors taxes et de 1 200 000 euros TTC, pour qu'ils soient réalisés au courant de l'année 2027. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Foulques Chombart de Lauwe. »

M. Chombart de Lauwe : « Je voudrais juste me faire l'écho de l'inquiétude des habitants de la rue Vespré quant à la sécurisation du chantier. C'est un point sur lequel je me propose d'échanger avec le rapporteur après, mais il y a à la fois un trou béant et une absence de lampadaire dans les jours derniers qui inquiètent pas mal les habitants, avec des difficultés d'accès aux logements. Ce sont des choses assez concrètes, et je voudrais attirer votre attention là-dessus. Ils demandent quand sera remise en état la voirie, quelles sont les solutions pour faciliter l'accès et le stationnement des habitants, le rétablissement de l'éclairage public et les mesures éventuelles de sécurisation du chantier. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Simon Citeau. »

M. Citeau : « Je vous remercie pour les points d'attention. Ce sont des points qui sont évidemment regardés avec les opérateurs du chantier, et également avec Nantes Métropole Aménagement qui gère la ZAC et Nantes Métropole qui opère ces travaux. On pourra donc refaire un point en fonction des éléments que vous allez me passer à l'issue de notre échange. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci, Madame la Présidente. Est-ce que Monsieur Citeau peut m'indiquer à quel point de chute il atterrit sur la commune de Basse-Goulaine ? Je suis curieux de le savoir. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Simon Citeau. »

M. Citeau : « Tout à fait. C'est au niveau du collège de Basse-Goulaine, puisque l'on a aménagé au précédent mandat des itinéraires des Grandes Voies Vélo, dont la liaison qui a été aménagée entre le pont de Bellevue et le collège de Basse-Goulaine, à la fois sur son revêtement, mais également avec de l'éclairage pour faciliter les déplacements, notamment en période hivernale. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Pardonnez-moi de relancer. C'est déjà fait, donc c'est juste un point de chute pour arriver sur la commune. Il n'y a rien de fait sur la commune par rapport à ce que vous indiquez. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Simon Citeau, et ensuite je mets aux voix. »

M. Citeau : « Comme je l'ai indiqué, j'ai parlé de la ligne Grandes Voies Vélo entre Orvault et Basse-Goulaine. Là, on est sur un maillon de cette ligne de Grandes Voies Vélo. Je repose le contexte : les travaux sont bien sur la commune de Nantes, et permettent de faciliter les déplacements intercommunaux sur la Métropole entre Orvault, Nantes, Sainte-Luce et Basse-Goulaine. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité. »

22 – REZE - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE FRANÇOIS MITTERRAND SUD DANS LA ZAC CHATEAU - MISE EN PLACE D'UNE PROCEDURE D'INDEMNISATION DES PROFESSIONNELS RIVERAINS - SAISINE DE LA COMMISSION DE REGLEMENT AMIABLE
--

M^{me} la Présidente : « Pierre Quénéa, pour la délibération n° 22. »

M. Quénéa : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, nous partons au Château de Rezé, place François-Mitterrand. Cette délibération a pour objet de valider la mise en place d'une procédure d'indemnisation des professionnels riverains, puisque la transformation du quartier est en cours, ou en tout cas va se voir réellement à partir de cette transformation de la place, qui prévoit de créer des zones d'apaisement, mais également des îlots de fraîcheur adaptés aux enjeux climatiques. Je ne pense pas nécessaire de vous faire la démonstration du bien-fondé de la démarche.

Ces travaux d'aménagement consisteront à planter des arbres et à réorganiser les places de stationnement. Un parvis piéton sera élargi, afin de faciliter la circulation et l'accès aux commerces. Ces travaux vont durer longtemps, autour d'un an. Ils seront réalisés par LOMA, en sa qualité de maître d'ouvrage et au titre d'une concession d'aménagement avec Nantes Métropole, et ils vont commencer au printemps 2027. Vous voyez que l'on anticipe, mais on sait que ces travaux auront un impact sur l'activité des professionnels riverains.

Aussi, afin de les accompagner dans cette phase de travaux, il est proposé de mettre en place cette procédure d'indemnisation amiable à leur attention. Elle est mise en place aussi parce que la délibération du 15 décembre 2023 a prévu que l'on puisse la saisir afin d'instruire les demandes d'indemnisation. Elles seront instruites sur la base des rapports techniques qui seront établis par l'expert désigné, par le tribunal administratif, et sur les documents comptables justificatifs présentés, évidemment. Un avis est rendu ensuite, et c'est Nantes Métropole qui statuera.

Il vous est donc demandé de saisir la commission citée pour l'instruction des demandes d'indemnisation des professionnels riverains situés dans le périmètre joint en annexe de la présente délibération, mais qui prend en compte, en fait, l'ensemble de la place où sont situés les commerces et les voies de stationnement actuelles. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Oui, allez-y. »

M^{me} Dousset : « Madame la Présidente, chers collègues, avant d'aborder ma question, je souhaite dire quelques mots. Hier, j'ai posé ce que Monsieur le premier Vice-président a qualifié de "*question de débutante*" en demandant qu'un document qui existe déjà soit rendu plus lisible et plus accessible aux habitants de notre Métropole. J'assume pleinement cette question. Oui, je découvre, comme un certain nombre de nouveaux élus, les pratiques de cette assemblée, mais je crois qu'il est aussi parfois utile de garder un regard neuf, car notre rôle ne consiste pas seulement à débattre entre nous ou à maîtriser les procédures : il consiste aussi à rendre l'action métropolitaine compréhensible, transparente et accessible à celles et ceux qui nous ont élus.

Je poursuis sur cette procédure d'indemnisation des professionnels riverains des travaux de Rezé Château. Nous soutenons bien évidemment le principe d'une procédure d'indemnisation amiable des professionnels impactés par les travaux de la place François-Mitterrand Sud. Nous souhaitons que soit proposé le même accompagnement pour l'ensemble des professionnels de la zone Atout Sud. C'est ce qui semble bien être initié, et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Nous voulons aujourd'hui interpellier cette assemblée sur le mécanisme proposé, qui repose largement sur la démonstration d'une baisse d'activité au regard d'exercices comptables antérieurs. Comment seront traitées les situations des entreprises nouvellement créées, récemment reprises ou en phase de développement, qui ne disposent pas d'un recul suffisant pour établir une comparaison pertinente, mais peuvent néanmoins subir un préjudice réel et significatif ?

Enfin, au-delà de la perte d'activité pendant le chantier, comment la commission appréciera-t-elle les effets commerciaux durables de travaux de longue durée ? Car chacun sait que lorsque les habitudes de déplacement et de consommation changent pendant plusieurs mois, une partie de la clientèle peut être perdue définitivement, même après l'achèvement des aménagements. Pouvez-vous nous préciser les garanties apportées sur ces différents points ? Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Pierre Quénéa. »

M. Quénéa : « Nous sommes sur deux sujets différents, Madame Dousset, mais les procédures d'indemnisation répondent à des règles précises. Effectivement, comme vous l'avez également dit, sur le secteur que vous évoquez, mais qui ne fait pas l'objet de la présente délibération, la Maire de Rezé vous l'avait déjà rappelé à d'autres endroits, les commerçants sont réunis régulièrement et ils font part de leurs inquiétudes. Ces procédures sont prises en compte dans le "package" qui fait de nous aussi des défenseurs de l'activité économique, et notamment de l'artisanat sur notre territoire.

S'agissant du Château, vous l'avez vous-même précisé, nous anticipons, tant mieux. Sachez une chose, je vous l'ai déjà répété : on ne fait rien sans rien. Ces dommages collatéraux, c'est-à-dire la perturbation sur une période donnée – là, elle va être longue sur le Château, on le sait –, c'est ce qui va aussi permettre aux habitants de voir que la transformation de leur quartier est en route, et surtout qu'elle se fait en lien avec l'ensemble des acteurs qui sont sur le secteur. J'espère que vous saurez soutenir l'ensemble de cette démarche, comme vous venez de le préciser. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je rappelle que l'on ne reprend pas la parole... »

M^{me} Dousset : « Je n'ai pas eu la réponse à mes questions, c'est tout. Je n'ai pas eu de réponse. »

M^{me} la Présidente : « On ne reprend pas la parole après que je l'ai redonnée au rapporteur. J'ai fait une ou deux exceptions ce matin, parce que des maires avaient été nommément questionnés sur leur intervention (je pense à Monsieur le Maire de La Chapelle). Je souhaite que l'on s'en tienne aux règles de notre vie collective. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée. »

23 – SAINT-HERBLAIN - PROJET GRAND BELLEVUE HORS ZAC - ILOT DES ARTS ET SECTEUR BERNARDIERE - TRAVAUX DE REQUALIFICATION D'ESPACES PUBLICS - APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE - MAITRE D'ŒUVRE EXTERNE - LANCEMENT D'UNE PROCEDURE ADAPTEE

M^{me} la Présidente : « Je vous propose, chers collègues, que l'on passe une dernière délibération avant la pause déjeuner, et je redonne la parole à Pierre Quénéa pour la délibération n° 23. »

M. Quénéa : « Nous continuons sur un des 15 quartiers populaires, celui du Grand Bellevue, concernant des travaux de requalification d'espaces publics sur les deux secteurs herblinois qui sont hors de la ZAC.

Sur le secteur Îlot des Arts, d'abord, avec une opération d'aménagement qui vise à créer un mail pour les piétons depuis l'arrêt Romanet jusqu'à l'ancien bâtiment du collège Ernest-Renan, et au-delà, jusqu'au groupe scolaire de la Rabotière, en redessinant le carrefour Espalion-Mayenne pour créer une nouvelle parcelle. La présence du végétal sera renforcée.

Ensuite, deuxième secteur, celui de Bernardière Nord. Il s'agit également de requalifier les rues vieillissantes, en créant notamment une continuité piétonne entre Churchill et le Bois Jo. Cette notion de continuité piétonne et de mise en valeur des trames vertes est un enjeu fort du projet Grand Bellevue. Il n'y a pas que celui-là, mais en tout cas, il l'est. L'enveloppe financière prévisionnelle est estimée à 3 451 000 euros TTC. Pour la réalisation de cette opération, il est nécessaire de recourir aux prestations d'un maître d'œuvre externe, dont le montant des honoraires est estimé à 176 500 euros.

Il vous est donc demandé, chers collègues, d'une part d'approuver le programme d'aménagement des espaces publics visés, d'autre part le montant de l'enveloppe financière, et enfin, d'autoriser le lancement de la procédure adaptée pour la désignation d'un maître d'œuvre. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Romain Boutholeau. »

M. Boutholeau : « Merci, Madame la Présidente, mes chers collègues. Merci à mon collègue Pierre Quénéa pour cette présentation. En effet, le quartier du Grand Bellevue est l'un des importants projets globaux de transformation urbaine et sociale de notre territoire. Il dit finalement beaucoup de notre manière de penser la cité, une ville qui ne se contente pas d'aménager, mais qui améliore concrètement la vie quotidienne et qui cherche à retisser du lien entre les habitantes et les habitants du quartier.

Avec le projet qui nous est présenté aujourd'hui, nous poursuivons cette ambition concernant l'Îlot des Arts et le secteur de la Bernardière. Ce n'est pas un simple sujet de requalification de voirie, mais bien une extension de ce projet global. Depuis plusieurs années, les transformations sont de plus en plus visibles dans le quartier, que ce soit la place Mendès-France, profondément repensée, la place des Lauriers, le square Michel-Palas, la réhabilitation en cours de la tour du Doubs, qui marque une nouvelle avancée pour le logement et le cadre de vie. La rénovation à venir du pôle de l'enfance Jean Zay traduit également notre volonté de placer au cœur de ce grand quartier l'enfance, l'éducation et les services publics.

Ces projets ne sont pas isolés les uns des autres : ils construisent progressivement un quartier plus ouvert, plus agréable, plus lisible, et celles et ceux qui y vivent doivent bénéficier d'un espace public de qualité. C'est tout le sens de la requalification des espaces publics que Pierre Quénéa nous a proposé d'engager aujourd'hui. Le projet concernant l'Îlot des Arts et la Bernardière répond à des projets très concrets et des besoins très concrets. Il doit améliorer les cheminements piétons, renforcer les continuités paysagères, ouvrir davantage les perspectives, rendre les parcours plus agréables et mieux relier les équipements, les logements et les différents espaces de vie commune. Ces aménagements peuvent sembler être de bon sens, mais pour les habitants, ils apporteront beaucoup : un chemin plus lisible, une rue plus agréable, une allée mieux végétalisée, une traversée plus sécurisée participent d'un quotidien plus apaisé et contribueront à coup sûr à la sérénité de la vie de chacune et chacun. De plus, cette requalification de l'espace public renforce la place du végétal, valorise le patrimoine arboré et conforte les trames vertes existantes. Elle redonne une place à la nature et offrira des îlots de fraîcheur bienvenus.

Avec cette nouvelle étape, nous réaffirmons donc une conviction simple : renouveler le Grand Bellevue, ce n'est pas seulement construire ou réhabiliter, c'est cette volonté d'améliorer le cadre de vie et la vie de celles et ceux qui y vivent déjà. C'est créer des espaces publics agréables, sécurés, plus verts et plus accueillants. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.

Chers collègues, je vous propose que l'on se retrouve à 14 heures 15. Merci. »

La séance est suspendue, puis reprise l'après-midi.

M^{me} la Présidente : « Chers collègues, je vous propose de vous asseoir. Nous allons démarrer. Merci. »

24 – EAU - ASSAINISSEMENT - ACCORD CADRE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES POUR LA REALISATION DE PRESTATIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE ET D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE D'OPERATION DE TRAVAUX SUR DES OUVRAGES D'EAU POTABLE OU D'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DE NANTES METROPOLE - LANCEMENT D'UNE PROCEDURE AVEC NEGOCIATION

M^{me} la Présidente : « Je donne la parole à Robin Salecroix, pour la délibération n° 24. »

M. Salecroix : « Madame la Présidente, chers collègues, cette délibération est relative à la belle politique publique de l'eau et de l'assainissement. Il s'agit, si vous en êtes d'accord, du lancement d'une procédure avec négociation pour un accord-cadre de prestations intellectuelles pour la réalisation de prestations de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'opérations de travaux sur les ouvrages d'eau potable ou d'assainissement sur le territoire de Nantes Métropole. Comme vous l'imaginez bien, le nombre important de travaux, notamment induits sur la politique de l'assainissement, à travers le schéma directeur assainissement lui-même, et la nécessité d'intervenir tout aussi rapidement sur les ouvrages du réseau d'eau potable imposent de réaliser des opérations de travaux en permanence, et par conséquent, de mener les études et diagnostics associés.

Il est donc proposé de renouveler l'accord-cadre d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre pour répondre à ces différents besoins. Cet accord-cadre nous permettra de couvrir les prestations d'études et de diagnostics afférentes aux opérations de travaux dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, pour une enveloppe financière globale d'opérations estimée à 95 millions d'euros hors taxes pour les six prochaines années. Cet accord-cadre, comme vous le voyez dans la délibération, comprendra quant à lui quatre lots. Il s'exécutera sous la forme de bons de commande ou de marchés subséquents, sans montant minimum et avec un montant maximum de 6,5 millions d'euros hors taxes, pour une durée de trois ans, reconductible une fois.

Vous voyez dans le contenu de la délibération la ventilation en quatre lots. Le lot 1 concerne les assistances à maîtrise d'ouvrage, conception et prescription de prestations. Le lot 2 concerne l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine du génie civil sur le patrimoine eau potable, eaux usées et eaux pluviales : il s'agira de la réalisation de diagnostics sur les ouvrages. Le troisième lot concerne l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine des équipements et canalisations sur le patrimoine. Le quatrième lot concerne la maîtrise d'œuvre dans le domaine de l'électricité, de l'automatisme et de l'informatique industrielle sur notre patrimoine.

Il vous est donc demandé, mes chers collègues, d'autoriser ce lancement de procédure et d'autoriser Madame la Présidente à exercer les missions confiées pour ce faire. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Erika Cadersah. »

M^{me} Cadersah : « Madame la Présidente, mes chers collègues, notre groupe prend acte de ce lancement de procédure. Diagnostiquer et concevoir avant de réparer, c'est élémentaire, et nous savons le poids du SyAM 2040 derrière ce besoin. Mais nous voudrions une clarification, car cette année a parlé pour nous. En janvier, puis en février, des tronçons de notre périphérique sont restés sous l'eau plusieurs jours : le réseau pluvial s'est révélé sous-dimensionné. Jusqu'à hier, notre département était en alerte sécheresse, niveau 3 sur 4, sous vigilance rouge canicule. Inondation l'hiver, assèchement l'été : c'est le même réseau soumis à deux chocs opposés de plus en plus rapprochés.

Cet accord-cadre porte sur les études et diagnostics de nos ouvrages. Ma première question est simple. Leur cahier des charges intègre-t-il comme critère explicite la résilience climatique : capacité de pointe en cas de pluie intense, comportement des ouvrages en étiage sévère ? Demandons-nous à nos maîtres d'œuvre de concevoir pour le climat de 2040 ou pour celui que nous subissons déjà ?

Je veux ajouter une dimension que l'on oublie trop souvent. À côté de la quantité d'eau, il y a sa qualité. Notre eau potable, c'est la Loire, captée à Mauves, traitée à La Roche pour 87 % de nos besoins. Or, la Loire nous arrive déjà polluée de l'amont à l'échelle du bassin. Seule une infime part des masses d'eau est en bon état écologique. Notre sécurité repose donc entièrement sur un traitement de plus en plus sollicité et de plus en plus coûteux pour l'usager. Ma deuxième question est donc la suivante : ces diagnostics d'ouvrages intègrent-ils la dimension qualité, la capacité de nos installations à faire face à une eau brute dégradée, et le risque que le ruissellement des inondations entraîne des polluants vers nos milieux et nos réseaux ? Comment seront-ils priorisés vers les secteurs déjà sinistrés, notamment les quartiers populaires où des habitantes et habitants nous signalent sous-sols souillés et infiltrations ? Nous aimerions que ce débat soit transparent. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je redonne la parole au rapporteur. »

M. Salecroix : « Merci, Madame la Présidente. Merci, chers collègues, pour vos différentes questions. Il y a beaucoup de questions dans les questions, qui sont relatives à plein de sujets différents. Je vais donc essayer de les prendre les unes après les autres.

Pour ce qui est de la question du périphérique, vous le savez, il s'agit d'un réseau routier d'État, avec effectivement des modernisations et des interventions qui ont eu lieu ces dernières années, et malheureusement des problématiques structurelles liées à l'implantation du périphérique lui-même sur le lit d'un cours d'eau. Des éléments d'amélioration dans le cadre des réhabilitations et de la modernisation du réseau routier périphérique d'État ont été opérés, mais force est de constater que malheureusement, des difficultés persistent toujours. J'entends complètement votre message, y compris quand cela impacte la vie quotidienne de centaines, voire de milliers d'automobilistes, parfois durant de longues durées. Évidemment, nous nous devons, en tant que Métropole, de porter ce message et de répercuter ce point d'attention. Mais je le redis encore une fois : la maîtrise d'ouvrage de ce réseau n'est pas métropolitaine.

Ensuite, vous posez finalement des questions générales et vous soulignez les effets du changement climatique et des activités humaines sur le cycle de l'eau lui-même, avec une forme de double peine, on a déjà eu l'occasion de l'évoquer ici longuement : des sécheresses plus longues, plus intenses, plus fortes, mais aussi des phénomènes pluvieux plus intenses, notamment des épisodes orageux plus forts, qui amènent avec eux, par corollaire, des phénomènes de ruissellement qui impactent aussi bien les biens que les personnes. Évidemment, nous prenons en compte, dans le cadre de la conduite de la politique publique de l'eau et de l'assainissement, la réalité de ces changements, aussi bien sur le volet de l'assainissement que de l'eau potable.

Le schéma directeur assainissement, qui emporte 750 millions d'euros d'investissement pour les 15 prochaines années, et 50 millions d'euros aussi en fonctionnement – il est toujours important de parler du fonctionnement quand on parle de l'investissement –, intègre à la fois la question climatique, les questions d'évolution de la démographie de notre territoire, avec une boussole unique à la fin : fiabiliser notre service public pour réduire nos impacts sur l'environnement de manière très concrète et rendre plus résiliente notre Métropole.

C'est le cas quand nous déployons des chantiers très concrets, par exemple de renouvellement de nos réseaux d'assainissement. Un réseau d'assainissement modernisé, c'est évidemment moins de rejets dans les milieux naturels et moins d'impact sur nos cours d'eau, par exemple. C'est le cas avec le chantier du bassin de stockage et de restitution de Barbin sur les rives de l'Erdre, qui nous permet, sur un réseau unitaire où convergent à la fois les eaux de pluie et les eaux usées, de pouvoir justement encaisser ces phénomènes de précipitations intenses, et éviter de polluer le milieu qu'est l'Erdre pour les restituer aux stations d'épuration.

Donc oui, heureusement, notre schéma directeur intègre à la fois la question démographique, la question climatique et les enjeux d'urbanisation d'aujourd'hui et de demain de notre territoire, justement pour permettre de reconstruire la ville sur elle-même. Évidemment, l'ensemble des entreprises qui concourent à la mise en œuvre de ce service public appliquent ces mêmes critères, et notamment sur ces enjeux de diagnostic avant d'opérer les nécessaires travaux.

Ensuite, vous évoquiez la question de l'eau, de la sécheresse et de l'impact, en ce moment, de la tension sur nos milieux aquatiques. J'en profite ici, si vous me le permettez, pour passer le message de la sobriété. Nos outils actuels de production d'eau potable sont sous tension, à Nantes comme dans l'ensemble du département, y compris sur des secteurs qui ne sont pas sous l'autorité de Nantes Métropole, avec des coupures d'eau ponctuelles qui ont pu, malheureusement, défrayer la chronique. Nous le savons donc ici, chacune et chacun, mais j'en profite pour le redire : nous sommes aujourd'hui sous un régime de restrictions, d'alerte de niveau 3, qui engage chacune et chacun, particuliers, professionnels, agriculteurs, à un usage sobre de la consommation en eau, avec notamment des interdictions d'arrosage de pelouses, d'espaces verts, de massifs fleuris, l'interdiction des vidanges et des remplissages de piscines privées. Ces consignes doivent être respectées à la lettre, et ce jusqu'à dimanche, pour nous permettre d'assurer l'approvisionnement en eau potable.

Une fois que j'ai dit cela, je souhaite aussi répondre à votre question sur le sujet éminemment important de la qualité de la ressource en eau, parce que qui dit "sécheresses, y compris plus intenses, plus fréquentes", dit aussi "atrophie des milieux", et donc enjeu de qualité, sans parler des résultantes des activités humaines avec la question des pollutions émergentes. Je souhaite dire ici que l'eau potable est le produit de consommation quotidienne le plus contrôlé du pays. À l'échelle de Nantes Métropole, ce sont près de 7 000 analyses qui sont opérées par an, à la fois par la Métropole elle-même, mais aussi par un tiers de confiance, qui est l'Agence régionale de santé, et cela sur près de 400 paramètres physico-chimiques. Cela se fait aussi avec une politique volontariste de la Métropole, qui a mis en œuvre des analyses sur des molécules qui n'étaient pas obligatoirement à analyser selon la réglementation en vigueur il y a quelques années – c'était le cas sur les PFAS –, et ce dans une démarche totalement transparente, pour permettre de communiquer tous les éléments à nos concitoyens. Donc oui, effectivement, nous intégrons le sujet de la qualité. J'étais encore il y a quelques jours en réunion avec d'autres producteurs d'eau, d'autres élus : nous échangeons les données, nous analysons ensemble, et nous intégrons la question de la recherche, du développement et des analyses avancées en la matière.

Une fois que j'ai dit cela, notre attention sur la question de la qualité de l'eau ne doit pas nous enlever et nous écarter d'une réalité : l'exposition aux polluants est une réalité multifactorielle. Malheureusement, si l'on prend juste l'exposition aux PFAS, 80 à 90 % de l'exposition de nos concitoyens aujourd'hui est la résultante, soit de l'alimentation solide, ce que nous ingérons, soit de la pollution de l'air. En la matière, il n'y a pas assez de contrôles. Je crois que cela devrait inciter le législateur à être tout aussi vigilant qu'il l'est sur la question de l'eau potable sur les autres sources de ces mêmes pollutions.

Sur le versant de l'assainissement, évidemment, nous intégrons l'ensemble des paramètres que je viens d'évoquer. Sur la question de l'eau potable, nous sommes évidemment très attentifs à l'enjeu qualité et quantité, et notamment dans une démarche de sobriété. La sobriété passe aussi et d'abord par l'exemplarité de la collectivité. Quand on parle de 750 millions d'euros d'investissement, c'est aussi augmenter le taux de renouvellement de nos réseaux d'eau potable, pour permettre que chaque goutte d'eau puisée en Loire aille jusqu'au robinet de nos concitoyens. Aujourd'hui, pour vous donner un ordre d'idée, nous avons un taux de rendement de nos réseaux d'eau potable d'environ 88 %, c'est-à-dire qu'il y a 12 % de l'eau qui est puisée qui part dans les fuites, alors qu'à l'échelle nationale, nous sommes sur un taux de 79-80 %. Nous sommes plutôt de "bons élèves", mais chaque pourcentage gagné de taux de rendement est évidemment bon pour le service public, bon pour le pouvoir d'achat et bon pour l'environnement.

Nous allons continuer d'avancer sur l'ensemble de ces éléments. Nous allons aussi continuer d'avancer groupés, parce que je crois que dans la politique publique de l'eau, comme dans bien d'autres politiques publiques, seule la coopération nous permettra d'affronter les défis qui sont devant nous. C'est le propre notamment d'un travail conjoint entre l'ensemble des producteurs d'eau potable du département et de déclinaisons très concrètes de travaux que nous aurons à mettre en œuvre pour garantir cette sécurité d'approvisionnement.

Mon dernier mot en guise de conclusion, en essayant d'avoir répondu à un certain nombre de vos questions – mais nous pourrions évidemment prolonger les échanges dans ce cadre ou ailleurs –, c'est un message de remerciement et un message de reconnaissance pour les agents du service public de l'eau et de l'assainissement, et tout particulièrement ceux de la régie de l'eau de Nantes Métropole, qui est dotée de plus de 400 agents sur le territoire métropolitain ; pour la direction du cycle de l'eau, qui organise les orientations stratégiques que nous décidons et qui est dotée de plus d'une centaine d'agents ; et pour l'ensemble des entreprises partenaires qui concourent aussi à ces missions de service public. Cette régie de l'eau, nous avons contribué à la renforcer ces dernières années, notamment durant le dernier mandat, avec près d'une trentaine de nouvelles embauches. Cela démontre, je crois, l'attention de notre majorité de gauche, à la fois à cette politique publique d'un point de vue stratégique, mais aussi à cette question de notre belle régie que

nous continuerons de développer. Voici quelques éléments de réponse. Je m'excuse d'avoir un peu digressé, mais il me semblait important de répercuter ici les messages de sobriété qui nous concernent toutes et tous. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Laurence Garnier. »

M^{me} Garnier : « Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Vice-président, juste une question sur la gestion de l'eau. Plusieurs Nantais nous ont remonté que l'œuvre actuellement en cours d'élaboration ou de construction – je ne sais pas bien le terme adéquat – place Graslin était abondamment irriguée. J'ai moi-même aperçu tout à l'heure, en venant à la Métropole en vélo – puisque je suis une écocitoyenne, comme beaucoup d'entre nous –, l'arrosage des pelouses en face du Château des ducs de Bretagne, ce matin, en plein soleil. J'ai toujours appris qu'il ne fallait pas arroser en plein soleil. Est-ce que vous pouvez nous rassurer, Monsieur le Vice-président, sur le bon usage de l'eau, *a fortiori* de l'eau potable ? J'imagine que si ces questions nous remontent, elles doivent interroger un certain nombre de Nantais. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole au rapporteur. »

M. Salecroix : « Évidemment, Madame Garnier, nous sommes tous des écocitoyens, et je suis ravi que vous le soyez aussi. Sur cette question de la mise en œuvre des restrictions des usages de l'eau potable, elles s'appliquent à tous. Effectivement, l'arrêté-cadre préfectoral prévoit les différentes limitations d'usage pour les collectivités, pour les agriculteurs, pour les professionnels, pour les particuliers, et il s'impose à la Métropole elle-même. Je sais que les services sont très attentifs à cet usage et à cette sobriété d'usage. J'évoquais tout à l'heure un certain nombre d'inflexions sur nos politiques publiques. Cela s'est encore traduit tout récemment avec la livraison, par exemple, d'une nouvelle piscine aux Dervallières, avec près de 30 % d'économie de la ressource en eau dans le cadre de ce nouvel équipement. Je suis donc attentif à ce que vous m'évoquez sur les éventuels ratés de la mise en œuvre des potentielles restrictions ou des points d'attention, notamment sur les heures d'arrosage. Je ferai remonter ces éléments aux différents services. Évidemment, nous veillerons à la bonne application de ces restrictions, et je sais que les services le font sur la question de l'usage de l'eau potable. J'ai bien compris que c'est de l'arrosage de pelouse que vous m'avez évoqué : les restrictions s'appliquent à nous-mêmes. Dans le cas d'espèce, je ne sais pas si cette pelouse est arrosée par de l'eau potable ou de l'eau de pluie récupérée par un récupérateur. Je n'ai pas la réponse à votre question sur les eaux utilisées pour la pelouse du Château.

Sur la question de l'œuvre qui est installée place Graslin, avec un monticule de sable et des voitures qui s'y insèrent, vous m'apprenez qu'elle est effectivement abondamment arrosée. Vous me l'apprenez. Évidemment, la sobriété doit pouvoir s'allier parfaitement avec le développement culturel. Là aussi, nous serons vigilants sur cet élément. Nous allons regarder tout cela de près. Mais je ne doute pas, en tout cas, que cette volonté de sobriété est aussi partagée dans le cadre de ces installations sur le territoire de la Ville de Nantes, comme de la Métropole. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

25 – FOURNITURE DE PRODUITS POUR LE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE DE L'USINE DE LA ROCHE ET LES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES - LANCEMENT D'UNE PROCEDURE AVEC NEGOCIATION
--

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 25, Robin Salecroix. »

M. Salecroix : « C'est toujours une délibération sur l'eau potable. Cette fois-ci, nous allons vers l'usine de La Roche et les stations de traitement des eaux usées qui sont utilisées justement dans le process à la fois de l'eau potable, ainsi que pour le traitement des eaux usées de certaines stations d'épuration. Le marché existant arrivant à échéance à la fin de l'année 2026, il est évidemment nécessaire, pour assurer la continuité du service, de relancer ce marché.

La consultation comprendrait sept lots distincts : lot 1, chlorure ferrique ; lot 2, hydroxyde de sodium ; lot 3, hypochlorite de sodium ; lot 4, acide sulfurique ; lot 5, multiproduit ; lot 6, chlore ; lot 7, chaux. Les accords-cadres conclus à l'issue de cette consultation prendraient la forme, si vous en êtes d'accord, d'accords-cadres multi-attributaires à marchés subséquents d'une durée de huit années. Pour le lot 7, l'accord-cadre

prendrait la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande d'une durée de quatre années. Ces accords-cadres sont conclus sans montant minimum et avec un montant maximum de 27 millions d'euros hors taxes.

Il vous est donc demandé, mes chers collègues, d'autoriser le lancement de cette procédure avec négociation pour la fourniture de ces produits pour le traitement de notre eau potable comme de nos eaux usées. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Il n'y a pas de demande d'intervention particulière ? Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

26 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU CENTRE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DECHETS (CTVD) DE COUËRON - ARC EN CIEL 2034 - AVENANT N° 6 - AP-PROBATION

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 26, Mahel Coppey. »

M^{me} Coppey : « Merci. Mes chers collègues, il vous est proposé aujourd'hui d'approuver l'avenant n° 6 au contrat de délégation de service public d'Arc-en-Ciel 2034. Les avenants traduisent la nécessité d'adapter nos outils de gestion des déchets aux évolutions techniques, réglementaires et/ou environnementales. Celui que je vous présente aujourd'hui inscrit pleinement notre volonté d'améliorer la performance de tri, de renforcer la sécurité des installations, et également de poursuivre nos objectifs de transition écologique.

Vous l'avez découvert dans la délibération, mais je reviens rapidement sur le premier volet, qui concerne la modernisation du centre de tri, avec un programme d'investissement de 1,33 million d'euros qui sera engagé afin d'améliorer la prise en charge de certains flux, notamment les films plastiques, qui sont en forte augmentation, et donc de venir augmenter aussi la performance de tri. Cet avenant, je le précise, va pouvoir nous permettre de bénéficier d'un soutien financier important, celui de Citeo, à hauteur de plus de 932 000 euros.

L'avenant prévoit aussi de prendre en charge le traitement des bouteilles de protoxyde d'azote, qui se retrouvent de plus en plus fréquemment dans notre atelier de tri. Au-delà de leur coût de traitement et des sujets de santé publique qu'ils soulèvent, ces déchets constituent aussi un véritable enjeu de sécurité pour les agents et pour nos installations. Ces dispositions permettront donc d'encadrer au mieux leur gestion, dans un contexte où leur présence ne cesse d'augmenter.

Ensuite, vous avez quelques éléments importants d'évolution, mais plutôt réglementaires, à la fois sur la mise en œuvre d'analyses sur les PFAS dans les émissions de rejet atmosphérique de ces installations. Là encore, il est important que l'on vienne répondre aux obligations réglementaires, mais aussi que l'on participe à une meilleure connaissance de l'impact environnemental de nos équipements. Nous avons aussi des sujets sur les aspects réglementaires en lien avec la sécurité et la conformité incendie que l'on vient travailler avec cet avenant.

Nous avons également des indices économiques qui sont devenus obsolètes, donc on en profite pour retouiller tout cela. Je mentionne aussi dans cet avenant l'installation d'une ombrière de panneaux solaires de 1 270 m² sur le parking du site, qui vient contribuer aux ambitions du plan climat-air-énergie. Il y a également l'autorisation d'un bail d'antenne relais qui est renouvelé.

Voilà, mes chers collègues, ce que je vous demande d'approuver sur cet avenant n° 6. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Monsieur Casenave. »

M. Casenave : « Merci, Madame la Présidente. Madame la Vice-présidente, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Je suis ravi que des investissements importants puissent s'opérer sur le site de traitement et de valorisation des déchets Arc-en-Ciel 2034, implanté à Couëron, notamment pour améliorer le tri des matériaux recyclables, mais aussi pour sécuriser la collecte des bonbonnes de protoxyde d'azote, comme vous l'avez rappelé, qui deviennent un véritable fléau autant pour les infrastructures que pour le personnel.

L'activité de l'usine Arc-en-Ciel 2034 mérite d'être mise en valeur au-delà des 100 000 tonnes de déchets ménagers qu'elle valorise chaque année. En effet, la combustion de ces déchets permet de produire 30 000 mégawattheures d'électricité et 75 000 mégawattheures de vapeur. Cette énergie alimente le site

industriel d'ArcelorMittal, mais aussi le réseau de chaleur urbain de Nantes Métropole. Nous parlons d'adaptation des besoins de fraîcheur hier, mais son pendant inverse est tout aussi important à planifier. Le réseau de chaleur est une alternative locale garantissant un prix stable et une baisse importante de la consommation en énergie fossile et des émissions de CO². Cela s'intègre pleinement dans cet impératif de notre époque qu'est la prise en compte des enjeux climatiques et la nécessité de développer de nouvelles technologies limitant notre dépendance aux énergies fossiles. C'est une écologie du concret qui bénéficie déjà à de nombreux foyers et équipements publics.

En revanche, si cette énergie est produite à Couëron, elle ne bénéficie pas aux Couëronnais. La trajectoire énergétique prévue par le plan climat-air-énergie territorial de Nantes Métropole, que nous réétudierons juste après cette délibération, doit nous permettre de poursuivre ces efforts en la matière. J'en appelle donc à vous, Madame la Vice-présidente, pour qu'un travail puisse être engagé auprès de Veolia et d'Arc-en-Ciel 2034, afin d'étudier un raccordement de Couëron au réseau de production et de distribution de chaleur renouvelable. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. »

M^{me} Dupin : « Madame la Présidente, mes chers collègues, notre groupe votera naturellement cette délibération. Je voudrais toutefois attirer votre attention sur un élément qui figure dans le rapport, et Monsieur Casenave l'a rappelé : le coût engendré par la présence de bonbonnes de protoxyde d'azote dans les déchets. Si cette mention apparaît dans une délibération consacrée à la gestion des déchets, c'est bien qu'il ne s'agit plus d'un phénomène anecdotique : c'est devenu un véritable sujet pour notre territoire.

Mais derrière le coût pour la collectivité se cache un coût bien plus lourd, celui supporté par notre jeunesse. Le protoxyde d'azote est trop souvent perçu comme un simple gaz hilarant, presque inoffensif. Pourtant, les médecins nous alertent depuis de nombreuses années sur les conséquences neurologiques, parfois extrêmement graves. Ce n'est pas le narcotrafic, ce n'est pas un stupéfiant au sens classique, et c'est justement ce qui le rend particulièrement inquiétant. Nous parlons beaucoup de lutte contre les drogues, mais nous devons aussi parler de prévention des conduites addictives lorsqu'elles concernent des produits de consommation détournés de leurs usages. Plusieurs collectivités ont déjà pris des mesures. Au sein de notre assemblée, je pense au maire de Basse-Goulaine, qui a décidé de se saisir de ce fléau et a interdit l'usage du protoxyde sur son territoire. Le préfet de Loire-Atlantique a également pris un arrêté renforçant les interdictions sur l'espace public.

Je souhaite simplement vous poser deux questions, pour faire écho à la décision du préfet : quelles actions sont mises en place par les services pour remonter les informations dont ils disposent sur les lieux de collecte fréquents ? Deuxièmement, la Métropole pourrait-elle engager une campagne de prévention à destination des jeunes, des familles et des établissements scolaires ? Informer, c'est déjà protéger. Nous avons ici une compétence en matière de prévention, de santé et de sensibilisation. Nous pouvons contribuer à éviter que de nombreux jeunes ne découvrent trop tard les conséquences dramatiques de cette consommation, parce qu'au-delà des déchets qu'il laisse sur nos trottoirs, le protoxyde d'azote laisse parfois des séquelles pour toute une vie. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Denis Talledec. »

M. Talledec : « Je ne comptais pas intervenir, mais puisque la question se pose en matière de protoxyde d'azote, plusieurs éléments de réponse. Je laisserai ma collègue Mahel répondre en matière de collecte de déchets, mais en matière de prévention, je rappelle deux ou trois éléments. Tout d'abord, ce sont les maires qui ont la main en matière de prévention et de tranquillité publique. À Nantes, par exemple, nous avons lancé une grosse campagne de prévention faite avec des étudiants, pour les étudiants, et ceci avec Marlène Collineau, que je salue. À l'échelle, bien sûr, des différents arrêtés pris, je rappelle que l'arrêté préfectoral qui a été pris est le même arrêté que nous avons pris préalablement à l'échelle de la ville. Chaque maire, en la matière, a le pouvoir de police, et donc ce n'est pas à l'échelle de la Métropole que l'on peut prendre un arrêté en la matière. Pour autant, il y a le CISPD, sur lequel on travaille avec les 24 communes, vraiment de concert, en coordination, et ces sujets sont traités dans différents groupes de travail du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Ibrahim Nidal Mahmoud. »

M. Nidal Mahmoud : « Merci, Madame la Présidente, chers collègues. J'aimerais que l'on parle de l'incinérateur Arc-en-Ciel : c'est le retraitement des déchets sélectifs et ménagers, nos fameux sacs jaunes. Les déchets font l'objet d'un deuxième tri, et ceux qui ne peuvent être recyclés sont donc incinérés. On arrive ainsi à transformer 98 % des déchets ménagers en électricité et en chaleur.

Deux sujets m'interpellent, Madame la Présidente : une inquiétude et une interrogation. Le premier, c'est la pollution. Des contrôles réguliers sont mis en place – heureusement – qui mesurent les dépôts atmosphériques par la collecte et l'analyse des eaux de pluie. Il s'agit de quantifier neuf métaux spécifiques, des dioxines et des furanes, dont 17 congénères toxiques. Ils analysent aussi dans l'air ambiant l'acide chlorhydrique gazeux et les métaux lourds en suspension dans l'air. La conclusion de ces contrôles : rien d'anormal. Selon Air Pays de la Loire : *“ Les niveaux des polluants mesurés sont représentatifs d'une zone périurbaine et respectent les valeurs réglementaires en vigueur. Aucune influence significative des émissions d'Arc-en-Ciel 2034 n'a été mise en évidence ”*. Ça, c'est le rapport qui le dit. Cependant, plusieurs études épidémiologiques ont mis en évidence une augmentation de certaines pathologies graves dans les zones proches d'incinérateurs : cancers, malformations congénitales, troubles de la reproduction, ou encore affections respiratoires, notamment chez les enfants. Ces impacts peuvent survenir même lorsque les émissions sont dites “ conformes aux normes ”. Cela s'explique par l'effet cocktail, un phénomène où des substances *a priori* peu toxiques deviennent dangereuses par interaction, et par la vulnérabilité accrue de certaines catégories de la population : femmes enceintes, enfants et personnes âgées. Par ailleurs, des pollutions comme les dioxines, classées parmi les perturbateurs endocriniens, peuvent provoquer des effets délétères à doses extrêmement faibles, dès lors qu'il y a exposition chronique. Et bien sûr, l'implantation des incinérateurs suit souvent une logique d'injustice environnementale : ce sont les territoires presque toujours les plus précaires qui en subissent les nuisances. On peut même, dans ce cas, parler de “ racisme environnemental ”.

Le deuxième sujet est surtout une interrogation, qui a déjà été dite. L'incinérateur Arc-en-Ciel alimente un réseau de chaleur qui alimente la ville de Nantes, et il est aussi question de connecter bientôt la ville d'Indre à ce fameux réseau de chaleur. C'est plutôt une bonne chose, mais comme cela a été dit : et Couëron, dans tout ça ? Couëron n'est toujours pas raccordé à ce réseau de chaleur, alors qu'il pourrait servir à chauffer des équipements comme la piscine, les logements sociaux et autres équipements sportifs. Ma question est donc la suivante : pourquoi Couëron, qui accueille l'installation et en supporte les nuisances, ne bénéficie-t-elle pas elle-même du réseau de chaleur ? Existe-t-il une étude de faisabilité pour raccorder les équipements publics de Couëron – piscine, gymnase, logements sociaux – à ce réseau de chaleur ? Si oui, quel calendrier ? Si non, pourquoi ? Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Axel Casenave. »

M. Casenave : « Simplement une petite blagounette, Madame la Présidente : je vous assure que l'on ne s'était pas concertés avec La France Insoumise avant de prendre la parole. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Marie Vitoux. »

M^{me} Vitoux : « Merci, Madame la Présidente. Merci, chers collègues, pour les questions. Effectivement, de manière générale, on étudie d'un point de vue technique la manière dont la chaleur fatale produite par un certain nombre d'équipements, que ce soit par exemple une déchetterie ou encore une station d'épuration, peut être récupérée pour être ensuite injectée dans des réseaux de chaleur urbaine.

Puisque la question a été posée, on travaille sur la question d'un réseau de froid, c'est en étude. On sait depuis quelques jours, pour ceux qui ne l'avaient pas encore noté, à quel point ces technologies peuvent nous être utiles. Je suis donc à disposition pour en échanger avec les personnes qui ont posé la question dans notre assemblée, et notamment le maire de Couëron. J'en profite pour inviter l'ensemble des collègues de cette assemblée à voter à l'unanimité la délibération n° 29, qui porte précisément sur le contrat de chaleur renouvelable en lien avec l'ADEME. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Madame Garnier. »

M^{me} Garnier : « Merci, Madame la Présidente. Juste une intervention très brève, parce que j'ai entendu notre précédent collègue nous parler de “ racisme environnemental ”. Cela s'approche d'une figure de style connue en littérature, qui s'appelle “ l'oxymore ”, que vous connaissez sans doute, Madame la Présidente. La plus connue, c'est Victor Hugo : *“ Cette obscure clarté qui tombe des étoiles ”*. Bon, là, on voit à peu près, mais s'agissant du “ racisme environnemental ”, je veux bien que vous développiez le concept, parce que j'avoue que l'on ne voit pas trop. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Est-ce que vous souhaitez répondre ? Allez-y. »

M. Nidal Mahmoud : « En général, où se trouvent tous les incinérateurs et autres, d'un point de vue tout simplement géographique ? Certainement pas au centre-ville, certainement pas du côté de là où vous habitez, Madame Garnier, certainement pas en plein quartier plutôt riche, mais toujours en périphérie, entourés de zones... Je peux terminer ? »

M^{me} Impériale : « Entre élus, cela ne se fait pas. On ne va pas vous demander où vous habitez. Je ne fais jamais ça, Monsieur. Vous savez qu'il y a des violences qui sont faites aux élus, et je ne demande à personne où il habite. Cela me choque énormément, Madame la Présidente. »

M^{me} la Présidente : « Madame Impériale, vous n'avez pas la parole. S'il vous plaît. On a un ordre du jour, on a des demandes de prise de parole. Monsieur a la parole. Si vous souhaitez la parole ensuite, je vous la redonnerai. Il nous reste encore un certain nombre de délibérations, donc j'invite chacun à garder son calme et son sang-froid et à respecter l'ordre des prises de parole. La parole est à vous, je vous laisse terminer. »

M. Nidal Mahmoud : « Ce que je disais, c'est que les incinérateurs se trouvent toujours, et ce n'est pas un hasard, en périphérie, et donc entourés de tours, de logements sociaux. C'est cela que j'appelle le " racisme environnemental ". Je vous laisse deviner qui habite dans ces logements sociaux. Vous le savez. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Madame Impériale. »

M^{me} Impériale : « Ce n'est absolument pas mon habitude de faire ce que j'ai fait, c'est-à-dire d'interrompre quelqu'un qui est en train de parler. Je trouve que c'est impoli, on doit aussi montrer l'exemple en tant qu'élus. Cependant, je ne souhaite pas, quand on va parler, que l'on me demande où j'habite. Évidemment, j'habite Bouguenais, on se doute, ce n'est pas compliqué. Si on commence à dire : " Elle habite sûrement là, parce qu'elle est riche ", cela ne se fait pas. Sachez juste qu'en faisant cela, vous mettez en danger les élus. Vous avez des violences faites aux élus, alors peut-être plus aux maires qu'aux simples conseillers. En fait, là, vous prêtez le flanc au populisme et au fait que des gens mal intentionnés peuvent effectivement savoir où vous habitez. Quand vous allez dire quelque chose ici, au Conseil métropolitain, ils peuvent ne pas être en accord, ils peuvent d'ailleurs ne pas être très équilibrés – c'est ce qui est arrivé dans plusieurs communes –, et donc s'en prendre à vous. Je suis désolée d'avoir coupé la parole, je ne le fais jamais, Madame la Présidente le sait, mais je pense que là, il y a une limite à ne pas dépasser. Voilà, c'est tout ce que je voulais dire. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. William Aucant. »

M. Aucant : « Pour rebondir, on condamne toute violence, quelle qu'elle soit, également faite aux élus. Nous avons toujours été prompts à dénoncer toutes les violences envers les élus. Je veux vous dire que les Insoumis ne sont pas exempts de ce monopole des menaces, plusieurs de nos collègues ayant vu leur permanence parlementaire se faire dégrader, et je vous passe les cas personnels de tags sur les boîtes aux lettres de certains de nos camarades. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Chers collègues, je propose que l'on s'arrête là sur ce débat. Je vais dire deux ou trois choses très simples. Un, chaque violence, d'où qu'elle vienne, doit être condamnée sur tous les bancs de cette assemblée. Deux, je demande que dans les expressions des uns et des autres, sur la totalité de ces bancs, il n'y ait jamais de qualification personnelle sur qui habite à quel endroit. D'abord, vous n'en savez rien, et je crois que ce n'est pas exactement le sujet. Je propose donc, et je le dis pour tout le monde, que l'on garde un niveau de respect et de qualité du débat, et que l'on évite, soit dans les énoncés, soit dans les interprétations, des choses qui puissent apparaître comme de nature personnelle concernant la vie familiale et les lieux d'habitation. La question de la place des élus de la République est une question, je le sais, que nous avons en partage : je n'ai pas de doute sur le fait que l'on soit tous au clair avec cela. Je le redis simplement pour le bon déroulé de cette assemblée et pour que l'on puisse se reconcentrer sur les sujets de fond qui ont été évoqués, notamment sur la question que vous avez posée, Monsieur, et à laquelle je vais demander à Madame la Vice-présidente de répondre avec la plus grande clarté, parce que je ne voudrais pas que la moindre ambiguïté subsiste sur le sujet que vous avez précité. Mahel Coppey. »

M^{me} Coppey : « Merci, mes chers collègues. Je crois que les déchets expriment les maux de notre société. C'est là un sujet tout à fait important. Vous pouvez vous rendre compte à quel point cette délégation est à la fois une délégation qui répond au quotidien des habitants et des habitantes, qui répond aux enjeux climatiques qui nous dépassent, et qui vient aussi traiter, avec responsabilité et ambition, des sujets de santé environnementale. On est à la croisée de ces sujets-là quand on parle d'un centre de traitement et de valorisation des déchets et d'un atelier de tri comme celui qui est à Couëron. Cependant, je tiens à le rappeler, c'est un élément et un maillon d'une stratégie globale de gestion des déchets qui doit être intégrée, performante, et donc qui doit s'inscrire dans les orientations politiques que nous nous sommes fixées et que nous nous fixons. Il s'agit notamment d'intégrer la transition énergétique, et je remercie la collègue Marie Vitoux, qui a pu répondre sur ces sujets de réseau de chaleur et de fraîcheur.

Sur les sujets de santé, nous avons sur ces équipements une augmentation singulière, depuis plusieurs années, des déchets de protoxyde, qui révèle à quel point c'est aujourd'hui un sujet de santé publique dans notre société. Je remercie le collègue Denis Talledec pour les éléments qu'il a apportés, notamment sur l'action que nous menons en prévention, parce que c'est un sujet tout à fait quotidien dans nos villes, dans nos quartiers et dans vos communes. Sur les questions sanitaires, je tiens vraiment à vous dire à quel point nous investissons ce sujet de manière tout à fait exigeante sur la Métropole nantaise. Sur ces équipements, nous avons effectivement un certain nombre de réglementations que nous respectons, évidemment, et cet avenant vient, là encore, réajuster et actualiser nos réglementations, notamment sur l'analyse des PFAS, je l'ai dit. Sachez que sur la Métropole nantaise, concernant les seuils réglementaires, nous avons toujours essayé d'anticiper et de travailler sur des seuils réglementaires qui sont en-deçà des normes exigées en France et en Europe.

C'est avec cette attention particulière, cette exigence sur la santé environnementale, que nous investissons ces sujets. On apporte ainsi des garanties environnementales et sanitaires sans précédent en France sur ces sujets, parce que l'on sait investir sur les traitements de fumées, on sait investir sur le contrôle, le suivi continu et l'exigence, avec des seuils réglementaires strictement inférieurs aux normes. Je le redis, tout cela est également fait en transparence totale, notamment sur les contrôles et suivis d'émissions, puisque vous avez cité, mon cher collègue, Air Pays de la Loire, qui vient contrôler de manière indépendante le travail que nous réalisons avec l'exploitant et sous le contrôle de la préfecture.

Je me permets, au regard des échanges qui viennent d'avoir lieu, de proposer à l'assemblée un petit conseil de lecture, un auteur qui s'appelle Malcolm Ferdinand, qui est l'auteur de « *Une écologie décoloniale* ». Ce sera mon conseil de lecture pour votre été, Mesdames, Messieurs. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. Non, je ne redonne pas la parole après le rapporteur, je l'ai dit tout à l'heure. Chers collègues, je mets donc aux voix la délibération n° 26. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité. »

27 – TRAITEMENT DES DECHETS VERTS DES DÉCHETTERIES ET DES POLES DE PROXIMITE - SIGNATURE DU MARCHE

M^{me} la Présidente : « Mahel Coppey, pour la délibération 27. »

M^{me} Coppey : « Cette délibération concerne l'attribution d'un marché transitoire pour le traitement de nos déchets verts collectés dans les déchetteries, les écopoints et les pôles de proximité de Nantes Métropole. La plateforme de traitement de Saint-Herblain arrivera en fin de contrat le 31 août 2026, et nous allons réaliser un certain nombre de travaux tout à fait importants, conséquents, et des restructurations, qui seront réalisés pour moderniser cet équipement stratégique sur notre territoire.

Pour garantir la continuité du service public pendant cette période de travaux, il est nécessaire de mettre en place une solution transitoire pour le traitement de nos déchets verts. Nous avons donc lancé un marché public organisé en trois lots géographiques couvrant l'ensemble du territoire métropolitain. Vous avez le détail dans la délibération, avec l'ensemble des prestations qui sont réalisées, de la réception de ces déchets verts au contrôle des apports, au pré-tri, au traitement, à la valorisation de ces déchets verts, et aussi à la gestion des refus de tri. Nous allons donc, là aussi, contribuer au développement d'une économie circulaire, parce qu'en fait, nous allons faire de nos déchets verts une ressource pour développer des pratiques de pail-

lage et de retour à la matière organique. Bref, faire du lien – on en a besoin – avec les sols, dans cette période où il faut végétaliser, végétaliser, toujours végétaliser.

Le montant total du marché attribué s'élève à environ 7,1 millions d'euros hors taxes, pour une durée initiale de deux ans, mais qui pourrait être renouvelée deux fois six mois, soit une durée maximum de trois ans.

Je tiens à préciser, concernant le lot 2, que les déchets verts seront traités directement sur le site de La Florentaise : aucun dépôt n'est prévu sur le site de Terra Compost à La Chapelle-sur-Erdre. Voilà, c'est dit. Je vous demande d'approuver ce marché. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Erika Cadersah. »

M^{me} Cadersah : « Je vais d'abord remercier la rapporteure d'avoir conseillé la lecture de Malcolm Ferdinand, et je vais donner un exemple de racisme environnemental : la pollution au chlordécone. Qui en meurt et qui a fait de l'argent avec ? Je vais même aller plus loin, je vais parler de "classisme environnemental" : la pollution aux pesticides, ce sont les ouvriers agricoles qui en meurent et ceux qui n'ont pas les moyens de manger du bio. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Erwan Bouvais. »

M. Bouvais : « Merci, Madame la Présidente. Une rapide intervention, juste pour remercier Mahel Coppey des précisions qu'elle a apportées sur le site Terra TER à La Chapelle-sur-Erdre. Cela devrait apaiser et rassurer les riverains. Je vous remercie de ces échanges préalables. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention ? Robin Salecroix. »

M. Salecroix : « Au-delà des termes "racisme environnemental" et des conseils de lecture, je crois que l'on peut tous attester ici que les inégalités sociales recoupent souvent les fragilités d'exposition aux risques climatiques et environnementaux. On sort quand même, mes chers collègues, d'un épisode de sécheresse où nous avons vu les populations les plus fragiles et les plus précaires être les premières exposées à ces effets du changement climatique. On évoquait hier les personnes vivant dans des logements qui sont de vraies passoires ou bouilloires thermiques. On peut penser aux populations migrantes d'Europe de l'Est que nous avons évoquées hier, qui sont particulièrement fragilisées car vivant en bidonville, et notamment lorsqu'elles ne sont pas approvisionnées en eau potable suite à des décisions politiques. On pourrait penser aux populations des gens du voyage, qui parfois vivent sur des aires d'accueil totalement bitumées. Je crois donc qu'ici, la réalité doit nous amener à avoir une vision lucide de la situation. Je crois que l'on est censés tous le partager ici, à partir du moment où l'on regarde la réalité des choses et des faits.

Ensuite, je voulais quand même redire une chose. Cette question des inégalités qui se recoupent est une réalité. Pour autant, je ne peux pas laisser dire ici que la localisation de nos infrastructures, y compris des infrastructures d'incinération de déchets, correspond à une volonté politique d'implantation dans des quartiers populaires ou des quartiers où se recoupent des précarités. Il suffit juste de prendre son vélo, son bus, sa voiture, ou même mieux, Google Maps, et de regarder la localisation de nos infrastructures d'incinération, que ce soit sur la Prairie de Mauves ou sur Couëron : elles ne sont pas entourées de tours d'habitat social. Les localisations correspondent bien souvent à des impératifs techniques, logistiques, notamment d'apport des déchets.

Une fois que j'ai dit cela, je ne nie pas le fait que les inégalités se recoupent, que les populations les plus fragiles sont les premières victimes des impacts du changement climatique et des effets des activités humaines sur l'environnement, mais il me semblait important de faire aussi un peu preuve de nuances, de contrastes, et de regarder la réalité des choses, y compris sur le territoire qui est le nôtre. Ici, nous sommes, sauf erreur de ma part, au Conseil de Nantes Métropole. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Ronan Dantec. »

M. Dantec : « En complément de ce que vient de dire Robin, je pense que l'on a suffisamment de sujets sérieux de clivage pour ne pas en inventer qui n'existent pas. Toute la stratégie depuis des décennies de cette agglomération – et ça, c'est très écolo –, c'est de gérer nos propres déchets dans notre périmètre d'agglomération. Évidemment, on ne mettra jamais d'incinérateur place Graslin, il n'y a pas la place. Soit on envoie tous ces déchets plus loin, notamment au milieu rural, soit on assume de les gérer sur notre territoire.

On en a un très bel exemple, il y a maintenant quelques années : on a même assumé de mettre un broyeur à métaux dans l'agglomération nantaise. À l'époque, j'étais vice-président à l'environnement : que n'a-t-on pas entendu des gens du centre-ville de Nantes ? Comme c'était au bord de la Loire, ils avaient peur que le bruit rebondisse et aille taper les fenêtres du quai de la Fosse. C'est donc exactement l'inverse : depuis toujours, nous gérons les déchets que nous produisons ici, chez nous. C'est extrêmement écolo. Cela permet derrière, Marie Vitoux l'a dit, de générer de l'énergie que l'on peut utiliser pour le chaud comme pour le froid.

Je crois donc vraiment que c'est un faux débat qui a été mis sur la table. Sinon, effectivement, les déchets partent ailleurs : soit au milieu rural, soit en Afrique, comme cela a longtemps été le cas. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci, Madame la Présidente. Nous voterons cette délibération, mais j'avais une question à Marie Vitoux ou à Mahel Coppey : où en sommes-nous de la Prairie de Mauves, au niveau des travaux qui étaient envisagés avec les difficultés que l'on a rencontrées ? Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Mahel Coppey. »

M^{me} Coppey : « Je vous remercie pour ces interventions, chers collègues. Je vous propose de répondre directement à Monsieur Vey. Où en sommes-nous ? La concertation publique vient d'être terminée en avril. Je parle de la concertation qui a été menée sous l'égide du commissaire enquêteur et de l'État sur le centre de traitement et de valorisation des déchets de la Prairie de Mauves. Celle qui est encadrée par la CNDP continue, via des ateliers citoyens et des rendez-vous annuels. Le commissaire enquêteur a donc confirmé l'intérêt général et collectif du projet. Il a également confirmé que son dimensionnement est en adéquation avec les besoins. Il a également souligné la bonne trajectoire suivie grâce aux objectifs de réduction des déchets que nous avons pris avec les partenaires. Car je le redis, la valorisation énergétique de nos déchets, c'est l'ultime recours. Le socle de notre collaboration avec les partenaires, c'est bien la réduction en amont des déchets qui pourront arriver sur ce centre de traitement.

Il a émis un certain nombre de recommandations. Madame la Présidente a effectivement reçu ces recommandations et nous avons travaillé ensemble à y répondre de manière tout à fait exigeante et positive sur chacune d'entre elles, que ce soit sur les questions de qualité de l'air, c'est-à-dire comment on vient renforcer et compléter les contrôles dont va faire l'objet le centre de traitement et de valorisation des déchets en continu, ou sur le double suivi environnemental que nous avons également programmé grâce à des organismes indépendants. Nantes Métropole s'engage à mettre une station fixe de mesure de la qualité de l'air dans les 3 kilomètres autour du CTVD. Nous allons également travailler sur l'analyse des sols sur ce même périmètre, grâce à un projet de recherche qui s'appelle "Sol Local", dans lequel va s'inscrire la Métropole. Nous avons également travaillé sur les recommandations qu'il nous a faites sur les aspects routiers et de fluidité du trafic sur cette zone-là. Madame la Présidente a souhaité aussi répondre favorablement à la recommandation du commissaire enquêteur, notamment en faisant une saisine de l'ARS sur les questions de santé publique et le registre des cancers.

Voilà où nous en sommes. Aujourd'hui, cette consultation publique est donc dans la main du préfet, qui devra prochainement déclarer l'exploitation de ce centre de traitement et de valorisation, et donc déclencher les travaux de réhabilitation. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

28 – TRANSITION ECOLOGIQUE - SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES NANTES METROPOLE ÉNERGIES - APPORT EN COMPTES COURANTS D'ASSOCIES

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 28, Marie Vitoux. »

M^{me} Vitoux : « Merci, Madame la Présidente. On en a pas mal parlé hier, et ce matin, on a eu de vifs échanges à ce sujet : on a vu que l'on a un climat qui s'emballe. Ce climat ne s'emballe pas totalement par hasard, on sait que le dérèglement climatique est d'origine humaine et qu'il est notamment lié aux énergies fossiles. C'est la raison pour laquelle, dans le plan climat de la Métropole, on a une trajectoire qui doit nous permettre d'atteindre 100 % d'énergies renouvelables en 2050. On a eu aussi un beau débat géopolitique

avant le déjeuner, et on sait que produire de l'énergie renouvelable sur notre territoire, c'est aussi s'affranchir de notre dépendance aux énergies fossiles. Il me revient donc de vous présenter cette belle délibération, qui va nous permettre de faire de la Métropole une productrice d'énergie renouvelable.

Dans le précédent mandat, nous avons voté et donc créé une société par actions simplifiée, Nantes Métropole Énergies, qui a vocation à développer la production d'énergies renouvelables sur le territoire de la Métropole, et notamment via le photovoltaïque. C'est un outil d'investissement public qui nous permet d'atteindre la trajectoire que nous nous sommes fixée de 100 % d'énergies renouvelables en 2050.

Peut-être un bref rappel pour les collègues nouvellement élus. Nantes Métropole Énergies, ce sont plusieurs partenaires qui se sont réunis : évidemment Nantes Métropole, mais aussi la société d'économie mixte, la SEM EnR44. C'est aussi un élément fort, puisque c'est un partenaire de nombreuses communes et EPCI du département. Enfin, la Caisse des dépôts et consignations participe également à cette SAS.

Le but de cette société est bien de pouvoir développer, concevoir, réaliser, mais aussi installer, et donc produire de l'énergie renouvelable, et de pouvoir la valoriser sur notre territoire. L'objet de la délibération est de vous présenter les premiers projets qui vont être portés par cette société. C'est ce que l'on a appelé une " première grappe ", avec 10 projets qui se répartissent sur différentes communes de la Métropole. Il peut s'agir, par exemple, de la solarisation des parkings de la Beaujoire, ou encore du parking de la salle du Piano'cktail à Bouguenais. Cette délibération vous demande aussi, pour pouvoir réaliser l'ensemble de ces investissements, d'accepter l'apport en compte courant d'associé à hauteur de 932 000 euros pour réaliser ces jolis projets. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est adoptée. »

29 – TRANSITION ECOLOGIQUE - ENGAGEMENT D'UN NOUVEAU CONTRAT CHALEUR RENOUVELABLE TERRITORIAL AVEC L'ADEME (2026-2030) - CONTRAT D'OBJECTIFS ET GESTION DELEGUEE DES AIDES FINANCIERES DE L'ADEME
--

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 29, Marie Vitoux. »

M^{me} Vitoux : « Toujours dans le cadre du plan climat, on accompagne le développement de la chaleur renouvelable, on a eu un bref échange tout à l'heure à ce sujet. La chaleur renouvelable, c'est à la fois le solaire, la géothermie, ou – c'était l'objet de nos échanges – la réutilisation de la chaleur fatale. Il se trouve que l'ADEME délègue à la Métropole, sur le même modèle que la délégation des aides à la pierre, les subventions que l'on peut attribuer aux projets sur notre territoire.

Il s'agit de vous présenter le troisième contrat de chaleur renouvelable, qui va couvrir la période de ce mois de juin 2026 jusqu'au mois de juin 2030, avec une enveloppe financière de 6,7 millions d'euros. C'est quand même 17 % de budget en plus par rapport au précédent contrat. Sur le précédent contrat, il y avait 13 communes de la Métropole qui étaient concernées par des projets et qui ont été aidées : je pense à Vertou, à Saint-Herblain, mais aussi à Carquefou. Vous avez en annexe de la délibération la liste des projets qui sont pré-identifiés comme pouvant être aidés via ce fonds de l'ADEME. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Erika Cadersah. »

M^{me} Cadersah : « Madame la Présidente, mes chers collègues, notre groupe prend acte de ce troisième contrat chaleur renouvelable. Comment s'y opposer ? Une quarantaine de projets accompagnés, 30 gigawattheures d'énergie fossile importée remplacés par de l'énergie locale, 3 800 tonnes de CO² évitées chaque année, 6,7 millions d'euros délégués à notre territoire, en hausse de 17 % : c'est concret, c'est local, c'est efficace.

C'est précisément parce que cela fonctionne que je veux alerter notre assemblée, car ce contrat court jusqu'en 2030. Or, il repose à chacun de ses maillons sur un partenaire que le gouvernement voudrait démanteler : l'ADEME. Hier encore, le gouvernement a reculé son projet de loi " renforcer l'État local ", dont l'article 7 visait à diluer l'Agence. Il a été retiré de l'ordre du jour du Sénat, mais ne nous y trompons pas : ce recul n'est pas un renoncement. Le gouvernement lui-même le dit, il conserve toute sa volonté de mener cette réforme. Le texte n'a pas été retiré parce que l'on aurait entendu les défenseurs de l'écologie. Il a été retiré parce que les élus locaux, de toutes les sensibilités, y ont vu une recentralisation préfectorale contraire

aux promesses de décentralisation. La copie était mal ficelée, on l'a remise pour mieux la représenter. Nous connaissons ce procédé, c'est exactement celui de la loi Yadan : un texte retiré sous la pression au printemps, non pour y renoncer, mais avec l'engagement d'en représenter une nouvelle version par un autre véhicule quelques semaines plus tard. Reculer pour mieux sauter, quoi. Le plan d'attaque contre l'ADEME, lui, a été dévoilé, et il ne disparaîtra pas. C'est pourquoi je veux faire ce point de vigilance. Lisons notre propre délibération.

Le comité de pilotage est coprésidé par la directrice régionale de l'ADEME. C'est elle qui valide nos aides. C'est l'échelon régional de l'Agence qui anime le réseau des relais CIVAM 44, Fibois, Atlansun et CREAN, sur lequel tient toute notre ingénierie. Cet échelon régional, c'est exactement ce que l'article 7 voulait faire disparaître en diluant les directions régionales de l'ADEME dans les DREAL, sous l'autorité du préfet. Mesurons l'absurdité. L'ADEME accompagne et finance les projets. La DREAL, elle, les contrôle. On veut confondre celui qui aide et celui qui sanctionne. On place le moteur de la transition sous la tutelle de l'administration qui en est la police.

Au nom de quoi ? Les chiffres sont accablants pour le gouvernement. L'Inspection générale des finances a audité l'Agence en 2024 : gestion globalement satisfaisante. Aucune recommandation ne remet en cause son modèle : des frais de fonctionnement maîtrisés, 135 millions par an, un parc de 85 véhicules de petites cylindrées pour 30 sites, une rémunération inférieure de 25 % au marché, un absentéisme plus bas que dans le reste du public et du privé. Voilà l'Agence que l'on dénigre, voilà celle que l'on veut transformer en simple établissement administratif pendant qu'on lui coupe son budget incitatif. Le Conseil d'État lui-même a jugé la manœuvre juridiquement bancal, portant atteinte aux droits des salariés sans intérêt général suffisant.

Mais permettez-moi d'aller au fond, car cette attaque n'a rien d'un accident technique : elle révèle deux visions de l'écologie qui s'affrontent, dans cette enceinte comme dans le pays. Il y a d'un côté une écologie de marché, une écologie qui ne jure que par la technologie que l'on achète, par l'équipement individuel, par la climatisation que l'on vend à chacun pour survivre à un été que l'on renonce à empêcher, une écologie qui paie la pollution en vert, qui transforme le dérèglement climatique en débouché commercial, et qui se pose en protectrice des populations tout en sabotant l'outil public qui rend la transition possible. C'est une écologie qui adapte les riches au chaos et qui laisse les autres dans la fournaise.

De l'autre côté, il y a une écologie qui défend l'ADEME au quotidien, le bioclimatique plutôt que la climatisation, la chaleur renouvelable plutôt que l'énergie importée, la renaturation des sols plutôt que leur artificialisation, une écologie qui ne sépare pas la défense de la nature de la défense des gens, une écologie populaire, ancrée dans les territoires, accessible, planifiée, et donc forcément gênante pour ceux qui préfèrent un marché.

Alors, que l'on ne nous parle pas de centrisme : il n'y a pas d'un côté des extrêmes et de l'autre un centre raisonnable qui ferait la part des choses. Il y a une droite qui assume le démantèlement des biens communs, une extrême droite qui réclame la suppression pure et simple de l'Agence depuis des années, et un gouvernement qui, plutôt que de leur résister, reprend leur cible à son compte. Sur ce dossier, le prétendu centre et la droite tiennent le même bâton. »

M^{me} la Présidente : « Je vais devoir vous inviter à conclure, Madame. Je crois que vous arrivez vers la fin de votre temps, et je le dis avec un peu d'euphémisme. »

M^{me} Cadersah : « Voter ce contrat, c'est défendre l'Agence qui le rend possible, et ce serait s'engager sur quatre ans avec un partenaire qu'on laisse détruire. Soyons cohérents, défendons nos outils, défendons un commun, défendons une écologie qui protège à la fois la nature et le peuple. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Ronan Dantec. »

M. Dantec : « Très rapidement, pour rassurer notre collègue : ce matin, l'État a annoncé qu'il retirait l'article 7. Hier, il a retiré la loi sur l'État local, mais en plus, il a confirmé ce matin que même si la loi sur l'État local était représentée un jour, ce qui n'est pas certain, dans tous les cas, il n'y aurait plus l'article 7. La mobilisation des parlementaires et des réseaux de collectivités locales a donc gagné. C'est vraiment pour vous dire qu'il n'y a plus de sujet, on a réussi à préserver l'ADEME. Je ne reprends pas votre analyse sur la manière dont la droite sénatoriale avait mené ce combat, mais en tout cas, elle a été battue en rase campagne. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Sarah El Haïry. »

M^{me} El Haïry : « Madame la Présidente, je serai extrêmement courte, simplement pour rappeler à notre collègue qu'il y a bien sûr la droite, qu'il y a le centre, que parfois, ils s'allient, mais que surtout, chacun a une histoire de pensée politique qui est construite. Pour revenir sur le débat parlementaire, effectivement, le centre a une position particulièrement exigeante sur cette question au Sénat. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Marie Vitoux. »

M^{me} Vitoux : « Merci à mon collègue Ronan Dantec pour son optimisme. En tout cas, je ne peux que souscrire aux propos qui visent à soutenir l'ADEME. J'espère que l'optimisme de Ronan Dantec se réalisera, y compris dans les prochaines années et jusqu'en 2030, parce que même si la loi a été retirée, on sait les menaces qui planent sur les agences nationales dédiées à la transition écologique. Je n'y reviens pas, cela a été largement développé. Je n'avais rien de plus à ajouter à cela, si ce n'est que vous aurez noté que j'ai choisi d'intituler ma vice-présidence " justice climatique ", donc je rejoins aussi les préoccupations qui ont été énoncées par Erika Cadarsah. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

30 – TRANSITION ECOLOGIQUE - RESEAU DE CHALEUR BELLEVUE CHANTENAY - MISE A JOUR DE LA ZONE DE CLASSEMENT PRIORITAIRE

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 30, Marie Vitoux. »

M^{me} Vitoux : « Merci. Toujours dans le cadre du plan climat-air-énergie territorial et dans la perspective de la trajectoire 100 % d'énergies renouvelables sur notre territoire, on développe le réseau de chaleur urbain. Cette délibération est assez simple, elle vise à délimiter le périmètre dans lequel le réseau de chaleur urbain deviendra obligatoire pour l'ensemble des bâtiments neufs et des bâtiments faisant l'objet de travaux de rénovation importants. Il vous est donc proposé ce que l'on appelle le " classement " d'un réseau de chaleur renouvelable, en l'occurrence celui de Bellevue-Chantenay. »

M. Affilé : « Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, donc je mets aux voix. Qui donne un avis défavorable à cette délibération ? Qui s'abstient ? Il n'y a pas d'abstention. La délibération est votée à l'unanimité, je vous remercie. »

31 – QUARTIER-HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (QHU) - REGION DES PAYS DE LA LOIRE - CONSTRUCTION DU " CAMPUS SANTE FRANCELIN RIBARD " - APPROBATION DES AVENANTS 2 A LA CONVENTION-CADRE, A LA CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ET FINANCEMENT DE L'ENTITE " PARKING PUBLIC ", A LA CONVENTION FINANCIERE POUR LES ENTITES " FORMATION " ET " RESTAURATION UNIVERSITAIRE ", ET A LA CONVENTION " PROPRIETE "

M. Affilé : « La délibération suivante devrait nous être présentée par Aziliz Gouez, qui est empêchée. Je vais donc essayer de vous la présenter, sur un sujet que je connais un petit peu. Nous avons sur l'Île de Nantes, vous le savez, un projet de quartier hospitalo-universitaire qui est intégré dans le grand quartier de la Santé et qui a été présenté déjà il y a un certain temps, le 4 février 2022. Ce projet a des partenaires financeurs : l'État, la Région, Nantes Métropole, Nantes Université, le centre hospitalo-universitaire (CHU), qui se sont accordés sur la réalisation et le financement de ce projet commun consistant à construire l'ensemble immobilier " volet formation en santé " du QHU, regroupant à la fois la nouvelle faculté en santé, un restaurant universitaire et un parc de stationnement public.

Il y a eu tout un travail de fait. C'est une maîtrise d'ouvrage emboîtée, c'est un peu particulier, qui est confiée à la Région, je crois. À la suite de l'actualisation des coûts d'opération et du plan de financement, il apparaît que le coût total de l'opération diminue, passant de 274,434 millions à 266,78 millions d'euros TTC, et notamment sur la partie du parking public que Nantes Métropole, compte tenu de nos compétences, était amenée à financer. Nos financements se trouvent donc réduits de 7,86 millions d'euros TTC, avec un total à prévoir de 36,21 millions au lieu de quasiment 44 millions.

Je vous propose de conclure à cet effet un avenant n° 2 à la convention-cadre de financement, à cette convention financière entre Nantes Métropole et la Région, et à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la construction de l'entité parking public. La bonne nouvelle, c'est que nous allons, vous le voyez, économiser presque 8 millions d'euros : parfois, ça arrive, par rapport à des sujets dont on a déjà parlé dans cette session.

Il y a des conflits d'intérêts, j'aurais dû dire avant l'exposé que Mahaut Bertu, Pierre-Antoine Gourraud, Frankie Trichet et Pauline Langlois ne peuvent ni prendre la parole, ni participer au débat, ni prendre part au vote.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Qui donne un avis défavorable à cet avenant ? Il n'y a pas d'avis défavorable. Qui s'abstient ? La délibération est donc votée à l'unanimité, je vous remercie. »

33 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX TIERS - APPROBATION

M. Affilé : « Je crois que je vais conserver la parole, puisque Aïcha Bassal est obligée de s'absenter temporairement. Je vous propose de passer directement à la délibération n° 33, qui concerne les attributions de subventions aux tiers. C'est un dossier classique, presque de saison. Vous savez que nous avons, dans le cadre de ces subventions aux tiers, un certain nombre de sujets pour lesquels nous accordons ces subventions : le sport de haut niveau, le Fonds de soutien de lutte contre le sans-abrisme, l'économie et l'emploi responsables, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, le soutien aux grands événements métropolitains, la nature et la biodiversité. Là encore, il y a un certain nombre d'élus empêchés de participer au débat et au vote : Mahaut Bertu, Pierre-Antoine Gourraud et Frankie Trichet.

On vous propose un total de subventions de 4 685 271 euros, avec :

- Le soutien aux grands événements métropolitains, notamment pour le Lieu Unique ;
- Dans le secteur de l'économie et de l'emploi responsable, le soutien à l'ATDEC, pour un peu plus de 1 006 000 euros ;
- Pour la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur, 967 000 euros pour Nantes Université (on en a parlé ce matin quand on parlait des subventions dans le cadre de l'accompagnement à la recherche académique) ;
- 50 000 euros pour l'Association culturelle de l'été ;
- Différents accompagnements pour le soutien de lutte contre le sans-abrisme pour la ville de Nantes et le CCAS de Rezé, si je ne me trompe pas ;
- Enfin, pour le sport de haut niveau, pour le HBC Nantes, pour le Nantes Basket Hermine et pour l'association les Neptunes Volley-Ball.

Voilà, je crois que j'ai fait à peu près le tour. J'ai essayé de vous présenter cela synthétiquement. Y a-t-il des questions ? Simon Citeau. »

M. Citeau : « Chers collègues, cher Bertrand, notre groupe de Gauche citoyenne et écologiste a été surpris d'apprendre qu'un projet de *naming* de la H Arena pouvait être envisagé. Je tiens à le rappeler, nous sommes profondément opposés à cette pratique, qui étend toujours davantage la logique marchande à des équipements sportifs et culturels appartenant au domaine public.

Le sport, ce sont des moments de partage, de joie, des moments d'émotion collective. Nous avons toutes et tous des souvenirs liés à un stade, à une salle, à un lieu qui a marqué notre histoire personnelle ou celle de notre ville. Je n'ai pas envie que ces souvenirs, ces émotions, soient associés à une marque ou à une entreprise. Cela leur offre une visibilité médiatique considérable, et faire de la passion des supportrices et des supporters, faire de l'attachement à un club ou à un sport un support publicitaire destiné à générer toujours plus de profits, ce n'est pas notre conception du sport. Parce qu'au fond, le *namings* offre une visibilité considérable à des acteurs privés, très souvent impliqués dans le réchauffement climatique. Le rapport "Sweat Not Oil" précise que la plupart des acteurs du *namings* sont acteurs dans le réchauffement climatique et l'usage du pétrole et du carbone. Je refuse donc que l'on transforme l'attachement des supportrices et des supporters, la passion pour un club ou pour un sport, en support publicitaire. Ce n'est pas notre vision du sport.

Le sport, c'est d'abord une pratique populaire. Ce sont des milliers d'amatrices et d'amateurs, des bénévoles engagés. Ce sont aussi des valeurs : l'inclusion, la solidarité, l'égalité et l'émancipation. Ces valeurs ne devraient pas être mises au service d'une stratégie de communication. Si l'on souhaite donner un nom à un équipement, pourquoi ne pas choisir celui d'une femme ayant marqué l'histoire du sport, à Nantes ou ailleurs ? Ce choix aurait davantage de sens.

Et puis, où s'arrête cette logique ? Aujourd'hui, une salle, et demain quoi ? Nos rues, nos places, nos villes ? Pour nous, la H Arena, la Beaujoire et les équipements sportifs métropolitains doivent rester au public, aux sports, aux sportives et aux sportifs, et pas devenir des outils de communication pour une entreprise. Face à cette marchandisation croissante du sport et à cette privatisation de nos biens communs, vous trouverez toujours notre groupe pour s'y opposer. Je vous remercie. »

Applaudissements.

M. Affilé : « Merci pour cette intervention qui, j'en ai bien conscience, est un peu en marge de la délibération à proprement parler. William Aucant. »

M. Aucant : « Merci, Monsieur le Vice-président. Quand bien même c'est en marge, je pense que le groupe Insoumis soutient ce qui vient d'être dit, pas besoin d'en rajouter.

Vous proposez au vote des subventions pour aider les personnes à la rue. Nous voterons naturellement, parce que les associations qui les accompagnent accomplissent un travail remarquable, mais nous devons aussi avoir le courage de regarder les causes de cette catastrophe sociale. Je le disais ce matin, la Métropole compte environ 3 500 personnes qui vivent sans logement stable : dans la rue, dans les squats, dans des bidonvilles, dans des abris précaires. Parmi elles, des enfants, des femmes seules, des familles, des personnes malades, des personnes épuisées par des mois d'errance administrative. Suite au décès hier de la personne de 44 ans décédée à Nantes, nous n'avons toujours pas reçu de réponse à la demande croissante de citoyens concernant les mesures d'urgence prises actuellement pour les personnes à la rue sous 40 degrés.

Je veux le dire simplement : dans une grande métropole qui se dit refuge, dans un pays qui proclame le droit au logement, cette situation est une honte. Une honte nationale d'abord, car la loi est pourtant claire : le droit à l'hébergement opposable existe. L'État a l'obligation légale d'apporter une solution aux personnes en détresse. Lorsqu'il ne le fait pas, il est en situation d'illégalité. Donc oui, nous le disons, l'État est aujourd'hui délinquant au regard de ses propres obligations légales. Quand des familles doivent appeler le 115 des dizaines de fois pour obtenir quelques nuits d'hôtel, l'État ne manque pas seulement d'humanité, il manque à la loi.

Mais nous ne pouvons pas nous contenter de dire que c'est la faute de l'État. Nos villes ne peuvent pas se réfugier derrière l'impuissance lorsque des enfants dorment dehors. Une ville doit se battre, elle doit soutenir les associations et interpeller le préfet. Lorsque l'État ne respecte pas la loi, la collectivité doit le mettre face à ses responsabilités. C'est pourquoi nous proposons d'assumer ce que d'autres villes ont déjà commencé à faire. À Rennes – ce n'est pas si loin –, la Métropole a demandé la réquisition des logements vacants. À Grenoble, la justice a reconnu que l'État devait indemniser la collectivité pour sa carence dans l'hébergement d'urgence. Cela signifie qu'il existe désormais un chemin, non pas un chemin de communication, mais un chemin juridique, un chemin républicain, un chemin pour faire respecter la loi. Très concrètement, notre ligne est simple : on réquisitionne, on héberge, on accompagne. La collectivité avance les frais parce qu'il y a urgence humaine, puis elle envoie la facture à l'État, parce que c'est lui qui manque à ses obligations. Et s'il refuse de payer, alors on l'attaque, comme Grenoble l'a fait. Parce qu'il n'y a pas de chari-

té, il s'agit de faire respecter le droit. Nous ne ferons jamais la guerre aux pauvres, comme cela peut se faire à droite : nous voulons faire la guerre à la misère.

Alors oui, nous voterons cette délibération, mais nous le disons avec gravité : elle ne suffira pas. Il faut un plan " zéro personne à la rue ", il faut un réseau de lieux d'accueil dans tous les quartiers, et notamment sur le modèle Agnès Varda. Il faut des réponses dignes pour toutes les personnes vivant dans les bidonvilles et pour les gens du voyage, mais surtout, je crois qu'il faut une volonté politique. Madame la Présidente, allez-vous enfin exercer le droit qui est le vôtre et faire la demande au préfet, qui vient d'être nommé, pour obtenir par délégation le pouvoir de réquisitionner les logements vacants, comme a eu le courage de le faire la Métropole de Rennes ? Pour nous, la réponse est claire : à Nantes, personne ne devrait dormir dehors, pas un enfant, pas une famille, pas un être humain. Je vous remercie. »

Applaudissement.

M. Affilé : « Merci. Foulques Chombart de Lauwe. »

M. Chombart de Lauwe : « Je ne vais pas laisser passer les propos de Monsieur Aucant sur la droite qui ferait la guerre aux pauvres. Ce n'est pas au niveau de notre assemblée, Monsieur Aucant. Je crois que l'on a des préoccupations sociales, mais on n'a pas toujours la même analyse des causes de l'exclusion et de la précarité. On n'a pas toujours les mêmes solutions, mais je pense que l'on peut partager les mêmes préoccupations, le même souci de davantage d'équité. C'est vrai qu'il y a une certaine gauche, et peut-être une extrême gauche aussi, dont vous faites partie, qui préfère parfois maintenir les gens dans leurs conditions plutôt que vraiment leur proposer un chemin d'émancipation, qui préfère les maintenir dans des communautés, avec une approche communautariste que vous assumez à LFI. Vous ramenez toujours les gens à leurs origines, à leurs conditions, alors que nous, nous sommes des universalistes : nous nous battons pour que ces personnes puissent s'en sortir. Le nivellement par le haut, Monsieur, pas le nivellement par le bas. C'est épuisant, votre posture, donc arrêtez. Je le prends comme une insulte, et je vous remercie de ne pas reprendre ce genre d'expression. »

Applaudissements.

M. Affilé : « Quand on parle de prendre de la hauteur et de ne pas tomber dans des querelles qui n'ont pas lieu d'être, je pense ici... Oui, des querelles idéologiques, peut-être. Agnès Bourgeois a demandé la parole. »

M^{me} Bourgeois : « Merci. Je ne répondrai pas à la place de la Présidente. Par contre, je répondrai en tant que vice-présidente à l'habitat. Je pense que personne n'ignore ici mon engagement pour la mise à l'abri et pour les plus vulnérables de notre Métropole. Le PLH va permettre aussi de travailler sur ces sujets, mais plus globalement, la politique de l'habitat doit prendre en compte, et avant tout, les plus vulnérables, les plus fragiles d'entre nous, les enfants, les familles, toutes les personnes qui vivent à la rue. Notre première dignité, c'est de trouver un logement pour toutes et tous. »

M. Affilé : « Merci, Agnès. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vous invite juste, les uns et les autres, à quand même faire preuve d'un peu de retenue dans les expressions. Je pense qu'ici, il n'est pas correct de dire qu'il y en a qui s'accommodent très bien de la misère du monde. Peut-être que c'est le cas au niveau national, mais pour partager nombre d'actions avec les collègues, et les collègues maires notamment, je pense que l'on peut avoir des nuances dans la perception des choses. Tous ceux qui sont présents ici ont une approche républicaine, dans les collègues maires, et cherchent effectivement à faire avancer les choses concrètement.

Nous allons avoir l'occasion, Agnès vient de le dire, avec le nouveau PLH à construire, de voir, par la preuve, par la pratique et par les projets. Monsieur Aucant, Madame Cadarsah, je vous inviterai juste à regarder ce qui va se passer dans les mois à venir, et à être vigilants et exigeants de ce point de vue. Cela nous permettra de montrer ce qu'il en est.

Si vous en êtes d'accord, il y a une délibération à voter. J'ai bien entendu la demande de Simon Citeau. Je ne répondrai pas à la place du vice-président en charge du sport de haut niveau, mais on fera passer le message de façon certaine. Je ne suis pas très loin de penser que la nomination – je préfère dire " nomination " plutôt que " naming ", parce que j'aime bien le français, c'est ma langue maternelle – est une façon d'imposer, je suis d'accord, un certain nombre de choses dans l'espace public et dans les pratiques, notamment pour nos jeunes qui, du coup, se réfèrent à des noms de marques. C'est toujours fâcheux, parce qu'on leur met ça dans l'esprit. Concernant les ligues qui peuvent porter des noms différents, j'ai la nostalgie

de la “ Ligue 1 ” et de la “ Ligue 2 ”, tout simplement, par exemple en foot. Je trouvais que c’était très bien comme ça. C’est peut-être de la nostalgie un peu surannée, mais c’est comme ça.

Je mets aux voix cette délibération. Ne votent pas ceux qui sont empêchés, bien entendu. Qui donne un avis défavorable à ces subventions ? Je n’en vois pas. Qui s’abstient ? Pas d’abstention. La délibération est donc votée à l’unanimité, je vous remercie. »

34 – OCTROI DE LA GARANTIE DE NANTES METROPOLE A CERTAINS CREANCIERS DE L’AGENCE FRANCE LOCALE (AFL)

M. Affilé : « Nous avons ensuite une délibération qui concerne l’octroi de la garantie de Nantes Métropole à un certain nombre de créanciers de l’Agence France Locale. C’est un peu technique et un peu particulier. L’Agence France Locale est une banque publique de développement française qui a été créée en 2013 par des collectivités locales, dont l’objet est de financer nos besoins en matière de prêts bancaires. C’était consécutif à la crise des subprimes, où vous vous rappelez que l’accès au crédit avait pu être compliqué pendant un certain temps. L’idée, c’est que pour bénéficier de prêts, il faut préalablement adhérer à l’AFL. Ensuite, tout un ensemble de dispositifs de solidarité et de cautionnement est créé entre les membres, de façon à organiser tout simplement et concrètement la solidarité financière entre les membres qui sont sociétaires de l’AFL.

Ici, il vous est proposé d’accorder notre cautionnement pour des membres de l’AFL qui auraient besoin d’être garantis, tout simplement, sachant que nous n’avons pas eu – et que vraisemblablement, nous n’aurons pas – la possibilité ou l’obligation de recourir. Nous avons un cautionnement qui est lié à la quote-part que nous avons dans le capital, il ne s’agit pas de cautionner à nous tout seuls tous les engagements de l’Agence France Locale, bien entendu.

Voilà la délibération qui vous est proposée. Y a-t-il des questions ou des interventions sur ce point ? Je n’en vois pas, donc je mets aux voix. Qui donne un avis défavorable ? Il n’y a pas d’avis défavorable. Qui s’abstient ? Pas d’abstention. La délibération est donc votée à l’unanimité, je vous remercie. »

35 – EXPLOITATION DE LA DECHARGE REHABILITEE DE TOUGAS A SAINT-HERBLAIN - GARANTIE FINANCIERE - APPROBATION

M. Affilé : « La délibération suivante correspond à l’exploitation de la décharge réhabilitée de Tougas, à Saint-Herblain. Il s’agit ici d’une garantie financière. Je connais un peu le dossier. Concrètement, sur le terrain, si j’ose dire, vous le savez ou vous ne le savez pas, cet ancien centre d’enfouissement technique, qui a accueilli les déchets de notre Métropole pendant un certain nombre de décennies, a été réhabilité depuis 2012. Nous sommes tenus de réaliser des analyses toxicologiques régulières pour nous assurer de la non-pollution du site, notamment de l’émanation d’un certain nombre de liquides qui peuvent être polluants. Nous avons donc l’obligation de constituer une garantie financière au cas où il faudrait réparer les dommages qui pourraient intervenir du fait d’une pollution. Les services de la DREAL ont estimé cette garantie financière à 3 millions d’euros.

Il vous est donc proposé de constituer sur le budget annexe des déchets un engagement hors bilan au titre de la garantie financière apportée par Nantes Métropole à hauteur de 3 millions d’euros. Si un événement porté à notre connaissance conduit à l’identification d’un risque de mise en jeu de la garantie, le risque pourrait alors être évalué de manière fiable, avec une probabilité de réalisation certaine, et nous constituerions alors une provision à hauteur de ce risque et à partir de cet argent mis de côté.

Voilà ce que je pouvais vous dire. Y a-t-il des questions ou des demandes d’intervention sur ce dossier prudentiel et réglementaire ? Je n’en vois pas, je mets aux voix. Qui donne un avis défavorable ? Il n’y a pas d’avis défavorable. Qui s’abstient ? Pas d’abstention. Je vous remercie, le dossier adopté à l’unanimité. »

M. Affilé : « Nous avons ensuite un petit prêt sympathique de financement de la Banque européenne d'investissement. Il s'agit d'approuver le prêt pluriannuel d'un montant maximum de 200 millions d'euros avec la Banque européenne d'investissement, ainsi que le contrat correspondant, pour le financement des investissements suivants :

- Le développement des nouvelles lignes de transport, et notamment de tramway 6 et 7 reliant Rezé à La Chapelle et à Saint-Herblain ;
- La transformation de la place de la Petite-Hollande et les aménagements des espaces publics ;
- Les acquisitions de bus sur la période 2025-2026, 30 bus standards et 23 bus électriques articulés, ce qui serait pour nous une nouveauté : des bus articulés sans avoir besoin de système TOSA comme nous l'avons ici sur le e-Busway ;
- Le développement de la ligne 8 de Busway, reliant le boulevard de Doulon à la Ville-au-Denis, à Bouguenais ;
- L'extension du centre technique d'exploitation, le CETEX de la Vertonne, du moins pour sa première phase ;
- L'acquisition de 15 nouvelles rames de tramway correspondant à la tranche optionnelle de notre marché.

C'est donc ce qui vous est proposé de signer comme contrat, sachant que c'est une deuxième étape et que l'on a déjà bénéficié d'une partie de financement. Je précise aussi que c'était dans l'ancien mandat, et que l'octroi de ces deux prêts nous avait aussi permis de bénéficier d'une subvention de la part de l'Union européenne de 37 millions d'euros, si je me rappelle bien. C'était très conséquent. Vous avez tous les détails les plus techniques, pour ceux que cela intéresse. En attendant, voilà ce que je pouvais vous en dire de façon relativement simple. Monsieur Chombart de Lauwe. »

M. Chombart de Lauwe : « Merci, Monsieur le Président. Le partenariat avec la Banque européenne d'investissement est un très bon partenariat. La BEI est effectivement le bras armé financier de l'Union européenne, qui prête sur des maturités longues, avec des conditions, on l'a vu dans le document que vous nous avez transmis, très favorables et en dessous de ce que le marché bancaire est capable de nous offrir. Elle les réserve en général à des projets structurants, qui contribuent notamment aux objectifs de lutte contre le changement climatique, ce que l'on ne peut que saluer.

En l'occurrence, vous mobilisez cette enveloppe pluriannuelle de 200 millions d'euros – c'est un plafond – pour la politique de mobilité et pour innover en la matière. Vous venez d'expliquer l'objet, et nous pensons que c'est quelque chose d'excellent : c'est une ressource de long terme à un coût avantageux. Nous voterons donc sans réserve cette délibération.

Néanmoins, je voudrais en profiter pour rappeler que s'il y a une dette vertueuse comme celle-ci, il y a tout de même une cote d'alerte, cela a été dit lors du débat hier, sur un doublement de la dette de la Métropole en un seul mandat. J'insiste là-dessus : il faut que cette dette ne cache pas la réduction des marges de manœuvre, l'effet de ciseau qui a été rappelé hier. Aujourd'hui, on a encore une capacité de désendettement, on n'est pas très loin des sept années. Donc oui pour signer avec la BEI, oui pour le faire sur des projets innovants, mais non pour un laisser-faire sur la question d'un endettement massif, qui a déjà doublé en l'espace d'un mandat. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole au rapporteur. »

M. Affilé : « Je trouve complètement normale cette observation, qui montre bien qu'il faut être attentif. Évidemment, ce sera le cas, vous pouvez compter sur moi pour le faire. Et si vous êtes inquiets, je vous invite à regarder la capacité de désendettement de la Ville de Saint-Herblain, sur laquelle j'ai un peu de responsabilités depuis maintenant de nombreuses années : vous verrez que l'on sait faire. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée. »

37 – DISPOSITIONS TARIFAIRES ET FINANCIERES DIVERSES

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 37, Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « La délibération n° 37, on y arrive, ce sont les fameuses dispositions tarifaires et financières diverses. Nous avons ici, vous le voyez, sept points qui sont proposés.

Un premier point concerne la Maison des chercheurs étrangers où – je vous passe les détails – l'on propose d'appliquer les tarifs qui ont été votés précédemment et de ne pas augmenter les tarifs par rapport à ce qui existait dans la dernière année. On a quand même, parmi les étudiants étrangers, notamment les doctorants et les jeunes chercheurs, une situation parfois de relative précarité. Ce n'est donc pas la peine d'en rajouter en augmentant les charges qu'ils auraient à payer.

Sur l'eau et l'assainissement, on vous propose d'adhérer au pôle Aquanova, qui concerne le traitement des micropolluants et qui est un réseau de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans les eaux. On en a parlé à plusieurs reprises aujourd'hui. Il est intéressant de pouvoir bénéficier de ces éléments pour une cotisation qui, somme toute, est modeste, à 1 490 euros pour l'année 2026.

En matière de longévité, on vous propose de renouveler notre adhésion au Gêrontopôle pour 3 278 euros, d'adhérer au Groupement régional d'appui au développement de la e-santé, que l'on appelle le GRADeS, pour un montant de 200 euros. Cela permet d'accéder à une messagerie sécurisée qui permet à de nombreux secteurs du territoire de répondre à des besoins d'échanges rapides entre eux.

En matière d'archéologie préventive, nous vous proposons de faire évoluer de 1,7 % les tarifs des interventions du service d'archéologie préventive, notamment pour la possibilité d'intervenir sur des fouilles qui sont financées par les maîtres d'ouvrage.

Nous proposons enfin, et c'est le septième point, de prendre en charge 75 % de l'abonnement transport en commun ou vélo illimité pour les élus, à l'image de ce qui se fait pour les agents de la Métropole. Je dois dire que c'est aussi un peu symbolique, puisque vous le savez ou pas, mais dans les déplacements et le remboursement de frais, nous avons le même traitement que les agents de la Métropole, on n'est pas plus favorisés. Pour les élus qui veulent être vertueux, avoir un abonnement pour une location de vélo longue durée ou un abonnement de transport en commun, si leur employeur ne le paie pas, il vous est proposé cette contribution. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est adoptée. »

38 – REZE - 8, RUE DU SEIL : ACQUISITION AUPRES DE LA SAS 'CHEZ MARCEL' D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER A USAGE DE CENTRE TECHNIQUE POUR 2 633 M², CADASTRE AM182 POUR UNE CONTENANCE DE 5 397 M²

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 38, Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « La délibération n° 38, c'est tout simplement le fait de faire l'acquisition d'un bien immobilier auprès de la SAS Chez Marcel. C'est un bien immobilier qui est sur la commune de Rezé et qui correspond en

fait à un bien que nous avons loué il y a trois ans pour installer un centre technique. Il se trouve que dans le contrat de location, dans le bail, il y avait une clause de possibilité préférentielle pour acheter à un prix qui était convenu à ce moment-là, ce prix étant de 3,5 millions d'euros net vendeur. L'immobilier de l'État a émis un avis favorable sur ces conditions. Il vous est donc proposé de passer du statut de locataire au statut de propriétaire pour cet endroit, où nous avons sans doute l'obligation, par ailleurs, de faire quelques travaux pour le rendre complètement fonctionnel par rapport à nos standards. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est adoptée. »

32 – PERSONNEL METROPOLITAIN - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - DISPOSITIONS DIVERSES - APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Chers collègues, je vais vous proposer de revenir à la délibération n° 32, et je donne la parole à Aïcha Bassal. »

M^{me} Bassal : « Merci, Madame la Présidente. Cette délibération va présenter quatre points de notre politique ressources humaines.

Le premier point va concerner l'adaptation du bureau des effectifs avec, pour ce Conseil métropolitain, la création de quatre postes pour le budget principal. Nous avons également, dans ce même budget, deux suppressions de postes qui arrivent à échéance. Nous allons prolonger également huit postes initialement créés de façon temporaire, et nous proposons de pérenniser six postes qui étaient également créés de façon temporaire. Nous avons, dans ce même budget principal, 34 transformations de postes. Dans le budget annexe de l'eau, il est proposé de prolonger de 15 mois deux postes d'adjoints administratifs à la direction des opérateurs publics de l'eau. Dans le budget annexe de l'assainissement, nous avons la suppression d'un poste qui arrive à échéance. Nous avons également, dans ce même budget, quatre transformations de postes. Dans le budget annexe des déchets, il est proposé trois transformations de postes. Dans le budget annexe des transports, nous avons la prolongation pour une année d'un poste de chargé de mission à la direction stratégie et études. Vous avez, comme d'habitude, mes chers collègues, l'ensemble de ces créations dans le tableau qui vous a été remis en annexe 1.

Le deuxième point va concerner le nombre de collaborateurs ou collaboratrices de cabinet. En effet, l'article R. 333-6 du Code général de la fonction publique fixe l'effectif maximum des collaborateurs de cabinet d'un président ou d'une présidente en fonction du nombre d'agents ou d'agentes employés. Dans les limites fixées par ces dispositions réglementaires, il est proposé de fixer à 15 le nombre maximal de collaborateurs et collaboratrices du cabinet de Madame la Présidente.

Le troisième point va concerner le maintien du régime indemnitaire des agents et agent(e)s qui relèvent de la filière police municipale lors des 90 premiers jours d'arrêt maladie. Je précise que les agents et agent(e)s de la filière police municipale – et en ce qui nous concerne, ce sont les agents et agent(e)s de l'UMTC, l'Unité métropolitaine des transports en commun – ne relèvent pas du RIFSEEP, c'est-à-dire le régime indemnitaire qui est lié aux fonctions, sujétions, expertises et engagements professionnels. Nous avons donc, en tant qu'employeur, le choix de faire cette retenue de 10 % lors d'arrêts maladie ordinaires. Nous faisons le choix de maintenir la totalité du régime indemnitaire pour nos agents et agent(e)s de l'UMTC et de ne pas faire cette retenue.

Le quatrième point concerne les astreintes. La première est sur la maintenance des équipements d'assainissement collectif. La mission principale du secteur électromécanique du service maintenance des équipements d'assainissement collectif est d'assurer la maintenance des ouvrages exploités sur huit communes de notre Métropole : Nantes, Orvault, Bouguenais, Rezé, Saint-Sébastien-sur-Loire, Basse-Goulaine, Vertou et Les Sorinières. Pour pouvoir assurer le bon fonctionnement de ces installations, la continuité du service est assurée par un déploiement de trois agents d'astreinte, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Au regard des tensions sur le recrutement d'électromécaniciens, l'astreinte sera désormais aussi ouverte aux agents techniques des secteurs de la maintenance mécanique et matérielle du service maintenance qui possèdent les habilitations requises.

La deuxième astreinte va concerner la gestion de crise. Aujourd'hui, pour pouvoir répondre à l'évolution de l'organisation de la crise de la collectivité liée au retour d'expérience des crises vécues ces dernières an-

nées, on doit s'adapter en créant une astreinte. Seront concernés la directrice de la DRPP, le responsable risques et crises, les responsables des trois unités de service, et les cadres A et B de l'unité préparation et gestion des crises.

Enfin, la troisième astreinte va concerner la cellule opérationnelle de prévention des risques environnementaux, que l'on appelle la COPRE, qui assure un rôle d'expertise en matière de lutte contre les pollutions et de prévention des risques environnementaux. Pour garantir et sécuriser l'action de la COPRE en dehors des heures ouvrées, il est proposé de mettre en place une astreinte d'exploitation relative à la lutte contre les pollutions et la prévention des risques environnementaux. Les quatre postes qui seront concernés sont le responsable et les techniciens environnement de la COPRE.

Il vous est demandé, mes chers collègues, d'approuver cette délibération. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Sarah El Haïry. »

M^{me} El Haïry : « Merci, Madame la Présidente. Cette délibération est relative au tableau des effectifs, qui nous donne l'occasion d'aborder très largement le travail de nombreux agents de la Métropole, mais aussi celui de la police métropolitaine, ce qui a été souligné par notre collègue Aïcha Bassal. Nous souhaitons d'abord saluer le travail de ces agents. Leur présence est essentielle. Elle est aujourd'hui reconnue. Elle est appréciée par les usagers comme par le personnel des transports. Ils assurent des missions de prévention, de sécurisation et d'intervention absolument indispensables pour tout le fonctionnement de notre réseau.

Cette délibération nous conduit aussi à nous interroger sur les orientations plus longues de la majorité sur ce nouveau mandat. Cette police, aujourd'hui, c'est 35 agents. Compte tenu de l'étendue de notre réseau de transport et du nombre de kilomètres parcourus – on a eu un débat riche sur les transports –, de leur amplitude horaire et de leurs jours de présence à assurer tout au long de l'année, chacun conviendra que se pose la question de savoir si la présence est suffisante, et donc si cela nécessite d'augmenter les effectifs. À notre avis, il n'y a pas suffisamment d'effectifs au moment où l'on se parle. Notre question est donc simple : envisagez-vous de renforcer cette police métropolitaine des transports au cours du mandat ? Si oui, dans quelle proportion et selon quel calendrier ?

Nous considérons également que les transports en commun et leurs abords demeurent bien sûr toujours des lieux de difficultés de sécurité. C'est un débat plus large sur notre Métropole. Vous évoquez parfois un sentiment d'insécurité. Pour notre part, il y a de l'insécurité réelle dans les transports. Malheureusement, les actualités récentes nous l'ont prouvé, nous l'ont montré à nouveau. C'est le vécu de nombreux voyageurs et aussi des conducteurs eux-mêmes, en réalité. Notre deuxième question mérite simplement d'être posée : compte tenu de l'évolution des violences auxquelles les agents sont confrontés, envisagez-vous au cours du mandat de poser la question d'armer la police métropolitaine des transports, pour leur permettre d'assurer leurs missions dans des conditions de sécurité adaptées aux risques auxquels ils sont exposés ?

Il nous semble que les habitants de la Métropole méritent que cette question soit clairement posée dans une stratégie à la hauteur des enjeux. Les transports en commun doivent rester un espace sûr pour toutes et pour tous, et des effectifs adaptés, en les aidant et en les sécurisant, en est une condition. On n'oublie pas que ce sont toujours les femmes qui sont les premières victimes des attouchements, des intimidations et des remarques, malheureusement parfois vulgaires et sexistes, dans les transports en commun et à leurs abords. Les témoignages ne manquent pas. Le soutien à notre police métropolitaine des transports est évidemment une des actions de prévention et de sécurisation qui est absolument nécessaire. Merci beaucoup. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Aïcha Bassal. »

M^{me} Bassal : « Merci, Madame la Présidente. Pour assurer Madame El Haïry, d'abord, effectivement, tout comme vous, nous saluons le travail et l'investissement journalier, quotidien, sans limite, si l'on peut le dire, de nos agents de l'Unité métropolitaine des transports en commun qui, aux côtés des policiers municipaux, font un travail remarquable dans l'ensemble de nos communes.

Ensuite, sur la question des effectifs, nous avons pris un engagement très clair durant cette campagne municipale : nous allons doubler les effectifs de l'Unité métropolitaine des transports en commun.

Sur la question de l'armement, vous le savez, les policiers de l'UMTC, tout comme les policiers municipaux de Nantes, sont déjà armés. Ils ont, je le rappelle ici, ce que l'on appelle " le pistolet à impulsion électrique ". Ils ont, je le rappelle, la bombe lacrymogène. Ils ont, je le rappelle, le bâton Tonfa. Nos policiers municipaux sont donc aujourd'hui équipés d'armes. Ils n'ont pas l'arme de poing, c'est évidemment une revendication qu'ils portent, mais aujourd'hui, dire que nos policiers municipaux et que les agents de l'UMTC ne sont pas armés est faux. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Denis Talledec. »

M. Talledec : « Je voudrais juste rappeler deux ou trois éléments sur le fond. Je vous rappelle que les agents de l'Unité métropolitaine des transports en commun sont sous la responsabilité du maire sur les communes qu'ils traversent. Cette décision appartient donc aux 24 maires, eu égard à la responsabilité d'emploi de l'Unité métropolitaine des transports en commun. La décision n'est pas une décision nantaise, elle est une décision des 24 maires en la matière. La compétence du maire reste et demeure la sienne sur son territoire.

Je voudrais rajouter quelque chose : au-delà de l'intervention directe de l'Unité métropolitaine des transports en commun, vous n'êtes pas sans avoir vu que la semaine dernière, nous avons signé une convention avec la SNCF, le préfet, ainsi que la Police nationale sur des opérations coordonnées, des patrouilles coordonnées, ce que l'on appelle des " patrouilles mixtes " dans les transports en commun. Cela se fait avec la Police nationale, avec la gendarmerie, en fonction des différentes zones d'intervention.

Enfin, j'aime à vous rappeler que nous faisons partie des trois seules métropoles en France à disposer de ce type d'unité. On engage, on engage plus, mais en cohérence avec le cadre réglementaire. Et *in fine*, je vous rappelle que le CISPD, dans son baromètre annuel, rend des chiffres, notamment sur la sécurité dans les transports en commun, et que nous faisons partie, malgré les différents événements qu'il peut y avoir, des métropoles où il y a le moins d'atteintes aux personnes dans les transports en commun. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

39 – FABRIQUE DE NOS VILLES - ENTREES D'AGGLOMERATION - TAXES D'AMENAGEMENT MAJOREES : ROUTE DE CLISSON - COMMUNES DE VERTOU ET SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE - SECTEUR GARE DE VERTOU/LANDELETTES - APPROBATION/RN 444 - COMMUNE DE SAINTHERBLAIN - SECTEUR MARCEL PAUL/JACQUES CARTIER - RECTIFICATION DU PERIMETRE D'APPLICATION

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 39, Anthony Descloziers. »

M. Descloziers : « Merci, Madame la Présidente. Nous allons du côté de Vertou et de Saint-Sébastien-sur-Loire. La loi de 2010 a fixé le taux de la taxe d'aménagement à 5 % sur l'ensemble du territoire de la Métropole. La loi et le Code de l'urbanisme ont permis ensuite, le cas échéant, de prévoir la possibilité d'augmenter le taux de la taxe d'aménagement jusqu'à 20 % dans certains secteurs. C'est ce que nous proposons de faire pour ce qui concerne l'entrée d'agglomération route de Clisson, sur les communes de Vertou et de Saint-Sébastien, et plus précisément dans le secteur de la gare de Vertou, Landelettes.

Le secteur, d'une superficie d'environ 18 hectares, est constitué à la fois d'un tissu faubourien ancien autour de la gare et le long de la route de Clisson, et d'emprises à dominante industrielle ou logistique. Dans le cadre du PADD, du plan local d'urbanisme métropolitain, cela a été reconnu comme une centralité intercommunale émergente, et nous avons collectivement reconnu ceci comme une entrée d'agglomération d'intérêt métropolitain en décembre 2022.

Dans ce cadre-là, nous avons lancé des études urbaines et environnementales, mené un certain nombre d'échanges avec les villes de Vertou et de Saint-Sébastien, lesquels sont d'ailleurs à poursuivre, dans le but d'organiser le renouvellement et le développement urbain du secteur à court, moyen et long terme pour définir différentes orientations et objectifs programmatiques qui sont ainsi rappelés dans la délibération, tant sur le sujet économique que sur la production de logements, mais aussi sur le sujet de la voirie et des espaces publics.

Pour pouvoir mener les travaux et les aménagements nécessaires à la programmation projetée, ceux-ci sont estimés à 8,5 millions d'euros hors taxes en valeur juillet 2025. C'est une première approche estimative.

L'objectif est de pouvoir aménager la route de Clisson de façade à façade, de réaliser un cheminement doux est-ouest en lisière du bois des Gripôts, de créer un véritable parvis pour la gare de Vertou, de requalifier ou d'aménager les voiries de desserte tertiaire, et d'engager des actions de renaturation pour permettre la continuité écologique. Dans le cadre de ce projet de rénovation de l'espace public estimé à 8,5 millions d'euros hors taxes, il est proposé de majorer la part intercommunale de la taxe d'aménagement et de la fixer au taux de 18 % au lieu de 5 %, sachant que les exonérations prévues par la loi continuent à s'appliquer et que les équipements d'assainissement ne sont pas intégrés dans cette taxe d'aménagement.

Même chose sur la commune de Saint-Herblain, mais c'est simplement une correction, puisque l'on a déjà adopté cette majoration de taxe d'aménagement sur le secteur de Marcel-Paul, avec un projet de 25 millions d'euros d'aménagement. Nous avons déjà fixé le taux à 15 %. Simplement, il y a eu une erreur matérielle d'écriture, et nous venons donc rectifier cette erreur matérielle dans l'annexe 2 de cette délibération. Voilà, Monsieur le Président, en l'occurrence. »

M. Affilé : « Merci, Anthony. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, Sylvain Gatt. »

M. Gatt : « Merci, Monsieur le Vice-président. Sur cette délibération, notre position est favorable. Nous comprenons la nécessité de mettre en place une taxe d'aménagement majorée sur le secteur de la gare de Vertou et des Landelettes sur Saint-Sébastien. Ce secteur va connaître une transformation importante : environ 1 100 logements supplémentaires, des activités, des services, une requalification de la route de Clisson, des espaces publics, des mobilités actives et de la végétalisation. Il est donc logique que ces opérations futures participent au financement des espaces publics rendu nécessaire par cette évolution. Les villes concernées ont d'ailleurs donné leur accord à cette majoration, avec l'idée qu'une intensification urbaine doit nécessairement s'accompagner d'équipements publics adaptés.

Cependant, notre accord n'efface pas plusieurs interrogations. La première porte sur le niveau de la majoration. Le passage à 18 % constitue une majoration importante qui mérite d'être pleinement mesurée. Nous passons d'un taux de 5 % à un taux très significatif. Il faut donc être vigilants à ne pas créer un outil qui, au lieu d'accompagner les projets, finirait par empêcher certains de voir le jour. Notre inquiétude porte notamment sur l'équilibre économique des opérations, dans un contexte déjà tendu pour la production de logements, les coûts de construction et les montages fonciers. Si la majoration devient trop lourde, elle peut fragiliser des projets, retarder des opérations ou renchérir, *in fine*, le coût du logement.

La seconde interrogation concerne l'articulation avec une éventuelle ZAC sur ce secteur. Si une ZAC devait voir le jour, elle modifierait profondément le mode de pilotage et de financement de l'opération. Il faudra alors garantir qu'il n'y ait pas un double financement des mêmes équipements, d'un côté par la taxe d'aménagement majorée, et de l'autre par des charges foncières ou des participations imposées aux opérateurs dans le cadre de la ZAC. Nous souhaitons donc que cette articulation soit clairement anticipée et présentée aux communes concernées. Il nous semblerait également utile que cette taxe majorée puisse faire l'objet d'un suivi dans le temps, afin d'en mesurer le produit réel, les équipements effectivement financés et ses éventuels effets sur la faisabilité des projets.

Enfin, l'estimation des travaux est aujourd'hui, comme vous l'avez annoncé, autour de 8,5 millions d'euros hors taxes, avec une approche qui devra être précisée. Il serait donc normal qu'une clause de revoyure soit prévue, afin que le taux puisse être réinterrogé si les coûts, le programme ou le calendrier évoluent, mais aussi et surtout si l'on constate que les projets ne sortent pas faute d'équilibre économique. L'enjeu est donc de trouver le bon équilibre : faire contribuer les futurs projets aux équipements publics nécessaires, sans alourdir excessivement les opérations au point de compromettre la production de logements et la transformation attendue sur ce secteur.

Nous voterons donc favorablement cette délibération, avec cette réserve de vigilance et cette demande de suivi dans le temps. Je vous remercie. »

M. Affilé : « Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Anthony. »

M. Descloziers : « Merci, Monsieur Gatt, pour cette intervention. Évidemment, la majoration a été calculée sur une base précise du coût total d'aménagement : on prend en compte 15 % du coût total d'aménagement pour pouvoir calculer le niveau de cette taxe d'aménagement.

Je prends note de l'ensemble des demandes qui ont été faites ici, qui me semblent tout à fait rationnelles, et notamment les logiques de suivi et de clauses de revoyure. Cela me semble tout à fait logique. De toute façon, on se verra sans doute dans les tout prochains mois pour pouvoir poursuivre les échanges sur le sujet

du plan guide, puisqu'il y a encore beaucoup de travail à faire. Tout le sujet est extrêmement ambitieux, et je crois que ce seront de très beaux chantiers pour nos communes de Vertou et de Saint-Sébastien. »

M. Affilé : « Merci. Je vais mettre aux voix cette délibération. Qui donne un avis défavorable ? Il n'y a pas d'avis défavorable. Qui s'abstient ? Il n'y a pas d'abstention. La délibération est votée à l'unanimité, je vous remercie. »

40 – SAINTE-LUCE SUR LOIRE - ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) MAISONNEUVE 2 - SUPPRESSION - APPROBATION

M. Affilé : « Anthony toujours, pour la délibération n° 40. »

M. Descloziers : « Pour la délibération n° 40, nous allons à Sainte-Luce-sur-Loire, figurez-vous, puisqu'en 2006, le Conseil communautaire avait décidé de la création d'une zone d'aménagement concerté, Maison Neuve 2, sur la commune de Sainte-Luce-sur-Loire, qui a été confiée à l'aménageur LAD-SELA. C'est une ZAC de 49 hectares pour les petites et moyennes entreprises, avec, au départ, un programme de 250 000 m² de surface. Il s'avère qu'en raison d'enjeux révélés d'inventaires environnementaux, de zones humides, d'inventaires de biodiversité, nous avons mis en œuvre la démarche " éviter, réduire, compenser ". Le programme de la ZAC a donc été revu et a conduit à ne pas aménager une partie du site.

Il s'agit donc de clôturer cette ZAC, ce qui amène à créer un porter-à-connaissance définitif, mais aussi à procéder aux différentes remises d'ouvrages. Il est donc proposé au Conseil métropolitain de se prononcer sur cette suppression de ZAC au 31 décembre prochain. À cette date-là, la taxe d'aménagement sera rétablie au taux " normal " de 5 %. Il s'agit de prendre acte du rapport et d'approuver cette suppression de ZAC. »

M. Affilé : « Merci, Anthony. Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Qui donne un avis défavorable ? Il n'y a pas d'avis défavorable. Qui s'abstient ? Cinq abstentions, OK. Merci. »

41 – CARQUEFOU - ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) HAUTE-FORET - SUPPRESSION - APPROBATION

M. Affilé : « Tu gardes la parole, Anthony, pour la délibération n° 41. »

M. Descloziers : « Nous allons à Carquefou, juste en face, pour une autre ZAC, qui s'appelle la ZAC de la Haute-Forêt. Celle-ci a été approuvée en 2006, confiée aussi à LAD-SELA dans le cadre d'une concession d'aménagement qui est arrivée à échéance au 31 décembre dernier. À l'origine, ce sont 100 hectares d'aménagement, d'activités de logistique et d'équipements publics. Cette ZAC a aussi un programme de 500 000 m² de surface hors œuvre nette, et un programme d'équipement public qui vous est rappelé dans la délibération.

Il y a ensuite eu un procès-verbal du 22 mai 2025, qui a procédé à la remise des ouvrages, puis les rétrocessions foncières ont été réalisées. Il s'agit de prendre acte du rapport et d'approuver la suppression de cette ZAC de la Haute-Forêt sur la commune de Carquefou. »

M. Affilé : « Merci. Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Qui donne un avis défavorable ? Un avis défavorable. Qui s'abstient ? Cinq abstentions. Le reste, je pense, vote pour. Merci. »

42 – OPERATIONS D'AMENAGEMENT A VOCATION ECONOMIQUE ET D'HABITAT – COMPTES RENDUS ANNUELS D'ACTIVITES 2025 DE LOIRE OCEAN DEVELOPPEMENT - AVENANTS AUX CONCESSIONS D'AMENAGEMENT - APPROBATION

M. Affilé : « Délibération n° 42, « Opérations d'aménagement à vocation économique et d'habitat - Comptes rendus annuels d'activités de Loire Océan Développement ». Il y a des dépôts, ils sont affichés au tableau. Je rappelle donc de ne prendre part ni au débat ni au vote. Anthony. »

M. Descloziers : « Il y a une succession de délibérations que l'on passe tous les ans, qui concernent la validation des CRAC. Ce sont les comptes rendus annuels d'activités que nous passons. Ce sont donc les CRAC des différents aménageurs. En l'occurrence, pour la 42, cela concerne Loire Océan Développement. À chaque fois, vous avez le compte rendu d'activités, et aussi des avenants pour adapter les différents équilibres des ZAC. Pour ce qui concerne LOD, il y a donc 10 opérations qui sont présentées au bilan de 2025. Il y a également une approbation de bilan de clôture de la concession et du quitus donné à l'aménageur pour ce qui concerne la ZAC du Verger à Carquefou. L'ensemble des travaux étant achevé et les rétrocessions foncières étant réalisées, il convient d'arrêter le bilan de clôture de l'opération. »

M. Affilé : « Merci. Y a-t-il des questions ou des éléments d'intervention ? Je n'en vois pas. Je mets donc aux voix. Qui donne un avis défavorable ? Il n'y a pas d'avis défavorable. Qui s'abstient ? Cinq abstentions, et c'est un vote favorable pour le reste de l'assemblée. »

43 – OPERATIONS D'AMENAGEMENT A VOCATION ECONOMIQUE ET D'HABITAT - COMPTES RENDUS ANNUELS D'ACTIVITES 2025 DE NANTES METROPOLE AMENAGEMENT - AVENANTS AUX CONCESSIONS D'AMENAGEMENT - APPROBATION

M. Affilé : « Délibération n° 43, cette fois-ci pour Nantes Métropole Aménagement. Il y a des dépôts, qui sont affichés ici. J'invite tous les membres concernés de l'assemblée à ne pas prendre part au débat et à ne pas voter. »

M. Descloziers : « C'est la même chose, cela concerne cette fois l'aménageur Nantes Métropole Aménagement, pour 17 opérations qui sont présentées au bilan. Il y a donc des CRAC, mais aussi différents avenants. Rien de plus concernant NMA. »

M. Affilé : « OK, merci. Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, je mets donc aux voix. Qui donne un avis défavorable ? Il n'y a pas d'avis défavorable. Qui s'abstient ? Cinq abstentions. La délibération est donc votée, merci. »

44 – OPERATIONS D'AMENAGEMENT A VOCATION ECONOMIQUE ET D'HABITAT - COMPTES RENDUS ANNUELS D'ACTIVITES 2025 DE LOIRE OCEAN METROPOLE AMENAGEMENT - AVENANTS AUX CONCESSIONS D'AMENAGEMENT - APPROBATION

M. Affilé : « La délibération suivante concerne la même chose, cette fois-ci pour Loire Océan Métropole Aménagement. »

M. Descloziers : « Exactement, c'est la même chose pour LOMA. Il y a aussi des dépôts qui sont affichés. Cette fois-ci, ce sont huit opérations d'aménagement. Ce sont uniquement les CRAC et les avenants dédiés à cela. Je n'ai pas détaillé l'ensemble des concessions d'aménagement, mais bien sûr, s'il y a des questions, j'y répondrai. »

M. Affilé : « Merci. Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Jérôme Da Prat. »

M^{me} Da Prat : « Merci, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues. Nous examinons aujourd'hui le compte rendu annuel d'activité de Loire Océan Métropole Aménagement. Ce document évoque, parmi les opérations en cours, celle de la ZAC du Moulin Boisseau à Carquefou et mentionne le projet de cinéma qui y est prévu. C'est précisément ce point que je souhaite aborder, car il appelle, selon moi, des éclaircissements.

Permettez-moi de rappeler le contexte. Depuis plus de 8 ans, un équipement cinématographique est annoncé à Carquefou. La Ville a largement communiqué, pour ne pas dire surcommuniqué, sur ce projet auprès des Carquefoliens, et ils en sont fervents demandeurs. Des études ont été conduites, un exploitant a été retenu. Entre-temps, La Chapelle-sur-Erdre a annoncé son propre projet au sein de la ZAC des Perrières. Les deux commissions d'aménagement cinématographique, départementale puis nationale, ont validé le projet, tranchant également sur la compatibilité des deux projets, celui de Carquefou et celui de La Chapelle-sur-Erdre. Il y a eu, rappelons-le, une procédure contentieuse : trois recours croisés ont été instruits. À chaque fois, les autorités ont statué dans le même sens : les deux cinémas sont bel et bien compatibles, les deux peuvent coexister, au moins sur le papier.

Quand on regarde la réalité aujourd'hui, la différence entre Carquefou et La Chapelle-sur-Erdre est simple, et elle tient en un seul fait : à La Chapelle-sur-Erdre, le cinéma a ouvert il y a un an et demi, et à Carquefou, le terrain est toujours en friche. Les Carquefoliens ont attendu, ils ont cru aux annonces, et ils continuent d'attendre. Ma question est donc simple, et j'espère qu'elle appellera une réponse claire et sans ambiguïté de votre part : le projet de cinéma dans la ZAC du Moulin Boisseau est-il abandonné ? Dans le cas contraire, quel est aujourd'hui le planning de réalisation de cette opération ? Quelle est la date de démarrage des travaux ? Y a-t-il une date prévisionnelle d'ouverture ? À ma connaissance, et je veille souvent à regarder en open data, sur Nantes Métropole, les différents dossiers déposés en matière d'urbanisme, il n'y a toujours pas eu de permis de construire de déposé au moment où je vous parle.

Si nous pouvons comprendre que la conjoncture économique soit difficile pour le secteur du cinéma, il est impératif d'être transparent sur la probabilité de réalisation de ce projet tant et tant attendu. Je vous remercie pour votre réponse. »

M. Affilé : « Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Anthony. »

M. Descloziers : « Je n'ai pas la réponse précise. Ce que je sais, c'est qu'en effet, à ma connaissance, il n'y a pas eu de dépôt de permis de construire. Depuis ma prise de fonction, je n'ai pas eu l'exploitant potentiel qui aurait construit le cinéma. Je reviendrai vers vous avec l'information précise dès lors que j'aurai eu cette personne au téléphone. Pour l'instant, je n'ai pas eu de nouvelles plus précises que cela. »

M. Affilé : « Jérôme Da Prat. »

M^{me} Da Prat : « Je vous remercie pour votre réponse, Monsieur le Vice-président. Je voulais juste rappeler que ce cinéma est au cœur du pôle tertiaire : il devait y avoir une boulangerie et une brasserie qui devaient aussi accompagner le cinéma. Il a été déclaré dans la presse par Madame le Maire de Carquefou que tant que le cinéma ne se faisait pas, cette partie-là de la ZAC était gelée. Je voulais avoir votre position sur ce sujet. Aujourd'hui, on a des commerçants qui ont ouvert, certains souffrent justement des différents retards qu'ont pris les équipements tertiaires et les équipements de loisirs. Il en va donc aussi, d'une certaine manière, de la vitalité de ce nouveau quartier à Carquefou. J'aurais donc aimé savoir où nous en sommes aujourd'hui concernant tout ce pôle tertiaire. Je vous remercie. »

M. Descloziers : « Même réponse : nous travaillerons main dans la main avec la Ville de Carquefou, évidemment, puisque de toute façon, c'est une ZAC métropolitaine. Nous faisons toujours avec les communes pour ce qui concerne l'aménagement de ces ZAC. Nous travaillerons donc avec la Ville de Carquefou, que j'ai aussi prévu de voir. De toute façon, j'ai prévu de voir toutes les communes dans les prochains mois. C'est un sujet que je vais aborder avec Madame le Maire de Carquefou dans les prochaines semaines. »

M. Affilé : « Merci. Je vais mettre aux voix. Qui donne un avis défavorable ? Il n'y a pas d'avis défavorable. Qui s'abstient ? Cinq abstentions. Qui vote pour, tiens ? C'est pour vous réveiller un peu ! Bien, merci. »

45 – OPERATIONS D'AMENAGEMENT D'HABITAT ET A VOCATION ECONOMIQUE - COMPTE RENDUS D'ACTIVITES 2025 DE LOIRE ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT - SEM, SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE - AVENANTS AUX CONCESSIONS D'AMENAGEMENT - APPROBATION

M. Affilé : « Je crois qu'après, c'est moi qui dois faire le même travail de présentation des comptes rendus d'activités 2025 de Loire-Atlantique Développement SEM, société d'économie mixte, car il me semble qu'Anthony ne peut ni présenter, ni intervenir, ni voter, de même que Marie Vitoux.

Vous avez l'ensemble des éléments, des opérations concernées : Coteau de Grand-Lieu à Bouaye, La Fleuriaye 2 à Carquefou, Les Perrières à La Chapelle-sur-Erdre, La Minais à Sainte-Luce-sur-Loire, Montagne Plus à La Montagne. Pour les autres opérations, c'est l'avenant n° 9 pour La Minais à Carquefou, c'est ce qu'il y a eu dans l'année, l'avenant n° 14 à Montagne Plus, et un avenant n° 1 à la convention d'avance de trésorerie pour l'opération de La Minais à Sainte-Luce.

Voilà ce qu'il vous est proposé d'approuver. Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Qui donne un avis défavorable ? Il n'y a pas d'avis défavorable. Qui s'abstient ? Je pense pouvoir dire qu'il y a cinq abstentions, si je ne me trompe pas. La délibération est donc adoptée. »

46 – OPERATIONS D'AMENAGEMENT D'HABITAT ET A VOCATION ECONOMIQUE - COMPTE RENDU D'ACTIVITES 2025 DE LOIRE ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT - SPL, SOCIETE PUBLIQUE LOCALE - APPROBATION

M. Affilé : « Délibération n° 46. Cette fois-ci, c'est la SPL LAD, Loire-Atlantique Développement. Il s'agit du compte rendu d'activités de l'année 2025, notamment pour la concession de l'opération Maison Neuve de Haute-Forêt à Sainte-Luce-sur-Loire et Carquefou. Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Qui donne un avis défavorable ? Il n'y a pas d'avis défavorable. Qui s'abstient ? Cinq abstentions. La délibération est donc votée à l'unanimité des exprimés. Merci. »

47 – COMMUNICATION DE L'AVIS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES RELATIF A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC 2026-2031 POUR L'EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORTS PUBLICS URBAINS DE PERSONNES ET LA COORDINATION DES SERVICES DE MOBILITE DE NANTES METROPOLE - INFORMATION

M. Affilé : « Délibération n° 47, je crois que c'est encore Anthony Descloziers. »

M. Descloziers : « Merci. Cela a été effleuré un peu ce matin, c'est le sujet d'un rapport de la Chambre régionale des comptes concernant une délégation de service public qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier dernier. C'est une procédure qui est, somme toute, assez classique.

Dans le cadre du contrôle de légalité, Monsieur le Préfet a saisi la Chambre régionale des comptes d'un avis. Cet avis porte sur plusieurs éléments. D'abord, sur les conditions de passation de la délégation de service public, et ensuite sur la notion de " risque industriel et économique du délégataire ", pour pouvoir caractériser que c'est bien une délégation de service public.

Comme c'est la règle, nous avons transmis ce rapport à l'ensemble de l'assemblée il y a quelques jours. Pour que vous ayez, chacune et chacun, l'ensemble des éléments complets, vous avez également eu la réponse qui a été faite à la Préfecture, qui a donc été partagée à l'ensemble des élus métropolitains.

La procédure est assez inhabituelle par rapport à d'habitude, puisque vous connaissez dans les communes comment cela se passe avec la Chambre régionale des comptes : il y a toujours un avis contradictoire, un échange, puis une modification des avis et des débats. Là, en l'occurrence, le délai a été extrêmement court, puisqu'à partir du moment où la Préfecture a saisi la CRC, le magistrat a eu un mois pour réaliser son rapport avec, vous l'imaginez, s'agissant d'une DSP des transports collectifs de la sixième métropole de France, un lot d'informations et de données très important, ce qui fait qu'il y a eu un délai quand même assez court, surtout au mois de mai, avec tous les ponts.

L'objectif, c'est au préfet de prendre connaissance de notre réponse et de décider des suites à donner. Nous attendons donc la réponse du préfet. Voilà, Monsieur le Vice-président, président de séance. »

M. Affilé : « Merci, Anthony. Sarah El Haïry. »

M^{me} El Haïry : « Merci, Monsieur le Président de séance. Avant d'entrer dans le fond du dossier, il y a quand même un sujet de forme. Pour le coup, nous regrettons sincèrement les conditions dans lesquelles cet avis de la Chambre régionale des comptes a été porté à la connaissance des élus. Ce n'était peut-être pas nécessaire de revenir spécifiquement sur ce point.

Le rapport est hyper important. Il est vraiment important : c'est un contrat de 1,5 milliard d'euros qui est conclu sur un certain nombre de points, dont des irrégularités de procédure, et qui interroge sur la qualification même du contrat. Franchement, il méritait d'être présenté en commission. Ça, c'est juste sur la forme. On a reçu deux courriels. Le premier, c'était l'avis de la Chambre régionale des comptes. Le second, c'était des observations en réponse. La procédure contradictoire engagée avec le préfet n'empêchait absolument pas de transmettre le rapport aux élus, ni même de le présenter en commission. Absolument pas. La preuve, c'est que vous avez parfaitement pu adresser les deux documents distincts : l'avis de la CRC et votre mémoire de réponse. De l'autre côté, ce débat aurait aussi gagné en transparence. Ce n'est pas anodin, et c'est pour cela que j'avais proposé, au début de notre Conseil, de remonter cette délibération, parce que lorsqu'un rapport d'une telle importance est rendu, il est quand même normal que les élus puissent en prendre connaissance, l'étudier et débattre sereinement. C'était juste, pour le coup, sur la forme.

Sur le fond, il est particulièrement sévère. La Chambre régionale des comptes ne formule pas de simples recommandations techniques, elle conclut que Nantes Métropole a méconnu des principes de liberté d'accès et de transparence de procédure. Elle estime que la procédure de passation est entachée d'irrégularités. Plus encore, elle considère que le contrat ne transfère pas suffisamment de risques d'exploitation au délégataire, au point de s'interroger sur la qualification même de la concession. Ce ne sont pas des observations anecdotiques. La CRC révèle la question des mesures sur la publicité, qui sont jugées insuffisantes, des informations insuffisantes des candidats pour permettre une véritable mise en concurrence, des absences d'allotissements ayant limité l'émergence de candidatures alternatives. Il y a quand même un certain nombre de sujets, comme les pénalités plafonnées, qu'elle estime peu incitatives. Ce ne sont que des exemples.

Ce qui nous interpelle le plus, c'est que le rapport ne décrit pas simplement une procédure imparfaite : il décrit un contrat qui, selon la Chambre régionale des comptes, n'a pas été négocié dans les meilleures conditions pour défendre les intérêts de Nantes Métropole. C'est cela qui méritait un certain nombre de débats entre nous. La CRC révèle même que les conditions de publicité et de mise en concurrence n'ont pas permis de faire émerger une véritable concurrence face à l'opérateur historique. On y tient à cet opérateur, on l'aime tous, mais lorsqu'une collectivité ne se met pas en situation de négocier avec plusieurs candidats, elle se prive potentiellement – encore une fois, potentiellement – d'un levier essentiel : celui d'obtenir le meilleur contrat possible pour les finances publiques de notre territoire. Ce n'est pas une question de théorie ni de rhétorique. Le service de transport représente 175 millions d'euros de déficit annuel, c'est quasiment 250 euros par habitant et par an. C'est un vrai coût, c'est aussi un investissement, mais il est largement supporté par l'ensemble des contribuables de la Métropole, qu'ils soient d'ailleurs usagers ou non des transports en commun. Personne ne remet en cause, encore une fois, le principe du service public de transport par la collectivité. Évidemment, il est essentiel. En revanche, on peut juste pouvoir partager un objectif simple, et c'est pour cela que l'on avait proposé que ce débat soit dans la partie "transport" au global : lorsqu'un service coûte autant à la collectivité, il doit pouvoir être optimisé et réfléchi, pour trouver le meilleur contrat. C'est précisément ce que la CRC estime ne pas retrouver dans ce contrat.

C'est assez naturel. J'ai vu que les réponses, pour un certain nombre d'entre elles, étaient très justes. Je sais le reconnaître aussi, elles ont été sérieuses. Je pense notamment à la question sur la publicité, vous vous rappelez de l'existence d'un avis de préinformation qui n'est pas mentionné par la CRC, ou encore de l'argumentation sur la redevance domaniale. Mais très souvent, votre mémoire répond davantage en rappelant le fonctionnement d'un contrat qu'en répondant à la démonstration économique de la Chambre régionale des comptes. Elle explique qu'en pratique, la combinaison des plafonnements, des clauses de rendez-vous, des mécanismes d'indexation, ou encore des ajustements contractuels et des pénalités plafonnées conduit à neutraliser largement les risques. Voilà, c'est un exemple.

L'idée était d'avoir ce débat en même temps que l'on parlait des transports. On est, pour le coup, en fin de contrat. L'exemple le plus flagrant est peut-être que le contrat prévoit, au-delà du différentiel, un seul 1 % de clause de revoyure pour réexaminer la situation. Autrement dit, le risque supporté par le délégataire apparaît particulièrement limité. À l'inverse, lorsque les recettes dépassent l'objectif, le mécanisme de partage de l'excédent est prévu.

Je vais aller au bout pour être plus synthétique. Est-ce que vous reconnaissez que certaines critiques sont fondées et qu'elles justifient d'ores et déjà une évolution des pratiques ? Cela peut être réel, sur la publicité ou sur la concurrence, ou sur la rédaction des futurs contrats. Comment anticipe-t-on aujourd'hui les conséquences du possible avis ? Je pense bien sûr à d'éventuelles suites qui pourraient être données par le préfet (tu les as soulignées, Anthony). Je pense aussi aux conséquences financières qu'une remise en cause de certaines clauses peut poser, ou au contentieux que demain Nantes Métropole pourrait avoir à connaître.

Sur le fond, c'est préoccupant : comment fait-on ? Et sur la forme, j'ai pu rappeler que dans le fond de la démarche, ce rapport est quand même important et qu'il méritait d'être vu en commission. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci, Madame la Présidente. Je vais être beaucoup plus synthétique et court que Madame Sarah El Haïry, mais je la rejoins totalement. Ce matin, j'étais en retard, certes, mais j'avais la même question : rapprocher ce rapport de la Chambre régionale des comptes de la délibération sur les transports. Cela n'a pas été fait, vous n'avez pas choisi cette disposition.

Là, je m'interroge également sur la discordance qui existe entre le rapport à charge de la Chambre régionale des comptes et la lettre très synthétique, très explicite, qui a été formulée par la Métropole et qui, au demeurant, donne des aspects de positivité, contrairement à la charge de la Chambre régionale des comptes. On aimerait donc bien, en effet, connaître le vrai du faux. Je ne sais pas si on l'aura ce soir, mais au moins l'écart qu'il peut y avoir entre la charge de la Chambre régionale des comptes et le courrier qui a été rendu, qui est tout à fait clair, précis, concis. Je ne comprends pas très bien, à titre personnel, pourquoi il y a de telles remarques, de telles remontrances de la part de la Chambre. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Il se trouve qu'après vérification, je peux intervenir. Je ne vais pas m'en priver, d'autant plus que ceux qui le savent se rappelleront sans doute que je ne suis pas intervenu dans le contrat.

On avait donné des objectifs politiques au départ. Le contrat a été négocié pendant plusieurs années, puisque la procédure que nous avons lancée, nous l'avons lancée, je crois, si je me rappelle bien, en février 2023, avec une première publication en disant : " On va relancer, on va faire notre contrat de DSP ". C'est publié, vous le savez, au Journal officiel de l'Union européenne. C'est quelque chose qui permet à l'ensemble des grands opérateurs... On ne parle pas de la compagnie indépendante de cars du coin, on est d'accord, on parle ici d'opérateurs nationaux que vous connaissez tous. On travaille avec Transdev, mais il y a aussi Keolis, il y en a d'autres qui auraient pu répondre. Nous avons donc fait, en temps et en heure, la préannonce, ce qui permet de nous dire que tous ceux qui étaient intéressés pouvaient très bien commencer à préparer, à se renseigner, à aller chercher des informations et à collecter un certain nombre d'éléments qui leur permettraient de faire une première proposition. Sachant que la première proposition, c'est de dire : " On est candidat, on veut être candidat ", vous le savez quand vous connaissez les marchés publics de cette nature. Ensuite, on remet une offre. On agréé des candidatures, et après, les candidatures agréées remettent une offre.

Là, franchement, je ne sais pas trop ce qu'il aurait fallu faire en plus. Éventuellement relancer, en disant : " C'est dommage, il n'y en a eu qu'une. Peut-être qu'il y en a d'autres ? ". Il y a un deuxième candidat qui avait souhaité répondre, mais qui ne pouvait pas être agréé, puisque c'était un candidat spécialisé, je crois, dans le transport individualisé et le transport de personnes en situation de handicap ou malades, et le transport à la demande d'une façon générale. Honnêtement, je sais que ce travail a nécessité beaucoup d'engagement du département des mobilités, du département des finances et marchés, de la Semitan pendant plusieurs années. Là, on a un magistrat de la CRC qui, en un mois, a sans doute eu des superpouvoirs qui lui ont permis de faire tout ce travail, de regarder tous les documents pour produire ça.

Honnêtement, je pense que ce magistrat a fait ce qu'il a pu, mais visiblement, il y a des choses qui sont passées entre les mailles. C'est humain, c'est compréhensible. Nous avons apporté un mémoire de réponse de 6 pages, je crois, avec des éléments très précis, très factuels, disant que cela ne correspondait pas à la réalité. Le manque de publicité, ce n'est pas vrai.

Le deuxième élément, c'est sur la requalification du marché. Cela me fait un peu rire, parce que le contrat précédent, figurez-vous que la CRC l'avait critiqué parce qu'il y avait trop d'avenants, et nous avait incités à faire un contrat qui permette de ne pas avoir autant d'avenants, et qui laisse la possibilité au contrat de vivre avec du risque industriel, du risque commercial, mais sans exposer le contrat à devoir passer des avenants réguliers en plus. On a eu une situation un peu particulière, j'en conviens, sur le début du mandat, sur le début de la décennie. Globalement, pour nous, c'est un travail qui a été fait, c'est un avis. La règle de droit est respectée. Il y a un avis, qui est sans doute lié à une perception d'un contrat. Voilà, dont acte, on a répondu. Maintenant, on va voir les suites qui sont données, mais je pense que l'ensemble de ceux qui ont travaillé sur ce contrat ont fait leur travail. En étant du côté de l'exploitant, je peux vous dire qu'effectivement, j'en entends parler aussi, parce qu'ils me disent que cela les a vraiment beaucoup mobilisés. Il y avait même un

groupe de travail, comme chez nous, qui a été mobilisé pendant un certain temps pour répondre. Un avis n'est qu'un avis, et on verra ce que le préfet en fait. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne rapidement la parole au rapporteur. »

M. Descloziers : « Merci. Bertrand a globalement tout dit, mais je voulais quand même donner quelques éléments supplémentaires.

Premièrement, il n'y a aucun risque pour le transport collectif, qui continuera à fonctionner. C'est essentiel de le rappler.

Deuxièmement, vous l'avez compris, nous contestons un certain nombre d'éléments. Nous estimons que le magistrat n'avait pas assez d'informations pour pouvoir donner des éléments plus complets. Bertrand Affilé a donné un certain nombre d'éléments, notamment sur la procédure restreinte, la phase candidature, l'appel d'offres, etc., qui permettent vraiment de justifier que la procédure est évidemment régulière.

Sur la question de l'équilibre économique, il y a bien une prise de risque de la part du délégataire, puisqu'en plus du risque industriel et des éventuelles pénalités si les objectifs du contrat ne sont pas atteints, le concessionnaire est assujéti au versement d'un haut niveau de recettes annuelles. De notre point de vue, nous sommes même plutôt surpris, puisque finalement, c'est la même procédure qui s'applique sur l'ensemble des DSP. Nous gérons 30 DSP au total, et nous avons exactement la même procédure. Nous sommes d'autant plus surpris que nous nous sommes fait accompagner par une AMO spécialisée financière et technique, qui a plutôt l'habitude d'accompagner les collectivités sur ces sujets-là.

Il faut bien avoir en considération qu'une DSP de gestion des transports en commun urbains dans les grandes métropoles est très spécifique, et que le modèle que nous avons, c'est exactement le même modèle que celui d'Orléans, lequel a d'ailleurs été validé par la CRC de la région Centre dans un contrôle récent. Maintenant, comme l'a dit Bertrand Affilé, c'est au préfet de prendre connaissance de notre argumentaire, et nous ne doutons pas qu'il partagera nos conclusions. Comme on dit, " affaire à suivre ". »

M^{me} la Présidente : « Merci. Chers collègues, vous le savez, il n'y a pas de vote sur ce sujet. »

48 – RAPPORTS ANNUELS 2025 : - PRIX ET QUALITE DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT ET PREVENTION ET GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - DELEGATAIRES DE SERVICES PUBLICS - TITULAIRE DE CONTRAT DE PARTENARIAT - ADMINISTRATEURS DES SAEM, SPL ET SPLA - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX
--

M^{me} la Présidente : « On va donc passer à la délibération suivante, et je donne la parole à Bertrand Affilé pour la délibération n° 48. »

M. Affilé : « Comme vous êtes en forme et que c'est la délibération n° 48, je me suis dit que je pouvais peut-être vous présenter l'ensemble de ces contrats et des rapports de l'ensemble des délégataires. Je crois qu'il y en a plusieurs dizaines, une trentaine. Si vous en êtes d'accord, on va considérer que vous avez tous lu les rapports qui vous intéressent particulièrement. Je pense aussi que vous vous rappelez tous qu'ils ont été visionnés et visés par la commission consultative des services publics locaux, ce qui est normal. Nous avons, comme chaque année, l'ensemble de ces éléments. Ce que l'on peut dire, c'est que l'ensemble des délégataires s'acquittent parfois de leurs obligations, avec un succès qui est indéniable pour certains. Pour d'autres, les temps sont un peu plus difficiles, notamment, on le sait, en matière d'aménagement ou sur un certain nombre de sujets. Vous avez tous la possibilité d'aller chercher des informations. Si vous voulez des points très précis, je vous invite juste à m'envoyer un mail ou à envoyer un mail au cabinet. Nous essaierons de vous répondre de manière très pointue et très précise sur la question que vous vous poseriez. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Il n'y a pas de questions ni de demandes d'intervention ? Chers collègues, nous devons voter sur l'avis favorable au rapport précité, je mets donc aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ce point est donc adopté. Cette délibération est donc terminée, notre Conseil achevé. Merci à toutes et à tous. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 51.

Le secrétaire de séance,

La Présidente,

Patrick GROLIER

Johanna ROLLAND

Annexes

Conseil Métropolitain des 25 et 26 juin 2026
Séance - 26/06/2026
RAPPORT DES VOTES



4 Approbation des comptes financiers uniques (CFU) 2025			Adoptée
Horaire	25/06/2026 15:29:45	Votants	98 voix
Scrutin	Public	A voté	97 voix
Majorité requise	Majorité absolue Majorité absolue des voix exprimées (35)	Exprimé / 100,00 %	68 voix
Pour		80,9 %	55 voix
Contre		19,1 %	13 voix
Abstention			29 voix
N'a pas voté			1 voix
Pour			55 voix
AFFILE Bertrand; AZZI Elhadi; BASSAL Aïcha; BENET Guillaume; BERTHELOT Anthony; BERTU Mahaut; BESLIER Laure; BIR Cécile; BLANCHARD François; BLUMENTAL Cécilia; BONAMY Delphine; BOULÉ FOURNIER Aurélien; BOURGEAIS Agnès; BOUTHOLEAU Romain; BRASSART Adam; BUCHOU Sandrine; BURGAUD Cécilia; CADIEU Véronique; CAMUS Hervé ; CERAN Anne-Lise; CHATEAU Olivier; CHERIFF Adeline; CITEAU Simon; COLLINEAU Marlène; COPPEY Mahel; COUVEZ Eric; CRENN Hélène ; DANTEC Ronan; DESCLOZIERS Anthony; ESSASSI Radia; GANDOLPHE Myriam; GODET Laurent; GOUJAZ Aziliz; GRACIA Fabien; GROLIER Patrick; GUITTON Jean-Sébastien; HAZLEWOOD Hélène; HELARY Mélissa; JAMES Edith; JOUIN Christophe; JOYEUX Ludovic; KABBAL Anas; LANGLOIS Pauline; NAEL Myriam; PAHUN Louise; PETIT Primaël; QUENEA Pierre; QUERO Thomas; SALAÛN Gildas; SALECROIX Robin; SEASSAU Aymeric; TALLEDEC Denis; TERRIEN Emmanuel; TRICHET Franckie; VITOUX Marie			
Contre			13 voix
ANNEREAU Matthieu; CHOMBART DE LAUWE Foulques; DOUSSET Brigitte; DUPIN Agnès; EL HAÏRY Sarah; GARNIER Laurence; GOURRAUD Pierre-Antoine; LONCHAMPT Patrick; OPPELT Valérie; PURMAH Clara; RICHARD Guillaume; TERTRAIS Bertrand; VINET Corentin			
Abstention			29 voix
AMAILLAND Rodolphe; ARROUET Sébastien; ASSES Moira ; AUCANT William; AUFRAY Claudette; BERAUD Anthony; BERTHOU Philippe; BESSE-RENARD Anaïs; BESSEYRE Didier; BOUCHER Thomas; BOUVAIS Erwan; BURNAUD David; CADERSAH Erika; CASENAVE Axel; CIGLIA Claudine; DA PRAT Jérôme; DECLERCQ Mathieu; DERRIEN Jean-Jacques ; DUBETTIER-GRENIER Véronique; GATT Sylvain; GOYER Anne-Claire; IMPERIALE Sandra; LE CORRE Philippe; LE DALL Edith; NIDAL MAHMOUD Ibrahim; NOGUE Lydie ; PARAGOT Stéphane; VEY Alain; VOUZELLAUD François			
N'a pas voté			1 voix
ROLLAND Johanna			

Conseil Métropolitain des 25 et 26 juin 2026
Séance - 26/06/2026
RAPPORT DES VOTES



7 Attribution de compensation - Nantes - Ajustement à la baisse			Adoptée
Horaire	25/06/2026 16:14:40	Votants	98 voix
Scrutin	Public	A voté	98 voix
Majorité requise	Majorité qualifiée Majorité qualifiée des 2/3 des voix exprimées (66)	Exprimé / 100,00 %	98 voix
Pour		100,0 %	98 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			0 voix
Pour			98 voix
AFFILE Bertrand; AMAILLAND Rodolphe; ANNEREAU Matthieu; ARROUET Sébastien; ASSES Moira ; AUCANT William; AUFRAY Claudette; AZZI Elhadi; BASSAL Aïcha; BENET Guillaume; BERAUD Anthony; BERTHELOT Anthony; BERTHOU Philippe; BERTU Mahaut; BESLIER Laure; BESSE-RENARD Anaïs; BESSEYRE Didier; BIR Cécile; BLANCHARD François; BLUMENTAL Cécilia; BONAMY Delphine; BOUCHER Thomas; BOULÉ FOURNIER Aurélien; BOURGEAIS Agnès; BOUTHOLEAU Romain; BOUVAIS Erwan; BRASSART Adam; BUCHOU Sandrine; BURGAUD Cécilia; BURNAUD David; CADERSAH Erika; CADIEU Véronique; CAMUS Hervé ; CASENAVE Axel; CERAN Anne-Lise; CHATEAU Olivier; CHERIFF Adeline; CHOMBART DE LAUWE Foulques; CIGLIA Claudine; CITEAU Simon; COLLINEAU Marlène; COPPEY Mahel; COUVEZ Eric; CRENN Hélène ; DA PRAT Jérôme; DANTEC Ronan; DECLERCQ Mathieu; DERRIEN Jean-Jacques ; DESCLOZIERS Anthony; DOUSSET Brigitte; DUBETTIER-GRENIER Véronique; DUPIN Agnès; EL HAÏRY Sarah; ESSASSI Radia; GANDOLPHE Myriam; GARNIER Laurence; GATT Sylvain; GODET Laurent; GOUÉZ Aziliz; GOURRAUD Pierre-Antoine; GOYER Anne-Claire; GRACIA Fabien; GROLIÉ Patrick; GUITTON Jean-Sébastien; HAZLEWOOD Hélène; HELARY Mélissa; IMPERIALE Sandra; JAMES Edith; JOUIN Christophe; JOYEUX Ludovic; KABBAJ Anas; LANGLOIS Pauline; LE CORRE Philippe; LE DALL Edith; LONCHAMPT Patrick; NAEL Myriam; NIDAL MAHMOUD Ibrahim; NOGUE Lydie ; OPPELT Valérie; PAHUN Louise; PARAGOT Stéphane; PETIT Primaël; PURMAH Clara; QUENEA Pierre; QUERO Thomas; RICHARD Guillaume; ROLLAND Johanna; SALAÛN Gildas; SALECROIX Robin; SEASSAU Aymeric; TALLEDEC Denis; TERRIEN Emmanuel; TERTRAIS Bertrand; TRICHET Frankie; VEY Alain; VINET Corentin; VITOUX Marie; VOUZELLAUD François			
Contre			0 voix
Abstention			0 voix

Conseil Métropolitain des 25 et 26 juin 2026
Séance - 26/06/2026
RAPPORT DES VOTES



13 Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) - Composition - Approbation			Adoptée
Horaire	25/06/2026 17:50:41	Votants	98 voix
Scrutin	Public	A voté	97 voix
Majorité requise	Majorité qualifiée Majorité qualifiée des 2/3 des voix exprimées (62)	Exprimé / 100,00 %	92 voix
Pour		100,0 %	92 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			5 voix
N'a pas voté			1 voix
Pour			92 voix
AFFILE Bertrand; AMAILLAND Rodolphe; ANNEREAU Matthieu; ARROUET Sébastien; ASSES Moira ; AZZI Elhadi; BASSAL Aïcha; BENET Guillaume; BERAUD Anthony; BERTHELOT Anthony; BERTHOU Philippe; BERTU Mahaut; BESLIER Laure; BESSEYRE Didier; BIR Cécile; BLANCHARD François; BLUMENTAL Cécilia; BONAMY Delphine; BOUCHER Thomas; BOULÉ FOURNIER Aurélien; BOURGEGAS Agnès; BOUTHOLEAU Romain; BOUVAIS Erwan; BRASSART Adam; BUCHOU Sandrine; BURGAUD Cécilia; BURNAUD David; CADIEU Véronique; CAMUS Hervé ; CASENAVE Axel; CERAN Anne-Lise; CHATEAU Olivier; CHERIFF Adeline; CHOMBART DE LAUWE Foulques; CIGLIA Claudine; CITEAU Simon; COLLINEAU Marlène; COPPEY Mahel; COUVEZ Eric; CRENN Hélène ; DA PRAT Jérôme; DANTEC Ronan; DERRIEN Jean-Jacques ; DESCLOZIERS Anthony; DOUSSET Brigitte; DUBETTIER-GRENIER Véronique; DUPIN Agnès; EL HAÏRY Sarah; ESSASSI Radia; GANDOLPHE Myriam; GARNIER Laurence; GATT Sylvain; GODET Laurent; GOUÉZ Aziliz; GOURRAUD Pierre-Antoine; GOYER Anne-Claire; GRACIA Fabien; GROLIÉ Patrick; GUITTON Jean-Sébastien; HAZLEWOOD Hélène; HELARY Mélissa; IMPERIALE Sandra; JAMES Edith; JOUIN Christophe; JOYEUX Ludovic; KABBAJ Anas; LANGLOIS Pauline; LE CORRE Philippe; LE DALL Edith; LONCHAMPT Patrick; NAEL Myriam; NOGUE Lydie ; OPPELT Valérie; PAHUN Louise; PARAGOT Stéphane; PETIT Primaël; PURMAH Clara; QUENEA Pierre; QUERO Thomas; RICHARD Guillaume; ROLLAND Johanna; SALAÛN Gildas; SALECROIX Robin; SEASSAU Aymeric; TALLEDEC Denis; TERRIEN Emmanuel; TERTRAIS Bertrand; TRICHET Franckie; VEY Alain; VINET Corentin; VITOUX Marie; VOUELLAUD François			
Contre			0 voix
Abstention			5 voix
AUCANT William; BESSE-RENARD Anaïs; CADERSAH Erika; DECLERCQ Mathieu; NIDAL MAHMOUD Ibrahim			
N'a pas voté			1 voix
AUFFRAY Claudette			

Déports

N°	Délibérations	Organismes	Elus pour lesquels il est préconisé de ne pas prendre part au débat ni au vote
17	Protocole de fin de contrat - Délégation de Service Public du réseau de transports publics urbains de personnes de Nantes Métropole - Approbation	SEMITAN	AFFILE Bertrand, BASSAL Aïcha, BESLIER Laure, CITEAU Simon, ESSASSI Radia, GODET Laurent, NAEL Myriam, PARAGOT Stéphane, SALECROIX Robin, VINET Corentin, VOUZELLAUD François
31	Quartier-Hospitalo-Universitaire (QHU) - Région des Pays de la Loire - Construction du "campus santé Franceline Ribard" - Approbation des avenants 2 à la convention-cadre, à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et financement de l'entité "parking public", à la convention financière pour les entités "formation" et "restauration universitaire", et à la convention "propriété"	NANTES UNIVERSITÉ	BERTU Mahaut, GOURRAUD Pierre-Antoine, TRICHET Franckie
		CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE (CHU)	LANGLOIS Pauline, GOURRAUD Pierre-Antoine
33	Attribution de subventions aux tiers - Approbation	NANTES UNIVERSITÉ	BERTU Mahaut, GOURRAUD Pierre-Antoine, TRICHET Franckie
42	Opérations d'aménagement à vocation économique et d'habitat - Comptes-rendus annuels d'activités 2025 de Loire Océan Développement - Avenants aux concessions d'aménagement - Approbation	LOIRE OCÉAN DÉVELOPPEMENT (LOD)	BERTHELOT Anthony, BERTU Mahaut, BUCHOU Sandrine, CASENAVE Axel, COPPEY Mahel, HELARY Mélissa, NAEL Myriam, QUENEA Pierre
43	Opérations d'aménagement à vocation économique et d'habitat - Comptes-rendus annuels d'activités 2025 de Nantes Métropole Aménagement - Avenants aux concessions d'aménagement - Approbation	NANTES MÉTROPOLE AMÉNAGEMENT (NMA)	ARROUET Sébastien, BERAUD Anthony, BERTHELOT Anthony, BERTHOU Philippe, BERTU Mahaut, BESSEYRE Didier, BLANCHARD François, BOUTHOLEAU Romain, BURNAUD David, CHÂTEAU Olivier, COPPEY Mahel, GOYER Anne-Claire, HAZLEWOOD Hélène, HELARY Mélissa, NAEL Myriam, PAHUN Louise, QUENEA Pierre, VITOUX Marie
44	Opérations d'aménagement à vocation économique et d'habitat - Comptes-rendus annuels d'activités 2025 de Loire Océan Métropole Aménagement - Avenants aux concessions d'aménagement - Approbation	LOIRE OCÉAN MÉTROPOLE AMÉNAGEMENT (LOMA)	BERTHELOT Anthony, BERTU Mahaut, BESSEYRE Didier, BUCHOU Sandrine, COPPEY Mahel, NAEL Myriam
45	Opérations d'aménagement d'habitat et à vocation économique - Compte rendus d'activités 2025 de Loire Atlantique Développement - SEM, société d'économie mixte - Avenants aux concessions d'aménagement - Approbation	LOIRE-ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT (SELA)	DESCLOZIERS Anthony, VITOUX Marie

CONSEIL MÉTROPOLITAIN des 25 & 26 JUIN 2026 - Annexe 1 Subventions aux tiers											
N°	Politique publique	Nom du bénéficiaire	Montant déjà voté au titre de 2026 pour l'organisme	Montant De subvention demandé pour cette instance	Montant proposé au vote	Montant total au titre de 2026 (total déjà voté + montant proposé au vote sur cette instance)	Rappel Montant 2025	Rappel Montant 2024	Motivations	Convention	Numéro d'opération budgétaire
1	Soutien aux grands évènements métropolitains	LIEU UNIQUE	175 500,00 €	155 000,00 €	155 000,00 €	330 500,00 €	425 000,00 €	250 000,00 €	L'Association Le lieu unique organise l'événement "Les Mondiales de Nantes" les 27 et 28 novembre 2026 (2ème édition). L'événement se déploiera en tables-rondes, conférences et leçons autour de l'actualité internationale et de grandes questions thématiques transversales. Une programmation spécifique en direction des lycéens sera proposée le vendredi 27 novembre au matin. La leçon inaugurale fera l'objet d'une publication. Pour cet événement, entre 3 000 et 5 000 personnes sont attendues. Accessible à toutes et tous, "Les Mondiales de Nantes" est un événement qui s'inscrit dans le paysage culturel métropolitain. Cet événement contribue au rayonnement et à l'attractivité de Nantes Métropole, en favorisant le débat d'idées, les échanges et les rencontres entre intellectuels, chercheurs, artistes de renommée nationale et des publics variés (lycéens, habitants de la métropole).	Projet de convention (ci-joint)	3554
2	Economie et Emploi Responsable	ATDEC-Association pour le Développement de l'Emploi et des Compétences de Nantes	2 936 475,00 €	3 937 800,00 €	1 001 325,00 €	3 943 720,00 €	3 972 352,00 €	3 892 352,00 €	L'Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences (ATDEC) regroupe les activités de la Maison de l'emploi, de la Mission Locale ainsi que du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de la métropole nantaise. Elle conduit des actions destinées à favoriser l'insertion professionnelle et le retour à l'emploi de l'ensemble des publics, en accordant une attention particulière aux personnes les plus vulnérables. L'ATDEC intervient également auprès des jeunes sous main de justice, notamment en assurant des permanences dans plusieurs établissements pénitentiaires, dont une présence hebdomadaire à la maison d'arrêt de Nantes. Elle propose par ailleurs des parcours individualisés d'insertion sociale et professionnelle. Ces dispositifs visent à prévenir la récidive grâce à une prise en charge globale (logement, accès aux droits, santé, etc.) et à un accompagnement progressif vers les dispositifs de droit commun, afin de sécuriser les parcours et d'éviter les ruptures. Chaque année, environ 350 jeunes bénéficient de cet accompagnement. Dans le cadre de sa politique publique en matière d'insertion professionnelle et d'emploi, Nantes Métropole soutient l'ATDEC. Il est ainsi proposer de renouveler la subvention dédiée à l'accompagnement des publics sous main de justice à hauteur de 47 500 €, conformément à la convention en vigueur pour la période 2025-2027. Par ailleurs, afin de permettre à l'ATDEC de poursuivre ses actions en faveur des publics éloignés de l'emploi, tous publics confondus, il est proposé d'accorder une subvention complémentaire de 953 825 € au titre de l'année 2026, dans le cadre de la convention de soutien au fonctionnement 2025-2027. Il est à noter qu'une première part de la subvention 2026, d'un montant de 2 861 475 €, a déjà été votée (ainsi qu'une aide pour l'expérimentation "Terriroire Zéro Chômeur de Longue Durée" de 75 000 € lors du conseil métropolitain du 6 février 2026). Ainsi, le montant total des subventions allouées à l'ATDEC pour l'année 2026 s'élèverait à 3 937 800 €. Cette enveloppe inclut notamment le projet d'accompagnement des publics sous main de justice, les actions d'animation du PLIE métropolitain, les initiatives de lutte contre les discriminations à l'emploi, celles liées à la filière BTP, ainsi que les actions relevant de l'expérimentation « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée ».	Conventions en cours 2025-2027 approuvées par les conseils métropolitains des 12 et 13 décembre 2024 et du 3 octobre 2025	3053
3	Economie et Emploi Responsable	ATDEC-Association pour le Développement de l'Emploi et des Compétences de Nantes		5 920,00 €	5 920,00 €				Osez Entreprendre est une action d'accompagnement et de financement de la création d'entreprise qui s'adresse à tous les habitants des quartiers populaires, en complémentarité des dispositifs de droit commun. Suite à un appel à projets, un groupement de 6 structures a été retenu, avec lequel des conventions pluriannuelles ont été conclues pour la période 2024-2026 dont le dispositif s'appuie sur 3 axes : la sensibilisation et la détection « aller vers » (1), l'accompagnement des projets (2) et les tests d'activité (notamment la mise en marché des produits) « faire pour apprendre » (3). Dans le cadre de la convention 2024-2026, le montant proposé sur 2026 est de 5 920 € pour l'ATDEC.	Convention en cours 2024-2026 approuvée par le conseil métropolitain du 12 avril 2024	3327
4	Recherche, Innovation et Enseignement Supérieur	NANTES UNIVERSITE	38 000,00 €	967 833,00 €	967 833,00 €	1 005 833,00 €	1 188 333,00 €	2 110 700,00 €	Dans le cadre de Campus Nantes, Nantes Métropole a engagé, avec Nantes Université, un partenariat sur 2025/2027 autour d'axes stratégiques affichés et partagés. Les projets proposés par Nantes Université rencontrent un intérêt en écho à différentes politiques publiques de Nantes Métropole (enseignement supérieur recherche innovation, mobilités, énergie/climat) et aux marqueurs du mandat politique que sont la transition écologique, l'innovation et l'expérimentation, le dialogue citoyen, l'égalité et la justice sociale. La convention pluriannuelle 2025-2027 a été approuvée lors du conseil métropolitain du 04/04/2025. Au regard de l'exécution de la feuille de route et du bilan 2025, il est proposé d'approuver l'avenant n°1 permettant de réajuster les modalités de versement de la subvention et de transmission des compte-rendus techniques et financiers. Il est également proposer d'attribuer une subvention d'un montant de 967 833 € au titre de 2026.	Projet d'avenant n°1 (ci-joint) à la convention en cours 2025-2027 approuvée par le conseil métropolitain du 4 avril 2025	3525
5	Nature et biodiversité	Association Culturelle de l'Été	460 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	510 000,00 €	1 030 000,00 €	915 000,00 €	L'Association Culturelle de l'Été (ACE) a pour objet d'initier, d'organiser, d'animer et d'accompagner des projets contribuant au développement culturel et touristique du territoire de Nantes, de sa métropole. Elle est notamment à l'initiative du festival des cultures d'ici et d'ailleurs « Aux Heures d'été », du festival de jazz et de belle plaisance « les Rendez-vous de l'Erdre », d'événements d'accueil du Belem lors de ses escales à Nantes, et depuis 2016 de la fête triennale nautique et culturelle « Débord de Loire ». Les événements portés par l'Association Culturelle de l'Été concourent à la politique de développement économique, touristique et d'attractivité de Nantes Métropole. Après avoir révélé l'Erdre depuis 30 ans, navigué sur la Loire depuis 8 ans et arpenté la Chézine depuis 20 ans, l'Association Culturelle de l'Été a proposé de poursuivre cette exploration du territoire en créant un évènement à destination du grand public, en 2025, orienté sur le fil des cours d'eau qui irriguent les communes de la métropole et qui forme une étoile imaginaire formée de plusieurs branches : l'Étoile verte de la métropole nantaise. Pour 2026, l'Association Culturelle de l'Été propose une nouvelle édition de cet évènement autour de la Loire aval. Le projet de l'Association s'inscrivant dans le cadre des politiques publiques métropolitaines, il est proposé d'apporter un soutien à l'ACE avec une subvention de 50 000 € en 2026. L'animation de l'Etoile Verte pour 2026 sera consacré à la branche Loire aval du 23 au 26 juillet.	Convention en cours 2024-2026 approuvée par le conseil métropolitain des 27 et 28 juin 2024 Avenant n°1 en cours approuvé par le conseil métropolitain des 26 et 27 juin 2025	50027
6	Fonds de soutien de lutte contre le sans abrisme	Ville de NANTES (Terrain d'insertion Quai Wilson)		230 939,00 €	230 939,00 €				La Ville de Nantes porte un projet de terrain d'insertion à destination de migrants d'Europe de l'est. Ce projet s'inscrivant dans le cadre de la politique publique mise en place par le Fonds de soutien de lutte contre le sans-abrisme et présentant à ce titre un caractère d'intérêt public local, il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 230 939 € avec pour objectif de soutenir la Ville dans le financement du fonctionnement du dispositif (gestion locative, fluides).	Projet de convention (ci-joint)	LK -65 – 428 -5063 – 657341
7	Fonds de soutien de lutte contre le sans abrisme	Ville de NANTES (Terrain d'insertion Quai Wilson)		5 200,00 €	5 200,00 €				La Ville de Nantes porte un projet de terrain d'insertion à destination de migrants d'Europe de l'est. Ce projet s'inscrivant dans le cadre de la politique publique mise en place par le Fonds de soutien de lutte contre le sans-abrisme et présentant à ce titre un caractère d'intérêt public local, il est proposé d'accorder une subvention d'investissement de 5 200 € avec pour objectif de soutenir la Ville dans le financement de petits travaux.	Projet de convention (ci-joint)	LK -204 – 428 -2324 – 10280 -2021 ap1051
8	Fonds de soutien de lutte contre le sans abrisme	Ville de Nantes (T1 380 route de Ste Luce)		70 934,00 €	70 934,00 €				La Ville de Nantes porte un projet de terrain d'insertion à destination de migrants d'Europe de l'est. Ce projet s'inscrivant dans le cadre de la politique publique mise en place par le Fonds de soutien de lutte contre le sans-abrisme et présentant à ce titre un caractère d'intérêt public local, il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 70 934 € avec pour objectif de soutenir la Ville dans le financement du fonctionnement du dispositif (gestion locative avant prise en charge par le marché Métropolitain).	Projet de convention (ci-joint)	LK -65 – 428 -5063 – 657341

N°	Politique publique	Nom du bénéficiaire	Montant déjà voté au titre de 2026 pour l'organisme	Montant De subvention demandé pour cette instance	Montant proposé au vote	Montant total au titre de 2026 (total déjà voté + montant proposé au vote sur cette instance)	Rappel Montant 2025	Rappel Montant 2024	Motivations	Convention	Numéro d'opération budgétaire
9	Fonds de soutien de lutte contre le sans abrisme	Ville de Nantes (TI 380 route de Ste Luce)	13 940,00 €	27 637,00 €	27 637,00 €	992 875,00 €	1 649 106,00 €	580 264,00 €	La Ville de Nantes porte un projet de terrain d'insertion à destination de migrants d'Europe de l'est. Ce projet s'inscrivant dans le cadre de la politique publique mise en place par le Fonds de soutien de lutte contre le sans-abrisme et présentant à ce titre un caractère d'intérêt public local, il est proposé d'accorder une subvention d'investissement de 27 637 € avec pour objectif de soutenir la Ville dans le financement de travaux et d'études.	Projet de convention (ci-joint)	LK -204 – 428 -2324 – 10280 -2021 ap1051
10	Fonds de soutien de lutte contre le sans abrisme	Ville de Nantes (terrain de stabilisation 102, Rue de la Papotière)		208 382,00 €	208 382,00 €				La Ville de Nantes porte un projet de terrain de stabilisation à destination de migrants d'Europe de l'est. Ce projet s'inscrivant dans le cadre de la politique publique mise en place par le Fonds de soutien de lutte contre le sans-abrisme et présentant à ce titre un caractère d'intérêt public local, il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 208 382 € avec pour objectif de soutenir la Ville dans le financement du fonctionnement du dispositif (gardiennage, évaluations sociales, location de modulaires, fluides).	Projet de convention (ci-joint)	LK -65 – 428 -5063 – 657341
11	Fonds de soutien de lutte contre le sans abrisme	Ville de Nantes (terrain de stabilisation 102, Rue de la Papotière)		435 843,00 €	435 843,00 €				La Ville de Nantes porte un projet de terrain de stabilisation à destination de migrants d'Europe de l'est. Ce projet s'inscrivant dans le cadre de la politique publique mise en place par le Fonds de soutien de lutte contre le sans-abrisme et présentant à ce titre un caractère d'intérêt public local, il est proposé d'accorder une subvention d'investissement de 435 843 € avec pour objectif de soutenir la Ville dans le financement des travaux de création du terrain.	Projet de convention (ci-joint)	LK -204 – 428 -2324 – 10280 -2021 ap1051
12	Fonds de soutien de lutte contre le sans abrisme	CCAS de Rezé (Mise à l'abri familles Maison Castel)	413 468,00 €	32 258,00 €	32 258,00 €	445 726,00 €	311 032,00 €	318 043,00 €	Le CCAS de Rezé porte un projet de mise à l'abri de familles sans solution d'hébergement. Ce projet s'inscrivant dans le cadre de la politique publique mise en place par le Fonds de soutien de lutte contre le sans-abrisme et présentant à ce titre un caractère d'intérêt public local, il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 32 258 € avec pour objectif de soutenir le CCAS dans le financement du fonctionnement du dispositif (pilotage, accompagnement social, gestion locative, achat de mobilier, petits travaux).	Projet de convention (ci-joint)	LK -65 – 428 -5063 – 657363
13	Sports	HBC Nantes	804 500,00 €	839 500,00 €	839 500,00 €	1 644 000,00 €	1 609 000,00 €	1 609 000,00 €	La société HBC Nantes évoluera pour la saison 2026/2027 en Division 1 de handball (« Liqui Moly StarLigue ») et en coupe d'Europe (Ligue des Champions). Cette subvention est proposée pour la 1ère partie de la saison 2026/2027 dans le cadre de missions d'intérêt général assurées par le club, définies par convention.	Convention Missions d'Intérêt Général (ci-joint)	3336
14	Sports	Nantes Basket Hermine	351 000,00 €	351 000,00 €	351 000,00 €	702 000,00 €	702 000,00 €	702 000,00 €	La société Nantes Basket Hermine évoluera en Elite 2 pour cette saison 2026/2027 (2ème échelon national). Cette subvention est proposée pour la 1ère partie de la saison 2026/2027 dans le cadre de missions d'intérêt général assurées par le club, définies par convention.	Convention Missions d'Intérêt Général (ci-joint)	3336
15	Sports	Association Les Neptunes Nantes Volleyball	277 000,00 €	301 500,00 €	301 500,00 €	580 500,00 €	275 000,00 €	0,00 €	L'association Les Neptunes Nantes Volleyball évoluera pour la saison 2026/2027 en Division 1 de volley-ball (Saforelle Power 6) suite à son accession à l'issue de la saison 2025/2026. Cette subvention est proposée pour le fonctionnement de la 1ère partie de la saison sportive 2026/2027 dans le cadre d'une convention d'octroi de subvention à conclure pour l'ensemble de la saison.	Convention 2026/2027 (ci-joint)	3336
16	Sports			2 000,00 €	2 000,00 €				L'association Les Neptunes Nantes Volleyball organise la Coupe d'Europe des nations masculine de volley assis sous l'égide de ParaVolley Europe (Silver Nations League Men). Il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000 € pour soutenir l'organisation de cet événement prévu du 12 au 14 juin 2026 à Sainte-Luce-sur-Loire.	Avenant 2 – convention 2025-2026 (ci-joint)	3588
Total					4 685 271,00 €						